ŒUVRES

DU

P. NOUET

XV

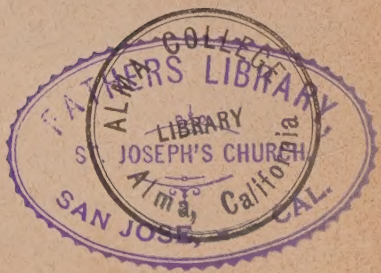

Imp. de la Soc. de Typ. — Nozette, 8, r. Campagne-1re, Paris.

L'HOMME
D'ORAISON

SES LECTURES SPIRITUELLES

PENDANT TOUT LE COURS DE L'ANNÉE

PAR

LE P. JACQUES NOUET
De la Compagnie de Jésus

ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE

TOME DEUXIÈME

PREMIÈRE PARTIE. — L'Aimable Jésus. II

PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
90, RUE BONAPARTE, 90
1889

44239

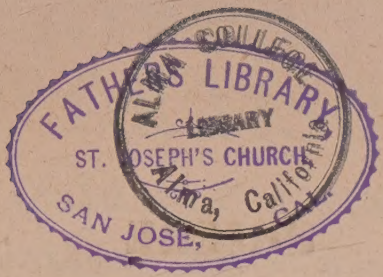

LA DÉVOTION

ENVERS

NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

Souverainement bon ;
Souverainement grand ;
Souverainement saint.

PRIÈRE

AVANT LA LECTURE.

Instruisez-moi, Seigneur, et faites couler dans mon cœur l'onction que vous avez répandue dans les livres de piété; que votre grâce m'anime à pratiquer les leçons de vertu dont je trouve dans votre vie et dans les exemples de vos saints, de si parfaits modèles.

L'HOMME D'ORAISON.

L'AIMABLE JÉSUS

ET LES ATTRAITS TOUT-PUISSANTS DE SON AMOUR.

ENTRETIENS

POUR LE JOUR DE LA CIRCONCISION

ET POUR LES JOURS SUIVANTS, JUSQU'APRÈS L'OCTAVE DES ROIS.

LES ATTRAITS TOUT-PUISSANTS DE L'AIMABLE JÉSUS.

Jésus souverainement aimable sous le nom de Jésus; c'est-à-dire, selon les Pères, Sauveur, Médecin, Libérateur du genre humain.

ENTRETIEN

POUR LE JOUR DE LA CIRCONCISION.

I. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme Sauveur du genre humain.

Que Jésus est le Sauveur de tous les hommes en général, sans en excepter un seul.

Omnes homines vult salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire.

Il veut que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils viennent à la connaissance de la verité. 1. Tim. 2. 4.

I. CONSIDÉRATION.

Il le veut sincèrement, et il ne tient pas à lui que

tous les hommes ne soient sauvés, et qu'ils ne viennent à la connaissance de la vérité. Il faut croire et professer que Dieu veut très-sincèrement que tous les hommes soient sauvés, dit saint Prosper (1), et voici la raison qu'il apporte : Car l'Apôtre, qui le dit, commande très-absolument ce que toutes les Églises observent avec beaucoup de piété, qu'on prie Dieu pour tous les hommes, entre lesquels si plusieurs périssent, c'est leur faute; et si plusieurs se sauvent, c'est un don de celui qui est l'auteur de leur salut (2). Les paroles de saint Paul méritent d'être considérées avec une attention particulière : *Il y a un seul Dieu et un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme, qui s'est donné lui-même pour la rédemption de tous* (3).

Ce grand apôtre conjure son cher disciple Timothée, *que l'on fasse des supplications, des prières, des demandes, et des actions de grâces pour tous les hommes, pour les rois et pour tous ceux qui sont élevés en dignité; parce*, dit-il, *que cela est bon et agréable à Dieu notre Sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils viennent à la connaissance de la vérité.* Comment le prouve-t-il ? *parce qu'il n'y a qu'un Dieu médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme, qui s'est livré lui-même pour être le prix de la rédemption de tous.* On n'en pouvait pas apporter une preuve plus convaincante.

Il y a un seul Dieu. Il veut que tous les hommes se

(1) Sincerissimè credendum atque profitendum est Deum velle, ut omnes homines salvi fiant. *S. Prosper. in respons. ad 2. object. Vincentii.*

(2) Siquidem Apostolus, cujus ista sententia est, absolutissimè præcipit, quod in omnibus Ecclesiis piissimè custoditur, ut Deo pro omnibus hominibus supplicetur, ex quibus quòd multi pereunt, pereuntium est meritum; quòd multi salvantur, salvantis est donum.

(3) Unus enim Deus, unus et mediator Dei et hominum homo Christus Jesus, qui dedit redemptionem semetipsum pro omnibus. *Tim.* 2. 5.

sauvent ; parce qu'il est le Dieu de tous. Comme donc il est le Dieu de tous en général et en particulier, il veut aussi que tous généralement et chacun en particulier soient sauvés (1) ; et comme il les a tous créés sans aucune exception, il étend aussi sa providence sur tous, et leur donne à tous les moyens de se sauver, sans en excepter un seul. » Celui qui a fait tous » les hommes, dit saint Paulin, veut que tous les » hommes soient sauvés, autant qu'il est en lui (2) ; » car il leur donne de sa part le secours suffisant pour se sauver.

Il y a un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme, qui s'est livré lui-même pour la rédemption de tous (3). Il veut que tous les hommes se sauvent, parce qu'il est le rédempteur de tous. « Le Rédemp- » teur, dit saint Augustin, est venu, et a payé la rançon. » Il a répandu son sang, et acheté l'univers. Cherchez- » vous ce qu'il a acheté ? voyez ce qu'il a donné, et vous » trouverez ce qu'il a acheté. Le sang de Jésus-Christ est » le prix qu'il a donné. Qu'est-ce qui peut valoir un si » grand prix, sinon tout le monde et toutes les na- » tions de la terre (4) ? Certes ceux-là sont bien ingrats » envers celui qui s'est donné pour leur rançon, ou » bien superbes et présomptueux, qui disent ou que » cette rançon est si petite, qu'elle n'a racheté que » les Africains, ou qu'ils sont si grands, qu'elle n'a

(1) Unus Deus, et Pater, et Filius, et Spiritus sanctus, omnium hominum Deus est, et ideò cupit omnes salvari quos fecit. *Arimasius in* 1. *Tim.* 2.

(2) Omnem enim hominem, quantùm in ipso est, salvum fieri vult, qui fecit omnes. *S. Paulin. ep.* 2.

(3) Unus et Mediator Dei et hominum homo Christus Jesus, qui dedit redemptionem semetipsum pro omnibus. 1. *Tim.* 2. 5.

(4) Venit Redemptor, et dedit pretium, fudit sanguinem suum, emit orbem terrarum. Quæritis quid emerit ? videte quid dederit, et invenietis quid emerit. Sanguis Christi pretium est. Tanti quid valet ? Quid nisi totus orbis ? Quid nisi omnes gentes ? *S. Aug. in Ps.* 95

» été que pour eux seuls (1). » Non, il n'en est pas ainsi. « Il s'est livré lui-même, dit saint Anselme, pour être » le prix de la rédemption de tous, sans en excepter » aucun qui voulût être racheté pour se sauver. Car, » il paraît par là combien Dieu aime les hommes, et » combien il désire que tous soient sauvés, si leur ma- » lice n'y met obstacle; puisque le Dieu médiateur » que Dieu a mis entre lui et les hommes, a souffert » la mort pour tous, afin de les racheter tous de la » mort (2). » Je dis pour tous en particulier. Car, comme dit Salvien, « Jésus-Christ a souffert pour chacun en » particulier comme pour tous; et il s'est employé égale- » ment pour chacun et pour tous : il s'est tout donné pour » tous, et il s'est tout donné pour chacun de tous. Ainsi » tout ce que le Sauveur a fait par sa passion, tous géné- » ralement et chaque particulier lui en sont entièrement » obligés (3). » Saint Hildebert étant pris par ses enne- mis, et trouvant que c'était une chose indigne de traiter de sa rançon, disait en une de ses lettres : « Je ne parle » point de ma rançon. Ayant été une fois racheté par » le sang de Jésus-Christ, je ne demande plus qu'on » me rachète encore une fois. Ce sang est ma rançon; » ce sang est le prix de ma rédemption. Il est indigne » que je sois réduit à racheter ma liberté, moi dont

(1) Valdè ingrati sunt pretio suo, aut multùm superbi sunt qui dicunt aut illud tàm parvum esse, ut solos Afros emerit, aut se tàm magnos esse, pro quibus solis sit dictum. *S. Aug. in Ps.* 96.

(2) Dedit redemptionem semetipsum pro omnibus, nullum excipiens qui vellet redimi ad salvandum. In hoc enim patet quantùm Deus homines diligat et eos velit omnes salvos fieri, si perversitas eorum non obstiterit; quia Mediator Deus, quem Deus inter se et homines posuit, mortem pro omnibus sustinuit, ut omnes à morte redimeret. *S. Anselmus in* 1. *Tim.* 2. 4.

(3) Christus sicut pro omnibus passus est, sic pro singulis, et cunctis se impendit pariter et singulis; et totum se dedit universis, et totum singulis. Ac per hoc quidquid passione suâ Salvator præstitit, sicut totum ei debent universi, sic totum singuli. *Salvian. l.* 2. *ad Ecclesiam.*

» la rançon est d'un prix inestimable (1). « Il n'y a point » d'homme sur la terre qui ne soit obligé d'avoir le » même sentiment de soi-même, à moins que d'a- » vilir son âme, et d'être méconnaissant de la grâce » de son rédempteur. Toutes choses peuvent dire à » Dieu : Vous êtes mon créateur. Tous les animaux » lui peuvent dire : Vous êtes mon pasteur. Tous les » hommes peuvent dire : Vous êtes mon rédempteur; » vous avez donné votre sang pour le prix de ma » rédemption (1). » Non-seulement ils le peuvent, mais ils le doivent; car l'Église n'oblige pas seulement les élus à dire comme un article de foi : *Je crois que Jésus-Christ est descendu du ciel pour nous et pour notre salut.* Si elle n'y obligeait que les élus, personne d'entre les fidèles adultères n'y serait obligé, puisque personne ne sait s'il est du nombre des prédestinés. L'obligation s'étend donc à tous; et c'est à chacun en particulier que saint Augustin dit en expliquant cet article du Symbole : « Croyez qu'il a souffert pour nos » péchés. Croyez qu'il a été crucifié. Croyez qu'il est » mort (2). » C'est à tous, et à chaque particulier qu'il parle; soit pour les retirer du vice, soit pour les porter à la vertu. « Où que vous puissiez aller, Jésus » vous voit; celui qui vous a créé, celui qui vous a » racheté, celui qui est mort pour vous rendre la vie, » vous voit (3) : vous ne lui pouvez cacher votre crime.

(1) De redemptione nihil ago. Semel Christi sanguine redemptus, iterùm redimi non requiro. Sanguis ille redemptio mea est, sanguis ille pretium meum. Indignum est ut sub pretio redigar cujus pretium sinè pretio est. *S. Hildebertus, c.* 39.

(2) Possunt omnia dicere: Creator meus es tu. Possunt et animalia dicere: Pastor meus es tu. Possunt omnes homines dicere : Redemptor meus es tu. *S. Bern. serm.* 2. *in Psal : Qui habitat.*

(3) Credite eum pro nostris peccatis passum : Credite crucifixum. Credite mortuum. *Vide S. Aug. l. de Fide et Symbol. c.* 4. *et serm.* 195. *de temp.*

(4) Quocumquè ieris, Jesus videt te, qui fecit te, et perditum redemit te, et pro mortuo mortuus est pro te. *S. Aug. serm.* 18. *de verb. Apost.*

Ne craignez-vous point de l'offenser ? « Votre Seigneur vous a créé par sa parole, il vous a racheté » avec le prix de son sang. Si vous ne faites pas assez d'état de votre âme, souvenez-vous du prix » qu'elle lui a coûté (1). Il en a payé le prix : il a versé » son sang. Oui, le Fils unique de Dieu a répandu son » sang pour nous. O mon âme ! quittez ces pensées » basses et terrestres, prenez des sentiments plus élevés, et plus dignes de votre noblesse. Voilà ce que » vous valez ; voilà ce que vous avez coûté à votre rédempteur. Pouvez-vous après cela douter qu'il ne » désire sincèrement vous sauver (2) ?

II. CONSIDÉRATION.

Le désir qu'il a de sauver tous les hommes n'est pas seulement sincère, il est ardent, il est violent, il est insatiable. Saint Augustin le compare avec l'ardeur d'un avaricieux, qui n'omet rien de ce qui est nécessaire pour acquérir des richesses. « Jésus-Christ est avare : » mais l'avarice de Dieu n'est autre que le désir de notre » salut. Il en est vraiment avare. Il cherche les biens » qui lui appartiennent; il ramasse avec soin tout ce » qui porte son image; il redemande à ce paresseux » serviteur de l'Évangile, le talent qu'il lui avait donné; » il se plaint qu'il ne l'a pas fait profiter. Il le condamne » par sa propre bouche. Vous saviez, lui dit-il, que je » suis un homme sévère, qui redemande ce que je n'ai » pas donné, et qui recueille ce que je n'ai pas semé. » Vous deviez donc mettre mon argent à la banque ; » et à mon retour je l'eusse retiré avec les intérêts (3). »

(1) Dominus tuus, et verbo suo creavit te, et sanguine suo redemit te. Si viluisti tibi, recole pretium. 1. *Aug. serm.* 112. *de temp.* c. 8.

(2) Jam pretium solvit, sanguinem fudit, sanguinem, inquam, fudit unicus Filius Dei pro nobis. O anima, erige te, tanti vales. *Idem in Psal.* 102.

(3) Avarus est, sed avaritia Dei salus nostra est. Avarus est,

O l'admirable avarice! Autant que Jésus-Christ est prodigue de ses grâces, autant il est avare de nos âmes: et ce qui est merveilleux, il n'est prodigue que parce qu'il est avare (1). Consolez-vous de ce que vous avez un Rédempteur, consolez-vous de ce que vous avez un frère qui n'est point avare: car il a bien voulu être notre frère, lui qui est notre Seigneur; et, sans doute, c'est un frère très-fidèle, avec lequel nous devons avoir une parfaite intelligence. « J'ai dit qu'il n'était point » avare; mais peut-être trouverai-je qu'il est avare. » Il est vrai, il est avare; mais il ne l'est que de nos » âmes, il nous veut avoir, il nous veut acquérir (2). » Il n'a rien épargné pour cela, il y a employé jusqu'à la dernière goutte de son sang. Son avarice est une soif brûlante, qui lui a fait dire sur le Calvaire, lorsqu'il était près d'expirer: *Sitio*, j'ai soif. « J'ai peine à » croire, dit saint Bernard, que la soif dont il se plaint soit » seulement une soif corporelle : c'est plutôt un désir » très-ardent de notre salut, qui le consume (3). » « C'est une soif mystique, dit Arnoux de Chartres, » qui n'est pas tant un désir de boire, que de sauver les » âmes (4). » Seigneur, dites-nous quelle est votre soif?

nummos suos quærit, imaginem suam colligit. Dares, inquit, pecuniam nummulariis, et ego veniens cum usuris eam exigerem. *Serm.* 15. *ex Novis à P. Sirmundo editis.*

(1) Non ait : Intervertisti pecuniam meam. Non ait : Dedi tibi, et non mihi quod dedi, integrum reddidisti. Quia non crevisti, quia non erogàsti, indè inquit, te puniam. Avarus est Deus salutis nostræ. *S. Aug. in Psal.* 99.

(2) Consolatur te Redemptor tuus, consolatur te non avarus frater tuus. Dignatus est enim esse frater noster ille Dominus noster, solus frater noster sinè dubitatione fidissimus, cum quo concordia possidenda est. Dixi non avarum, et fortè invenio avarum. Avarus est, sed nos vult habere, nos vult acquirere. *S. Aug. in Ps. serm.* 37.

(3) *S. Bern. cred. tract. de Passione Christi, c.* 13.

(4) Ego verò sacramentalem sitim intelligo, in quâ non tàm desideratur potus quàm hominum salus. *Arnol. Carnut. tract. de verbis Dom. ad illud :* Sitio.

La soif est-elle un plus grand tourment que la croix? Vous ne vous plaignez point de la croix, et vous vous plaignez de la soif. Quelle est donc cette soif qui vous tourmente? C'est votre foi, c'est votre salut, après lequel je soupire (1). *Sitio*, j'ai soif. Eh! Seigneur, la satiété a-t-elle soif? Celui qui rafraîchit ceux qui sont altérés, a-t-il soif? Celui qui est la source de la vie peut-il avoir soif? Oui, dis-je, il le peut, parce qu'il le veut. Mais peut-il avoir soif de ceux qui le délaissent, pour s'abandonner au démon, et qui se précipitent dans les abîmes? Oui, il a un désir ardent de sauver les âmes qui périssent (2); il n'y a pas jusqu'à ses meurtriers, dont il ne désire le salut, et dont il ne regrette la perte (3). C'est ce qui l'obligea à pousser ce cri si pitoyable: *Sitio*, j'ai soif. De quoi avait faim, de quoi avait soif Jésus-Christ, sinon de nos bonnes œuvres? Il souffrait la faim avec la soif, parce qu'il ne trouvait point de bonnes œuvres en ceux qui le crucifiaient et le persécutaient. Car son âme n'en recevait qu'une stérilité criminelle, qui rendait sa mort infructueuse à leur égard. De vrai, quelle faim ne souffrit-il pas sur la croix, puisque à peine trouva-t-il un larron qui la pût soulager (4)? Quoi donc? n'en sauva-t-il pas beaucoup d'au-

(1) Domine, quid sitis? Ergòne plus cruciat sitis, quàm crux? De cruce siles, et de siti clamas: Sitio. Quid? vestram fidem, vestram salutem. *Drog. de sacrâ Dom. Pass.*

(2) Numquid sitit satietas? Sititne, qui sitientibus refrigerium præstat? An vitæ fons sitire valet? Potest, inquam, quoniam vult. Sitit utique, pereuntium salutem animarum. *S. Laur. Just. serm. de Pass. Domini.*

(3) Etiam te, Judæe parricida, Christi charitas sitit. *Arnol. Carn. de 7. verb. Dom.*

(4) Quid esurivit? quid sitivit Christus, nisi bona opera nostra? In illis crucifigentibus et persequentibus, quia nulla opera invenerat, jejunabat: tribuebant enim sterilitatem animæ ipsius. Nam quale jejunium ipsius fuit, qui vix invenit unum latronem, quem in cruce gustaret. *S. Aug. in Psal. 34. serm. 2. Vide eumdem in Psal. 61. et 68.*

tres en mourant ? Il est vrai ; mais il aura toujours soif (1). parce qu'il les voudrait tous sauver. Ce désir est si ardent, que le feu qui le dévore passe dans tout le corps de son Église, qui gémit sans cesse devant Dieu, et se plaint de sa soif, en regrettant la perte de tant d'âmes qui périssent. « Ainsi le corps de cet aimable chef, ne » cesse, dit saint Augustin, de courir dans une soif ar- » dente depuis le commencement jusqu'à la fin ; et » comme si on lui disait : D'où vient cette soif qui vous » presse ? Qu'est-ce qui vous manque, ô corps de Jé- » sus-Christ, ô Église de Jésus-Christ ? étant dans un » si grand éclat d'honneur et de gloire, et dans une si » haute élévation, même dans ce siècle, qu'est-ce qui » vous manque ? Ce qui a été prédit de vous s'ac- » complit de jour en jour, à savoir, que tous les rois » l'adoreront, et que tous les peuples lui seront sou- » mis. Pourquoi donc êtes-vous si altérée ? D'où peut » venir cette soif ? Tant de peuples ne sont-ils pas ca- » pables de l'étancher ? De quels peuples, répond-elle, » me parlez-vous ? Ils me bénissaient de bouche, et » me maudissaient dans leur cœur. Plusieurs sont ap- » pelés, mais il y en a peu d'élus (2). » Voilà la cause de ma soif, et le sujet de ma douleur.

III. CONSIDÉRATION.

Si le Fils de Dieu désire avec tant d'ardeur le salut de tous les hommes, d'où vient, me direz-vous, qu'il

(1) Multos bibit ; sed nunquàm erit sinè siti. *S. Aug. in Ps.* 61.

(2) Sic et corpus capitis hujus usque in finem ab initio currit in siti ? Et quasi ei diceretur : Quid in siti ? Quid tibi deest, ô Corpus Christi, ô Ecclesia Christi ? In tanto honore, in tantâ sublimitate, in tantâ celsitudine, etiam et in hoc seculo constituta, quid tibi deest ? Impletur de te quod prædictum est : Adorabunt eum omnes reges terræ, omnes gentes servient illi. Quid ergò sitis ? Quid sitis ? Tantis populis non satiaris ? Quos populos dicis ? ore suo benedicebant, et corde suo maledicebant. Multi vocati, pauci autem electi. *Ibid.*

ne les sauve pas, puisqu'il peut faire tout ce qu'il veut? A cela les saints Pères ne trouvent point de meilleure réponse que celle du Fils de Dieu; aussi n'en doit-on point chercher d'autre. Il faut que tout esprit y acquiesce, à moins que de renoncer à la vérité même, qui justifiera un jour son procédé avec tant de force, que les réprouvés mêmes en demeureront convaincus. « Il veut certainement que tous les » hommes se sauvent, dit saint Chrysostome, mais tous » les hommes ne soumettent pas leur volonté à la sienne; et pour lui, il ne contraint personne. C'est pour- » quoi il dit à ceux de Jérusalem : Jérusalem, combien » de fois ai-je voulu amasser tes enfants, et tu ne l'as » pas voulu (1)! » Si Dieu le veut, pourquoi ne le fait-il pas? Parce qu'ils ne veulent pas. Car il ne fait rien en nous par nécessité (2). « On demande, dit saint » Prosper, si Dieu veut sauver tous les hommes? Et » parce qu'on ne le peut pas nier, on s'enquiert » pourquoi la volonté du Tout-Puissant ne s'accom- » plit pas (3). » Que répond cet excellent disciple de saint Augustin? « Il est manifeste que Dieu veut » que tous les hommes soient sauvés par des moyens » différents, qui sont sans nombre. Mais ceux qui » viennent sont conduits par le secours divin, et ceux » qui ne viennent pas résistent par leur opiniâ- » treté (4). » Peut-on donc résister à la volonté de Dieu? Il faut distinguer : s'il veut absolument qu'elle

(1) *S. Chrysost. homil.* 9. *de Laud. S. Pauli.*

(2) Si Deus vult, quare non fit quod vult? Quia illi nolunt. Nihil enim ex necessitate facit in nobis Deus. *Œcumenius, in* 1. *Tim.* 2. 4.

(3) Quæritur utrùm Deus velit omnes homines salvos fieri, et quia hoc negari non potest, cur voluntas omnipotentis non impleatur, inquiritur. *S. Prosper. l.* 1. *de vocat. Gentium. c.* 1. *l.* 2. *c.* 28.

(4) Fit manifestum quòd diversis atque innumeris modis omnes homines vult Deus salvos fieri : sed qui veniunt, Dei auxilio diriguntur; qui non veniunt, suâ pertinaciâ reluctantur. *Ibid.*

se fasse indépendamment de la liberté de l'homme, on ne le peut empêcher. *Qui résiste à sa volonté?* dit saint Paul (1). Mais s'il veut que l'homme y consente, et coopère de sa part, s'il ne le contraint point, s'il le laisse en sa liberté, qui ne voit que si l'effet ne s'ensuit pas, c'est que la volonté humaine y résiste ? Or c'est ainsi qu'il veut que tous les hommes se sauvent. Il ne les conduit pas comme des esclaves, il veut qu'ils contribuent à leur salut : il les a créés sans eux, mais il ne veut pas les sauver sans eux : cette conduite leur est plus glorieuse, car il veut qu'ils aient part à l'honneur de la victoire. Et d'ailleurs il est raisonnable qu'une conquête aussi grande qu'est celle du ciel, leur coûte pour le moins un généreux désir. Une éternité bienheureuse vaut bien peu si elle ne vaut un travail d'un moment, vu principalement que Jésus-Christ est mort, afin de nous mériter et obtenir le secours des grâces nécessaires pour accomplir ce qu'il exige de notre part. Si donc quelqu'un ne veut pas accepter cette condition, qui lui est si favorable, sur qui peut-il rejeter la cause de son malheur éternel, sinon sur sa lâcheté; s'il ne veut pas travailler à son salut, ou sur sa malice ; s'il ne veut pas s'abstenir de pécher, ou sur son orgueil et sa présomption; s'il néglige de s'humilier devant Dieu, d'implorer sa miséricorde, et de satisfaire à sa justice? N'est-ce pas le reproche que saint Augustin fait si souvent aux pécheurs, qui pourraient se sauver s'ils voulaient correspondre à la grâce, que la bonté de Dieu leur présente, et qui périssent par leur faute, parce qu'ils ne le veulent pas? « Qui ne jugera, dit ce Père, que » c'est un très-juste châtiment, que ceux qui n'ont » point voulu se convertir pour se sauver, tombent » dans la confusion en se tournant vers la créature » pour se perdre (2) ? Certainement c'est par leur faute,

(1) Voluntati ejus quis resistit? *Rom.* 9. 19.

(2) Quis non judicet esse justissimam pœnam, ut conversionem ad confusionem habeant, qui ad salutem habere noluerunt?

» et non pas par une force étrangère, que pouvant » résister au mal, ils ne l'ont pas voulu. Car s'ils » eussent résisté, ils eussent bien fait; et ne le fai- » sant pas, ils commettent un péché énorme. S'ils ont » pu le faire, et ne l'ont pas fait, assurément ils ne » l'ont pas voulu. Donc s'ils ne l'ont pas voulu, leur » crime n'est pas nécessaire, mais volontaire (1). » Lorsque David dit que *l'impie n'a pas voulu apprendre à faire le bien*, il ne parle pas d'un seul homme (2). Il parle de tous les méchants qui sont ennemis d'eux-mêmes, n'apprenant pas à bien vivre, non qu'ils ne le puissent; mais parce qu'ils ne le veulent pas. C'est pourquoi on leur dira au jour du Jugement : Allez, maudits, au feu éternel. Ceux qui seront à la gauche entendront ce funeste arrêt, et jetteront des cris d'une pénitence infructueuse : parce que, vivant de la sorte, ils n'ont pas voulu en faire une qui leur eût été salutaire (3). Ils ne veulent pas maintenant être touchés d'une componction qui serait le remède de leurs maux : ils en auront quelque jour une autre qui fera leur supplice et leur tourment (4). Jésus est venu, mais il est venu premièrement pour sauver, et puis après pour juger, en condamnant ceux qui n'ont pas voulu

S. Aug. serm. 6. *in Ps. sub. finem ad illa verba :* Convertantur et confundantur.

(1) Hoc certè suâ culpâ, non vi alienâ fecerunt, quod cùm possent resistere malo, noluerunt : quod si facerent, benè facerent : si autem non facerent, graviter immaniterque peccarent. Si potuerunt, et non fecerunt, utiquè noluerunt. Si ergò noluerunt, voluntatis crimen est, non necessitatis. *Idem, l.* 22. *contrà Faustum. c.* 22.

(2) Non unum hominem, sed genus hominum iniquorum dicit, qui sibi adversantur : non intelligendo ut benè vivant, non quia non possunt, sed quia nolunt. *In Psal.* 35.

(3) Audient illi, qui ad sinistram erunt, et gement infructuosâ pœnitentiâ, quia cùm ità viverent, eam fructuosè noluerunt agere. *Ibid.*

(4) Nolunt modò habere compunctionem medicinalem, habebunt posteà pœnalem. *Idem, in Ps.* 57.

être sauvés (1). C'est maintenant le temps de pardon pour ceux qui font pénitence; mais, après la mort, ce sera le temps de la vengeance pour ceux qui négligent de confesser leurs péchés. Car tous les impies auront un amer repentir dans leurs tourments; mais il leur est inutile pour le pardon. Le remords de leur conscience ne sert qu'à augmenter leur supplice; car ils pouvaient éviter par la confession ces tourments horribles, et ils l'ont négligé (2).

(1) Venit Christus, sed primò salvare, posteà judicare; eos judicando, qui salvari noluerunt. *S. Aug. tract.* 36. *in Joannem*

(2) Tempus est nunc remissionis pœnitentibus; sed tempus erit post mortem vindicationis negligentibus confiteri peccata sua. Omnes enim impii amaram habent in tormentis penitentiam, sed non proficit eis ad remissionem, sed conscientia torquet ad augmentum pœnarum quas patiuntur. Potuerunt enim sibi per confessionem præcavere tormentorum immanitatem, et neglexerunt. *Idem, serm.* 66. *de temp.*

ENTRETIEN

POUR LE II. JOUR DE JANVIER.

II. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable comme Sauveur du genre humain.

Que Jésus-Christ est le Sauveur de tous les fidèles en particulier.

Fidelis sermo, et omni acceptione dignus: in hoc enim laboramus, et maledicimur, quia speramus in Deum vivum, qui est salvator omnium hominum, et maximè fidelium.

Ce que je dis est veritable et digne d'être reçu avec une entière déférence: car ce qui nous fait souffrir les maux et les malédictions dont on nous charge, c'est que nous espérons au Dieu vivant, qui est le Sauveur de tous les hommes, et principalement des Fidèles. 1. Tim. 4. 10.

I. CONSIDÉRATION.

Le premier avantage que les Fidèles ont sur les infidèles, est que Jésus-Christ a prié spécialement pour eux le jour de la cène. Car après avoir dit en faveur de ses apôtres : *Je me sanctifie moi-même pour eux, afin qu'ils soient aussi sanctifiés en vérité* (1); c'est-à-dire, je m'offre et m'immole pour eux, comme une victime consacrée et dévouée à votre gloire et pour leur sanctification, il ajoute : *Je ne prie pas seulement pour eux,*

(1) Et pro eis ego sanctifico meipsum, ut sint et ipsi sanctificati in veritate. *Joan.* 17. 19.

mais encore pour ceux qui croiront en moi par leur parole (1). « Par où, dit saint Augustin, il voulait entendre » tous les siens, non-seulement qui vivaient pour lors, » mais encore qui devaient vivre après eux. Car tous » ceux qui après ont cru en lui, ont cru sans doute » par la parole des apôtres; et tous ceux qui doivent » croire en lui jusqu'à son dernier avènement, croient » aussi par leur parole (2), » c'est-à-dire par l'Évangile qu'ils ont prêché par tout le monde. Or s'il a prié pour tous les fidèles avec une affection spéciale, il ne faut pas douter qu'il ne leur ait obtenu des grâces spéciales et une protection particulière pour ce qui regarde leur salut. Grande consolation pour tous les chrétiens, de pouvoir dire avec saint Paul : « J'espère au Dieu vi- » vant, qui est le Sauveur de tous les hommes, et princi- » palement des fidèles. Il est vrai que je suis pauvre, » je n'ai de moi que le néant et le péché; mais il m'a » fait chrétien, il m'a mis dans son Église, il m'a donné » la foi; et en cette considération il a prié spécialement » pour moi, et il prend encore maintenant un soin par- » ticulier de moi (3). » O chrétien, qui que vous soyez, que votre pauvreté ne vous décourage point! Le Seigneur prie pour vous, le Seigneur prend soin de vous. Il ne vous manque point de sa part ; ne lui manquez point de la vôtre. Ne vous manquez point à vous-même (4), il ne tiendra qu'à vous de vous sauver.

(1) Non pro eis autem rogo tantùm, sed et pro eis qui credituri sunt per verbum eorum in me. *Joan.* 17. 20.

(2) Ubi omnes suos intelligi voluit, non solùm qui tunc erant in carne, sed etiam qui futuri erant. Quotquot enim posteà crediderunt in eum, per verbum eorum sinè dubio crediderunt, et donec veniat, credituri sunt. *S. Aug. tract.* 109. *in evang. Joan.*

(3) Ego autem mendicus sum et pauper: Dominus sollicitus est mei. *Psal.* 39. 18.

(4) Nusquàm tibi deest : tu illi noli deesse : tu tibi noli deesse. *S. Aug. in Psal.* 39.

II. CONSIDÉRATION.

Le second avantage des fidèles par-dessus les infidèles, est que leur foi est un moyen spécial, par lequel, s'ils sont en péché, ils peuvent obtenir le pardon de leurs offenses, et la grâce de faire pénitence. C'est l'assurance que saint Augustin donne en plusieurs endroits de ses ouvrages à chacun des fidèles, sans aucune exception. « Si quelqu'un dit que la foi mérite la » grâce de faire le bien, je ne le puis nier, au con» traire je le confesse très-volontiers : car mon senti» ment est qu'ils ont la foi, par laquelle ils peuvent im» pétrer la charité, laquelle est seule qui fait le véri» table bien (1). Il est très-difficile, dit-il en un au» tre lieu, de se défaire d'une mauvaise habitude; et » toutefois chacun pourra surmonter cette coutume » même envieillie, et il la surmontera en effet s'il ne » s'abandonne point, et s'il a le courage de combattre » dans la milice chrétienne sous la conduite et avec le » secours de ce chef, qui est Jésus-Christ (2). » Ne craignez donc point, ô pécheur, si vous voulez vous servir de l'avantage de la foi et de la prière : ne dites point que vos infidélités sont trop grandes et trop fréquentes, que Dieu vous a quitté avec justice, et que vous vous êtes rendu indigne de sa grâce. Quoi que vous ayez fait, quelque péché que vous ayez commis, » vous êtes encore en vie, et si Dieu ne désirait vous » guérir, il vous en retirerait (1). Demeurez dans le

(1) Si quis dixerit quòd gratiam benè operandi fides mereatur, negare non possumus, imò verò gratissimè confitemur. Hanc enim fidem volumus habeant, quâ impetrent charitatem, quæ sola verè benè operatur. *S. Aug. ep.* 106.

(2) Hanc vincere difficillimum est : et tamen etiam ipsam consuetudinem, si se quisque non deserat, et christianam militiam non reformidet, illo duce atque adjutore superabit. *S. Aug. l.* 1. *serm. Dom. in monte, c.* 12.

(3) Quidquid feceris, quæcumque peccaveris, adhuc in vitâ es,

» vaisseau de l'Église, et recourez à la prière. Car » quand les Nautonniers ne savent plus que faire, il ne » leur reste que l'intention de prier, et d'adresser leurs » vœux et leur voix à Dieu (1). »

III. CONSIDÉRATION.

Le troisième avantage des fidèles sur les infidèles, est que leur foi, s'ils sont en grâce, est un moyen spécial pour s'y établir, et pour obtenir ce qui leur est nécessaire pour se sauver. Car c'est une des plus considérables maximes de la grâce dans la doctrine de saint Augustin : « que Dieu nous donne la foi avant » qu'on la demande ; afin de lui accorder par après les » autres choses, lorsqu'elle les demande (2). C'est » la foi de Jésus-Christ recommandée par l'Apôtre, qui » opère par dilection, et qui demande ce qu'elle n'a » pas encore dans la dilection, afin de le recevoir; » c'est elle qui cherche, afin de trouver, et qui frappe, » afin qu'on lui ouvre : car la foi impètre ce que la » loi commande, dit ce Père (3). » La grâce même de la persévérance, si nous l'en croyons, est un fruit de la foi qui la demande, et Dieu ne l'accorde ordinairement qu'à la prière des fidèles. C'est pourquoi exhortant chacun des fidèles à combattre avec courage, il se sert de ces paroles fort remarquables : « Jé- » sus-Christ a voulu combattre lui-même, afin de

undè te Deus omninò, si sanare nollet, auferret. *Idem*, *homil.* 50. *ex Quinquag. c.* 5.

(1) Tene te in navi, et ora Deum. Deficientibus enim consiliis sola restat nautis intentio deprecandi, et ad Deum voces fundendi. *Idem*, *serm.* 22. *de divers. c.* 3.

(2) Fides non petita conceditur, ut ei petenti alia concedantur. *Lib. de grat. et libero arb. c.* 14.

(3) Fides namque impetrat quod lex imperat. *In. Ench. c.* 117.

(4) *Vide l. de domo Persever. c.* 6 *et* 16.

» vous apprendre la manière de vaincre : mais si vous » avez peu de force, invoquez ce même Sauveur, ap- » pelez ce protecteur à votre aide ; et quand il verra » que vous le réclamez avec foi et confiance, lui qui » a été crucifié pour vous, il vous préparera la vic- » toire ici-bas, et la couronne de la victoire dans le » ciel (1). » On ne peut rien dire de plus consolant, ni de plus avantageux pour animer un chrétien et relever son courage. Mais je ne puis omettre ce qu'il dit sur le Psaume 39 : « Si Jésus-Christ vit en vous, et » si tout ce que vous avez de bon est à Jésus-Christ, » tout ce que vous aurez encore à l'avenir, lui appar- » tient. Qu'êtes-vous donc de vous-même ? Je ne suis » qu'un pauvre gueux (2). Et que ferez-vous, ô pau- » vre abandonné ? Mendiez à la porte de Dieu : frappez, » on vous ouvrira ; rejetez tous vos soins sur le Sei- » gneur, et espérez en lui, il fera tout ce qu'il faut. » Ne craignez pas que celui qui vous a créé vous dé- » laisse (3). Comment celui qui a pris soin de vous » avant que vous fussiez, n'aura-t-il plus soin de vous » maintenant que vous êtes ce qu'il a voulu que vous » fussiez ? car vous êtes maintenant fidèle, vous mar- » chez à présent dans le chemin de la justice : et celui » qui fait lever son soleil sur les bons et sur les mau- » vais, et qui fait tomber la pluie sur les justes et sur » les injustes, n'aura point soin de vous ? et maintenant » que vous êtes juste, que vous vivez de la foi, il vous

(1) Ad hoc ille Christus pugnare voluit, ut te doceret quomodò vinceres : sed si vires tuæ parvæ sunt, ipsum invoca Salvatorem, ipsum invoca adjutorem ; cùm te perspexerit fideliter invocantem, qui pro te pependit in ligno, et hic victoriam et coronam victoriæ præparabit in cœlo. *L.* 4. *de symb. ad. Catech. c.* 5.

(2) Si vivit in te Christus, et totum quod boni habes, Christi est, et totum quod habebis, Christi est : tu per te ipsum quid es ? Ego egenus et pauper. *S. Aug. in Ps.* 39.

(3) Et quid facturus es, ô egene et pauper ? Mendica ante januam Dei, pulsa, et aperietur tibi. Jacta in Dominum curam tuam et spera in eum, et ipse faciet. *Ibid.*

» négligera, il vous délaissera, il vous renverra ? Non, » non. Pendant que vous êtes ici-bas, il vous main- » tient, il vous aide, il vous fournit ce qui est néces- » saire, et retranche ce qui est nuisible. En donnant, » il vous console, afin que vous persévériez; et en » ôtant, il vous châtie, de peur que vous ne vous per- » diez. Le Seigneur a soin de vous: soyez en assurance: » celui qui vous a fait, vous protége. Gardez-vous seu- » lement de tomber de la main de votre créateur ; car » si vous tombez, vous vous briserez : mais ce qui vous » y fera demeurer, c'est la bonne volonté (1). »

« Soit donc que quelqu'un d'entre les fidèles soit » pécheur, loué soit celui qui l'appelle à la pénitence » et au pardon de ses crimes : soit qu'il marche dans » les voies de la justice, loué soit celui qui l'appelle à » la couronne. Que tous ceux qui aiment l'auteur de » leur salut, le glorifient à jamais (2). » Voilà le fruit que chacun des fidèles doit tirer de cet entretien. Qu'il glorifie son Sauveur en se confiant dans sa bonté, et s'appuyant sur le secours de sa grâce, qui ne lui manquera point au besoin : qu'il le glorifie aussi en craignant de lui déplaire, et de violer ses commandements. Car celui qui sait la volonté de son maître, et ne la fait pas, sera plus sévèrement puni; et celui qui aura plus reçu, en doit rendre un compte plus rigoureux.

(1) Qui habuit tui curam antequàm esses, quomodò non habebit curam, cùm jam hoc es, quod voluit ut esses? Jam enim fidelis es, jam ambulas in viâ justitiæ. Curam tui non habebit, qui facit solem suum oriri super bonos et malos, et pluit super justos et injustos ? te jam justum ex fide viventem negliget, deseret, dimittet ? Imò verò et hic fovet, et hic adjuvat, et hic necessaria subministrat, et noxia resecat. Dando consolatur ut permaneas, auferendo corripit ne pereas. Dominus habet curam tui, securus esto : ille protegit qui te facit. Ab artificis manu noli cadere : si ceciderit jam à manu artificis frangeris. Ut autem permaneas in manus artificis, bona voluntas facit. *Ibid. S. Aug. in Ps.* 39.

(2) Sive ergò quis peccator sit, laudetur qui ad indulgentiam vocat, sive quis jam ambulet in viâ justitiæ, laudetur qui ad coronam vocat. Semper magnificetur Dominus ab his qui diligunt salutare ejus. *Idem. in Ps.* 39.

ENTRETIEN

POUR LE III. JOUR DE JANVIER.

III. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme Sauveur du genre humain.

Que Jésus-Christ n'est pas seulement le Sauveur de tous les fidèles, mais encore de tous les infidèles.

Viri, quid hæc facitis? et nos mortales sumus similes vobis homines, annuntiantes vobis, ab his vanis converti ad Deum vivum, qui in præteritis generationibus dimisit omnes gentes ingredi vias suas. Et quidem non sinè testimonio semetipsum reliquit, benefaciens de cœlo, dans pluvias et tempora fructifera, implens et lætitiâ corda nostra.
Que voulez-vous faire vous autres, disait saint Paul à ceux de Lystre, qui le voulaient adorer comme un Dieu? Nous ne sommes que des hommes mortels, semblables à vous, et nous vous annonçons que vous vous convertissiez de vos vaines superstitions au Dieu vivant, qui dans les siècles passés a laissé marcher toutes les nations dans leurs voies. Et néanmoins il n'a point cessé de rendre toujours témoignage de soi, en faisant du bien aux hommes, en dispensant les pluies du ciel, et les saisons favorables pour les fruits; en nous donnant la nourriture en abondance, et remplissant nos cœurs de joie. ACT. 14. 15.

I. CONSIDÉRATION.

Il n'y a point d'infidèle, et il n'y en aura jamais, qui n'ait des grâces suffisantes pour croire qu'il y a un Dieu qui récompense les bonnes œuvres et punit les

mauvaises, et pour obtenir par la prière les choses nécessaires à son salut.

L'auteur de la sagesse ne peut assez admirer cette bonté infinie qui ne manque à personne, non pas même à ceux qui abusent de ses bienfaits : *O Seigneur, que la bonté et la douceur de votre esprit est grande envers tous et en toutes choses ! C'est pourquoi vous châtiez peu à peu et par parties ceux qui s'égarent, et vous les avertissez des péchés qu'ils commettent, et vous les instruisez ; afin qu'en renonçant à leur malice ils croient en vous, ô Seigneur* (1)! paroles dignes d'une grande attention et d'une réflexion sérieuse. Car, premièrement, de qui parle le sage ? de ces anciens habitants de la Terre-Sainte que Dieu avait en horreur, et qu'il exterminа par les mains des Israélites, comme des idolâtres et des impies, qui faisaient des œuvres détestables par des enchantements et des sacrifices abominables ; qui mangeaient les entrailles des hommes; qui tuaient sans compassion leurs propres enfants, et qui étaient tout ensemble les pères et les parricides des âmes cruellement abandonnées (2). Et néanmoins écoutez comme il les traite, et voyez la douceur de sa conduite. Il les avertit de leurs fautes, il les leur reproche par des remords intérieurs (3), il les châtie peu à peu, il ne les perd pas tout d'un coup, il les épargne comme étant hommes (4). Pourquoi cette indulgence et ce délai? pour leur donner loisir de rentrer en eux-mêmes et de faire pénitence, et pour leur faire connaître

(1) O quàm bonus et suavis est, Domine, spiritus tuus in omnibus ! Ideòque eos qui exerrant partibus corripis, et de quibus peccant admones, et alloqueris, ut relictà malitiâ credant in te, Domine. *Sap.* 12. 1.

(2) Filiorum suorum necatores sinè misericordiâ, et comestores viscerum hominum, et devoratores sanguinis à medio sacramento tuo, et auctores parentes animarum inauxiliatarum.

(3) Ideòque eos qui exerrant partibus corripis, et de quibus peccant admones, et alloqueris.

(4) Sed et his tanquàm hominibus pepercisti. *Sap.* 12. 8.

qu'il y a un Dieu qui punit les méchants et qui récompense les bons (1); afin qu'en renonçant à leur malice ils croient en lui, et recourent à sa bonté (2). Et voilà la foi dont parle saint Paul, lorsqu'il dit que, *pour s'approcher de Dieu, il faut croire avant toutes choses qu'il y a un Dieu, et qu'il récompense ceux qui le cherchent* (3). C'est celle que les Pères appellent le commencement du salut, et la première grâce, sans laquelle saint Augustin dit que toutes les bonnes œuvres des païens étaient défectueuses, non pas à raison de leur objet, mais à cause de leur fin, parce qu'ils ne connaissaient pas le vrai Dieu, qui est la fin de tout le bien qui se fait dans le monde (4). C'est celle avec laquelle Corneille, centenier, homme religieux et craignant Dieu, faisait beaucoup d'aumônes, et priait Dieu incessamment avant que d'être instruit par saint Pierre et de croire en Jésus-Christ (5). « Et néanmoins il ne faisait pas » ces aumônes et ces prières si fréquentes sans quelque » foi, dit saint Augustin : car s'il n'eût point cru en » Dieu. comment l'eût-il invoqué (6) ? Quelle foi avait-il

(1) Sed partibus judicans locum dabas pœnitentiæ. *Sap.* 10.12.

(2) Ut relictâ malitiâ credant in te, Domine. *Ibid.* 1.

(3) Credere enim oportet accedentem ad Deum, quia est et inquirentibus se remunerator fit. *Heb.* 11. 6.

(4) Non erat in eis vera justitia, quia non actibus, sed finibus pensantur officia. *Vide lib.* 4. *sanct. Aug. contrà Jul. c.* 3.—Noveris non officiis, sed finibus discernendas esse virtutes. Officium est autem, quod faciendum est; finis verò propter quod faciendum est. Cùm igitur facit homo aliquid, ubi peccare non videtur, si non propter hoc facit, propter quod facere debet, peccare convincitur.

(5) Vir autem quidam erat in Cæsareâ, nomine Cornelius, centurio cohortis quæ dicitur Italica, religiosus, ac timens Deum cum omni domo suâ, faciens eleemosynas multas plebi, et deprecans Deum semper. *Act. Apost.* 50. 1, 2.

(6) Nec tamen sinè aliquâ fide donabat et orabat : nam quomodò invocabat, in quem non crediderat ? *S. Aug. l. de Præd. Sanct. c.* 7.

» donc ? Il avait la foi en Dieu ; mais il n'avait pas en-
» core la foi en Jésus-Christ. Il croyait qu'il y a un Dieu
» qui écoute nos prières, et qui récompense nos bon-
» nes œuvres ; mais il ne savait pas encore qu'il y eût
» un homme qui fût Dieu, et qui fût mort pour tous
» les hommes. »

Or, je dis que cette première foi est un moyen suffisant pour parvenir à la seconde, et que Dieu ne la refuse à personne, non pas même aux Infidèles qui n'ont jamais ouï parler de l'Évangile ; parce qu'*il ne ve veut pas qu'aucun périsse* (1) ; mais *que tous se sauvent, et parviennent à la connaissance de la vérité* (2).

II. CONSIDÉRATION.

Les saints Pères ne limitent point cette vérité, ils l'étendent à tous et à chacun des Infidèles, sans y apporter aucune exception. Ils assurent qu'il n'y a point d'âme si méchante et si abandonnée (pourvu qu'elle ait l'usage de la raison) à qui Dieu ne parle au fond de sa conscience (3). Ils disent que toute âme a grâce suffisante pour chercher ce qui lui manque, si elle veut. Que si elle ignore quelque chose, c'est qu'elle n'en a pas encore reçu la lumière ; qu'elle la recevra si elle use bien de ce qu'elle a déjà reçu. Ils ajoutent qu'encore qu'elle naisse dans l'ignorance et dans la difficulté de faire le bien, elle n'est pas contrainte par aucune nécessité d'y demeurer, et qu'elle a reçu de son créateur le pouvoir de faire le bien, lorsque son devoir l'y oblige, nonobstant la difficulté qu'elle ressent, et le moyen de parvenir à la lumière de la foi, nonobs-

(1) Nolens aliquos perire. *Petr.* 2. 9. 3.

(2) Vult omnes homines salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire. 1. *Tim.* 2. 4.

(3) Nullam esse animam quamvis perversam, quæ tamen ullo modo ratiocinari potest, in cujus conscientiâ non loquatur Deus. *S. Aug. lib.* 2. *de serm. Domini in monte, c.* 9.

tant les ténèbres de son ignorance (1) : par conséquent si elle ne veut pas le faire, qu'elle est coupable de péché ; parce qu'elle n'use pas bien du pouvoir qu'elle a reçu (2). Ils allèguent, pour preuve de cela, que toute âme reconnaît et avoue qu'elle doit chercher ce qu'il ne lui est pas utile d'ignorer, et persévérer dans le travail auquel son devoir l'oblige, pour surmonter la difficulté de faire le bien, et implorer le secours du créateur, afin qu'elle soit assistée dans son travail par celui qui lui commande de travailler (3).

Enfin ils enseignent qu'aucun des Infidèles ne peut s'excuser sur le défaut de vocation, ni de grâce, ni de lumière, s'il ne se sauve : parce que Jésus-Christ est la vraie lumière qui illumine tout homme venant au monde, et la source de vie qui est ouverte à tous sans exclusion de personne. « Dieu, dit Arnobe, permet » à tous également de venir à lui. La source de vie est » ouverte à tous : on ne chasse personne, on n'empêche personne de jouir du droit qu'il a d'y venir » boire (4). » Il est vrai que personne n'y peut venir s'il

(1) Quòd ergò ignorat quid sibi agendum sit, ex eo est quod nondùm accepit ; sed hoc quoque accipiet, si hoc quod accepit benè usa fuerit. Accepit autem, ut piè et diligenter quærat, si volet. *S. Aug. l.* 3. *de lib. arb. c.* 20. 22.

(2) Quòd si agere noluerit, peccati rea jure tenebitur, tanquàm quæ non benè usa sit facultate quam accepit ; quanquàm enim in ignorantiâ et difficultate nata sit, non tamen ad permanendum in eo quòd nata est, aliquâ necessitate comprimitur... Dedit enim ille facultatem benè operandi in laboriosis officiis, et viam fidei in oblivionis cæcitate. *S. Aug. l.* 3. *de libero arbitrio*, *c.* 20.

(3) Indicium illud vel maximè, quòd anima omnis et quærendum esse concedit, quod inutiliter nescit, et perseverandum in officiosis laboribus ad evincendam rectè faciendi difficultatem et opem à Creatore implorandam, ut conantem adjuvet, qui vel extrinsecùs lege, vel in intimis cordis allocutione conandum esse recepit. *Ibid.*

(4) Omnibus uniformiter Deus potestatem ad se veniendi facit. Patet omnibus fons vitæ, nec ab jure potandi quisquam prohibetur aut pellitur. *Arnob. contrà Gentes, l.* 2.

n'y est appelé, s'il n'y est attiré, et si la grâce lui manque (1). Mais elle ne manque à personne : « La grâce » s'offre et se présente à tous, dit saint Bonaventure, » parlant des Gentils (2). » Et dans un autre endroit : « Dieu est prêt à embrasser tous les hommes : par » conséquent, si nous ne sommes pas éclairés, le dé- » faut ne vient pas de la part de Dieu, mais de la nô- » tre (3). » Dieu est prêt, autant qu'il est en lui, à donner la grâce : car il veut que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils parviennent à la connaissance de la vérité, dit saint Thomas ; mais ceux-là sont privés de la grâce, qui mettent dans eux-mêmes empêchement à la grâce : comme lorsque le soleil éclaire le monde, si quelqu'un ferme les yeux, et qu'il en arrive du mal, on lui en impute la faute (4). Il répète le même en un autre lieu, et après avoir montré que Dieu veut attirer à soi tous les hommes, et qu'il tend la main à tous, il conclut en ces termes : Puisque Dieu est prêt à donner la grâce à tous les hommes, et à les attirer tous à lui, on ne lui doit pas imputer la faute, si quelqu'un ne la reçoit point ; mais à celui-là même qui ne la reçoit pas (5). Saint Ambroise s'était servi avant lui de la comparaison du soleil : « Le soleil de jus-

(1) Si quis sitit veniat ad me et bibat. *Joan.* 7. 37.

(2) Divina gratia omnibus præstò est. *S. Bonav. in* 3. *d.* 25. *a.* 1. *q.* 2. *ad ultim. arg. de Gentilibus.*

(3) Paratus est Deus omnes complecti. Ergo defectus illustrationis non venit ex parte Dei, sed ex parte nostrâ. *S. Bonav. in* 1. *d.* 40. *a.* 4. *quæst.* 2.

(4) Deus quantùm in se est, paratus est omnibus dare gratiam : vult enim omnes homines salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire ; sed illi soli gratiâ privantur, qui in seipsis gratiæ impedimentum præstant : sicut sole mundum illuminante, in culpam imputatur ei, qui oculos claudit, si ex hoc aliquod malum sequatur. *S. Thom. l.* 3. *contrà Gent. c.* 159.

(5) Ex quo ergò Deus paratus est dare omnibus gratiam, et ad se trahere, non ei imputatur, si aliquis non accipiat, sed ei qui non accipit. *S. Thom. lect.* 5. *in c.* 6. *Joan. q.* 3.

» tice s'est levé pour tous, il est venu pour tous, il a » souffert pour tous, et enfin il est ressuscité pour » tous. Que si quelqu'un ne croit pas en Jésus-Christ, » il se prive lui-même du bénéfice général, de même » que si quelqu'un ferme les fenêtres, pour exclure » les rayons du soleil, le soleil ne laisse point de s'ê- » tre levé pour tous, quoique celui-ci se soit privé de » sa chaleur. Car pour ce qui est du soleil, il con- » serve toujours sa prérogative ; et pour cet impru- » dent, il se prive du bien commun de la lumière (1). »

Mais le moyen de croire en Jésus-Christ, me direz-vous, et de recevoir les rayons de sa grâce, si jamais personne ne m'a parlé de l'Évangile ? A cela je réponds avec cet excellent maître de saint Augustin : « C'est » Dieu même qui nous instruit chacun en particulier, » et qui répand dans les esprits la clarté de sa connais- » sance. C'est lui qui vous enseignera le chemin du » salut, pourvu que vous ouvriez les portes de votre » cœur, et que vous y receviez la splendeur de la » grâce céleste (2). » Je réponds en second lieu avec le disciple de saint Augustin, qui s'accorde parfaite- ment avec le maître : « Il y a encore aujourd'hui aux » extrémités du monde quelques nations que la grâce » du Sauveur n'a point éclairées par la prédication de » l'Évangile ; et néanmoins on ne leur dénie pas la » mesure du secours général, qui a toujours été dis- » pensée à tous les hommes (3). Car, comme dit ce

(1) Sol justitiæ omnibus ortus est, omnibus venit, omnibus passus est, et omnibus resurrexit. Si quis autem non credit in Christum, generali beneficio ipse se fraudat; ut si quis clausis fenestris radios solis excludat, non ideò sol non est ortus omnibus, quia calore ejus se ipse fraudavit : sed quod solis est, prærogativam suam servat : quod imprudentis est, communis à se gratiam lucis excludit. *S. Ambr., serm. in Psal.* 118.

(2) Docet autem Deus, et mentes illuminat singulorum, et claritatem cognitionis infundit, si tu aperias ostia cordis tui, et cœlestis gratiæ recipias claritatem. *Ibid.*

(3) Etiam nunc in extremis mundi partibus sun taliquæ nationes

» même Père, l'inestimable bonté de Dieu a toujours » pourvu, et pourvoit avec tant de soin au salut de » tout le genre humain, que nul de ceux qui périssent » ne peut dire, pour s'excuser, qu'on lui a refusé la » lumière de la vérité, comme nul ne peut aussi se » glorifier de sa justice (1). »

III. CONSIDÉRATION.

Quand les saints Pères et les conciles disent que Dieu, par les mérites de son Fils, donne des grâces suffisantes à tous les fidèles pour se sauver, ils n'entendent parler que des grâces suffisantes pour croire en lui, et pour obtenir de lui par leurs prières toutes les autres grâces, qui sont nécessaires pour parvenir au salut. Car sans la foi, que saint Augustin appelle la première grâce, ils ne peuvent rien faire qui ne soit défectueux; parce qu'ils ne connaissent pas la fin pour laquelle ils doivent agir, comme nous avons déjà dit. C'est pourquoi s'ils résistent à la grâce qui les excite à croire en Dieu et à l'invoquer, soit qu'elle les y porte par un mouvement purement intérieur, soit par quelque avertissement extérieur accompagné du mouvement intérieur, ils se privent de toutes les grâces qui leur eussent été accordées, et qu'ils perdent par leur faute (2). C'est par cette raison que saint

quibus nondùm gratia Salvatoris illuxit: quibus tamen mensura generalis auxilii quæ desuper omnibus semper hominibus est præstita, non negatur. *D. Prosp. l.* 2. *de vocat. Gent. c.* 17.

(1) Universitati hominum ità multiplex atque ineffabilis bonitas Dei consuluit semper, et consulit; ut neque ulli pereuntium excusatio suppetat, de abnegato sibi lumine veritatis, neque cuiquam sit liberum de suâ justitiâ gloriari. *Idem, c.* 29.

(2) Incipit autem percipere gratiam, ex quo incipit credere Deo vel internâ, vel externâ admonitione motus ad fidem. S. *Aug.* 1. *ad Simplicium. quæst.* 2.

Augustin, blâmant leur résistance criminelle et leur incrédulité, dit qu'ils ne s'ajustent point à la grâce (1); que la grâce occulte et secrète, par laquelle ils sont attirés à la foi, n'opère point en eux, et n'a point son effet (2); qu'ils sont si stériles, qu'on a peine à trouver quelque chose en eux, par où on les puisse porter à la foi, ou bien à la pratique des bonnes œuvres, ou à l'espérance de la vie future, ou au désir d'être délivrés de la captivité de cette mortalité (3); qu'ils sont semblables à leurs idoles : qu'ils ont des yeux, et ne voient point; qu'ils ont des oreilles, et n'entendent point; qu'ils ont des narines, et ne sentent point la bonne odeur de Jésus-Christ (4): parce qu'ils ferment les yeux, comme dit l'Écriture sainte, et que leur malice les aveugle (5); et enfin que ne trouvant aucun fruit en eux, on est contraint de détourner le visage, et de dire : Ils ne goûtent rien, ils ne comprennent rien encore ; parce qu'ils interprètent sinistrement, et rebutent tout ce qu'on leur dit (6).

C'est par la même raison que le concile de Trente déclare « qu'encore que Jésus-Christ soit mort pour tous, » néanmoins tous ne reçoivent pas le bénéfice de sa » mort, mais ceux-là seulement auxquels le mérite de

(1) Non contemperari adjutorio gratiæ. *S. August., quæst.* 5. *super Deut.*

(2) Occultam Dei gratiam, quâ trahuntur ad fidem, non operari in illis. *S. Aug. in Psal.* 87.

(3) Quandò illos videmus, et tàm steriles invenimus, ut difficile nobis appareat in eis aliquid, undè duci possint ad fidem rectam, vel ad bona opera, vel ad spem futuri seculi, vel ad concupiscentiam liberationis à captivitate mortalitatis. *Idem, in Ps.* 156.

(4) Aures habent, et non audiunt; nares habent, et non odorantur : non sentiunt illum odorem. Christi bonus odor sumus, etc.

(5) Excæcavit illos malitia eorum. *Idem, in Ps.* 134.

(6) Sed quia nullum fructum in eis invenimus, avertimus ab eis faciem, et dicimus : Adhuc isti non sapiunt, non capiunt; quia quidquid illis dixeris, sinistrum et adversum habent. *Idem, in Psal.* 636.

» sa Passion est communiqué (1). » Car il faut remarquer, pour bien entendre la doctrine des Pères et de l'Église, qu'il y a plusieurs bénéfices et plusieurs grâces que Jésus-Christ nous a mérités par sa mort : grâce de vocation à la foi, grâce de justification, grâce de persévérance finale, et d'élection à la gloire. La grâce de la vocation à la foi est offerte à tout le monde ; c'est un bénéfice commun à tous les adultes, et les saints Pères n'en exceptent aucun : *multi vocati ;* mais la grâce de la justification ne l'est pas, non plus que la grâce de la persévérance finale, et de l'élection à la gloire ; parce que la plupart s'en rendent indignes par leurs péchés et par leur impénitence. Or le concile de Trente ne parle ici que du bénéfice de la justification, pour lequel il dit que « l'Apôtre nous exhorte à » rendre de continuelles actions de grâces à Dieu le » Père, qui nous a rendus dignes de participer au sort, » et à l'héritage des Saints dans la lumière, et qui nous » a retirés de la puissance des ténèbres, et nous a » transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé, » par lequel nous sommes rachetés et nous avons la » rémission des péchés (2). »

De même quand saint Augustin dit que « la nature est commune à tous, et que la grâce ne l'est pas (3), » il ne parle en ce lieu-là que de la grâce de l'adoption, par laquelle Jésus-Christ nous met au nombre de ses ouailles et de son peuple ; grâce qu'il distingue par là d'avec la nature, c'est-à-dire, d'avec le bénéfice de

(1) Verùm, etsi ille pro omnibus mortuus est, non omnes tamen mortis ejus beneficium recipiunt, sed eis duntaxat quibus meritum passionis ejus communicatur. *Concil. Trid. sess.* 6. *c.* 3.

(2) Pro hoc beneficio Apostolus gratias nos semper agere hortatur Patri, qui dignos nos fecit in partem sortis sanctorum in lumine, et eripuit de potestate tenebrarum transtulitque in regnum filii dilectionis suæ ; in quo habemus redemptionem, et remissionem peccatorum. *Conc. Trid. sess.* 6. *cap.*

(3) *Aug. serm.* 11. *de verb. Apost. c.* 4, 5.

la création, par lequel Dieu nous a faits hommes, sans que nous l'eussions mérité (1).

Et quand en un autre endroit il assure que « les » païens n'ont point la grâce de Dieu par Jésus-» Christ (2), » il est évident qu'il ne parle que de la grâce de Dieu, par laquelle saint Paul dit que ce corps mortel sera revêtu de l'immortalité (3). Car c'est pour expliquer ces paroles qu'il s'adresse à saint Paul, et lui demande pourquoi il dit qu'il sera délivré du corps de cette mort, par la grâce de Jésus-Christ, vu que les païens qui n'ont point cette grâce de Dieu par Jésus-Christ, seront délivrés de leurs corps le dernier jour de leur vie. Puis il répond en la personne du grand Apôtre : « Je sais bien ce que je dis. Vous m'al-» léguez que les païens seront aussi délivrés du corps » de cette mort, parce que le dernier jour de cette vie » viendra, auquel ils seront délivrés pour un temps » de ce corps mortel; mais je vous dis aussi qu'un jour » viendra que tous ceux qui sont dans les sepulcres » entendront sa voix (c'est-à-dire, la voix du Fils » de Dieu), et ceux qui auront fait de bonnes œuvres, » sortiront du tombeau pour ressusciter à la vie. Voilà » ceux qui seront délivrés du corps de cette mort. Mais » ceux qui auront fait de mauvaises œuvres, en sorti-» ront pour ressusciter à leur condamnation. Les voilà » donc retournés au corps de cette mort. Le corps » de cette mort retournera à l'impie, qui n'en sera » plus jamais délivré. »

O impies! ô infidèles! n'attendez pas au jour du jugement à écouter la voix de Jésus-Christ. Il vous appelle pendant le cours de cette vie à la pénitence, qui

(1) Exceptâ illâ communi gratiâ naturæ, quâ homines facti sumus, hæc est major gratia, quâ facti sumus populus ejus, et oves pascuæ ejus per Jesum Christum Dominum nostrum.

(2) *S. Aug. serm.* 5. *de verb. Apostoli, c.* 11.

(3) Quis me liberabit de corpore mortis hujus ? Gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum. *Rom.* 7.

est le trône de sa miséricorde : il ne tiendra qu'à vous d'y trouver la rémission de vos péchés ; mais si vous mourez dans votre infidélité et dans votre impiété la grâce de Dieu par Jésus-Christ ne sera plus pour vous. Il vous appellera au trône de sa justice, où vous serez condamnés à des peines éternelles, sans appel et sans ressource.

ENTRETIEN

POUR LE IV. JOUR DE JANVIER.

IV. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable sous la qualité de Sauveur.

Que Jésus-Christ est le Sauveur de tous les enfants qui meurent avant l'usage de la raison.

Non est voluntas ante Patrem vestrum, qui in cœlis est, ut pereat unus de pusillis istis.

Votre Père, qui est dans le ciel, ne veut pas qu'aucun de ces petits périsse. MATTH. 18. 14.

I. CONSIDÉRATION.

Les enfants qui meurent avant l'usage de la raison, ne peuvent être sauvés sans les mérites de Jésus-Christ. *Car le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché: et ainsi la mort est passée dans tous les hommes, tous ayant péché dans un seul homme* (1). *Comme donc c'est par le péché d'un seul que tous les hommes sont tombés dans la condamnation; ainsi c'est par la justice d'un seul que tous les hommes reçoivent la justification de la vie* (2).

(1) Propterea sicut per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, et per peccatum mors, et ità in omnes homines mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt. *Rom.* 5. 12.

(2) Igitur sicut per unius delictum in omnes homines in condemnationem: sic et per unius justitiam in omnes homines in justificationem vitæ. *Rom.* 5. 18.

Saint Augustin, suivant ces paroles de l'Apôtre, dit excellemment : « Un homme est pour la mort, un » homme, dit ce Père, est pour la vie : celui-là pure- » ment homme, celui-ci Dieu et homme. Par celui-là » le monde est devenu ennemi de Dieu; par celui-ci » le monde a été reconcilié avec Dieu, choisi et séparé » du monde. Car tous meurent en Adam, tous revi- » vront aussi en Jésus-Christ. Comme nous avons » porté l'image de l'homme terrestre, portons aussi » l'image du céleste (1). » Quiconque s'efforce de renverser ces maximes fondamentales de la foi chrétienne, tombe lui-même; mais elles demeurent toujours inébranlables (2). C'est ce qui a donné sujet à ce reproche que le même saint fait si souvent à Pélage, qui niait que les petits enfants fussent criminels par le malheur de leur naissance, et par conséquent qu'ils eussent besoin de la grâce du Rédempteur, pour effacer le péché originel, puisqu'ils n'en avaient point contracté. Vous qui voulez paraître le défenseur de la nature, et qui en êtes plutôt l'ennemi et le destructeur, sous couleur de louer le Créateur de ce que nous naissons avec une nature saine et exempte de péché, vous privez la nature malade de son Sauveur (3). Et dans un autre endroit, parlant des Pélagiens, il dit qu'ils font la nature humaine libre, afin qu'elle n'ait que faire de chercher un Libérateur, et qu'ils veulent que tous les enfants soient sauvés comme

(1) Unus homo est ad mortem, unus ad vitam : ille tantùm homo, iste Deus et homo. Per illum est mundus inimicus factus Deo, per istum mundus reconciliatus Deo, electus ex mundo. Sicut enim in Adam omnes moriuntur, sic et in Christo omnes vivificabuntur: sicut portavimus imaginem terreni, ità portemus et imaginem ejus qui de cœlo est. *S. Aug. l.* 6. *contrà Jul.*

(2) Hæc stabilimenta fidei christianæ qui subvertere nititur, stantibus eis ipse subvertitur.

(3) Tu naturæ defensor, vel potiùs oppugnator, dùm quasi de naturâ sanâ laudas Creatorem, excludis à languidâ Salvatorem. *S. Aug. serm.* 12. *de verb. Apost.*

innocents, afin que le Sauveur leur soit inutile et superflu (1). O mon aimable Sauveur! je reconnais en toute humilité que nous sommes tous pécheurs, jusqu'aux plus petits enfants, par la faute du premier homme ; et que nous avons tous besoin de vous, sans en excepter un seul. Mais ce que je déplore bien davantage, c'est qu'ayant été délivré du péché originel par la grâce de mon baptême, je me sois rendu coupable d'un nombre innombrable de péchés personnels, que j'ai commis par mon ingratitude et par ma malice. Je m'en repens de tout mon cœur : faites-moi miséricorde.

II. CONSIDÉRATION.

Il ne tient point au Sauveur du monde que ses mérites ne soient appliqués à tous les enfants qui meurent avant l'usage de la raison, parce qu'il est mort pour eux sans aucune exception. Ce sentiment est conforme au Concile de Trente, qui dit en termes exprès, « qu'en» core que Jésus-Christ soit mort pour tous, néan» moins tous ne reçoivent pas le bienfait de sa mort ; » mais seulement ceux auxquels le mérite de sa passion » est communiqué (2). » Or, quelle apparence que Jésus-Christ soit mort pour tous, et qu'il ne tienne qu'à lui que les mérites de sa mort ne profitent à tous? Certainement cela choque le bon sens. Mais ce que dit le grand Apôtre, et après lui saint Augustin, ne nous laisse aucun lieu de contestation ni de doute. Pesez ces paroles sans aucune prévention : Si les petits enfants

(1) Naturam humanam ideò dicunt liberam, ne quærant Liberatorem : ideò salvam, ut superfluam judicent Salvatorem. *S. Aug. ep.* 95.

(2) Verùm, etsi ille pro omnibus mortuus est, non omnes tamen mortis ejus beneficium recipiunt, sed ei duntaxat quibus meritum passionis ejus communicatur. *Concil. Trid. sess.* 6. *cap.*

ne sont point engagés dans aucun péché, vous devez, par une suite nécessaire, avouer que Jésus-Christ n'est pas mort pour eux. Ce qui est évidemment contre l'Apôtre, qui dit aux Corinthiens : *Un seul est mort pour tous, donc tous sont morts, et il est mort pour tous* (1). Car il prouve de là que tous sont morts, parce qu'un seul est mort pour tous. Si cette preuve, que saint Augustin emprunte du divin Apôtre, est solide, comme il n'en faut point douter, il faut, par toutes les règles du bon raisonnement, que l'antécédent n'ait pas moins d'étendue que la conséquence. L'antécédent, c'est qu'un seul est mort pour tous : la conséquence, que tous sont morts. Afin donc de conclure juste, que tous sont morts sans exception, il faut poser pour principe, qu'un seul est mort pour tous sans exception; autrement la conséquence qu'on en veut tirer serait visiblement défectueuse. Mais comment peut-on douter du sentiment de saint Augustin, puisqu'il dit si clairement que la grâce de Jésus-Christ s'étend aux petits et aux grands, et que celui-là ne laisse aucun des petits, qui remet tous les péchés de tous les siens, c'est-à-dire, des grands et des petits (2). Après cela n'a-t-on pas sujet de dire avec lui : Je le redis, je l'inculque, je le fais prendre par force, comme un remède au malade qui le refuse. Recevez-le, il est salutaire : je ne veux pas vous laisser mourir. Un seul est mort pour tous : donc tous sont morts. Voyez comme l'Apôtre veut que par une suite infaillible on infère que tous sont morts, parce qu'un seul est mort pour tous. Que personne ne le nie, que personne n'en doute, s'il ne nie, ou s'il ne doute qu'il soit chrétien (3).

(1) Ex hoc enim probavit omnes mortuos esse ; quia pro omnibus mortuus est unus.

(2) Nec ullum præterit pusillorum, qui remittit omnia omnium suorum, id est, pusillorum atque magnorum. *S. Aug. l.* 2. *operis imperf. c.* 132.

(3) Impingo, inculco, infercio recusanti : Accipe, salubre est,

III. CONSIDÉRATION.

Si Jésus-Christ est mort pour tous les enfants qui meurent avant l'usage de la raison, il s'ensuit évidemment qu'il leur a procuré à tous des moyens suffisants pour les sauver. Car pourquoi serait-il mort pour tous, et pour chacun en particulier, sinon pour leur préparer un bain salutaire dans son sang contre le péché originel? aussi voyons-nous que la grâce médicinale de ce grand médecin des âmes n'a jamais manqué à ces petits malades en aucun âge du monde. Car sans parler du baptême, qu'il a établi dans la loi de grâce, et de la circoncision, qui était en usage dans la loi écrite, dans la loi même de nature, la foi des parents, avec quelques sacrifices et prières, suffisait pour sanctifier leurs enfants : et par une singulière miséricorde de Dieu, que saint Augustin admire, ce grand bénéfice de la rédemption leur était conféré, comme il l'est encore aujourd'hui, non-seulement sans y contribuer de leur part, mais encore en s'en fâchant : ce qui leur serait imputé pour un grand sacrilége, s'ils savaient ce qu'ils font, et s'ils avaient l'usage du libre arbitre (1). Cette

nolo moriaris. Unus pro omnibus mortuus est; ergò omnes mortui sunt. Vide quia consequens esse voluit, ut intelligantur omnes mortui, si pro omnibus mortuus est. Nemo neget, nemo dubitet, qui se non negat, aut dubitat esse Christianum. *Idem. l.* 6. *contrà Pelag. c.* 4. Si enim ob unius delictum multi mortui sunt, (multi, quippe isti ipsi sunt omnes de quibus alio loco dicit : Sicut in Adam omnes moriuntur, et ibi videbis et parvulos, quia pro ipsis etiam te confitente mortuus est Christus) continuò, quod necessariò sequeretur, ostendit, dicens : Ergò omnes mortui sunt, et pro omnibus mortuus est. *S. Aug. lib.* 2. *operis imperf. contra Jul. c.* 134.

(1) Tantum beneficium, non solùm non libentibus, verùm etiam reluctantibus datur, quod eis ad magnum imputaretur sacrilegium, si jam in eis valeret voluntatis arbitrium. *S. Aug. epist. ad. Bonif.*

facilité merveilleuse que la bonté de Dieu a mise dans l'application d'un remède si nécessaire, montre assez qu'*il ne veut pas qu'aucun de ces petits périsse, puisqu'il les sauve pour rien* (1), selon le langage de l'Écriture; mais il est difficile de dire pourquoi, nonobstant cette sincère volonté, il permet néanmoins que plusieurs soient étouffés dans le ventre de leurs mères, ou qu'ils naissent de parents infidèles, sans secours d'aucun sacrement, ou que la mort les enlève si tôt après leur naissance, qu'on ne puisse leur conférer la grâce du baptême. A la vérité, s'il était permis de dire ce que saint Bonaventure, Sylvestre, Gabriel, Gerson, et d'autres théologiens, semblent avancer que Dieu s'est réservé la liberté d'appliquer les mérites de Jésus-Christ sans aucune cérémonie extérieure, soit par les prières de l'Église, soit par l'intercession des saints, ou par quelque autre manière que lui seul connaît, la question serait aisée à décider; mais de peur de passer au-delà de ce que l'Église a clairement déterminé, il est plus sûr d'abandonner ces conjectures; et pour résoudre cette difficulté, il faut présupposer deux principes, dont on ne peut disconvenir. Le premier est que pendant que les enfants sont dans un âge incapable de discernement et d'élection, et par conséquent de grâces intérieures, d'inspirations et de bons mouvements, la providence divine pourvoit à leur salut par des grâces extérieures, c'est-à-dire, par les moyens suffisants qu'il donne aux amis, aux fidèles, au corps de l'Église, et à toute la société humaine, pour contribuer à les sauver (2). Car, comme le péché originel est un vice transmis par la faute de leur père, et non pas commis par leur propre volonté, leur sanctification est aussi une grâce dont l'application dépend du soin et du travail des autres, et non pas de leur propre con-

(1) Quæ nullum præterit pusillorum.
(2) *Voyez Monsieur Gamache.*

duite (1). L'Église, leur mère, leur donne les pieds des autres pour marcher, le cœur des autres pour croire, la langue des autres pour confesser; afin que comme ils sont malades, parce qu'ils sont chargés du péché d'un autre, aussi lorsqu'ils viennent à guérir, ils soient sauvés par la confession d'un autre. Le second est que l'ordre de la grâce n'est point contraire à l'ordre de la nature, que leurs lois ne sont point incompatibles, qu'elles ne s'entre-détruisent point, et que la conduite de l'une ne choque point celle de l'autre. De là vient que, pour faire des œuvres de grâce, le Fils de Dieu ne s'est pas obligé de faire toujours des miracles, et de suspendre le cours ordinaire de la nature, pour donner aux pécheurs des moyens extraordinaires de se sauver. C'est assez qu'il leur donne à tous les moyens suffisants pour opérer leur salut, afin de justifier le désir sincère qu'il a qu'aucun d'eux ne se perde.

(1) Credit in altero, qui peccat in altero: ad verba aliena sanatur, qui ad factum alienum vulneratur. *S. Aug. serm.* 14. *de verbis Apost.*

(2) Accommodat illis mater Ecclesia aliorum pedes ut veniant, aliorum cor ut credant, aliorum linguam ut fateantur; ut quemadmodum quòd ægri sunt, alio peccante prægravantur, sic cùm sani sunt, alio pro eis confitente salventur. *S. Aug. serm.* 10. *de verbis Apost.*

ENTRETIEN

POUR LE V. JOUR DE JANVIER.

V. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable sous sa qualité de Sauveur.

Que Jésus-Christ a mérité non-seulement à tous ceux qui vivent sous la loi de grâce, mais encore à tous ceux qui ont vécu sous la loi de nature et sous la loi écrite, des moyens suffisants pour se sauver.

Quid est quod debui ultrà facere vineæ meæ, et non feci? Qu'ai-je dû faire de plus à ma vigne, que je n'aie point fait? Isa. 5. 4.

I. CONSIDÉRATION.

Dieu n'a jamais laissé personne dans la loi de nature sans secours suffisant pour accomplir les préceptes de la loi et pour se sauver. Dieu a établi dès le commencement deux royaumes, et a donné à chacun des hommes le pouvoir de faire partie du royaume aux lois duquel il s'assujettirait (1). S'il leur a donné le pouvoir dès le commencement, il est clair qu'il ne les a pas laissés l'espace de quatre mille ans sans le se-

(1) Ab initio duo regna statuit Deus, et potestatem dedit unicuique hominum, ut illius regni fiat portio, cui se ad obediendum ipse subjecerit. *Clemens Rom. ep. 3. de Officio Sacerdotis, ad med. vers.*

cours qui leur était nécessaire pour obéir. Car, comme dit saint Augustin, écrivant contre les Manichéens: « Qui ne s'écriera que c'est une folie d'imposer des » préceptes à celui à qui il n'est pas libre de faire ce » qui lui est enjoint; et qu'il est injuste de condamner » celui qui n'a pas eu le pouvoir de faire ce qu'on lui » a commandé (1) ? »

Puis donc que la loi de nature s'étend à tous les hommes, et que Dieu l'a gravée dans tous les cœurs, sans aucune exception, il est clair que la grâce suffisante pour l'accomplir a la même étendue. « La grâce se » répand sur tous, dit excellemment saint Chrysostome, » elle n'excepte, ni ne dédaigne personne : ni Juif, ni » Grec, ni Barbare, ni Scythe; ni libre, ni esclave; ni » homme, ni femme; ni vieux, ni jeune (2). Mais pour » ceux qui négligent de jouir du bien qu'elle leur » présente, qu'ils s'imputent à eux-mêmes cet aveu- » glement. Car quoique la porte du ciel soit ouverte » à tous, et que personne ne leur en défende l'accès, » il y a néanmoins des hommes perdus et méchans, » qui refusent par leur propre malice d'y entrer (3). »

Saint Augustin apporte l'exemple d'Ésaü, qui pouvait courir avec le secours divin, et parvenir au salut, s'il eût voulu; mais parce qu'il ne voulut pas, et qu'il méprisa la vocation de Dieu, qui lui eût donné, en l'appelant, le vouloir et le pouvoir de courir, il tomba

(1) Quis non clamet stultum esse præcepta dare ei cui liberum non est quod præcipitur facere, et iniquum esse eum damnare, cui non fuit potestas jussa complere. *S. Aug. l. de fide contrà Manich. c.* 10.

(2) Gratia in omnes diffusa est; non Judæum, non Græcum, non Barbarum, non Scytham; non liberum, non servum; non virum, non mulierem; non senem, non juvenem, excipit aut dedignatur. *S. Chrysost. hom. 7. in Joan.*

(3) Qui autem ejus munere frui negligunt, hanc suam cæcitatem sibi imputent. Cùm enim omnibus aditus pateat, et à nemine prohibeatur, perditi quidam et nequam homines propriâ duntaxat malitiâ ingredi recusant. *Ibid.*

dans la réprobation. « Ésau, dit-il, n'a pas voulu, et » il n'a pas couru ; mais s'il eût voulu et s'il eût couru, il fût parvenu avec le secours de Dieu, qui lui » eût donné, en l'appelant, la grâce de vouloir et de » courir, il ne fût tombé dans la réprobation par le » le mépris de la vocation (1). » Il dit le même de la réprobation de Pharaon, qui ne s'est perdu que parce qu'il a combattu par son libre arbitre la très-miséricordieuse vérité de Dieu (2). Saint Chrysostome, se servant du même exemple, dit qu'il n'a tenu qu'à Pharaon de se sauver, et que la miséricorde de Dieu ne lui a point manqué, non plus qu'à ceux qu'elle a sauvés. « Car, » dit ce Père, parce que Dieu est extrêmement bon, » il fait éclater sa bonté envers les uns et les autres » (c'est-à-dire, envers les réprouvés et les élus), et il » n'a pas seulement étendu sa miséricorde sur ceux » qu'il a sauvés ; mais encore en tant qu'il était en lui, » sur Pharaon même. Que s'il n'a pas été sauvé, il n'a » tenu qu'à sa volonté ; car de la part de Dieu il n'a » pas moins eu que ceux qui ont été sauvés (3). » Il veut dire que Dieu lui a offert sa grâce et son secours pour le sauver, avec autant de sincérité qu'à ceux qui ont été sauvés ; à peu près au même sens que le Sage dit que Dieu a soin de tous également : non qu'il veuille ou qu'il fasse toujours autant de bien aux uns qu'aux autres ; mais parce qu'il le veut, et le fait avec autant de sincérité, et avec la même providence, quoique

(1) Noluit Esau, et non cucurrit ; sed et si voluisset, et cucurrisset, Dei adjutorio pervenisset, qui etiam velle, et currere vocando præstaret, nisi vocatione contemptâ reprobus fieret. *S. Aug. l.* 1 *ad. Simplicianum, q.* 2.

(2) Quia contrà misericordissimam Dei veritatem libero pugnavit arbitrio. *S. Aug. lib. de Præd. et Grat. c.* 15.

(3) Nec eorum tantummodò quos salvavit, sed et quantùm in se fuit, Pharaonis misertus est. Quòd autem salvatus non est, totum per suam ipsius voluntatem stetit. Ità ut quantùm ad Deum attinebat, nihil ab illis qui salvati sunt, minùs habuerit. *S. Chrysost., hom.* 56. *in Ep. ad Rom.*

ce ne soit pas de la même manière. C'est ainsi que saint Prosper s'en explique au chapitre 31. du livre second de la *Vocation des Gentils :* Nous avons tâché de prouver, avec le secours du Seigneur, que la grâce a été donnée à tous les hommes, non-seulement en ces derniers temps, mais encore dans tous les siècles passés, avec une pareille providence et une bonté générale; mais néanmoins par des effets divers, et avec une différente mesure (1). Caïn même en a eu, dit ce saint au chapitre 13. du même livre, pour résister à la fureur de sa passion. Mais sa malice opiniâtre s'est rendue plus inexcusable, par ce qui devait servir davantage à le corriger (2).

II. CONSIDÉRATION.

Il est de la loi écrite, comme de la loi de nature : Dieu n'y a jamais laissé personne sans lui donner des grâces suffisantes, en vue des mérites de son Fils, pour accomplir les préceptes de cette loi et pour opérer son salut. Il est vrai que la loi n'était pas suffisante par elle-même pour conduire au salut, parce que la connaissance qu'elle donnait du bien et du mal ne suffit pas toute seule pour délivrer la volonté de la servitude du péché, et lui rendre le pouvoir de faire le bien ou de faire le mal, sans le secours de la grâce intérieure et l'assistance du Saint-Esprit; mais il n'est pas vrai que cette grâce et cette assistance manquassent à ceux qui vivaient sous la loi. Saint Augustin disait contre les Pélagiens, qui lui imputaient cette erreur : « Qui est le » catholique qui dise, ce qu'ils nous font dire, que le

(1) Elaboratum est, quantùm Dominus adjuvit, ut non solùm in novissimis diebus, sed etiam in cunctis retrò seculis probaretur gratiam Dei omnibus hominibus adfuisse, providentiâ quidem pari, et bonitate generali; sed multimodo opere, diversâque mensurâ. *S. Prosp. de vocat. Gent. lib.* 2. *cap.* 31.

(2) Sed malitiâ pertinax indè facta est inexcusabilior, undè debuit esse correctior. *Ibid.*

» Saint-Esprit n'a point donné de secours dans l'An-» cien Testament pour pratiquer la vertu (1) ? » Qui des catholiques, pouvons-nous ajouter, a jamais dit qu'il était impossible aux Juifs de garder les préceptes de la loi ? Qui des orthodoxes a jamais enseigné que la grâce, qui était nécessaire pour les accomplir, leur manquait, et qu'ils péchaient nécessairement, soit en voulant, ou en ne voulant pas y obéir ? Le Saint-Esprit parle tout autrement par la bouche des prophètes et des saints docteurs de l'Église. « Dieu ne commande point ce qui » est impossible, dit saint Augustin dans son *livre de la na-» ture et de la grâce* : mais en vous commandant, il vous » avertit de faire ce que vous pouvez, et de demander » ce que vous ne pouvez pas (2) ; et il vous aide, ajoute » le saint concile de Trente, afin de vous le rendre » possible (3). Cela est indubitable, dit le même Père, » au chapitre 64. du même livre, et c'est une très-ferme » créance, que Dieu, qui est juste et bon, ne peut pas » commander ce qui est impossible. » Si quelqu'un osait dire le contraire, qui ne s'écrierait aussitôt, comme on l'a déjà dit, que c'est une folie de commander à un homme ce qu'il ne peut exécuter, et une injustice de le punir ? *Le commandement que je vous fais aujourd'hui n'est point au-dessus de vous, ni loin de vous* (4) : *mais, au contraire, il en est fort près ; il est dans votre bouche et dans votre cœur, afin que vous le puissiez accomplir* (5). *Peuple d'Israël, ne vous plaignez*

(1) Quis Catholicus dicat, quod nos dicere jactitant, Spiritum Sanctum adjutorem virtutis in veteri Testamento non fuisse? *S. Aug. l. 4. ad. Bonif. c. 4.*

(2) Deus impossibilia non jubet : sed jubendo admonet, et facere quod possis, et petere quod non possis. *S. Aug. lib. de Nat. et Grat.* 43.

(3) Adjuvat ut possis. *Conc. Trid. sess. 6. cap. 11.*

(4) Mandatum hoc quod ego præcipio tibi hodiè, non suprà te, neque procul positum. *Deut. 30. 11.*

(5) Sed juxtà te est sermo valdè, in ore tuo et in corde tuo. *Ibid.*

point de votre malheur : vous en êtes la cause ; vous vous êtes perdus vous-mêmes (1). Ne dites point que je vous ai manqué au besoin ; votre secours est en moi seul. *J'atteste le ciel et la terre, que j'ai mis devant vous la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction : choisissez donc la vie, afin que vous viviez, vous et votre postérité, et que vous aimiez le Seigneur votre Dieu, et que vous obéissiez à sa parole, et que vous vous attachiez à lui* (2)

III. CONSIDÉRATION.

Ce n'est point déroger au privilége de la loi évangélique, de dire que la grâce suffisante n'a point manqué dans la loi écrite ni dans la loi de nature. Sa prérogative ne consiste pas en cela ; mais bien en ce que Jésus-Christ, qui est l'auteur de la grâce, est venu au monde pour l'établir, et qu'il y a mis des sacrements qui opèrent et produisent la grâce ; ce qui ne convient pas à la loi de Moïse, dont tous les sacrements, comme dit saint Paul, et toutes les observations cérémoniales n'étaient que des *éléments faibles et pauvres* (3), qui ne produisaient pas la grâce sanctifiante *ex opere operato*, mais seulement une justice extérieure et légale. C'est pourquoi ce grand apôtre dit que la loi ne conduisait rien à la perfection (4) : parce qu'elle ne justifiait personne par elle-même, ce qui n'appartient qu'à la loi de grâce, et ainsi elle ne pouvait pas toute seule conduire un homme au salut. Mais il ne s'ensuit pas que ceux qui vivaient sous la loi, n'eussent d'ailleurs des secours suffisants pour se sauver par le moyen de

(1) Perditio tua, Israel : tantummodò in me auxilium tuum. *Ose.* 13.

(2) Testes invoco cœlum et terram, quòd proposuerim vobis vitam et mortem, benedictionem et maledictionem. Elige ergo vitam, ut et tu vivas, et semen tuum, et diligas Dominum Deum tuum, atque obedias voci ejus, et illi adhæreas. *Deut.* 30.

(3) Infirma et egena elementa. *Galat.* 4. 9.

(4) Nihil ad perfectum adduxit lex. *Heb.* 7. 19.

la foi en Jésus-Christ. Encore que la loi ancienne ne fût pas suffisante pour sauver les hommes, « néanmoins, dit saint Thomas, ils avaient un autre secours que Dieu leur avait donné avec la foi, par lequel ils se pouvaient sauver, à savoir, la foi du médiateur, qui justifia les anciens Pères, comme elle nous justifie aussi nous autres. Ainsi Dieu ne laissait pas les hommes sans secours pour se sauver (1). » Grâces immortelles à votre bonté, ô mon très-aimable Sauveur! qui n'avez jamais manqué à personne. Faites, s'il vous plaît, que je vous aime, et que je ne manque jamais à votre grâce.

(1) Quamvis lex vetus non sufficiebat ad salvandos homines; tamen aderat aliud auxilium à Deo hominibus simul cum lege datum, per quod salvari poterant, scilicet fides Mediatoris, per quam justificati sunt antiqui patres, sicut etiam nos justificamur. Et sic Deus non deficiebat hominibus, quin daret eis salutis auxilia. *S. Thomas.*

ENTRETIEN

POUR LE JOUR DES ROIS.

VI. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme Sauveur du genre humain.

Que la faveur de Jésus est la bonne fortune des chrétiens, et l'étoile qui les conduit au salut.

Vidimus stellam ejus in Oriente, et venimus adorare eum. Nous avons vu son étoile dans l'Orient, et nous sommes venus l'adorer. MATTH. 2. 2.

I. CONSIDÉRATION.

C'EST une maxime très-importante pour la conduite de notre vie, que nul ne doit espérer d'être véritablement heureux, que par la faveur de Jésus-Christ. Ce qui est dit, que l'espérance de ce que l'on voit n'est point espérance, convient fort bien aux puissances de ce siècle, aux richesses et aux grandeurs. On n'en doit rien attendre de bon. L'espérance qu'elles nous donnent n'est qu'une illusion. Il n'y a rien non plus à espérer dans l'élément du ciel, mais bien dans le Seigneur du ciel. C'est en vain que le Chaldéen met son espérance dans les étoiles qu'il observe ; le riche, dans ses trésors ; l'avaricieux, dans les usures. La vraie espérance est celle qui s'attache à l'invisible, c'est-à-dire, au Seigneur Jésus, qui est au milieu de nous, et qu'on

ne voit point (1). Qu'est-il besoin que j'observe le lever ou le coucher des étoiles? Je n'en veux qu'une pour toutes, qui n'est que trop suffisante pour me rendre heureux. C'est cette belle et lumineuse étoile du matin, qui a fait le plus grand de tous les saints avant que de naître, qui a produit la fleur des martyrs en naissant, et qui a causé le bonheur de tous les prédestinés en mourant (2).

Nul mal n'est à craindre en la présence de Jésus, nul bien ne peut manquer à qui est favorisé de ses regards. Car, comme dit saint Ambroise, le Père éternel n'a rien excepté en nous donnant l'auteur de tous les biens. Il l'a livré pour nous tous, afin de nous montrer qu'il a tant d'amour pour tous, qu'il a bien voulu livrer son très-cher Fils pour chacun de nous (3). Nous n'avons donc point sujet de craindre qu'il nous puisse rien refuser; nous ne devons point nous défier de la continuation de sa libéralité, dont la largesse s'est répandue depuis si long-temps, et si continuellement sur nous, qu'il nous a premièrement prédestinés, puis appelés; et ceux qu'il a appelés, il les a justifiés, et ceux qu'il a justifiés, il les a glorifiés (4). Voilà les plus

(1) Pulchrè dicitur : Spes autem quæ videtur non est spes de potestatibus istius sæculi, de dignitatibus, de divitiis. Nec in ipso cœli elemento spes est, sed in Domino cœli. Nec Chaldæus in stellis spem habet quas observat; nec dives in possessionibus : nec avarus in usuris : sed ille spem habet, qui in eo spem suam ponit, quem non videt, id est in Domino Jesu, qui medius nostrùm stat, et non videtur. *S. Amb. l.* 6. *ep.* 39. *fine.*

(2) Quid opus est, ut explorem ortus signorum atque obitus? Una mihi stella abundat pro omnibus : stella splendida et matutina, cujus ad exortum seminata est non frugum, sed Martyrum seges. *Bæsa. l.* 2. *c.* 8. § 7.

(3) Nihil enim excepit, qui omnium concessit Auctorem : pro nobis omnibus tradidit illum, ut ostenderet quòd ità omnes diligat, ut dilectissimum sibi Filium pro singulis traderet. *S. Amb. l.* 2. *de Jacob. c.* 6.

(4) Nihil est igitur quod negari posse nobis vereamur, nihil in

doux rayons de la faveur de Jésus-Christ, dont l'étoile des Mages est une éclatante figure, que la divine Providence avait fait prédire par un infidèle, parmi les oracles sacrés des prophètes, comme dit saint Maxime, pour nous apprendre que celui duquel elle marquait la naissance, était le Sauveur des fidèles et des infidèles (1).

II. CONSIDÉRATION.

Il faut donc reconnaître aujourd'hui le Sauveur du monde, et l'adorer comme l'auteur de notre prédestination, de notre vocation, de notre justification et de notre glorification; et lui dire comme David : Mon sort est entre vos mains, tout mon bonheur dépend de vous. En premier lieu, notre prédestination en dépend. C'est en vue de ses mérites que Dieu de toute éternité a fait le projet de notre salut, et de toutes les grâces nécessaires pour nous conduire à la fin pour laquelle il nous a créés (2). C'est donc en lui qu'il faut mettre notre confiance. Notre salut est bien plus assuré dans ses mains que dans les nôtres. Car c'est par sa grâce que nous sommes héritiers du royaume céleste, et que la promesse qui fut faite à Abraham demeure ferme. C'est pourquoi saint Augustin ne peut assez s'étonner qu'il se trouve des hommes qui aiment mieux se fier à leur propre faiblesse, qu'à la fermeté de la promesse

quo de munificentiæ divinæ diffidere perseverantiâ debeamus, cujus fuit tàm diuturna et jugis ubertas, ut primò prædestinaret, deindè vocaret, et quos vocaret hos et justificaret, et quos justificaret, hos et clarificaret. *S. Amb. l.* 2. *de Jacob. c.* 6.

(1) Fuit hoc, quantùm æstimari datur, supernæ dispositionis arbitrium, ut inter sacratissimas Prophetarum voces, etiam ab infideli homine ejus prædiceretur adventus, qui pro fidelium infideliumque erat redemptione venturus. *S. Maxim. serm.* 3.

(2) Elegit nos ante mundi constitutionem, ut essemus sancti. *Ephes.* 1.

de Dieu : « Je ne suis pas assuré, me direz-vous, de la » bonté de Dieu en mon endroit. Quoi donc ? êtes-vous » assuré de la vôtre en ce qui vous regarde ? Puis donc » que l'une et l'autre vous est inconnue, pourquoi n'at- » tachez-vous pas votre foi, votre espérance, votre » charité plutôt à la plus ferme qu'à la plus faible (1) ? » Gardez-vous bien de désespérer de vous-même ; » parce qu'on vous commande de mettre votre espé- » rance en Dieu plutôt qu'en vous (2). » Car enfin vous êtes assuré qu'il ne tiendra pas à sa bonté que vous ne soyez sauvé. Car le Père a donné à son Fils tout le pouvoir de juger. Eh ! donc pourra-t-il juger celui qu'il a racheté de la mort, celui pour lequel il s'est immolé, celui dont il sait que la vie est le fruit et la récompense de sa mort ? Ne dira-t-il pas : Que m'a-t-il servi de répandre mon sang (3) ? Hélas ! si vous ne vous sauvez, il a bien sujet de se plaindre de vous ; mais vous ne pouvez pas vous plaindre de lui. O Jésus ! soyez mon appui et mon espérance. *O Dieu, sauvez-moi pour la gloire de votre nom* (4). O nom adorable ! plus éclatant que les étoiles ! ne me refusez pas vos favorables influences. Vous qui portez le bonheur partout où vous entrez, entrez dans mon cœur, pour y faire à jamais la paix et la joie de l'esprit.

(1) Miror homines infirmitati suæ se malle committere, quàm firmitati promissionis Dei. Sed incerta est mihi, inquis de meipso, voluntas Dei. Quid ergò ? Tuane de teipso voluntas certa est, neque times ? Cùm igitur utraque voluntas incerta sit, cur non homo firmiori potiùs quàm infirmiori fidem suam, spem, charitatemque committit? *S. Aug. de Prædest. Sanct. c.* 11. *Init.*

(2) Absit à vobis ideò desperare de vobis, quoniam spem vestram in Deo jubemini habere non in vobis. *Idem, l. de bono Persever. c.* 22. *et Prosper. ad Excerpta Genuens. dub.* 10.

(3) Nempe Christo dedit Pater omne judicium. Poterit te ergò ille damnare, quem redemit à morte, pro quo se obtulit, cujus vitam suæ mortis esse mercedem cognoscit ? Nonne dicet : Quæ utilitas in sanguine meo? *S. Amb. l. primo de Jacob. c.* 6. *in fin.*

(4) Deus, in nomine tuo salvum me fac. *Ps.* 53. 3.

III. CONSIDÉRATION.

En second lieu, notre vocation dépend de la faveur de Jésus-Christ, comme le premier effet que produit en nous l'amour qu'il nous porte, et le désir qu'il a de nous rendre heureux. *La sagesse parle en public, elle fait entendre sa voix dans les grandes places, elle crie à la tête des troupes assemblées, elle se fait écouter aux portes de la ville, disant : O enfants! jusqu'à quand aimerez-vous l'enfance? jusqu'à quand les fous rechercheront-ils ce qui leur nuit* (1)? *Je vous ai appelés, et vous n'avez point voulu venir; j'ai tendu ma main, et personne ne m'a regardé* (2). *Vous tous qui avez soif, venez aux eaux* (3). *Appelez aux noces tous ceux que vous rencontrerez* (4). Bonté admirable de Jésus-Christ! « Le Verbe » divin a élevé sa voix en appelant tous les hommes, » dit saint Clément d'Alexandrie : et quoiqu'il connût » très-bien ceux qui devaient lui obéir, néanmoins » parce qu'il est dans notre pouvoir d'obéir, ou de » n'obéir pas, afin que personne ne pût se couvrir du » prétexte d'ignorance, il a étendu la vocation à tous » avec une grande équité (5). Car il n'est pas Sauveur » de ceux-ci, et de ces autres non; il est Sauveur de » tous, ajoute encore saint Clément Alexandrin, et

(1) Sapientia foris prædicat, in plateis dat vocem suam, in capite turbarum clamitat, in foribus portarum urbis profert sua verba dicens : Usquequò parvuli, diligitis infantiam, et stulti ea quæ sibi sunt noxia cupient ? *Prov.* 1. 20.

(2) Vocavi, et renuistis; extendi manum meam, et non fuit qui aspiceret. *Ibid. vers.* 24.

(3) Omnes sitientes, venite ad aquas. *Isa.* 55.

(4) Quoscumque inveneritis, vocate ad nuptias. *Matth.* 22.

(5) Divinum Verbum clamavit omnes vocans, eos quidem vel maximè cognoscens qui erant parituri : et tamen quoniam in nostrâ potestate est parere, vel non parere, ut nulli possint causari prætextum ignorantiæ, justam fecit vocationem. *Clemens Alex. l.* 2. *Strom.*

» jamais il n'a envié le salut à personne, lui qui les a » tous également appelés (1).» « Notre Dieu, dit saint » Ignace Martyr, aime les hommes, et veut que tous » soient sauvés, et qu'ils viennent à la connaissance de » la vérité. C'est pourquoi il fait lever le soleil sur les » bons et sur les méchants, et il fait tomber la pluie » sur les justes et sur les injustes (2). » Il nous appelle de toutes parts à l'amendement de nos mœurs ; de tous les endroits du monde il nous appelle à la pénitence ; il nous appelle par les biens que nous recevons de ses créatures, il nous appelle en prolongeant notre vie, il nous appelle par la parole extérieure de ceux qui nous instruisent, il nous appelle par les bonnes pensées intérieures qui nous touchent et nous attirent à la vertu, il nous appelle par les fléaux de sa justice, il nous appelle par les consolations et les attraits de sa divine miséricorde (3). Le Seigneur Jésus distribue la nourriture de nos âmes ; et s'il ne tenait qu'à lui, il la voudrait donner à tous. Il ne la refuse à personne, car c'est lui qui la dispense à tous. Mais si, lorsqu'il rompt le pain et qu'il le donne à ses disciples, vous ne tendez la main pour le prendre, vous tomberez en défaillance dans le chemin, et vous ne pourrez rejeter votre faute sur celui qui vous fait miséricorde, et qui distribue le pain céleste (4). Que lui répondrez-vous? comment vous

(1) Servator est, non horum quidem servator, illorum verò non. Nec unquàm aliquibus inviderit, qui omnes ex æquo vocavit. *Idem. l. 7. Strom. pag.* 2.

(2) *S. Ignat. ep.* 6. *ad Philadel.*

(3) Vocat undiquè ad correctionem, vocat undique ad pœnitentiam, vocat beneficiis creaturæ, vocat impertiendo tempus vivendi, vocat per lectorem, vocat per intimam cogitationem, vocat per flagellum correptionis, vocat per misericordiam consolationis. Longanimis et multæ misericordiæ : sed observa ne longitudine misericordiæ Dei malè utendo, tu tibi thesaurizes iram in die iræ et revelationis justi judicii Dei. *S. Aug. in Psal.* 102. *post medium.*

(4) Dividit escas Dominus Jesus, et ille quidem vult dare omni-

excuserez-vous? Vous ne pouvez pas dire qu'il n'a point donné de pain; car il en donne à tous. Vous ne pouvez pas dire qu'il n'a pas voulu vous rendre bon; car il a mis devant vous le bien et le mal, afin que le bien que vous feriez fût volontaire, et que vous n'y fussiez pas poussé par une nécessité inévitable (1).

IV. CONSIDÉRATION.

En troisième lieu, notre justification est un effet de la faveur de Jésus, qui nous a fait un bain de son sang, pour nous purifier de nos crimes et nous rendre dignes de l'amitié de Dieu, qui est la source de tous les biens. Ne savez-vous pas, dit saint Paul, que les injustes ne seront point héritiers du royaume de Dieu? Ne vous y trompez pas: ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les impudiques, ni les efféminés, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médisants, ni les ravisseurs du bien d'autrui, ne possèderont point le royaume de Dieu. *Vous avez été autrefois dans ces vices, mais vous avez été lavés, vous avez été sanctifiés, vous avez été justifiés au nom de notre Seigneur Jésus-Christ* (2). Voilà le fondement de tout le bonheur de la vie et de la mort, et par conséquent de la glorification et de la vie éternelle, sur lequel vous devez appuyer votre espérance. Car il ne tiendra qu'à vous d'être du nombre de ses amis,

bus, negat nemini; dispensator est enim omnium. Sed cùm ille panes frangat, et det discipulis, si tu manus non extendas tuas, deficies in viâ, neque poteris in eum culpam tuam referre qui miseretur et dividit. *D. Amb.l.* 6. *in Lucam.*

(1) Quid respondebis ei, aut quomodò excusabis? Non potes dicere quia escam non dedit, qui dat omnibus. Non potes dicere quia noluit te bonum facere, ante quem posuit bonum et malum, ut non ex necessitate bonum tuum esset, sed voluntarium. *Ibid.*

(2) Et hæc quidem fuistis, sed abluti estis, sed justificati estis, sed justificati estis in nomine Domini nostri Jesu Christi. 1. *Cor.* 6. 9.

au bien desquels il fait réussir toutes choses. Craignez Dieu, il fera luire sur vous le soleil de justice, dont les rayons rendent la santé aux malades et la vie aux morts (1). Ce mystique soleil de justice s'est levé pour tous, il est venu pour tous, il a souffert pour tous, il est ressuscité pour tous (2). « Si le jour, » dit saint Cyprien, naît également pour tous, et si le » soleil répand sa lumière sur tous, sans exception » de personne, à combien plus forte raison Jésus-« Christ, qui est le vrai soleil et le vrai jour, répand-» il également la lumière de la vie éternelle dans son » Église (3)! » Le Verbe éclaire tout homme qui vient au monde, en tant qu'il est en soi, parce qu'il ne manque de sa part à personne (4). Ne pensez pas que, si les hommes s'aveuglent, le défaut vienne de l'éloignement ou de l'absence de la vraie lumière, qui est le Verbe. *Il était dans le monde*, dit saint Jean : et nous avons dans les Actes des Apôtres, chapitre 17 : *Il n'est pas loin de chacun de nous : car nous vivons en lui.* Comme si l'Évangéliste disait : Le Verbe divin est efficace et présent, pour éclairer tout homme venant dans le monde (5). Cette mer immense de la lumière

(1) Orietur vobis timentibus nomen meum, sol justitiæ, et sanitas in pennis ejus. *Malach.* 4. 4.

(2) Mysticus sol ille justitiæ omnibus ortus est, omnibus venit, omnibus passus est, et omnibus resurrexit. *S. Amb. in Psal.* 118. *serm.* 8.

(3) Si dies æqualiter nascitur, et si sol super omnes pari et, æquali luce diffunditur, quantò magis Christus, sol et dies verus, in Ecclesiâ suâ lumen vitæ æternæ pari æqualitate largitur? *S. Cypr.*

(4) Illuminat scilicet Verbum, quantùm de se est, quia ex parte suâ nulli deest. *S. Thom. in Joan. c.* 1. *lect.* 5. *in Medic.*

(5) Ne credas defectum ipsum esse ex remotione seu absentiâ veræ lucis. In mundo erat. Simile huic habetur Actuum 17: Non longè est ab unoquoque nostrûm; in ipso enim vivimus. Quasi dicat Evangelista : Verbum divinum efficax est, et præsens ad illuminandum. *D. Thom. ibid.*

divine est toujours prête et ouverte à tous ; chacun y peut participer (1). « D'où vient, dit saint Chrysostome, » que les hommes demeurent dans l'incrédulité ? » parce qu'ils ne veulent pas croire. Car le Fils de Dieu, » étant pour eux attaché à la croix, a fait de sa part » ce qu'il fallait pour les sauver (2). » Pour eux, il a prié avec beaucoup de larmes, pour eux il a souffert l'extrémité de tous les maux, pour eux il est mort, afin de leur donner la vie éternelle. O que cette pensée nous doit attacher fortement aux plaies sacrées de Jésus-Christ ! Que personne de ceux qui combattent pour le ciel, n'ignore ce lieu de retraite. En temps de paix, c'est un lieu de délices ; en temps de guerre, c'est une forteresse invincible. Entrez-y, si vous voulez être heureux. Elle est ouverte à tous ceux qui veulent s'y retirer (3). O clémence divine, qui, par une providence admirable, prête son secours à tous (4), et ne le refuse à personne (5).

(1) Immensum divini luminis pelagus semper paratum est, et patet omnibus ad participandum. *S. Dionys. de Cœl. Hiera. c.* 9.

(2) Quomodò, inquies, illi non crediderunt ? quia noluerunt. Suas tamen ille partes exsecutus est dùm pro eis in cruce penderet. *S. Chrys.* 1. *ad Tim. homil.* 7.

(3) Nullus pugnantium ignoret hunc locum : pacis tempore respersus est suavitate : belli autem tempore invictis munitus est custodiis : semper accedere volentibus patet. *S. Laurent. Justin.* de casto connubio Verbi, *c.* 8. *init.*

(4) O Dei clementia, quæ omnibus admirabili providentiâ præsto est ! *Ibid. cap.* 8. *et c.* 4. *post med.*

(5) Nulli gratiam subtrahit, omnibus offert, neminem excludit venientem ad se. Nulli planè in hâc peregrinatione quantumvis scelesto et infideli suam funditùs misericordiam denegat. *Lib. de triumph. agon. c.* 25. *post init.*

ENTRETIEN

POUR LE II. JOUR DE L'OCTAVE DES ROIS.

VII. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme médecin du genre humain.

Que Jésus-Christ est le Médecin universel de la nature malade; que sa charité est incomparable ; et qu'il ne tient pas à lui que tous les membres de ce grand corps ne guérissent.

Circuibat Jesus omnem Galilæam, sanans omnem languorem, et omnem infirmitatem in populo.

Jesus allait par toute la Galilée, guérissant toutes sortes de maladies et de langueurs. MATTH. 4. 23.

I. CONSIDÉRATION.

JÉSUS-CHRIST est le médecin de l'univers, ou, comme dit Clément Alexandrin, « le médecin de toutes les » créatures (1). » Il ne tient pas à sa bonne volonté qu'il ne guérisse tous les malades, sans en excepter un seul : car c'est la fin de son envoi. Il est venu pour tous, et pour chacun en particulier. « Le mé- » decin est venu, comme dit saint Augustin, pour » contribuer tout ce qui est nécessaire de sa part, afin » de guérir le malade. S'il ne veut pas observer les

(1) Medicus universæ creaturæ. *Clem. Alex.* 1. *Pædag.* c. 2. *Origenes*, l. 4. *contrà Celsum. Init.*

» ordonnances du médecin, c'est lui-même qui se fait » mourir. Le Sauveur est venu dans le monde : à » quel dessein a-t-il été nommé Sauveur, sinon afin de » sauver le monde, et non pas pour le juger ? Vous ne » voulez pas être sauvé par lui : vous serez jugé par » vous-même (1). Le monde, avant sa venue, dit saint » Hilaire, était comme une grande ville, qu'une peste » contagieuse a changée en un grand hôpital rem- » pli d'autant de malades qu'il y a d'habitants. Le pé- » ché originel avait infecté tout le genre humain : » la désolation était universelle : le feu de la concu- » piscence avait allumé un effroyable embrasement, » que personne ne pouvait éteindre. Le Saint-Esprit » donc, qui n'est qu'amour, entrant dans ce vaste » hôpital, et voyant que la contagion des vices s'é- » tendait partout, s'écrie : Qui fera sortir de Sion le » Sauveur d'Israël ? Car ni Moïse, ni Élie, ni Isaïe, » ni les prophètes, n'y avaient pu remédier. Il était » besoin d'un médecin qui, par le moyen de son » secours, pût tout d'un coup guérir tous les malades, » et bannir toutes les maladies (2). » Et comme il était de concert avec lui, n'ayant tous deux qu'un même cœur, il l'envoya aussitôt : et pour exécuter ce charitable dessein, il consacra sa sainte humanité d'une onction divine; afin qu'elle fût embaumée, et que sa miséricorde lui fût comme naturelle. C'est pourquoi nous ne pouvons pas douter qu'il n'étende sa bonne volonté sur tous les malades, sans aucune exception, puisque c'est la

(1) Quantùm in medico est, sanare venit ægrotum. Ipse se interimit, qui præcepta medici observare non vult. Venit Salvator in mundum. Quarè Salvator dictus est, nisi ut salvet mundum, non ut judicet mundum ? Salvari non vis ab ipso ? ex te judicaberis. *S. Aug. tract.* 12. *in Joan.*

(2) His igitur grassantibus malis, et toto orbe dominantibus, conscius spiritus ejus, qui solus opem ferre posset, exclamat : Quis dabit ex Sion salutare Israel ? Non enim Moyses dederat, non Elias, non Isaias, non Prophetæ... opus erat Medico, qui unà atque eâdem auxilii sui ope universa curaret. *S. Hilarius, in Psal.* 13.

fin de sa mission et de son onction sacrée, ainsi qu'il le témoigne lui-même par ces paroles pleines d'amour : *L'esprit du Seigneur s'est reposé sur moi, parce que le Seigneur m'a rempli de son onction. Il m'a envoyé annoncer sa parole à ceux qui sont doux, pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour prêcher la grâce aux captifs, la liberté à ceux qui sont dans les chaînes ; pour publier l'année de réconciliation du Seigneur et le jour de la vengeance de notre Dieu, pour consoler tous ceux qui pleurent* (1).

Si l'on ne peut mieux juger de l'amour que par les œuvres, que n'a pas fait Jésus-Christ pour contenter le désir qu'il avait de guérir le genre humain ! A-t-on jamais vu un médecin se charger des ulcères de son malade, pour lui rendre la santé ? Cela est inouï parmi les hommes : mais le Fils de Dieu l'a fait. Vous savez aussi bien que moi, dit saint Augustin, que notre Sauveur Jésus-Christ est le médecin de notre salut éternel, et qu'il a pris sur soi les faiblesses de notre nature, de peur que nos maladies ne fussent éternelles et irrémédiables (2). *Il a pris véritablement nos langueurs sur lui*, dit Isaïe, *et il s'est chargé lui-même de nos douleurs* (3). *Nous nous étions tous égarés comme des brebis errantes : chacun s'était détourné pour suivre sa propre voie, et le Seigneur l'a chargé de l'iniquité de nous tous* (4). Cassiodore dit qu'il y a une certaine monta-

(1) Spiritus Domini super me, eo quòd unxerit Dominus me: ad annuntiandum mansuetis misit me, ut mederer contritis corde, et prædicarem captivis indulgentiam, et clausis apertionem : ut prædicarem annum placabilem Domino, et diem ultionis Deo nostro : ut consolarer omnes lugentes. *Is.* 61. 1.

(2) Benè nobiscum novit sanctitas vestra Dominum nostrum et Salvatorem Medicum nostræ salutis esse, et salutis æternæ ; et ad hoc suscepisse infirmitatem naturæ nostræ, ne sempiterna esset infirmitas nostra. *S. Aug. serm.* 18. *de verbis Domini.*

(3) Verè languores nostros ipse tulit, et dolores nostros ipse portavit. *Is.* 53. 4.

(4) Omnes nos quasi oves erravimus, unusquisque in viam suam

gne qu'il appelle la montagne du lait, dont les herbes médicinales donnent une si grande vertu au lait des animaux, que les malades qui en prennent, recouvrent en peu de temps leurs forces et leur première vigueur. Et néanmoins les troupeaux qui le donnent sont toujours maigres et languissants. On dirait qu'en guérissant les hommes, ils contractent leurs maladies, et souffrent les mêmes langueurs dont ils les délivrent (1). Voilà un crayon de ce qui se passe sur le Calvaire. Le sang de ce divin Agneau, qui ôte les péchés du monde, répandu sur cette montagne, guérit tous les malades qui s'en appliquent la vertu : au lieu qu'il attira sur lui leurs maladies et leurs langueurs. *Il a été blessé pour nos iniquités; il a été brisé pour nos péchés ; le châtiment qui nous a procuré la paix, est tombé sur lui, et nous avons été guéris par le sang qui est sorti de ses plaies* (2). C'est un effet miraculeux de son amour, que nous ne pouvons assez reconnaître. Jésus-Christ est venu prendre sur lui nos langueurs, et nous communiquer ses vertus : chercher les choses humaines, et nous donner les divines; recevoir des injures, et nous rendre des honneurs ; supporter des ennuis, et nous redonner la santé. Car le médecin qui ne compatit pas à son malade, ne sait pas comme il le faut guérir : et s'il n'est malade avec lui, il ne lui peut rendre la santé (3). Aimable Jésus, vous êtes donc

declinavit : et posuit Dominus in eo iniquitatem omnium nostrûm. *Is.* 53. 6.

(1) Hæc itaque armenta in tàm abundanti pabulo exhausta videre miraculum est, ut humor ille lacteus non præstet origini suæ, qui corpora mortalium probatur læsa reficere, miroque modo herbis animantia non proficiunt, undè hominum membra pinguescunt. Exiles per dumeta discurrunt, tenues videntur et instar ejus cui medentur sustinent passiones. *Ex Cassiod. l.* 11. *epist.* 10.

(2) Vulneratus est propter iniquitates nostras; attritus est propter scelera nostra : disciplina pacis nostræ super eum, et livore ejus sanati sumus. *Is.* 53. 5.

(3) Christus enim venit suscipere infirmitates nostras, et suas

véritablement le médecin des âmes par excellence : car il n'y a que vous qui soyez venu dans le monde pour guérir tous les hommes, en prenant effectivement toutes leurs maladies. Quelque ardent que soit le zèle des âmes que vous avez jamais inspiré aux plus grands saints, ce n'est qu'une étincelle de ce grand feu qui vous dévore : ils peuvent bien dire qu'ils sont malades avec les malades. *Qui est faible, que je ne sois moi-même affaibli? qui fait un scandale, que je n'en sois brûlé* (1)? Mais la douleur qu'ils sentent lorsque quelqu'un refuse le remède qu'ils lui présentent, comparée avec la vôtre, n'est qu'une goutte d'eau salée en comparaison de la mer.

Il semble qu'on ne peut rien ajouter à ce que nous venons de dire, pour faire voir la bonne volonté de notre céleste médecin, et son admirable charité envers tous les hommes. Mais saint Augustin remarque encore deux circonstances qu'il ne faut pas omettre. La première est que le remède qu'il leur a préparé, étant si précieux, néanmoins ils le méprisent pour la plupart. « Un grand malade, dit saint Augustin, est étendu sur » toute la terre, depuis l'Orient jusqu'à l'Occident. Pour » guérir ce grand malade, il descend du ciel un mé- » decin tout-puissant ; il s'humilie jusqu'à prendre une » chair passible et mortelle, comme pour s'appro- » cher du lit du malade : et là il lui ordonne un remède » infaillible, à savoir, son propre sang, qui est d'un » prix infini, et le malade le méprise. Ceux qui lui » obéissent sont guéris, et néanmoins on n'en tient » compte (2). »

nobis conferre virtutes ; humana quærere ; præstare divina ; accipere injurias ; referre sanitates : quia medicus qui non fert infirmitatem, curare nescit, et qui non fuerit cum infirmo infirmatus, infirmo non potest conferre sanitatem. *S. Chrysolog. serm.* 50.

(1) Quis infirmatur, et ego non infirmor ? Quis scandalizatur, et ego non uror ? 2. *Cor.* 11. 29.

(2) Jacet toto orbe terrarum ab Oriente usque ad Occidentem grandis ægrotus : ad sanandum grandem ægrotum descendit om-

La seconde est que, nonobstant un si indigne mépris, ce charitable médecin ne se rebute point : il n'abandonne point son malade ; il a pitié de sa faiblesse. Il sait bien qu'il se peut tout seul causer la mort, mais qu'il ne peut pas se guérir tout seul ; qu'il a besoin de secours, et que le remède qu'il lui a préparé est assez puissant pour opérer ce qui est impossible au malade par sa propre faute (1). C'est pourquoi il le présente à tous ; et il n'y en a pas un à qui il ne dise, comme au Paralytique de l'Évangile : *Voulez-vous être guéri* (2)? Il n'attend pas qu'on le lui demande, il l'offre lui-même, et le donne gratuitement : et bien loin d'en exiger le prix, il promet une éternelle récompense à celui qui le reçoit. Nul n'en est privé que celui qui le refuse (3). On ne peut rien ajouter à cette bonté. Qui est l'homme qui dise à son malade : Souffrez que je vous guérisse, et je vous récompenserai? Certainement il fait très-bien d'en user ainsi ; car il sait bien qu'il est riche, et que le malade qu'il visite est pauvre. C'est pourquoi il le guérit lorsqu'il est malade, et, après l'avoir guéri, il lui donne la récompense : et ce qu'il lui donne, c'est lui-même. Le Sauveur est le secours du malade languissant ; le Sauveur est la récompense du malade qu'il a guéri (4). O pauvre malade, écoutez ce que vous

nipotens medicus, humiliavit se usque ad mortalem carnem, tanquàm usque ad lectum ægrotantis : dat salutis præcepta, contemnitur : qui audiunt, liberantur ; contemnitur. *S. Aug. serm.* 59. *de verb. Domini.*

(1) Medicina poterit, quod vitio non potest. *S. Aug. l. de naturâ et grat. c.* 43. *Vide c.* 13. *et* 18.

(2) Vis sanus fieri? *Joan.* 5. 6.

(3) Ille dicit (Pelagius) : Voluntate non est, quod natura potest ; ego dico : Voluntate quidem non est homo justus quod natura potest, sed medicina poterit quod vitio non potest. *S. Aug. l. de naturâ et grat. c.* 43. *Vide. c.* 13. *et* 17.

(4) Nihil ad hanc benevolentiam addi potest. Quis est, qui dicat : Sanem te, et do tibi mercedem? Optimè fecit. Sciebat enim se divitem ad pauperem venisse : et sanat ægrotos, et sanatis donat, et non aliud quàm seipsum donat. Salvator est adjutorium langui-

dit ce divin médecin : *Voulez-vous être guéri* (1)? Il ne tient qu'à vous : si vous voulez, vous le serez ; et si vous ne l'êtes pas, c'est votre faute. On ne vous impute pas à péché ce que vous ignorez contre votre volonté ; mais ce que vous négligez d'apprendre. On ne vous blâme point de ce que vous ne vous aidez pas d'un membre blessé, mais de ce que vous méprisez celui qui le veut guérir. Ce sont là vos propres péchés (2). *Voulez-vous être guéri ?* il vous guérira, n'en doutez point ; mais il faut que vous le vouliez : il demande votre consentement ; il guérit quelque malade que ce soit ; mais il ne le guérit pas malgré lui. Or quel plus grand bonheur vous peut arriver, que d'avoir votre santé dans la disposition de votre volonté, de même que si vous aviez votre vie dans la main (3) ! On vous dit donc : O homme, qui que vous soyez, Jésus-Christ est votre salut (4). Admirez la bonté et l'amour singulier qu'il a pour vous ; car encore qu'il se répande généralement sur tous, il vous embrasse pourtant, et vous chérit uniquement, et se donne à vous pour être votre salut et le remède de tous vos maux. O le grand don ! ô le rare et admirable bien ! Bien merveilleux et ravissant, qui est commun à tous, et tout à chacun ; qui préside à tous, et remplit un chacun ; qui est présent partout, veillant sur tout, et qui pourvoit à un seul avec le même soin

di, ipse Salvator est præmium sanati. *S. Aug. serm.* 13. *de verbis Apost.*

(1) Vis sanus fieri ? *Joan.* 5. 6.

(2) Non tibi imputatur ad culpam quòd invitus ignoras, sed quòd negligis quærere quod ignoras : neque illud quòd vulnerata membra non colligis, sed quòd volentem sanare contemnis. Ista tua propria peccata sunt. *S. Aug. l.* 3. *de lib. arb. c.* 19. *et l. de nat. et grat. c.* 67.

(3) Sanabit te : opus est ut velis. Sanat omninò ille quemlibet languidum ; sed non sanat invitum. Quid autem te beatius, quàm ut tanquàm in manu tuâ vitam, sic habeas in voluntate sanitatem tuam ? *S. Aug. in. Psal.* 102.

(4) Ergò hoc tibi dicitur : Omnis homo, salus tua Christus est.

qu'à tous (1). Certes, quand je pense à ses miséricordes envers moi, il me semble, s'il m'est permis de le dire, qu'il n'a point d'autre affaire dans le monde que de pourvoir à mon salut. Je le vois aussi occupé à ma garde et à ma conduite, que s'il avait oublié toute autre chose, et qu'il ne voulût s'appliquer qu'à moi. Il se tient toujours près de moi, toujours prêt à me secourir. Où que je me tourne, il ne m'abandonne point; où que je sois, il ne s'éloigne point; quoi que je fasse, il m'assiste toujours également (2). Mon âme, bénis le Seigneur, et puisqu'il ne t'oublie point, n'oublie jamais aussi les grâces que tu reçois de lui. C'est lui qui te pardonne toutes tes offenses; c'est lui qui guérit toutes tes langueurs; c'est lui qui rachète ta vie de la mort; et enfin c'est lui qui te couronne de sa miséricorde et de ses bontés.

(1) Verè pulchrum et mirificum bonum, quod commune est omnium, et totum singulorum; cunctis præsidens, singulos implens; ubique præsens; omnium curam gerens, et tamen singulis quasi omnibus providens.

(2) Certè mihi videtur, cùm ejus miserationes circà me attendo, quod si fas est dicere, quodammodo nihil agat Deus, nisi ut meæ saluti provideat, et ità totum ad meam custodiam occupatum video, quasi omnium oblitus sit, et mihi soli vacare velit. Se semper præsentem exhibet, semper paratum se offert; quocumquè vertero, non me deserit; ubicumque fuero, non recedit; quidquid egero, pariter assistit. *Hugo à S. Vict.*

ENTRETIEN

POUR LE III. JOUR DE L'OCTAVE DES ROIS.

VIII. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme médecin du genre humain.

Que Jésus-Christ est le seul médecin de la nature malade; que sa puissance est infinie, et qu'il ne tient pas à la force de ses rèmedes, que tous les membres de ce grand corps ne guérissent.

Neque herba, neque malagma sanavit eos: sed tuus, Domine, sermo, qui sanat omnia. Tu es enim, Domine, qui vitæ et mortis habes potestatem, et deducis ad portas mortis, et reducis.

Ce n'est point une herbe, ni autre chose appliquée sur leur mal, qui les a guéris; mais c'est votre parole, Seigneur, qui guérit toutes choses. Car c'est vous, Seigneur, qui avez pouvoir sur la vie et sur la mort, et qui menez jusqu'aux portes de la mort, et en ramenez. SAP. 16. 12.

I. CONSIDÉRATION.

Jésus est le seul médecin qui peut guérir les maladies spirituelles de notre âme. « Le verbe du Père éternel, » dit Clément d'Alexandrie, est le seul médecin sou- » verain des maladies du genre humain, et le saint » enchanteur des âmes malades (1). » La nature hu-

(1) Verbum paternum solus est humanarum ægritudinum pæonius medicus, et sanctus ægrotæ animæ incantator.

maine a bien pu se blesser par son libre arbitre, dit saint Augustin; mais après s'être blessée, elle ne peut pas se guérir par son libre arbitre (1). La maladie est en notre pouvoir, mais la guérison ne l'est pas. Nous sommes assez malheureux pour la contracter tous seuls par notre libre arbitre; mais pour nous en délivrer, le libre arbitre sans le secours de Jésus-Christ ne suffit pas. Qu'étais-je, dit le même Père, si vous ne m'eussiez secouru ? A quel désespoir étais-je réduit, si vous ne m'eussiez guéri ? En quel abîme étais-je tombé, si vous ne m'en eussiez tiré ? Certainement ma place etait dangereuse et mortelle : j'avais besoin d'un médecin qui fût tout-puissant comme vous (3). Le serpent d'airain, que Moïse fit élever dans le désert, était en cela une excellente figure du Sauveur des âmes. Les serpents de feu qui attaquaient les Israélites, et dont la morsure était mortelle, marquaient le péché d'Adam, qui avait infecté toute la masse du genre humain, et la force du venin que l'ancien serpent lui avait inspiré. Le serpent d'airain, qui ressemblait aux autres, mais qui n'en avait pas le venin, représentait Jésus-Christ qui devait porter la ressemblance du péché; mais qui, étant infiniment éloigné du péché même, avait seul le pouvoir de le détruire. Les Israélites étaient tous guéris à la vue du serpent d'airain, qui était élevé en l'air, afin que tous les malades le pussent voir; pour montrer que le grand médecin des âmes devait être élevé en croix, et exposé à la vue de tous les pécheurs, comme le seul destructeur du péché et de la mort. Car, comme dit le Sage, celui qui regardait le serpent, n'était pas guéri par ce qu'il voyait, mais par la puis-

(1) Idonea fuit humana natura per liberum arbitrium vulnerare se, sed jam vulnerata, et saucia non est idonea per liberum arbitrium sanare se. *S. Aug. serm.* 13. *de verbis Apost.*

(2) Quid eram, nisi subvenires? Quam desperatus eram, nisi curares? Ubi jacebam, nisi advenires? Certè ingenti vunere periclitabar : sed illud vulnus meum medicum omnipotentem requirebat. *Idem, in Psalm.* 48. *enarr.* 2.

sance suprême de celui qui est le Sauveur de tous les hommes (1). C'est pourquoi Dieu ne voulut guérir son peuple que par un miracle de sa toute-puissance, pour faire voir qu'il n'y avait que la vertu du Tout-Puissant et du Saint des saints qui pût remédier à la malignité du péché, dont les plaies envenimées ne pouvaient être guéries qu'en les joignant avec son précieux sang, et en y appliquant sa chair étendue sur le bois, pour sécher la source du venin que le serpent séducteur du premier homme avait fait couler dans toute sa postérité(2). Tous les saints de l'ancien Testament, dit saint Grégoire, n'étaient que les serviteurs et les ministres de la sagesse incarnée, qu'elle envoya devant soi, pour visiter ce grand malade, et le disposer à recevoir son médecin, comme autrefois Élisée envoya Giési; mais il n'y avait que cet excellent médecin qui pût rétablir la santé de son malade. Saint Augustin dit que c'est par la même raison que la loi de Moïse fut donnée au peuple d'Israël, non pour le guérir, mais pour l'aider à connaître son mal et à chercher son médecin. Elle fut donnée pour le secourir, mais non pas comme la grâce (3). La grâce nous est donnée pour nous guérir et pour nous rendre la vie. La loi de Moïse n'en avait pas le pouvoir. Si donc la loi qui leur fut donnée ne pouvait pas rendre la vie, pourquoi fut-elle donnée? On vous la donna de cette sorte comme un secours, et un remède préservatif; de peur que vous ne crussiez

(1) Qui enim conversus est, non per hoc quod videbat, sanabatur, sed per te omnium Salvatorem.

(2) Vulneri sanè tam putrido, et antiquarum cicatricum fœtori non inveniebatur medicamentum sufficiens, nisi unguento sanguinis hujus plaga vetus liniretur, et malagmate carnis in cruce extensæ siccarentur venena, quæ calcaneo, et omni posteritati ejus serpens ille seductor antiquus infuderat. *S. Cypr. creditus serm. de Passione.*

(3) Ipsa in adjutorium data est, sed non sicut gratia. *S. Aug. serm.* 13. *de verbis Apostoli. Vide tract.* 3. *in Joan.*

être sain (1). On la donna, afin que l'homme, qui avait perdu la connaissance de soi-même et de ses misères, se trouvât à dessein, non de guérir son mal, mais de chercher son médecin (2). Et qui est ce médecin, sinon celui qui a dit : Ceux qui sont sains n'ont pas besoin de médecin, mais ceux qui sont malades (3) ? Il n'y en a point d'autre dans la terre, ni dans le ciel. Les anges, dit Origène, eussent bien voulu secourir les hommes ; mais ils voyaient que le mal était plus fort que leurs remèdes. C'est pourquoi ils se réjouirent à la venue de ce médecin tout-puissant, et chantèrent ce divin cantique, Gloire à Dieu au plus haut des cieux (4). Joignez-vous à eux, et bénissez celui qui seul vous peut délivrer de tous vos maux ; dites-lui : *Guérissez-moi, et je serai guéri ; sauvez-moi, Seigneur, et je serai sauvé ; car vous êtes toute ma joie et le sujet de mes louanges* (5).

II. CONSIDÉRATION.

Qui que vous soyez, vous devez recourir à lui avec une parfaite confiance. Il ne tiendra pas à lui, ni à la force de ses remèdes, que vous ne soyez guéri : il n'a pas moins de pouvoir que de bonté. « Nous avons un » grand médecin et un grand remède, dit saint Ambroi- » se (6). » Qui est notre médecin ? notre Seigneur Jésus- » Christ, dit saint Augustin. Qui est notre Seigneur Jésus-

(1) Si ergò non est data lex, quæ posset vivificare, quarè data est ? Quia etiam sic in adjutorium data est, ne te sanum putares. *S. Aug. in loco suprà citato.*

(2) Data est, ut se inveniret homo : ut non morbus sanaretur, sed ut prævaricatione morbo crescente medicus quæreretur. *Ibid.*

(3) Et quis est iste medicus, nisi qui dixit : Non est opus sanis medicus, sed malè habentibus?

(4) *Origen. homil.* 13. *in Lucam.*

(5) Sana me, Domine, et sanabor : salvum me fac, et salvus ero : quoniam laus mea tu es. *Jerem* 17. 14.

(6) Magnus medicus noster. et magna ejus medicina. *S. Amb. l. de Eliâ. c.* 20. *Jerem.* 17.

» Christ ? celui qui, étant invisible par sa propre gran-
» deur, s'est rendu visible par sa bonté à ceux-mêmes
» qui l'ont crucifié. Celui qui a été pris, souffleté,
» fustigé, couvert de crachats, couronné d'épines, at-
» taché à la croix, mis à mort, percé d'une lance,
» détaché de la croix, et enfermé dans le tombeau.
» Celui-là même qui est notre Seigneur Jésus-Christ;
» celui-là, dis-je, selon tout ce qui est en soi, est aussi
» le médecin de nos plaies (1). » Il a guéri vos plaies au lieu même où il a long-temps souffert les siennes; et il vous a sauvé de la mort éternelle, là même où il a bien voulu mourir d'une mort temporelle, et où effectivement il est mort. N'est-ce pas en lui que la mort a été éteinte? O quelle mort, qui a détruit la mort (2)! Que si ce qui était en lui passible et mortel, a eu tant de force, que doit-on juger de ce qui était impassible et immortel ? « Quoi ! pensez-vous, dit Ar-
» nobe, qu'il fût seulement homme mortel comme
» nous? Était-ce donc un homme seulement comme
» nous, qui chassait les maladies, les fièvres et les au-
» tres douleurs du corps, par l'impression de sa voix,
» et de ses paroles les plus simples et les plus fami-
» lières? Était-ce un homme du commun, qui arrêtait
» les pertes de sang, et en réglait le cours par le seul
» attouchement du bord de sa robe? Était-ce un homme
» d'entre nous, qui n'avait qu'à commander aux boi-
» teux de marcher droit, et aussitôt c'en était fait;

(1) Medicus quis est ? Dominus noster Jesus Christus. Quis Dominus noster ? Jesus Christus ? Ille qui visus est, et ab eis à quibus crucifixus est. Ille qui apprehensus, colaphizatus, flagellatus, sputis illitus, spinis coronatus, in cruce suspensus, mortuus, lanceâ vulneratus, de cruce depositus, in sepulchro positus. Ille ipse Dominus noster Jesus Christus, ille ipse planè, et ipse est totus medicus vulnerum nostrorum. *S. Aug. tract.* 3. *in Joan.*

(2) Ibi vulnera tua curavit, ubi sua diù pertulit. Ibi te à morte sempiternâ sanavit, ubi temporaliter mori dignatus est, et mortuus est. Annon in illo mors mortua est? Qualis mors, quæ mortem occidit? *Ibid.*

» aux manchots, d'étendre la main, et elle se déployait » au même instant ; aux paralytiques, de se lever, » et ils se levaient, et emportaient leurs lits à l'heure » même ; aux aveugles, d'ouvrir les yeux, et de voir » clair ; et en même temps ils voyaient le ciel, et la lu- » mière du jour? Enfin était-ce seulement un homme » mortel d'entre vous, qui commandait aux âmes de » rentrer dans leurs corps, d'où elles étaient sorties » long-temps auparavant ? et elles ne laissaient pas » un seul moment entre le commandement et l'obéis- » sance (1) ?» Non certes, ce n'était pas seulement un homme, c'était un Homme-Dieu, qui voulait nous montrer le grand empire qu'il avait sur les maladies de l'âme, par le pouvoir qu'il avait sur les maladies du corps. Ces guérisons innombrables d'aveugles, de sourds, de muets, de boiteux, de morts, étaient tout ensemble des miracles et des mystères : des miracles, pour le temps qu'il le faisait, des mystères pour l'avenir : des miracles qui montraient le grand pouvoir qu'il avait sur les corps ; des mystères qui montraient le grand empire qu'il avait sur les esprits. Ces miracles, qu'il faisait pour lors, n'étaient que des images de ceux qu'il devait faire à l'avenir. Ces cures merveilleuses des corps mal affectés, n'étaient que des figures des cures spirituelles des maladies de l'âme (2). « Maintenant, dit saint Au-

(1) Ergo ille mortalis, aut unus fuit è nobis, cujus imperium, cujus vocem popularibus et quotidianis verbis missam, valetudines, morbi febres, atque alia corporum cruciamenta fugiebant! Unus fuit è nobis, cujus ex levi tactu stabant profluvia sanguinis, et immoderatos cohibebant fluores? Unus fuit è nobis, qui claudos currere præcipiebat, et jam operis res erat; porrigere mancos manus, et articuli mobilitates jam ingenitas explicabant ; captos membris assurgere, et jam suos ferebant lectos ; viduatos videre luminibus, et jam cœlum diemque cernebant ? Unus fuit è nobis, qui redire in corpora jamdudùm animas præcipiebat efflatas? *Arnob. l.* 1. *n.* 27.

(2) Quæ tùm faciebat in præsens, imagines erant futurorum:

» gustin, le Seigneur ne fait pas tant de miracles pour » guérir les yeux du corps; mais il éclaire les cœurs » aveugles par la lumière miraculeuse de sa parole. » Maintenant on ne voit pas si souvent des corps morts » ressuscités; mais on voit revivre des âmes qui étaient » mortes dans un cadavre vivant. Maintenant l'oreille » des sourds s'ouvre plus rarement; mais combien de » ceux qui ont l'oreille du cœur fermée, l'ouvrent à » la parole de Dieu, qui les pénètre si puissamment, que » ceux qui ne croyaient pas auparavant, deviennent fi- » dèles, et ceux qui vivaient mal, changent de vie (1). » « Cette foi est aujourd'hui fervente dans l'Église, qui » est étendue par tout le monde : et le Seigneur fait » maintenant des cures plus admirables, pour les- » quelles il n'a pas dédaigné de faire celles-là, qui » étaient moins considérables (2). » Que si tous ceux qui sont malades ne guérissent pas; si la mort en enlève plusieurs, et les précipite dans les abîmes; c'est assurément contre son intention; puisqu'il nous déclare lui-même qu'il ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse, et qu'il vive. Il ne tient pas aussi à la force de ses remèdes. Notre médecin est tout-puissant; et les remèdes qu'il nous offre, sont infaillibles (3). Ne craignez point, il guérira toutes vos langueurs. Elles sont grandes, me direz-vous. Mais le médecin est en-

quæ læsis affectisque corporibus adhibebat, ea spiritualium figuram gerebant. *Lactant. l.* 4. *c.* 26.

(1) Modò caro cæca non aperit oculos miraculo Domini, et cor cæcum aperit oculos sermoni Domini; modò non resurgit mortale cadaver, resurgit anima, quæ mortua jacebat in vivo cadavere; modò aures surdæ non aperiuntur; sed quàm multi habent aures clausas cordis, quæ tamen verbo Dei penetrante patescunt, ut credant qui non credebant, et benè vivant qui malè vivebant. *S. Aug. serm.* 18. *de verbis Dom.*

(2) Hæc fides nunc fervet in Ecclesiâ toto orbe diffusâ, et nunc majores sanitates operatur, propter quas non est dedignatus exhibere illas minores. *Ibid.*

(3) Magnus medicus noster, et magna est medicina.

core plus grand. Il n'y a point de maladie incurable à un médecin qui est tout-puissant. Souffrez seulement qu'il vous guérisse (1). Il le peut, il le veut, et il n'attend que votre consentement.

III. CONSIDÉRATION.

Si vous doutez encore de sa puissance, jugez-en par les effets. Cet incomparable médecin ne montre-t-il pas assez la puissance de son art, en accomplissant ses promesses? Ne détruit-il pas les erreurs pernicieuses dans tout l'univers? Ne dompte-t-il pas les passions et les convoitises, en foulant le monde aux pieds, et brisant tous ses liens (2)? Voyez l'exemple de Magdeleine. Elle vint aux pieds du Fils de Dieu souillée de vices, et s'en retourna toute nette. Elle y vint malade, et s'en retourna toute saine. Elle y vint en confessant ses crimes, et s'en retourna en professant et publiant le pouvoir de celui qui les lui avait pardonnés (3). Jetez les yeux sur saint Paul, qui était sans doute un grand malade. Que fit ce tout-puissant médecin en la personne de Saul, qui était furieux comme un frénétique (4)? Il renversa un homme barbare, et releva un fidèle; il renversa un persécuteur, et releva un prédicateur. Ce fameux malade étant tombé, s'endormit; mais s'étant éveillé, il devint tout d'un coup grand médecin. Il commença aussitôt à guérir les autres; et s'étant,

(1) Sanabuntur omnes languores tui, noli timere. Magni sunt, inquies, sed major est medicus. Omnipotenti medico nullus languor insanabilis occurrit. Tantùm tu curari te velis.

(2) Nonne probat medicus iste artis suæ potentiam promissa complendo? Nonne per totum mundum perniciosi evertuntur errores et tritura mundi domantur cupiditates? *S. Aug. serm.* 60. *de verbis Dom.*

(3) Accessit ad Dominum immunda, ut rediret munda: accessit ægra, ut rediret sana: accessit confessa, ut rediret professa. *S. Aug. l.* 50. *hom.* 23.

(4) Quid fecit medicus in phrenetico Saulo?

rendu digne disciple de Jésus, il reçut de lui un antidote composé de son précieux sang : il le prit; il le but le premier, et puis il le donna à boire aux autres. Car, comme dit saint Ambroise, on ne le doit refuser à personne : il le faut donner en tout temps et en tout lieu. Jésus guérit les malades en tout lieu : il leur rend la santé partout, en chemin, dans la maison, dans le désert. Cette femme, qui toucha le bord de sa robe, fut guérie en chemin; la fille du prince de la Synagogue fut ressuscitée dans la maison de son père; et le peuple fut guéri dans le désert (1). O merveilleux médicament, qui est salutaire à tous les malades, qui désenfle toutes les tumeurs, qui sèche tous les ulcères, qui guérit toutes les langueurs, qui retranche toutes les superfluités, qui conserve tout ce qui est nécessaire, qui répare tout ce qui dépérit, et qui corrige tout ce qui est dépravé et altéré (2)! O divin Sauveur! lorsqu'un de vos frères, qui habite dans la maison de votre Père, vous prie de prendre sa conduite, d'être son roi, et de soutenir l'état pitoyable de son âme, vous ne pouvez pas dire : *Je ne suis point médecin : il n'y a point de pain ni d'habits dans ma maison; ne me chargez point de la conduite du peuple* (3). Car vous êtes le seul médecin tout-puissant, qui pouvez guérir toutes sortes de maladies, délivrer tous les malades de leurs misères, et pourvoir à tous leurs besoins. Soyez donc notre roi, et ne refusez pas l'empire de tous les

(1) Omnibus locis, omnibusque temporibus non est prætermittenda medicina. Ubiquè Jesus curat, ubiquè sanat, in itinere, in domo, in deserto. In itinere curatur, quæ fimbriam tetigit : in domo principis Synagogæ filia resuscitatur : in deserto turba sanatur. *S. Ambr. l. 3. de Virginibus.*

(2) O medicinam omnibus consulentem, omnia tumentia comprimentem, omnia tabescentia reficientem, omnia superflua resecantem, omnia necessaria custodientem, omnia perdita reparantem, omnia depravata corrigentem !

(3) Non sum medicus, et in domo meâ non est panis neque vestimentum : nolite constituere me principem populi.

cœurs. Un lion servit saint Gérasime jusqu'à la fin de sa vie, parce qu'il l'avait guéri : et même il ne lui put survivre, il se laissa mourir avec lui. Nous serions donc plus ingrats que les bêtes sauvages, si tous les moments de notre vie n'étaient consacrés à votre service. Recevez-les, Seigneur, en sacrifice de louange, pour toutes vos miséricordes ; et ne permettez pas que nous perdions jamais le souvenir de vos bienfaits.

ENTRETIEN

POUR LE IV. JOUR DE L'OCTAVE DES ROIS.

V. MOTIF D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme médecin du genre humain.

Que Jésus est le souverain médecin de la nature malade ; que sa science est égale à son pouvoir et à sa bonne volonté ; par conséquent qu'il ne tient pas à lui qu'il ne guérisse tous ses malades.

Vidimus eum, et non erat aspectus, et desideravimus eum, despectum et novissimum virorum, virum dolorum, et scientem infirmitatem.

Nous l'avons vu, et son visage était si défiguré, que nous l'avons méconnu. Il nous a paru comme un objet de mépris, comme le dernier des hommes, comme un homme de douleurs, qui sait ce que c'est qu'être malade. Isa. 53. 3.

I. CONSIDÉRATION.

La science est une qualité absolument nécessaire au médecin, parce qu'il y va du salut des hommes : et c'est en cela que nous avons un avantage considérable dans la personne de Jésus-Christ, notre souverain médecin, parce qu'il est la sagesse même, qui ne peut rien ignorer de ce qui regarde le salut des âmes et l'art de guérir les maladies de l'esprit. La sagesse de Dieu entreprenant la cure de l'homme, dit excellemment saint Augustin, s'est donnée elle-même pour

le guérir. C'est elle qui est son médecin ; c'est elle qui est le remède infaillible de tous ses maux (1).

Les médecins divisent leur science en trois parties. La première considère l'état, la qualité et les causes des maladies : savoir si elles sont antécédentes, ou conjointes ; internes, ou externes ; simples, ou compliquées ; sympathiques, ou dispathiques. La seconde conjecture jusqu'où peut aller le mal, et quelles suites il doit avoir : s'il sera long, habituel, dangereux, mortel. La troisième enseigne les remèdes propres pour la guérison des maladies, et la méthode qu'il faut garder pour y réussir.

Suivant cet ordre, je dis en premier lieu que Jésus-Christ est le seul qui connaît parfaitement toutes les maladies de l'âme, et qui en sait toutes les causes : soit parce que le secret des cœurs n'est connu qu'à lui seul, et que l'homme même est aveugle dans son intérieur, si ce sage médecin ne l'éclaire de sa lumière : *mais qui peut comprendre tous les égarements du cœur? purifiez-moi, Seigneur, de mes fautes cachées* (2) : soit parce qu'il n'y a que lui qui connaisse parfaitement le nombre et la qualité de nos offenses. *Mes péchés, Seigneur, ne vous sont point cachés ni inconnus* (3) ; vous en savez le nombre, vous en savez l'énormité : soit parce qu'il est le seul qui puisse prévoir les occasions qui nous portent au mal, et sonder le fond de notre malice et de la faiblesse de notre liberté, qui est la cause du péché. *J'ai dit en moi-même : Peut-être que les ténèbres me cacheront à vos yeux ; mais la nuit même sera lumineuse, pour me découvrir au milieu de mes plaisirs. Car les ténèbres ne sont point obscures pour vous. La nuit pour vous*

(1) Sapientia Dei hominem curans, seipsam exhibuit ad sanandum, ipsa medicus, ipsa medicina. *S. Aug., l.* 1. *Doctr. Christ. c.* 14.

(2) Delicta quis intelligit ? ab occultis meis munda me, et ab alienis parce servo tuo. *Ps.* 18. 12.

(3) Delicta mea à te non sunt abscondita. *Ps.* 68. 6.

est claire comme le jour. Les ténèbres de la nuit et la lumière du jour sont pour vous la même chose. Vous êtes le maître de mon cœur (1). *Il n'y a pas un de mes os qui vous soit caché. Vos yeux ont vu ce qu'il y a d'imparfait et de défectueux en moi ; et tous mes vices seront écrits dans votre livre* (2). Ajoutez à cela, qu'il connaît tous nos maux par sa propre expérience, non qu'il ait jamais commis aucun péché, car il est impeccable; mais parce qu'il en a porté la peine, comme dit Isaïe (3). C'est pourquoi il l'appelle *l'homme de douleurs, qui sait ce que c'est qu'être malade* (4) : qualité qui lui convient par excellence, pour plusieurs raisons. La première, parce qu'il a traité tous les malades depuis le commencement du monde; il doit donc connaître toutes nos maladies, en ayant une si longue expérience. La seconde, parce qu'il les a prises sur lui, pour nous en délivrer; il en doit donc savoir la malignité. La troisième, parce qu'il sait comment il les faut guérir, comment il les faut fuir, et comment il les faut souffrir. La quatrième, parce qu'il en connaît toutes les suites, et les mauvais accidents qui en peuvent arriver.

II. CONSIDÉRATION.

C'est la seconde prérogative qui relève la science de ce sage médecin, en tant qu'elle lui découvre, non par des conjectures probables, mais par des vues évidentes et infaillibles, quel doit être le cours de nos maladies spirituelles : si elles sont légères ou mortelles ;

(1) Et dixi: Forsitan tenebræ conculcabunt me: et nox illuminatio mea in deliciis meis. Quia tenebræ non obscurabuntur à te, nox sicut dies illuminabitur; sicut tenebræ ejus, ità et lumen ejus, quia tu possedisti renes meos. *Ps.* 138. 10.

(2) Imperfectum meum viderunt oculi tui, et omnes in libro tuo scribentur. *Ibid.*

(3) Verè languores nostros ipse tulit, et dolores nostros ipse portavit. *Is.* 53. 6.

(4) Virum dolorum, et scientem infirmitatem. *Ibid.*

longues ou de peu de durée; aisées ou difficiles à guérir, et si la fin en sera heureuse ou malheureuse. C'est lui seul qui connaît si nos offenses sont vénielles ou mortelles; qui peut dire certainement : Ce péché ne va pas jusqu'à la mort de l'âme, ni à la perte de la grâce (1). C'est lui seul qui connaît les mauvaises suites qu'elles traînent. *Vous voilà guéri*, dit-il au paralytique, *ne péchez plus, de peur qu'il ne vous arrive pis* (2). C'est lui seul qui sait la difficulté qu'il y a d'en guérir. *O qu'il est difficile*, dit-il, parlant de ceux qui sont attachés à la terre, *qu'un homme riche entre dans le royaume des cieux* (3)! C'est lui seul qui sait quelle en doit être la fin. *Vous mourrez dans votre péché* (4), dit-il aux pharisiens présomptueux et incrédules; et à ce riche avaricieux, qui se promettait du repos après la peine qu'il avait prise pour acquérir du bien : *Insensé, cette nuit on te redemande ton âme : pour qui sera-ce que tu as amassé* (5)?

III. CONSIDÉRATION.

Cette science est infiniment glorieuse au Fils de Dieu; mais elle ne vous serait pas utile, si, connaissant l'état des pécheurs et le cours de leurs maladies, il n'en connaissait aussi les remèdes. C'est en cela particulièrement que consiste l'excellence d'un habile médecin, dont les trois principales qualités sont de savoir guérir *sûrement, promptement et doucement* ses malades (6). La fin qu'il se propose est de procurer la santé

(1) Infirmitas hæc non est ad mortem.

(2) Ecce sanus factus es, jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat. *Joan.* 5. 14.

(3) In peccato vestro moriemini. *Joan.* 1. 24.

(4) Quàm difficilè qui pecunias habent, in regnum Dei intrabunt! *Marc.* 10. 23.

(5) Stulte, hâc nocte animam tuam repetunt à te : quæ autem parâsti cujus erunt? *Luc.* 12. 20.

(6) *Celsus.*

au malade, et de dompter tellement le mal par ses remèdes, qu'il le mette hors de ses atteintes. Mais comme il ne connaît son mal que par des signes extérieurs et équivoques, les moyens qu'il prend sont incertains, et cette incertitude fait que sa science est fautive, et qu'il n'est pas toujours assuré de réussir. Souvent la mort s'attache au bout de sa plume; et, pensant faire une ordonnance salutaire, il signe un arrêt funeste contre son intention, par une ignorance assez excusable dans un art qui ne s'appuie que sur des conjectures, qui n'agit que comme instrument de la nature, dont les forces ne sont pas toujours capables de s'en servir; et qui réussit ordinairement plutôt par bonheur que par conseil. Il n'en est pas ainsi de Jésus-Christ. Les remèdes qu'il nous donne sont infaillibles, la nature lui obéit comme à son auteur, et le bonheur le suit en toutes ses entreprises. Il arrive d'ordinaire que les remèdes les plus sûrs dans l'art de la médecine sont les plus lents, jusque là même que les médecins tiennent les guérisons trop promptes pour suspectes, quand elles sont sans crises, sans décharges, et sans évacuation d'humeurs; parce qu'il y a danger que les mauvaises humeurs ne se renferment au-dedans, comme les fleuves qui se cachent sous la terre, pour en sortir quelque temps après avec plus d'impétuosité. De là vient qu'ils redoublent les saignées et les purgations, pour obliger l'ennemi à paraître et à sortir de son fort, afin de le combattre. Mais le Fils de Dieu n'est point sujet à ces langueurs : il guérit aussi promptement que sûrement; parce qu'il ne dépend, dans son action, ni du lieu, ni du temps, ni d'aucune autre circonstance. Les maladies s'enfuient à sa parole, et le centurion avait raison de lui dire : Seigneur, il n'est point besoin que vous vous donniez la peine de venir dans ma maison pour guérir ce pauvre malade; vous n'avez qu'à dire un mot, il sera aussitôt guéri : votre parole porte la santé avec soi; votre parole donne la vie; votre parole a la vertu de tous les

remèdes (1); elle fait en un instant ce qu'ils font à peine en plusieurs jours. Enfin nous savons que les remèdes les plus utiles que la médecine ait inventés, sont aussi les plus fâcheux, et les plus difficiles à prendre. Les diètes et les régimes qu'elle prescrit sont ennuyeux; les potions, si amères qu'elles font bondir le cœur; les incisions, les ouvertures sanglantes, les boutons de feu, et toutes les opérations de la chirurgie, sont cruelles et impitoyables. Mais, au contraire, les remèdes que notre aimable médecin a apportés du ciel, sont pleins de suavité : l'esprit y trouve sa consolation, sa force, sa vie : et si les sens y ont de la répugnance, elle est bien adoucie par la grâce médicinale, qui est le fruit de ses travaux, et le plus beau secret de sa sagesse. Car cette grâce a cela de propre, que toute sa force consiste dans la douceur d'un plaisir victorieux, qui nous fait aimer ce que la nature corrompue avait auparavant en horreur. « O sagesse suprême! s'écrie » saint Bernard, avec quelle adresse mêlez-vous le » vin et l'huile, pour rendre la santé à mon âme! » vous montrant par là également fort et doux : fort » pour mon bien, doux pour ma consolation; fort par » votre douceur, doux dans votre force : qui vérifie » ce qui est écrit, que votre nom est doux comme un » parfum qui répand partout son odeur (2). »

O mon âme! laissez-vous guérir à ce sage médecin : ne repoussez pas sa main, qui ne travaille que pour votre bien. Il est expert, dit saint Augustin : il sait bien ce qu'il fait. Ne vous arrêtez pas seulement au plaisir que vous sentez lorsqu'il vous console, et qu'il use de

(1) Dic verbo, quia iste credit in verbo omnes virtutes manere: verbum tuum, Domine, sanitas est, verbum tuum vita est. *S. Chrysol. serm.* 5.

(2) O sapientia! quantâ arte medendi in vino et oleo animæ meæ sanitatem restauras, fortiter suavis, et suaviter fortis; fortis pro me, et suavis mihi! oleum effusum nomen tuum. *S. Bern. serm.* 16, *in Cant. S. Aug. in Psal.* 102.

remèdes lénitifs; souffrez aussi qu'il emploie le fer pour couper. Souffrez la douleur du remède en vue de la santé qu'il vous promet (1). Voyez, je vous prie, combien les hommes souffrent, pour prolonger leur vie de quelques jours, et puis mourir : encore ne sont-ils pas assurés d'en jouir. Car plusieurs meurent entre les mains des médecins, après avoir enduré d'extrêmes douleurs : ou s'ils guérissent, c'est pour si peu de temps, qu'ils n'eussent jamais pu se résoudre à souffrir de si grands tourments pour un bien si court et si fragile. Mais pour vous, si vous souffrez, ce n'est point dans l'incertitude de guérir. Celui qui vous a promis la santé ne se peut tromper. Le médecin qui vous promet la santé du corps se trompe quelquefois : pourquoi se trompe-t-il? parce que celui qu'il veut guérir n'est pas son ouvrage. Il est son médecin, et non pas son créateur. Mais Jésus-Christ a fait le corps et l'âme. Il sait bien comment il doit refaire ce qu'il a fait, et rétablir ce qu'il a formé. Tenez-vous seulement sous la main du médecin; car il n'aime pas ceux qui la repoussent (2). On ne repousse pas ainsi la main des médecins, qui ne sont que des hommes. On souffre les ligaments et les incisions qu'ils font. On endure une douleur certaine, pour une santé qui est incertaine : et il en coûte encore de l'argent. Mais Dieu qui vous a créé vous guérit avec certitude, et sans aucune récompense (3). Que tous ceux donc qui veulent recouvrer la santé, viennent vers lui, et qu'ils prennent le médicament qu'il a apporté du sein de son Père, et qu'il a préparé dans le ciel de ces essences immortelles, que l'art humain ne connaît point : car la terre n'en pro-

(1) Tolera medicinalem dolorem, futuram cogitans sanitatem.

(2) Quia hoc non curat qui fecit. Deus fecit corpus tuum : Deus fecit animam tuam, novit quemadmodùm reformet, quod ipse formavit. Tu tantùm sub manibus medici esto. Odit enim repellentem manus suas. *S. Aug. serm.* 102. *in Ps. Vide serm.* 34. *ex* 40. *novis.*

(3) Deus qui te fecit, et certus curat, et gratis.

duit point de semblables. La nature ne sait pas faire une si excellente confession. C'est par un conseil tout divin qu'il s'est couvert de notre chair, pour nous apprendre que la loi de la chair est soumise à la loi de l'esprit (1). Il s'est uni à la chair pour vivre en homme, comme celui qui devait instruire tous les hommes; et pour souffrir en homme, comme celui qui devait faire un bain de son sang, pour rendre la vie à tous les hommes. Admirable médecine, incomparable remède, que le médecin a fait de son sang et de sa chair, pour guérir les malades dont il procurait le salut, en se chargeant de leurs maladies (2)! Jugez, mes frères, si le genre humain devrait encore être malade, ayant reçu une médecine si salutaire. Après que Dieu s'est humilié jusqu'au néant, un homme peut-il encore être orgueilleux (3)? Après que le Seigneur a prié pour ceux qui le crucifiaient, un homme peut-il être vindicatif? Après que le Sauveur du monde a souffert l'extrémité de tous les tourments, un homme peut-il encore se plaindre de ses souffrances? Certainement c'est un sujet de confusion pour nous, de profiter si peu de ses exemples. Toutes les choses, dit saint Bernard, que nous lisons de notre Rédempteur Jésus-Christ, sont des remèdes salutaires, pour le bien de nos âmes.

(1) Veniant ergò ad hunc omnes qui sanari volunt, accipiant medicamentum quod à Patre detulit et præparavit in cœlo, ex illis confectum immortalibus succis. Hoc ex terrâ non pullulat : expers enim natura hujus confectionis. Divino enim consilio suscepit hanc carnem, ut ostenderet legem carnis, legi esse subditam mentis. Suscepit carnem, quasi homo viveret, qui homines erudiret.

(2) Mirabile et incomparabile genus medicinæ, propter quam medicus voluit ægrotare, et ægrotos quibus salutis remedium procurabat, suâ voluit infirmitate sanare! *S. Aug. serm.* 19. *de Sanctis.*

(3) Videte, fratres, si ampliùs ægrotare debet genus humanum, acceptâ tantâ medicinâ. Jam humilis Deus, et adhuc superbus homo? *Idem, homil.* 34. *ex* 50.

Prenons garde que ce reproche ne tombe sur nous. Nous avons employé toutes sortes de remèdes, pour guérir Babylone, et nous ne lui avons pu rendre la santé (1).

(1) Omnia quæ de Salvatore legimus, medicamina sunt animarum nostrarum. Videamus ergò ne fortè dicatur de nobis : Curavimus Babylonem, et non est sanata. *S. Bern. serm. 4. de Resur.*

ENTRETIEN

POUR LE V. JOUR DE L'OCTAVE DES ROIS.

Jésus souverainement aimable, sous la qualité de médecin des âmes.

Du besoin que nous avons de Jésus-Christ et de sa grâce médicinale.

Non egent, qui sani sunt, medico; sed qui malè habent. Non veni vocare justos, sed peccatores ad pœnitentiam.

Ce ne sont pas ceux qui se portent bien, mais les malades, qui ont besoin de médecin. Je ne suis pas venu dans le monde pour appeler les justes; mais pour appeler les pécheurs à la pénitence. Luc. 5. 32.

I. CONSIDÉRATION.

Il est aisé de juger du besoin que nous avons de notre céleste médecin, par l'excès du mal que nous souffrons. On ne le peut mieux expliquer que par les plaintes et les pitoyables cris du Prophète-Roi. *Seigneur*, dit-il, *ne me reprenez pas dans votre colère. Car vos flèches m'ont pénétré, et vous avez appesanti votre main sur moi* (1). Je suis tout couvert de plaies et de blessures mortelles : plaies dans mon entendement, plaies dans ma mémoire, plaies dans ma volonté, plaies dans mon appétit sensitif, plaies dans mon corps et dans mon âme. *Mes péchés n'ont rien laissé de sain dans ma chair; mes iniquités se sont élevées par-dessus ma tête, et*

(1) Domine, ne in furore tuo arguas me : neque in irâ tuâ corripias me : quoniam sagittæ tuæ infixæ sunt mihi : et confirmâsti super me manum tuam. *Ps.* 37. 1. 2.

elles m'ont accablé comme un fardeau très-pesant. La pourriture et la corruption se sont mises dans mes cicatrices, à cause de ma folie (1). Je suis devenu misérable ; je suis continuellement courbé ; je marche tout le jour avec un visage triste : mes reins sont remplis d'illusions, et je n'ai plus aucune partie saine dans mon corps ; mon cœur est agité de trouble ; ma force m'a abandonné ; la lumière de mes yeux m'a quitté, et elle n'est plus avec moi. Seigneur mon Dieu, ne me délaissez pas et ne vous éloignez pas de moi. Venez à mon secours, Seigneur, qui êtes le Dieu de ma vie, qui seul me pouvez guérir. Voilà quel est l'état déplorable où le péché a réduit l'homme criminel, dont la misère nous fait assez connaître qu'il ne se peut passer de ce médecin tout-puissant, qui est descendu du ciel pour le secourir.

1. Il a besoin de lui, pour changer l'état vil et abject de son corps, que le péché a rendu passible et mortel, sujet à une infinité de maladies, et à la pourriture du tombeau. Car en naissant nous contractons une nécessité absolue de mourir. Cette vie est une maladie mortelle, qui nous conduira nécessairement à la mort (2). Ce que nous appelons santé est une vraie maladie, qui a besoin de continuelles médecines. Car tous les soulagements que nous cherchons pour rendre la vie commode, sont des préservatifs que nous prenons pour éviter autant de médecines (3). Quand est-

(1) Non est sanitas in carne meâ à facie iræ tuæ : non est pax ossibus meis à facie peccatorum meorum. Quoniam iniquitates meæ supergressæ sunt caput meum, et sicut onus grave gravatæ sunt super me. Putruerunt et corruptæ sunt cicatrices meæ, à facie insipientiæ meæ. *Ps.* 37. 3, 4, 5.

(2) Nam ex quo nascimur, necesse est ut moriamur : morbus hic necesse est ut ad mortem perducat. *S. Aug. serm.* 74. *de temp. S. Greg. Ad illud :* Factus sum mihimetipsi gravis.

(3) Ipsa salus nostra quæ vocatur, ægritudo est, cui curandi necessitas nunquàm deest. Quot enim solatia ad vivendi usum quærimus, tot nostræ ægritudinis medicamentis obviamus.

ce donc que ce corps mortel jouira d'une véritable santé, sinon quand Jésus-Christ lui rendra une véritable éternité (1)? Car c'est ce merveilleux médecin qui fera voir un jour son grand pouvoir, *en le ressuscitant glorieux et immortel par cette vertu toute-puissante par laquelle il peut*, comme dit saint Paul, *s'assujétir toutes choses* (2). Pendant qu'il conversait avec les hommes, tous ceux qui avaient des malades incurables les lui amenaient, et *il les guérissait tous par l'imposition de ses mains* (3). Tout le peuple tâchait de le toucher; parce qu'il *sortait de lui une vertu qui leur rendait à tous la santé* (4). Elle s'écoulait de lui, comme le rayon du soleil, comme l'eau de sa source, comme l'odeur du parfum, comme la vertu attractive de l'aimant, et faisait son effet en son absence, aussi bien qu'en sa présence, avec une facilité admirable. Sa seule parole, le seul bord de sa robe, le seul mouvement de sa volonté, chassait toutes les maladies, sans qu'il y employât d'autres remèdes. Souvent même il se servait des choses les plus inutiles, et même les plus contraires, comme lorsqu'il mit de la boue sur les yeux de l'aveugle-né, pour signaler sa puissance, et nous apprendre cette importante vérité : que si nous sommes encore sujets aux maladies et à la mort, ce n'est pas qu'il lui fût difficile de nous en délivrer, mais qu'il ne nous est pas utile ; que le temps de la vie présente est destiné à la guérison de nos âmes, et qu'il ne faut point chercher les aises du corps au préjudice de l'esprit. « Quittez ces vaines délices, re-» courez au médecin : il n'est pas temps de chercher » vos plaisirs; pensez à votre santé (5). » Mettez le

(1) Quando ergò vera sanitas, nisi quandò vera immortalitas ? *S. Aug. serm.* 74. *de temp.*

(2) Qui reformabit corpus humilitatis nostræ configuratum corpori claritatis suæ secundùm operationem quâ etiam possit subjicere sibi omnia. *Philipp.* 3. *ult.*

(3) Singulis manus imponens sanabat eos. *Luc.* 4. 4.

(4) Virtus de illo exibat, et sanabat omnes. *Luc.* 6. 19.

(5) Excute vanas delicias ; veni ad medicum : tempus est sanitatis, non voluptatis. *S. Aug. serm.* 60. *de Verb. Dom.*

salut de votre âme en assurance. Ce corps mortel sera quelque jour revêtu de l'immortalité ; et vous chanterez alors avec tous les saints ce cantique de joie : La mort est enfin absorbée et détruite par une entière victoire. O mort! où est ta victoire ? ô mort! où est ton aiguillon ?

2. Il a besoin de lui pour remédier aux faiblesses de son âme. Sa langueur est si grande, qu'il ne peut pas s'aider lui-même, ni chercher son médecin sans une grâce particulière. Il faut que le médecin le prévienne, et qu'il le cherche le premier. Pourquoi Jésus-Christ s'est-il humilié, sinon parce que vous étiez malade ? Votre maladie était extrême : elle vous attaquait avec tant de force, qu'elle était sans remède. C'est ce qui obligea ce grand médecin à venir vers vous. Si vous eussiez été en état de l'aller trouver vous-même, votre mal eût paru plus supportable : mais parce que vous ne pouviez aller vers lui, il a fallu qu'il vînt vers vous (1).

3. Il a besoin de lui pour guérir son insensibilité, et bannir les ténèbres de son cœur. Car l'âme, dit saint Bernard, qui se répand au-dehors, ne sent point le dommage qu'elle souffre dans son intérieur ; parce qu'elle n'y est point (2). Quelle merveille, si elle est insensible à ses propres plaies ; puisque s'oubliant soi-même, et sortant hors de soi-même, elle va, comme l'enfant prodigue, dans un pays fort éloigné (3). De là

(1) Quæ enim causa humilitatis Christi, nisi infirmitas tua ? valdè et irremediabiliter te obsidebat infirmitas, et hæc res fecit, ut veniret ad te tantus medicus. Si vel sic ægrotares, ut tu posses ire ad medicum, poterat tolerabilis videri ipsa infirmitas ; sed quia non potuisti ire ad eum, ille venit ad te. *S. Aug. serm.* 54. *de verb. Apost.*

(2) Effusus siquidem animus damna interiora non sentit ; quia nec intùs est. *S. Bern. serm. de convers. ad Clericos, c.* 4.

(3) Quid mirum, si propriam minimè sentiat anima læsionem, quæ sui ipsius oblita, et penitùs absens sibi, in longinquam profecta est regionem.

vient, comme dit saint Prosper, que le pécheur aime ses langueurs, et que, prenant son insensibilité pour sa santé, il croit qu'il se porte bien; parce qu'il ne sait pas qu'il est malade, il ne sent pas son mal. Il ne connaît pas, jusqu'à ce qu'on lui applique ce premier remède, par lequel il commence à le connaître, et à pouvoir désirer le secours du médecin, pour en guérir (1).

4. Il a besoin de lui pour guérir ses passions dont le dérèglement fait frémir les plus grands saints, et leur cause tant d'ennui qu'ils soupirent sans cesse après la mort, pour se voir délivrés de ce désordre (2). Il est vrai que c'est un mal héréditaire, qui serait plus digne de pitié que de colère, si le pécheur s'en voulait défendre. Mais bien loin de s'opposer aux révoltes et aux mouvements violents de la concupiscence, il fait un crime personnel et volontaire du malheur commun de sa naissance; et au lieu de chercher un remède efficace à ses plaies, il résiste à celui qui le veut guérir; il s'en moque, il l'outrage, et le renvoie avec insolence.

II. CONSIDÉRATION.

On connaît par là le besoin que nous avons tous du Fils de Dieu, puisqu'il n'y a que lui qui puisse guérir notre cœur et fléchir notre rebelle volonté. Car il ne faut pas penser qu'il ne soit nécessaire qu'aux grands pécheurs. Nous sommes tous de grands malades couverts de plaies, blessés dans toutes nos puissances, accablés de la pesanteur de nos vices, dont le nombre est effroyable. « O mes frères, dit saint Chrysologue, » si nous voulions faire une réflexion sérieuse sur la

(1) Amat languores suos, et pro sanitate hoc habet, quòd ægrotare se nescit, donec prima hæc medela conferatur ægroto, ut incipiat nosse quòd langueat, et possit opem medici desiderare, quâ surgat.

(2) Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus?

» la paralysie de notre âme, nous la verrions dénuée » de toutes les vertus, languissante dans ses vices, » comme le paralytique de l'Évangile dans son lit. » Nous verrions avec quelle bonté Jésus-Christ regarde » d'un œil favorable nos volontés criminelles, et nous » presse par des attraits puissants de recevoir le se- » cours nécessaire qu'il nous présente, lors même que » nous y apportons plus de résistance (1). »

Ce n'est pas que sa grâce médicinale nous fasse vouloir nécessairement ce qu'il nous inspire, sans que nous y puissions résister. Elle prend si adroitement le pli de notre volonté, qu'elle nous fait vouloir librement ce que nous ne voulions pas auparavant, sans nous contraindre, ou nous imposer une nécessité inévitable. Car, comme c'est une erreur de croire que l'homme puisse commencer sa guérison par son libre arbitre, sans le secours de la grâce, c'est-à-dire, selon le concile de Trente, « qu'il puisse faire des actes de foi, » d'espérance, de charité et de repentir, tels qu'il faut » pour obtenir le don de la justification, sans l'inspira- » tion prévenante du Saint-Esprit et sans son aide (2). » C'en est aussi une autre, selon le même concile, « de s'i- » maginer que le libre arbitre mu et excité de Dieu, en » donnant son consentement à Dieu, qui l'excite et qui » l'appelle, ne coopère en rien à se préparer et à se mettre » en état d'obtenir la grâce de la justification, et qu'il ne » peut refuser son consentement, s'il veut (3). » C'est

(1) O si vellemus, fratres, ô si vellemus omnem mentis nostræ paralysim pervidere, animam nostram virtutibus destitutam jacere in vitiorum stratis cerneremus! Luceret nobis quemadmodum Christus et nostras quotidiè noxias respicit voluntates, et ad salutaria nos remedia pertrahit et perurget invitos. *S. Chrysolog.*

(2) Si quis dixerit sine prævenientе Spiritûs sancti inspiratione, atque ejus adjutorio, hominem credere, sperare, diligere aut pœnitere posse sicut oportet, ut ei justificationis gratia conferatur; anathema sit. *Conc. Trid. sess.* 6. *can.* 3. *Vide et can.* 1, 2.

(3) Si quis dixerit liberum hominis arbitrium à Deo motum et

pourquoi saint Chrysostome dit excellemment dans l'homélie 19. sur la Genèse, que « les dispositions du » corps sont souvent sans remède et sans changement : » mais qu'il n'en est pas ainsi de la volonté de l'homme, » qui de méchant devient bon, s'il veut, et de bon, » souvent par sa lâcheté devient méchant. Car le Sei- » gneur, ajoute-t-il, qui a fait notre nature libre, » nous donne par sa miséricorde tout ce qu'il faut de » sa part : et comme il sait ce qui est le plus caché et » le plus secret dans le fond du cœur, il nous exhorte, » il nous suggère de bons conseils, il réprime nos » mauvais désirs, et ne nous impose point de néces- » sité; mais en offrant des remèdes convenables, il » les laisse à la volonté des malades. » On ne peut mieux représenter le besoin que nous avons de la grâce prévenante, et le consentement volontaire du libre arbitre, qui est requis pour guérir les plaies de l'âme. C'est ainsi qu'il faut entendre saint Macaire, lorsqu'il dit en l'homélie 20. qu'encore qu'une âme soit blessée par des affections impures et obscurcie par les ténèbres du péché, elle a néanmoins la liberté de crier, et d'invoquer Jésus-Christ, afin qu'il vienne lui conférer le fruit de la rédemption éternelle : et si quelqu'un ne vient à lui de son plein gré, et ne le prie avec une foi pleine et entière, il ne recouvre point sa santé.

Par ces paroles, il soutient l'indifférence du libre arbitre sous l'empire de la grâce, mais il n'exclut point la grâce; il veut que l'âme vienne au Seigneur de son plein gré; mais il ne veut pas qu'elle le prévienne; enfin il veut qu'elle le prie avec une pleine foi, mais il ne dit pas qu'elle le prie sans avoir la grâce de le prier. Saint Augustin ne parle point autrement, lors-

excitatum, nihil cooperari assentiendo Deo excitanti atque vocanti, quo ad obtinendam justificationis gratiam se disponat ac præparet; neque posse dissentire, si velit, sed veluti inanime quoddam nihil omninò agere, merèque passivè se habere : anathema sit. *Conc. Trid. sess.* 6. *can.* 4.

qu'il presse le malade d'obéir au médecin sans délai. Peut-être que vous n'avez ni le lieu ni le temps de corriger vos sentiments, ou de changer votre mauvaise vie en bonne? Mais, pour faire ce changement, que vous faut-il acheter? quel médicament faut-il chercher? quel voyage de long cours vous faut-il faire? quel vaisseau vous faut-il équiper (1)? A l'heure même que je parle, changez la disposition de votre cœur, et vous faites en un moment ce que l'on crie si souvent et depuis tant de temps que vous fassiez, et ce qui vous causera, si vous ne le faites, une peine qui ne finira jamais (2).

III. CONSIDÉRATION.

Cette vérité étant bien conçue doit exciter en nous un grand désir de remédier au plus tôt à nos langueurs, et de recourir au médecin de nos âmes avec une grande confiance et une respectueuse soumission à ses saintes volontés. Il est difficile, dit saint Chrysologue, qu'une âme, qui n'a pas encore perdu le sentiment de son mal, ne s'afflige et ne se trouble, se trouvant continuellement agitée de mouvements contraires entre les inspirations divines et les passions de son cœur entre les vertus et les vices, entre la vie et la mort, souvent blessée, rarement ferme et constante, tombant à chaque pas par la faiblesse des sens; parce qu'étant accablée de la pesanteur de la chair elle devient esclave des vices, avant qu'elle se porte à l'étude des vertus (3). C'est ce qui oblige David à s'adresser à Dieu,

(1) Numquid consilii corrigendi, aut mutandæ vitæ malæ in bonam non est locus, non est tempus? Quid empturus es ut facias? quæ emplastra quæsiturus es? ad quos navigaturus es? quam navim præparaturus? *S. Aug. in Ps.* 63.

(2) Ecce dùm loquor, muta cor, et factum est quod tàm sæpè, et tàm diù clamatur ut fiat; et quod æternam pœnam parturit, si non fiat.

(3) Turbatur anima, turbatur valdè; quia carnis impedita pon-

et à pousser ses plaintes amoureuses vers le ciel, pour hâter son médecin. Eh! Seigneur, mon âme est fort troublée: jusqu'à quand me laisserez-vous sans secours? où est votre Christ, tant de fois annoncé par la loi, et promis en tant de sortes par nous et par les prophètes? Qu'il vienne, qu'il vienne avant que le monde, tombant en ruine, périsse sans ressource, et ne lui laisse rien qu'il puisse sauver. Qu'il vienne, qu'il vienne pour réparer la chair, pour renouveler l'esprit, et changer cette nature terrestre et fragile en une substance céleste. Qu'il vienne, pour ôter le péché, pour exterminer le péché, pour détruire l'enfer, pour nous rendre la vie, pour nous donner le ciel, afin que l'infection de la terre ne trouve plus rien en nous, qu'elle puisse perdre et désoler (1).

Vous devez imiter ce grand roi, et recourir à votre médecin dans tous vos besoins. Votre misère vous y oblige, et sa miséricorde vous y convie. Votre misère vous y oblige, parce que, comme dit saint Augustin, le libre arbitre tout seul suffit à l'homme pour se porter au péché; mais, pour retourner à la justice, il a besoin d'un médecin, parce qu'il est malade; et d'un médecin qui lui rende la vie, parce qu'il est mort (2).

deribus, priusquàm ad virtutes veniat, vitiorum fit antè captiva. *S. Chrys. serm.* 45.

(1) Anima mea turbata est valdè: sed tu, Domine, usquequò? Ubi est Christus tuus toties nuntiatus per legem, per nos, per prophetas multifariè repromissus? Veniat, veniat, priusquàm pereunte seculo in seculo nihil inveniat quod resalvet. Veniat, veniat, ut carnem reparet. Innovet animam, ipsam naturam in cœlestem commutet substantiam. Veniat, ut peccatum tollat, mortem deleat, destruat infernum, vitam reddat, donet cœlum, ne ampliùs terrena labes possit in nobis invenire quod perdat.

(2) Nemo dicit sic hominem factum, ut de justitiâ quidem posset in peccatum ire, et de peccato ad justitiam redire non posset: sed ut in peccatum iret, sufficit ei liberum arbitrium quo se ipso vitiavit: ut autem rediret ad justitiam, opus habet medico, quia sanus non est; opus habet vivificatore, quia mortuus est.

Sa miséricorde vous y convie, parce que comme il n'y a rien en vous qui ne soit faible ou malade, aussi il n'y a rien en lui qui ne soit médicinal, et qui n'ait une vertu particulière pour vous guérir. Le baume est une plante si salutaire, qu'il n'y a rien qui ne serve à la santé du corps humain, jusqu'à l'écorce et aux plus petites racines, et la sainte humanité de Jésus n'a rien qui ne soit utile au salut des âmes. Sa main, sa voix, sa vie, sa mort, son ombre même, sont des principes de vie, et des remèdes souverains pour toutes les maladies de l'esprit. Considérez les sept péchés capitaux, qui sont comme les sources générales de tous les vices, vous en trouverez l'antidote dans les paroles qu'il a proférées sur la croix. Il a guéri le vice de la colère en priant pour ses ennemis; celui de l'envie, en donnant le paradis à un voleur; celui de la luxure, en nous donnant sa mère, qui est la reine des vierges; celui de l'orgueil, en s'humiliant devant son Père, et portant avec une soumission profonde la désolation de ses sens et l'anéantissement de sa gloire; celui de l'intempérance, en souffrant le tourment de la soif; celui de l'avarice, en disant: Tout est consommé; je n'ai rien mis en réserve, que je n'aie donné libéralement pour la rédemption du monde; et enfin celui de la paresse, en faisant un effort extraordinaire, et jetant un cri miraculeux, avant que d'expirer, après avoir remis son âme entre les mains de son Père. Considérez les plaies que le péché a faites dans toutes les puissances de l'âme. Ce n'est point par hasard que le Sauveur du monde a été blessé de cinq plaies avec la lance et les clous; mais parce que nous avions reçu cinq plaies mortelles dans les cinq sens, il nous a rétablis par cinq blessures dans une santé inaltérable (1). Enfin considérez toutes les infirmités du corps

(1) Profectò non casu quinque sunt vulnera Salvatoris, lanceæ scilicet, et clavorum: sed quia nos fueramus quinque sensuum vulneribus sauciati, per has quinque plagas saluti sumus perpetuæ restituti. *Petrus Damian.*

et de l'esprit : après vous avoir laissé dans le Saint-Sacrement son corps et son sang, son âme et sa divinité, quelle maladie, pour violente et mortelle qu'elle soit, ne peut être guérie par un si puissant remède ? De quelle mort ne me peut sauver la mort de Jésus-Christ ? dit saint Bernard. Si donc je me souviens d'un médicament si puissant, il n'y a point de maladie dont la malignité me puisse épouvanter (1). Saint Augustin nous exhorte tous à la même confiance en la bonté de ce médecin tout-puissant (2). Ne perdez point, dit-il, l'espérance de guérir. Regardez celui que vous priez, et non pas celui pour qui vous priez. Vous considérez la violence du mal ; mais vous ne considérez pas la puissance du médecin. Il est écrit de lui, dit saint Ambroise : Il a envoyé son Verbe, et les a guéris ; il les a tirés de leurs langueurs mortelles. Ce n'est point là un médecin de la terre, qui guérit de toutes les maladies, et rend la santé à des peuples entiers (3). Vous n'avez qu'à lui dire : Seigneur, celui que vous aimez est malade. *Celui qui espère au Seigneur sera guéri*, dit Salomon (4). Il est amateur des âmes ; et vous aimant comme il fait, il n'a garde de vous abandonner. Il vous présente lui-même la coupe. Vous ne pouvez guérir, vous dit-il, si vous ne la prenez. Buvez dans cette coupe des tentations, des afflictions et des misères de cette vie. Et de peur que vous ne lui répondiez : Je ne puis, j'en ai trop d'horreur, je ne veux point

(1) Quid tam ad mortem, quod non Christi morte solvetur ? Si ergo in mentem venerit tam potens atque efficax medicamentum, nullâ jam possum morbi malignitate terreri. *S. Ber. ser.* 61. *in Cant.*

(2) Noli desperare : quem roges attende, non pro quo roges : magnitudinem morbi vides, potentiam medici non vides. *S. Aug. in Psal.* 55.

(3) Non est medicus de terris qui omnes curat infirmitates, et populos integros sanat. *S. Amb. in Ps.* 118. *ser.* 3. *ad illud :* Revela oculos meos.

(4) Qui sperat in Domino, sanabitur.

boire, il y boit tout le premier (1). Car qu'y a-t-il dans cette coupe de si amer, qu'il n'ait bu le premier? S'il s'agit des injures, on lui reprochait qu'il était possédé du démon, lorsqu'il chassait les démons. Si les douleurs sont sensibles, il a été lié, fouetté et crucifié. Si la mort est pleine d'amertume, il a bien voulu souffrir la mort. Si la faiblesse humaine a en horreur certain genre de mort, il n'y en avait point de plus ignominieux, en ce temps-là, que la mort de la croix (2).

Que si cela est véritable, d'où vient qu'ayant un si puissant, si sage et si charitable médecin, il y a tant de malades qui meurent auprès des remèdes, et si peu qui recouvrent une parfaite santé? Le prophète Jérémie en est dans l'étonnement, et ne peut assez déplorer ce malheur. *Je suis pénétré de douleur et accablé de tristesse, à cause de la désolation de mon peuple. J'en suis si surpris, que je ne sais où j'en suis? Eh! n'y a-t-il point de médecin ni de médecine dans Galaad? d'où vient donc que la plaie de mon peuple demeure toujours ouverte* (3)? Certes il faut confesser

(1) Dedit nobis præcepta medicus sanis : dedit præcepta medicus, ne medico indigeremus. Sani præcepta contempsimus, et experimento sentimus in quantam perniciem nostram præceptum illud contempserimus. Ægrotare jam cœpimus, laboramus, in lecto infirmitatis sumus ; sed non desperemus. Non contempsit saucium contemptus à sano. Non destitit dare alia præcepta languenti, qui prima custodire noluit, tanquam diceret : Certè experimento sensisti verum me dixisse, quando dixi : Noli hoc tangere. Sanare ergò tandem, et revivisce, etc. *S. Aug. serm.* 18. *de verbis Dom.*

(2) Quid enim amarum in tali poculo quod ipse non biberit? Si contumelia : prior audivit, cùm dæmones expelleret : Dæmonium habes. Si dolores amari sunt, ligatus, et flagellatus, et crucifixus est. Si mors amara est, etiam mortuus est. Si genus mortis exhorrescit infirmitas, nihil illo tempore ignominiosius fuit, quàm mors crucis.

(3) Super contritione populi filiæ populi mei contritus sum et contristatus : stupor obtinuit me. Numquid resina non est in Ga-

que c'est la faute des malades, et non pas du médecin. Il les aime tous, quelque misérables qu'ils soient; et ils n'ont pour lui que de la froideur et du mépris. Il désire passionnément leur salut; et ils ont peur de guérir, comme ces pauvres estropiés, boiteux, fainéants, accoutumés à la mendicité, qui s'enfuyaient du lieu par où l'on portait le corps de saint Martin, de peur qu'il ne leur rendit la santé. Il les visite avec des soins et des bontés incroyables (1), et ils le rebutent indignement, sans se soucier de ses caresses si obligeantes. Il s'accommode à leur faiblesse, et condescend à leurs inclinations : eux, au contraire, choquent ses plus justes volontés, et murmurent contre les ordres qu'il leur donne. Il leur prépare des remèdes également précieux et salutaires, et ils dédaignent de s'en servir par un aveuglement extrême. Il s'offre à les guérir gratuitement; et, bien loin d'en tirer du profit, il leur promet une éternelle récompense, s'ils veulent suivre le régime qu'il leur ordonne; et, par une étrange ingratitude, ils se plaignent de son importunité, comme si c'était leur faire tort que de leur redonner la vie. Ce n'est donc point le médecin qui manque à ces malades : c'est la confiance, c'est l'amour et le respect qu'ils lui doivent, c'est le désir de guérir, c'est le sentiment de leur mal; en un mot, c'est la foi, comme dit saint Chrysologue (2). Ah ! s'ils avaient une étincelle de foi, ils ne mépriseraient pas ainsi leur médecin, ils ne feraient pas si peu d'état de ses remèdes.

Mon Fils, honorez ce médecin céleste, quand ce ne serait que pour l'extrême besoin que vous en avez. Car le Très-Haut vous l'a envoyé du ciel pour vous rendre la vie (3). Vous êtes dangereusement malade; vous le

Iaad, aut medicus non est ibi ? Quare ergo non est obducta cicatrix filiæ populi mei.

(1) Ego veniam, et curabo eum.

(2) Non Christus infirmantibus, sed fides deest. *S. Chrysolog.*

(3) Fili, honora medicum, propter necessitatem : etenim illum

savez. La maladie qui vous consume et vous conduit à la mort, c'est votre orgueil, qui est une fièvre contagieuse et pestilente ; c'est votre colère, qui est une fièvre aiguë ; c'est votre paresse et votre lâcheté, qui est une fièvre étique ; c'est votre impureté, qui est une fièvre putride ; c'est votre avarice, qui est une fièvre continue. Vous ne pouvez espérer votre guérison que de Dieu et de Jésus-Christ, son Fils unique. Il est la résurrection et la vie. Le croyez-vous ? si vous le croyez, ne méprisez pas le secours qu'il vous présente. Il a pris un corps de la terre, c'est-à-dire, du sein de la bienheureuse Vierge : selon la pensée de saint Thomas : il en a composé un médicament merveilleux pour toutes sortes de plaies et de maladies. Si vous êtes sage, vous ne le rejetterez pas (1). Le bois de la croix n'a-t-il pas adouci toute l'amertume de la pénitence (2)? Laissez-vous gouverner par ce sage médecin, abandonnez-vous à ses soins, obéissez à ses ordres : il est puissant, il est savant, il est charitable ; il a des bontés et des tendresses merveilleuses pour vous. Son amour lui fera trouver des remèdes qui adouciront vos douleurs, et vous rendront avec la santé de votre âme un repos imperturbable (3).

creavit Altissimus. A Deo est enim omnis medela. *Eccli.* 38 1. *et sequent.*

(1) Altissimus creavit de terrâ medicamenta : et vir prudens non abhorrebit illa.

(2) Nonne à ligno indulcata est aqua amara ?

(3) In his curans mitigabit dolorem, et unguentarius faciet pigmenta suavitatis, et unctiones conficiet sanitatis, et non consummabuntur opera ejus. Pax enim Dei super faciem terræ.

ENTRETIEN

POUR LE VI. JOUR DE L'OCTAVE DES ROIS.

II. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme libérateur du genre humain.

Que nous sommes redevables à Jésus-Christ de notre liberté.

Si vos Filius liberaverit, verè liberi eritis.
Si le Fils vous met en liberté, vous serez vraiment libres. JOAN. 8. 37.

I. CONSIDÉRATION.

SAINT Augustin dit que Jésus-Christ n'a jamais guéri personne, qu'il ne l'ait mis dans une entière liberté (1). Mais il faut remarquer, avec saint Bernard, qu'il y a trois sortes de libertés que la foi nous propose: la liberté de la nature, la liberté de la grâce, la liberté de la gloire. La liberté de la nature est celle qui rend le franc arbitre incapable de contrainte et de nécessité: parce que, dit ce saint docteur, ce qui est nécessaire semble contraire à ce qui est volontaire (2). Car ce qui se fait par nécessité, dès là ne se fait point par volonté;

(1) Nunquàm aliquem sanavit, quem omninò non liberavit. *S. Aug. l. 2. de verâ et falsâ pœnit.*

(2) Libertas à necessitate : eo quòd necessarium voluntario contrarium esse videatur; siquidem quod ex necessitate sit, non jam ex voluntate. *S. Bern., tract. de libero arbitr.*

et ce qui se fait de franche volonté, ne se fait point par nécessité. C'est pourquoi il dit que la raison a été donnée au libre arbitre pour l'instruire, et non pas pour le détruire ; mais qu'elle le détruirait, si elle lui imposait une nécessité absolue, qui l'empêchât de se tourner librement et de son bon gré, soit au mal, en consentant à l'appétit déréglé, soit au bien, en suivant le mouvement du Saint-Esprit (1).

La liberté de la grâce est celle qui dégage l'homme de l'esclavage du péché (2), de laquelle parle l'Apôtre, lorsqu'il dit que là où l'esprit du Seigneur est, là est la liberté. Car c'est là la liberté qui nous affranchit du péché, ainsi qu'il dit dans un autre lieu : Lorsque vous étiez esclaves du péché, vous n'étiez point assujétis à la justice; mais à présent étant délivrés du péché, et devenus serviteurs de Dieu, vous avez pour fruit la sanctification, et pour fin la vie éternelle (3). Enfin la liberté de la gloire est celle qui nous délivre des misères de la vie, de laquelle le même Apôtre parle en ces termes : Les créatures mêmes seront délivrées de la servitude de la corruption, pour participer à la liberté, dont les enfants de Dieu doivent jouir dans la gloire (4).

II. CONSIDÉRATION.

Saint Bernard, dans le même traité, dit que nous som-

(1) Destrueret autem si necessitatem ei ullam imponeret, quominùs liberè pro arbitrio sese volveret, sive in malum consentiens appetitui, vel nequam spiritui, sive ad bonum gratiam sequens.

(2) Libertas à peccato.

(3) Ubi spiritus Domini, ibi libertas. Est enim illa libertas à peccato, sicut alibi dicit : Cùm enim servi essetis peccati, liberi fuistis justitiæ. Nunc autem liberati à peccato, servi autem facti Deo habetis fructum vestrum in sanctificationem, finem verò vitam æternam.

(4) Libertas à miseriâ, de quâ idem Apostolus : Et ipsa, inquit, creatura liberabitur à servitute corruptionis in libertatem gloriæ filiorum Dei.

mes redevables de ces trois espèces de liberté à Jésus-Christ, mais d'une manière différente, en ce qu'il nous donne la liberté du franc arbitre, comme créateur ; la liberté de la grâce, comme réformateur ; la liberté de la gloire, comme consommateur de son ouvrage. Car premièrement nous sommes créés en Jésus-Christ avec la liberté du franc arbitre ; secondement, nous sommes réformés par Jésus-Christ en esprit de liberté, pour être ensuite consommés avec Jésus-Christ dans l'état glorieux de l'éternité (1). En effet, dit ce même Père, il fallait que ce qui n'était point fût créé en lui comme dans son principe, et pour l'amour de lui comme pour sa fin ; et que ce qui était, étant devenu difforme, fût réformé par lui, comme par son original, et que les membres n'eussent leur perfection et leur consommation qu'avec lui, puisqu'il était leur chef (2). De ces trois espèces donc de liberté qui se présentent, dont l'une nous dégage du péché ; l'autre, de la misère ; la troisième, de la nécessité, la nature nous confère la dernière dans la création, la grâce nous rétablit dans nos droits par la première ; celle du milieu nous est réservée dans le ciel. Mettons donc la première en ordre, la liberté de la nature ; la seconde, celle de la grâce ; la troisième, celle de la vie ou de la gloire (3). Car premièrement nous sommes créés dans la possession d'une libre volonté et d'une volontaire liberté, comme de nobles créatures devant Dieu ; secondement, nous sommes

(1) Primò namque in Christo creati sumus in libertatem voluntatis. Secundò reformamur per Christum in spiritum libertatis, cum Christo deindè consummandi in statum æternitatis.

(2) Siquidem quod non erat, in eo creari oportuit : Quod erat, per formam reformari deformem : membra non perfici nisi cum capite.

(3) Cùm igitur triplex sit nobis proposita libertas, à peccato, à miseriâ, à necessitate, hanc ultimo loco positam contulit nobis in conditione natura, in primâ restauramur à gratiâ, media nobis reservatur in patriam. Dicatur igitur prima libertas naturæ, secunda gratiæ, tertia vitæ, vel gloriæ.

réformés et rétablis dans l'innocence, comme de nouvelles créatures en Jésus-Christ; en troisième lieu, nous sommes élevés dans la gloire, comme des créatures parfaites selon l'esprit : la première liberté est pleine de gloire; la seconde, de sainteté et de vertu; la troisième, de joie et de délices (1).

III. CONSIDÉRATION.

Cette triple liberté, poursuit saint Bernard, achève en nous la parfaite ressemblance de la Divinité, dans laquelle et pour laquelle nous avons été créés. J'estime, dit-il, que l'image et la ressemblance du créateur, à laquelle nous avons été créés, sont contenues dans ces trois libertés, et que le libre arbitre en porte l'image, et les deux autres sont comme les deux traits de sa ressemblance (2). La liberté du franc arbitre représente l'être éternel et immuable de Dieu; et peut-être que c'est par cette raison qu'il ne souffre point de défaillance ni de diminution, parce qu'il paraît en lui une certaine image substantielle de la Divinité éternelle et immuable, qui lui a été imprimée; car encore qu'il ait eu un commencement, il n'a point néanmoins d'accident, il ne tire aucun accroissement, soit de la justice ou de la gloire; et il ne peut recevoir de dommage, ni du péché, ni de la misère. Qu'y a-t-il de plus semblable à l'éternité qui ne soit pas l'éternité même ? Pour les deux autres libertés, parce que

(1) Primò, nempè in liberam voluntatem ac voluntariam libertatem conditi sumus, nobilis Deo creatura. Secundò, reformamur in innocentiam, nova in Christo creatura. Tertiò, sublimamur in gloriam, perfecta in spiritu creatura. Prima ergò libertas habet multùm honoris; secunda, plurimùm etiam virtutis; novissima, cumulum jucunditatis.

(2) Puto autem in his tribus libertatibus ipsam ad quam conditi sumus conditoris imaginem atque similitudinem contineri, et imaginem quidem in libertate arbitrii, in reliquis autem duabus bipertitam quamdam consignari similitudinem.

non-seulement on les peut diminuer, mais encore perdre absolument, on y reconnaît plutôt une certaine ressemblance accidentelle de la sagesse et de la puissance de Dieu ajoutée à son image; car enfin nous les avons perdues par le péché, et nous les recouvrons par la grâce; et tous les jours encore nous y faisons du progrès, ou nous y souffrons du déchet, les uns plus, les autres moins. On peut même les perdre tellement qu'on ne les pourra plus recouvrer; et on peut aussi les posséder si parfaitement, qu'on n'en pourra plus souffrir la perte ni le déchet. L'enfer est le lieu où on les perd sans les pouvoir recouvrer; le ciel est le lieu où on les possède sans pouvoir les perdre. Car, dans l'état où sommes, de toute la race d'Adam, il n'y a que l'Homme-Dieu qui n'ait point besoin de libérateur, et qui ait le pouvoir de délivrer tous les autres. Car, entre les enfants d'Adam, il n'y a que celui qui n'a point commis de péché, et dans la bouche duquel on n'a point trouvé de tromperie, qui se puisse attribuer la liberté qui exempte du péché. Quant à la liberté qui exempte de la misère, qui est la peine du péché, il l'a eue aussi bien que l'autre, mais en puissance, non pas en effet; car personne ne pouvait disposer de sa vie, s'il ne l'eût exposée lui-même (1). Aussi le Prophète dit qu'il a été immolé parce qu'il l'a voulu, comme il est né d'une femme quand il lui a plu, et s'est soumis à la loi pour racheter tous ceux qui étaient sous la loi. Il a donc aussi été sous la loi de la misère, mais il y a été parce qu'il l'a voulu, afin qu'étant libre entre des misérables et des pécheurs, il déchargeât ses frères de ce double joug; donc il a possédé cette triple liberté : la première, par les principes de sa nature hu-

(1) Solus namque inter filios Adam libertatem sibi vindicat à peccato, qui peccatum non fecit, nec inventus est dolus in ore ejus. Porrò et à miseriâ quæ est pœna peccati, habuit nihilominùs libertatem, sed potentiâ, non actu. Nemo quippè tollebat animam ejus ab eo, sed ipse ponebat eam.

maine et de sa nature divine ; les deux autres, par la toute-puissance divine (1).

IV. CONSIDÉRATION.

Mais on demande si le premier des hommes les a toutes possédées dans l'état d'innocence, ou deux seulement, ou une seule. Saint Bernard répond qu'on ne peut douter qu'il n'ait eu la première, qui est la liberté du franc arbitre exempt de toute nécessité ; puisque la raison montre clairement qu'elle se trouve également dans les justes et dans les pécheurs (2). Il n'est donc question que des deux autres ; car, dit-il, si Adam ne les a pas possédées, qu'a-t-il perdu, ayant toujours conservé le libre arbitre, tant après le péché qu'auparavant ? et s'il a possédé l'une ou l'autre, comment l'a-t-il perdu, puisque l'une l'exemptait du péché, et l'autre, de la misère ? Là-dessus il distingue deux degrés dans chacune de ces deux espèces de liberté, l'un supérieur, l'autre inférieur. Le degré supérieur de la liberté qui exempte du péché, consiste à ne pouvoir pécher ; l'inférieur consiste à pouvoir ne pécher pas. Le degré supérieur de la liberté qui exempte de la misère consiste à ne pouvoir souffrir de trouble ; l'inférieur consiste à pouvoir n'en souffrir pas. Or Adam dans l'état d'innocence n'avait ni l'une ni l'autre qu'en un degré inférieur, qu'il avait reçu avec une pleine liberté du franc-arbitre : c'est pourquoi, comme il les pouvait conserver, il les pouvait aussi perdre ; et en effet, il les perdit par le péché, et par une juste punition il ne lui resta que la liberté du franc arbitre,

(1) Fuit itaque et ipse sub lege miseriæ, sed fuit quia voluit, ut liber inter miseros et peccatores utrumque jugum fraternis à cervicibus excuteret. Habuit itaque totus tres libertates : primam, ex humanâ simul et divinâ ; reliquas, ex divinâ potentiâ.

(2) De primâ quidem quæstio nulla erit, si meminerimus quam apertè et justis eam et peccatoribus inesse æqualiter libertas superior perdocuerit.

par lequel il perdit les deux autres, et lequel néanmoins il ne put perdre (1). Nous verrons ensuite la grandeur de cette perte et le besoin que nous avions d'un libérateur aussi puissant et aussi charitable que Jésus-Christ, qui nous rétablit dans nos droits. Il suffit de poser ici pour fondement ces deux maximes indubitables dans la doctrine des Pères : la première, qu'Adam par sa désobéissance n'a point perdu la liberté du franc arbitre dans son fond et dans ses droits naturels ; la seconde, qu'il l'a affaibli notablement en perdant ses dons surnaturels dont il était revêtu, et le rendant esclave du péché et de la misère : ce que saint Bernard exprime excellemment par ces paroles : La liberté de la volonté demeure là même où se fait la captivité de l'esprit ; elle est aussi pleine dans les méchants que dans les bons, mais elle est plus réglée dans les bons ; elle est aussi entière en sa manière dans la créature que dans le Créateur, mais elle est plus puissante dans celui-ci (2) ; et plus bas : La liberté du franc arbitre convient à tous les êtres qui ont l'usage de raison. Il n'est pas moindre *en ce qui est de lui* (remarquez ces termes, *en ce qui est de lui*, c'est-à-dire, dans le principe et non pas dans l'exercice de ses actes : *in actu primo*, comme disent les théologiens, et non pas *in actu secundo*), dans les méchants que dans les bons : il est aussi plein dans la vie présente que dans la future, et néanmoins cette liberté est en quelque façon captive pendant que les deux autres ne l'accompagnent pas ou qu'elles n'ont pas encore leur plénitude. Et de là vient ce défaut que nous avons, dont l'Apôtre parle en ces termes : *De sorte que vous ne faites pas tout ce*

(1) Sola remansit ad pœnam libertas arbitrii, per quam utiquè cæteras amisit, ipsam tamen amittere non potuit.

(2) Manet libertas voluntatis, ubi etiam fit captivitas mentis, tàm plena quidem in malis, quàm et in bonis : sed in bonis ordinatior ; tàm integra quoque pro suo modo in creaturâ, quàm in Creatore, sed in illo potentior.

que vous voulez : car le vouloir nous vient du libre arbitre, mais non pas le pouvoir de faire ce que nous voulons. Je ne dis pas vouloir le bien ou vouloir le mal, mais simplement vouloir. Car vouloir le bien, c'est un progrès ; vouloir le mal c'est un défaut : mais le vouloir tout simple, c'est ce qui est capable de profiter ou de faillir. Or ce qui donne l'être à ce vouloir, c'est la grâce du Créateur ; ce qui le fait profiter, c'est la grâce du Sauveur ; ce qui le fait faillir, c'est lui-même qui se renverse. C'est donc par le libre arbitre que nous formons les désirs ; mais c'est par la grâce que nous formons les bons désirs. Le vouloir nous vient de celui-là, et vouloir le bien, de celle-ci (1) : parce que la volonté de l'homme ne reçoit la liberté qu'elle a perdue par sa liberté (c'est-à-dire, la liberté et le pouvoir de faire le bien qu'elle a perdu en péchant librement) que par l'entremise de son libérateur (2).

(1) Libertas arbitrii cunctis pariter ratione utentibus convenit, non minor, quantùm in se est, in malis quàm in bonis : tam plena in hoc seculo, quàm in futuro. Hæc ipsa tamen libertas tamdiù captiva quodammodò tenetur, quamdiù illam duæ aliæ libertates minimè aut minùs plenæ comitantur. Nec aliundè defectus noster venit, de quo Apostolus : Ut non quæcumque vultis, ait, illa faciatis. Velle siquidem inest nobis ex libero arbitrio, non etiam posse quod volumus. Non dico velle bonum, aut velle malum, sed tantùm velle. Velle enim bonum, profectus est : velle malum, defectus. Velle verò simpliciter ipsum est quod proficit, vel deficit. Porro ipsum ut esset creans gratia fecit : ut proficiat, salvans gratia facit ut deficiat, ipsum se dejicit. Itaque liberum arbitrium nos facit volentes, gratia benevolos : ex illo nobis est velle, ex illâ bonum velle.

(2) Quia libertatem quam libertate perdidit, nisi Christo liberante non recipit. *S. Prosper, resp. ad ob. Vincent. c. 5.*

ENTRETIEN

POUR LE II. JOUR DE L'OCTAVE DES ROIS.

II. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, sous la qualité de libérateur du genre humain.

Des priviléges du libre arbitre que Jésus-Christ a rétablis.

Ubi spiritus Domini, ibi libertas.
Où est l'esprit du Seigneur, là est aussi la liberté. 2. Cor. 3. 17.

I. CONSIDÉRATION

Le libre arbitre, dit saint Bernard, est quelque chose de divin qui éclate dans l'âme comme une pierre précieuse, enchâssée dans l'or (1).

Le pouvoir qu'il a de prendre connaissance du bien et du mal, d'en faire le discernement, et de choisir ce qu'il lui plaît, est la première de ses prérogatives, qui distingue l'homme des autres animaux; parce qu'il a tout ensemble la lumière pour juger, et l'option pour choisir ce que bon lui semble. De là vient qu'on l'appelle d'un nom composé, *le libre arbitre;* parce que c'est un œil de censeur et de maître; de censeur, qui est entre le bien et le mal, comme l'arbitre et le juge, pour en faire le discernement; de maître, parce qu'il lui est libre de

(1) Arbitrii libertas, planè divinum quiddam præfulgens in animâ, tanquàm gemma in auro. *S. Bern,. serm.* 81. *in Cant.*

choisir ce qu'il veut, même contre son jugement (1). Car, comme dit saint Bernard, la raison n'est donnée à la volonté que pour l'instruire, et non pas pour la détruire. « Elle a la raison pour compagne, dit ce Père, » et même en quelque façon pour suivante : non qu'elle » soit toujours mue par la raison ; mais parce qu'elle » n'est jamais mue sans la raison : en sorte qu'elle fait » beaucoup de choses par elle contre elle-même ; c'est-» à-dire, par son ministère, contre son conseil ou son » jugement (2). » Car encore que la raison lui découvre le bien et le mal, elle ne l'oblige point par une nécessité absolue à suivre l'un, ni à fuir l'autre. « Elle » la détruirait, si elle lui ôtait la liberté de se tour-» ner comme il lui plait; soit vers le mal, en consen-» tant à la concupiscence, soit vers le bien, en sui-» vant le mouvement de la grâce. » Si, dis-je, la raison empêchait la volonté de pouvoir se porter auquel elle voudrait des deux, elle ne serait plus volonté. Car où il y a nécessité, il n'y a point de volonté (3). *Craignez Dieu, disait Josué aux Israélites, et servez-le d'un cœur parfait* (4). Que si vous ne trouvez pas bon de le servir, on vous permet d'opter. Choisissez aujourd'hui ce qu'il vous plaira, et à qui vous devez plutôt servir (5) : pour moi, je suis résolu de servir Dieu avec toute ma maison (6).

(1) Ex hâc nempè inest illi inter bonum et malum, necnon inter vitam et mortem ; sed et nihilominùs inter lucem et tenebras, et cognitio judicii, et optio eligendi.

(2) Est verò ratio data voluntati, ut instruat illam, non destruat. *S. Bern., tract. de lib. arbit. init.*

(3) Si, inquam, horum quodlibet prohibente ratione voluntas non posset, voluntas jam non esset. Ubi quippè necessitas, jam non voluntas.

(4) Timete Dominum, et servite illi perfecto corde. *Jos.* 24. 14.

(5) Si autem malum vobis videtur, ut Domino serviatis, optio vobis datur : eligite hodiè quod placet, cui servire potissimùm debeatis.

(6) Ego autem et domus mea, serviemus Domino.

Ce premier privilége est le fondement de trois autres signalés : à savoir, de mériter ou de démériter; d'acquérir de la louange ou du blâme ; de se sauver ou de se perdre pour jamais. Je dis de mériter ou de démériter : de là vient, dit saint Bernard, que l'homme est capable de mériter. Car c'est avec sujet qu'on vous impute à mériter tout le bien ou tout le mal que vous avez fait, et qu'il vous était libre de ne pas faire (1).

Je dis d'acquérir de la louange ou du blâme. Dieu a laissé à chacun de nous la liberté de vivre selon son sens, sans l'attacher à la nécessité de part ni d'autre. Car quel honneur ou quelle récompense mériterait une bonté qui serait nécessaire, si quelque force imprimée en nous ne nous permettait pas d'être méchants (2)? A qui est-ce que le Sage donne de la louange, sinon à celui qui a pu violer la loi et ne l'a pas violée, et pouvant faire le mal ne l'a pas fait ? Il en est de même du blâme. Et comme on loue avec mérite, dit saint Bernard, non-seulement celui qui a pu faire le mal et ne l'a pas fait, mais encore celui qui a fait le bien qu'il a pu ne pas faire : de même ni celui qui a fait le mal pouvant ne le pas faire, ni celui qui a pu faire le bien auquel il était obligé et ne l'a pas fait, n'est exempt de démérite et de blâme (3).

Enfin, je dis de se sauver ou de se perdre pour jamais. Car, comme dit saint Cyrille de Jérusalem, l'âme a son libre arbitre, que le diable peut inciter, mais qu'il ne peut contraindre contre son gré. Il vous sug-

(1) Indè homo ad promerendum potis. Omne enim quod feceris bonum malumve, quod quidem non facere liberum sit, meritò ad meritum reputatur. *S. Bern. serm.* 81. *in Cant.*

(2) Unicuique nostrùm libertatem vitæ sensusque permisit, non necessitatam in alterutrum affigens.... Quid enim honoris ac præmii bonitatis necessitas mereretur, cùm malos nos esse vis quædam nobis concerta non sineret ? *S. Hilarius in Psalm.* 2.

(3) Quis est hic, et laudabimus eum? fecit enim mirabilia in vitâ suâ, qui potuit transgredi et non est transgressus; facere mala, et non fecit. *S. Bern. serm.* 81. *in Cant.*

gère des impuretés : si vous voulez, vous les agréez ; si vous ne voulez pas, vous les improuvez. Car si vous y tombiez par nécessité, à quel dessein Dieu aurait-il préparé l'enfer (1) ? « Certes, dit saint Chrysostome, » s'il ne nous était libre de bien ou mal vivre, ni » l'homme de bien ne recevrait point la récompense » du ciel, ni le méchant ne subirait point de supplice » qui lui fût dû (2). » Car, comme dit saint Grégoire, si les réprouvés sont privés à jamais des récompenses éternelles du ciel, c'est parce qu'ils les ont méprisées de leur franche volonté, lorsqu'ils les pouvaient mériter (3). C'est par cette raison que saint Augustin prouve que le libre arbitre subsiste dans l'état de la nature déchue, parce que les commandements divins ne serviraient de rien à l'homme s'il n'avait le franc arbitre, par lequel il pût parvenir aux récompenses qui lui ont été promises (4).

II. CONSIDÉRATION.

Mais à qui avons-nous l'obligation de nous avoir rétablis dans la possession de ces priviléges si considérables, sinon à Jésus-Christ, qui est la source capitale de la grâce, sans laquelle nous ne pourrions travailler utilement à notre salut ? « Vous pensez, peut-être, » que vous êtes le créateur de vos mérites, et que » vous pouvez vous sauver par votre justice, vous

(1) Subjicit tibi scortationis cogitationes : si vis, probas : si non vis, improbas. Si enim ex necessitate scortareris, cujus gratia gehennam Deus parâsset. *S. Cyrill. Hieros. catech. 4. de animâ.*

(2) *S. Chrysost. serm. in hæc Is. verba*, 1. *v.* 10 : Si volueritis, et aud., etc. *Vide ejusdem Homil. 22. in Genes.*

(3) Idcircò nequaquàm cœlestis patriæ præmia æterna percipiunt, quia ea nunc dùm promereri poterant, ex libero arbitrio contempserunt. *S. Greg. l. 33. Mor. c. 20.*

(4) Quia ipsa divina præcepta homini nihil prodessent, nisi haberet liberum voluntatis arbitrium, quo ea faciens ad promissa præmia perveniret. *S. Aug. l. 2. de grat. et lib. arb. c. 2.*

» qui ne pouvez pas seulement dire : *Seigneur Jésus*, » que par le Saint-Esprit. Avez-vous donc ainsi oublié » qui est celui qui a dit : *Sans moi vous ne pouvez* » *rien faire ;* et de qui sont ces paroles : *Il ne dépend* » *pas de celui qui court, ni de celui qui veut ; mais de* » *Dieu, qui fait miséricorde* (1) ? Que fait donc le li- » bre arbitre ? me direz-vous. Je réponds en un mot : » Il est sauvé. Otez le libre arbitre, il n'y aura per- » sonne qui puisse être sauvé ; ôtez la grâce, il n'y » aura rien qui le puisse sauver (2). Le salut est un » ouvrage qui ne se peut faire sans le concours de » deux personnes (3). Dieu est l'auteur du salut, et il » n'y a que le libre arbitre qui en soit capable. Il n'y » a que Dieu qui le puisse donner : et il n'y a que le » libre arbitre qui le puisse recevoir (4). Il s'ensuit » donc que ce que Dieu seul donne, et qu'il donne au » seul franc arbitre, ne peut non plus être sans le con- » sentement de celui qui le reçoit, que sans la grâce » de celui qui le donne. Et c'est ainsi que le libre ar- » bitre coopère à la grâce qui opère le salut, lorsqu'il » donne son consentement, c'est-à-dire, lorsqu'il » est sauvé ; car c'est être sauvé que de consentir (5).

(1) Tu fortè putaveras tua te creâsse merita, tuâ posse salvari justitiâ, qui nec saltem Dominum Jesum dicere potes, nisi ín Spiritu Sancto ? Itâne oblitus es quis dixerit : Sinè me nihil potestis facere ? Et : Neque currentis, neque volentis, sed Dei miserentis est. *S. Bern. l. de grat. et lib. arb. c.* 2.

(2) Quid igitur, ais, agit liberum arbitrium ? Breviter respondeo : Salvatur. Tolle liberum arbitrium, non erit quod salvetur : tolle gratiam, non erit undè salvetur. *Ibid.*

(3) Opus hoc sinè duobus effici non potest. *Ibid.*

(4) Deus auctor est salutis ; liberum arbitrium, tantùm capax. Nec dare illam, nisi Deus ; nec capere valet, nisi liberum arbitrium. *Ibid.*

(5) Quod ergò à solo Deo, et soli datur libero arbitrio, tàm absque consensu esse non potest accipientis, quàm absque gratiâ dantis. Et ità gratiæ operanti salutem cooperari dicitur liberum arbitrium, dùm consentit, hoc est dùm salvatur. Consentire enim salvari est. *Ibid.*

» C'est pourquoi saint Paul, parlant de soi et de ceux » qui lui sont semblables, ne craint point de dire : Nous » sommes *les coopérateurs de Dieu* (1). » Si bien que Dieu, par sa bonté, établit le mérite de l'homme là où il daigne opérer quelque bien par lui et avec lui. De là vient que « nous osons nous glorifier d'être les coopé- » rateurs de Dieu et de ses saints; et d'agir avec lui » et sous lui dans l'ouvrage du salut; et de mériter le » royaume du ciel, lorsque nous nous joignons à la » volonté divine par un consentement volontaire (2). » Otez cette union de la grâce et du libre arbitre, de la volonté de Dieu et de la volonté de l'homme, il n'y a plus de salut, il n'y a plus d'obéissance, plus de lois, plus de justice. Car sans la grâce l'homme ne pourrait pas obéir à Dieu, ni le servir; et sans le libre arbitre, Dieu n'aurait pas le droit de le punir. Sans la grâce l'homme ne pourrait être sauvé; et sans le libre arbitre il ne pourrait être damné. Enfin, sans la grâce, Jésus-Christ ne serait pas Sauveur; et sans le libre arbitre il ne serait pas juge du monde, dit excellemment saint Augustin (3).

(1) Dei enim sumus adjutores. *S. Bern. l. de grat. et lib. arb. sub finem, ubi citat Apost.* 1. *Cor.* 3. 9.

(2) Hinc coadjutores Dei, et cooperatores sanctorum promeritores regni nos esse præsumimus, quòd per consensum utiquè voluntarium divinæ voluntati conjungimur. *S. Aug. ep. ad. Valent.*

(3) Si non est gratia, quomodò salvat mundum ? Si non liberum arbitrium, quomodo judicat mundum ?

ENTRETIEN

POUR LE VII. JOUR DE L'OCTAVE DES ROIS.

XII. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme libérateur du genre humain.

De la nature du libre arbitre, et de quelle manière Jésus-Christ est son libérateur.

Lex spiritûs vitæ in Christo Jesu liberavit me à lege peccati.

La loi de l'esprit de vie, qui est en Jésus-Christ, m'a délivré de la loi du péché. Rom. 8. 2.

I. CONSIDÉRATION.

Le libre arbitre de l'homme est une faculté qui le rend maître si absolu des actions qui dépendent de son élection, que de deux actes, soit contradictoires, comme vouloir et ne pas vouloir; soit contraires, comme aimer et haïr, accepter et rejeter, accorder et refuser, il peut produire celui qu'il lui plaît, sans que rien le puisse déterminer à l'un des deux, ni par contrainte et violence, ni par aucune nécessité antécédente, qui lui ôte son indifférence. Si bien que le libre arbitre ne consiste pas seulement en ce qui est d'agir de son plein gré et par inclination, avec advertance et connaissance de ce que l'on fait, mais il faut encore ajouter un pouvoir d'agir et de ne pas agir, qui donne à la créature raisonnable un domaine sur ses actions,

ou une certaine indifférence dans sa manière d'agir (1).

Saint Thomas traitant cette question, à savoir si l'homme a le libre choix de ses actions, ou s'il choisit par nécessité, répond que « quelques-uns ont estimé » que la volonté de l'homme se porte par nécessité à » faire élection, en sorte néanmoins qu'elle n'y est » point contrainte. Car tout ce qui est nécessaire n'est » pas violent; mais seulement ce dont le principe vient » du dehors (2). » Mais voici comme il qualifie cette opinion : « Cette opinion est hérétique; parce qu'elle » ôte tout mérite et démérite des actions humaines. » Car ce qu'un homme fait par une nécessité inévitable, ne semble pas être déméritoire, ou méritoire. » Non-seulement, ajoute-t-il, elle est contraire à la foi, » mais encore elle renverse tous les principes de la philosophie morale. Car s'il n'y a rien en nous qui soit libre, mais que nous soyons mus par nécessité à vouloir ce que nous voulons, toute délibération, exhortation, précepte, punition, louange et blâme, sont » ôtés (3). » Cette censure du Docteur angélique est fondée sur le témoignage de l'Écriture, sur la définition de l'Église, sur la tradition des saints Pères, et

(1) Libertas non consistit solùm in eo quòd est agere libenter et spontaneè, seu voluntariè præcisè, quamvis hoc fiat cum advertentiâ et cognitione ejus : sed ulteriùs requiritur potestas agendi, et non agendi per quam homo, seu natura rationalis, habet dominium in proprias actiones, seu indifferentiam quamdam in agendo. *Cumelm. ad.* 1. 2. *discurs.* 2. *assert.* 4.

(2) *S. Thomas, q.* 8. *de malo.*

(3) Hæc opinio est hæretica : tollit enim rationem meriti et demeriti in humanis actibus. Non enim videtur esse demeritorium vel meritorium quòd aliquis sic ex necessitate agit, ut vitari non possit. *Ibid.*

(4) Non solùm contrariatur fidei, sed subvertit omnia principia philosophiæ moralis. Si enim non sit aliquid liberum in nobis, sed ex necessitate movemur ad volendum; tollitur deliberatio, exhortatio, præceptum, et punitio, et laus, et vituperium. *Ibid.*

sur la lumière de la raison. Les bulles de Pie V, Grégoire XIII et Urbain VIII la confirment en condamnant ces trois maximes : Ce qui se fait volontairement, se fait librement, quoiqu'on le fasse nécessairement. La seule violence répugne à la liberté naturelle de l'homme. L'homme pèche et mérite punition, même en ce qu'il fait nécessairement (1). Enfin toute l'école de la théologie enseigne constamment que la liberté qui exclut la violence ne suffit pas pour établir le libre arbitre ; mais qu'il y faut encore ajouter la liberté qui exclut la simple necessité, dans l'état même de la nature déchue. Car, comme dit le concile de Cologne, assemblé contre Luther en l'année 1536, « nous n'a-
» vons pas été dépouillés de la volonté dans la chute
» du premier homme ; mais nous avons été privés de
» la santé de la volonté. L'œil ne peut voir le soleil, si
» la lumière du soleil ne le prévient, afin qu'il le voie.
» Néanmoins lorsque le soleil, qui se lève sur tous, ré-
» pand sa lumière, la vue demeure libre, et il est libre à
» l'homme de fermer les yeux, de peur d'admettre la
» clarté qui l'environne, ou de les ouvrir pour la re-
» cevoir. De même, il est libre à l'impie de recevoir la
» grâce de l'inspiration divine pour se relever du pé-
» ché, lorsqu'elle le prévient, ou de ne l'accepter pas ;
» de consentir à Dieu, qui le prévient, et qui l'excite
» par une bonne pensée à la pénitence, ou de n'y
» consentir pas ; de vouloir se repentir, ou de ne le
» vouloir pas. »

Le saint Concile de Trente déclare cette vérité en des termes qui ne nous permettent pas d'en douter. « Si quelqu'un dit que depuis le péché d'Adam le
» libre arbitre est perdu et éteint ; que c'est un être
» qui n'a que le nom, ou plutôt un nom sans réalité ;

(1) Quod voluntariè fit, etiamsi necessariò fiat, liberè tamen fit. Sola violentia repugnat libertati hominis naturali. Homo peccat etiam damnabiliter in eo quod necessariò facit. *Bellarm. l. 3. de grat. et lib. arb. c. 4.*

» ou enfin une fiction, ou vaine imagination, que le » démon a introduite dans l'Église, qu'il soit ana- » thème (1). » Et pour montrer que le libre arbitre n'est pas seulement opposé à la violence, mais encore à la nécessité, il condamne de même ceux qui disent, « que » le libre arbitre mu et excité de Dieu, en donnant son » consentement à Dieu, qui l'excite et qui l'appelle, ne » coopère en rien à se préparer et à se mettre en état » d'obtenir la grâce de la justification ; et qu'il ne peut, » s'il veut, refuser son consentement (2). » Il s'en explique encore plus amplement au chapitre cinquième de la même session, où il enseigne, que « la grâce » excite les adultes, et les aide à se convertir pour » leur propre justification, en consentant et coopérant » librement à cette même grâce : de sorte que Dieu, » touchant le cœur de l'homme par la lumière du Saint- » Esprit, l'homme pourtant n'est pas tout-à-fait sans » rien faire en recevant cette inspiration, puisqu'il la » peut rejeter, quoiqu'il ne puisse néanmoins, par sa » volonté libre, se porter sans la grâce de Dieu à la » justice devant lui. C'est pourquoi lorsqu'il est dit » dans les saintes lettres : *Convertissez-vous à moi*, » *et je me convertirai à vous*, nous sommes avertis de » notre liberté; et lorsque nous répondons : *Conver-* » *tissez-nous à vous, et nous serons convertis*, nous re- » connaissons que nous sommes prévenus de la grâce » de Dieu (3). »

(1) Si quis liberum hominis arbitrium post Adæ peccatum amissum et exstinctum esse dixerit, aut rem esse de solo titulo, imò titulum sinè re, figmentum denique à Satanâ invectum in Ecclesiam : anathema sit. *Conc. Trid. sess.* 6. 5.

(2) Si quis dixerit liberum hominis arbitrium à Deo motum et excitatum, nihil cooperari assentiendo Deo excitanti, atque vocanti, quo ad obtinendam justificationis gratiam se disponat ac præparet; neque posse dissentire si velit, sed veluti inanime quoddam nihil omninò agere, merèque passivè se habere : anathema sit. *Conc. Trid. sess.* 6. 4.

(3) Declarat præterea ipsius justificationis exordium in adultis

II. CONSIDÉRATION.

L'indifférence du libre arbitre, qui exclut également et la violence, et la simple nécessité, comme nous avons dit, peut être considérée en trois manières : la première, par rapport à l'action; la seconde, par rapport à l'objet; la troisième, par rapport à la fin.

Si vous considérez le libre arbitre par rapport à son action, son indifférence consiste en ce que de deux actes contradictoires, comme vouloir et ne pas vouloir, il peut se déterminer de lui-même à produire celui qu'il lui plaît.

Si vous le considérez par rapport à son objet, son indifférence consiste en ce que de deux choses contraires il peut choisir celle qu'il veut, et s'y porter par préférence à l'autre, comme, par exemple, préférer le doux à l'amer, ou l'amer au doux, le chaud au froid, ou le froid au chaud.

Enfin si vous le considérez par rapport à sa fin, son indifférence consiste en ce que lorsqu'il s'agit de faire le bien ou le mal, de pécher ou de ne pécher pas, de consentir à l'inspiration divine, ou de la mépriser, il peut

à Dei per Christum Jesum præveniente gratiâ sumendum esse, hoc est, ab ejus vocatione, quâ, nullis eorum existentibus meritis, vocantur; ut, qui per peccata à Deo aversi erant, per ejus excitantem atque adjuvantem gratiam ad convertendum se ad suam ipsorum justificationem eidem gratiæ liberè assentiendo, et cooperando disponantur : ità ut tangente Deo cor hominis per Spiritûs sancti illuminationem, neque homo ipse nihil omninò agat, inspirationem illam recipiens : quippè qui illam et abjicere potest, neque tamen sinè gratiâ Dei movere se ad justitiam coràm illo liberâ suâ voluntate possit. Undè in sacris litteris cùm dicitur : *Convertimini ad me, et ego convertar ad vos*, libertatis nostræ admonemur; cùm respondemus : *Converte nos, Domine, ad te, et convertemur*, Dei nos gratiâ præveniri confitemur. *Conc. Trid. sess. 6. cap. 5.*

se déterminer auquel il veut des deux, avec cette différence, que, pour faire un bien qui soit utile au salut, il a besoin de la grâce de Jésus-Christ, qui lui donne secours, mais qui ne lui impose aucune nécessité : au lieu qu'il se porte au mal par sa propre volonté, sans y être nécessairement engagé, ni par la concupiscence, ni par la suggestion du malin esprit, ni par aucune autre nécessité.

De ces trois sortes d'indifférence, les deux premières conviennent au libre arbitre en toutes sortes d'états; mais la troisième ne lui convient que dans l'état des voyageurs. Car les bienheureux dans le ciel ne peuvent plus faire le mal: et les réprouvés dans l'enfer ne peuvent plus faire le bien. Les réprouvés ne sont plus libres, à proprement parler, qu'en ce que de deux péchés ils peuvent choisir l'un par préférence à l'autre : et les bienheureux, au contraire, ne sont plus proprement libres que dans les bonnes œuvres qui ne sont point de précepte, et qu'il leur est permis de faire ou de ne faire pas. Je dis proprement : car quand les théologiens disent que Dieu s'aime librement, quoiqu'il s'aime nécessairement, ou qu'il produit librement le Saint-Esprit, ou que l'amour béatifique est libre, encore qu'il soit nécessaire, ils ne parlent pas de cette liberté qui est requise pour établir le libre arbitre, qui est toujours accompagné de discernement et d'indifférence dans le choix, ou pour fonder le mérite et le démérite, la louange ou le blâme qu'on donne aux actions morales; mais seulement de cette liberté qui exclut la violence, et qui ne suffit pas pour rendre une action capable de tomber sous l'élection, ou d'être méritoire ou déméritoire, digne de louange ou de blâme, de punition ou de récompense. C'est pourquoi saint Thomas dit qu'il y a cette différence entre la volonté et la nature, en ce qui regarde leur manière d'agir, que la nature est déterminée à une chose, et la volonté ne l'est pas. La raison est, dit-il, parce que l'effet ressemble toujours à la forme, par

laquelle l'agent le produit (1). Or, il est évident que chaque chose n'a qu'une forme naturelle qui lui donne l'être. C'est pourquoi tel qu'il est, tel est ce qu'il fait. Mais la volonté n'agit pas seulement par une forme, mais par plusieurs, selon que plusieurs raisons se présentent à elle. De là vient que ce qui se fait par la volonté n'est pas tel qu'est l'agent, mais tel que l'agent veut et entend qu'il soit. C'est pourquoi la volonté est le principe des choses contingentes qui peuvent être de différentes manières. Mais la nature est le principe des choses qui ne peuvent être autrement qu'elles sont. Or ce qui peut être d'une manière ou d'une autre est bien éloigné de la nature divine, et ne convient qu'aux êtres créés. Car Dieu est un être nécessaire par lui-même, et la créature est extraite du néant. C'est par cette raison que les ariens, prétendant montrer que le Verbe était une créature, disaient que le Père avait engendré son Fils par sa volonté, en tant qu'elle est principe. Pour nous, nous devons dire que le Père a engendré son Fils, non par volonté, mais par nature. D'où vient que saint Hilaire, au livre des Synodes, dit que la volonté de Dieu a donné l'être à toutes les créatures; mais que ce qui a donné la nature au Fils, c'est une parfaite naissance d'une substance impassible qui n'est point née d'une autre : car toutes choses ont été créées telles que Dieu l'a voulu. Mais le Fils, qui est né de Dieu, subsiste tel qu'est Dieu même. Tout ce discours, dit saint Thomas, montre très-clairement la nature du libre arbitre, et de quelle manière il se trouve en Dieu, et par suite dans les anges et dans l'état des bienheureux.

III. CONSIDÉRATION.

Mais pour l'expliquer encore plus en particulier et en détail, et suivre exactement la doctrine de cet admirable interprète de saint Augustin, sans nous éloi-

(1) *S. Thom.* 1. *p. quæst.* 41. *a.* 2.

gner de ses sentimens, il faut remarquer avec lui que la volonté raisonnable agit quelquefois comme nature, c'est-à-dire, par instinct et par une nécessité antécédente, qui la détermine à une chose; comme, par exemple, au désir de sa béatitude; et c'est en ce sens qu'il dit que ce désir n'appartient point au libre arbitre (1).

Quelquefois elle agit comme volonté, c'est-à-dire, comme libre arbitre, qui n'a pour objet que les choses que nous ne voulons pas par nécessité, ou par un instinct naturel, mais qu'il est en notre choix de vouloir ou de ne vouloir pas (2). Et c'est en ce sens qu'il dit que le domaine que la volonté a sur les actes qu'elle produit, en vertu duquel il est en son pouvoir de vouloir ou ne pas vouloir, exclut toute détermination de la puissance à une chose (3). Et dans un autre lieu il dit que « la volonté, » étant libre de sa nature spécifique, en tant qu'elle est » volonté, peut indifféremment choisir de deux choses » opposées celle qu'il lui plaît. Car elle peut agir, » vouloir et ne pas vouloir, agir de cette manière ou » d'une autre. Que si cela ne lui convient pas à l'é- » gard de quelque objet, cela lui arrive, non en tant » que volonté, mais à cause de l'inclination naturelle » qu'elle a à quelque chose comme à sa dernière fin, » qu'elle ne peut absolument ne vouloir pas (4). »

Suivant cette distinction, si l'on considère la volonté

(1) Non enim ad liberum arbitrium pertinet, quòd volumus esse felices, sed ad naturalem instinctum. *S. Thom.* 1. *p. q.* 19. *a.* 10.

(2) Liberum arbitrium habemus respectu eorum quæ non necessariò volumus, vel naturali instinctu. *Ibid.*

(3) Dominium quod habet voluntas super suos actus, per quod in ejus potestate est velle vel non velle, excludit determinationem virtutis ad unum. *Lib.* 1. *contr. Gentes*, *c.* 68.

(4) Voluntas in quantùm voluntas, cùm sit libera ad utrumlibet se habet: potest enim voluntas agere vel non agere, sic vel sic facere, velle vel non velle. Et si respectu alicujus hoc voluntati non convenit, hoc accidit voluntati, non in quantùm voluntas est, sed ex inclinatione naturali, quam habet ad aliquid, sicut ad finem ultimum quem non potest non velle. *Quæst.* 2. *de Potent.* *a.* 1. &

comme nature, c'est-à-dire, comme un principe qui agit par instinct naturel et non pas par élection, on peut dire avec saint Thomas que la volonté désire librement la félicité, quoiqu'elle la désire nécessairement (1); que Dieu s'aime librement par sa volonté, quoiqu'il s'aime par nécessité (2); que le Saint-Esprit procède librement du Père, et néanmoins qu'il procède nécessairement, et qu'il est impossible qu'il ne procède point; en un mot que la nécessité naturelle, selon laquelle la volonté veut quelque chose nécessairement, comme la félicité, ne répugne point à la liberté de la volonté; parce que la liberté de la volonté est opposée à la violence ou à la contrainte. Or quand une chose se meut selon l'ordre de sa nature, il n'y a point de violence ou de contrainte (3).

Mais si l'on considère la volonté comme la volonté, c'est-à-dire, comme une puissance qui agit par élection, qui peut vouloir une chose ou ne la vouloir pas, se porter à un objet ou à son contraire, alors il faut dire, avec le même Père, que c'est en cela proprement que consiste le libre arbitre (4); que le désir que nous avons d'être heureux n'appartient pas au libre arbitre, mais à l'instinct naturel (5); que le libre arbitre ne con-

(1) Voluntas appetit liberè felicitatem, licèt necessariò appetat illam. *S. Thom.* 4.

(2) Deus suâ voluntate liberè amat seipsum, licèt de necessitate amet seipsum.

(3) Naturalis necessitas secundùm quam voluntas aliquid ex necessitate velle dicitur, ut felicitatem, libertati voluntatis non repugnat, ut Aug. dicit in 5. *de Civit.* Libertas enim voluntatis, violentiæ vel coactioni opponitur. Non est autem violentia vel coactio in hoc quòd aliquid secundùm ordinem suæ naturæ moveatur. *Ibid.*

(4) Proprium liberi arbitrii est electio. Ex hoc enim liberi arbitrii esse dicimur, quòd possumus unum recipere alio recusato, quod est eligere. 1. *p. quæst.* 83. *art.* 3. *in corp.* 1. *p. quæst.* 19. *art.* 10.

(5) Non enim ad liberum arbitrium pertinet, quòd volumus esse felices, sed ad naturalem instinctum. *Ibid.*

vient pas à Dieu, à l'égard des choses qu'il veut et qu'il aime nécessairement, comme sa bonté, mais à l'égard des choses qui sont hors de lui, qu'il peut vouloir et ne vouloir point (1) ; que Dieu ne peut pas vouloir une chose et puis après ne la vouloir pas, parce qu'il est immuable; qu'il ne peut pas aussi vouloir le bien et le mal, parce qu'il est impeccable : par conséquent que ce n'est pas en cela que consiste le libre arbitre qui lui convient, mais précisément au pouvoir qu'il a de vouloir une chose et de ne la vouloir pas (2). Qu'encore que le Fils de Dieu fût impeccable, et par conséquent que sa volonté fût déterminée au bien en général, elle n'était pas déterminée à une espèce particulière de bien, et par suite qu'il pouvait en faire élection par son libre arbitre, quoiqu'il fût confirmé dans le bien (3). Qu'encore qu'il fût déterminé à un acte particulier, comme à vouloir mourir pour le salut du genre humain et qu'il ne pût pas vouloir le contraire ; supposé que son Père lui eût commandé de mourir, néanmoins il n'était pas déterminé à l'exercice continuel de cet acte, en sorte qu'il ne le pût suspendre et s'en abtenir quand il voulait : et ainsi il était en son pouvoir de mériter en produisant ce désir de mourir, parce qu'il n'était pas déterminé par nécessité à le

(1) Cùm igitur Deus ex necessitate suam bonitatem velit, alia verò non ex necessitate, respectu illorum quæ non necessitate vult, liberum habet arbitrium. *S. Thomas*, 2. *p. quæst.* 83. *art.* 3. *in corp.* 1. *p. quæst.* 19. *art.* 12.

(2) Voluntas divina se habet ad opposita, non quidem ut aliquid velit, et posteà nolit, quod ejus immutabilitati repugnaret, nec ut possit velle bonum et malum, quia defectibilitatem in Deo poneret : sed quia potest hoc velle, et non velle. *S. Thom. quæst.* 24. *de verit. a.* 3. *Vide Ruis, disp.* 49. *de scient. Dei, sect.* 2. *et disp.* 45.

(3) Licèt ejus voluntas esset determinata ad bonum, non tamen erat determinata ad hoc vel ad illud bonum. Et ideò pertinebat ad Christum eligere per liberum arbitrium confirmatum in bono. *S. Thom.* 3. *p. q.* 18. *art.* 4. *ad* 3.

produire à tout moment; il était libre quant à l'exercice de cet acte, et par suite capable de mérite. Enfin qu'encore que les anges et les saints soient impeccables, et que l'amour béatifique soit un acte nécessaire, dans l'exercice duquel ils ne sont pas libres, non plus que Jésus-Christ, qui est leur chef; néanmoins ils sont libres en plusieurs autres choses, qu'ils peuvent faire ou ne faire pas; comme, par exemple, prier pour quelqu'un de nous ou ne prier pas, faire diverses réflexions sur les actes de leur béatitude ou ne les faire pas. Et c'est en ce sens qu'on doit prendre ce que dit saint Thomas, que la vision et l'amour béatifique sont matière d'élection (1) : non que les bienheureux soient libres, à proprement parler dans l'exercice de ces actes, et qu'il soit en leur choix de cesser de les produire, mais parce qu'ils peuvent faire plusieurs réflexions différentes sur leur bonheur, dont le choix dépend de leur libre arbitre. Que si l'on oppose ce que dit saint Thomas, qu'encore que Jésus-Christ ne puisse cesser d'aimer Dieu, cela n'empêche pas qu'il ne soit libre dans l'exercice de son amour et qu'il ne puisse mériter, parce qu'il l'aime volontiers et sans contrainte, et qu'il est maître de son action (2) : il est évident que c'est une réponse qu'il fait *ad hominem*, comme disent ses interprètes (3), et qu'il ne parle pas selon son propre sentiment, à moins que de se contredire lui-même, vu qu'en un autre lieu il dit expressément, comme l'on a déjà remarqué, que le domaine qu'a la volonté sur ses actions, par lequel elle peut vouloir ou ne pas vouloir, exclut la détermination du pouvoir à une chose (4).

(1) *S. Thom. in.* 2. *dist.* 25. *art.* 1. *ad* 4.

(2) Quia in illud non coactè sed sponte tendit, et ità est actûs sui dominus. *S. Thom. in* 3. *dist.* 18. *art.* 2. *ad* 5.

(3) *Cabrera*, *Pesantius*, *et alii.*

(4) Dominium quod habet voluntas super suos actus, per quod in ejus est potestate velle vel non velle, excludit determinationem virtutis ad unum. *S. Thom.* 6. *contrà gentes*, *c.* 68.

De tout ce que nous venons de dire, il suit que le libre arbitre ne consiste pas précisément dans le pouvoir de faire le bien et le mal, autrement Dieu ne serait pas libre, comme saint Augustin l'infère très-bien contre Julien, qui se servait de cette définition pour établir ses erreurs. Si rien n'est libre sinon ce qui peut vouloir deux choses, à savoir, le bien et le mal, Dieu n'est donc pas libre, car il ne peut pécher; et vous dites vous-même qu'il ne peut être que juste. Est-ce ainsi que vous louez Dieu en lui ôtant la liberté (1)? Bien loin que la volonté soit moins libre pour ne pouvoir pécher, qu'au contraire la liberté du franc arbitre en est plus grande et plus parfaite, c'est pourquoi saint Thomas dit que les anges, qui sont impeccables, sont plus libres que nous qui pouvons pécher; et saint Augustin assure que la claire vue de Dieu rendra le franc arbitre parfaitement libre, en lui ôtant la liberté de s'assujétir au péché. Pourquoi? premièrement, parce que, comme dit Esthius, « ceux qui sont impeccables » sont plus libres au choix des biens qu'ils peuvent » faire ou laisser, étant assurés de ne pouvoir faillir » dans leur élection (2). » Secondement, parce que, comme dit le docteur Angélique, c'est une perfection du libre arbitre d'avoir le choix de plusieurs choses différentes en gardant la subordination à la fin: mais au contraire, c'est un défaut de pouvoir s'écarter de cet ordre (3). En troisième lieu, parce que, comme dit saint Augustin, pouvoir pécher est plutôt une im-

(1) Si liberum non est, nisi quod duo potest velle, id est, bonum et malum, liber ergò Deus non est qui malum non potest velle, de quo etiam ipse dixisti : Deus esse nisi justus non potest. Siccine Deum laudas ut ei auferas libertatem ?

(2) *S. Aug. in Enchir. c.* 150. *Vide et c.* 36. *et l. de nat. et grat. c.* 46. *et l. de corrept. et grat. c.* 11. *et l. de præd. sanct. c.* 15. *et l. de C. D.* 22. *c. ultimo. Esthius in* 2. *dist.* 7.

(3) Sed posse ordinem illum deserere pertinet potius ad defectum. *S. Thom.* 1. *p. q.* 62. *art.* 8. *ad* 3.

puissance qu'un pouvoir. Par conséquent le libre arbitre des bienheureux sera d'autant plus puissant, qu'il ne sera plus en pouvoir de pécher (1). En dernier lieu, parce que, dit saint Bernard, comme il y a trois sortes de liberté, l'une, qui nous délivre du péché, qui est un don de la grâce propre des justes; l'autre, qui nous exempte de la misère, qui est une prérogative de la gloire propre des bienheureux; la troisième, qui nous dégage de la nécessité, qui est un apanage de la nature commun aux justes et aux pécheurs, aux voyageurs et aux bienheureux : les bienheureux sont sans doute les plus libres de tous, parce qu'ils possèdent ces trois libertés tout ensemble, et que, tandis que la liberté de nature n'est point accompagnée des deux autres, elle est toujours en quelque façon captive (2). Qui sera donc son libérateur? celui qui est son créateur et qui s'est fait homme pour être son réparateur. Le franc arbitre de la volonté est vraiment libre, lorsqu'il n'est point esclave des vices et des péchés, dit saint Augustin. Dieu le donna tel au premier homme; mais l'ayant perdu par sa propre faute, il ne peut être rendu que par celui qui l'a pu donner (3). En quoi paraît l'excellence de la nature humaine, dit ce Père, en ce qu'elle est réparée par le même pouvoir par lequel, si elle eût voulu, elle ne fût point tombée (4). Mais nous avons encore plus de sujet de louer,

(1) Eò potentius erit, quò peccare non poterit. *S. Aug. l.* 22. *de C. D. c. ultimo.*

(2) Tamdiù quodammodò captiva tenetur, quamdiù illam duæ aliæ libertates minimè, aut minùs plenè comitantur. *S. Bern. lib. de gratiâ et l. arbit. suprà citato.*

(3) Arbitrium voluntatis est verè liberum, cùm vitiis peccatisque non servit. Tale datum est à Deo, quod amissum proprio vitio, nisi à quo dari potuit, reddi non potest. *S. Aug. lib.* 14. *C. D. c.* 11.

(4) Magna est humana natura, quandò quidem per eam possibilitatem instauratur, per quam, si voluisset, non cecidisset. *S. Aug. lib.* 22. *cont. Faustum, c.* 28.

avec saint Hilaire, la bonté et la miséricorde de Dieu, qui est si grande et si admirable, qu'ayant perdu dans le péché d'Adam la généreuse vigueur de notre première création, nous méritons d'obtenir ce que nous avons perdu par celui-là même qui nous l'avait fait perdre. Car pour lors le diable nous nuisit par son envie, et maintenant pensant nous nuire, il est vaincu (1).

Il est donc vrai que Jésus-Christ est le libérateur du franc arbitre, et que le premier homme, qui était tombé par sa présomption, n'eût jamais pu se relever, si l'avènement de Jésus-Christ, comme dit le pape Célestin, ne l'eût rétabli dans l'état de sa première liberté par la régénération qu'il lui a procurée (2): faveur incomparable, qui ne lui ôte point son franc arbitre, mais qui le délivre, et de ténébreux le rend lumineux; de dépravé, rectifié; de malade, sain; d'inconsidéré, sage et discret (3).

(1) Tanta enim et tàm admirabilis in nos misericordiæ Dei bonitas est, ut per quem in Adæ offensa generositatem primæ et beatæ illius creationis amisimus, per eum rursùm id quod amisimus obtinere mereamur. Tunc enim diabolus invidens nocuit, nunc autem cùm nocere nititur, vincitur. *S. Hilarius, in quâdam homiliâ de Job quæ non exstat, sed citatur à S. Aug. l.* 2. *contrà Jul. c.* 8.

(2) Nisi ei providentiâ regenerationis statum pristinæ libertatis Christi Domini reformâsset adventus. *Cœlest. Papa, ep. ad Episcopos Galliæ, c.* 6.

(3) Quo utiquè auxilio et munere Dei non aufertur liberum arbitrium, sed liberatur, ut de tenebroso lucidum, de pravo rectum, de languido sanum, de imprudente sit providum. *Ibidem, sub finem epist.*

ENTRETIEN

POUR LE VII. JOUR DE L'OCTAVE DES ROIS.

XIII. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, sous la qualité de libérateur du genre humain.

Que Jésus-Christ a délivré le libre arbitre de l'homme, en lui rendant le pouvoir de fuir le mal et de faire le bien.

Lex spiritûs vitæ in Christo Jesu liberavit me à lege peccati et mortis.

La loi de l'esprit de vie, qui est en Jésus-Christ, m'a délivré de la loi du péché et de la mort. ROM. 8. 2.

I. CONSIDÉRATION.

On peut considérer le Fils de Dieu comme créateur et comme libérateur du genre humain. Comme créateur, outre qu'il tira le premier homme du néant par une grâce qu'il ne pouvait pas mériter, puisqu'il n'était pas, avant que de l'avoir reçue, il le favorisa de quatre autres prérogatives signalées : la première est, qu'il l'éleva à une fin surnaturelle, qui n'était pas due à sa nature, en quoi il l'égala aux anges ; la seconde, qu'il l'éleva à la connaissance et à l'amour de son créateur par une grâce actuelle, sans laquelle il ne pouvait produire le premier acte de foi et de chaste amour, par lequel il se tourna vers Dieu, aussi bien que l'ange, avant que de recevoir la grâce sanc-

tifiante, et les autres habitudes surnaturelles. C'est pourquoi saint Augustin dit que ce chaste amour, qu'il appelle du nom de bonne volonté, est l'œuvre de Dieu, avec lequel l'homme a été créé (1). Et parlant des anges, il dit que le créateur de leur nature est aussi l'auteur de leur bonne volonté, qui les a créés avec une bonne volonté, c'est-à-dire, avec un chaste amour par lequel ils s'attachent à lui, créant la nature, et donnant la grâce en même temps (2). Il faut donc confesser, à la louange du créateur, qu'on peut dire des anges aussi bien que des hommes, que la charité a été répandue en eux par le Saint-Esprit qui leur a été donné (3), sans le secours duquel ils ne pouvaient pas se rendre meilleurs qu'ils n'avaient été créés (4). La troisième prérogative est, que l'ayant élevé à son amour, il lui donna la grâce sanctifiante, avec tous les dons qui l'accompagnent, et la justice originelle, qui tenait la partie inférieure parfaitement soumise à la raison. D'où suit la dernière prérogative, qui est de pouvoir fuir le mal et faire le bien, avec une parfaite indifférence du libre arbitre revêtu de ces dons surnaturels, et assisté du secours actuel de la grâce, sans lequel il ne pouvait se conserver dans l'amour divin, comme il n'avait pu s'y établir. Car, comme dit saint Augustin, si ce secours eût man-

(1) Bona igitur voluntas opus Dei est, cum eâ quippè ab eo factus est homo.

(2) Qui eos cum bonâ voluntate, id est, cum amore casto, quo illi adhærent, creavit; simul in eis et condens naturam, largiens gratiam.

(3) Confitendum est igitur cum debitâ laude Creatoris, non ad solos homines pertinere, verùm etiam de angelis posse dici, quòd charitas Dei diffusa sit in eos per Spiritum qui datus est eis. *S. August. l.* 12. *de C. D.c.* 9. *et l.* 14. *c.* 11.

(4) Si non potuerunt seipsos facere meliores, quàm eos ille fecerat, quo nemo melius quicquam fecit: profectò et bonam voluntatem, quâ meliores essent, nisi operante adjutorio Creatoris, habere non possent.

qué à l'ange ou à l'homme, au point de leur création, la nature n'ayant pas été créée telle qu'elle pût sans ce secours divin persévérer, si elle voulait, ils ne fussent pas tombés par leur faute, parce que le secours, sans lequel ils ne pouvaient persévérer, leur eût manqué (1). La faute donc de l'homme fut qu'il ne demeura pas ferme et constant dans l'amour du bien supérieur et immuable, qui l'éclairait pour voir le bien, et l'échauffait pour l'aimer. Car s'il y fût demeuré, il ne se fût pas jeté à l'écart dans la complaisance et l'amour de soi-même, qui le remplit de ténèbres et de froideur (2).

II. CONSIDÉRATION.

Il s'élève ici une célèbre question entre les Théologiens, à savoir, de quel secours Adam avait besoin pour pouvoir faire le bien et fuir le mal, et persévérer par ce moyen.

Quelques-uns estiment qu'il n'avait besoin d'aucune grâce actuelle qui prévînt son libre arbitre, parce que d'un côté la grâce sanctifiante, jointe aux habitudes infuses, lui suffisait pour produire des actions surnaturelles; et de l'autre, la justice originelle, qui soumettait tous les sens à la raison, et la raison à Dieu, lui ôtait tous les obstacles et les empêchements que nous expérimentons en nous-mêmes, lorsqu'il est question de résister au mal, ou de se porter au bien.

(1) Si hoc adjutorium, vel angelo, vel homini, cùm primùm facti sunt, defuisset, quoniam non talis natura facta erat, ut sinè divino adjutorio posset manere, si vellet, non utique suâ culpâ cecidissent. Adjutorium quippè defuisset sinè quo manere non possent. *S. Aug. l. de corret. et grat. c.* 12.

(2) Spontaneus autem est ille defectus : quoniam si voluntas in amore superioris immutabilis boni, à quo illustrabatur ut videret, et accendebatur ut amaret, stabilis permaneret, non indè ad sibi placendum averteretur, et ex hoc intenebresceret et frigesceret. *S. Aug. l.* 14. *de C. D. c.* 13.

Saint Augustin semble favoriser cette opinion, lorsqu'il dit que les forces du libre arbitre ne sont pas maintenant suffisantes pour ne point s'éloigner de Dieu, mais qu'elles l'étaient en Adam avant sa chute (1); que le pouvoir de faire le bien, dans ce premier état, était un pouvoir de nature, un pouvoir naturel (2), parce qu'il avait été donné à l'homme dès sa naissance; que les mérites de cet état étaient humains, et qu'Adam les a perdus (3); que la béatitude eût été en cet état une récompense du mérite, et que le mérite étant perdu par le péché, c'est maintenant un don de grâce en ceux qui sont délivrés (4); et enfin que Dieu remplit la sainte cité d'un certain nombre d'élus, ne les distinguant plus maintenant par mérite, mais par grâce, parce que toute la masse du genre humain est corrompue dans sa racine (5). Certainement il semble qu'on ne peut mieux expliquer tous ces textes qu'en disant que, dans l'état d'innocence, l'homme n'avait besoin que de la justice originelle et de la grâce sanctifiante, pour faire le bien et pour acquérir des mérites : par conséquent, que ce n'était pas des fruits de la grâce prévenante, mais du libre arbitre, fortifié par la grâce habituelle; mais que, dans l'état de la nature déchue, nous avons besoin d'une grâce actuelle, qui prévienne la volonté, qui l'excite et qui la pousse à faire le bien.

(1) Non discedere à Deo non esse in viribus liberi arbitrii quales nunc sunt; fuisse in homine antequàm caderet. *L. de bono Pers. c.* 7.

(2) Posse naturæ, possibilitas naturalis. *S. Aug. de Genes. ad litteram, et Cœlest. Papa, ep. ad Episc. Gall. c.* 3.

(3) Humana merita conticescant, quæ perierunt per Adam. *S. Aug. l. de Prædest. sanct. c.* 15.

(4) Nunc autem perdito per peccatum bono merito, in his qui liberantur, factum est donum gratiæ, quæ merces meriti futura erat. *Idem l. de corrept. et grat. c.* 11.

(5) Non eos jam meritis, quandoquidem universa massa tanquàm in vitiatâ radice damnata est, sed gratiâ discernens. *Idem, l.* 14. *de C. D. c.* 26.

et par suite, que nos mérites sont plutôt des grâces que des mérites, et que la gloire qu'il nous donne pour récompense de nos bonnes œuvres, est plutôt un don qu'une récompense.

Néanmoins ceux qui tiennent l'opinion contraire, pour attirer saint Augustin à leur parti, donnent un autre jour à sa pensée, et disent que s'il appelle les mérites d'Adam dans l'état d'innocence des mérites humains, et le pouvoir qu'il avait de faire le bien un pouvoir naturel, ce n'est pas que la grâce actuelle ne lui fût nécessaire, mais c'est qu'elle était connaturelle à son état qui était surnaturel, et à la grâce sanctifiante qu'il avait reçue dès sa première origine et qu'il n'avait pas encore perdue; au lieu qu'après sa chute Dieu ne la lui a rendue que par sa pure miséricorde et par les mérites de son Fils (1). C'est pourquoi il dit qu'Adam dans son premier état n'avait pas besoin de la mort de Jésus-Christ (2), mais il ne dit pas que la grâce actuelle ne lui fût point nécessaire pour faire le bien et fuir le mal; au contraire, il assure en ces termes formels, « qu'il avait le pouvoir dans sa nature, et le » vouloir dans son pouvoir, pour ne consentir point à » la persuasion du serpent, avec le secours néanmoins » de celui qui résiste aux superbes et qui donne sa » grâce aux humbles (3). » Ce grand défenseur de la

(1) Si ergò quæritur cur Deus tentari permiserit hominem quem tentatori consensurum esse præsciebat, altitudinem quidem consilii ejus penetrare non possum, et longè suprà vires meas hoc esse confiteor. Sed tamen quantùm vel donat sapere vel sinit dicere, non mihi videtur magnæ laudis futurum fuisse hominem, si propterea posset benè vivere quia nemo malè vivere suaderet : cùm in naturâ posse, et in potestate habeat velle et non consentire suadenti, adjuvante tamen illo qui superbis resistit, humilibus autem dat gratiam. *S. Aug. l.* 12. *de Gen. ad Litteram*, *c.* 4. *Ibid. l.* 8 *c.* 12.

(2) Ille in illis bonis Christi morte non eguit. *S. Aug. lib. de corrept. et grat. c.* 11.

(3) Adjuvante tamen illo qui superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.

grâce en apporte la raison, qu'il fonde sur les principes de la nature créée, qui est essentiellement dépendante du Créateur, non-seulement dans son être, mais encore dans son bien-être et dans son action. Car l'homme n'a pas été fait tel qu'il puisse faire quelque bien, si celui qui l'a fait le quitte. Toute sa bonne action consiste à être converti à celui qui l'a fait, et à être toujours fait par lui juste, pieux, sage et bienheureux, et non pas à être fait, et puis se retirer comme un malade qui s'en va lorsque le médecin l'a guéri (1); mais plutôt, comme l'on dit que l'air est fait lumineux lorsque la lumière est présente, et non pas qu'il a été fait lumineux: car s'il l'avait été fait, il ne le serait plus, et il demeurerait lumineux en l'absence de la lumière. Ainsi l'homme est éclairé lorsque Dieu est présent, et sitôt que Dieu est absent, l'homme devient ténébreux (2).

Cette comparaison de la lumière avec la grâce pourrait donner lieu de croire, avec de savants théologiens, que le premier homme n'avait besoin de la grâce actuelle que pour éclairer l'entendement, et non pas pour exciter la volonté, parce qu'étant fortifiée par les habitudes infuses elle pouvait se porter d'elle-même au bien connu sans aucune motion qui la prévînt et l'aidât à sa poursuite. Mais saint Augustin semble porter sa pensée plus avant: car il dit expressément que pour conserver la vie de la justice c'était trop peu qu'Adam le voulût, si celui qui l'avait fait juste ne l'aidait (3); qu'il

(1) Neque enim tale aliquid est homo factus, ut deserente eo qui fecit, possit aliquid agere benè tanquàm ex seipso: sed tota ejus actio bona est converti ad eum à quo factus est, et ab eo justus, pius, sapiens, beatusque semper fieri: non fieri et recedere, sicut à corporis medico sanari, et abire.

(2) Sed potiùs sicut aer præsente lumine non factus est, sed fit; quia si factus esset, non fieret, sed etiam absente lumine lucidus maneret: sic homo Deo sibi præsente illuminatur, absente autem continuò tenebratur.

(3) Ut ab eo teneretur vita justitiæ, parùm erat velle, nisi ille qui eum fecerat, adjuvaret. *In Ep. c.* 106.

avait reçu une grâce avec laquelle il n'eût jamais été méchant, s'il eût voulu persévérer, et sans laquelle il ne pouvait être bon même avec son libre arbitre (1); que Dieu n'avait pas voulu qu'il fût sans grâce et qu'il l'avait laissé dans son libre arbitre, parce que le libre arbitre suffit pour le mal, mais que pour le bien ce n'est rien, s'il n'est aidé par sa toute-puissante bonté (2); que l'homme ne doit pas se convertir à Dieu de telle sorte qu'étant devenu juste, il pense se maintenir de lui-même dans la justice; mais qu'il doit *toujours être fait juste par celui qui l'a créé :* si bien que la continuation de sa justice doit répondre à son commencement. Or pour commencer à se convertir à Dieu, Adam avait besoin de la grâce actuelle de la volonté aussi bien que de l'entendement: donc pour continuer dans l'amour par lequel il s'était tourné vers Dieu, le même secours lui était nécessaire.

Car il ne suffit pas, dit ce Père, qu'il l'ait fait une fois juste, s'il ne le fait toujours. Il faut qu'il soit toujours présent, qu'il opère toujours et qu'il le garde toujours (3). Pourquoi? parce que c'est par sa présence et par son opération qu'il est justifié, éclairé et rendu bienheureux; Dieu le cultivant et le gardant, pendant qu'il lui obéit et se soumet à son empire (4). Il faut donc, ajoute-il, que celui qui est bon sans changement, cultive et garde l'homme de bien, et qu'en nous attachant à lui il nous fasse toujours bons et nous

(1) Sinè quâ etiam cum libero arbitrio bonus esse non posset. *Lib. de corrept. et grat. c.* 11.

(2) Quoniam liberum arbitrium ad malum sufficit : ad bonum autem nihil est, nisi adjuvetur ab omnipotenti bono. *Ibid.*

(3) Non ergò ità se debet homo ad Dominum convertere, ut cùm ab eo factus fuerit justus, abscedat, sed ità ut ab illo semper justus fiat. *Idem, l.* 8. *c.* 12. *de Genes. ad litteram.*

(4) Eo quippe ipso, cùm ab illo non discedit, ejus ipse præsentiâ justificatur, et illuminatur, et beatificatur, operante et custodiente Deo, dùm obedienti subjectoque dominatur.

perfectionne toujours (1). Car nous sommes son ouvrage, et il ne nous a pas seulement créés pour être hommes, mais pour être bons : or, nous ne le pouvons être qu'en nous attachant par amour et par obéissance à celui qui est souverainement bon. Car Dieu est un bien immuable, et l'homme, quant à ce qui regarde la nature dans laquelle Dieu l'a créé, est à la vérité un bien, mais il n'est pas immuable comme Dieu. Or le bien, qui est sujet au changement et qui est inférieur au bien immuable, augmente en bonté, lorsqu'il s'attache au bien immuable en l'aimant et le servant par sa volonté propre et raisonnable. Car le grand bien de sa nature consiste en ce qu'il a reçu le pouvoir de s'attacher à la nature du souverain bien. Que s'il ne le veut pas, il se prive d'un grand bien et se cause un grand mal. Et il ne se peut faire que la propre volonté de l'homme ne retombe sur lui et ne l'accable par sa pesanteur, s'il la prépose par orgueil à la volonté de son supérieur (2).

III. CONSIDÉRATION.

C'est ce que le premier homme expérimenta à son malheur, et par cette funeste expérience il apprit la différence qu'il y a entre le bien et le mal, le bien de l'obéissance et le mal de la désobéissance, c'est-à-dire, de l'orgueil, de l'insolence, du désir déréglé d'être semblable à Dieu, et de la pernicieuse liberté (3).

(1) Ille itaque operetur hominem bonum atque custodiat, qui incommutabiliter bonus est. Semper ab illo fieri, semperque perfici debemus inhærentes ei. *S. Aug. l.* 8. *c.* 12. *de Gen. ad lit.*

(2) Nec fieri potest ut voluntas propria non grandi ruinæ pondere super hominem cadat, si eam voluntati superioris extollendo præponat.

(3) Hoc expertus est homo contemnens præceptum Dei, et hoc experimento didicit quid interest inter bonum et malum, bonum scilicet obedientiæ, malum autem inobedientiæ, id est superbiæ, contumaciæ, perversæ imitationis Dei, et noxiæ libertatis. *S. Aug. ibidem. c.* 14.

Car, comme dit ce saint docteur, l'homme abusant du libre arbitre, l'a perdu, et s'est perdu lui-même (1). Comment s'est-il perdu ? ce n'est pas en détruisant son être ni les biens qui sont dus à sa nature, mais en perdant les biens surnaturels qu'il avait reçus, comme des moyens de parvenir au souverain bien qui lui était promis. Comment a-t-il perdu son libre arbitre ? en la manière qu'il s'est perdu lui-même, non en le détruisant, mais en le dépouillant de la justice originelle, de la grâce sanctifiante et des vertus infuses qui l'accompagnent, en le privant du secours des grâces actuelles, sans lesquelles il n'était pas en son pouvoir de fuir le mal ni de faire le bien, et par suite en se faisant esclave du péché, et l'engageant dans une servitude d'autant plus honteuse qu'elle était plus volontaire. Qui de nous dit que le péché du premier homme a fait périr le libre arbitre du genre humain ? Le péché a bien détruit la liberté, mais c'est la liberté de posséder dans le paradis une pleine justice avec l'immortalité. C'est pourquoi la nature humaine a besoin de la grâce de Dieu, selon ces paroles du Seigneur : Si le Fils vous délivre, vous serez vraiment libres, c'est-à-dire, libres pour bien vivre dans les bornes de la justice (2).

Voilà de quelle manière saint Augustin dit que nous avons perdu le libre arbitre et que le Fils de Dieu nous l'a rendu ; à savoir, en nous rendant par sa grâce le pouvoir d'aimer Dieu et de faire de bonnes œuvres dignes du ciel. Nous avons perdu par le premier péché

(1) Libero arbitrio malè utens homo, et se perdidit, et ipsum. *S. Aug. in Enchirid. c.* 30.

(2) Quis nostrùm dicat quòd primi hominis peccato perierit liberum arbitrium de humano genere ? libertas quidem periit per peccatum, sed illa quæ habendi fuit in paradiso plenam cum immortalitate justitiam. Propter quod natura humana divinâ indiget gratiâ, dicente Domino : Si Filius vos liberaverit, tunc verè liberi eritis : utique liberi ad benè justèque vivendum. *S. Aug. l.* 1. *contrà duas Epist. Pelagianorum, c.* 2.

le libre arbitre à l'égard de l'amour divin, et en cela sans la grâce il est captif. Ainsi si nous voulons défendre le libre arbitre, ne combattons pas ce qui le rend libre. Car celui qui attaque la grâce, qui délivre le libre arbitre, afin qu'il puisse se détourner du mal et faire le bien, veut par là que son franc arbitre soit esclave (1). Donc le franc-arbitre, comme nous avons déjà dit, est vraiment libre lorsqu'il n'est point esclave des vices et des péchés. Dieu le donna tel au premier homme; mais l'ayant perdu par sa propre faute, il ne lui peut être rendu que par celui qui avait pu le lui donner (2). Car il n'y a que le créateur de l'homme qui puisse être son libérateur. C'est lui qui nous rend vraiment libres pour fuir le mal, en nous redonnant ici-bas le pouvoir de ne pas pécher, que le premier homme avait perdu, et qui nous rendra parfaitement libres pour faire le bien, en nous ôtant le pouvoir de pécher, lorsque nous serons dans le ciel (3). C'est lui qui nous laisse pendant le cours de cette vie dans une pleine liberté de pécher et de ne pécher pas, avec cette différence, que nous péchons de nous-mêmes sans y être poussés par aucune nécessité; mais nous ne pouvons pas fuir le péché sans le secours de celui qui a dit: Vous ne pouvez rien faire sans moi (4). C'est lui

(1) Liberum arbitrium ad diligendum Deum primi peccati gravitate perdidimus, et sinè gratiâ illud captivum. Si verò volumus defendere liberum arbitrium, non oppugnemus undè fit liberum. Nam qui oppugnat gratiam quâ nostrum ad declinandum à malo et faciendum bonum liberatur arbitrium, ipse arbitrium suum vult esse captivum. *S. Aug. Epist.* 107.

(2) Arbitrium igitur voluntatis tunc est verè liberum cùm vitiis peccatisque non servit. Tale datum est à Deo; quod amissum proprio vitio, nisi à quo dari potuit, reddi non potest. *S. Aug. lib.* 14. *de C. D. c.* 11.

(3) Prima libertas voluntatis erat posse non peccare, novissima erit multò major non posse peccare. *S. Aug. lib. de corrept. et grat. c.* 12.

(4) Ex quo autem homo incipit uti voluntatis arbitric, et pec-

qui nous appelle et nous attire à lui avec tant de douceur, qu'il est au pouvoir de notre libre arbitre de venir et de ne venir pas. Mais le libre arbitre peut tout seul ne venir pas : au lieu qu'il ne peut pas venir tout seul sans être aidé (1). La liberté donc qui nous exempte du péché et de la misère, est un bénéfice de la grâce; mais celle qui nous exempte de la nécessité, est un un apanage de la nature (2) : celle-ci est un don du créateur, celle-là est une grâce du libérateur qui prévient tous nos mérites. Qu'on ne parle point ici des mérites humains qui ont péri par Adam : que la grâce seule règne, comme elle fait par Jésus-Christ (3).

care et non peccare potest; sed alterum horum non facit, nisi adjutus ab eo qui dixit : Sinè me nihil potestis facere. *S. Aug. lib.* 1. *oper. imperf. contrà Jul. c.* 96.

(1) Sed hoc arbitrium potest esse solum si non venit, non autem potest nisi adjutum esse si venit. *Idem, l. de gratiâ Christi, c.* 14

(2) Libertas ergò à peccato et à miseriâ per gratiam est : libertas verò à necessitate per naturam. *Magist. sent. in* 2. *dist.* 25. *in fine.*

(3) Humana hìc merita conticescant quæ perierunt per Adam, et regnet, quæ regnat Dei gratia per Jesum Christum. *S. Aug lib. de prædest. sanctor.*

ENTRETIEN

POUR LE VII. JOUR DE L'OCTAVE DES ROIS.

XIV. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, sous la qualité de libérateur du genre humain.

Que Jésus-Christ a délivré le libre arbitre de l'homme, en lui rendant le pouvoir de résister à ses passions déréglées, et à tous les mouvements de la concupiscence.

Infelix ego homo! quis me liberabit de corpore mortis hujus? Gratia Dei per Jesum Christum.
Malheureux que je suis! qui me délivrera du corps de cette mort? La grâce de Dieu par Jésus-Christ. ROM. 7. 24.

I. CONSIDÉRATION.

Le mot de cupidité ou de concupiscence se prend quelquefois pour cette puissance de l'âme qu'on appelle volonté, par laquelle un homme raisonnable peut aimer ou désirer tout le bien qu'il connaît, soit créé ou incréé, spirituel ou corporel, sensible ou non sensible : et en ce sens il serait absurde de dire que c'est un effet du péché originel, et que tous les actes qu'elle produit sont vicieux. Car, comme dit saint Augustin, lorsque David témoigne l'ardent désir qu'il a de vouloir accomplir la loi de Dieu, cette concupiscence est digne de louange (1). Ce n'est point pour elle qu'on

(1) Laudabilis est ista concupiscentia, non damnabilis. *S. Aug. in Psal.* 118. *conc.* 3.

a porté cette défense : *Tu n'auras point de concupiscence* (1); mais au contraire, quand l'Écriture sainte parle de la concupiscence louable, qui combat les mauvais désirs de la chair, *elle déclare que c'est elle qui nous conduit au royaume éternel* (2). Il y a seulement une chose à remarquer, dit ce saint docteur, c'est que lorsqu'il est nécessaire de traiter de la bonne concupiscence, l'Écriture la spécifie toujours en ajoutant l'objet qu'elle poursuit; mais quand elle parle de la mauvaise concupiscence, elle la nomme simplement concupiscence, sans y rien ajouter. *Je ne savais ce que c'était que la concupiscence*, dit saint Paul, *si la loi ne m'eût dit : Tu ne consentiras point aux désirs de la concupiscence* (3). Il ne marque point l'objet de cette concupiscence, ni ce qu'on défend de désirer, parce que, selon cette manière de parler, la concupiscence est ordinairement prise en mauvaise part (4). On prend aussi quelquefois ce mot de concupiscence pour signifier l'appétit sensitif, concupiscible et irascible, qui est naturel à l'homme en quelque état qu'il se trouve, et par conséquent qui ne vient point du péché originel, non plus que cette pente que nous avons vers le bien qui nous est propre et qu'on appelle amour de concupiscence, pour le distinguer de l'amour d'amitié, par lequel nous aimons une personne pour l'amour d'elle-même, au lieu que l'amour de concupiscence regarde le bien que nous aimons pour l'amour de nous-mêmes. Car tout amour de nous-mêmes n'est pas mauvais, comme nous dirons ensuite; puisque Dieu nous commande d'aimer notre prochain comme nous-

(1) Non concupisces. *Deut.* 5. 21.

(2) Concupiscentia sapientiæ deducit ad regnum perpetuum. *Sap.* 6.

(3) Concupiscentiam nesciebam, nisi lex dixisset : Non concupisces. *Rom.* 7. 7.

(4) Certum est enim non intelligi, cùm ità dicitur, nisi malam concupiscentiam.

mêmes, et que l'espérance, qui nous porte à l'amour de notre souverain bien, est une vertu toute divine.

Mais enfin le mot de concupiscence dans sa plus étroite signification, et dans son usage plus commun, est pris pour une inclination déréglée, qui nous porte à désirer des biens contraires à la droite raison et qui nous excite à pécher; ou bien pour ces mouvements indélibérés qui préviennent la volonté, et souvent même la surprennent et la débauchent. Car cette inclination mauvaise, qu'on appelle concupiscence, peut être habituelle et actuelle. L'habituelle n'est autre chose qu'une pente vicieuse de l'appétit, soit sensitif ou intellectuel, supérieur ou inférieur, causée par le péché d'Adam, et par la perte qu'il a faite de la justice originelle qui contenait les passions sous l'empire de la raison, et la raison sous la loi de Dieu. L'actuelle n'est autre chose que les mouvements déréglés de l'appétit, qui se soulèvent contre Dieu et la raison. Or l'une et l'autre, prise au sens que nous venons de dire, est un effet pernicieux du péché originel, que saint Paul appelle *la loi du péché;* parce que, comme dit saint Augustin, cette inclination d'ordinaire nous persuade, et pour ainsi dire nous commande le péché (1). D'où vient que comme la cause prend souvent le nom de son effet, l'Apôtre lui donne aussi le nom de péché, *qui règne dans ce corps mortel et qui habite dans la chair* (2); soit parce que la concupiscence exerce son empire avec plus de force sur le corps que sur l'esprit, soit parce que saint Paul prend la chair pour l'homme charnel qui se porte à des désirs déréglés, de quelque nature qu'ils soient. La concupiscence, dit saint Augustin, est prise pour un vice qui ne regarde pas

(1) Lex peccati dicitur, quia suadet peccata, atque, ut ità dixerim, jubet. *S. August.*

(2) Condelector legi Dei secundùm interiorem hominem videt autem aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meæ, et captivantem me in lege peccati. *Rom.* 7. 22, 23.

seulement le corps, mais encore l'esprit (1). Ce n'est point une qualité physique de langueur qui survienne à l'âme par la voie de la génération, et qui soit un effet malheureux du premier péché de l'homme : c'est l'appétit même de l'âme, en tant qu'il est dépouillé de la justice originelle en punition du péché, et qu'étant destitué de ce frein qui le retenait dans son devoir, il se porte à des désirs déréglés qui donnent sujet aux saints de le regarder comme le foyer du péché, et la racine du mauvais amour qui ne produit que des fruits empoisonnés.

II. CONSIDÉRATION.

Il ne faut pas néanmoins s'imaginer que ce funeste désordre ait tellement affaibli le libre arbitre, qu'il ne puisse plus résister aux mouvements de la concupiscence, ou qu'elle lui impose une nécessité absolue de consentir à ses attraits. Il est vrai qu'il lui est maintenant plus difficile de s'en défendre, et qu'il n'est pas même en son pouvoir de ne point sentir ses mouvements indélibérés ; mais il est toujours en son choix de donner ou de refuser son consentement. Car, comme dit saint Augustin, qui est-ce qui pèche en ce qu'il ne peut pas éviter (2) ? Si donc le consentement était inévitable, ce ne serait point un crime non plus que le sentiment. Si ce mouvement est naturel ou nécessaire, il ne peut nullement être coupable. Car si le mouvement par lequel la volonté se tourne de part ou d'autre, n'était pas volontaire, et si elle ne l'avait pas en son pouvoir, un homme ne serait pas digne de louange, lorsqu'il s'élève vers les biens célestes par le ressort de sa volonté ; ni de blâme, lors-

(1) Cupiditas in vitio ponitur, nec tantùm est corporis, verùm et animi. *S. Aug. l.* 1. *operis imperfect. in Julianum. Vide lib. de cont. c.* 13.

(2) Quis peccat in eo quod caveri non potest ? *S. Aug. lib. de liber. arbit. c.* 18.

qu'il s'abaisse vers les choses inférieures ; et il ne faudrait point l'avertir de mépriser ces choses périssables pour acquérir les éternelles, ni de quitter la volonté de mal vivre, et de vouloir mieux vivre à l'avenir (1). En vain on lui dirait : *Votre appétit vous sera soumis, et vous le tiendrez sous votre empire* (2). *Ne suivez point vos affections désordonnées, et détournez-vous de votre propre volonté. Car si vous accordez à votre âme tous ses désirs déréglés, vous apprêterez à rire à vos ennemis, ils en triompheront de joie* (3). *Ne souffrez point que le péché règne dans votre corps mortel, en vous assujétissant à ses concupiscences* (4). De vérité, à quoi serviraient tous ces avis et ces préceptes, s'il n'était pas en son pouvoir de les suivre, ou de ne les suivre pas ? Et comment lui pourrait-on dire, avec sincérité, que Dieu lui a mis à son choix le feu et l'eau, et qu'il peut étendre la main auquel des deux il lui plaira ? que la vie et la mort sont devant lui, et qu'on lui donnera celle qu'il voudra ? Tenez donc pour certaine cette maxime de saint Augustin, qui comprend en peu de paroles tout ce qu'on peut dire de plus fort et de plus exprès sur ce sujet. Quelque cause qu'on puisse apporter de notre vouloir, si on n'y peut résister, on ne pèche point en y cédant. Mais si

(1) Si naturâ vel necessitate iste motus existit, culpabilis esse nullo pacto potest...Motus quo huc aut illuc voluntas convertitur, nisi esset voluntarius, atque in nostrâ positus potestate, neque laudandus cùm ad superiora, neque culpandus homo esset cùm ad inferiora detorquet quasi quemdam cardinem voluntatis ; neque omninò monendus esset, ut istis neglectis æterna vellet adipisci, atque ut malè nollet vivere, vellet autem benè.

(2) Sub te erit appetitus tuus, et tu dominaberis illius. *Gen.* 4. 7.

(3) Post concupiscentias tuas non eas, et à voluntate tuâ avertere. Si præstes animæ tuæ concupiscentias ejus, facient te in gaudium inimicis tuis. *Eccli.* 18. 30.

(4) Non regnet peccatum in vestro mortali corpore, ut obediatis concupiscentiis ejus. *Rom.* 6.

on y peut résister, qu'on n'y cède point, et on ne pèchera pas. Peut-être qu'elle surprend un homme qui ne s'en garde pas. Qu'il soit en garde, de peur qu'il ne soit surpris. Peut-être que la surprise est si grande, qu'il ne la peut éviter : si cela est, il n'y a point de péché. Car qui est-ce qui pèche, en faisant ce qu'il ne peut éviter (1)?

III. CONSIDÉRATION.

Ce pouvoir que saint Augustin attribue à notre libre arbitre sur la concupiscence, est un bénéfice du Rédempteur, qui a réparé avec avantage les forces que nous avions perdues par le péché ; non en nous rendant la justice originelle, qui empêchait les passions et les désirs déréglés de la concupiscence de se soulever contre la raison, mais en nous donnant des grâces plus puissantes, pour résister, si nous voulons, à leur revolte. Je dis, si nous voulons; parce qu'il nous laisse la liberté d'user de ce secours et de n'en user pas, avec une parfaite indifférence. Car, comme la concupiscence ne détermine pas la volonté au mal, de même la grâce ne la détermine pas au bien. On ne détruit pas le libre arbitre, parce qu'on l'aide; mais plutôt on l'aide, parce qu'on ne le veut pas détruire (2). Il est vrai que Dieu règne sur la volonté par le moyen de la grâce ; mais il ne lui ôte pas le domaine qu'elle a sur ses passions : au contraire, il le fortifie. Sans lui elle ne pourrait exercer son empire : elle conduit lorsqu'elle est conduite (3). Elle assujétit

(1) Quæcumque ista causa est voluntatis, si ei non potest resisti, sinè peccato ei creditur. Si autem resisti potest, non ei cedatur, et non peccabitur. An fortè fallit incautum? igitur caveat ne fallatur. An tanta fallacia est, ut caveri non possit? Si ità est, nulla peccata sunt. Quis enim peccat in eo quod caveri non potest? *S. Aug. l.* 3. *de lib. arb. c.* 18.

(2) Neque enim voluntatis arbitrium ideò tollitur, quia juvatur; sed ideò juvatur, quia non tollitur. *S. Aug. ep.* 89.

(3) Regit cùm regitur. *S. Aug. serm.* 6. *de verb. Apost. c.* 3.

la concupiscence lorsqu'elle est sujette elle-même à la grâce. Mais il ne faut pas craindre qu'en s'y assujétissant, elle ne puisse plus disposer de ses actions avec une pleine indifférence. » Que l'homme, dit saint Pros- » per, ne se persuade point qu'il n'a plus de libre » arbitre, parce que l'esprit de Dieu le pousse et le » conduit ; vu même qu'il ne l'a pas perdu quand » il s'est donné volontairement au démon, qui a dé- » pravé le jugement de sa volonté, mais qui ne le lui » a pas ôté. Si donc il n'a pas été éteint par celui qui » l'a blessé, à plus forte raison ne l'est-il point par » celui qui l'a guéri (1). » Regardons-le donc comme notre libérateur, et non pas comme destructeur de notre liberté. Car Dieu a jugé que ses serviteurs seraient meilleurs s'ils le servaient librement : ce qui serait impossible, s'ils le servaient par nécessité, et non par leur franche volonté (2). Chacun peut, selon sa volonté, ou choisir le bien, et être un bon arbre, ou choisir le mal, et être un mauvais arbre (3). D'où lui vient ce pouvoir ? de la grâce de son libérateur, qui l'aide et fortifie son libre arbitre, mais qui ne le détermine pas. Car si elle le déterminait, il ne lui serait pas libre de choisir ; et si elle ne l'aidait, il ne lui serait pas libre de choisir le bien. L'œil n'a pas besoin de secours pour demeurer en ténèbres et ne voir rien, mais pour voir, il a besoin de la lumière du

(1) Nec quia spiritu Dei agitur homo, ideò se putet liberum arbitrium non habere, quod ne tunc quidem perdidit, quandò diabolo voluntate se dedit, à quo judicium voluntatis depravatum est, non ablatum. Quod ergò non interfectum est per vulnerantem, non tollitur per medentem. *S. Prosper, l.* 1. *de vocat. Gent. c.* 8.

(2) Tales enim servos suos meliores esse judicavit Deus, si ei servirent liberaliter : quod nullo modo fieri posset, si non voluntate, sed necessitate servirent. *S. Aug. l. de verâ Relig. c.* 14.

(3) Habet unusquisque in voluntate aut eligere quæ bona sunt, et esse arbor bona : aut eligere quæ mala sunt, et esse arbor mala. *S. Aug. lib. de Actis cum Felice Manich. c.* 4.

soleil : sa propre lumière ne lui suffit pas. O soleil de justice ! éclairez-moi. Je suis pauvre, et j'ai besoin de votre grâce, sans laquelle je ne puis faire aucun bien. Aidez-moi donc, mon Sauveur. Car vous êtes mon secours et mon libérateur. *Hâtez-vous de m'aider ; ne tardez plus* (1).

(1) Adjutor meus, et liberator meus es tu, Domine ; ne moreris. *Psalm.* 69.

ENTRETIEN

POUR LE VIII. JOUR DE L'OCTAVE DES ROIS.

XV. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, sous la qualité de libérateur du genre humain.

Que Jésus-Christ a délivré le libre arbitre de l'homme en lui rendant le pouvoir de résister aux tentations du diable.

Servum Domini non oportet litigare, sed mansuetum esse ad omnes, docibilem, patientem, cum modestiâ corripientem eos qui resistunt veritati, nequandò Deus det illis pœnitentiam ad cognoscendam veritatem, et resipiscant à diaboli laqueis, à quo captivi tenentur ad ipsius voluntatem.

Le serviteur du Seigneur ne doit point contester; mais il doit être doux envers tous, prêt à les instruire, patient, modeste, en reprenant ceux qui résistent à la vérité. Car qui sait si Dieu ne leur donnera point un jour l'esprit de pénitence, pour la leur faire connaître, et si, revenant à eux-mêmes, ils ne sortiront point des piéges du diable, qui les tient captifs pour en faire ce qu'il veut. 2. Tim. 2. *vers. ult.*

I. CONSIDÉRATION.

Quelques-uns se sont imaginé que le diable ne tentait point les pécheurs, mais que chacun se laissait attirer au péché par sa propre concupiscence. D'autres, au contraire, ont cru que le démon était *l'auteur de*

tous les crimes qui se commettent dans le monde (1). C'est le nom que saint Ambroise lui donne (2) ; et saint Augustin, favorisant le même sentiment, l'appelle *le prince de tous les vices*, l'inventeur de la mort, le maître de l'orgueil, la racine de la malice, la source des péchés, et le solliciteur des pensées impures (3). De là vient cette invective contre l'ennemi de notre nature, qu'on attribue à saint Cyprien : « Esprit infâme et malheureux, tu es l'auteur de la corruption générale de ce bas monde : c'est toi qui causes tous les ulcères de ce malade ; c'est toi qui les entretiens ; c'est toi qui les envenimes. S'il y a quelque infection ou quelque pourriture, tu t'en approches aussitôt, et tu en remues la puanteur. Tu règnes sur ceux que tu souilles ; tu domines sur ceux que tu corromps. Tu es maintenant tout le conseil des adultères et des fornicateurs ; tu seras quelque jour leur bourreau, et tout ensemble leur compagnon dans ces brasiers éternels qui te consumeront avec eux (4). » Pour tenir le milieu entre ces deux extrémités, il faut dire avec saint Chrysostome, que l'ennemi nous tente souvent, et nous fait tomber en beaucoup de fautes; mais que nous en commettons un grand nombre par notre seule lâcheté, et par la pente que nous avons au mal (5). C'est pourquoi, s'il faut toujours craindre ce

(1) Testatur hoc *Driedo*, *tract.* 2. *de Red. c.* 1. *m.* 3. *et* 3. *sent. dist.* 3.

(2) *S. Amb. ser.* 16. *in Psal.* 118.

(3) Iste effectus est adversarius generis humani, inventor mortis, superbiæ institutor, radix malitiæ, scelerum caput, princeps omnium vitiorum, persuasor etiam turpium cogitationum. *S. August. orat. contr. lud. Pag. et Arianos.*

(4) Hujus inferioris mundi tua est scabies, tua languentis sunt ulcera ; hæc scalpis, hæc impurus ablingis. Si quid vitii est, si quid corruptelæ, tu cadaveribus assides, tu contrectas putredines, tu distemperas fæces, tu versas fœtores. In his regnas quos inquinas, in his quos polluis dominaris. Fornicatores et adulteri te habent suggestorem, te habebunt tortorem, te quoque cum illis ultricia incendia concremabunt. *Creditus Cypr. serm. de jejunio.*

(5) Minimè ad omnia nos diabolus impellit, sed cùm pluri-

lion rugissant qui cherche l'occasion de nous dévorer, nous devons encore plus nous défier de nous-mêmes, soit parce qu'il ne nous peut nuire sans notre consentement, soit parce que notre cœur est comme une terre ingrate qui ne produit que des épines et de mauvaises herbes, si on ne la cultive avec soin (1).

II. CONSIDÉRATION.

Il suit de là qu'à proprement parler nous ne sommes pas toujours esclaves de Satan, par droit de guerre, comme ayant été vaincus par lui; mais par la juste permission de Dieu, qui abandonne le pécheur à ce tyran, parce qu'il se révolte contre son légitime maître, et qu'il fait les œuvres du diable. « Si donc il » rencontre quelqu'un dans le vice, qui est proprement son domaine, il s'en saisira aussitôt, dit saint » Ambroise, comme d'une chose qui lui appartient. » Car celui qui commet un adultère, qui s'adonne à » la luxure, qui ravit le bien d'autrui, est le partage » du diable; tout au contraire, celui qui est chaste, » continent, charitable, est le partage de Jésus-Christ. » Il ne peut donc pas se saisir d'un serviteur de Jésus-» Christ, si ce n'est qu'il soit tombé dans quelque pé-» ché; encore ne s'en saisit-il pas pour lors de son » autorité; mais il demande qu'on le lui livre (2). » Ce

morum ille nobis lapsuum sit auctor, plurima item nosmetipsi per nostram socordiam et negligentiam patimur. *S. Chrysost. l.* 1. *de Provid.*

(1) *S. Basil. in Reg. brevi. reg.* 75.

(2) Quemcumque ergò in vitiorum suorum possessione repererit, tanquàm obnoxium suo juri vindicabit. Adulterium qui facit, luxuriam exercet, aliena diripit, portio diaboli est. Pudicus autem, et continens, et misericors, Christi portio est. Christi ergò servum non potest sibi vindicare, nisi fortè lapsum in vitia deprehenderit, ac ne tùm quidem sibi vindicat, sed tanquàm suum sibi tradi postulat. *S. Ambros. serm.* 16. *in Ps.* 118.

qu'il demande, dit saint Bernard, est juste; mais sa volonté ne l'est pas. Il demande à Dieu la permission de tourmenter le pécheur en punition de son crime : la permission est juste; mais il ne la demande qu'à dessein de le perdre, et de le faire tomber de précipice en précipice : son intention est injuste. Ce n'est donc point ni le démon qui s'empare du pécheur, ni le pécheur qui mérite cette peine, qu'on appelle justes; mais le Seigneur qui le permet; car on n'attribue pas la qualité de juste au pouvoir, mais à la volonté. Donc le droit que le diable a sur l'homme est justement permis, quoiqu'il soit mal et injustement acquis (1). En effet ce n'est point un véritable droit, c'est une usurpation; ce n'est point un empire légitime, c'est une tyrannie. Ce royaume n'est point fondé sur la nature, mais sur l'iniquité. Ce n'est point une défense, mais une persécution; et tout l'effort de cette puissance ne tend qu'à la mort, et à la damnation de ceux qui combattent sous ce tyran. Ce royaume ne tire ses forces que des vices, et ne s'acquiert que par des crimes. Les crimes sont ses forteresses; ses armes sont les tentations qui nous portent à toutes sortes de désordres. Il ne se peut donc rien dire de plus misérable que ceux qui sont esclaves de ce tyran (2). La servitude du péché est la servitude des servitudes (3), parce

(1) Undè non diabolus qui invasit, non homo qui meruit; sed justus Dominus, qui exposuit. Non enim à potestate, sed à voluntate justus injustusve quis dicitur. Hoc ergò diaboli quoddam in hominem jus; etsi non jure acquisitum, sed nequiter usurpatum, justè tamen permissum. *S. Bern. ep.* 190.

(2) Regnum hoc non est naturæ, sed malitiæ : persecutio est, non defensio : et tota hujus potestatis virtus in mortem damnationemque eorum qui sub hoc principe militant, elaborat. Regnum hoc munitur vitiis, ambitur flagitiis. Turres ejus sunt crimina, arma quarumcumque turpitudinum molimina, etc. *Cyprianus credit. jam laudatus.*

(3) Est enim servitus peccati servitutum servitus. *Petr. Cellens. l. de Pan. c.* 15.

que celui qui est esclave du péché, sert à autant de maîtres qu'il a de vices. Ce ne sont pas des maîtres, mais des tyrans. Ils président, mais ce n'est pas au profit de ceux qui obéissent; ils commandent, mais sans miséricorde; ils font des ordonnances, mais sans discrétion. Si vous n'obéissez pas, ils vous percent jusqu'au cœur; si vous obéissez, ils vous tuent. Sous de tels maîtres la vie ne peut être exempte de crime, et la mort serait beaucoup meilleure, si elle n'était plus amère (1). Chaque vice veut dominer sur quelque partie du corps : la luxure règne dans les yeux ; la gourmandise, dans la bouche ; le mensonge, sur la langue ; l'avarice et la cruauté, dans les mains ; la curiosité et la vanité, dans les oreilles; l'immodestie et la légèreté, dans tout le corps. J'aimerais mieux être perclus de tous les membres de mon corps, que de payer tribut à tant de tyrans qui me tourmentent (2).

III. CONSIDÉRATION.

Mais si cette servitude est cruelle, elle n'est pas moins honteuse et infâme, parce qu'il ne tient qu'à nous de nous en exempter; et quoique le diable nous attaque tous, et nous déclare une haine irréconciliable, il n'y a que les lâches qui se laissent vaincre, et qui se rendent ses esclaves. Car ils ne manquent point de force pour lui résister, mais de résolution et de cœur. Il est en eux de choisir la vie, ou la mort; le service de Dieu, ou l'esclavage de Satan. Si quelqu'un s'adonne à la piété, dit saint Ignace martyr, il est à Dieu; s'il est impie, il est esclave du diable, non par nature, mais par son libre arbitre, qui a des forces suffisantes, s'il les voulait employer, pour maintenir sa

(1) Sub his dominis vita nequior, mors melior, si tamen non amarior. *Petr. Cellens. l. de Pan. c.* 15.

(2) Mallem non habere membra, quàm tot suppliciorum pendere vectigalia. *Ibid.*

liberté, et même pour rompre ses liens, lorsqu'il s'y est engagé (1). Car, comme dit saint Augustin, vous ne serez jamais tenté par-dessus vos forces (2); et si vous me demandez quelle est la mesure des tentations que Dieu permet à votre égard, je vous répondrai, avec ce même Père, que c'est celle de vos forces (3). Mais il faut vous souvenir qu'encore que ces forces soient à vous, elles ne sont pas pour cela de vous. Elles ne sont pas de vous, parce que vous les recevez d'ailleurs; mais elles sont à vous, parce qu'un autre vous les donne. Qui est l'auteur d'un don si considérable? c'est Jésus-Christ, qui vous l'a acquis au prix de son sang. C'est à vous d'en faire un bon usage; parce qu'en disant qu'il vous donne les forces, nous rendons la gloire à l'auteur de la grâce, mais nous n'ôtons pas le libre arbitre : car à qui est ce que la grâce profite, sinon à celui qui le veut, mais qui le veut avec humilité, et qui ne se glorifie pas des forces de sa volonté, comme si elle pouvait toute seule, sans le secours de son libérateur, parvenir à la perfection de la justice (4)? Prévalons-nous donc de sa faveur, et gardons-nous de retomber dans la servitude dont il nous a délivrés. Car ce serait déshonorer le triomphe de celui qui a enchaîné le prince des ténèbres au pied de la croix. Ne craignons plus ce tyran, dit saint Isidore? Jésus-Christ a tout mis en assurance, excepté ceux qui se soumettent eux-mêmes à cet imposteur (5).

(1) Si quis pietati studet, Dei est : si impiè agat, diaboli est; non id factus per naturam, sed per animi arbitrium. *Ep. ad Magn.*

(2) Nihil accidet tentationis ultrà vires tuas. *S. Aug. in Ps.* 94.

(3) Ipsa est mensura pro viribus tuis. *Ibid. in Ps.* 79.

(4) Non enim cùm ista commemoramus arbitrium voluntatis tollimus, sed gratiam Dei prædicamus. Cui enim prosunt ista, nisi volenti, sed humiliter volenti, et non se de voluntatis viribus, tanquàm si ad perfectionem justitiæ sola sufficiat, extollenti. *S. Aug. l. de nat. et grat. c.* 32.

(5) Omnia enim in tuto collocata sunt, exceptis illis qui semetipsos suâ sponte ejus substernunt atque subjiciunt deceptioni. *l.* 4. *ep.* 154.

ENTRETIEN

POUR L'OCTAVE DES ROIS.

XVI. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, sous la qualité de libérateur du genre humain.

Que Jésus-Christ a délivré le libre arbitre de l'homme en lui rendant le pouvoir de se défaire de ses mauvaises habitudes.

Domine, vim patior : responde pro me.
Seigneur, je souffre violence; répondez pour moi. Isa. 38. 14.

I. CONSIDÉRATION.

C'est une erreur de croire que le libre arbitre n'a point été affaibli par le péché du premier homme, et que sa faiblesse ne vient que d'une longue habitude que nous contractons par la rechute fréquente dans nos crimes, qui infecte tellement tous les hommes, et les engage si étroitement dans ses liens, qu'elle leur tient lieu, pour ainsi dire, d'une seconde nature. C'est en ce sens que les ennemis de la grâce détournaient les paroles de l'Apôtre, qui se plaignait de ce qu'il ne faisait pas le bien qu'il voulait; et qu'au contraire, il faisait le mal qu'il ne voulait pas. Et pour donner couleur à leur fausse interprétation, ils usaient de ce raisonnement captieux : Qui a fait le bon esprit? indubitablement c'est Dieu. Qui a créé la chair? le même Dieu, personne n'en doute. Par conséquent l'un

et l'autre est bon, puisque Dieu, qui est bon, les a créés. Si donc l'esprit est bon et si la chair est aussi bonne, comme ayant tous deux un bon principe, comment se peut-il faire que deux biens soient contraires et opposés l'un à l'autre (1)? Mais cette vaine subtilité n'a pas empêché qu'ils n'aient été condamnés par les conciles, qui déclarent absolument que le libre arbitre a été blessé et affaibli par le péché d'Adam, et qu'il ne peut être réparé ni guéri que par la grâce du baptême (2).

II. CONSIDÉRATION.

Quoique la mauvaise habitude ne soit pas la première plaie de notre libre arbitre, elle n'en est pas moins considérable. La première est un effet malheureux d'un péché héréditaire, mais celle-ci est un effet d'un péché personnel. La première vient de la faute d'Adam, qui répand son venin dans tous ses enfants, sans qu'ils y contribuent par eux-mêmes; mais celle-ci vient de leur propre faute qui les engage dans l'esclavage du péché. La première vient originairement de la volonté d'Adam, mais celle-ci vient de la nôtre. Et c'est par cette raison que nous sommes plus criminels et par suite plus misérables. Car, comme dit saint Bernard, votre servitude est d'autant plus honteuse qu'elle est volontaire, et que vous pouvez plus librement, si vous voulez vous en défaire. Ne dites pas qu'elle vous plaît : plus vous l'aimez, plus vous êtes esclave d'une volonté si déréglée. Qu'importe que vous serviez

(1) Quis fecit bonum spiritum? sinè dubio Deus. Carnem quis creavit? Idem, credo, Deus : nulli dubium est. Et utrumque quod bonus Deus creavit, bonum esse confitendum est. Si ergò et spiritus bonus et caro bona, ut à bono auctore condita; quî fieri potest ut duo bona possint sibi esse contraria?

(2) Arbitrium voluntatis in primo homine infirmatum, nisi per gratiam baptismi reparari non potest. *Concil. Araust. can.* 13. *Vide can.* 1, 25.

volontiers, ou que vous serviez contre votre gré? la servitude forcée est plus digne de compassion : mais celle qu'on affecte est beaucoup plus misérable (1). Eh ! que peut espérer un esclave, dont la servitude traîne avec soi une mort éternelle (2)? Or, telle est la servitude du péché lorsqu'elle passe en habitude, et que la mauvaise habitude est suivie d'une espèce de nécessité, non physique, mais morale, qui n'est autre chose qu'une forte attache que nous avons au vice, et une extrême difficulté à le quitter. Ce que saint Bernard (3) explique admirablement en ces termes : Il n'y a que l'homme qui ne souffre point de violence naturelle : c'est pourquoi il n'y a que lui entre les animaux qui soit libre. Et néanmoins lorsqu'il s'abandonne au péché il souffre aussi une certaine violence, non de nature, mais de volonté, en sorte que cela même ne le prive point de la liberté. Car, tout ce qui est volontaire est libre. Au reste le péché fait que le corps charge l'âme, non par la pesanteur de sa masse, mais par le poids de l'amour. Car, ce qui fait que l'âme ne peut se relever d'elle-même, quoiqu'elle puisse tomber, c'est sa volonté, qui, devenant languissante et abattue par l'humeur déréglée et vicieuse du corps qui est corrompu, n'admet point l'amour de la justice avec celui du vice, de là vient que la volonté dépravée par le péché et tournée au mal, s'impose elle-même d'une je ne sais quelle manière méchante et étrange une nécessité qui n'excuse pas la volonté, parce qu'elle est volontaire, et que la volonté n'exclut pas aussi, parce qu'elle suit son attrait. Car cette nécessité est en quelque façon volontaire. C'est une certaine violence agréable, qui presse en flattant, qui flatte en pres-

(1) Quid interest volens servias, an invitus? nam etsi coacta servitus miserabilior, sed affectata miserior. *S. Bern. l.* 1. *de cons. c.* 3..

(2) Quid spei relinquitur servienti, ubi æterna mors juncta est servituti? *S. Euch. hom.* 3. *de Pasch.*

(3) *S. Bern. serm.* 81.

sant. Si bien que la volonté ayant une fois consenti au péché, et s'étant ainsi rendue coupable, ne peut plus se défaire ni s'excuser de sa faute. De là vient cette voix plaintive comme d'un homme qui gémit sous le fardeau de cette nécessité : « Seigneur, je souffre violence. » Mais d'ailleurs, parce qu'il sait qu'il ne pourrait sans injustice s'en prendre à Dieu, puisque sa propre volonté en est la cause, voyez ce qu'il ajoute ensuite : « Que dirai-je, et que me répondra-t-il, vu » que c'est moi qui l'ai fait ? » Le joug dont il était chargé n'était autre que celui d'une servitude volontaire qui le rendait véritablement misérable ; mais aussi sa volonté le rendait inexcusable. Car, c'est la volonté qui, étant libre, s'est faite esclave du péché en y consentant, et nonobstant c'est la même volonté qui se tient sous le joug du péché par une servitude volontaire. De sorte qu'étant détenue sous cette nécessité volontaire accompagnée d'une mauvaise liberté, elle se trouve d'une certaine manière aussi étrange que criminelle, esclave et libre tout ensemble : esclave, à cause de la nécessité ; libre, à cause de la volonté. Et ce qui est encore plus étrange et plus malheureux, elle est coupable, parce qu'elle est libre ; elle est esclave, parce qu'elle est coupable, et par suite elle est esclave, parce qu'elle est libre. Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de l'opprobre d'une si honteuse servitude ? car je suis malheureux, mais je suis libre ; je suis libre, parce que je suis homme ; je suis malheureux, parce que je suis esclave ; je suis libre, parce que je suis semblable à Dieu ; je suis malheureux, parce que je suis contraire à Dieu (1).

(1) Miser ego homo, quis me liberabit à calumniâ hujus pudendæ servitutis ? miser, sed liber : liber, quia homo ; miser, quia servus : liber, quia similis Deo ; miser, quia contrarius Deo.

III. CONSIDÉRATION.

Quand on dit que la mauvaise habitude est un esclavage volontaire, et que le pécheur qui s'y est engagé est tout ensemble esclave et libre, parce qu'il se peut dégager de ses liens, quelque difficulté qui se rencontre, ce n'est pas dire qu'il le puisse par ses propres forces, sans le secours de la grâce. Il s'est fait lui-même une prison, et il y est entré de son plein gré; mais il ne s'en peut pas tirer tout seul, il faut que Jésus-Christ soit son libérateur. C'est lui, dit saint Ambroise, qui a le pouvoir de remettre les péchés, et qui dit à ceux qui sont dans les liens : Sortez d'ici. « O que » je serais heureux, s'il avait la bonté de me dire : » Sors de ta prison; dégage-toi de tes liens; défais-toi » des chaînes de tes péchés; brise ces fers qui t'envi- » ronnent et te tiennent captif : car encore que le pé- » ché d'habitude dans lequel je suis engagé, soit un » très-méchant et détestable maître, j'en serai délivré » par le commandement de celui qui a tiré en un » moment un voleur de la croix et l'a mis dans son » royaume (1). » C'est donc cet aimable Sauveur qui donne la force aux pécheurs de rompre leurs liens et de recouvrer leur liberté. Ils peuvent bien demeurer, s'ils veulent, dans leur prison, mais ils n'en peuvent pas sortir s'il ne leur tend la main, et véritablement il le fait d'une manière très-obligeante. Car, il ne refuse jamais son assistance, lorsqu'on la lui demande; et souvent même il l'offre à qui ne la demande pas. Il nous prévient, il nous presse, il nous prie; mais il nous laisse toujours libres de refuser ou d'accepter la grâce qu'il nous veut faire. Voulez-vous pren-

(1) Utinam mihi dicat : Exi de vinculis tuis; exi de nexibus peccatorum. Etsi enim nequissimus dominus et detestabilis usus peccatorum, illo tamen jubente liber ero, qui sub uno momento latrocinii damnatum reum supplicio eripuit, constituitque in regno suo. *S. Amb. serm.* 8. *in Psal.* 118.

dre ce qu'il vous offre et vous en prévaloir, vous vous procurez un grand bien ? Le rejetez-vous, n'en tenez-vous compte, en faites-vous mépris, vous vous privez d'un don considérable qui vous serait très-salutaire. Dieu ne vous le fera pas prendre malgré vous ; il ne contraint personne, il n'impose de nécessité à personne (1). Dieu nous a créés libres : nous ne sommes point attirés à la vertu ni au vice par nécessité. Autrement où il y a nécessité il n'y a point de damnation ni de couronne. Qui ne l'avoue ? qui ne l'embrasse de tout son cœur (2) ? L'homme ayant été laissé à sa liberté et mis en possession de son franc arbitre, s'attire lui-même la mort ou le salut, selon sa volonté (3).

(1) Vis sumere quod offertur, atque in usus tuos convertere ? consulueris tu tibi. Aspernaris, contemnis, despicis ? te muneris commoditate privaveris. Nulli Deus necessitatem affert.

(2) Liberi arbitrii nos condidit Deus. Nec ad virtutem, nec ad vitia necessitate trahimur. Alioquin ubi necessitas est, nec damnatio, nec corona est. Quis non agnoscat ? quis non toto corde suscipiat ? *Arnobius*, *l.* 2. *contrà gentes*. *S. Hier. lib.* 2. *cont. Jovinianum*, *cujus dictum toto corde suscipit*. *S. Aug. lib. de naturâ et grat. c.* 65.

(3) Homo libertati suæ relictus et in arbitrio proprio constitutus, sibimetipsi vel mortem appetit, vel salutem. *S. Cypr. ep.* 55. *ad Cornelium*.

ENTRETIEN

POUR L'OCTAVE DES ROIS.

XVII. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de notre liberté.

Explication plus ample de la nécessité de pécher, qui est un effet de la mauvaise habitude, et comme la grâce nous en délivre.

Tribulationes cordis mei multiplicatæ sunt : de necessitatibus meis erue me : vide humilitatem meam et laborem meum.
Les afflictions de mon cœur se sont multipliées : délivrez-moi de mes nécessités : voyez mon abaissement et ma peine. PSALM. 24. 17.

I. CONSIDÉRATION.

Un des plus dangereux effets de la mauvaise habitude que nous contractons dans le vice, est la nécessité de pécher, qui est comme une chaine fatale avec laquelle l'esprit des ténèbres nous tient dans l'ombre de la mort. Je ne sais par quel étrange et malheureux moyen la volonté dépravée par le péché s'impose à elle-même une espèce de nécessité, qui la lie tellement que ni la nécessité ne peut excuser la volonté, parce qu'elle est volontaire, ni la volonté ne peut exclure la nécessité, parce qu'elle est gagnée par son attrait (1). La mauvaise pensée produit la com-

(1) Nescio quo pravo et miro modo ipsa sibi voluntas peccato quidem in deterius mutata necessitatem faciat, ut necessitas, cùm

plaisance ; de la complaisance nait le consentement ; du consentement on passe à l'action ; de l'action, à la coutume ; de la coutume, à la nécessité ; et de la nécessité, à la mort (1). Ainsi l'homme, s'étant engagé dans ces liens, se trouve si étroitement attaché au vice comme par une certaine chaîne, qu'il ne s'en peut défaire, si la grâce divine ne le prend par la main pour le tirer du malheur où il est tombé (2). Ses péchés, après l'avoir flatté, deviennent ses persécuteurs, il les admet en son cœur de son plein gré ; mais quand il veut s'en défaire, il ne peut plus. La mauvaise habitude lie son âme, en sorte qu'elle ne peut plus se redresser. Elle fait quelque effort, mais elle retombe ; parce que là même où elle s'est volontairement arrêtée, elle est contrainte de s'abattre contre son gré (3). Sa fermeté se change en faiblesse, et son plaisir, en tourment. Au commencement *il sucera* avec plaisir *le venin des aspics ; mais la langue de la vipère* le percera avec douleur, et *lui fera une plaie mortelle* (4). Les premières tentations du diable lui seront agréables, et trouvant de la douceur dans ce venin, il le boira sans peine ; mais ensuite ce malin esprit, prenant empire sur lui, le contraindra de boire malgré lui le poison qui le fera mou-

voluntaria sit, excusare non valeat voluntatem, neque voluntas, cùm sit illecta, necessitatem excludere. *S. Bern. serm.* 81. *in Cant.*

(1) Cogitatio prava delectationem parit ; delectatio, consensum ; consensus, actionem ; actio, consuetudinem ; consuetudo, necessitatem ; necessitas, mortem. *Idem, l. de inter. domo, c.* 39.

(2) Sicque his vinculis homo implicatum quâdam catenâ vitiorum tenetur astrictus ità ut ab eâ evelli nequaquàm valeat, nisi divina gratia manum jacentis apprehendat. *S. Isidorus, l.* 2. *sent. c.* 23. *init.*

(3) Usitata culpa obligat mentem, ut nequaquàm surgere possit ad rectitudinem. Conatur enim, et labitur, quia ubi diù spontè stetit, ibi, etiam cùm voluerit, coacta cadit. *S. Greg. homil.* 31. *in Evang.*

(4) Caput aspidum suget, et occidet eum lingua viperæ. *Job.* 20.

rir. Car d'abord il se glisse doucement, mais ensuite il l'entraîne avec violence. Le pécheur suce donc la tête des aspics ; parce que le commencement de la tentation qui s'élève secrètement dans son cœur lui paraît peu de chose ; mais la vipère le tue, parce que le venin d'une violente tentation, lui ayant gagné le cœur, le fait mourir (1).

II. CONSIDÉRATION.

Cette nécessité, qui naît de la mauvaise habitude, est une pente si forte au mal auquel on s'est accoutumé, qu'il est très-difficile de la vaincre, mais non pas absolument impossible, si ce n'est dans les premiers mouvements qui préviennent la raison. C'est ce que répond saint Thomas, lorsqu'il s'objecte ces paroles de saint Augustin : « Le démon tenait ma volonté en sa puis-» sance, et il en avait fait une chaîne avec laquelle il » m'avait lié. Car la passion naît d'une volonté déré-» glée, et quand on s'assujétit à la passion, il se forme » une mauvaise habitude, et si on ne résiste pas à la » mauvaise habitude, elle passe en une espèce de né-» cessité. Ainsi j'étais tenu captif dans une cruelle ser-» vitude par cette suite de désordres, comme par au-» tant d'anneaux enlacés les uns dans les autres, que » j'appelle une chaîne (2). » Voici la réponse du docteur angélique, et l'explication de ce texte : « La mau-» vaise habitude fait la nécessité, non simplement et

(1) Priùs enim leniter surrepit, postmodùm verò etiam violenter trahit. Caput itaque aspidum sugit; quia initium suggestionis occultæ parvum priùs in corde nascitur, sed occidit eum vipera, quia postmodùm capta mens veneno violentæ tentationis necatur.

(2) Velle meum tenebat inimicus, et indè mihi catenam fecerat, et constrinxerat me. Quippè ex voluntate perversâ facta est libido; et dùm servitur libidini, facta est consuetudo; et dùm consuetudini non resistitur, facta est necessitas. Quibus quasi annulis sibimet innexis (undè catenam appellavi) tenebat me obstrictum dura servitus. *S. Aug. lib.* 8. *Confess. c.* 5. *initio.*

» absolument, mais principalement dans les mouve » ments qui préviennent la raison. Car quand on a lieu » de délibérer, on peut toujours agir contre la mau- » vaise coutume, quelque engagement qu'on y ait (1).» Il est vrai qu'on ne le fait pas souvent, à cause de la grande difficulté qu'on y ressent; et c'est cette difficulté qu'on appelle du nom de nécessité, qui est une juste peine du mauvais usage que l'homme fait de sa liberté en s'habituant dans le vice. Car c'est une très-juste peine du péché, qu'un homme perde ce dont il n'a pas voulu bien user, lorsqu'il le pouvait sans difficulté, c'est-à-dire, que celui qui sait le bien et ne le fait pas, perde le discernement du bien; et que celui qui n'a pas voulu faire le bien lorsqu'il en avait le pouvoir, perde le pouvoir lorsqu'il en aura le vouloir. Car l'ignorance et la difficulté sont les deux véritables peines auxquelles toute âme qui pèche est sujette (2). Au reste, il ne faut pas s'étonner qu'étant dans l'ignorance il ne lui soit pas libre de faire choix du bien auquel elle est obligée; ou que trouvant de la résistance, à cause de la mauvaise habitude qu'elle a contractée, elle ne puisse pas accomplir ce qu'elle sait et ce qu'elle désire (3). Car son ignorance et son impuissance, étant volontaires, n'excusent pas le péché qu'elle commet, parce qu'elle les pourrait surmonter, si elle

(1) Consuetudo facit necessitatem, non simpliciter, sed in repentinis præcipuè. Nam ex deliberatione quantumcumque consuetus potest contrà consuetudinem agere. *S. Thom. qu.* 6. *de malo.*

(2) Illa est enim peccati pœna justissima, ut amittat unusquisque quo benè uti noluit, cùm sinè ullâ posset difficultate, si vellet. Id est autem, ut qui sciens rectè non facit, amittat scire quod rectum sit; et qui rectè facere, cùm posset, noluit, amittat posse, cùm velit. Nam sunt vera omni peccanti animæ duo ista pœnalia: ignorantia et difficultas. *S. Aug. lib.* 3. *de lib. arb. c.* 18.

(3) Neque mirandum quòd vel ignorando non habeat liberum arbitrium ad eligendum quid rectè faciat, vel resistente carnali consuetudine videat quid rectè faciendum sit, et velit, neque possit implere. *Ibid.*

voulait se faire violence et recourir à la prière. Quand on n'a point la charité qu'on doit avoir, ou qu'elle est moindre qu'on ne doit, c'est un péché; soit que la volonté le puisse éviter, ou qu'il ne soit pas en sa puissance. Car s'il se peut éviter, c'est la volonté présente qui le commet; et s'il ne se peut éviter, c'est la volonté passée qui l'a fait. Et toutefois il se peut éviter, non quand on loue une superbe volonté, mais quand une humble volonté est aidée et fortifiée par la grâce de Jésus-Christ (1). Vous me direz qu'il est très-difficile : je l'avoue. Il est si difficile, que l'Écriture et les Pères disent qu'il est comme impossible. Mais, après tout, ce n'est proprement qu'une extrême difficulté qui passe pour une impossibilité morale. Ainsi saint Jean dit que les Juifs ne pouvaient croire, ni soumettre leur esprit à la foi : et néanmoins saint Augustin n'en donne point d'autre raison, sinon parce qu'ils ne voulaient pas; et dans un autre lieu : Il est très-difficile de vaincre la mauvaise coutume, et toutefois chacun la peut surmonter, sous la conduite et avec le secours de Jésus-Christ, pourvu qu'il ne s'abandonne point lui-même, et qu'il ne craigne point de s'engager dans la milice chrétienne (2). Que si, nonobstant, ce même Père semble dire quelquefois que Dieu prive le pécheur endurci de toute grâce, et qu'il le laisse dans une impuissance absolue d'obéir au précepte, il ne faut pas prendre cette impuissance à la rigueur, pour une privation totale de la grâce, mais

(1) Peccatum est, cùm vel non est charitas quæ esse debet, vel minor est quàm debet, sive hoc voluntate vitari possit, sive non possit; quia si potest, præsens voluntas hoc facit; si autem non potest, præterita voluntas hoc fecit. Et tamen vitari potest, non quandò voluntas superba laudatur, sed quandò humilis adjuvatur. *Idem, l. de perfect. Justit. ratiocin.* 15.

(2) Consuetudinem vincere difficillimum est, et tamen hanc ipsam consuetudinem, si se quisque non deserat, et christianam militiam non reformidet, illo duce atque adjutore superabit. *S. Aug. serm. Dom. in monte. l.* 1. *c.* 23.

seulement d'une plus grande abondance de grâce, ou, tout au plus, de tout pouvoir prochain, et non pas du pouvoir de l'obtenir par la prière, qu'on appelle un pouvoir éloigné. Car c'est ainsi qu'on explique ce qu'il dit parlant de Pharaon : On ne lui impute point qu'il n'obéit pas alors, parce qu'ayant le cœur endurci il ne pouvait pas obéir; mais on lui impute qu'il avait mérité cet endurcissement de cœur par son infidélité précédente (1). Cela est nécessaire pour ôter la contradiction qui se trouverait dans les sentiments de ce Père, vu qu'il dit clairement, en plusieurs autres lieux, qu'on ne peut excuser l'aveuglement des Juifs, ni l'endurcissement de Pharaon, ni les péchés qu'ils commirent dans cet état, qui leur furent justement imputés, et pour lesquels ils furent sévèrement punis. Il fallait donc qu'ils eussent grâce, pour pouvoir s'en exempter; parce que, selon ces maximes, *personne ne pèche en ce qu'il ne peut éviter* (2). Quand donc il assure que Pharaon ne pouvait obéir, il veut dire qu'il ne pouvait, parce qu'il n'avait pas la grâce prochaine, et qu'il ne la demandait pas. Et s'il dit qu'on ne lui impute pas la désobéissance qui suivit son endurcissement, mais son infidélité, qui le précéda et qui en fut la cause, ce n'est pas qu'il ne fût coupable de l'un et de l'autre, mais c'est qu'on lui impute plutôt son infidélité, qui fut la cause de son endurcissement, que sa désobéissance, qui n'en était que l'effet; parce que ce premier péché fut le commencement de sa perte et la source de tous ses désordres. « Car, dit-il, comme » à l'égard des élus, ce n'est pas par les œuvres, mais » par la foi, que commence le mérite qui est suivi des

(1) Non ergò hoc illi imputatur quòd tunc non obtemperârit, quandoquidem obdurato corde obtemperare non poterat; sed quia dignum se præbuit, cui cor obduraretur priori infidelitate. *S. Aug., in expositione quarumdam prop. epist. ad Rom. n.* 62.

(2) Quis peccat in eo quod caveri nullo modo potest ? peccatur autem : caveri ergò potest. *L. de nat. et grat. c.* 67.

» bonnes œuvres, qu'ils font avec la grâce de Dieu; » de même, pour ce qui touche les réprouvés, c'est » par leur infidélité et leur impiété qu'ils commen- » cent à mériter la peine qui traîne après elle cette » suite de crimes qu'ils commettent (1). » De là vient que saint Paul dit que Dieu fait miséricorde à qui il lui plaît, et qu'il endurcit qui il lui plaît; parce qu'il fait faire le bien à celui à qui il fait miséricorde, et il laisse faire le mal à celui qu'il endurcit. Mais, et cette miséricorde est attribuée au mérite de la foi, qui la précède, et cet endurcissement, à l'impieté précedente; en sorte que le bien que nous faisons est un don de Dieu, et le mal est une peine. Et néanmoins on n'ôte point à l'homme le pouvoir du libre arbitre; soit pour croire à Dieu, ensuite de quoi il nous fait miséricorde; soit pour commettre l'impiété, ensuite de quoi il nous punit (2).

III. CONSIDÉRATION.

Cette peine n'est autre que la difficulté que le pécheur sent à s'abstenir du péché, après qu'il s'y est engagé. Ce n'était au commencement qu'un amour de son libre arbitre, qui le portait à désobéir; il pouvait pour lors s'en abstenir sans peine; mais quand il s'y est habitué, il ne s'en peut plus retirer avec la même facilité. Car à mesure qu'il multiplie le nombre de ses crimes, Dieu lui soustrait ses grâces plus abondantes,

(1) Sicut enim in iis quos elegit Deus, non opera, sed fides inchoat meritum, ut per munus Dei benè operentur : sic et in iis quos damnat, infidelitas et impietas inchoat pœnæ meritum, ut per ipsam pœnam etiam malè operentur. *S. Aug. l. de nat. et grat. c.* 67.

(2) Cujus enim miseretur facit eum bonum operari, et quem obdurat, relinquit eum, ut mala operetur. Sed et illa misericordia præcedenti merito fidei tribuitur, et ista obduratio præcedenti impietati, ut et bona per donum Dei operemur, et mala per supplicium : cùm autem homini non auferatur liberum arbitrium, sive ad credendum Deo, ut consequatur nos misericordia, sive ad impietatem, ut consequatur nos supplicium. *Ibid.*

et cependant sa volonté s'attache toujours de plus en plus au mal par l'habitude, qui se fortifie par les actes et prend un tel empire sur lui, qu'il lui est comme impossible de la vaincre. Il le pourrait absolument, s'il voulait se faire violence, car Dieu ne lui refuse pas au besoin le secours de la grâce suffisante; mais il est si difficile qu'il use de cette force contre lui-même, que cela passe pour une chose moralement impossible. Il n'appartient qu'à celui qui rompt les portes d'airain, et qui brise les barres de fer, de faire cette miséricorde au pécheur endurci, et de lui donner le courage de vaincre. « Les mauvaises habitudes, dit Arnobe, sont » des portes d'airain, qui nous resserrent tellement, » que peu s'en faut qu'elles n'enferment notre libre ar- » bitre. Car il arrive qu'après nous être accoutumés » à jurer, nous voulons nous délivrer de ce vice ; mais » nous trouvons que la mauvaise habitude est comme » une porte fermée, qui nous empêche de sortir (1). » Que faut-il faire alors? recourir à Jésus-Christ, qui rompra ces portes d'airain (2). Il faut lui dire avec David : *Retirez-moi de mes nécessités* (3). Car en faisant cette prière, nous combattons le tentateur qui se sert de cette nécessité pour nous abattre : mais la grâce de Jésus-Christ venant à notre secours, ôtera cette nécessité pernicieuse, et nous rendra une pleine liberté (4).

(1) Portæ æreæ sunt consuetudines vitiosæ, quæ hìc claudunt nos, ut propemodùm etiam arbitrium nostræ voluntatis includant. Nam qui consuevimus jurare, jurare jam nolumus; sed quasi porta clausa hujus consuetudinis volentem egredi non sinit. *Arnob. in Psal.* 106.

(2) At ubi clamaverimus ad Christum, confringet portas æreas. *S. Aug. l. de nat. et grat. c.* 66.

(3) De necessitatibus meis erue me. *Ps.* 24. 17.

(4) Quia et in hujusmodi oratione certamen est adversùs tentatorem de ipsâ contrà nos necessitate certantem. Ac per hoc opitulante gratiâ per Jesum Christum Dominum nostrum, et mala necessitas removebitur, et libertas plena tribuetur.

ENTRETIENS

POUR TOUS LES JOURS, DEPUIS L'OCTAVE DES ROIS JUSQU'A LA SEPTUAGÉSIME.

LES ATTRAITS TOUT-PUISSANTS DE L'AMOUR DE JÉSUS, CONSIDÉRÉ COMME AUTEUR DE LA GRACE.

ENTRETIEN

POUR LE PREMIER DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

I. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, parce qu'il est l'auteur de la grâce.

Quelle est proprement la grâce de Jésus-Christ.

Gratia et veritas per Jesum Christum facta est.
Jésus-Christ est l'auteur de la grâce et de la vérité. JOAN. 1. 17.

I. CONSIDÉRATION.

Le mot de grâce se prend quelquefois pour la beauté, ou pour quelqu'autre qualité qui rend une personne agréable. *La grâce est trompeuse, et la beauté vaine. La femme qui craint Dieu est celle qui sera louée* (1). *La grâce est répandue sur vos lèvres* (2). D'au-

(1) Fallax gratia, et vana est pulchritudo : mulier timens Dominum, ipsa laudabitur. *Prov.* 31. 30.

(2) Diffusa est gratia in labiis tuis. *Psalm.* 44.

tre fois il signifie la faveur et la bienveillance d'un ami ou d'un puissant protecteur : *Plaise à Dieu que votre servante trouve grâce devant vos yeux* (1), disait la mère de Samuel au grand-prêtre Héli.

Il se prend aussi pour un témoignage de gratitude et de reconnaissance. Ainsi David fit dire de sa part à ceux qui avaient enseveli Saül : *Le Seigneur vous récompensera selon sa miséricorde et sa vérité, de l'action que vous avez faite, et je la reconnaîtrai moi-même* (2). Et saint Paul : *Si je prends avec action de grâces ce que je mange* (3).

Enfin il signifie encore généralement toutes sortes de dons gratuits et de bienfaits qui partent d'une pure libéralité : et c'est en ce sens que saint Paul avance cette maxime générale : *Que la récompense qui se donne à celui qui travaille, ne lui est point imputée comme une grâce ; mais comme une dette* (4).

II. CONSIDÉRATION.

Suivant cette dernière signification, le mot de grâce, pris dans toute son étendue, comprend tous les dons de Dieu, qui dépendent de sa pure bonté. Mais il faut remarquer qu'il y en a de deux sortes : l'une de ceux qu'on appelle dons de nature, comme l'être, le libre arbitre, et les autres bénéfices de la création, que Dieu nous donne gratuitement, et qui ne tombent point sous nos mérites, mais qui ne passent point aussi les bornes de la nature ; l'autre de ceux qui surpassent la nature, et qui regardent la rédemption, la sanctification et le salut de l'homme, que saint Augustin en-

(1) Utinam inveniat ancilla tua gratiam in oculis tuis ! 1. *Reg.* 1. 18.

(2) Retribuet vobis quidem Dominus misericordiam et veritatem ; sed et ego reddam gratiam, eò quòd fecistis verbum istud. 2. *Reg.* 2. 6.

(3) Si quid ego cum gratiâ participo. 1. *Cor.* 10.

(4) Ei qui operatur, merces imputatur, non secundùm gratiam, sed secundùm debitum. *Rom* 4. 4.

ferme tous sous le nom de la grâce chrétienne, lorsqu'écrivant avec les évêques d'Afrique au pape Innocent, il le prie d'obliger Pélage à reconnaître et confesser la grâce que la doctrine chrétienne montre et déclare être propre des chrétiens, et qui n'est point la nature, mais qui sauve la nature (1). Car encore, dit ce Père, que l'on puisse dire par quelque raison, qui n'est pas à rejeter, que la création qui nous tire du néant est une grâce, parce qu'elle ne vient pas de nos mérites, mais de la pure bonté de Dieu, qui nous la donne gratuitement, il y en a toutefois une autre par laquelle étant prédestinés nous sommes appelés, justifiés et glorifiés, en sorte que nous pouvons dire : « Si Dieu » est pour nous, qui sera contre nous? Dieu, qui n'a pas » pardonné à son propre Fils, mais qui l'a livré pour » nous tous. » C'est cette grâce que la doctrine apostolique appelle de ce nom, qui nous sauve et justifie par la foi de Jésus-Christ(2).

III. CONSIDÉRATION.

Cette grâce des chrétiens ne consiste pas seulement dans la troisième vertu théologale que nous appelons charité; la foi et l'espérance n'en sont pas exclues, non plus que les autres vertus infuses et morales, qu'il ne faut pas confondre avec l'amour divin; comme si ce n'étaient que des affections différentes d'une même vertu. Car le concile de Trente les distingue manifestement, lorsqu'il enseigne que « la foi seule ne peut » pas nous donner la vie éternelle, sans l'espérance et la » charité (3). » Que si l'Apôtre dit que *l'homme est jus-*

(1) Ut illam confiteatur apertissimè gratiam quam doctrina christiana demonstrat et prædicat esse propriam Christianorum, quæ non est natura, sed quâ salvatur natura. *S. Aug. ep.* 95.

(2) Hanc apostolica doctrina gratiam isto nomine appellat, quâ salvamur et justificamur ex fide Christi. *Ibid.*

(3) Sinè spe et charitate fides præstare non potest. *Conc. Trid. sess.* 6. *cap.* 7.

tifié par la foi (1), c'est « parce qu'en effet la foi est le » commencement du salut de l'homme, le fondement » et la racine de toute justification, sans laquelle il est » impossible de plaire à Dieu, et d'arriver à l'associa- » tion de ses enfants (2) : mais que si l'espérance et la » charité ne se joignent à la foi, elle n'unit pas par- » faitement avec Jésus-Christ, ni elle ne rend pas » l'homme un membre vivant de son corps (3). » Ce qui a donné lieu à ces paroles de saint Jacques, *que la foi sans les œuvres est morte et inutile* (4). Qui ne voit par là que le concile distingue ces trois vertus, puisqu'il suppose que l'une peut être sans l'autre? Origène, faisant une pareille distinction, dit que la foi est le commencement et le fondement du salut : que l'espérance élève l'édifice, et que la charité l'achève (5). Et saint Augustin use de la même expression : On jette les fondements de la maison de Dieu en croyant, on l'élève en espérant, on l'achève en aimant (6). Il s'explique encore plus clairement dans un autre lieu, où, pour exciter ses auditeurs à la charité, il leur parle en ces termes : « Je vous exhorte par-dessus tout de faire en » sorte que vous ayez en vous-mêmes la charité, et que » vous la fassiez paraître par les œuvres en toutes les oc- » casions qui se présentent : car vous devez savoir que » c'est par elle et avec elle que vous possèderez la vraie

(1) Justificati ergò ex fide. *Rom.* 5. 1.

(2) Quia fides est humanæ salutis initium, fundamentum et radix omnis justificationis, sinè quâ impossibile est placere Deo, et ad filiorum ejus consortium pervenire. *Conc. Trid. sess.* 6. *cap.* 8.

(3) Nam fides, nisi spes ad eam accedat et charitas, neque unit perfectè cum Christo, neque vivum ejus membrum efficit. *Conc. Trid. sess.* 6. *cap.* 7.

(4) Fides sine operibus mortua. *Jac.* 20. 16.

(5) Prima salutis initia, et ipsa fundamenta fides est; profectus verò et augmenta ædificii spes est; perfectio autem et culmen totius operis charitas. *Orig. in c.* 4. *epist. ad Rom.*

(6) A fide domus Dei credendo fundatur, sperando erigitur, diligendo perficitur. *S. Aug. serm.* 20. *de verbis Apost.*

» béatitude, parce que sans elle personne ne jouira de » la claire vue de Dieu (1). » C'est par cette raison que l'Apôtre assure « qu'elle est plus excellente que la foi » et l'espérance, parce que celles-ci cessant et n'étant » plus, elle seule subsistera toujours : car l'espérance » succède à la foi, et la béatitude à l'espérance : mais » pour la charité il n'y aura point de changement, mais » une entière consommation. C'est la forteresse de » toutes les vertus, la promesse du royaume, la sou- » veraine récompense des saints dans le ciel (2). »

Que si ce saint docteur semble quelquefois réduire toutes les vertus à la charité et de toutes n'en faire qu'une, c'est qu'il ne les regarde pas en elles-mêmes, ni dans leurs seules forces, mais dans la charité qui les contient toutes en éminence; et qui d'ailleurs les anime, les fortifie, les met en exercice et leur donne la force de tendre à la béatitude; ce qui a donné lieu à cette maxime considérable, que sans la charité tout le reste ne sert de rien pour la vie éternelle. C'est en ce sens qu'il faut entendre ce qu'il dit de la vertu en général; que s'il est vrai qu'elle nous conduit à la béatitude, il peut assurer que la vertu n'est autre chose que le souverain amour de Dieu (3). C'est dans ce même sens qu'il dit de la patience en particulier, que plus les saints ont de charité, plus ils ont de fermeté

(1) Hoc maximè hortamur ut charitatem in vobis habere, et opere ostendere per omnia satagatis. Per ipsam enim et cum ipsâ beatitudinem veram habituros vos esse sciatis; quia sinè hâc nemo videbit Deum. *S. Aug. serm.* 53. *de temp.*

(2) Hæc autem ideò major fide et spe ab Apostolo narratur, quia cæteris recedentibus ipsa sola permanebit. Fidei enim succedit spes, et spei beatitudo : caritati autem non transmutatio, sed sola restat perfectio. Hæc omnium arx est virtutum, hæc promissio regni, hæc præmium summum est sanctorum in cœlo. *Ibid.*

(3) Si virtus ad beatam vitam nos ducit, nihil omninò esse virtutem affirmaverim nisi summum amorem Dei. *S. Aug. lib. de mor. Eccles. c.* 15.

dans leurs souffrances ; et tout au contraire, que plus le feu de la concupiscence est ardent dans les pécheurs, plus ils souffrent volontiers pour ce qu'ils aiment ; que la vraie patience se trouve dans les saints, parce que l'amour de Dieu y est ; et que la fausse patience est dans les méchants, parce que l'amour du monde y règne (1). Enfin c'est dans le même sens qu'il faut prendre ces paroles d'un célèbre concile, que ce qui fait la force des païens, c'est l'amour du monde ; et que ce qui fait la force des chrétiens, c'est l'amour de Dieu qui est répandu dans nos cœurs, non par le franc arbitre, mais par le Saint-Esprit qui nous a été donné (2). Cela veut dire que l'amour de Dieu soutient, augmente et anime la force, la patience et les autres vertus morales et infuses, qu'elles lui sont subordonnées, qu'elle leur donne de l'emploi et qu'elle les fait agir pour des fins plus nobles ; mais il ne s'ensuit pas qu'elles ne soient qu'une même chose avec la charité ; ce sont des qualités distinctes, qui étant même séparées d'avec elle, ou n'y étant point encore unies, ne laissent pas d'avoir leur prix, leur valeur et leur bonté particulière. Saint Augustin les distingue toutes par leurs propres définitions (3), et parlant en particulier de la crainte, il dit en un lieu que ce n'est pas en vain que l'Écriture sainte recommande la justice de Dieu aussi bien que sa bonté, parce qu'il est utile de craindre Dieu et de l'aimer ; de l'aimer pour sa bonté, de le craindre pour sa justice (4).

(1) Indè est patientia vera justorum, undè est in eis charitas Dei : et indè est patientia falsa iniquorum, undè est in eis cupiditas mundi. *S. Aug. lib. de Patient. c.* 17.

(2) Fortitudinem gentilium mundana cupiditas, fortitudinem christianorum Dei caritas facit, quæ diffusa est in cordibus nostris, non per voluntatis arbitrium, sed per Spiritum sanctum qui datus est nobis. *Concil. Arausic. Can.* 17.

(3) *Lib.* 83. *quæst. q.* 31.

(4) Salubriter non solùm bonitatem, verùm etiam severitatem Dei sacra Scriptura commendat, quoniam et amatur Deus utiliter, et timetur. *S. Aug. contrà advers. leg. et Proph. c* 10

Il dit dans un autre que l'esprit de crainte dont parle Jésus-Christ, lorsqu'il nous commande de craindre celui qui peut condamner le corps et l'âme aux peines de l'enfer, *est sans doute un grand don de Dieu* (1). Il dit encore ailleurs que la crainte non-seulement de perdre le souverain bien, mais encore de souffrir les peines des damnés, est bonne et utile. La chaste crainte, mes frères, a cela, elle vient de l'amour; mais celle-ci, qui n'est pas encore chaste, craint la présence du Seigneur et les peines. Elle fait par un motif de crainte tout ce qu'elle fait de bien; non par la peur de perdre le souverain bien, mais par la peur de tomber dans le souverain mal. Elle ne craint pas de perdre les chastes embrassements de l'Époux, mais elle craint d'être jetée dans l'abîme. Cette crainte est bonne, elle est utile (2). Si elle n'était bonne, dit saint Chrysostome, Jésus-Christ n'aurait pas employé de si fréquents et si longs discours, en parlant de ces peines et de ces tourments (3). Si elle n'était bonne, les saints Pères ne lui auraient pas donné de si beaux éloges. Saint Basile n'aurait pas appelé le don de crainte *l'ouvrier de la sainteté* (4); saint Jérome, *le gardien de la béatitude* (5); saint Ambroise, une *vertu béatifique* (6). Il est vrai que la charité est préférable à la crainte; et qu'il vaut bien

(1) *Lib. de grat. et lib. arb. c.* 18.

(2) Castus timor, fratres mei, hoc habet, venit de amore. Ille autem timor nondùm castus præsentiam Domini et pœnas timet. Timore facit, quidquid boni facit, non timore amittendi bonum illud, sed timore patiendi illud malum. Non timet ne perdat amplexus pulcherrimi sponsi, sed timet ne mittatur in gehennam. Bonus est et iste timor utilis est. *In Psalm.* 127.

(3) Nisi bonus esset timor, non tàm multos impendisset Christus sermones et longos de illâ pœnâ et supplicio loquens. *S. Chrysost. homil.* 15. *pop. Antioch.*

(4) Sanctitatis operatorium. *S. Basil. in Psal.* 33.

(5) Custodem beatitudinis. *S. Hieronymus, epist.* 127.

(6) Quid tàm beatificum, quàm hic timor? *S. Ambr. lib.* 2. *de vocat. Gent. c.* 9.

mieux, par exemple, obéir pour l'amour de Dieu que pour la crainte des peines, comme dit saint Bernard (1). Mais il ne s'ensuit pas que la crainte et la charité ne soient qu'une même vertu, ou que la crainte soit mauvaise lorsqu'elle n'est pas encore formée ni animée par la charité. Il en faut dire autant de toutes les autres vertus, qui ont à la vérité un grand rapport à la charité, sans laquelle nulle d'entre elles ne pourrait nous rendre dignes de la béatitude ; et c'est par cette raison que saint Augustin assure que si les vertus ne servaient de rien pour acquérir le souverain bien, elles ne pourraient être de vraies vertus (2). Mais il ne faut pas pour cela les confondre toutes ensemble sous le nom de la charité, si ce n'est qu'on prenne la charité dans un sens impropre, pour l'amour du bien et de la justice, ou pour la fuite du mal en général; ce que fait souvent saint Augustin, comme lorsqu'il dit au livre 8 de la Trinité, chap. 10 : « Qu'est-ce que la dilection ou la charité, » que les divines Écritures louent et recommandent » tant, sinon l'amour du bien (3)? » Et au livre de la grâce de Jésus-Christ, chap. 18 : « Qu'est-ce que la » bonne volonté, sinon la charité, que l'Écriture té- » moigne venir de Dieu, et est donnée du Père, afin » que nous soyons ses enfants (4). » Et au second livre qu'il adresse à Boniface, chap. 9 : « Qu'est-ce que

(1) Bonus quidem obedientiæ gradus est, si juxtà Magistri nostri sententiam propter metum gehennæ quisquam obediverit : melior tamen cùm ex Dei amore obeditur. *S. Bern.*

(2) Si ad consequendam veram beatitudinem, quam nobis fides per Christum promittit, nihil prosunt homini virtutes, nullo modo possunt esse veræ virtutes. *S. Aug. lib.* 4. *contr. Julianum*, *c.* 3.

(3) Quid est dilectio vel charitas, quam tantoperè scriptura divina laudat et prædicat, nisi amor boni? *S. Aug. lib.* 8. *de Trin. cap.* 10.

(4) Quid est aliud bona voluntas quàm charitas, quam scriptura nobis clamat esse ex Deo, et à Patre datam ut filii ejus essemus. *Ibid. Lib. de Gratiâ, cap.* 18.

» le désir du bien sinon la charité, de laquelle saint » Jean dit clairement que la charité est de Dieu (1)? » De là viennent ces manières de parler si fréquentes dans les livres de saint Augustin (2), que la charité commencée est une justice commencée; la charité augmentée, une justice augmentée; la grande charité, une grande justice; la charité parfaite, une justice parfaite et consommée; que la grâce de Dieu est une bénédiction de douceur, par laquelle ce qu'il nous commande nous plaît et nous l'aimons; qu'aimer la justice, c'est aimer Dieu, parce que Dieu est la justice même; que la vertu n'est autre chose que la charité, par laquelle on aime tout ce qu'on doit aimer; et enfin que la grâce par laquelle Dieu nous inspire la charité, nous aide à l'observation des commandements de Dieu, à quoi la faiblesse humaine succomberait autrement, si elle n'était secourue (3).

IV. CONSIDÉRATION.

Il est aisé de conclure de tout ce qui a été dit jusqu'ici, que la grâce de Jésus-Christ ne comprend pas seulement l'inspiration de l'amour de Dieu, mais encore tous les bons mouvements de la volonté et toutes les illustrations de l'entendement, qui nous excitent ou qui nous aident à pratiquer la foi et les œuvres du salut, depuis la première vocation jusqu'à la grâce de la persévérance finale; de plus toutes les bonnes habitudes et tous les dons du Saint-Esprit, qui accompagnent la grâce sanctifiante; et enfin tous les dons

(1) Quid est boni cupiditas, nisi charitas de quâ Joannes apostolus sinè ambiguitate loquitur dicens : Charitas ex Deo est? *S. Aug. lib. ad Bonifac. cap.* 9.

(2) *Lib. de nat. et grat. c.* 70.

(3) Ut generaliter breviterque complectar, quam de virtute habeam notionem, quod ad rectè vivendum attinet, virtus est charitas, quâ diligitur id quod diligendum est. *Lib. de mor. Eccles. c.* 15. *Lib.* 1. *ad Bonif. c.* 8.

extérieurs qui peuvent servir au salut, comme l'Écriture sainte, la prédication de l'Évangile, les sacrements, les exemples de Jésus-Christ, Jésus-Christ même et toutes les personnes de la très-sainte Trinité qui se donnent à nous pour nous conduire à la béatitude. *C'est par la grâce que vous êtes sauvés par le moyen de la foi ; et cela ne vient pas de vous, car c'est un don de Dieu et non pas un fruit de vos œuvres, afin que personne ne se glorifie. Car nous sommes son ouvrage, étant créés en Jésus-Christ, dans les bonnes œuvres que Dieu a préparées, afin que nous y marchions* (1). Il est même probable que la grâce des anges et celle du premier homme viennent de cette source capitale, c'est-à-dire, des mérites de Jésus-Christ, parce qu'il tient comme homme le premier rang dans les desseins de Dieu; et que c'est en ce sens que saint Paul dit : *Qu'il est le premier-né de toutes les créatures, parce que tout a été créé en lui dans le ciel et dans la terre, les choses visibles et invisibles, soit les Trônes, soit les Dominations, soit les Principautés, soit les Puissances, tout a été créé par lui et pour lui. Et il est avant toutes choses, et toutes choses subsistent en lui. Il est le chef et la tête du corps de l'Église. Il est le principe et le premier-né d'entre les morts, afin qu'il ait la primauté en tout* (2). Ces paroles de l'Apôtre montrent que c'est de Jésus-Christ en tant qu'homme qu'il parle, puisque, comme dit le concile d'Éphèse, « Jésus-Christ comme

(1) Gratiâ enim salvati estis per fidem : et hoc non ex vobis, Dei enim donum est ; non ex operibus, ut ne quis glorietur. Ipsius enim sumus factura, creati in Christo Jesu in operibus bonis quæ præparavit Deus ut in illis ambulemus. *Ephes.* 2.

(2) Primogenitus omnis creaturæ : quoniam in ipso condita sunt universa in cœlis et in terrâ, visibilia, et invisibilia, sive Throni, sive Dominationes, sive Principatus, sive Potestates : omnia per ipsum, et in ipso creata sunt : et ipse est ante omnes, et omnia in ipso constant. Et ipse est caput corporis Ecclesiæ, qui est principium, primogenitus ex mortuis : ut sitis omnibus ipse primatum tenens. *Coloss.* c. 15, 17, 18.

» Verbe est appelé le Fils unique, et en tant qu'homme » le premier-né (1).» D'ailleurs il est évident que c'est en ce même sens que saint Paul dit que *Dieu l'a fait asseoir à sa droite dans le ciel, au-dessus de toutes les principautés et de toutes les puissances....; qu'il a mis toutes choses sous ses pieds et qu'il l'a donné pour chef à toute l'Église, qui est son corps, et l'accomplissement de celui qui accomplit tout en tous* (2). *O qu'à jamais donc béni soit Dieu, Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a comblés en Jésus-Christ de toutes sortes de bénédictions spirituelles pour le ciel, ainsi qu'il nous a élus en lui avant la création du monde, afin que nous fussions saints et irrépréhensibles devant ses yeux dans la charité* (3).

(1) Christus, ut Verbum, dicitur unigenitus : ut homo, primogenitus. *Conc. Ephes.* 10. 4. *c.* 26.

(2) Supra omnem principatum, et potestatem, et virtutem, et dominationem, et omne nomen, quod nominatur non solùm in hoc seculo, sed etiam in futuro. Et omnia subjecit sub pedibus ejus : et ipsum dedit caput suprà omnem Ecclesiam, quæ est corpus ipsius, et plenitudo ejus, qui omnia in omnibus adimpletur. *Ephes.* 1. 21, 22, 23.

(3) Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi qui benedixit nos in omni benedictione spirituali in cœlestibus in Christo, sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem, ut essemus sancti et immaculati in conspectu ejus in charitate. *Ephes.* 1. 3.

ENTRETIEN

POUR LE LUNDI DE LA PREMIÈRE SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

II. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce.

De la nécessité de la grâce. Que l'homme tout seul peut tomber dans le péché, mais qu'il ne peut se relever sans la grâce de Jésus-Christ.

Dominus solvit compeditos, Dominus illuminat cæcos. Dominus erigit elisos, Dominus diligit justos.

Le Seigneur délivre les captifs, le Seigneur illumine les aveugles, le Seigneur redresse ceux qui sont brisés, le Seigneur aime les justes. PSALM. 145.

I. CONSIDÉRATION.

L'HOMME peut tomber tout seul et se briser, mais il ne peut pas se redresser ni se relever tout seul. « Retirez-vous, hérétiques, il n'appartient qu'au Seigneur de rompre les liens des captifs, de redresser » ceux qui se sont brisés, et d'éclairer les aveugles et » les rendre sages (1). » Quel sujet avez-vous de vous vanter que vous déliez, que vous redressez, que vous éclairez? c'est peut-être que vous êtes déjà libre, que vous êtes debout, que vous êtes lumière? rien

(1) Recedite, hæretici, de medio. Dominus solvit compeditos, Dominus erigit elisos, Dominus sapientes facit cæcos, id est eos qui sunt cæci facit sapientes. *S. Aug. in Psal.* 145.

moins (1). C'est le Seigneur qui redresse ceux qui sont brisés. Pourquoi ont-ils été brisés? parce qu'ils s'étaient élevés. Pourquoi ont-ils été relevés? parce qu'ils ont été humiliés. Adam est tombé et a été humilié. Il est tombé, et Jésus-Christ est descendu. Pourquoi est-il descendu, lui qui n'était point tombé, sinon pour redresser et lever celui qui était tombé (2)?

II. CONSIDÉRATION.

Ce que l'homme ne peut faire par les seules forces de son libre arbitre, il le peut, il le doit faire avec le secours de la grâce. Il le peut, autrement le Prophète-Roi ne dirait pas : *Répandez la joie dans l'âme de votre serviteur. Car, Seigneur, j'ai élevé mon âme vers vous* (3). Elle rampait sur la terre, et elle n'y sentait que de l'amertume. Craignant donc que la tristesse ne la fît languir et dessécher, et qu'elle ne perdit toute la douceur de votre grâce, je l'ai élevée vers vous. Faites qu'elle trouve de la joie en vous ; car c'est vous seul qui en êtes la source : le monde est plein d'amertume (4).

S'il le peut, il le doit aussi : car l'Apôtre l'avertit de rechercher les choses qui sont dans le ciel, et d'y porter ses pensées et ses désirs(5). On lui dit tous les jours,

(1) Quid est quòd te, hæretice, jactas, quia tu solvis, tu erigis, tu illuminas? videlicet, quia liberatus jam es, et tu stas, et tu lumen es : absit.

(2) Dominus erigit elisos. Quarè elisi sunt? quia erecti erant. Quarè eriguntur? quia humiliati sunt. Cecidit atque humiliatus est Adam. Ille cecidit, Christus descendit. Quarè descendit qui non cecidit, nisi ut levaretur qui cecidit?

(3) Lætifica animam servi tui ; quoniam ad te, Domine, animam meam levavi. *Psalm.* 85.

(4) In terrâ erat, et in terrâ amaritudinem sentiebat. Ne in amaritudine contabesceret, ne omnem tuæ gratiæ suavitatem amitteret, levavi eam ad te : jucunda eam apud te. Solus enim tu es jucunditas : amaritudine plenus est mundus. *S. Aug. ibid.*

(5) Quæ sursùm sunt quærite, ubi Christus est in dexterâ Dei

à l'autel, qu'il élève son cœur en haut : et *sursùm corda*; le Sauveur du monde lui fait entendre que c'est là qu'est son trésor, et que son cœur y doit aller. Le Seigneur votre Dieu vous donne un conseil important qui regarde votre cœur : car il dit que votre cœur sera là où est votre trésor. Élevez donc, vous dit-il, votre cœur au ciel, de peur qu'il ne pourrisse dans la terre. Ce conseil est d'un ami qui ne vous veut pas perdre, mais vous sauver (1). Écoutez la vertu de votre Dieu, il n'y a rien de plus fort. Écoutez sa sagesse, il n'y a rien de plus éclairé ni de plus prudent (2). Élevez-vous donc vers lui ; ne perdez point l'espérance d'y parvenir ; ne dites point qu'il est trop difficile pour vous : il vous est beaucoup plus difficile d'avoir de l'or et de l'argent : car, pour le vouloir, vous n'en aurez peut-être pas ; mais pour Dieu vous l'aurez quand vous voudrez ; car il vient à vous avant même que vous en ayez le désir. Il vous a appelé lorsque votre volonté s'était détournée de lui : et après vous avoir converti, il vous a donné de la terreur ; et enfin la crainte vous ayant obligé à confesser vos péchés, il vous a consolé (3). Celui qui vous a fait tous ces biens, celui qui vous a donné l'être, celui qui fait luire son soleil sur

sedens : quæ sursùm sunt sapite, non quæ super terram. *Coloss.* 3. 1.

(1) Ecce Dominus Deus tuus dat tibi consilium de corde tuo. Ubi enim, inquit, fuerit thesaurus tuus, illic erit et cor tuum. Leva, inquit, cor in cœlum, ne computrescat in terrà : consilium est ejus qui te vult salvare, non perdere. *S. Aug. serm.* 50. *de temp. et in Psalm.* 85.

(2) Audi virtutem Dei, nihil fortius. Audi sapientiam Dei, nihil prudentius. *Ibid. paulò superiùs.*

(3) Erige te ad illum, noli desperare, noli dicere : Multùm est ad me. Magis multùm est ad te habere aurum quod quæris. Aurum etsi volueris, fortè non habebis : Deum, cùm volueris, habebis, quia et antequàm velis, venit ad te : et cùm aversà voluntate esses, vocavit te : et cùm conversus esses, terruit te : et cùm territus confitereris, consolatus est te. *S. Aug. in Psal.*

vous et sur les méchants qui sont parmi vous; celui qui vous donne à tous la pluie, les sources d'eau vive, la vie, la santé, les consolations, vous réserve encore quelque chose qu'il ne donne qu'à vous. Et que vous garde-t-il, sinon lui-même ? Dieu se réserve pour vous: demandez-lui quelque autre chose, si vous en trouvez qui vaille mieux. Avare, que cherchez-vous dans le ciel ou dans la terre avec tant d'empressement ? celui qui a fait le ciel et la terre vaut mieux incomparablement (1). C'est lui que vous verrez et que vous possèderez un jour. Quand vous voyez en passant une belle terre, un lieu délicieux, un palais superbe et magnifique, vous dites en soupirant : O qu'heureux est le maître à qui cela appartient ! Vous vous trompez, pourquoi aimez-vous le mensonge ? Écoutez la vérité. Heureux sont ceux qui ont le Seigneur pour Dieu et pour souverain bien(2). Aimez-le, possédez-le, vous l'aurez si vous voulez, vous l'aurez même pour rien (3). Qui n'élèvera son cœur, entendant ceci ? car tous aiment la béatitude : et c'est en cela que les hommes ont la volonté dépravée, parce qu'ils ne veulent pas être malheureux, et néanmoins ils veulent être méchants (4). Élevez-vous au-dessus de ces désirs terrestres, et demeurez dans l'éclatante lumière de la charité. Vous ne voyez pas Dieu ; mais si vous l'aimez, vous le possèderez (5). Désirez donc ce souverain

(1) Pete aliud si melius inveneris, se tibi servat Deus. Avare, quid inhias cœlo et terræ ? melior est qui fecit cœlum et terram : ipsum visurus, ipsum habiturus es. *S. Aug. in ps.* 32.

(2) Beata gens, cujus est Dominus Deus ejus. *Ibid.*

(3) Hoc ama, hoc posside, hoc cùm vis habebis, hoc gratis habebis. *Ibid.*

(4) Quis est qui non hoc audito erigat se ? amant enim omnes beatitudinem, et ideò perversi sunt homines, qui mali esse volunt, miseri nolunt. *Ibid.*

(5) Erigite vos ab lutulentâ istâ cupiditate, ut maneatis in illuminatissimâ charitate. Deum non vides : ama, et habes. *S. Aug. serm. de diversis, c.* 3.

bien, afin de le posséder. Car alors vous serez bienheureux (1).

III. CONSIDÉRATION.

Il est vrai, me direz-vous, vous me donnez un sage conseil, en m'exhortant d'élever mon cœur de la terre. Mais comment le puis-je faire ? De quelles cordes, de quelles machines, de quelles échelles faut-il se servir (2) ? Les degrés par lesquels il faut monter, sont vos affections; le chemin qu'il faut dresser, c'est votre volonté. Vous montez en aimant le souverain bien; vous descendez en le négligeant. Si vous aimez Dieu, vous êtes dans le ciel, encore que vous soyez sur la terre. Car, on n'élève pas le cœur comme le corps. Le corps change de place pour être élevé : le cœur change de volonté (3). Qui fait ce changement ? la foi, qui élève l'esprit; l'amour de Dieu, qui élève le cœur. Car la machine du cœur, c'est la force de l'amour, qui l'élève en haut, en le retirant du monde (4). Élevez votre foi, réveillez votre cœur. Souvenez-vous de l'homme dans la personne duquel nous avons été trompés; souvenez-vous de celui par lequel vous avez été rachetés (5). Séparez-vous du premier, qui nous a causé la mort; élevez-

(1) Ergò desiderate, ut habeatis, tùnc demum beati eritis. *S. Aug. in Psal.* 32. *supra citatum.*

(2) Et undè, inquis, possum ? qui funes, quæ machinæ, quæ scalæ opus sunt ? *S. Aug. in Psal.* 85. *longè post initium.*

(3) Gradus affectus sunt : iter tuum voluntas tua est. Amando ascendis, negligendo descendis. Stans in terrâ, in cœlo es, si diligas Deum. Non enim sic levatur cor, quomodò levatur corpus. Corpus ut levetur, locum mutat; cor ut levetur, voluntatem mutat. *Ibid.*

(4) Machina enim cordis est vis amoris, quæ dùm cor à mundo extrahit, in alta sustollit. *S. Greg. l.* 6. *moral. c.* 17.

(5) Erigite fidem, evigilet cor vestrum : recordamini hominem in quo decepti sumus; recordamini hominem à quo redempti sumus. *S. Aug. serm.* 86. *de divers. c.* 2.

vous par la foi et par amour vers le second, qui est la source du salut. Ce salut n'est point ici-bas. Le cœur en haut, le cœur en haut. Pourquoi cherchez-vous le salut ici-bas en terre? Le Fils de Dieu, qui est le salut même, est venu ici, et n'y a trouvé que la mort(1). C'est pourquoi il est remonté dans le ciel, afin de nous exciter à y monter après lui. Élevons donc les yeux de l'esprit, et d'une vue libre et dégagée portons-nous vers Jésus-Christ, qui est au plus haut des cieux. Que les désirs terrestres n'abaissent point des cœurs qui sont appelés à des choses plus hautes; que des biens qui doivent périr n'occupent point des âmes prédestinées à un bonheur éternel; et que les faux attraits d'un monde trompeur ne retardent point la course de ceux qui sont une fois entrés dans les voies de la vérité (2).

O le Dieu de mon cœur, faites que j'aspire sans cesse là où nous croyons que vous êtes monté. Que je ne sois que de corps dans ce lieu de misère, et de cœur et d'esprit avec vous, qui êtes mon trésor infiniment précieux, souverainement aimable et désirable par-dessus toutes choses. Que mon âme, Seigneur, prenne des ailes d'aigle, et qu'elle vole sans se lasser : qu'elle vole, dis-je, jusqu'à votre sainte maison, afin d'en admirer la beauté (3). Donnez-moi, je vous conjure, les ailes de la contemplation, afin qu'en étant revêtu, je m'élève en haut, et prenne le vol vers

(1) Non est hic talis salus : sursùm cor. Quid hic quæris in terrâ salutem hanc? Ipsa salus huc venit, et mortem nostram hic invenit. *Ibid. c.* 3.

(2) Liberos igitur cordis oculos ad illam altitudinem, in quâ Christus est, erigamus. Sursùm vocatos animos desideria terrena non deprimant, ad æterna prælectos peritura non occupent, viam veritatis ingressos fallaces illecebræ non retardent. *S. Leo, serm. de Ascensione.*

(3) Assumat, Domine, assumat, rogo, spiritus meus pennas ut aquilæ, ut volitet, et non deficiat, volet et perveniat usque ad decorem domûs tuæ.

vous (1). Tenez mon cœur de votre main ; parce que sans vous il ne peut s'élever si haut. Tenez et conduisez mon esprit, et l'enlevez selon votre volonté ; afin que, sous votre conduite, il monte jusqu'à cette région fertile, où vous paissez éternellement Israël de la délicieuse pâture de votre vérité (2).

(1) Da mihi, rogo, contemplationis pennas, quibus indutus, ad te volitem sursùm. *S. Aug. l. Medit. c.* 37.

(2) Tene cor meum manu tuâ ; quia sine te ad altiora non rapitur. Tene et rege spiritum meum, et assume illum secundùm voluntatem tuam, ut te duce ascendat in illam regionem ubertatis, ubi pascis Israel in æternum pabulo veritatis tuæ.

ENTRETIEN

POUR LE MARDI DE LA PREMIÈRE SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

II. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce.

De la nécessité de la prière, pour obtenir l'attrait de la grâce, soit pour agir, ou pour souffrir.

Trahe me post te : curremus in odorem unguentorum tuorum.

Tirez-moi après vous : nous courrons à l'odeur de vos parfums. CANT. 1. 3.

I. CONSIDÉRATION.

Il n'y a point d'âme, pour sainte et parfaite qu'elle puisse être, qui n'ait besoin de prier le divin Époux, et de lui dire : *Tirez-moi après vous* (1).

Elle le doit faire, premièrement, si elle veut suivre son exemple, et marcher sur ses pas et ses vestiges par une fidèle imitation de ses vertus. Quelle merveille, dit saint Bernard, si elle a besoin d'être attirée, lorsqu'elle suit un géant, et qu'elle tâche d'atteindre celui qui bondit sur les montagnes, et qui passe les collines d'un plein saut ? Sa parole, dit-il, court avec vitesse. Elle ne peut pas égaler sa course, ni combattre contre celui qui court avec ardeur dans la

(1) Trahe me post te. *Cant.* 1. 3.

voie comme un géant. Cela passe ses propres forces ; c'est pourquoi elle prie qu'on l'attire (1). « C'est pour » cela, dit saint Ambroise, qu'elle s'adresse prompte- » ment au Verbe, et le prie de l'attirer, craignant » d'être délaissée ; parce que le Verbe divin court avec » vitesse. Il n'est point lié, il va comme un géant, » qui prend sa course avec ardeur (2). » Il part du plus haut des cieux, et, achevant son vaste tour, il y remonte en peu de temps. « Voyant donc qu'elle ne » peut courir d'une pareille vitesse, elle lui dit : *Ti-* » *rez-nous après vous :* car nous avons un ardent désir » de vous suivre, que la douce odeur de vos par- » fums nous a inspiré. Mais parce que nous ne pou- » vons pas égaler votre course, attirez-nous, s'il vous » plaît, afin qu'étant assistés par votre secours nous » puissions marcher sur vos pas. Car ceux à qui vo- » tre main sert d'appui sont déchargés d'un grand far- » deau (3). » Cette demande n'est-elle point trop hardie ? Non : elle ne le peut être, puisque lui-même nous dit : *Venez tous à moi, vous qui travaillez et qui êtes chargés, et je vous soulagerai* (4). Vous voyez, par là,

(1) Quid mirum, si indiget trahi, quæ post gigantem currit, quæ comprehendere nititur eum qui salit in montibus, et transilit colles ? velociter, ait, currit sermo ejus. Non valet ex æquo currere, non potest pari cum illo celeritate contendere, qui exsultat ut gigas ad currendam viam : non potest suis viribus, et ideò rogat se trahi. *S. Bern. serm.* 21. *in Cant.*

(2) Ideò festinat ad verbum, et rogat ut attrahatur, ne fortè derelinquatur : quia currit Dei verbum, et non est alligatum : denique exsultat tanquàm gigas ad currendam viam : et quia egressus ejus à summo cœlo, et occursus ejus, usque ad summum ejus. *S. Ambr. l. de Isaac et animâ, c.* 3.

(3) Videns se imparem tantæ velocitati, dicit : Attrahe nos. Habemus enim cupiditatem sequendi, quam unguentorum tuorum inspirat gratia : sed quia cursus tuos æquare non possumus, attrahe nos, ut auxilio tuo fultæ vestigiis tuis possimus insistere. Deponitur enim sarcina, quibus manus tua fulcro est. *Ibid.*

(4) Venite ad me omnes qui laboratis, et onerati estis, et ego reficiam vos. *Matth.* 11. 28.

qu'il nous attire volontiers, de peur qu'en le suivant nous ne demeurions en arrière (1).

II. CONSIDÉRATION.

En second lieu, quelque parfaite que soit une âme, et quelque désir qu'elle ait de suivre Jésus-Christ, elle a toujours besoin d'être attirée, pour conserver sa ferveur, ou pour la renouveler. Car, comme dit saint Bernard, nous savons par notre propre expérience que nous ne sommes pas toujours en une même disposition intérieure, et que notre vigueur se relâche et s'affaiblit aisément. L'esprit de Dieu souffle où il lui plaît : on ne sait pas quand il vient, ni combien il demeure, ni quand il se retire. Tandis qu'il demeure, tout nous est facile, nous allons à la perfection avec allégresse. Mais quand il se retire, et qu'il semble nous laisser à nous-mêmes, nous sentons notre faiblesse, nous avons peine à nous supporter nous-mêmes. Sa présence nous remplit de joie et de ferveur : son absence nous rend pesants et languissants ; et c'est alors que l'homme spirituel doit dire sans cesse : *Tirez-moi après vous* (2). Car j'ai besoin d'être attiré ; parce que le feu de votre amour s'est un peu refroidi en nous, et nous ne pouvons pas maintenant courir comme ces jours passés, à cause de cette froideur. Mais nous courrons après cela, lorsque vous nous aurez rendu la joie de notre Sauveur ; lorsque la grâce retournera d'une manière plus favorable ; lorsque le soleil de justice sera plus ardent, et que le nuage de la tentation, qui paraît le couvrir pour quelque temps, sera passé, et qu'au souffle d'un plus doux vent les parfums

(1) Vides quòd libenter nos attrahit, ne remaneamus sequentes.

(2) Trahe me sursùm ad te, ut curram post te in odore unguentorum tuorum. Curram, et non deficiam, te trahente, te ducente, me currente, etc. *S. Aug. l. Medit. c.* 37.

commenceront à fondre comme auparavant, et les aromates à couler, et à jeter leur odeur. Alors nous serons en état de courir, et nous courrons, en effet, à l'odeur de vos parfums (1). Car la langueur présente se retirera, et la dévotion reprendra sa place. Alors il ne sera plus besoin que l'on nous attire d'une manière plus forte qu'à l'ordinaire, pour réchauffer notre froideur, étant déjà assez excités à courir volontiers par cette odeur (2). *Tirez-moi donc après vous:* car j'ai besoin d'un prompt secours; je languis, je tombe en défaillance : ne m'abandonnez pas; mais tirez-moi après vous, de peur que je ne m'engage en des affections vagues, et que je ne courre après de vains et inutiles divertissements (3). *Tirez-moi après vous :* car il m'est expédient que vous me fassiez quelque violence qu'il vous plaira, soit par menaces, soit par peines et châtiment, que de me laisser dans ma tiédeur avec une fausse assurance, sous couleur de m'épargner (4). Ne voyez-vous pas, dit saint Bernard, que celui

(1) Propterea opus habeo trahi; quia refriguit paulisper in nobis ignis amoris ejus, nec valemus currere modò sicut heri et nudiustertius. Curremus autem posteà, cùm reddideris lætitiam salutaris, cùm redierit melior temperies gratiæ, cùm sol justitiæ iterùm incaluerit, et pertransierit tentationis nubes, quæ hunc ad horam operire cernitur, atque ad lenem statum auræ blandioris solitò cœperint unguenta liquescere, et aromata fluere, et dare odorem suum. Tunc curremus, et in odore illo curremus. *Ibid.*

(2) Quoniam abscedet torpor, qui nunc est, et revertetur devotio, et jam non erit opus ut trahamur, quippè odore excitati, ut sponte curramus.

(3) Fessa sum, deficio, noli me deserere; sed trahe me post te, ne incipiam vagari post amatores alios, nec curram quasi in incertum.

(4) Trahe me post te; quia satis est mihi ut me trahas, ut scilicet vim qualemcumque mihi, aut terrendo minis, aut exercendo flagellis inferas, quàm parcens in meo corpore male securam relinquas. Trahe quodammodo invitam, ut facias voluntariam: trahe torpentem, ut facias currentem.

qui vit selon l'esprit, ne demeure pas toujours en même état; qu'il n'avance pas toujours avec la même facilité; que les voies de l'homme ne dépendent pas de lui; qu'il n'en dispose pas toujours comme il voudrait, mais qu'il marche tantôt avec plus d'allégresse, tantôt avec plus de lenteur, selon qu'il plaît à l'esprit qui le conduit de lui départir son secours. Quand donc vous vous sentez lâche, ou paresseux, ne perdez pas pour cela la confiance : mais aussi quand la grâce est présente, jouissez-en de telle sorte, que vous ne vous persuadiez pas qu'elle dure toujours, comme si le don de Dieu vous appartenait par un droit héréditaire (1). *Ne dites pas dans l'abondance : Je ne serai jamais ébranlé* (2), je ne me démentirai jamais, de peur que vous ne soyez contraint de dire après, avec douleur, ce qui suit : *Vous avez détourné de moi votre visage, et je suis tombé dans le trouble* (3). Si vous êtes dans la consolation, souvenez-vous que vous la pouvez perdre ; et quand vous serez dans la désolation, pensez que Dieu vous en peut délivrer. Ainsi la confiance ne vous manquera point dans le mauvais temps, ni la prévoyance, lorsqu'il vous sera plus favorable; mais vous conserverez entre les évènements heureux et malheureux qui peuvent arriver par la vicissitude des temps, une certaine image de l'éternité, c'est-à-dire, une égalité inviolable et inébranlable d'un esprit ferme et constant, qui bénit Dieu en tout temps (4).

(1) Sic delectare in eâ, ut non te existimes donum Dei jure hæreditario possidere.

(2) Ego autem dixi in abundantiâ meâ : Non movebor in æternum. *Ps.* 29. 7.

(3) Avertisti faciem tuam à me, et factus sum conturbatus. *Ps.* 29. 8.

(4) Sic te non deseret spes in tempore malo, nec in bono providentia deerit, erisque inter adversa et prospera mutabilium temporum tenens quamdam æternitatis imaginem, utiquè hanc inviolabilem et inconcussam constantis animi æqualitatem, benedicens Dominum in omni tempore. *S. Bern.*

III. CONSIDÉRATION.

Cette admirable constance nous montre que l'attrait divin est nécessaire à l'âme qui veut suivre Jésus-Christ, non-seulement pour agir avec ferveur, mais encore pour souffrir, à son exemple, vu la repugnance que nous avons tous à supporter les afflictions, qui ne sont que trop fréquentes en cette vie. C'est ici que l'Épouse a besoin d'être attirée absolument par celui-là même qui dit: *Sans moi vous ne pouvez rien faire* (1). Car c'est en ces occasions qu'elle a plus besoin de secours pour se renoncer soi-même, et suivre Jésus-Christ en portant sa croix (2). C'est pour cela qu'elle doit dire : Je sais que je ne puis parvenir à vous qu'en marchant après vous, et que je ne puis aussi marcher après vous, si je ne suis aidée de vous. C'est pourquoi je vous prie de me tirer après vous. Car celui que vous aidez est heureux; il dispose dans son cœur des moyens pour s'élever à vous dans cette vallée de larmes, espérant de parvenir à vous sur ces montagnes, où l'on trouve la source des joies qui ne tarissent jamais (3). Mais, hélas! qu'il y en a peu de ce nombre! O Seigneur Jésus, qu'il y en a peu qui veuillent aller après vous, et toutefois il n'y a personne qui ne désire parvenir à vous; parce qu'ils

(1) Hic prorsùs trahi necesse habet Sponsa, nec sanè ab alio quàm ab eo ipso, qui ait : Sinè me nihil potestis facere. *S. Bern. Ibid.*

(2) In his quippe maximè opus est adjutorio, quo valeat abnegare semetipsam, et tollere crucem suam, et sic sequi Christum.

(3) Trahe me post te. Scio me nequaquàm posse pervenire ad te, nisi gradiendo post te; sed ne hoc quidem nisi adjutam abs te, ideòque precor ut trahas me post te. Beatus siquidem cujus est auxilium abs te, ascensiones in corde suo disposuit in valle lacrymarum : perventurus quandoquè ad te in montibus gaudiorum. *Ibid.*

savent tous que les vrais plaisirs sont dans vos mains. C'est pourquoi ils veulent tous jouir de vous, mais ils n'ont pas la même ardeur pour vous imiter ; ils veulent bien régner avec vous, mais non pas souffrir avec vous (1). Chacun dit avec empressement: *Tirez-moi à vous;* mais il n'y a que l'Épouse, c'est-à-dire l'âme parfaite, ou désireuse de sa perfection, qui dise de grand cœur : *Tirez-moi après vous : nous courrons à l'odeur de vos parfums* (2). Elle ne dit pas, comme remarque saint Bernard, tirez-nous après vous : elle ne parle que de soi, lorsqu'il est question de souffrir. Châtiez-moi toute seule, ô mon cher Époux; tentez-moi, exercez-moi, tirez-moi après vous; car je suis prête à recevoir et à porter toutes sortes d'afflictions (3). Mais pour les autres, épargnez-les, s'il vous plaît; et quand je serai élevée en croix avec vous, je les attirerai à vous. Car je suis bien aise qu'elles courent avec moi, mais non pas qu'elles soient tirées comme moi. Je souhaite de les avoir pour compagnes dans les consolations, mais non pas dans les travaux (4). Nous courrons toutes ensemble avec une sainte émulation : pour moi, je serai attirée toute seule par le chemin des souffrances ; mais nous courrons ensemble par la voie des consolations. Nous courrons, mais ce sera à l'odeur de vos parfums, et non pas dans la confiance en nos mérites (5).

(1) Quàm pauci post te, ô Domine Jesu, ire volunt, cùm tamen ad te pervenire nemo sit qui nolit, hoc scientibus cunctis; quia delectationes in dexterâ tuâ usque in finem : et propterea volunt omnes te frui, at non ità et imitari : conregnare cupiunt, sed non compati. *S. Bern. Ibid.*

(2) Trahe me post te : curremus in odorem unguentorum tuorum. *Cant.* 1. 3.

(3) Me, inquit, ô Sponse, corripe ; me exerce, me tenta, me trahe post te : quoniam ego in flagella parata sum.

(4) Mecum volo ut currant, sed non ut mecum trahantur. Volo habere socias consolationis, non autem et laboris.

(5) Certatim simul curremus, sola trahar, sed simul curremus. Curremus, curremus, sed in odore unguentorum tuorum, non in nostrorum fiduciâ meritorum. *Ibid.*

ENTRETIEN

POUR LE MERCREDI DE LA PREMIÈRE SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

IV. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce.

Ce que c'est, selon les saints Pères, qu'aimer Dieu comme il faut, croire en Dieu comme il faut, se repentir comme il faut; ce que l'on ne peut faire sans la grâce de Jésus-Christ.

Gratiâ enim salvati estis per fidem : et hoc non ex vobis. Dei enim donum est.

C'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi, et cela n'est pas de vous. Car c'est un don de Dieu. EPH. 2

I. CONSIDÉRATION.

LE concile de Trente use de cette manière de parler dans la sixième session, où il déclare que personne ne peut, sans l'inspiration prévenante du Saint-Esprit, et sans son secours, croire, ni espérer, ni aimer, ni se repentir de ses péchés comme il faut, pour obtenir la grâce de la justification (1). Le concile d'Orange s'en est aussi servi en plusieurs canons. Car il assure, dans le sixième, que celui-là résiste à l'Apôtre, qui

(1) Si quis dixerit sinè præveniente Spiritûs sancti inspiratione, atque ejus adjutorio, hominem credere, sperare, diligere, aut pœnitere *sicut oportet*, ut ei justificationis gratia conferatur, anathema sit. *Conc. Trid. sess.* 6. *car.* 3.

dit que nous obtenons miséricorde en croyant, en voulant, en désirant, et en demandant sans le secours de la grâce de Dieu, et qui ne confesse pas que c'est par l'infusion et l'inspiration du Saint-Esprit en nous, qu'il se fait divinement que nous pouvons croire, vouloir, ou agir, et faire toutes choses comme il faut. Dans le septième, il déclare que celui qui soutient qu'on peut par les forces de la nature former, *comme il est expédient*, quelque bonne pensée, ou faire élection de quelque bien qui ait rapport au salut de la vie éternelle, est trompé par l'esprit d'erreur.

Et dans le vingt-cinquième il enseigne que, selon les saintes Écritures et les décisions des anciens Pères de l'Église, le libre arbitre a été tellement abaissé et affaibli par le péché de notre premier père, que personne depuis ne peut aimer Dieu comme il faut, ou croire en Dieu, ou faire quelque bien pour l'amour de Dieu, si la grâce et la miséricorde divine ne le prévient.

II. CONSIDÉRATION.

Agir comme il faut, aimer comme il faut, croire comme il faut, c'est assortir ces actions de tout ce qui est nécessaire pour les rendre telles, qu'elles puissent servir de dispositions à la justification, ou de moyens utiles pour obtenir le salut.

Pour cela il ne suffit pas que ces actions soient moralement bonnes. Car, comme dit saint Augustin, les infidèles et les impies font quelquefois des actions que non-seulement nous ne pouvons blâmer selon les règles de la justice, mais que nous avons sujet de louer (1). Et néanmoins ce saint docteur ajoute aussitôt après, que comme quelques péchés vénels, sans lesquels la

(1) Quæ secundùm justitiæ regulam non modò vituperare non possumus, verùm etiam meritò rectèque laudamus. *S. August. l. de spirit. et lit. c.* 28.

vie présente ne se passe point, n'empêchent pas le juste d'arriver à la vie éternelle, de même quelques bonnes œuvres, sans lesquelles il est difficile que les plus grands pécheurs passent leur vie, ne servent de rien à l'impie pour parvenir au salut éternel (1). C'est pourquoi il dit, dans un autre lieu, que les œuvres qu'on appelle bonnes, qui se font avant la foi, quoique l'exercice en soit louable, sont néanmoins vaines, c'est-à-dire, inutiles pour le salut (2).

III. CONSIDÉRATION.

Il n'est pas aussi nécessaire pour *agir comme il faut*, selon les sens des conciles et des Pères, c'est-à-dire, pour nous disposer à la grâce de la justification, d'agir toujours par le pur amour de Dieu, ou de rapporter actuellement son action à la pure charité; c'est assez qu'elle soit telle qu'on l'y puisse rapporter, et qu'elle soit faite par l'inspiration du Saint-Esprit, pour quelque autre louable et honnête motif, ou, pour me servir des termes de saint Augustin, pour quelque amour de justice, en tant que ce mot de justice comprend toutes sortes de vertus et de bonnes œuvres, suivant ce que dit saint Paul: *Au reste, mes frères, que tout ce qui est véritable, tout ce qui est chaste, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, tout ce qui est aimable, tout ce qui est d'édification et de bon exemple, tout ce qui est vertueux, tout ce qui est louable dans le règlement des mœurs, soit l'objet de vos pensées et l'entretien de votre esprit* (3). C'est en ce sens qu'il faut prendre ce que

(1) Sicut non impediunt à vitâ æternâ justum quædam peccata venialia, sinè quibus hæc vita non ducitur : sic ad salutem æternam nihil prosunt impio aliqua bona opera, sinè quibus difficillimè vita cujuslibet hominis pessimi traducitur.

(2) Ea opera quæ dicuntur bona ante fidem, quamvis laudabiliter fiant, inania sunt. *S. Aug. præfat. in Psal.* 31.

(3) De cætero, fratres, quæcumque sunt vera, quæcumque pudica, quæcumque justa, quæcumque sancta, quæcumque ama-

dit saint Augustin, qu'on remontre aux hommes ce qu'ils doivent faire, afin que lorsqu'ils le font comme il le faut faire, c'est-à-dire, avec amour et complaisance dans la justice, ils se réjouissent d'avoir reçu cette douce pluie que Dieu leur a donnée, afin que leur terre pût produire ses fruits (1).

IV. CONSIDÉRATION.

Il n'est pas non plus nécessaire *pour agir comme il faut*, c'est-à-dire, pour faire des œuvres qui méritent la vie éternelle, d'agir toujours par le pur motif de la charité; mais il est nécessaire qu'elles soient faites dans la charité, c'est-à-dire, en état de grâce, et que rien ne leur manque de ce que requiert la perfection de leur espèce. Car s'il leur manquait quelque circonstance requise, elles ne pourraient avoir aucun rapport avec la charité et la grâce sanctifiante, de qui elles tiennent la force de mériter. La charité est la fin de tous les préceptes, c'est-à-dire, que tout précepte se rapporte à la charité. Mais quand on fait de telle sorte ce qui est commandé, soit par la crainte des peines, soit par quelque intention charnelle, qu'il ne se rapporte point à la charité que le Saint-Esprit répand dans nos cœurs, on ne le fait pas encore comme il faut, quoiqu'il semble qu'on le fasse (2). Pourquoi? parce que

bilia, quæcumque bonæ famæ, si qua virtus, si qua laus disciplinæ hæc cogitemus. *Phil.* 4. 8.

(1) Ad hoc eis ostenditur quid agere debeant, ut quandò id agunt sicut agendum est, id est cùm dilectione et delectatione, justitiæ suavitatem quam dedit Dominus, ut terra eorum daret fructum suum, accepisse se gaudeant.

(2) Omnis præcepti finis est charitas, id est, ad charitatem refertur omne præceptum. Quod verò ità fit vel timore pœnæ, vel aliquâ intentione carnali, ut non referatur ad illam charitatem, quam diffundit Spiritus sanctus in cordibus nostris, nondùm fit quemadmodùm fieri oportet, quamvis fieri videatur. *S. Aug. in Enchir. c.* 121.

ni l'intention n'est pure, si elle est charnelle ; ni la crainte des peines, bonne, si elle n'exclut l'affection qu'on a au mal, et si elle n'aime le bien qu'on fait. C'est ce que veut dire saint Augustin par ces paroles : On commence à désirer le bien, lorsqu'il commence à plaire à la volonté. Mais quand on fait le bien par la crainte du châtiment et non pas par l'amour de la justice, on ne fait pas encore le bien comme il faut ; et ce qui semble être accompli dans l'effet, ne l'est pas dans le cœur, lorsqu'un homme aimerait mieux ne le faire pas, s'il pouvait s'en dispenser impunément (1).

V. CONSIDÉRATION.

Afin donc *d'agir comme il faut*, pour faire des actions dignes du ciel, il faut qu'elles soient bonnes, qu'elles soient faites par l'inspiration du Saint-Esprit, et que celui qui les fait soit dans la charité, c'est-à-dire, en état de grâce ; mais afin *d'agir comme il faut*, pour faire des actions de la manière la plus parfaite, il faut outre cela qu'elles soient faites par le motif de la plus pure charité, qui est la seule vertu par excellence qui nous fait obéir à Dieu avec sincérité et avec plaisir (2). Ce n'est pas que les autres vertus ne s'acquittent bien de leurs devoirs, et n'agissent comme il faut de la manière que nous avons dit ; mais la charité le fait par un motif plus pur, plus dégagé et plus élevé incomparablement que les autres. De là vient que saint Augustin dit que pour rendre à Dieu le culte qui lui est dû, il le faut aimer par-dessus toutes choses, parce

(1) Tunc bonum incipit concupisci, quandò dulcescere cœperit. Quandò autem timore pœnæ, non amore justitiæ fit bonum, nondùm benè fit bonum : nec fit in corde, quod fieri videtur in opere : quandò mallet homo non facere, si posset impunè. *Lib.* 2. *ad Bonif. c.* 9.

(2) Qua unà Deo veraciter et suaviter obeditur. *S. Aug. lib. de dono persever. c.* 16.

qu'il est plus grand et meilleur que toutes choses (1). Et dans un autre endroit il assure qu'il ne faut rien aimer que ce qui est éternel et qui donne à l'esprit l'éternité bienheureuse. Et qui est-ce, ajoute-t-il, qui donne l'éternité, sinon Dieu? il veut dire qu'il ne faut rien aimer que Dieu, de l'amour qui est dû au souverain bien, qui seul nous peut rendre éternellement bienheureux, et nous tenir lieu d'une éternelle récompense (2). Dieu, que vous aimez sans intérêt, sera votre souveraine récompense, et vous le devez tellement aimer que vous ne laissiez pas de le désirer pour votre récompense, lui qui seul peut remplir tous vos désirs; c'est ainsi que saint Philippe le désirait lorsqu'il disait : *Montrez-nous votre Père, cela nous suffit* (3).

(1) Hoc enim colitur, quod diligitur, undè quia Deus rebus omnibus major et melior invenitur, plùs omnibus diligendus est, ut colatur. *S. Aug. in Psalm.* 77.

(2) Quid verò æternum est, et quod æternitate animum afficiat, nisi Deus? *S. Aug. lib.* 83. *quæst. q.* 35.

(3) Merces tua summa ipse Deus erit, quem gratis diligis, et sic amare debes, ut ipsum pro mercede desiderare non desinas qui solus te satiet, sicut Philippus desiderabat cùm diceret : Ostende nobis Patrem, et sufficit nobis. *Idem, in Psalm.* 134.

ENTRETIEN

POUR LE JEUDI DE LA PREMIÈRE SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

V. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce.

De la grâce victorieuse, et de ses admirables effets.

Deo autem gratias, qui dedit nobis victoriam per Dominum nostrum Jesum Christum.

Rendons grâces à Dieu, qui nous a donné la victoire par notre Seigneur Jésus-Christ. 1. Cor. 15. 57.

I. CONSIDÉRATION.

La grâce victorieuse de Jésus-Christ est admirable, si l'on considère la victoire qu'elle nous donne sur le péché; plus admirable, si l'on considère la victoire qu'elle remporte sur nous-mêmes; très-admirable, si l'on considère qu'en triomphant de la volonté de l'homme, elle laisse au vaincu tout le fruit de sa victoire et ne s'en réserve que la gloire. C'est à tort que quelques-uns cherchent des excuses à leurs désordres et nous disent: Je ne puis accomplir ce qui m'est ordonné, parce que la concupiscence me surmonte et m'emporte sans résistance (1). Car l'Apôtre leur répond d'une

(1) Non possum facere quod præcipitur, quoniam concupiscentiâ meâ vincor. *S. Aug. lib. de grat. et lib. arb.*

manière qui fait voir qu'il ne tient qu'à eux de n'être pas vaincus. *Ne vous laissez point vaincre par le mal, mais surmontez le mal par le bien* (1). Car, comme dit saint Augustin, avertir quelqu'un de ne vouloir pas se laisser vaincre par le mal, c'est s'adresser à son libre arbitre, et lui dire qu'il est en son pouvoir de n'être pas vaincu; car vouloir et ne vouloir pas sont des actes de la propre volonté (2). Tant de choses qui nous sont prescrites dans la loi de Dieu, que nous marquent-elles, sinon le libre arbitre? car on ne les commanderait pas si l'homme n'avait sa propre volonté, par laquelle il peut obéir aux commandements divins (3). Mais il faut remarquer que, pour les accomplir, le libre arbitre ne suffit pas sans la grâce. C'est un don de Dieu sans lequel on ne peut pas garder les préceptes (4). *Je savais*, dit Salomon au livre de la Sagesse, *que je ne pouvais avoir la continence si Dieu ne me la donnait, et c'était déjà un acte de sagesse de savoir de qui je devais recevoir ce don* (5). Ce qui fait qu'on viole les commandements de Dieu, c'est que chacun est tenté par sa propre concupiscence, qui l'emporte et qui l'attire. Alors s'il dit : Je voudrais bien garder la loi, mais je suis vaincu par ma propre concupiscence; l'Écriture lui répond, comme j'ai dit ci-devant : Ne vous laissez point vaincre par le mal, mais surmontez-le par le bien. Ce qui se fait néanmoins avec le secours de la grâce, et si elle

(1) Noli vinci à malo, sed vince in bono malum. *Rom.* 12. 21.

(2) Utique cui dicitur : Noli vinci à malo, arbitrium sinè dubio voluntatis ejus convenitur : velle enim et nolle propriæ voluntatis est. *S. Aug.*

(3) Numquid tàm multa quæ præcipiuntur in lege Dei, indicant aliud quàm liberum arbitrium? neque enim præciperentur nisi homo haberet propriam voluntatem quâ divinis præceptis obediret. *Ibid.*

(4) Dei donum est, sinè quo servari præcepta non possunt.

(5) Et ut scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det; et hoc ipsum erat sapientiæ; scire cujus esse hoc donum. *Sap.* 8. 21.

n'aide la volonté, la loi même ne servira qu'à fortifier le péché. Car la concupiscence s'augmente et prend de nouvelles forces à l'occasion de la défense de la loi, si l'esprit de la grâce ne vient au secours (1). C'est ce que veut dire l'Apôtre par ces paroles : *Le péché est l'aiguillon de la mort, et la loi est la force du péché : mais rendons grâces à Dieu, qui nous donne la victoire par notre Seigneur Jésus-Christ* (2). D'où saint Augustin tire cette conclusion : Donc la victoire qu'on remporte sur le péché n'est autre chose qu'un don de Dieu qui aide le libre arbitre (3). Donc, que chacun en combattant contre sa concupiscence ait recours à la prière, afin de n'entrer point dans la tentation, c'est-à-dire de ne s'y laisser point emporter ni attirer. Il n'y entre point s'il surmonte la mauvaise concupiscence par une bonne volonté : mais, pour la surmonter, le libre arbitre de la volonté humaine ne suffit pas, si le Seigneur n'accorde la victoire à celui qui lui demande la grâce de n'entrer point dans la tentation (4). Seigneur, donnez-moi votre grâce, par laquelle tout homme faible devient fort,

(1) **Ubi si** dixerit, Volo servare, sed vincor à concupiscentiâ meâ, respondet Scriptura libero ejus arbitrio, quod jàm superiùs dixi : Noli vinci à malo, sed vince in bono malum. Quod tamen ut fiat adjuvat gratia, quæ nisi adjuverit, nihil lex erit nisi virtus peccati. Augetur enim concupiscentia, et majores vires. accipit lege prohibente, nisi adjuvet spiritus gratiæ. *S. August.*

(2) Stimulus autem mortis peccatum est ; virtus verò peccati lex Deo autem gratias, qui dedit nobis victoriam per Dominum nostrum Jesum Christum. 1. *Cor.* 15. 56, 57.

(3) Ergò victoria quâ peccatum vincitur, nihil aliud est quàm donum Dei in isto certamine adjuvantis liberum arbitrium. *S. Aug.*

(4) Ergò unusquisque contrà suam concupiscentiam dimicans oret ne intret in tentationem; non autem intrat in tentationem, si voluntate bonâ vincat concupiscentiam malam. Nec tamen sufficit arbitrium voluntatis humanæ, nisi à Domino victoria concedatur oranti ne intret in tentationem.

pourvu que par elle il connaisse sa propre faiblesse (1).

II. CONSIDÉRATION.

Cette victoire que la grâce du Fils de Dieu nous donne sur la concupiscence et sur les ennemis de notre salut, est admirable; mais celle qu'elle remporte sur nous est encore plus merveilleuse. Car elle n'aide pas seulement notre volonté à combattre et à vaincre tout se qui s'oppose à notre salut, mais elle surmonte encore les résistances qu'elle apporte souvent elle-même aux lumières et aux bons mouvements que le Saint-Esprit lui donne, agissant d'une admirable manière dans nos cœurs pour nous soumettre à la foi (2). Ce qui paraît avec un merveilleux éclat dans la conversion de saint Paul; car ayant de l'aversion pour la foi qu'il détruisait, et lui étant extrêmement contraire, tout d'un coup il se convertit par une grâce plus puissante que son aversion, en sorte que non-seulement il crut volontiers ce qu'il ne voulait pas croire; mais encore de persécuteur il devint martyr pour la défense de la foi qu'il avait persécutée (3). La merveille de ce changement inespéré, est que la grâce de Jésus-Christ triomphe si glorieusement du cœur de ses élus, qu'elle ne surmonte pas seulement leur aversion, mais elle la change en inclination, et leur rend sa victoire si agréable, qu'ils seraient bien marris de n'être pas vaincus. C'est pourquoi on leur pourrait dire par un véritable

(1) Da mihi, Domine, gratiam tuam quâ potens est omnis infirmus, qui sibi per illam conscius sit infirmitatis suæ.

(2) Miro modo agens in cordibus nostris ut credamus. *Lib.* 1. *de Præd. sanctorum. c.* 3.

(3) Aversus quippè à fide, quam vastabat, eique vehementer adversus, repentè est ad illam gratiâ potentiore conversus... Ut non solùm ex nolente fieret volens credere, verùm etiam ex persecutore persecutionem, in ejus fidei quam persequebatur defensione pateretur. *Ibid. c.* 2.

sentiment de leur bonheur, ce que le prophète Isaïe disait aux ennemis du peuple de Dieu, comme par manière d'insulte (1) : *Assemblez-vous, peuples, et soyez vaincus ; réunissez vos forces, et soyez vaincus ; prenez vos armes, et soyez vaincus ; ne craignez point de perdre la victoire* (1). Cette perte vous sera avantageuse, en vous opposant à la grâce ; vous vous rendez criminels, dignes de blâme et de châtiment. En vous laissant vaincre à la grâce, vous devenez enfants de Dieu, dignes de la couronne et du royaume céleste. Faites donc tous vos efforts pour perdre la victoire. Faut-il de la force pour être vaincus ? oui, pour être vaincus par vous-mêmes. Car c'est par vous-mêmes que la grâce de Jésus-Christ combat contre vous-mêmes, et sans votre consentement, toute-puissante, tout invincible, toute victorieuse qu'elle est, elle ne remporterait pas la victoire. Ainsi vous êtes vainqueurs, étant vaincus ; vous gagnez la victoire en la perdant ; vous la partagez avec la grâce ; elle vous en laisse le profit, et vous lui en rendez toute la gloire.

III. CONSIDÉRATION.

Nous rendons grâces à Dieu, dit saint Paul, *qui triomphe toujours de nous, et qui nous fait toujours triompher en Jésus-Christ, et qui répand par nous en tous lieux l'odeur de sa connaissance* (2). Ce triomphe, soit actif ou passif, nous est également avantageux en quelque manière qu'on le considère. Car si la grâce triomphe de nous, elle n'attaque notre mauvaise volonté que pour la rendre bonne. Elle ne détruit point sa liberté, elle ne la nécessite point ; au contraire, elle l'arme, elle la fortifie et la délivre de la servitude. Et si elle

(1) Congregamini, populi, et vincimini ; confortamini, et vincimini : accingite vos et vincimini. *Isa.* 8. 9.

(2) Deo autem gratias qui semper triumphat nos in Christo Jesu, et odorem notitiæ suæ manifestat per nos in omni loco. 2. *Cor.* 2. 14

nous fait triompher, c'est pour nous faire goûter les fruits de la victoire qu'elle nous donne, après avoir combattu courageusement contre les tentations du monde, de la chair et du diable. Justes qui combattez, écoutez-moi, je parle à ceux qui vont au combat. Ceux qui combattent m'entendent; celui qui ne combat point ne m'entend point (1). Que prétendez-vous, saints et braves guerriers; généreux soldats de Jésus-Christ, que désirez-vous? qu'il n'y ait plus en vous de passions et de mouvements déréglés? cela n'est pas en votre pouvoir. Faites-leur la guerre et espérez la victoire et le triomphe (2). Pendant que nous vivons nous sommes dans le combat; pendant que nous combattons, nous sommes dans le danger; mais parmi tout cela nous demeurons victorieux par celui qui nous a aimés (3). Car c'est lui qui nous prescrit les règles du combat et qui nous donne les forces pour les garder. En voici quelques-unes que vous ne devez pas ignorer.

1. C'est l'esprit de Dieu qui combat dans vous contre vous-même, contre ce qui est dans vous contraire à vous (4). Suivez donc l'esprit de Jésus et tenez toujours son parti. C'est lui qui vous gouverne et qui vous soutient. Vous avez besoin que l'esprit de Dieu vous gouverne, afin que vous puissiez gouverner vos passions: car ce combat est si dangereux, que si celui qui vous

(1) Attendite, sancti, quicumque pugnatis. Prælianti bus loquor. Intelligunt qui pugnant, non me intelligit qui non pugnat. *S. Aug. serm.* 43. *de verbis Dom.*

(2) Quid enim vultis, ô sancti, ô boni prœliatores, ô fortes milites Christi? Quid vultis? ut non sint omnes concupiscentiæ malæ? sed non potestis. Exercete bellum, sperate triumphum. *Ibid.*

(3) Quamdiù vivimus, pugnamus; quamdiù pugnamus, periclitamur: sed in his omnibus superamus per eum qui dilexit nos. *Ibid.*

(4) Spiritus Dei est qui pugnat in te adversùs te, adversùs illud quod est in te contrà te. *S. Aug. serm.* 43. *de verbis Domini.*

conduit, vous abandonne, votre ruine est inévitable (1).

2. Le désir de vaincre fait une grande partie de la victoire. Ce désir augmente les forces, anime le courage, affaiblit l'ennemi, modère le travail, réjouit l'esprit, sert de disposition à la grâce, et rend l'homme aimable à Dieu (2).

3. Ne mettez votre confiance en aucunes armes, ni en aucun remède humain, mais dans la seule vertu de Jésus-Christ, qui a dit : Ayez confiance en moi, j'ai vaincu le monde (3). Ayez donc toujours recours à lui, et prenez la prière pour votre bouclier, qui vous rendra invincible.

4. Que le chrétien s'efforce de vaincre comme Jésus-Christ a vaincu, afin qu'il soit après la victoire au même lieu que Jésus-Christ (4). Comment est-ce que Jésus-Christ a vaincu? en souffrant jusqu'à la mort de la croix. Parcourez tout ce que vous avez jamais souffert ou que vous pouvez souffrir, il n'y a rien qui ne vous rende conforme en quelque chose à Jésus-Christ, et qui n'ait rapport à quelque partie de sa croix. C'est de là que vous devez tirer votre force. S'il est question, par exemple, de mortifier votre goût, souvenez-vous du fiel et du vinaigre qu'on lui donna à boire sur le Calvaire. S'il faut réprimer l'incontinence de votre langue, souvenez-vous de son silence, qui étonna son juge et confondit ses accusateurs.

(1) Debes regi, ut possis regere. Nam lucta ista tàm periculosa est, ut si dimiserit rector, ruina sequatur.

(2) Magna victoriæ pars est vincendi. Desiderium vires auget, cor attollit, debilitat adversarium, laborem temperat, exhilarat mentem, disponit ad gratiam, et Deo reddit amabilem. *S. Laur. Justin. de casto connub. c.* 3.

(3) In nullis armis, nec in quoquam alio remedio humano confidas, sed in solà virtute Jesu Christi, qui dixit : Confidite, ego vici mundum. *Idiota.*

(4) Quomodò vicit Christus, vincere appetat Christianus, ut ubi est Christus, esse mereatur Christianus. *S. Aug. serm.* 44. *de sanctis.*

5. Quand vous êtes attaché au combat, souvenez-vous de la victoire ; et quand vous avez vaincu, souvenez-vous du combat qui suivra bientôt après (1) : le plaisir de la victoire adoucit la peine du combat ; et le danger du combat réprime l'orgueil et la vaine joie de la victoire.

6. Vous avez tant de fois éprouvé la honte d'être vaincu, éprouvez au moins une fois le plaisir qu'il y a d'être vainqueur (2).

(1) In pugnâ semper victoriæ, et in victoriâ semper sis memor pugnæ. *Idiota.*

(2) Qui millies expertus est quid sit cedere tentationi, deberet semel saltem experiri quid sit vincere tentationem. *Ibid.*

ENTRETIEN

POUR LE VENDREDI DE LA PREMIÈRE SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

VI. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce.

De la force de la grâce, et du pouvoir qu'elle a sur le cœur de l'homme sans blesser sa liberté.

Domine, Domine, Rex omnipotens, in ditione tuâ cuncta sunt posita, et non est qui possit tuæ resistere voluntati, si decreveris salvare Israel.

Seigneur, Seigneur, Roi tout-puissant, toutes choses sont soumises à votre pouvoir, et personne ne peut résister à votre volonté, si vous avez résolu de sauver Israël. ESTHER. c. 13. 9.

I. CONSIDÉRATION.

Comme dans l'ordre de la nature il ne se fait rien par les causes secondes sans le concours de la toute-puissance de Dieu; de même, dans l'état de la grâce, il ne se fait aucun bien par le libre arbitre des hommes sans le secours de sa bonté. Il y a néanmoins cette différence que, dans l'ordre de la nature, Dieu, qui est le premier moteur, détermine les causes naturelles qu'il gouverne avec un empire absolu, et les fait agir par nécessité; si bien qu'elles ne peuvent résister à sa volonté : mais, dans l'état de la grâce, il agit autrement avec les causes libres, qu'il prévient par son inspiration, sans leur imposer aucune nécessité; leur laissant toujours le

pouvoir de résister, ou d'obéir et consentir à ce qu'il leur inspire. Ce qui ne diminue rien de l'efficace de sa grâce, ni de l'empire qu'il a sur les cœurs; vu qu'il a dans les trésors de sa toute-puissance et de sa prescience éternelle, plusieurs moyens pour attirer leur volonté sans la nécessiter, et pour tirer leur consentement sans leur ôter l'indifférence : si bien qu'on peut dire qu'il fait tout ce qu'il veut du cœur humain, aussi bien que du reste de ses créatures, mais qu'il le fait d'une manière différente, qui, pour être moins absolue, ne laisse pas d'être encore plus admirable. Car enfin c'est un secret admirable et ineffable, disent les théologiens, comment Dieu connaît de toute éternité tout ce qui arrivera librement, et même tout ce qui arriverait si la volonté créée se trouvait en telle et telle circonstance; et comment il peut sans blesser sa liberté, obtenir d'elle infailliblement et invinciblement tout ce qu'il veut (1); de sorte qu'ayant égard à sa prescience, il est plus fort que toutes ses aversions et qu'elle ne lui peut résister, *in sensu composito*, présupposé qu'il sache toutes les conjonctures dans lesquelles elle ne résistera pas, et qu'il soit dans le pouvoir de les prendre. D'où il suit premièrement qu'il n'y a point de volonté si faible qui ne résiste aux plus violents efforts de tous les démons, lorsqu'elle est soutenue par la grâce efficace, et que chacun peut s'appliquer ces paroles de Jésus-Christ : *Ma grâce vous suffit* (2), au lieu que sans le secours de la grâce il n'y a point de volonté si forte, si constante, si résolue et si ferme qui ne succombe aux plus faibles tentations. C'est pourquoi saint Augustin dit que c'est précipiter les forces de la nature en les voulant élever, que de lui attribuer le

(1) Est enim occultum mirabile atque ineffabile, quomodò Deus præsciat quidquid liberè futurum scit, aut etiam futurum esset in quâcumque occasione, si voluntas creata in eâ poneretur, et quomodò possit salvâ ejus libertate obtinere ab illâ infallibiliter et invictissimè, quidquid vult.

(2) Sufficit tibi gratia mea. 2. *Cor.* 12. 9.

pouvoir de résister à l'esprit malin, quoiqu'avec moins de facilité sans le secours du Saint-Esprit (1). Car enfin il ne nous donne pas seulement la facilité, mais encore le pouvoir de résister. Le Seigneur dormait dans la barque, dit ce saint docteur, voilà pourquoi la barque était battue des vents, parce que Jésus dormait. S'il eût veillé, la barque n'eût point été agitée des flots en danger de périr (2). Sa parole suffit pour apaiser les plus grands orages. Mon ennemi m'a poussé avec effort pour me faire tomber, mais le Seigneur m'a soutenu; le Seigneur est ma force et ma gloire, c'est lui qui est l'auteur de mon salut (3). Qu'on entende un chant d'allégresse et de salut dans les tabernacles des justes. La droite du Seigneur a signalé sa puissance; la droite du Seigneur m'a élevé au-dessus de mes ennemis; la droite du Seigneur a signalé la force et l'efficace de sa grâce. *C'est lui qui soutient ceux qui sont las, et qui donne de la force et de la vigueur à ceux qui n'en ont point* (4). Ceux qui se fient en leurs propres forces tomberont dans la défaillance, mais ceux qui espèrent au Seigneur trouveront des forces toujours nouvelles; ils prendront des ailes d'aigle; ils seront infatigables dans leur course; ils marcheront sans se lasser.

II. CONSIDÉRATION.

La force de la grâce n'éclate pas moins dans le courage que l'âge le plus tendre et le sexe le plus délicat font paraître, soit en résistant aux attraits des plaisirs

(1) *Lib.* 1. *de grat. Christ. c.* 27.

(2) Dominus dormiebat in navi, ideò fluctuabat navis, quia dormiebat Jesus. Nam si illic vigilaret Jesus, non fluctuaret navis. *S. Aug. in Psal.* 34. *conc.* 1.

(3) Impulsus eversus sum ut caderem, et Dominus suscepit me. Fortitudo mea, et laus mea Dominus, et factus est mihi in salutem. *Ps.* 117.

(4) Qui dat lasso virtutem, et his qui non sunt fortitudinem. *Is.* 40. 29.

et de la gloire du monde, soit en surmontant la violence des souffrances et des tourments. C'est elle qui inspira à saint Symphorien ce généreux mépris qu'il fit des richesses et des honneurs que son tyran lui promettait, et qui mit dans la bouche de cet enfant ces triomphantes paroles : Les richesses que vous nous promettez sont les dépouilles du temps ; mais celles que nous avons en Jésus-Christ sont éternelles (1). Ni le temps ni la mort ne nous les raviront jamais.

C'est elle qui remplissait de joie le cœur de sainte Agnès, lorsqu'elle courait à la mort avec un visage plus gai que les autres filles ne vont aux noces.

C'est elle qui fit dire à sainte Agathe, en méprisant les menaces du président Quintien : Les tourments que vous me préparez m'ouvrent un trésor de joie, que j'attends avec autant d'impatience que la plus agréable nouvelle (2). C'est elle qui animait sainte Blandine, et qui lui faisait tirer des forces de ses tourments, qui lassaient même les bourreaux et donnaient de l'horreur à ceux qui les regardaient, et néanmoins elle ne prononçait jamais ces paroles, *je suis Chrétienne*, qu'elle ne sentît une vigueur intérieure qui charmait toutes ses douleurs. Qui n'avouera que cette force miraculeuse ne peut venir que d'un secours extraordinaire de celui qui par une puissance secrète, admirable et ineffable, opére dans les cœurs des hommes, non-seulement les vraies lumières, mais encore les saintes et généreuses volontés (3) : non que ce ne soit pas nous qui voulons et qui agissons, mais parce que nous ne voulons ni ne faisons aucun bien sans son secours (4).

(1) Nostræ divitiæ semper in Christo sunt.

(2) Tormenta tua mihi gaudii thesaurum recludunt.

(3) Legant ergò et intelligant, intueantur atque fateantur, non lege atque doctrinâ insonare forinsecùs, sed internâ atque occultâ, mirabili ac ineffabili potestate operari Deum in cordibus hominum non solùm veras revelationes, sed etiam bonas voluntates. *S. Aug. lib.* 1. *de grat. Christi, c.* 24.

(4) Non solùm enim Deus posse nostrum donavit, atque adju-

III. CONSIDÉRATION.

Comme il n'y a point de cœur si faible que la grâce de Dieu ne rende intrépide et invincible, aussi il n'y en a point de si dur qu'elle n'amollisse, ni de si opiniâtre qu'elle ne change, ni de si rebelle qu'elle ne fasse plier sous son empire. Quand notre libre arbitre se trouve entre deux contraires dont le choix lui est libre, et qu'il n'a point encore pris de parti, n'ayant pas plus de penchant d'un côté que de l'autre, il n'est pas si difficile de l'attirer et de le faire consentir à ce qu'on désire, parce qu'il n'y a point d'opposition. Mais quand il s'est déja déterminé à l'un des deux, qu'il s'y est fortement attaché, changer son inclination, lui en donner une toute contraire, et sans blesser sa liberté vaincre sa résistance, c'est une marque d'un grand pouvoir, ou d'une grande adresse, ou plutôt de tous les deux ensemble (1). Or c'est là le chef-d'œuvre de la grâce de Jésus-Christ, de faire ce qu'elle veut des volontés les plus rebelles, et d'obtenir leur consentement toutes les fois qu'il lui plaît, en leur laissant toujours le pouvoir de le refuser. Car, comme dit saint-Augustin, lorsque Dieu veut sauver une âme, nul libre arbitre ne lui résiste (2). Il pourrait néanmoins lui résister, mais Dieu le touche si à propos et par des attraits si convenables, qu'il le fléchit infailliblement, quoiqu'il ne le nécessite point. Car le vouloir et non vouloir est tellement au pouvoir de celui qui veut ou qui ne veut pas, qu'il n'em-

vat, sed etiam velle et operari operatur in nobis : non quia nos non volumus, aut nos non agimus, sed quia sinè ipsius adjutorio nec volumus aliquid boni, nec agimus. *Ibidem.*

(1) Quis enim non videat multò majus esse indignationem à contrario in lenitatem convertere atque transferre quàm cor neutrà affectione præoccupatum, sed inter utramque medium in aliquid inclinare. *S. Aug. l.* 1. *de gratiâ Christi, c.* 24.

(2) Cui volenti salvum facere, nullum hominis liberum resistit arbitrium. *S. Aug. lib. de corrept. et grat. c.* 14.

pêche point la volonté de Dieu et ne surpasse point sa puissance (1). Il est plus maître des volontés des hommes qu'ils ne le sont eux-mêmes (2). Il les tourne comme il lui plaît par un pouvoir tout puissant qu'il a sur leurs cœurs : comme il parut à l'élection de Saül, qu'il ne fit que par le consentement des Israélites, dont il toucha les cœurs comme il lui plut (3). Il en usa de même, lorsque les hommes de guerre s'assemblèrent dans Hébron pour élever David sur le trône et le reconnaître pour leur roi d'un commun consentement (4) : assurément ils le firent de leur plein gré, et toutefois ce fut un coup de grâce qui leur inspira ce désir et qui les amena tous en ce lieu. Comment les y amena-t-il ? les lia-t-il avec des chaînes ? il agit dans leur intérieur, il tint leurs cœurs, il les toucha, et il les attira par les propres mouvements de leurs volontés qu'il avait opérés en eux (5). Ce fut encore par un plus merveilleux effet de la grâce, que Dieu toucha le cœur du peuple de Juda, pour lui faire exécuter le commandement du roi Ézéchias, qui voulait abolir le culte des idoles et rétablir le service divin. Car l'Écriture dit que Dieu fit un coup de sa main en réunissant tous les cœurs pour accomplir la parole du Seigneur selon le commandement du roi (6). Que dirai-je de la vocation de saint

(1) Sic enim velle et nolle in volentis aut nolentis est potestate, ut divinam voluntatem non impediat, nec superet potestatem. *S. Aug. l. de corrept. et grat.* 14.

(2) Magis habet in potestate voluntates hominum quam ipsi suas. *Ibid.*

(3) Sinè dubio habens humanorum cordium, quò placeret inclinandorum, omnipotentissimam potestatem. *Ibid.*

(4) Omnes hi viri bellatores dirigentes aciem corde pacifico venerunt in Hebron, ut constituerent David super omnem Israel.

(5) Et quomodò adduxit ? numquid corporalibus ullis vinculis alligavit ? intùs egit, corda tenuit, corda movit, eosque voluntatibus eorum, quas ipse in illis operatus est, traxit.

(6) In Judâ verò facta est manus Domini, ut daret eis cor unum, ut facerent juxtà præceptum regis et principum verbum Domini.

Paul et de tant d'autres, dont la conversion est d'autant plus admirable qu'elle est plus prompte et plus inespérée? combien d'ennemis de Jésus-Christ sont tous les jours, par un secret ressort de la grâce de Dieu, attirés tout d'un coup à Jésus-Christ! et toutefois personne ne vient s'il ne veut. Il est donc attiré à le vouloir par de merveilleux moyens de celui qui sait agir dans le cœur des hommes, non pour faire que les hommes croient contre leur volonté, car cela ne se peut, mais pour faire qu'ils le veuillent, au lieu qu'auparavant ils ne le voulaient pas (1). C'est ce qu'il avait promis par le prophète Ézéchiel, lorsqu'il disait: Je leur donnerai un autre cœur et un esprit nouveau, et je leur ôterai un cœur de pierre pour leur donner un cœur de chair, afin qu'ils marchent dans la voie de mes commandements. Seigneur, je vous prie par toutes vos miséricordes, par lesquelles vous nous avez délivrés de la mort éternelle, de ramollir mon cœur, plus dur que la pierre et le fer, par votre sainte et puissante onction, et de faire que je devienne une hostie vivante qui se consume à toute heure par le feu de la componction (2). »

(1) Quàm multi inimici Christi quotidiè subitò Dei occultâ gratiâ trahuntur ad Christum! et tamen nemo venit, nisi velit. Trahitur ergò miris modis ut velit, ab illo qui novit intùs in ipsis hominum cordibus operari, non ut homines, quod fieri non potest, nolentes credant, sed ut volentes ex nolentibus fiant. *S. Aug. l.* 2. *ad Bonifac. c.* 19.

(2) Rogo te, Domine, per omnes miserationes tuas, quibus de morte æternâ liberati sumus, mollifica cor meum durum et lapideum, saxeum et ferreum tuâ sacratissimâ et potenti unctione, et fac me per ignem compunctionis coràm te omni horâ hostiam vivam fieri.

ENTRETIEN

POUR LE SAMEDI DE LA PREMIÈRE SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

VII. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce.

DE LA FORCE DE LA GRACE.

Qu'il ne tient pas à la grâce de Jésus-Christ que les pécheurs les plus endurcis ne se convertissent; qu'elle s'offre à eux, et que c'est leur faute, s'ils la rejettent.

Cujus vult miseretur, et quem vult indurat.
Il fait miséricorde à qui il lui plaît, et il endurcit qui il lui plaît. Rom. 9. 18.

I. CONSIDÉRATION.

Il n'y a point de cœur si dur, que Dieu ne puisse et ne veuille ramollir, pourvu qu'il ne résiste point à ses attraits. Qu'il n'ait le pouvoir de l'attendrir et de le faire fondre en douceur, on n'en peut douter. *Si votre cœur est dur comme l'airain, ma parole n'est-elle pas plus pénétrante que le feu, pour le faire fondre; et s'il est dur comme la pierre, n'est-elle pas plus forte que le marteau pour le briser* (1)? *Seigneur, votre parole est un feu ardent, qui embrase mon cœur : je l'aime avec une extrême douceur* (2). *Mon âme s'est fondue, sitôt que*

(1) Numquid non verba mea sunt quasi ignis, dicit Dominus, et quasi malleus conterens petram? *Jer.* 23. 29.

(2) Ignitum eloquium tuum vehementer, et servus tuus dilexit illud. *Psal.* 118. 140.

mon bien-aimé m'a parlé (1). Il ne faut qu'un rayon de soleil, un regard de ce divin Époux, un souffle de son esprit, une parole de sa bouche sacrée, une étincelle de ce feu céleste qu'il est venu répandre sur la terre, pour amollir les rochers et les faire écouler comme la cire fondue. Écoutez, et rappelez en votre esprit ce qu'il dit à Magdeleine, à la Samaritaine, à la Chananée, à Zachée, à saint Pierre et au centurion; quel cœur ne serait attendri par des paroles si pleines de bonté et de douceur? quelles entrailles n'en seraient émues (2)? c'est un fleuve de paix, un torrent de gloire, qui passe comme un torrent de feu, qui fait fondre l'âme, qu'il purifie et qu'il récrée. O le doux et heureux moment, auquel l'âme liquéfiée s'écoule, et se jette dans ce torrent de feu! O qu'elle est alors dégagée de la masse du corps! qu'elle est subtile! qu'elle est agile! Il ne lui reste plus de tiédeur, ni de dureté, ni de glace. Ce n'est plus que chaleur et que tendresse (3).

II. CONSIDÉRATION.

S'il peut amollir les cœurs les plus durs, pourquoi ne le fait-il pas? Il ne tient pas à lui : comme il le peut facilement, il le veut aussi sincèrement : il ne manque à rien de sa part : *Qu'ai-je dû faire à ma vigne, que*

(1) Anima mea liquefacta est, ut dilectus locutus est.

(2) Ausculta, et recole quid locutus Mariæ Magdalenæ, quid Samaritanæ, quid Chananææ, Zachæo, Petro, Centurioni : ad tot pietatis sermones, et clementiæ, cujus non mollescat affectus, viscera liquescant. *Gillib. Abbas serm. 44. in Cant.*

(3) Declinat delictum ut flumen pacis, sed ut gloriæ torrens pertransit, sicut torrens igneus liquescere faciens animam, quam mundat, quam reficit, quam transit. O quàm dulcis hora, quandò anima huic igneo torrenti liquefacta miscetur! Quàm subtilis est in illo momento! quàm extenuata! quàm mobilis! nihil tunc temporis habet, nihil duritiæ reliquum, nihil rigoris, tantummodò calens et liquens.

je n'aie pas fait (1)? Il leur donne à tous la grâce de prier, qu'il ne refuse à personne. Il n'attend pas même souvent qu'ils le prient; il les prévient par des attraits merveilleux, comme il paraît par l'exemple de tant d'infidèles, à qui il a fait miséricorde, lors même qu'ils rejetaient la foi et qu'ils persécutaient sa doctrine, les convertissant avec une admirable facilité digne de sa toute-puissance, et leur faisant vouloir ce qu'ils ne voulaient pas auparavant (2). Qui est plus croyable en cela que saint Paul, qui témoigne que sa conversion inespérée donna sujet aux fidèles de rendre gloire à Dieu des grandes choses qu'il avait faites en sa personne, et de dire avec étonnement: *Celui qui autrefois nous persécutait, annonce maintenant la foi qu'il s'efforçait alors de détruire* (3)? Qui en peut mieux parler que saint Augustin, qui ne peut assez admirer la bonté et la douceur avec laquelle Dieu le retira de l'erreur et du vice? « Seigneur, dit-il, votre très-douce et très-» miséricordieuse main touchant peu à peu et amol-» lissant mon cœur, vous me fîtes connaître que nous » sommes trop faibles pour trouver de nous-mêmes la » vérité par des raisons évidentes, et par conséquent » que nous avions besoin de l'autorité des livres di-» vins; et dès-lors je commençai à croire que vous » n'en auriez pas donné une si grande par tout l'uni-» vers à l'Écriture, si vous n'aviez voulu que par elle » on crût en vous, et par elle on vous cherchât. Et » son autorité me semblait d'autant plus digne de foi, » plus sainte et plus vénérable, que d'une part elle

(1) Quid debui facere vineæ meæ, et non feci? *Is.* 5. 4.

(2) Quibus non ei credentibus, et ejus doctrinam voluntate impiâ persequentibus misericordiam prærogavit eosque ad seipsum omnipotentissimâ facilitate convertit, ac volentes ex nolentibus fecit. *S. Aug. ep.* 107. *ad Vitalem Carthagin.*

(3) Nonne hic est qui expugnabat in Jerusalem eos qui invocabant nomen istud: et huc ad hoc venit, ut vinctos illos duceret ad principes sacerdotum? *Act. Apost.* 9. 21.

» est proportionnée à l'intelligence de tous ceux qui » la veulent lire, et que de l'autre elle renferme, dans » le sens caché sous l'écorce de la lettre, la sublime » dignité de ses mystères secrets, s'exposant ainsi » aux yeux et à la lecture de tous les hommes, par des » termes très-clairs, et par des expressions très-sim- » ples, et exerçant en même temps toute la force et » l'application des plus solides esprits; afin de recevoir » tous les hommes familièrement dans son sein, et » d'en conduire vers vous par des sentiers étroits un » petit nombre, qui serait encore moindre, si elle » n'était élevée à ce haut point d'autorité qu'elle s'est » acquise, et si elle n'attirait à elle tous les peuples par » l'humilité de son langage. Je méditais sur ces choses, » et vous m'assistiez; je soupirais, et vous m'enten- » diez; je flottais sur cette mer, et vous gouverniez » ma course; je marchais dans la voie large du siècle, » et vous ne m'abandonniez pas (1). »

(1) Cogitabam hæc, et aderas mihi; suspirabam, et audiebas me; fluctuabam, et gubernabas me; ibam per viam seculi latam, nec deserebas me.

Deindè paulatim tu, Domine, manu mitissimâ et misericordissimâ pertractans et componens cor meum, consideranti quàm innumerabilia crederem quæ non viderem, neque cùm gererentur, affuissem: sicùt tàm multa in historiâ gentium, tàm multa de locis atque urbibus, quæ non videram, tàm multa amicis, tàm multa medicis, tàm multa hominibus aliis atque aliis, quæ, nisi crederentur, omninò in hâc vitâ nihil ageremus; postremò, quàm inconcussâ fixum fide retinerem de quibus parentibus ortus essem, quod scire non possem, nisi audiendo credidissem: persuasisti mihi, non qui crederent libris tuis, quos tantâ in omnibus ferè gentibus auctoritate fundâsti, sed qui non crederent, esse culpandos; nec audiendos esse, si qui fortè mihi dicerent: Undè scis illos libros unius veri et veracissimi Dei spiritu esse humano generi ministratos? Idipsum enim maximè credendum erat, quoniam nulla pugnacitas calumniosarum quæstionum per tàm multa quæ legeram, inter se confligentium philosophorum extorquere mihi potuit, ut aliquandò non crederem te esse quidquid esses, quod egò nescirem; aut administrationem rerum humanarum

Vous me direz que Dieu ne fait pas à tous la même grâce qu'à saint Augustin et à saint Paul. J'avoue qu'il fait miséricorde à qui il lui plaît, et qu'il endurcit qui il lui plaît : c'est-à-dire, selon l'explication des saints Pères, qu'il permet qu'ils s'endurcissent par leur malice. Mais s'il ne donne pas à tous la grâce de se convertir effectivement, il donne à tous la grâce de se pouvoir convertir ; et s'ils ne se convertissent pas, c'est leur faute. Il les avertit de faire pénitence, mais ils négligent ses avis ; il les appelle à la foi, mais ils ne veulent pas l'écouter. « D'où vient, dit saint Chrysostome, qu'ils » n'ont pas cru ? parce qu'ils n'ont pas voulu. Le Fils » de Dieu n'a pas néanmoins laissé d'exécuter ce qui » était requis de sa part, lorsqu'il était attaché à la » croix (1). » Il ne faut nullement douter que notre Seigneur Jésus-Christ ne soit mort pour les impies, et

ad te pertinere. Sed id credebam aliquandò robustiùs, aliquandò exiliùs : semper tamen credidi, et esse te, et curam nostrî gerere, etiam si ignorabam vel quid sentiendum esset de substantiâ tuâ, vel quæ via duceret aut reduceret ad te. Ideòque, cùm essemus infirmi ad inveniendam liquidâ ratione veritatem, et ob hoc nobis opus esset auctoritate sanctarum litterarum, jam credere cœperam nullo modo te fuisse tributurum tam excellentem illi scripturæ per omnes jam terras auctoritatem, nisi et per ipsam tibi credi et per ipsam te quæri voluisses. Jam enim absurditatem quæ me illis litteris solebat offendere, cùm multa ex illis litteris solebat offendere, cùm multa ex eis probabiliter exposita audiissem, ad sacramentorum altitudinem referebam : eoque mihi illa venerabilior ex sacrosanctâ fide dignior apparebat auctoritas, quo et omnibus ad legendum esset in promptu, et secreti sui dignitatem in intellectu profundiore servaret : verbis apertissimis et humillimo genere loquendi se cunctis præbens, et exerens intentionem eorum qui non sunt leves corde ; ut exciperet omnes populari sinu, et per angusta foramina paucos ad te trajiceret ; multò tamen plures quàm si nec tanto apice auctoritatis emineret, nec turbas gremio sanctæ humilitatis hauriret.

(1) Quomodò non crediderunt ? quia noluerunt. Suas tamen ille partes exsecutus est, dùm pro eis in cruce penderet. *S. Chrysost.* 1. *ad Timoth.*. 2. *homil.* 7. *Coloss.* 4.

pour les pécheurs ; et s'il se trouvait quelqu'un qui ne fût pas de ce nombre, Jésus-Christ ne serait pas mort pour tous. Mais, en effet, il est mort pour tous absolument (1). « Nous avons tous été réparés sans aucune » exception, dit saint Grégoire de Nazianze, nous qui » avons participé au malheur du même Adam, et qui » sommes morts par le péché : notre salut a été rétabli » par le céleste Adam, et nous avons été rappelés à l'ar- » bre de vie par l'arbre d'ignominie (2). » C'est sur le sacré bois de la croix que cet aimable Sauveur a prié pour tous les pécheurs, et même pour ceux qui le crucifiaient. Ils étaient coupables d'un crime énorme, dont la considération les jetait dans le désespoir : mais ils ne devaient point perdre l'espérance, puisque le Seigneur, étant sur la croix, avait daigné prier pour eux, en disant : *Mon Père, pardonnez-leur, parce qu'ils ne savent ce qu'ils font* (3). Entre plusieurs étrangers, il en voyait quelques-uns des siens, c'est-à-dire, qui devaient profiter de sa mort et obtenir l'effet de ses prières : il demandait déjà pardon pour ceux qui l'offensaient encore actuellement ; il ne considérait pas qu'ils le faisaient mourir, mais qu'il mourait pour eux (4). Pour qui ? Pour tous. Pour les siens et pour

(1) Nulla ratio dubitandi est Jesum Christum Dominum nostrum pro impiis et peccatoribus mortuum, à quorum numero si aliquis liber inventus est, non est pro omnibus mortuus Christus. Sed prorsùs pro omnibus mortuus est Christus. *S. Prosp. lib.* 2. *de vocat. Gent. c.* 16. *initio*

(2) Omnes, omnes citrà ullam exceptionem instaurati sumus, qui ejusdem Adam participes fuimus, et per peccatum enecti atque exstincti, ac per cœlestem Adamum saluti restituti, atque ad vitæ lignum undè excideramus, per ignominiæ lignum revocati sumus. *S. Gregor. Nazianz orat. in Arian. Coloss.* 5.

(3) Magnum facinus erat cujus consideratio illos faceret desperare. Sed non debebant desperare, pro quibus in cruce pendens Dominus est dignatus orare. Dixerat enim : Pater, ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt. *S. Aug. tract.* 31. *in Joan.*

(4) Videbat quosdam suos inter multos alienos : illis jam pete-

les étrangers, pour les élus et pour les réprouvés : pour ceux à qui il dira au dernier jour : Venez, bénis de mon Père ; et pour ceux à qui il fera ce reproche : Voyez-vous ces plaies que vous avez faites ? voyez-vous ce côté qui a été ouvert et par vous et pour vous ? et nonobstant vous n'avez pas voulu y entrer (1); enfin pour ceux qui se laissent amollir par le sang de cet Agneau, et pour ceux qui demeurent endurcis. Pourquoi cet excès de bonté ? afin que personne ne désespère de la rémission de son péché (2). Car le Seigneur étant plein de bonté, il ne nous a pas ouvert seulement une ou deux, mais plusieurs portes de la vie éternelle, afin de nous donner le moyen d'en jouir sans aucun empêchement, en tant qu'il est en lui (3). Car s'il ne nous sauve pas, c'est que nous y mettons nous-mêmes obstacle ; s'il nous laisse, c'est que nous le laissons les premiers ; et jamais il ne nous endurcit, comme nous allons voir, que parce que nous nous obstinons volontairement à combattre et à rejeter les bons mouvements qu'il nous inspire.

bat veniam, à quibus adhuc accipiebat injuriam. Non enim attendebat quòd ab ipsis moriebatur, sed quia pro ipsis moriebatur. Multum est quod ipsis concessum est, et ab ipsis, et pro ipsis, ut nemo de sui peccati dimissione desperet, quandò illi veniam meruerunt qui Christum occiderunt. *Ibidem.*

(1) Videtis vulnera quæ inflixistis ? agnoscitis latus quod pupugistis ? Quoniam et per vos et propter vos apertum est, neque tamen intrare voluistis. *S. Aug. l.* 2. *de Symb. ad Catech. c.* 8.

(2) Ut nemo de sui peccati dimissione desperet.

(3) Benignus enim cùm sit Dominus, non unam neque alteram tantùm ; sed multas æternæ vitæ januas aperuit, ut omnes quantùm in ipso est, absque impedimento illâ potiri possint. *S. Cyrilli. Hierosol. Catech.* 18. *sub finem.*

ENTRETIEN

POUR LE SECOND DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

VIII. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce.

Comment il faut entendre ce que dit saint Jean, que celui qui demeure en Jésus-Christ ne pèche point.

Scitis quia ille apparuit ut peccata nostra tolleret, et peccatum in eo non est. Omnis qui in eo manet, non peccat : et omnis qui peccat, non vidit eum, nec cognovit.
Vous savez qu'il a paru dans le monde pour abolir nos péchés, et qu'il n'y a point en lui de péché. Quiconque demeure en lui, ne pèche point, et quiconque pèche, ne l'a point vu et ne l'a point connu. 1. JOAN. 3. 5.

I. CONSIDÉRATION.

C'EST une grande question, dit saint Augustin, de savoir s'il y a quelque créature raisonnable, à qui rien d'illicite ne puisse plaire, et, par suite, qui soit incapable de pécher (1). Ce saint docteur se contente de proposer cette difficulté sans la résoudre. Il dit seulement que ni le premier homme ni les anges rebelles n'ont point été de ce genre, et qu'ils ont eu simplement le pouvoir de réprimer la complaisance volontaire dans le mal, et qu'en ne la réprimant pas ils

(1) Utrùm sit aliqua rationalis creatura, quam nihil illicitum possit delectare, magna quæstio est.

ont péché (1). Mais les théologiens la décident pour lui, et ils assurent, d'un commun consentement, que Dieu ne peut produire aucune créature qui soit impeccable par les principes de sa nature (2). Il n'appartient qu'à Jésus-Christ de posséder l'impeccabilité par les droits de sa naissance, et de la communiquer par grâce à ses élus. *Quiconque demeure en lui, ne pèche point pendant qu'il y demeure* (3). Mais il faut remarquer qu'il y en a qui y demeurent pour quelque temps, et qui s'en séparent; d'autres qui y demeurent toujours, quoiqu'ils s'en puissent séparer; d'autres qui ne s'en peuvent séparer, et qui ne s'en sépareront jamais.

Il faut remarquer, en second lieu, qu'encore que l'amour actuel ne soit absolument incompatible qu'avec le péché mortel, néanmoins il peut être quelquefois si grand et si parfait, qu'il efface tous les péchés véniels; et par conséquent qu'il les exclut aussi tous à l'avenir, pourvu qu'il dure toujours. Mais comme cette grâce est si rare durant le cours de cette vie, qu'on ne l'attribue avec certitude qu'à la bienheureuse Vierge, aussi n'y a-t-il qu'elle de qui l'on puisse dire certainement qu'elle n'a jamais péché, non pas même vénillement. Cette immunité n'est accordée aux plus grands amis du Fils de Dieu qu'après la mort, lorsqu'ils sont arrivés au port de la béatitude. Alors ils peuvent chanter ce cantique de gloire : *O mort! où est ta victoire?*

(1) In eo genere ista rationalia facta sunt, ut inesset in eis possibilitas frenandi delectationem ab illicito, quam non frenando peccaverunt. *S. August. l.* 22. *cont. Faust. c.* 28.

(2) Firmissimè tene, et nullatenùs dubites, omnem creaturam naturaliter mutabilem à Deo incommutabili factam, nec tamen posse quemlibet sanctorum Angelorum in deterius mutari, quia sic acceperunt æternam beatitudinem, quâ Deo stabiliter perfruuntur, ut eâ carere non possint. Sed hoc ipsum quòd ab illo statu beatitudinis in quo sunt, mutari in deterius non possunt, non est eis naturaliter insitum; sed postquàm creati sunt, gratiæ divinæ largitate collatum. *S. Fulgent. l. de fide ad Petrum*, c. 23.

(3) Omnis qui in eo manet, non peccat. 1. *Joan.* 3. 6.

où est ton aiguillon (1) ? L'aiguillon de la mort, dit saint Augustin, c'est le péché; parce que le plaisir déréglé de la concupiscence, qui résiste à la bonne volonté, est un effet du péché originel. Cet aiguillon, qui nous a tous percés, nous a donné la mort, c'est-à-dire, la concupiscence, qui est une défectuosité mortelle de l'âme que le péché a pervertie (2). Nous avons mérité cette mort par le péché que le libre arbitre pouvait rejeter sans aucune peine dans le paradis terrestre, lorsque rien ne résistait à la bonne volonté, la partie inférieure lui étant si parfaitement soumise, qu'il ne s'y élevait aucun mouvement qui prévînt la raison, et qui pût causer de la douleur comme nous en ressentons maintenant en le réprimant (3). C'est pourquoi nous avons besoin du secours divin par l'entremise des gens de bien et des bons anges, jusqu'à ce que notre plaie soit parfaitement guérie; afin que le mal qu'elle nous fait souffrir, ne devienne point si violent qu'il étouffe la bonne volonté (4).

II. CONSIDÉRATION.

Cette pensée nous doit faire soupirer après l'état des bienheureux, d'où la mort et le péché sont éternellement bannis. Trois choses rendent les Saints impeccables, la vue, l'amour et la joie. La claire vue de Dieu est le premier principe de leur impeccabilité. Quicon-

(1) O mors ! ubi est victoria tua ? ubi est stimulus tuus ? 1. *Cor.* 15. *in fine.*

(2) Aculeus mortis peccatum est; quia peccato facta est delectatio, quæ jam possit resistere bonæ voluntati, et cum dolore cohiberi. Quam delectationem, quia in defectu est animæ deterioris effectæ, jure mortem vocamus. *S. August. l.* 83. *quæst. q.* 70.

(3) Hanc mortem peccato meruimus, quòd peccatum erat ante omni modo in libero arbitrio, cùm in Paradiso nullus dolor denegatâ delectione, voluntati bonæ hominis resistebat sicuti nunc. *Ibidem.*

(4) Nunc autem quamdiù est in nobis, quod resistat bonæ vo-

que pèche ne l'a point vu et ne l'a point connu (1). Pourquoi ? parce qu'il est impossible de le voir, et de n'être pas heureux. Car il est notre béatitude, en tant que nous jouissons de la contemplation de ses grandeurs (2). Or si les saints étaient sujets au péché, ils ne seraient pas bienheureux, puisque le péché est le plus grand de tous les malheurs, qui rend les peuples misérables (3). D'ailleurs nous savons que lorsque Jésus-Christ paraîtra dans sa gloire, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est (4). Or si la vue de Dieu ne nous rendait impeccables, elle ne nous rendrait pas semblables à lui : car le péché est formellement opposé à toutes les perfections divines dont il efface tous les traits dans nos âmes, et par conséquent il nous en ôte la ressemblance. C'est pourquoi saint Isidore dit qu'encore que les anges ne soient pas impeccables de leur nature, néanmoins la contemplation divine les élève à un point de perfection qui ne peut compatir avec le péché (5). Et saint Thomas assure que la volonté de celui qui voit Dieu, ne peut rien aimer ni désirer qui n'ait rapport à Dieu, comme la volonté de celui qui n'est pas encore parvenu à la claire vue de Dieu ne peut rien aimer qui n'ait quelque apparence de bien qu'elle y aperçoit (6).

luntati, auxilio Dei per bonos homines et bonos angelos, indigemus ut, donec sanetur vulnus nostrum, non ità molestet ut perimat etiam bonam voluntatem. *S. Aug. l.* 83, *quæst. q.* 70.

(1) Omnis qui peccat, non vidit eum nec cognovit eum.

(2) In tantum enim est beatitudo nostra, in quantum ejus contemplatione perfruimur.

(3) Miseros facit populos peccatum. *S. August. l.* 83. *q.* 69.

(4) Scimus quoniam cùm apparuerit, similes ei erimus, quoniam videbimus eum sicuti est.

(5) Angeli licèt sint naturâ suâ mutabiles, non sinit eos contemplatio mutari divina. *S. Isid. l.* 1. *de summo bono, c.* 12. *sent.* 3. 1. 2. *q.* 4. *a.* 4.

(6) Voluntas videntis Dei essentiam ex necessitate amat, quid quid amat, sub ordine ad Deum, sicut voluntas non videntis

En effet celui qui contemple l'essence divine à découvert, regarde Dieu comme son souverain bien et comme sa dernière fin. Le voyant comme son souverain bien, il l'aime nécessairement par préférence à toutes choses, et ne lui peut déplaire en rien. Le voyant comme sa dernière fin, il y rapporte par nécessité toutes ses actions, et ne s'en peut détourner. D'où il suit évidemment que celui qui n'a pas la volonté droite, ne peut être bienheureux. Il est manifeste, dit le Docteur angélique, que la béatitude ne peut être sans une droite volonté (1). Car l'esprit des bienheureux est si éclairé, qu'il ne peut tomber en défaut, ni par erreur, ni par ignorance, ni par inapplication. Par conséquent leur volonté ne peut pécher; parce que, comme dit le Sage, il n'y a point de péché dans la volonté, sans quelque défaut dans l'esprit (2). Et puis les bienheureux, en voyant Dieu, sont en possession de tout ce qu'ils peuvent désirer : ils trouvent tout en lui, et ne voyant rien qui puisse les attirer ni mériter leur recherche, qui ne soit en lui d'une manière infiniment plus aimable, ils ne peuvent pas pécher (3).

III. CONSIDÉRATION.

Mais quand la claire vue de Dieu ne rendrait pas immédiatement comme elle fait par elle-même les bienheureux impeccables, elle le ferait nécessairement par le moyen de l'amour et de la joie, dont elle est le principe. Car, comme dit saint Augustin, *c'est le propre de*

Dei essentiam ex necessitate amat, quidquid amat, sub communi ratione boni quam novit.

(1) Manifestum est quòd beatitudo non potest esse sinè rectâ voluntate. *S. Thom. loco citato, et 4. contrà Gentes, c.* 92.

(2) Errant qui operantur malum. *Prov.* 14. 22.

(3) Adepti sunt quidquid poterant velle, nec jam vident quod plus velle possint, et propter hoc peccare nequeunt. *Anselmus, l. de casu Diab. c.* 6.

cette surèminentissime perfection de l'amour de Dieu, qui est un effet nécessaire de la contemplation de sa souveraine bonté, *d'absorber et d'anéantir tous les mouvements de la concupiscence*, et de détruire tellement le vieil homme dans chacun des Saints, qu'il n'y ait plus de loi dans les membres qui répugne à celle de l'esprit (1).

Ce que ce Père dit de l'amour béatifique, il le dit aussi de la joie. Quand tout plaisir charnel sera entièrement étouffé par le plaisir de l'esprit en toutes les parties de l'homme par la sanctification de toutes ses puissances, alors la mort sera absorbée et vaincue pour jamais (2). Alors, dit-il dans un autre lieu, il n'y aura plus de crainte d'offenser Dieu. Car quand l'amour du bien qu'on possède est immuable, certes, s'il est permis de le dire, la crainte du mal qu'on doit éviter n'a plus rien à craindre (3). Car ce nom d'amour chaste qui demeure éternellement, signifie une volonté résolue, qui nous impose une heureuse nécessité de ne vouloir point pécher et d'éviter le péché, non par un soin qui vienne de faiblesse, comme si nous étions en danger de pécher, mais par un amour paisible et tranquille, qui nous donne de l'aversion du péché (4). Que s'il ne se peut trouver aucune sorte de crainte dans la jouissance très-sûre de ces plaisirs éternels et bienheureux, il faut prendre ces paroles de l'Écriture : La

(1) Ut totâ vetustate consumptâ nulla lex in membris ejus repugnet legi mentis. Jam talem constituamus animam humanam, quæ etsi nondùm illâ supereminentissimâ perfectione charitatis Dei omnes motus terrenæ libidinis absorbuerit, atque consumpserit. *S. Aug. l. de spir. et litt. c.* 36. *Ibid. infrà in fine libri.*

(2) Tunc itaque absorpta erit mors in victoriam, cùm per sanctificationem in omni parte hominis perfectâ delectatione spiritualium, delectatio carnalis obruetur. *S. Aug. lib.* 83. *quæst. q.* 70.

(3) Ubi enim boni adepti amor immutabilis est, profectò, si dici potest, mali cavendi timor securus est. *Lib.* 14. *de C. D. c.* 9.

(4) Timoris quippè casti nomine ea voluntas significata est, quâ nos necesse erit nolle peccare, et non sollicitudine infirmitatis ne fortè peccemus, sed tranquillitate charitatis cavere peccatum.

chaste crainte du Seigneur demeure éternellement, au même sens que celle-ci : La patience des pauvres ne périra point pour jamais (1). D'où il suit que la vie sainte étant le chemin pour parvenir à la vie bienheureuse, tous les mouvements d'amour, de joie, de crainte et de douleur, que la vie sainte pratique, sont saints : mais pour la vie bienheureuse et éternelle, elle possède un amour et une joie non-seulement sainte, mais certaine et immuable : au lieu que la crainte et la douleur en sont éternellement bannies (2). Qui fait cela ? la claire vue du Fils de Dieu, qui est la fin de toutes nos actions et le comble de toutes nos joies dans l'éternité (3). Car comme il est impossible de voir Dieu clairement sans l'aimer souverainement ; de même il est impossible de l'aimer d'un amour souverain, sans en concevoir une souveraine joie, qui est un fruit de l'amour et de la vue : *Vous me remplirez de joie en voyant votre visage* (4). *Je serai rassasié lorsque votre gloire paraîtra* (5), et comme je n'aurai plus rien à désirer, aussi je n'aurai plus rien à craindre. L'orgueil, qui soulève l'esprit contre son créateur, et qui est la source de tous les vices, n'aura plus d'empire sur moi. Le péché d'orgueil, dit saint Augustin, ne pourra plus tenter l'esprit, et nous n'aurons plus aucun vice à combattre,

(1) Aut si nullius omninò generis timor esse poterit in illâ certissimâ securitate perpetuorum feliciumque gaudiorum, sic dictum est : Timor Domini castus permanens in seculum seculi : quemadmodùm dictum est : Patientia pauperum non peribit in æternum.

(2) Quoniam vita recta ducenda est, quâ perveniendum sit ad beatam, omnes affectus istos vita recta rectos habet, perversa perversos. Beata verò, eademque æterna amorem habebit et gaudium, non solùm rectum, verùm etiam jam certum : timorem autem et dolorem nullum.

(3) Actionum omnium finis, atque æterna perfectio gaudiorum. *S. Aug. l.* 1. *de Trinit. c.* 8.

(4) Adimplebis me lætitiâ cum vultu tuo. *Psalm.* 16. 17.

(5) Satiabor cùm apparuerit gloria tua.

lorsqu'il sera rassasié d'une vue si claire et embrasé d'un amour si ardent du bien supérieur, qu'il ne pourra plus s'en détourner par une vaine complaisance envers soi-même (1). La foi ne sera plus nécessaire à l'âme, parce qu'elle voit ; ni l'espérance, parce qu'elle jouit de son souverain bien. Mais la charité, bien loin de souffrir quelque diminution, reçoit un notable accroissement en cet état. Car en voyant cette singulière et véritable beauté elle l'aimera bien davantage ; et elle ne pourra demeurer dans cette bienheureuse vue, qu'en y fixant son regard par un ardent amour, sans le détourner jamais autre part (2).

(1) Hoc superbiæ malum tunc animum tentare non poterit, et contrà quod decertemus, omninò nullum erit, quandò tantà satiabitur visione, et tantà inflammabitur charitate superioris boni, ut ad seipsum sibi placendo deficere ab illius dilectione non possit. *S. Aug. lib.* 4. *contrà Julian. c.* 3. *ante finem.*

(2) Ergò cùm animæ Deum videre, hoc est Deum intelligere contigerit, videamus utrùm adhuc ei tria illa sint necessaria. Fides, quarè sit necessaria, cùm jam videat ? spes nihilominus, quia jam tenet ? Charitati verò non solùm nihil detrahitur, sed additur etiam plurimùm. Nam et illam, singularem veramque pulchritudinem cùm viderit, plùs amabit, et nisi ingenti amore oculum infixerit, nec ab aspiciendo uspiam declinaverit, manere in illâ beatissimâ visione non poterit. *Lib.* 1. *Soliloqu. c.* 7.

ENTRETIEN

POUR LE LUNDI DE LA SECONDE SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

IX. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce.

De la douceur de la grâce.

Lætetur cor meum, ut timeat nomen tuum.
Que mon cœur se réjouisse, afin qu'il craigne votre nom. Ps. 85.

I. CONSIDÉRATION.

Saint Augustin dit que l'amour et la crainte sont les deux sources de tout le bien et de tout le mal qui se fait dans le monde. Si le vice règne parmi les hommes, c'est le désir ou la crainte qui les y porte. Pensez-y, faites-y réflexion, consultez les mouvements de votre cœur, sondez la conscience, et voyez si l'on peut pécher autrement qu'en désirant ou en craignant. On vous propose une récompense, c'est-à-dire, ce qui vous plaît, pour vous attirer au péché. Vous péchez, parce que vous désirez. Peut-être que ce n'est pas par présents qu'on vous attire, mais par menaces. Vous péchez, parce que vous craignez. Il en est du bien comme du mal (1). L'amour et la crainte nous portent à tout le bien qui se fait. Vous faites le bien, parce que

(1) Omnia peccata duæ res faciunt in homine, cupiditas et timor. Cogitate, discutite, interrogate corda vestra, perscruta-

vous aimez Dieu, et parce que vous craignez Dieu : vous faites le mal, parce que vous aimez le monde, et parce que vous craignez le monde. Tournez ces deux mouvements de votre cœur vers le bien. Vous aimiez auparavant la terre, aimez la vie éternelle. Vous craigniez la mort, craignez l'enfer (1). Voilà les deux plus puissants ressorts dont la grâce se sert pour nous porter à la perfection; à savoir, l'esprit d'amour qui se plaît dans le bien, et l'esprit de crainte qui fuit le mal.

II. CONSIDÉRATION.

Que l'esprit d'amour, qui se plaît dans le bien, soit le principal ressort de la perfection, et que la plus grande force de la grâce consiste dans sa douceur, il est aisé de le prouver par le témoignage de l'Écriture et par l'induction de toutes les vertus et de tout le fruit des bonnes œuvres qui en dépend. Car ce n'est pas seulement de la terre qui reçoit la pluie du ciel, que le Psalmiste dit : *Le Seigneur donnera la bénignité* (2); ou, comme tourne saint Augustin : Le Seigneur donnera la douceur des influences célestes, et notre terre produira son fruit (3). Cela se doit encore entendre spirituellement de notre cœur et de notre libre arbitre, qui ne peut faire le bien s'il ne lui plaît et s'il ne l'aime, et qui ne

mini conscientias, videte utrùm possint esse peccata, nisi aut cupiendo aut timendo. Proponitur præmium ut pecces, id est quod te delectat. Facis propter quod cupis. Sed fortè non induceris donis, terreris minis : facis propter quod times. *S. Aug. in Psal.* 79.

(1) Ad omne rectè factum amor et timor ducit. Ut facias benè, amas Deum, et times Deum : ut autem facias malè, amas mundum, et times mundum. Hæc duo convertantur ad bonum. Amabas terram, ama vitam æternam : timebas mortem, time gehennam. *Ibid.*

(2) Dominus dabit benignitatem.

(3) Dominus dabit suavitatem, et terra nostra dabit fructum suum.

le peut aimer si Dieu ne lui donne sa grâce, qui le lui fait connaître et le lui rend agréable. On demande pourquoi l'homme pouvant être sans péché avec le secours de la grâce durant le temps de sa vie, il ne l'est pas? Je pourrais répondre sans difficulté, dit saint Augustin, que c'est parce que les hommes ne veulent pas (1). Mais si on me demande pourquoi ils ne le veulent pas, c'est un long discours : je dirai néanmoins en peu de paroles, sans préjudice d'une plus exacte discussion : Les hommes ne veulent pas faire ce qui est juste, soit parce qu'ils ne savent pas s'il est juste, soit parce qu'ils ne le goûtent pas. Car plus le bien nous est connu, et plus il a de charmes et de douceur, plus le désir qu'il excite en nous est fort et puissant (2). Mais pour nous faire connaître ce qui nous était caché, et pour nous rendre agréable ce qui ne nous plaisait pas auparavant, il est besoin de la grâce de Dieu qui aide les volontés humaines et leur prête son assistance (3). Et c'est pour cela même que le Saint-Esprit nous est donné, parce que les bonnes œuvres nous plaisent d'autant plus, que nous avons plus d'amour pour Dieu, qui est le bien souverain et immuable, et l'auteur de tous les biens. Or ce n'est point par nous que nous l'aimons, mais par le Saint-Esprit, qui répand la charité dans nos cœurs (4). De là vient que cet es-

(1) Cùm voluntate humanâ, gratiâ adjuvante divinâ, sinè peccato in hâc vitâ possit homo esse, cur non sit, possem facillimè ac veracissimè respondere, quia homines nolunt. *S. Aug. l.* 2. *de peccat. meritis et remiss. c.* 17.

(2) Nolunt homines facere quod justum est sive quia latet an justum sit, sive quia non delectat. Tantò enim quidque vehementiùs volumus, quantò certiùs quàm bonum sit novimus, eoque delectamur ardentiùs. *Ibid.*

(3) Ut autem innotescat quod latebat, et suave fiat quod non delectabat, gratiæ Dei est, quæ hominum adjuvat voluntates. *Ibid.*

(4) Tantò magis delectat opus bonum, quantò magis diligitur Deus summum atque incommutabile bonum, et auctor qualium

prit de vérité et d'amour nous donne parfois cette lumière et cette douceur, et puis il les retire, afin de nous tenir dans une plus grande dépendance de sa miséricorde, et de nous obliger à recourir à lui avec plus d'humilité. Il ne prétend pas en cela même nous rendre plus coupables, mais plus humbles, en nous donnant une haute estime de sa grâce; de peur que, trouvant de la facilité en toutes choses, nous ne croyions que ce qui n'appartient qu'à lui vient de nous (1). Ce n'est pas à dire pourtant que nous devions demeurer dans nos vices, quand cette douceur nous manque; au contraire, c'est alors qu'il faut combattre avec plus d'effort notre orgueil, qui est la cause de cette soustraction, et recourir plus instamment à la prière. Seigneur, vous êtes doux, enseignez-moi avec votre douceur la sainteté de vos lois. C'est dans cette douceur que je vous prie de m'instruire et que vous m'instruisez en effet. Alors j'apprends le bien pour le mettre en pratique, quand vous me l'apprenez et que vous y mêlez ce doux attrait de votre grâce. Car quand l'iniquité m'attire par ses charmes, la vérité n'a que de l'amertume pour moi. Instruisez-moi donc dans votre douceur, afin que la vérité me plaise, et que la douceur de votre esprit me fasse mépriser l'iniquité (2).

cumque bonorum omnium. Ut autem diligatur Deus, charitas ejus diffusa est in cordibus nostris, non per nos, sed per Spiritum sanctum qui datus est nobis. *S. Aug. l.* 2. *de peccat. meritis et remiss. c.* 17.

(1) Nec in eo ipso vult nos damnabiles esse, sed humiles, commendans nobis eamdem gratiam suam, ne facilitatem in omnibus assecuti nostrum putemus esse quod ejus est. *Ibid. c.* 19.

(2) Suavis es, Domine, et in tuâ suavitate doce me justificationes tuas. In tuâ suavitate doce me, et doces me. Tunc disco ut faciam, si in tuâ suavitate doceas me. Cæterùm quamdiù blanditur iniquitas, amara est veritas. In tuâ suavitate doce me, ut suavis sit veritas, et dulcedine tuâ contemnatur iniquitas. *S. Aug. serm.* 4. *de verbis Apost. c.* 8.

III. CONSIDÉRATION.

La grâce de Dieu est donc cette bénédiction de douceur, qui fait en nous que ce qu'il nous commande nous plaît, et que nous le désirons, c'est-à-dire, que nous l'aimons; et si Dieu ne nous prévient par cet attrait, non-seulement nous n'achevons point ce qu'il ordonne, mais même nous ne le commençons point (1). Car nous commençons à vouloir le bien, quand il commence à nous plaire (2). On ne peut mieux expliquer ces paroles de David : *Vous l'avez prévenu par les bénédictions de votre douceur* (3), que par cette cupidité du bien que Dieu fait naître dans le cœur par l'onction de son esprit, dont la douceur est la cause universelle de tout le bien qui se fait en nous jusqu'à la consommation de la gloire.

Sans elle nous ne recevrions jamais la foi, qui est le premier pas que nous faisons pour nous approcher de Dieu. Car personne n'y vient s'il n'est attiré; et comment y est-il attiré? par le plaisir (4).

Sans elle nous n'écouterions pas même la parole de Dieu. Qui est-ce qui s'arrête à écouter, s'il n'y prend plaisir (5)?

Sans elle nous ne pourrions louer Dieu, ni le prier. C'est la joie d'un cœur pur qui nous fait aimer la

(1) Ergò benedictio dulcedinis est gratia Dei, quâ fit in nobis ut nos delectet, et cupiamus, hoc est amemus, quod præcipit nobis : in quâ si nos non prævenit Deus, non solùm non perficitur, sed nec inchoatur ex nobis. *S. Aug. l.* 2. *ad Bonif. c.* 9.

(2) Tunc enim bonum concupisci incipit, quandò dulcescere cœperit.

(3) Quoniam prævenisti eum in benedictionibus dulcedinis. *Psalm.* 20.

(4) Quomodò voluntate credo, si trahor? Ego dico : Parùm est voluntate, etiam voluptate traheris. *S. Aug. tract.* 26. *in Joan.*

(5) Quis tenetur ut audiat, nisi delectetur? *Idem, lib.* 4. *de Doctrin. Christ. c.* 26.

prière (1). C'est elle qui nous excite à publier les miséricordes divines : personne ne les peut dignement louer, s'il n'en a goûté la douceur (2).

Sans elle, qui pourrait résister au plaisir des sens, et se délivrer de la servitude de la concupiscence? c'est elle qui nous fait dire avec l'Apôtre : Je me plais dans la loi de Dieu. Voilà ce qui nous met en liberté; à savoir, le plaisir que nous prenons à vivre selon la loi de Dieu (3). O quelle vie de n'être point esclave de la concupiscence! ô vie pleine de douceur. A la vérité il y a quelque douceur dans le plaisir de la concupiscence; les hommes ne suivraient pas ses attraits, s'ils n'y trouvaient de la douceur. Le théâtre, le jeu, le bal, les divertissements leur plaisent; mais écoutez ce que dit David : Les pécheurs m'ont raconté leurs faux plaisirs; mais rien n'approche de votre loi (4).

Sans elle qui pourrait surmonter les afflictions et les disgrâces qui sont si fréquentes durant le cours de cette vie? Quels maux n'ont pas soufferts les martyrs! quels désastres! quels tourments! l'horreur des prisons, la pesanteur des chaînes, la cruauté des bêtes farouches, l'ardeur des flammes, les traits acérés des injures les plus sensibles. Eussent-ils souffert tout cela, s'ils n'eussent vu quelque chose au-delà du temps,

(1) Intra cor tuum, et gaudebis ibi. Cùm ibi cœperis gaudere, ipsa munditia cordis tui delectabit te, et faciet orare. *Idem, in Psalm.* 33. *conc.* 2. *circà medium.*

(2) Confitemini Domino quoniam suavis est. Si gustatis, confitemini; non potest autem confiteri, qui gustare noluit. Undè enim dicturus est suave esse quod nescit. *Idem, in Psalm.* 106. *initio.*

(3) Condelector legi Dei secundùm interiorem hominem. Ecce undè liberi, undè condelectamur legi Dei. *S. Aug. tract.* 41. *in Joan. Idem, serm.* 4. *de verb. Apost. c.* 4.

(4) Qualis vita est non concupiscere? O vita dulcis! Dulcis est quidem voluptas concupiscentiæ, verum est, nec eam homines sequerentur, nisi dulcis esset. Sed audi meliora : Narraverunt injusti delectationes suas, sed non ut lex tua.

qui n'avait rien de commun avec la félicité de ce siècle, et néanmoins qui soutenait la vigueur de leur courage et les remplissait de joie (1)? Ils étaient comme tristes; et nonobstant toujours dans la joie. Pourquoi toujours? c'est-à-dire, ici-bas et dans le ciel; pour le temps et pour l'éternité; oui, certes ici-bas, et là haut dans la terre des vivants. Ici-bas quelle est la cause de notre joie? l'espérance. Là-haut, la jouissance. La joie de l'espérance est grande; mais quand on la ressent, que produit-elle ensuite? la patience dans les afflictions. Les martyrs avaient donc une patience invincible dans les souffrances, parce que l'espérance du ciel les comblait de joie (2). Ils attendaient avec patience ce qu'ils ne voyaient pas; et la joie que leur causait cette attente, leur faisait souffrir volontiers toutes sortes de tourments (3).

Enfin, sans elle, qui marcherait constamment jusqu'à la fin dans la voie étroite des commandements de Dieu? *Seigneur, conduisez-moi dans votre voie et que je marche dans votre vérité; que mon cœur se réjouisse afin qu'il craigne votre nom* (4). Voyez comme les hommes sont toujours pauvres, et comme ils ont tou-

(1) Quanta mala passi sunt martyres, quanta exitia, quanta tormenta, squalores carcerum, stricturas catenarum, sævitias ferarum, ardorem flammarum, aculeos contumeliarum? Ista omnia passi essent, nisi nescio quid viderent quo se tenerent, quod ad hujus seculi felicitatem non pertinet? *S. Aug. in Psal.* 127. *paulò post initium.*

(2) Quasi tristes, semper autem gaudentes. Quarè semper? et hìc, et ibi: prorsus et hìc, et ibi. Hìc enim undè gaudemus? de spe. Ibi undè gaudemus? de re. Magnum gaudium habet spes gaudentis. Et si spe gaudentes, videte quid sequitur: in tribulatione patientes. Martyres ergò ideò in tribulatione patientes, quia spe gaudebant. *Ibid. paulò inferiùs.*

(3) Ecce quarè omnia Martyres pertulerunt, quia quod non videbant per patientiam exspectabant.

(4) Deduc me, Domine, in viâ tuâ, et ingrediar in veritate tuâ: lætetur cor meum, ut timeat nomen tuum. *Psalm.* 85. 10.

jours besoin de secours. Véritablement je suis déjà dans le chemin par votre grâce ; mais je vous prie de m'y conduire, et alors je marcherai dans votre vérité : si vous me conduisez, je ne m'égarerai point ; si vous m'abandonnez, je me perdrai (1). Priez donc Dieu qu'il ne vous abandonne point, mais qu'il vous conduise jusqu'à la fin (2). Comment vous conduit-il ? en vous avertissant toujours et vous donnant toujours la main ; il vous donne la main en vous donnant son Christ ; et en vous donnant la main, il vous donne son Christ : il vous conduit au chemin en vous conduisant à son Christ, et il vous conduit dans le chemin en vous conduisant dans son Christ (3). C'est la grâce que vous lui devez demander, parce qu'en vous conduisant par son Christ, il vous mène par le chemin qui conduit à la vérité et à la vie. Votre voie, votre vérité et votre vie, c'est Jésus-Christ (4). Mais afin d'y parvenir en marchant toujours constamment dans cette voie, il faut ajouter ce qui suit : Que mon cœur se réjouisse, afin qu'il craigne votre nom (5). Ne demandez pas la crainte toute seule, elle ne vous suffirait pas ; ne demandez pas la joie toute pure, elle ne peut pas être ici-bas sans mélange. Demandez la crainte de Dieu et la complaisance en Dieu ; elles vous sont toutes deux nécessaires. Un jour la joie sera sans crainte ; mais, dans la vie présente, il faut joindre la crainte avec la joie,

(1) Vide homines ubiquè pauperes, ubiquè adjutorio egentes. Deduc me, Domine, in viâ tuâ. Certè in viâ tuâ sum : deduc me ibi, et ambulabo in veritate tuâ. Deducente te non errabo : si dimiseris, errabo. *S. Aug. in Psal.* 85. 10.

(2) Ora ergò ut non te dimittat, sed usque in finem deducat.

(3) Quomodò deducit ? semper monendo, semper dando tibi manum suam. Dando enim Christum suum, dat manum suam. Dando manum suam, Christum suum dat. Ad viam ducit, perducendo ad Christum suum. In viâ deducit, deducendo in Christo suo.

(4) Via tua, veritas tua, vita tua, Christus.

(5) Lætetur cor meum ut timeat nomen tuum.

parce que nous n'avons point encore d'assurance entière, ni de joie qui soit parfaite. Si la joie nous manquait, nous tomberions dans la défaillance; si nous étions en pleine assurance, notre joie serait mauvaise. Il faut donc prier Dieu qu'il nous départe la joie et qu'il nous imprime la crainte, afin de nous faire passer par la douceur de la joie au repos d'une pleine et entière assurance (1).

IV. CONSIDÉRATION.

Ce sont là les deux principaux ressorts dont la grâce se sert pour nous porter à toutes sortes de bonnes œuvres; et quoique l'esprit de joie et d'amour soit toujours le plus parfait, on peut dire néanmoins que l'esprit de crainte le devance presque toujours, qu'il entre ordinairement le premier dans le cœur, et qu'il n'y a aucune vertu qu'il n'y attire, quand il y est une fois entré.

Il ouvre le chemin à la foi, et il arrive rarement, comme dit saint Augustin, ou plutôt il n'arrive jamais qu'un infidèle se convertisse et embrasse le Christianisme, qui n'ait été touché par quelque motif de la crainte de Dieu (2).

Il fait naître l'espérance et l'amour de la béatitude, que Dieu promet à ceux qui le servent. Car en craignant la peine dont Dieu nous menace, on apprend à aimer la récompense qu'il nous promet, et ainsi par la crainte on entretient la bonne vie; par la bonne

(1) Erit aliquandò jucunditas sinè timore, modò jucunditas cum timore. Nondùm enim plena securitas, nec perfecta jucunditas. Si nulla jucunditas, deficimus : si plena securitas, malè exsultamus. Ergò et jucunditatem aspergat, et timorem incutiat, ut de dulcedine jucunditatis perducat nos ad sedem securitatis.

(2) Rarissimè quippè accidit, imò verò nunquàm, ut quisquam veniat volens fieri christianus, qui non sit aliquo Dei timore perculsus. *S. Aug. lib. de Catech. rudibus. c. 5.*

vie on se forme une bonne conscience, et par la bonne conscience on se met en état de ne craindre plus aucune peine. C'est pourquoi quiconque veut ne rien craindre, qu'il apprenne auparavant à craindre. Qu'il apprenne à veiller sur soi pour un temps, s'il veut être pour toujours en assurance (1).

Après l'espérance il introduit la charité. La crainte prépare, pour ainsi dire, une demeure à la charité, et quand la charité commence à s'y établir, la crainte qui lui a préparé la place sort dehors. Autant que celle-là croît, celle-ci décroît; autant que celle-là entre plus avant, celle-ci s'éloigne; où il y a plus d'amour il y a moins de crainte, où il y a moins d'amour il y a plus de crainte. Mais où il n'y a point de crainte absolument, l'amour n'a rien par où il puisse entrer (2). Il faut donc que la crainte commence, parce que *la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse* (3). Car celui qui n'a point la crainte de Dieu ne pourra être justifié. Il faut donc que la crainte entre la première, afin de donner accès à la charité. La crainte est le médicament, la charité est la santé du malade (4).

(1) Cùm enim timetur pœna quam minatur, discitur amari præmium quod pollicetur, ac sic per timorem pœnæ bona vita retinetur : per bonam vitam bona conscientia comparatur, ut per bonam conscientiam nulla pœna timeatur. Quapropter discat timere, qui non vult timere : discat ad tempus esse sollicitus, qui semper vult esse securus. *Ibid. serm.* 214. *de temp.*

(2) Timor quasi locum præparat charitati. Cùm autem cœperit charitas, pellitur timor, qui ei præparavit locum. Quantùm illa crescit, ille decrescit, et quantùm illa fit interior, timor pellitur foràs. Major charitas, minor timor : minor charitas, major timor. Si autem nullus timor, non est quà intret charitas. *S. Aug. tract.* 9. *in Epist. Joan.*

(3) Ergo incipiat timor, quia initium sapientiæ timor Domini. *Ibid.*

(4) Nam qui sinè timore est, non poterit justificari. Opus ergò est ut intret timor primò, per quem veniat charitas. Timor medicamentum, charitas sanitas.

La crainte chasse le péché lorsqu'elle nous menace de ce ver immortel qui ronge les réprouvés, dont il est écrit, que leur ver ne mourra point (1). La crainte chasse les démons. La crainte est au service de la charité. Qu'elle entre donc la première dans votre cœur, et qu'elle le garde à sa maîtresse, de peur que le diable ne s'en empare. Faites au moins, par la crainte des peines, ce que vous ne pouvez pas encore faire par l'amour de la justice (2). La crainte fait mourir les désirs de la concupiscence (3). *Percez ma chair de votre crainte, car la vue de vos jugements m'a fait trembler. Je me suis acquitté de tous les devoirs de la justice* (4). *Craignez le Seigneur, et rendez-lui l'honneur qui lui est dû, car l'heure de son jugement est venue* (5). Et ne dites pas que saint Paul nous avertit que Dieu ne nous a point donné un esprit de crainte, mais un esprit de force, de charité et de sobriété. Il faut donc bien nous garder de croire, à cause de ce témoignage de saint Paul, que nous n'avons pas reçu l'esprit de la crainte de Dieu, qui est sans doute un grand don de Dieu (6). Nous n'avons pas reçu l'esprit de crainte qui porta

(1) Audiunt hæc homines, et quia verè futura sunt impiis, timent, et continent se à peccato. *S. Aug. in Psal.* 127.

(2) Timor servus est caritatis. Ne possideat diabolus cor tuum, præcedat servus in corde tuo, et servet dominæ venturæ locum. Fac, fac vel timore pœnæ, si nondùm potes amore justitiæ. *S. Aug. serm.* 13. *de verbis Apost. c.* 13.

(3) Cœpit aliquis timere diem judicii, timendo corrigit se. Vigilat adversùs hostes suos, id est adversùs peccata sua; incipit reviviscere interiùs, et mortificare membra sua quæ sunt super terram, etc. *Idem, tract.* 9. *in Epist. Joannis.*

(4) Confige timore tuo carnes meas : à judiciis enim tuis timui. Feci judicium et justitiam. *Ps.* 118. 120.

(5) Timete Dominum, et date illi honorem, quia venit hora judicii ejus. *Apoc.* 14. 7.

(6) In quo sanè Apostoli testimonio cavere debemus ne nos arbitremur non accepisse spiritum timoris Dei, quod sinè dubio magnum est Dei donum. *S. Aug. lib. de grat. et lib. arbit. c.* 18.

saint Pierre à renier Jésus-Christ ; mais nous avons reçu l'esprit de crainte, duquel Jésus-Christ parle, lorsqu'il dit : Craignez celui qui peut jeter votre corps et votre âme dans l'enfer (1). Oui, je vous le dis, craignez celui-là (2), craignez-le comme votre juge, craignez-le comme votre père. Comme juge, craignez qu'il ne vous châtie ; comme père, craignez de lui déplaire. La crainte du châtiment diminuera à mesure que vous profiterez en charité, et la crainte de lui déplaire augmentera jusqu'à ce qu'elle vous ait conduit, par une heureuse persévérance, jusqu'au terme où la crainte cesse absolument, et le respect dure toujours. Si donc vous voulez ne craindre plus, voyez premièrement si vous avez cette parfaite charité qui chasse la crainte dehors. Car si elle sort avant que l'amour soit parfait, ce n'est point la charité qui édifie, mais une enflure d'orgueil qui la bannit (3). Comme un homme qui se porte bien ne chasse pas la faim par le dégoût, mais par la bonne nourriture ; ainsi une bonne âme ne doit pas chasser la crainte par la vanité, mais par la charité. Que le chrétien vive donc toujours dans la crainte, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à la parfaite charité ; qu'il se souvienne qu'il est étranger sur la terre, pendant qu'il est dans un corps qui appesantit l'âme et arrête le vol de l'esprit. La crainte doit être plus grande, quand on est encore au milieu du chemin ; elle doit encore diminuer à mesure qu'on

(1) Non quo timore Petrus Christum negavit, sed illius timoris spiritum accepimus de quo dicit ipse Dominus Christus : Timete eum qui potestatem habet, et animam et corpus perdere in gehennam. *S. Aug. lib. de grat. et lib. arbit. c.* 18.

(2) Ità dico vobis : Hunc timete.

(3) Si habere non vis timorem, priùs vide utrùm habeas perfectam charitatem, quæ foràs mittit timorem. Si verò ante istam perfectionem timor excluditur, superbia inflat, non charitas ædificat, etc. *S. August. serm.* 214. *de tempore.*

approche du terme; quand on y sera parvenu, elle cessera tout-à-fait (1).

(1) Major enim timor debet esse peregrinantium, minor propinquantium, nullus pervenientium. Sic et timor perducit a charitatem, et perfecta charitas foràs mittit timorem.

ENTRETIEN

POUR LE MARDI DE LA SECONDE SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

X. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce.

DE LA DOUCEUR DE LA GRACE.

Que Dieu ne nous commande rien par-dessus nos forces ; mais que nos forces viennent de la grâce de Jésus-Christ.

Et nunc, Israel, quid Dominus Deus tuus petit à te, nisi ut timeas Dominum Deum tuum, et ambules in viis ejus, et diligas eum, ac servias Domino Deo tuo in toto corde tuo, et in totâ animâ tuâ.

Et maintenant, enfants d'Israël, que demande de vous le Seigneur votre Dieu, sinon que vous le craigniez, et que vous marchiez dans ses voies ; que vous l'aimiez, et que vous serviez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur et de toute votre âme ? DEUTERONOM. 10. 12.

I. CONSIDÉRATION.

DIEU ne nous demande rien qui soit par-dessus nos forces. S'il veut que nous résistions aux tentations, l'Apôtre nous assure *qu'il est fidèle, et qu'il ne permettra pas que nous soyons tentés au-delà de ce que nous pouvons supporter ; mais qu'il tirera même notre avantage de la tentation* (1). S'il veut que nous portions la croix, que

(1) Fidelis autem Deus est, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis, sed faciet etiam cum tentatione proventum ut possitis sustinere. 1. *Cor. c.* 10. 13.

nous mangions du pain de larmes, et que nous buvions l'eau de nos pleurs; c'est toujours avec mesure. Qu'est-ce à dire, avec mesure (1)? c'est-à-dire, selon vos forces (2); c'est-à-dire, autant qu'il faut pour vous instruire, et non pas pour vous accabler (3). Jetez les yeux sur les persécutions de l'Église et sur les souffrances des Saints. Là il s'est allumé un grand feu, là les martyrs ont mangé du pain de larmes, et ils ont bu l'eau de leurs pleurs; mais toujours avec mesure, et jamais au-delà de leurs forces; afin que la mesure de leurs larmes fût suivie d'une couronne de joie (4). Enfin s'il veut que vous fassiez tout ce qu'il vous commande, il assure que ses commandements ne sont point pénibles : et si vous les sentez pesants, c'est, comme dit saint Augustin, que vous n'avez pas encore reçu les forces qui les rendent légers et faciles, et qu'il veut que votre âme prie et gémisse de tout son cœur; afin d'obtenir la grâce de les pouvoir accomplir (5).

II. CONSIDÉRATION.

Ces forces ne viennent pas de nous : notre libre arbitre ne peut rien tout seul que le mal. Ce serait une extrême témérité de présumer de nos propres forces. Lors même que nous avons une bonne volonté, si

(1) In mensurâ. Quid est, in mensurâ?

(2) Ipsa est mensura pro viribus tuis.

(3) Ipsa est mensura, ut erudiaris, non ut opprimaris. *S. Aug. in Ps.* 79. *ad illa verba :* Cibabis nos pane lacrymarum, etc.

(4) Ibi magna flamma, ibi Martyres cibati pane lacrymarum, et potati in lacrymis; sed in mensurâ, non ampliùs quàm poterant ferre, ut post mensuram lacrymarum sequeretur corona gaudiorum.

(5) Non aliam ob causam scriptura commemorat non esse gravia divina præcepta nisi ut anima, quæ illa gravia sentit, intelligat se nondùm accepisse vires, quibus talia sint præcepta Domini qualia commendantur, et oret gemitu voluntatis, ut impetret donum facultatis. *S. August. l. de perfect. justitiæ, c.* 10. *paulò post initium.*

nous ne nous trompons nous-mêmes, nous ne savons pas ce qu'elle peut, ni jusqu'où vont ses forces, ni à quelles tentations elle cède ou ne cède point (1). Saint Pierre disait qu'il était prêt à donner sa vie pour Jésus-Christ, et véritablement il le voulait. Car il ne trompait pas Dieu par une promesse feinte; mais sa volonté ne connaissait pas ses forces. Si bien que ce grand homme, qui avait connu le Fils de Dieu, ne se connaissait pas lui-même (2). Cela nous montre que nos forces viennent de Dieu, puisque lui seul les connaît dans leur principe. Je dis dans leur principe et dans leur source, parce que nous en pouvons connaître quelque chose par les effets. Pesez ces paroles de saint Augustin: Souvent celui qui est tenté, ne se peut connaître, s'il ne répond à la tentation, qui l'interroge, pour ainsi dire, non de parole, mais par expérience, quelles sont ses forces; et alors, s'il reconnaît que sa force est un don de Dieu, il est véritablement dévot, alors il ne s'enfle point par une vaine ostentation; mais il s'établit solidement sur le ferme fondement de la grâce (3). Cette sorte de tentation est une preuve, et non pas un piége pour attirer au péché. Dieu n'en use pas pour apprendre les forces des hommes, mais pour les leur faire connaître; afin de les rendre plus humbles, et mieux préparés à demander secours et à connaître la grâce de Dieu (4).

(1) Voluntas nostra etiam cùm bona est, quantùm valeat, quantas vires habeat, quibus tentationibus cedat, quibus non cedat, si eos non fallimus, nescimus.

(2) Planè volebat. Neque enim Deum id pollicendo fallebat; sed quantas vires haberet, voluntas ipsa nesciebat. Proindè vir tantus, qui Filium Dei esse cognoverat, se latebat. *S. Aug. l. 4. de animâ et ejus orig. c. 7.*

(3) Plerumquè animus tentatus aliter sibi innotescere non potest, nisi vires suas, non verbo, sed experimento, tentatione quodammodo interrogante respondeat: ubi si Dei munus agnoverit, tunc pius est, tunc solidatur firmitate gratiæ, non inflatur inanitate jactantiæ. *Lib. 13. de C. D. c. 22.*

(4) Tentatio ista probatio est, non ad peccatum seductio; nec

III. CONSIDÉRATION.

Car il est également important qu'ils sachent leur impuissance, et la force que Dieu leur donne, de peur qu'ils ne tombent dans la présomption, en s'attribuant la gloire du bien qu'ils font; ou dans la pusillanimité, en négligeant de faire un bon usage de la grâce, et d'y correspondre de tout leur cœur. Car nous devons tenir invariablement cette excellente maxime de saint Augustin, que le libre arbitre ne précède point la grâce, mais qu'il la doit suivre. Ce n'est point le mérite de l'homme, quel qu'il soit, qui précède la grâce; mais c'est la grâce même qui mérite d'être augmentée : afin qu'étant augmentée, elle mérite d'arriver à la perfection, ayant la volonté pour compagne qui la suit, et non pas pour guide qui va devant et qui la conduit. Car (1) quand l'Apôtre demande qui vous distingue, si vous dites : C'est ma foi, c'est mon libre arbitre, c'est une bonne œuvre que j'ai faite avant que d'avoir la grâce, on vous répondra aussitôt : Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu? et si vous l'avez reçu, de quoi vous glorifiez-vous? J'ai dit tout ceci, non pas afin que l'homme ne se glorifie point; mais afin que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur, et non pas de ses bonnes œuvres, de peur qu'il ne s'élève dans son estime : non que cette pieuse

ideò probatio, ut Deus noverit; sed ut ipse ipsis hominibus ostendat, quò humiliores fiant ad petendum adjutorium, et cognoscendam Dei gratiam. Tentat vos Dominus Deus vester, ut sciat si diligitis eum, ac si diceretur, ut scire vos faciat; quoniam vires dilectionis suæ hominem latent, nisi divino experimento, etiam eidem innotescant. *S. Aug. q.* 57. *in Gencs. Idem, quæst.* 58. *in Exodum.*

(1) Non gratiam Dei aliquid meriti præcedit humani, sed ipsa gratia meretur augeri, ut aucta mereatur perfici comitante non ducente, pedissequâ non prævià voluntate. *S. Aug. ep.* 106. *quæ est contrà Pelag. init.*

pensée ôte le mérite des bonnes œuvres, puisque Dieu rend à chacun selon ses œuvres, et que la gloire, l'honneur et la paix sont pour tout homme qui fait le bien; mais c'est que les bonnes œuvres viennent de la grâce, et non pas la grâce des bonnes œuvres (1). Il est donc expédient à l'homme de dire sincèrement de toutes les forces de son libre arbitre : Je conserverai ma force pour vous (2). Pourquoi ? *parce que, mon Dieu, vous êtes mon protecteur.* C'est vous qui me la donnez, c'est vous qui me rendez capable de la conserver, ou plutôt c'est vous qui la gardez; et je dirai toujours : *Il est mon Dieu, sa miséricorde me préviendra* (3). Ne ferai-je donc rien de ma part ? me reposerai-je sur lui, sans travailler ? Dieu me garde de commettre une si grande lâcheté. J'emploierai toutes les forces qu'il me donne pour son service; et comme il me prévient par un excès de miséricorde, je tâcherai de le suivre par une fidèle correspondance. Car ce n'est pas en vain qu'il nous commande de l'aimer de tout notre cœur, de toute notre âme et de toute notre force. Ce n'est pas pour néant qu'il nous menace de cette terrible sentence, qu'il prononcera un jour contre les impies : *retirez-vous, maudits, au feu éternel;* car il prédit long-temps auparavant cet arrêt irrévocable, afin que nous fassions tous nos efforts pour l'éviter (4). C'est pour

(1) Hoc utique totum ideò non ut homo non glorietur, sed ut qui gloriatur, in Domino glorietur : non ex operibus, ne fortè quis extollatur. Non quia bona opera istâ piâ cogitatione frustrantur, cùm Deus reddat unicuique secundùm opera ejus, sitque gloria, et honor, et pax omni operanti bonum; sed quia opera ex gratiâ, non ex operibus gratia. *S. Aug. ep.* 106. *quæ est contrà Pelag. Ibid. paulò antè.*

(2) Bonum est igitur homini, ut cum totis viribus liberi arbitrii sui veraciter dicat : Fortitudinem meam ad te custodiam. *Ibidem.*

(3) Quia Deus susceptor meus es. Deus meus, misericordia ejus præveniet me. *Psalm.* 58. 10.

(4) Irrevocabilis enim sententia erit, quæ à piissimo Deo ideò

cela qu'il nous en avertit ; parce qu'il ne nous veut pas punir, et qu'il ne le fait qu'à regret (1). Il ne se contente pas de nous donner cet avis charitable : il nous enseigne le moyen de détourner ce malheur en fuyant le péché, et si nous y tombons, c'est notre faute ; parce que, comme dit saint Augustin, nous ne déployons pas toutes les forces de notre volonté pour résister à la concupiscence. De là vient que nous lui cédons, soit par faiblesse, soit par ignorance; les uns plus souvent et plus lâchement ; les autres moins, selon que nous sommes plus ou moins fidèles et courageux (2). Car pour surmonter le mal, dit ce même Père, il est quelquefois besoin de faire de grands efforts, et d'y employer toutes les forces de la volonté (3). Si nous ne le faisons pas, nous péchons, et il en faut imputer toute la faute à notre libre arbitre. Si nous le faisons, c'est une action de vertu, qu'il ne faut pas attribuer à la volonté toute seule, mais à la volonté aidée et soutenue par la grâce de Jésus-Christ, à qui la gloire en est due ; parce que c'est à lui de donner les forces, et à la volonté d'en bien user (4). Voilà, dit saint Augustin, ce qui me distingue des ennemis

multò antè prædicitur, ut à nobis totis visceribus caveatur. *S. Aug. ser.* 38. *de sanctis.*

(1) Non enim te vult percutere, qui tibi clamat : Observa.

(2) Fit ut per ignorantiam vel infirmitatem non exeritis adversùs eam totis viribus voluntatis, ut eidem ad illicita nonnulla cedamus, tantò magis et crebriùs, quantò deteriores ; tantò minus et rariùs, quantò meliores sumus. *S. Aug. l. de peccat. merit. et remiss. propè fin.*

(3) Ad nonnulla superanda, vel quæ malè cupiuntur; vel quæ malè metuuntur, magnis aliquandò et totis viribus opus est voluntatis, quas nos non perfectè in omnibus adhibituros prævidit, etc. *Ibid. lib.* 2. *c.* 2.

(4) Non enim, cùm ista commemoramus, arbitrium voluntatis tollimus, sed Dei gratiam prædicamus. Cui enim prosunt ista, nisi volenti ? Sed humiliter volenti, et non se de voluntatis viribus, tanquàm ad perfectionem justitiæ sola sufficiat, attollenti. *S. Aug. l. de natur. et grat. c.* 32. *Lib.* 5. *contr. Jul. sub fi-*

de la grâce. Ils attribuent le pouvoir de faire le bien à la volonté seule, et moi je l'attribue à la volonté qui est aidée de la grâce (1).

(1) Vos ipsius animi viribus hoc tribuitis : ego verò adjutæ tribuo per gratiam voluntati. *S. Aug. l. de nat. et grat. c.* 82. *lib.* 3. *contrà Julian. sub finem.*

ENTRETIEN

POUR LE MERCREDI DE LA SECONDE SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

XI. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce.

Éclaircissement de trois maximes de saint Augustin sur la douceur et la force de la grâce.

Condelector legi Dei secundùm interiorem hominem : video autem aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ.

Je me plais dans la loi de Dieu selon l'homme intérieur ; mais je vois dans mes membres une autre loi, qui est contraire à la loi de mon esprit. Rom. 7. 22.

I. CONSIDÉRATION.

1. Maxime de saint Augustin. Nous agissons nécessairement selon ce qui nous plaît davantage (1).

Pour expliquer la pensée de ce saint docteur, il faut remarquer, en premier lieu, qu'un même objet peut exciter dans la volonté deux sortes de complaisances : l'une qui prévient sa liberté par un attrait indélibéré qui ne dépend pas de son choix ; l'autre, qui est libre et volontaire, parce qu'elle y donne son consentement de son plein gré, sans y être engagée par une nécessité impérieuse, dominante et absolue.

(1) Quod amplius nos delectat, secundùm id operemur necesse est *S. August.*

Il faut considérer, en second lieu, que l'objet et le motif de ces deux mouvements de l'âme peut être bon et mauvais. S'il est bon, la complaisance indélibérée qui le regarde, est une grâce qu'on appelle prévenante, parce qu'elle prévient notre volonté, agissant en nous sans nous; c'est-à-dire, sans notre libre consentement, et par conséquent sans mérite. Mais la complaisance volontaire est une grâce coopérante qui agit en nous et avec nous; c'est-à-dire, avec notre libre consentement, et par suite avec mérite. Au contraire, si l'objet est mauvais, la complaisance subite et indélibérée, qui s'élève dans l'âme sans son consentement, est un mouvement déréglé, qui ne lui est point imputé à blâme, parce qu'elle ne le peut empêcher: et si saint Paul l'appelle péché, c'est par une attribution impropre; parce que c'est une peine du péché et un attrait au péché. Mais la complaisance volontaire, est proprement ce qu'on appelle péché, qui rend l'homme coupable devant Dieu. Enfin il faut encore se souvenir que, dans l'état d'innocence, les passions étant soumises à la raison, il n'y avait point de révoltes de la concupiscence, ni de complaisance indélibérée vers le mal; mais depuis la chute du premier homme, nous sommes tous sujets à ces désordres, et les plus justes peuvent dire, comme l'Apôtre : *Je me plais dans la loi de Dieu selon l'homme intérieur; mais je vois dans mes membres une autre loi qui est contraire à la loi de mon esprit* (1). Voilà donc la guerre déclarée entre l'esprit et la chair, entre la grâce et la nature corrompue. Voilà deux partis formés, qui disputent l'empire de notre cœur. Chacun tâche de le gagner par la douceur de ses attraits; mais comme il est libre, il se donne à qui il lui plaît, et il fait toujours ce qu'il aime le mieux. Et c'est ce que saint Augus-

(1) Condelector legi Dei secundùm interiorem hominem : video autem aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ. *Rom.* 7. 22.

tin veut dire par ces paroles : Nous agissons toujours nécessairement selon ce qui nous plaît davantage(1) ; c'est-à-dire, selon ce que nous aimons le mieux, ce que nous voulons plus fortement et plus efficacement. Il ne parle pas en cet endroit d'une complaisance indélibérée, il ne dit pas comme quelques-uns lui ont voulu faire dire : *Nous voulons nécessairement ce qui nous plaît davantage;* comme si de deux attraits, qui sollicitent notre consentement, celui qui a plus de douceur l'emportait par une nécessité inévitable, sans qu'on y pût résister : c'est une erreur. Mais il dit que nous agissons, et, comme il s'explique lui-même, que nous vivons selon ce que nous aimons davantage : parce que nous faisons toujours nécessairement ce que nous voulons plus efficacement, lorsque l'exécution est en notre pouvoir. Par exemple, dit-il, lorsque la vue d'une beauté mortelle nous porte au plaisir de la fornication, si la beauté intérieure de la vertu de chasteté nous plaît davantage, si nous l'embrassons plus volontiers avec la grâce de Jésus-Christ, alors nous agissons et nous vivons selon ce qu'elle nous prescrit. Ce n'est plus le péché qui règne en nous, pour obéir à ses désirs ; c'est la justice qui exerce sur nous un empire d'amour, et qui nous fait faire avec un grand plaisir ce que nous savons être agréable à Dieu.

II. CONSIDÉRATION.

2. Maxime de saint Augustin. Si rien ne nous plaisait de tout ce qui est illicite, personne ne pècherait. Il ne parle pas ici d'un plaisir indélibéré, mais d'une complaisance volontaire dans le péché : et il ne faut pas inférer de là, qu'il n'y ait que l'attrait du plaisir qui nous porte au péché, l'expérience nous

(1) Quod enim ampliùs nos delectat, secundùm id operemur necesse est.

montre que les autres passions ont ce malheureux effet, aussi bien que la douceur du plaisir (1). Et saint Augustin se contredirait autrement lui-même, puisqu'il dit, dans un autre lieu, que tous les péchés viennent du désir ou de la crainte (2). Pour accorder ces maximes, il faut dire qu'elles ne sont pas si générales qu'elles ne souffrent quelque restriction. Il est vrai qu'elles nous marquent ce qui se fait le plus souvent ; mais il n'est pas vrai qu'elles nous marquent ce qui se fait toujours absolument. Il est encore moins véritable que l'attrait du plaisir qui prévient la volonté, et qui la porte effectivement au péché, obtienne son consentement par une nécessité qui ne souffre point de résistance. Car si elle n'y pouvait résister, elle ne pècherait point. Et, comme dit saint Augustin, si le mouvement par lequel la volonté se tourne d'un côté ou d'un autre, n'était volontaire, et si Dieu ne l'avait mis en notre pouvoir, l'homme ne serait ni louable, quand il porte sa volonté vers les choses célestes; ni blâmable, quand il la détourne vers les choses basses et terrestres (3).

III. CONSIDÉRATION.

3. Maxime de saint Augustin. Il est clair que nous vivons selon ce que nous aurons résolu de suivre, et que nous suivrons ce que nous aimerons davantage. C'est pourquoi, s'il se présente deux objets contraires, comme, par exemple, un précepte de justice, d'une part,

(1) Si nihil delectaret illicitum, nemo peccaret. *S. Augst. l.* 22. *contrà Faust. c.* 28.

(2) Omnia peccata duæ res faciunt in homine, cupiditas et timor. *S. Aug. in Psalm.* 79.

(3) Motus quo huc aut illuc voluntas convertitur, nisi esset voluntarius, atque in nostrâ positus potestate, neque laudandus, cùm ad superiora, neque culpandus homo esset, cùm ad inferiora detorquet quasi quemdam cardinem voluntatis. *S. Aug. l.* 3. *de libero arbit. c.* 1. *Idem dicit. l. de nat. et grat. c.* 65.

et une habitude charnelle de l'autre, supposé que nous les aimions tous deux, nous suivrons celui que nous aimerons davantage. Si nous les aimons également, nous ne suivrons ni l'un ni l'autre : mais, ou la crainte nous attirera à l'un des deux partis contre notre inclination, ou, si nous craignons également de part et d'autre, nous demeurerons sans doute dans le danger, battus alternativement des flots de l'amour et de la crainte (1). Que doit-on faire dans l'agitation et le choc de ces mouvements contraires? il faut recourir à la prière, afin que la paix de Jésus-Christ demeure victorieuse dans nos cœurs. Car alors le bras de la miséricorde divine que nous invoquons, ne méprise pas nos gémissements, ni le sacrifice d'un cœur brisé de douleur; mais il fortifie et augmente l'ardeur de notre charité, par la considération du péril dont il nous délivrera. Cette maxime, comme vous voyez, confirme les précédentes, et montre évidemment deux choses. La première, que le combat de deux plaisirs qui nous tentent, dont l'un est bon, et l'autre mauvais, n'est pas le seul principe du bien et du mal que nous commettons, puisque saint Augustin en attribue une partie à l'opposition de deux craintes, dont l'une est bonne, et l'autre mauvaise; ce qu'on peut dire encore de la honte, de la colère, et des autres passions déréglées.

La seconde est que dans ces sortes de combats, entre la chair et l'esprit, entre Dieu et l'esprit de ténèbres, notre volonté demeure libre sous les mouvements indélibérés de l'une et de l'autre; et qu'elle peut donner

(1) Manifestum est certè secundùm id nos vivere, quod sectati fuerimus; sectabimur autem quod dilexerimus. Itaque si ex adverso existant duo, præceptum justitiæ, et consuetudo carnalis, et utrumque diligitur : id sectabimur quod ampliùs dilexerimus. Si tantumdem utrumque diligitur, nihil horum sectabimur; sed aut timore inviti trahemur in alterutram partem; aut, si utrumque æqualiter etiam timemus, in periculo sinè dubio remanebimus, fluctu dilectionis et timoris alternante quassati. *S. Aug. in Expos. Epist. ad Galat.*

la préférence à celle qu'elle aime davantage d'un amour de choix, d'un amour libre et volontaire, qu'elle peut changer si bon lui semble, mais qui règle les actions de sa vie, pendant qu'il dure (1).

(1) Manifestum est certè secundùm id nos vivere, quod sectati fuerimus; sectabimur autem quod dilexerimus.

AUTRE ENTRETIEN

POUR LE MERCREDI DE LA SECONDE SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

XII. ATTRAIT D'AMOUR.

Sur le plaisir victorieux de la grâce de Jésus-Christ.

Notas mihi fecisti vias vitæ, adimplebis me lætitiâ cum vultu tuo : delectationes in dexterâ tuâ usque in finem.

Vous m'avez montré le chemin de la vie, votre présence me remplira de joie : vous avez à votre droite des délices éternelles. PSALM. 15. 11.

I. CONSIDÉRATION.

LE plaisir victorieux de la grâce du Sauveur nous fait vaincre tous les plaisirs de la nature, licites et illicites Entre toutes les choses qui vous plaisent, dit saint Augustin, ayez toujours plus de complaisance pour la justice. Je ne dis pas que les autres objets ne vous donnent point de plaisir, mais que la justice vous plaise davantage (1). Car il y a de certaines choses qui contentent et délectent naturellement notre faiblesse, comme, par exemple, le boire et le manger délectent ceux qui ont faim et ceux qui ont soif; comme la lumière nous plaît, soit qu'elle vienne du ciel, lorsque le soleil se lève, ou que la lune et les étoiles luisent, soit qu'on l'allume en terre, avec des flambeaux, qui réjouissent

(1) Inter omnia quæ delectant, plùs te delectet ipsa justitia; non ut alia non delectent, sed plùs ipsa delectet. *S. Aug. serm.* 17. *de verbis Apost. c.* 2.

nos yeux, en dissipant les ténèbres de la nuit; enfin comme une belle voix, ou quelque concert harmonieux, charme l'oreille, ou comme un agréable parfum plaît à l'odorat (1). Or, entre tous ces objets qui plaisent aux sens, il y en a de licites, et il y en a d'illicites. Car, comme j'ai dit, ces grands spectacles de la nature plaisent à nos yeux, et les spectacles des théâtres profanes leur plaisent aussi. Les uns sont permis, et les autres sont illicites. Un psaume bien chanté plaît à l'oreille; et les chansons des comédiens lui plaisent pareillement : l'un est licite, l'autre illicite (2). Vous voyez donc, mes très-chers frères, qu'il y a même dans ces sens corporels des plaisirs innocents et des plaisirs criminels (3). Que faut-il conclure de là? que la justice vous plaise de telle sorte, qu'elle soit victorieuse de tous les plaisirs, même licites; et que vous la préfériez à toutes les délices que vous pouvez prendre, même innocemment (4).

II. CONSIDÉRATION.

Le plaisir victorieux de la grâce du Sauveur, nous fait vaincre tous les tourments. Donnez-moi un objet de justice, dont la beauté soit aimable; par exemple, la

(1) Delectant enim quædam naturaliter infirmitatem nostram, ut cibus et potus delectant esurientes atque sitientes; ut nos delectat hæc lux, quæ de cœlo funditur sole exorto, vel quæ sideribus et lunâ fulget, vel quæ in terrâ accenditur luminibus consolantibus tenebras oculorum; delectat canora vox, et suavissima cantilena; delectat odor bonus.

(2) Delectant enim, ut dixi, oculos et spectacula ista magna naturæ; sed delectant oculos etiam spectacula theatrorum : hæc licita, illa illicita. Psalmus sacer suaviter cantatus delectat auditum; sed delectant auditum etiam cantica histrionum. Hoc licitè, illud illicitè.

(3) Videtis ergò, fratres charissimi, etiam in istis corporis sensibus licitas esse et illicitas delectationes.

(4) Justitia sic te delectet; at vincat etiam licitas delectationes : ei delectationi, quâ licitè delectaris, præpone justitiam.

beauté de la foi; faites-la paraître, montrez-la aux yeux du cœur, faites qu'elle inspire la ferveur à ceux qui l'aiment; et puis figurez-vous qu'elle vous parle en cette sorte : Voulez-vous m'avoir ? méprisez tous vos plaisirs : oui, méprisez-les pour l'amour de moi. Mais quand vous les aurez méprisés, persuadez-vous que c'est trop peu pour elle, qu'elle vous parle humainement, et qu'elle se rabaisse à cause de la faiblesse de votre chair. Écoutez donc ce qu'elle ajoute : C'est trop peu de mépriser tout ce qui vous donnait du plaisir, méprisez tout ce qui vous donnait de la terreur, méprisez les prisons et les chaînes; méprisez le chevalet, la torture et la mort même. Les avez-vous vaincus ? vous m'avez trouvée, je suis à vous. Élevez-vous donc par ces deux degrés au-dessus de toutes les choses mortelles, afin de montrer que vous avez de l'amour pour la justice (1). Ne dites point qu'il y a peu de personnes qui soient à l'épreuve des tourments aussi bien que des plaisirs. Nous avons devant nos yeux un million de martyrs, qui ont été de vrais et parfaits amis de la justice. C'est d'eux qu'il est dit : Mes frères, regardez les diverses afflictions qui vous surviennent comme le sujet de toute votre joie, sachant que l'épreuve de votre foi produit la patience, et que la patience rend votre œuvre parfait (2), afin que vous soyez parfaits

(1) Da mihi pulchram justitiam, da mihi fidei pulchritudinem ; procedat in medium, ostendat se oculis cordis, inspiret fervorem amatoribus suis. Jam tibi dicitur : Frui me vis? contemne quidquid te aliud delectat, contemne pro me. Ecce contempsisti, parùm est illi : humanum est hoc propter infirmitatem carnis vestræ. Parùm est ut contemnas quidquid te delectabat; contemne vincula, contemne quidquid te terrebat, contemne carceres, contemne aculeum, contemne tormenta, contemne mortem. Hæc vicisti ? me invenisti. In utroque gradu amatores justitiæ vos probate.

(2) Millia millium martyrum adjacent oculis nostris, ipsi veri amatores perfectique justitiæ. De illis dictum est : Omne gaudium existimate, fratres mei, cùm in varias tentationes incideritis,

et accomplis en toute manière, sans que rien ne vous manque. Et, de vrai, que peut-on ajouter à la patience d'un martyr, afin que son œuvre soit parfait ? Il aime, il brûle, il est tout en feu; et dans sa ferveur, il foule aux pieds tous les plaisirs, et passe outre. Il vient à des tourments cruels, horribles, épouvantables; et d'une pareille ardeur, il les foule, il les rompt, et passe outre. O plaisir victorieux ! ô aimer ! ô courir à la mort ! ô mourir à soi-même, et parvenir à Dieu ! C'est ainsi qu'il faut armer l'ami de la justice et de la beauté invisible, s'il veut être vainqueur et triompher de toutes les faiblesses de la nature (1).

III. CONSIDÉRATION.

Cette victoire est un fruit de la grâce et de notre libre arbitre tout ensemble : de la grâce qui prévient notre volonté par le plaisir qu'elle lui donne, et de la volonté qui suit la grâce par le plaisir qu'elle y prend. Il importe de faire grande distinction entre ces deux sortes de plaisir, pour ne point tomber dans la confusion et dans l'erreur. Le premier est un plaisir d'attrait; le second est un plaisir de préférence; l'un et l'autre sont dans la volonté, mais d'une manière différente. Le premier se forme en elle, mais sans elle; le second se forme en elle, et avec elle; le premier la sollicite, le second la détermine; le premier ne lui est pas libre, le second est en sa liberté, car elle peut résister à la grâce qui la sollicite, et elle peut suivre son attrait; elle peut rejeter le bien qui se présente,

quòd probatio fidei vestræ patientiam operatur : patientia autem opus perfectum habet.

(1) Quid addi potest, ut opus perfectum habeat ? amat, ardet, fervet, calcat omnia quæ delectant, et transit : venit ad aspera, horrenda, truculenta, minantia, calcat, frangit, et transit. O amare ! ô ire ! ô sibi perire ! ô ad Deum pervenire ! Sic armandus est amator justitiæ, sic armandus est amator invisibilis pulchritudinis.

et elle le peut accepter, et l'agréer par préférence à tous les autres plaisirs licites et illicites. Autrement ce serait en vain que saint Augustin nous dirait : Que la justice vous plaise de telle sorte, qu'elle surpasse tous les plaisirs même licites; préférez la justice au plaisir même qui vous est permis (1). Si cette préférence n'était pas en notre élection et en notre liberté, en vain apporterait-il des raisons pour nous persuader de faire ce que la grâce seule ferait nécessairement en nous, sans y donner aucune part à notre libre arbitre. Et néanmoins voyez comme il nous y exhorte; voyez comme il nous presse. Vous avez, nous dit-il, deux serviteurs, dont l'un est fort laid, mais fidèle; l'autre fort beau, mais méchant, mais qui n'est pas fidèle. Dites-moi lequel vous aimez davantage. Je vois bien que c'est celui qui est fidèle. Vous êtes-vous trompé, en préférant la laideur à la beauté? tout au contraire, vous avez préféré la beauté à la laideur. Vous avez méprisé les yeux de la chair, et vous avez élevé les yeux du cœur au-dessus. En consultant les yeux de la chair, il vous ont dit : Celui-ci est beau, celui-là est laid; mais vous les avez rejetés, et vous avez réprouvé leur témoignage. Vous avez regardé le serviteur fidèle des yeux du cœur, et nonobstant sa difformité corporelle, vous avez dit en sa faveur : Qu'y a-t-il de plus beau que la fidélité? et qu'y a-t-il de plus difforme que la mauvaise foi? Il faut donc aimer la justice plus que tous les plaisirs, même licites. Car si vous avez des sens intérieurs, ils sont tous susceptibles du plaisir de la justice. Si vous avez des yeux intérieurs, regardez la lumière de la justice, c'est de cette lumière qu'il est dit dans un psaume : *Éclairez mes yeux, afin que je ne m'endorme jamais dans la mort.* Si vous avez des oreilles intérieures, écoutez la justice. C'est ce que cherchait celui qui disait : *Que celui-*

(1) Justitia sic delectet, ut vincat etiam licitas delectationes, et ei delectationi, quâ licitè delectaris, præpone justitiam.

là écoute, qui a des oreilles pour écouter (1). Je suppose, par exemple, que l'or vous plaît, que c'est un beau métal, qu'il a un très-grand éclat; bref, qu'il vous plaît. En effet, il est beau, et je n'en disconviens pas; car si je le niais, je ferais tort au Créateur (2). Voici donc venir un tentateur qui vous dit : Si vous ne rendez un faux témoignage pour moi, je vous ôterai cette somme d'or; mais si vous voulez le rendre pour l'amour de moi, j'en ajouterai encore davantage. Voilà un combat qui se passe en vous entre deux plaisirs : à savoir, entre le plaisir d'avoir de l'or, et le plaisir de dire la vérité, et de la garder comme un trésor. Je vous demande maintenant à quoi vous donnez la préférence? est-ce à l'or? est-ce à la vérité? L'or vous donne-t-il dans les yeux? la vérité ne vous touche-t-elle point? rougissez de honte, prenez des yeux, rendez à votre maître l'amour que vous aviez pour un de vos serviteurs : vous exigiez de votre esclave la fidélité, en lui promettant la liberté, et vous ne la gardez pas à celui qui vous promet l'éternité (3)? Éprouvez-vous donc vous-même, faites réflexion sur

(1) Ergò præ omnibus voluptatibus, hoc est delectationibus etiam licitis, amanda est justitia. Si enim habes sensus interiores, omnes illi interiores sensus delectantur delectatione justitiæ. Si habes oculos interiores, vide justitiæ lumen : de illo lumine dicit Psalmus : Illumina oculos meos, ne unquàm obdormiam in morte. Si habes aures interiores, audi justitiam. Tales aures quærebat, qui dicebat : Qui habet aures audiendi, audiat.

(2) Ecce delectat te aurum, oculos tuos delectat : metallum est pulchrum, fulgentissimum, delectat. Pulchrum est, non nego : nam si pulchrum negavero, Creatori injuriam facio.

(3) Venit ergò tentator, et dicit tibi : Tollo tibi aurum, nisi dixeris pro me falsum testimonium : Si autem dixeris, addo tibi. Decertant in te duæ delectationes. Modò interrogo te, quid præponas, quid te plus delectet, aurum, an veritas? aurum, an verum testimonium? Aurum lucet? Fides non lucet? Erubesce, habeto oculos : quod amabas in servo tuo, redde Domino tuo. En exigebas ab eo fidem, cui promittebas libertatem : nec ei servas fidem, qui promittit æternitatem?

vous ; souffrez que celui qui vous menace, vous ravisse votre or : la justice a de plus grands attraits de douceur, elle a plus de brillant et d'éclat. Ne vous souciez non plus que celui qui vous en promet, vous le refuse. Vous devez préférer la justice à l'or, et vous y attacher par complaisance. Elle est plus éclatante, plus délicieuse, plus agréable. Marquez ces paroles : *Elle a plus de douceur, et plus d'éclat* (1). Voilà le plaisir que la volonté trouve dans son objet, et qui ne dépend point d'elle. *Il la faut préférer à l'or, et la préférer par complaisance.* Voilà le plaisir qu'elle y prend, et qui dépend de son choix et de sa liberté. C'est la raison pour laquelle il emploie un si long discours, pour la porter à se plaire au bien : ce qui serait autrement inutile, s'il ne lui était pas libre de le faire, ou de ne le faire pas. Il est vrai qu'elle présuppose le plaisir, soit vrai, soit faux, qu'elle trouve dans son objet. Car on n'aime rien que ce qui plaît (2) : mais ce n'est pas la règle, ni la mesure qui détermine son choix, c'est le plaisir qu'elle y prend librement, en consentant et se liant à la grâce. C'est de ce plaisir qui lui est libre, qu'il faut entendre cette maxime de saint Augustin sur l'épitre aux Galates : Nous agissons par nécessité selon ce qui nous plaît davantage : c'est-à-dire, selon ce plaisir de préférence et d'élection, par lequel la volonté se détermine, et avant lequel elle demeure dans son indifférence sous la grâce, et sous la concupiscence (3).

(1) Probate vos, inspicite vos ; tollat aurum, qui minatur : suavior est justitia, lucidior est justitia. Non det aurum, qui promittit ; præponenda est auro justitia, delectando præponenda est, fulgentior est, lucidior est, suavior est, dulcior est.

(2) Non enim amatur, nisi quod delectat.

(3) Quod ampliùs delectat, secundùm id operemur necesse est.

ENTRETIEN

POUR LE JEUDI DE LA SECONDE SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

XIII. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce.

DE L'ACCORD DU LIBRE ARBITRE AVEC LA GRACE.

Que Dieu par sa bonté veut bien que ses dons soient nos mérites, et que sa grâce agisse de concert avec notre libre arbitre.

Non ego; sed gratia Dei mecum.
Ce n'est pas moi; mais la grâce de Dieu avec moi. 1. Cor. 15. 10.

I. CONSIDÉRATION.

Entre les opérations qui regardent le salut, il y en a que Dieu fait en nous sans nous, c'est-à-dire, sans le concours de notre libre arbitre; il y en a qu'il fait en nous et avec nous; mais il n'y en a point que nous puissions faire sans lui (1). La première inspiration par où commence l'œuvre de notre salut, est une opération qui prévient notre liberté, et que Dieu fait en nous sans nous. Le consentement que la volonté donne à l'inspiration et qu'elle pourrait refuser, est une opération que Dieu fait en nous et avec nous. La grâce

(1) Sinè me nihil potestis facere.

sanctifiante que le Saint-Esprit répand dans nos âmes pour achever notre conversion, est un don qui ne vient que de Dieu seul. Les bonnes œuvres que nous faisons ensuite, lorsque nous sommes justifiés, sont des fruits de la grâce et de notre volonté qui agissent de concert et produisent conjointement un même effet. Car la bonté de Dieu est si grande qu'il veut bien que les mêmes actions, qui sont ses dons, soient aussi nos mérites (1). C'est ainsi que le saint concile de Trente dit, « qu'il faut parler de la vie éternelle à ceux » qui travaillent utilement jusqu'à la fin de la car- » rière et qui espèrent en Dieu, en la leur faisant » voir et comme une grâce promise aux enfants de » Dieu par miséricorde en considération de Jésus- » Christ, et comme une récompense qui, selon la pro- » messe de Dieu même, doit être fidèlement rendue » à leurs bonnes œuvres et à leurs mérites (2). » C'est une grâce de Jésus-Christ, qui répand continuellement sa vertu dans les justes, comme le chef dans ses membres et le tronc de la vigne dans ses pampres; car cette vertu précède, accompagne et suit toujours leurs bonnes œuvres, qui sans elle ne pourraient être aucunement agréables à Dieu. C'est une récompense; car il faut croire après cela qu'il ne manque plus rien à ceux qui sont justifiés, pour être estimés avoir, par ces bonnes œuvres faites en la vertu de Dieu, pleinement satisfait à la loi de Dieu selon l'état de la vie présente, et avoir véritablement mérité la vie éternelle. C'est cette couronne de justice que l'Apôtre disait lui être réservée après sa course et son combat, et

(1) Tanta enim est ergà homines bonitas Dei, ut nostra velit esse merita, quæ sunt ipsius dona. *Cœlest. ad Episc. Gall. c. ult.*

(2) Benè operantibus usque in finem, et in Deo sperantibus, proponenda est vita æterna, et tanquàm gratia filiis Dei per Christum Jesum misericorditer promissa, et tanquàm merces ex ipsius Dei promissione bonis ipsorum operibus et meritis fideliter reddenda. *Concil. Trid. sess. 6. cap. 16.*

lui devoir être rendue par le juste juge ; et non-seulement à lui, mais à tous ceux qui aiment son avènement. Ce sont les paroles du saint concile.

II. CONSIDÉRATION.

Cette secrète alliance de la volonté de l'homme avec la grâce de Jésus-Christ, est d'autant plus merveilleuse qu'elles ne travaillent pas chacune à part, ni l'une après l'autre, ni l'une sans l'autre. Ce sont deux principes d'un même effet, qui agissent par indivis et en commun sans se quitter ni partager leur ouvrage. On ne peut pas dire que la grâce en fait une partie et le libre arbitre une autre ; mais chacun d'un travail commun fait véritablement tout dans son ordre. Ainsi la grâce fait tout, et le libre arbitre fait aussi tout : mais comme tout est dans celui-ci, tout vient aussi de celle-là (1). Il est vrai que le mouvement indélibéré que Dieu fait en nous par la grâce prévenante, ne dépend point de notre consentement ; il va devant, mais quand il opère ensuite par la grâce efficace et qu'il produit le bon effet qu'il prétend, il ne le fait qu'avec nous. Car il agit tellement en nous, que nous voulons et nous faisons ce qu'il veut, et il ne souffre pas que ce qu'il nous a donné pour l'employer, et non pas pour le négliger, demeure oisif en nous, afin que nous soyons les coopérateurs de la grâce de Dieu (2). De là vient que les saints Pères, pour conserver les droits de la grâce et de la liberté, attribuent les bonnes œuvres tantôt à l'une, tantôt à l'autre, tantôt à l'une et

(1) Nec partim gratia, partim liberum arbitrium, sed totum singula opere individuo peragunt. Totum quidem hoc, et totum illud : sed ut totum in illo, sic totum ex illâ. *S. Bern. lib. de grat. et libero arbitr.*

(2) Agit quippè in nobis, ut quod vult, et velimus, et agamus : nec otiosa in nobis esse patitur quæ exercenda non negligenda donavit, ut et nos cooperatores simus gratiæ Dei. *Cœlest. ad Episc. Gall.*

à l'autre tout ensemble. Ainsi saint Augustin dit que la source de notre justice est en Dieu; mais il ajoute bientôt après, qu'il ne s'ensuit pas que nous n'y devions rien contribuer que nos vœux, et qu'il faut que notre volonté agisse sous la grâce de Dieu qui lui prête son secours, puisqu'on n'aide personne, s'il ne veut lui-même agir (1). Ainsi après avoir dit avec l'Apôtre en faveur de la grâce, que l'affaire du salut ne dépend pas de celui qui court, ni de celui qui veut, mais de Dieu qui fait miséricorde, il s'explique incontinent en faveur de la liberté, disant qu'il ne nie pas que l'homme ne coure; mais qu'il ne pourrait courir si Dieu ne lui faisait miséricorde, en lui prêtant son secours et son assistance (2). Ainsi ce même Père joignant le concours de notre volonté avec la grâce dans l'ouvrage de notre justification, démêle admirablement leurs droits en donnant tout à Dieu, mais non pas sans le consentement du libre arbitre de l'homme. Tout vient de Dieu; mais il ne nous vient pas comme à des hommes qui dorment, et qui demeurent oisifs sans vouloir rien faire. La justice de Dieu ne sera point en vous sans votre volonté : la volonté n'est que de vous; la justice n'est que de Dieu. La justice de Dieu peut être hors de vous sans votre volonté; mais elle ne peut être en vous que par votre volonté (3).

(1) Nec ideò tamen de hàc re solis votis agendum est, ut non subinferatur adnitendo nostræ efficacia voluntatis: adjutor enim noster dicitur, nec adjuvari potest, nisi qui etiam spontè aliquid conatur. *S. Aug. l.* 2. *de pecc. mer. et rem. c.* 5.

(2) Non quia nullus est hominis atque voluntatis cursus, sed quia nihil potest, nisi ille miseratur. *Et ailleurs :* Non quia hoc sinè voluntate nostrâ agitur, sed quia voluntas nostra non implet quod agit, nisi adjuvetur. *Et dans un autre lieu !* Non quia velle non debemus, et currere, sed quia ipse in nobis operatur, et velle et perficere. *Idem, epist.* 106. *sub finem. Idem, l. de Perf. just. c.* 19.

(3) Sed totum ex Deo. Non tamen quasi dormientes, non quasi ut non conemur, non quasi ut non velimus. Sinè voluntate tuâ

Celui qui vous a fait sans vous, ne vous justifie pas sans vous. Il vous a fait sans que vous le sussiez, mais il vous justifie lorsque vous le voulez et que vous y consentez (1). Que tous naissent d'Adam, c'est une nécessité et un supplice; mais naître par Jésus-Christ, c'est un effet de la volonté et de la grâce. On ne contraint point les hommes de naître par Jésus-Christ, cela leur est libre; mais ils ne naissent pas d'Adam parce qu'ils l'ont voulu (2) : cela ne dépend pas de leur choix.

III. CONSIDÉRATION.

Il ne faut pas omettre ici qu'encore que les Pères et l'Écriture sainte attribuent nos bonnes œuvres à notre volonté, « à Dieu ne plaise néanmoins, comme dit » le concile de Trente, qu'un chrétien se confie et se » glorifie en soi-même et non pas dans le Seigneur, » dont la bonté envers tous les hommes est si grande, » qu'il veut bien que ses propres dons deviennent leurs » mérites (3). » Il veut bien à la vérité, dit saint Augustin, que l'acte de notre volonté soit à lui et à nous; mais il a cet avantage sur nous qu'il est à lui, parce qu'il nous y excite par sa grâce en nous appelant,

non erit in te justitia Dei. Voluntas quidem non est nisi tua, justitia non est nisi Dei. Esse potest justitia Dei sinè voluntate tuâ : sed in te esse non potest nisi per voluntatem tuam. *Idem, serm.* 15. *de verb. Apost. c.* 11.

(1) Qui fecit te sinè te non justificat te sinè te. Ergò fecit nescientem, justificat volentem. *Ibid.*

(2) Ut omnes nascerentur ex Adam, necessitatis fuit ex damnatione : nasci per Christum voluntatis est et gratiæ. Non coguntur homines nasci per Christum : non quia voluerunt, nati sunt ex Adam. *Idem, tract.* 3. *in Joan.*

(3) Absit tamen ut christianus homo in seipso vel confidat vel glorietur, et non in Domino, cujus tanta est ergà omnes homines bonitas, ut eorum velit merita, quæ sunt ipsius dona. *Conc. Trid. sess.* 6. *c.* 16.

et il est à nous seulement en le suivant (1). Le vouloir est à nous, mais c'est Dieu qui nous donne le pouvoir et le vouloir: c'est lui qui meut la volonté, afin qu'elle se lève; qui la guérit, afin qu'elle ait la force de faire le bien; qui la dilate, afin qu'elle reçoive ce qu'il lui offre; et qui la remplit, afin qu'elle le possède (2). Il y a des œuvres, dit-il dans un autre lieu, qu'on n'attribue point à Dieu, parce que l'homme qui les fait ne vit pas selon Dieu lorsqu'il les fait, mais selon son amour-propre; mais il y a d'autres œuvres de l'homme qu'on dit être plus de Dieu que de l'homme (3). Pourquoi cela? parce que nous les faisons véritablement, mais c'est Dieu qui nous les fait faire (4). Nous voulons donc, mais c'est Dieu qui opère en nous le vouloir; nous opérons, mais c'est Dieu qui opère en nous et qui produit en nous ce qu'il nous fait effectuer (5). C'est donc à lui qu'il en faut attribuer la gloire, et à nous l'obéissance et la reconnaissance; l'obéissance à la grâce prévenante, qui excite notre volonté; la reconnaissance à la grâce efficace, qui nous convertit et qui fait que nous nous convertissons, qui nous purifie et qui fait que nous nous purifions, qui brise notre cœur et qui fait que nous le brisons, qui nous sauve

(1) Ut velimus et suum esse voluit et nostrum : suum, vocando; nostrum, sequendo. *S. Aug. l.* 1. *ad Simplic. quæst.* 2. *ante med.*

(2) Nostrum est velle, sed voluntas ipsa etiam movetur ut surgat, sanatur ut valeat, dilatatur ut capiat, et impletur ut habeat. *Idem, l. de bono viduit. c.* 17.

(3) Sunt opera hominis, quæ non dicuntur Dei, quoniam homo qui hæc agit, secundùm se vivit, non secundùm Deum, in quantùm hæc agit. Sunt autem alia opera hominis, quæ magis dicenda sunt opera Dei. *Idem, l. de contin. c.* 13.

(4) Ea nos facimus, et Deus facit ut illa faciamus. *Lib. de prædest. sanct. c.* 11.

(5) Nos ergò volumus, sed Deus in nobis operatur et velle : nos ergò operamur, sed Deus in nobis operatur et operari pro bonâ voluntate. *Idem, l. de dono persever. c.* 13. *post medium.*

et qui fait que nous nous sauvons, accomplissant ce que dit saint Paul : *Opérez votre salut avec crainte.... car c'est Dieu qui nous fait vouloir et exécuter selon sa volonté bienfaisante* (1).

(1) Cum metu... salutem vestram operamini : Deus est enim qui operatur in nobis velle et perficere pro bonâ voluntate. *Philip.* 2. 11. 12.

ENTRETIEN

POUR LE VENDREDI DE LA SECONDE SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

XIV. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce.

DE L'ACCORD DU LIBRE ARBITRE AVEC LA GRACE.

Comment le libre arbitre agit : et comment la grâce de Jésus-Christ le fait agir.

Si secundùm carnem vixeritis, moriemini. Si autem spiritu facta carnis mortificaveritis, vivetis. Quicumque enim spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei.

Si vous vivez selon la chair, vous mourrez ; mais si vous mortifiez par l'esprit les œuvres de la chair, vous vivrez. Car tous ceux qui sont poussés par l'Esprit de Dieu, sont enfants de Dieu. Rom. 8. 13.

I. CONSIDÉRATION.

L'EMPLOI de notre vie, dit saint Augustin, est de mortifier par l'esprit les passions de la chair, de l'affliger continuellement, de l'affaiblir, de la réprimer et de la faire mourir (1). Combien de choses cessent de plaire à ceux qui font progrès dans la vertu, bien qu'ils en fussent charmés auparavant ! Lorsqu'ils en sentaient le plaisir et qu'ils n'y consentaient

(1) *Serm.* 13. *de verbis Apost.*

pas, ils le mortifiaient ; mais quand il ne les flatte plus, on peut dire qu'il est mort. Mais après que vous l'avez fait mourir, ne pensez pas que le combat soit fini. S'il en revient un autre, foulez le mort sous vos pieds, et passez à celui qui est vivant : foulez celui que vous avez abattu, et combattez celui qui résiste encore. L'un est mort, mais l'autre est vivant : si vous lui refusez votre consentement, vous le mortifiez ; et quand il ne vous touche plus, c'est alors que vous l'avez fait mourir. Voilà quel est notre emploi, voilà quelle est notre milice (1).

II. CONSIDÉRATION.

« Pendant que nous sommes dans le combat, nous » avons Dieu pour spectateur ; et lorsque nous nous » trouvons en peine, nous l'appelons à notre secours. » Car s'il ne nous aide, non-seulement nous ne pou- » vons pas vaincre, mais nous ne pouvons pas même » combattre. » Combattre les mouvements de la concupiscence, c'est une action digne de grande louange ; les vaincre et s'en défaire absolument, c'est le comble de la perfection (2). Mais quand l'Apôtre vous dit : *Si vous faites mourir par l'esprit les passions de la chair, vous vivrez*, ne présumez pas que vous le puissiez faire par votre propre esprit, votre orgueil vous ferait périr ; parce que Dieu résiste aux superbes, et donne sa grâce aux humbles. Ne dites pas : Il est en mon pouvoir de mortifier mes passions ; ma volonté

(1) Hoc est opus nostrum in hâc vitâ, actiones carnis spiritu mortificare, quotidiè affligere, minuere, frenare, interimere. Hæc est actio nostra, hæc est militia nostra. Calca mortuum, transi ad vivum : calca jacentem, conflige cum resistente. Mortua est una delectatio, sed vivit altera : et illam, dùm non consentis, mortificas ; cùm cœperit omninò non delectare, mortificâsti. *S. Aug. serm. de verb. Apost.*

(2) Quibus non consentire, magna laus est ; quas non habere, perfectio est. *Ibid.*

le peut, mon libre arbitre le peut. De quelle volonté et de quel libre arbitre me parlez-vous ? Si l'esprit de Jésus ne vous conduit, vous tomberez ; s'il ne vous gouverne, vous ne vous relèverez jamais (1). Écoutez votre divin maître, reconnaissez votre rédempteur : c'est lui qui vous a donné son esprit, afin qu'avec lui vous puissiez mortifier les passions de la chair. Car tous ceux qui sont poussés et conduits par l'esprit, sont enfants de Dieu : ceux qu'il ne conduit pas, ne sont point enfants de Dieu. Mais, s'ils sont conduits par l'esprit de Dieu, ils combattent, parce qu'ils ont un grand secours. Car Dieu, qui est témoin de nos combats, n'est pas un spectateur oisif, semblable au peuple, qui voit des chasseurs combattre contre des lions et des bêtes farouches et qui peut leur applaudir, mais qui ne les peut pas secourir dans le danger (2). C'est lui qui fait combattre, c'est lui qui nous assiste, c'est lui qui nous fait vaincre.

III. CONSIDÉRATION.

Mais faites ici une sérieuse attention ; et prenez garde que votre propre esprit ne dise : Si Dieu retire sa coopération et son secours, mon esprit ne laissera pas de faire ce qu'il faut ; et quoique ce ne soit pas sans quelque peine et sans quelque difficulté, néanmoins il pourra l'accomplir (3). S'il faut ramer, à la vérité

(1) Hoc potest voluntas, hoc potest liberum arbitrium meum. Quæ voluntas ? quod liberum arbitrium ? nisi ille regat, cadis : nisi ille regat, jaces. *S. Aug. serm.* 43. *de verbis Domini.*

(2) Intellige præceptorem, agnosce redemptorem. Etenim ille Redemptor tibi spiritum dedit, quo mortifices facta carnis. Quotquot enim spiritu Dei aguntur, hi filii sunt Dei. Non sunt filii Dei, si non aguntur spiritu Dei. Si autem spiritu Dei aguntur, pugnant, quia magnum habent adjutorem. Non enim Deus sic nos spectat pugnantes, quomodò spectat populus venatores. Populus venatori favere potest : periclitantem adjuvare non potest.

(3) Sed hìc fortiter vigilate, ne fortè dicat spiritus vester :

il y a quelque peine, mais on ne laisse pas d'arriver au port. O si nous avions le vent favorable, nous y arriverions avec plus de facilité (1). Cette comparaison n'est pas juste, il n'en est pas ainsi du secours de Dieu. Le secours de Jésus-Christ est tout autrement nécessaire. Le secours du Saint-Esprit n'est pas tel qu'on s'en puisse passer absolument : s'il vous manque, vous ne pouvez faire aucun bien ; vous pouvez sans son secours agir par votre libre volonté, mais mal. Voilà tout ce que peut faire votre volonté, qu'on appelle libre, et qui, en faisant le mal, devient une damnable esclave (2). Car, pour le bien, il n'est pas en son pouvoir, sans le secours de celui qui dit : *Sans moi, vous ne pouvez rien faire* (3). Il ne dit pas : Sans moi vous pouvez faire quelque bien, mais vous ne le ferez pas avec tant de facilité ; vous pouvez produire quelque fruit, mais non pas avec une si grande abondance. Il ne parle pas ainsi ; il dit absolument et sans aucune exception : Sans moi vous ne pouvez rien faire. *Car cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu, qui fait miséricorde* (4).

IV. CONSIDÉRATION.

Quelqu'un me dira : Nous n'agissons donc point, mais on nous pousse. Je réponds : Et que vous agissez et qu'on vous pousse ; et que vous faites le bien quand

Si substraxerit se cooperatio Dei, et adjutorium Dei, spiritus meus facit hoc, etsi cum labore, etsi cum aliquâ difficultate potest, tamen implere potest. *Serm.* 13. *de verbis Apost. c.* 11.

(1) Remis quidem pervenimus, sed cum aliquo labore. O, si ventum habeamus, facilè pervenimus. *Ibid.*

(2) Non sic est adjutorium Dei, non sic est adjutorium Christi, non sic est adjutorium Spiritûs sancti. Prorsùs si defuerit, nihil boni agere poteris. Agis quidem illo non adjuvante, liberâ voluntate, sed malè. Ad hoc idonea est voluntas tua, quæ vocatur libera, et malè agendo fit damnabilis ancilla. *Ibid.*

(3) Sinè me nihil potestis facere. *Joan.* 15. 5.

(4) Non enim volentis, neque currentis, sed miserentis est Dei. *Rom.* 9. 15.

le bon esprit vous pousse (1). Car l'esprit de Dieu qui vous pousse aide ceux qui agissent. Ce mot d'*aide* vous montre que vous faites aussi vous-même quelque chose (2). Voyez ce que vous dites et ce que vous confessez lorsque vous faites cette prière : Aidez-moi, Seigneur, et ne me délaissez pas. Vous appelez Dieu à votre aide et vous invoquez son secours. Or on n'aide personne s'il ne fait rien, et s'il n'agit point lui-même (3). Si vous n'opériez rien, il ne coopèrerait pas (4) : car Dieu ne bâtit pas son temple de vous autres, comme si vous étiez des pierres inanimées qui n'ont point de mouvement, que les ouvriers lèvent et posent en leur place. Il n'en va pas ainsi des pierres vivantes, telles que vous êtes, vous qui entrez aussi dans la structure du temple de Dieu. Vous êtes conduits, mais c'est à vous à courir : vous êtes conduits, mais c'est à vous à suivre (5).

Ne faites donc pas le bien pour en tirer de la gloire, mais pour la rendre à celui qui vous donne le pouvoir de le faire : car de vous-même vous ne pouvez faire que le mal, c'est de Dieu que vous tenez le pouvoir de faire le bien (6). Cependant, chose étrange! les pé-

(1) Dicit mihi aliquis : Ergò agimur, non agimus. Respondeo : Imò et agis, et ageris : et tunc benè agis, si à bono agaris. *S. Aug. serm.* 13. *de verbis Apost. c.* 11.

(2) Spiritus enim Dei qui te agit, agentibus adjutor est. Ipsum nomen adjutoris præscribit tibi, quia et tu ipse aliquid agis.

(3) Adjutorem utiquè invocas Deum : nemo adjuvatur, si ab illo nihil agatur. *Ibid.*

(4) Si non esses operator, ille non esset cooperator. *Ibid.*

(5) Neque enim templum suum sic de vobis ædificat Deus quasi de lapidibus qui non habent motum suum : levantur, ab structoribus suis ponuntur. Non sic sunt lapides vivi : et vos tanquàm lapides vivi cœdificamini in templum Dei. Ducimini, sed currite vos : ducimini, sed sequimini. *Idem, c.* 12.

(6) Noli ergò ad laudem tuam operari quod bonum agis : sed ad laudem illius, à quo habes ut bonum agas. Abs te habes malè agere : à Deo habes benè agere. *S. Aug. tract.* 3. *in epist.* 1. *Joan.*

cheurs se font accroire tout le contraire. Ils s'attribuent le bien qu'ils opèrent, et ils veulent rejeter sur Dieu le mal qu'ils font (1). Aveugle, que faites-vous? vous mettez Dieu au-dessous, et vous prenez le dessus. Ce n'est pas vous élever, mais plutot vous précipiter; car il a toujours le dessus (2). Dites donc, si vous voulez dire la vérité : *C'est moi qui fais le mal, c'est lui qui fait le bien : le bien que je fais vient de lui, le mal que je fais vient de moi.* Cet aveu sincère, cette humble confession, affermit le cœur, et fait le fondement de la dilection (3).

(1) Quod faciunt benè, volunt sibi tribuere : si malè faciunt, Deum volunt accusare. *S. Aug. tract.* 3. *in epist.* 1. *Joan.*

(2) Præcipitaris, non elevaris; ille enim semper sursùm est.

(3) Ista confessio firmat cor et facit dilectionis fundamentum. *Ibid.*

ENTRETIEN

POUR LE SAMEDI DE LA SECONDE SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

XV. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce.

DE L'ACCORD DU LIBRE ARBITRE AVEC LA GRACE.

Que personne ne peut venir au Fils de Dieu, si le Père éternel ne l'attire; et toutefois en l'attirant il lui laisse le choix de venir ou de ne venir pas.

Nolite murmurare in invicem : nemo potest venire ad me, nisi Pater qui misit me, traxerit eum, et ego resuscitabo eum in novissimo die.

Ne murmurez point entre vous : personne ne peut venir à moi, si mon Père, qui m'a envoyé, ne l'attire ; et je le ressuscitera au dernier jour. JOAN. 6. 43, 44.

I. CONSIDÉRATION.

PERSONNE ne vient, s'il n'est attiré ; personne ne croit, personne n'espère, personne n'aime Dieu, personne ne fait le bien, s'il n'est attiré : grande recommandation, grand éloge de la grâce, sans laquelle on ne peut rien faire pour le salut éternel (1). *Celui que mon Père attire vient à moi. Personne ne peut venir, si mon Père ne l'attire* (2). Grande faveur de Dieu, que personne

(1) Magna gratiæ commendatio : nemo venit nisi tractus. *S. Aug. tract. 26. in Evang. Joan.*

(2) Pater quem traxerit, venit ad me.

ne peut mériter, puisque la première grâce et le premier attrait de Dieu prévient tous nos mérites. Mais pourquoi Jésus-Christ dit-il : *Celui que mon Père attire*, puisque c'est Jésus-Christ lui-même qui nous attire? S'il faut que nous soyons attirés, soyons-le par celui à qui une divine amante dit : Tirez-moi après vous : nous courrons à l'odeur de vos parfums (1). Nous le sommes en effet, mais cela n'empêche pas que nous ne soyons aussi attirés par le Père. Le Père attire, le Fils attire, le Père attire par son Fils. Quel est l'attrait du Père? son inspiration, sa voix et sa parole. Enseigner, c'est l'attrait de Dieu ; parler au cœur, c'est l'attrait de Dieu. Tous les sujets du royaume des cieux sont enseignés de Dieu. Voilà l'attrait de Dieu. Comment les enseigne-t-il? par sa parole, par son Verbe (2). Si le Père enseigne celui qui entend son Verbe, informez-vous qui est Jésus-Christ, vous saurez qu'il est son Verbe. Apprenez à être attiré au Fils par le Père; écoutez son Verbe, ouvrez votre cœur à sa parole (3). Ne vous mêlez point de juger qui est celui que Dieu attire ou qu'il n'attire pas; pourquoi Dieu tire celui-ci, et non pas celui-là; si vous ne voulez tomber dans l'erreur. Une fois pour toutes, écoutez et comprenez bien ce mot. N'êtes-vous point encore attiré, priez Dieu qu'il vous attire (4).

(1) Quid est autem : Pater quem traxerit, cùm ipse Christus trahat? si trahendi sumus, ab illo trahamur, cui dicit quædam quæ diligit : Trahe me post te : post odorem unguentorum tuorum curremus. *S. Aug. tract.* 26. *in Evang. Joan.*

(2) Omnes erunt docibiles Dei, trahere Dei est. Omnis qui audivit à Patre, et didicit, venit ad me : trahere Dei est. *Ibid.*

(3) Si illum docet Pater, qui audit Verbum ejus, quære quid sit Christus, et invenies verbum ejus. Disce trahi ad Filium à Patre, doceat te Pater, audi verbum ejus. *Ibid.*

(4) Quem trahat, et quem non trahat; quarè illum trahat, et illum non trahat, noli velle judicare, si non vis errare. Semel accipe, et intellige. Non traheris : ora ut traharis. *Ibid.*

II. CONSIDÉRATION.

Ne pensez pas que Dieu vous attire malgré vous : l'esprit est attiré par amour (1). On peut entrer dans l'Église contre sa volonté, on peut être attiré à l'autel contre sa volonté, on peut recevoir le sacrement contre sa volonté ; mais on ne peut croire si on ne le veut, comme dit saint Augustin. Si l'on croyait de corps, cela pourrait se faire malgré nous; mais ce n'est pas de corps que l'on croit. Écoutez ce que dit l'Apôtre : On croit de cœur pour être justifié (2). La foi est un acte libre et volontaire par lequel on vient à Dieu. Car nous ne courons pas à Jésus-Christ en marchant, mais en croyant ; nous n'approchons pas de lui par le mouvement du corps, mais par le désir du cœur (3). Mais si je crois de ma franche volonté, comment est-ce qu'on m'y attire? C'est trop peu de dire que vous êtes volontairement attiré ; je dis que vous êtes attiré avec plaisir (4). Voyez de quelle manière le Père nous tire : il nous délecte en nous enseignant, et non pas en nous imposant nécessité. Voilà comment il nous attire (5). Croyez, et vous venez à lui ; aimez, et vous êtes attiré. Car on ne vient pas à celui qui est partout, en faisant des voyages de long cours, mais en aimant (6). Donnez-

(1) Noli te cogitare invitum trahi : trahitur animus et amore. *S. Aug. tract.* 26. *in Evang. Joan.*

(2) Intrare quisquam Ecclesiam potest nolens, accedere ad altare potest nolens, accipere potest sacramentum nolens, credere non potest nisi volens. Si corpore crederetur, fieret in nolentibus : sed non corpore creditur. Apostolum audi dicentem : Corde creditur ad justitiam. *Ibid.*

(3) Non enim ad Christum ambulando currimus, sed credendo ; nec motu corporis, sed voluntate cordis accedimus. *Ibid.*

(4) Quomodò voluntate credo, si trahor ? Parùm est voluntate, etiam voluptate traheris. *Ibid.*

(5) Videte quomodò trahit Pater : docendo delectat, non necessitatem imponendo. Ecce quomodò trahit.

(6) Crede, et venis ; ama, et traheris. Ne arbitreris istam asperam

moi un homme qui aime Dieu, il sait bien ce que je dis. Donnez-moi un homme de désirs, qui vive comme un étranger dans le désert, qui ait faim et soif de la justice, et qui soupire après la source de la vie éternelle; s'il est tel, il comprend parfaitement ce que j'avance. Mais si je parle à un homme froid, qui ne sent point la chaleur de ce feu divin, il ne m'entend point du tout (1). Le pain du ciel perd-il sa saveur, parce qu'il ne le goûte pas? nullement. Il est toujours infiniment délicieux à ceux qui aiment; et c'est cette douceur de la grâce qui fait une puissante impression sur leurs cœurs. Car s'il est permis à un poète de dire que chacun est attiré par son plaisir, il ne dit pas que c'est la nécessité qui l'attire, mais le plaisir; non l'obligation, mais la délectation (2). A combien plus forte raison devons-nous dire qu'un homme est attiré à Jésus-Christ par le plaisir qu'il trouve dans la vérité, dans la béatitude, dans la justice, dans la vie éternelle, puisque Jésus-Christ est tout cela ensemble (3).

III. CONSIDÉRATION.

Ce merveilleux concert de l'attrait divin et de la liberté de l'homme est un secret qui est connu de peu de personnes. Si je vous propose cette question, dit saint Augustin, savoir comment Dieu le Père attire

molestamque violentiam : dulcis est, suavis est, ipsa suavitas te trahit. Ubi credis, ibi venis. Ad illum enim qui ubique est, amando venitur, non navigando. *S. Aug. serm.* 2. *de verbis Apost.*

(1) Da amantem, et sentit quod dico. Da desiderantem, da esurientem, dain istâ solitudine peregrinantem atque sitientem, et fontem æternæ patriæ suspirantem, da talem, et scit quid dicam. Si autem frigido loquor, nescit quid loquor. *Ibid.*

(2) Trahit sua quemque voluptas. non necessitas, sed voluptas; non obligatio, sed delectatio.

(3) Quantò fortiùs nos dicere debemus trahi hominem ad Christum, qui delectatur veritate, delectatur beatitudine, delectatur justitiâ, delectatur sempiternâ vitâ, quod totum Christus est.

les hommes à son Fils, les laissant toujours dans leur libre arbitre, peut-être aurez-vous peine à la résoudre. Car comment attire-t-il, s'il laisse à chacun la liberté de choisir ce qu'il voudra ? et néanmoins l'un et l'autre est véritable : mais peu de personnes peuvent pénétrer ceci par la force de leur esprit (1). Combien d'ennemis de Jésus-Christ sont tous les jours attirés tout d'un coup à lui par un secret ressort de la grâce de Dieu (2) ! Quand je dis qu'ils sont attirés, si je n'avais pris ce mot de l'Évangile, que ne dirait-on pas contre moi ? mais c'est Jésus-Christ lui-même qui parle ainsi : *Personne ne peut venir à moi, si mon Père qui m'a envoyé ne l'attire.* Il ne dit pas : Si mon Père ne le conduit, par où nous puissions entendre en quelque façon que la volonté de l'homme a la prévention sur la grâce; mais le mot d'*attraction* montre qu'elle ne la peut pas avoir. Car si la volonté précède la grâce, comment est-ce que la grâce l'attire ? Qui est-ce qui est attiré à vouloir, s'il voulait déjà avant que d'être attiré ? et néanmoins personne ne vient s'il ne veut. Il est donc attiré à vouloir avec des ressorts admirables par celui qui sait opérer intérieurement dans le cœur des hommes, non afin qu'ils croient contre leur volonté, ce qui est impossible ; mais afin qu'ils veuillent croire ce qu'ils ne voulaient pas auparavant (3).

(1) Si tibi proponam quæstionem, quomodò Deus Pater attrahat ad Filium homines, quos in libero dimisit arbitrio, fortassis eam difficilè soluturus es. Quomodò enim attrahit, si dimittit, ut quis quod voluerit eligat ? Et tamen utrumque verum est, sed intellectu hoc penetrare pauci valent. *S. Aug. lib. 2. contrà litteras Petiliani Donatistæ. c. 84.*

(2) Quàm multi inimici Christi quotidiè subitò Dei occultâ gratiâ trahuntur ad Christum ! *S. Aug. l. 2. ad Bonifac. contrà duas epist. Pelagianorum.*

(3) Quis trahitur, si jam volebat ? et tamen nemo venit, nisi velit. Trahitur ergò miris modis ut velit, ab illo qui novit intùs in ipsis hominum cordibus operari, non ut homines, quod fieri non potest, nolentes credant, sed ut volentes ex nolentibus fiant.

Comment cela? ne soyons pas si téméraires que de le vouloir sonder. Qui peut connaître les pensées de Dieu, et qui est jamais entré dans son conseil ? Mais si nous avons l'honneur de participer à sa grâce, n'en soyons pas ingrats jusqu'à ce point de nous attribuer ce que nous avons reçu (1).

(1) Quid habes quod non accepisti ? 1. *Cor.* 4. 7.

ENTRETIEN

POUR LE TROISIÈME DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

XVI. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce.

DE L'ACCORD DU LIBRE ARBITRE AVEC LA GRACE.

Que le Fils de Dieu nous promet dans l'Écriture de nous donner un cœur nouveau, et néanmoins il nous commande de nous faire nous-mêmes un cœur nouveau. Que l'un montre ce qui fait la grâce, et l'autre montre ce que fait le libre arbitre avec la grâce.

Dabo vobis cor novum, et spiritum novum ponam in medio vestri.

Je vous donnerai un cœur nouveau, et je mettrai au milieu de vous un esprit nouveau. Ezech. 36. 26.

I. CONSIDÉRATION.

Si Jésus-Christ nous promet de nous donner un cœur nouveau et un esprit nouveau, d'où vient qu'il nous commande de travailler nous-mêmes au renouvellement de notre cœur et de notre esprit ? Faites-vous un cœur nouveau et un esprit nouveau (1); s'il doit nous donner un cœur nouveau, pourquoi nous oblige-t-il à le faire ? et si l'homme le doit faire, pourquoi le lui donne-t-il (2) ? c'est parce qu'il nous donne lui-même ce qu'il commande, répond, saint Augustin, lorsqu'il aide celui qui reçoit le commandement à le mettre

(1) Facite vobis cor novum, et spiritum novum. *Ezech.* 18. 31.

(2) Quarè jubet, si ipse daturus est ? Quarè dat, si homo facturus est.

en exécution (1). Le commandement qu'il nous donne nous montre le besoin que nous avons de travailler sérieusement à notre rénovation. La promesse qu'il nous fait nous donne à connaître le besoin que nous avons de son secours, pour nous renouveler parfaitement.

II. CONSIDÉRATION.

Si nous n'avions un extrême besoin de travailler à notre rénovation, il ne nous y obligerait pas par des semonces si fréquentes, et par des commandements si souvent réitérés. Il ne nous dirait pas par son Apôtre : *Renouvelez-vous dans l'intérieur de votre âme, et revêtez-vous du nouvel homme qui est créé selon Dieu dans la justice et dans la véritable sainteté* (2). *Ne mentez point les uns aux autres ; mais dépouillez-vous du vieil homme avec ses œuvres, et revêtez-vous du nouveau qui se renouvelle par la connaissance à l'image de celui qui l'a créé* (3). *Purifiez-vous du vieux levain, afin que vous soyez une nouvelle pâte ; comme en effet vous êtes ou vous devez être sans aucun levain de malice* (4). *Ne vous conformez point à ce siècle, mais réformez-vous par le renouvellement de votre esprit, afin que vous reconnaissiez quelle est la volonté de Dieu, bonne, agréable et parfaite* (5). Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort ? Car nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour

(1) Quia dat quod jubet, cùm adjuvat ut faciat, cui jubet. *S. Aug. lib. de grat. et liber. arbitr. c.* 15.

(2) Renovamini spiritu mentis vestræ et induite novum hominem qui secundùm Deum creatus est in justitiâ, et sanctitate veritatis.

(3) Nolite mentiri invicem exspoliantes vos veterem hominem cum actibus suis, et induentes novum, eum qui renovatur in agnitionem secundum imaginem ejus qui creavit illum. *Coloss.* 3. 9.

(4) Expurgate vetus fermentum, ut sitis nova conspersio, sicut estis azymi. 1. *Cor.* 5. 7.

(5) Nolite conformare huic seculo, sed reformamini in novitate sensûs vestri, ut probetis quæ sit voluntas Dei bona, et benè placens, et perfecta. *Rom.* 12. 2.

mourir avec lui, afin que comme Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père, nous marchions aussi dans une nouvelle vie. Il ne faut pas s'étonner si saint Paul rebat si souvent la même chose ; on ne peut assez se défier du vieil homme, ni trop recommander le nouveau (1).

En effet, il n'y a point de maladie plus dangereuse que la vieillesse ; parce qu'aux autres il y a du remède, mais celle-ci est incurable, elle nous conduit à la mort par une nécessité inévitable. Je puis dire presque le même de la vieillesse spirituelle, tant il est difficile de s'en défendre et plus encore d'en guérir. Je dis qu'il est difficile de s'en défendre, parce que nous y avons une pente naturelle, nous y tombons insensiblement par notre lâcheté, nos ennemis nous lassent, les difficultés nous rebutent, l'amour-propre étouffe la vigueur de l'esprit ; et comme dit saint Grégoire, à mesure que la vie s'use, notre ferveur se ralentit, nos forces s'affaiblissent, l'éclat des vertus se ternit, et le vieil homme l'emporte peu à peu sur le nouveau (2). C'est pourquoi le Père Claude Aquaviva dit avec beaucoup de raison que l'homme spirituel ne doit rien craindre davantage que le refroidissement et la langueur dans la poursuite de la perfection, parce qu'en effet il n'y a rien qui soit plus dangereux et qui ait de plus mauvaises suites (3). Car premièrement depuis qu'un homme vient à se relâcher, il perd le fruit de toutes ses bonnes actions, qu'il ne fait plus que par coutume et

(1) An ignoratis quia quicumque baptizati sumus in Christo Jesu, in morte ejus baptizati sumus. Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem, ut quomodò Christus surrexit à mortuis per gloriam Patris, ità et nos in novitate vitæ ambulemus. *Rom.* 6. 3.

(2) A fervore enim mentis vel inter spiritales inimicos, vel inter carnales quosque proximos, ipso aliquo modo vivendi usu veterascimus, et assumptæ novitatis speciem fuscamus. *S. Greg. lib.* 19. *Mor. c.* 16.

(3) *P. Claud. Aquaviva, ep.* 2. *de Renov. spirit.*

pour sauver les apparences ; souvent même la suite des difficultés les lui fait abandonner ; et quoiqu'il en conserve encore l'estime et le désir, il en quitte néanmoins la pratique. La vertu lui paraît aimable dans la spéculation, parce qu'il s'en forme une idée agréable, qui ne produit en lui que des complaisances et des résolutions inutiles : mais quand il en faut venir à l'effet, la difficulté qu'il n'avait pas prévue l'arrête et lui fait tourner le dos. Voilà l'écueil de ces esprits lâches, qui aiment le bien, mais qui n'en veulent pas avoir la peine. Ils veulent bien être humbles, mais sans souffrir le mépris ; ils veulent bien être contents de ce qu'ils ont, mais sans manquer de rien ; ils veulent bien être gâtés, mais sans mortifier leur corps ; enfin ils veulent bien être patients, mais sans souffrir aucune injure. En vérité, vouloir ainsi acquérir la vertu et n'en vouloir pas prendre la peine, qu'est-ce autre chose sinon ne savoir pas combattre, et vouloir emporter le prix de la victoire (1) ? N'est-ce pas se tromper soi-même par ses propres désirs, et renoncer effectivement à la perfection en la désirant ? car enfin le travail est le prix de la vertu, c'est ce qui en relève la gloire et le mérite ; par conséquent estimer la vertu et fuir ce qui la rend précieuse, ce n'est pas l'estimer, c'est la déshonorer. Aussi l'expérience nous montre que ces désirs inefficaces ne sont pas de longue durée ; et que, demeurant toujours sans effet, ils se changent bientôt en chagrin et en dégoût, d'où naissent ensuite mille défauts dont le cœur se remplit : comme l'eau qui ne coule pas se corrompt en peu de temps, et n'engendre que de la pourriture et des vers. Car que peut-on attendre d'un homme lâche, qui a perdu le goût du bien,

(1) Esse quippè humiles, sed sinè despectu ; esse contenti propriis, sed sinè necessitate ; esse casti, sed sinè macerationè corporis ; esse patientes, sed sinè contumeliis volunt : cùmque adipisci virtutes quærunt, sed labores virtutum fugiunt, quid aliud quàm exhibere belli certamina in campo nesciunt, et triumphare in urbe de bello concupiscunt. *S. Greg. lib. 7. Mor. c.* 12.

sinon qu'étant privé des consolations divines et des délices de l'esprit, il cherche le plaisir des sens et les consolations humaines? A quoi le démon, qui est le bienfaiteur du vice, ne manquera pas de le servir, pour l'engager de plus en plus dans le désordre. Car comme les anges tutélaires assistent puissamment ceux qui sont fervents dans la poursuite de leurs bons désirs; de même, dit saint Grégoire, les malins esprits secondent et favorisent tant qu'ils peuvent les mauvais désirs de ceux qui se plaisent en des choses qui ne leur devraient causer que des regrets et des pleurs (1). Mais quand les démons n'allumeraient point le feu de la concupiscence dans le cœur des pécheurs et ne les porteraient point au mal, ils y ont assez de pente par leurs propres inclinations pour se perdre sans ressource; vu principalement qu'un vice en attire un autre, et lui tend la main en l'appelant à soi et l'invitant à le suivre (2). Le mépris du silence, par exemple, provoque l'oisiveté et la perte du temps; l'oisiveté est suivie de la médisance, la médisance blesse la charité, et de là suit une infinité de fautes. La légèreté attire la dissipation du cœur, celle-ci cause les distractions dans l'oraison, l'ennui survient aux distractions et attire le mépris de la prière; et quand on a quitté la prière, en quel malheur ne tombe-t-on pas? O que l'amour-propre est aveugle, et qu'il s'engage en de grands précipices pour éviter un peu de peine! Ceux qui craignent une petite rosée, se trouveront couverts de neige. En même temps qu'ils oublieront le soin de leur intérieur et qu'ils s'épancheront au dehors, ils périront (3). Lors même que les autres renouvelleront

(1) Maligni spiritus valdè eis ad votum deserviunt, quos de iis gaudere conspiciunt, quæ flere debuerunt. *S. Greg. Mor. c.* 12. *l.* 7. *de Mor.*

(2) Perpetrata nequitia ad aliam perpetrandam malitiam provocat, et quasi quàdam cognationis voce, commissa jam culpa culpam adhuc quæ committatur, invitat. *Ibidem.*

(3) Qui timent pruinam, irruet super eos nix : tempore quo

leur ferveur, ils n'auront que des dégoûts de leur vocation, et du lieu qu'ils ont choisi pour assurer leur salut. Leur lâcheté et leur mauvaise conduite méritent bien ce châtiment : leurs intentions ne sont point droites, leur vie n'est qu'une recherche continuelle d'eux-mêmes ; ils ne sortent jamais du centre de l'amour-propre, ou si la crainte des jugements de Dieu les oblige quelquefois à faire quelques efforts pour rentrer dans les voies du ciel, ils n'y sont pas plus tôt entrés qu'ils retournent sur leurs pas et reprennent leur chemin ordinaire, qui les conduit enfin à la mort. Car autant qu'il est aisé de perdre la ferveur de l'esprit, autant il est difficile de la recouvrer quand on l'a une fois perdue ; les mauvaises habitudes que l'on contracte dans cet état, exercent une espèce de tyrannie fort étrange, qui de la liberté forment une servitude, de la maladie une complexion, de la volonté une nécessité, et qui fait que les choses fortuites deviennent comme naturelles, et les contingentes comme impossibles (1). Les rechutes fréquentes qui précèdent et qui suivent les mauvaises habitudes, sont autant de liens dans lesquels une âme tiède s'engage, et desquels à peine se peut-elle défaire, lorsqu'elle s'y est engagée. O qu'une âme pécheresse est chargée de chaînes et de liens ! elle a l'entendement lié du lien de l'ignorance qui l'empêche de voir la vérité ; elle a la volonté liée d'un lien de malice, qui l'empêche d'aimer le bien ; elle a les mains liées du lien de l'impuissance, qui l'empêche de faire des œuvres de piété et de justice ; elle a les pieds liés du lien de la paresse, qui ne lui permet pas de suivre la sainteté ; elle a les sens liés du lien

fuerint dissipati, peribunt, et ut incaluerit, solventur de loco suo. Involutæ sunt semitæ gressuum eorum : ambulabunt in vacuum et peribunt. *Job.* 6. 17.

(1) O violentia consuetudinis, quanta est tua potentia, quæ de libertate facis servitutem, de morbo complexionem, de voluntate necessitatem, de casualibus naturalia, de contingentibus impossibilia ! *Hellinandus monachus apud Vincent. Bellova. l.* 29. *c.* 114.

de la concupiscence, qui l'empêche de s'attacher à ce qui est honnête ; elle a la langue liée du lien d'une mauvaise honte qui l'empêche de confesser ses péchés ; enfin elle a le cou lié du lien d'un attrait charnel et terrestre, qui l'empêche de recevoir les consolations du ciel (1). Voilà les sept liens de Samson endormi dans le sein de Dalila, qui est l'image du vieil homme, dont toutes les puissances sont si étroitement liées qu'il est incapable de tout bien. Son entendement ne peut s'appliquer aux choses divines, ni pénétrer dans les vérités éternelles, ni connaître ses propres misères. Sa volonté ne peut goûter les exercices spirituels, ni concevoir de bons désirs. Il ne fait les bonnes œuvres que d'une manière fort imparfaite, comme un homme qui aurait les mains liées. Il ne fait aucun progrès dans le chemin de la vertu, et au lieu d'avancer il recule et s'éloigne toujours davantage de sa fin. Ses sens sont dans un perpétuel égarement ; ses discours sont tous profanes et mondains, les entretiens spirituels ne lui donnent que du dégoût ; et comme il ne les sait pas faire, il ne les peut aussi souffrir. Enfin quelque doux et léger que soit le joug du Seigneur, il le regarde comme un fardeau insupportable, qu'il secoue autant qu'il peut, et qu'il ne porte qu'à regret.

Vous me direz que les personnes qui font profession de vertu ne sont pas, grâces à Dieu, dans un état si déplorable. Mais je réponds qu'elles ne sont pas hors de danger d'y tomber, si elles ne sont toujours en

(1) O Deus meus, quot et quantis vinculis est peccatrix anima vinculata ! habet ligatum intellectum vinculo scilicet ignorantiæ, ne videat veritatem ; ligatam etiam voluntatem vinculo malitiæ, ne diligat bonitatem ; ligatas etiam manus vinculo impotentiæ, ne faciat justitiam et pietatem ; ligatos etiam pedes somnolentiæ vinculo, ne sequatur sanctitatem ; ligatos etiam sensus vinculo concupiscentiæ, ne teneat honestatem ; ligatam etiam linguam vinculo fatuæ verecundiæ, ne confiteatur commissam iniquitatem ; ligatum etiam collum vinculo carnalis illecebræ ne percipiat cœlestem suavitatem. *Cardin. Bertrandus, serm. ciner.*

garde, et si elles ne veillent continuellement sur les mouvements de leur cœur, où les plus parfaits trouvent toujours quelque chose à réformer de nouveau et à perfectionner (1). Aussi est-ce leur plus grand soin et leur plus ordinaire exercice, de diminuer tous les jours le nombre de leurs fautes, d'affaiblir leurs passions, de remporter de nouvelles victoires sur eux-mêmes, et de dire avec le Prophète : *J'ai dit : Maintenant je commence ; ce changement vient de la droite du Très-Haut* (2). C'était le sentiment de saint Thomas, que nous devons faire chaque action avec autant de ferveur, que si c'était la première, et qu'elle dût être la dernière de notre vie. C'était la pratique de saint François, qui disait à ses frères : « Commençons, mes frères, à » servir notre Seigneur ; car jusqu'ici nous avons peu » profité (3). » C'était celle de saint Antoine, qui donna en mourant cette instruction importante à tous ses disciples, de ne se refroidir jamais dans la poursuite de la perfection, mais d'avancer toujours avec autant d'ardeur que s'ils ne faisaient que commencer (4). C'était celle du grand pontife Onias, que le Sage dans l'Ecclésiastique compare pour ce sujet à l'olivier et au cyprès, qui poussent leurs branches en haut (5). Parce que, comme dit saint Antoine de Padoue, le juste se figure toujours qu'il ne fait que commencer (6). Il sait que cette vie n'est pas le temps du triomphe, mais du combat ; qu'il ne faut qu'un moment pour

(1) Perfecti viri aliquid semper habent quod renovent, et in quo crescant. *Epist.* 2. *P. Cl. Aquav. quæ est de renovat. spir. in fine.*

(2) Dixi : Nunc cœpi : hæc mutatio dexteræ excelsi. *Ps.* 79. 11.

(3) Incipiamus, fratres, servire Domino nostro, quia usque nunc parùm proficimus.

(4) *S. Athanas. in Vitâ S. Anton.*

(5) Quasi oliva pullulans, et cypressus in altitudinem se extollens. *Eccli.* 50.

(6) Justus semper videtur sibi incipiens. *S. Ant. Padu. Dom.* 12. *post. Trinit.*

perdre tout. C'est pourquoi il ne se ralentit jamais ; il est toujours en faction, et il s'apprête toujours comme s'il commençait (1). Cela est nécessaire à tous, dit saint Grégoire, pour ne point se lasser ni se démentir (2). C'est par là que l'esprit se maintient et qu'il conserve sa vigueur. Pendant que notre esprit se raffine dans le feu de l'amour divin, il entretient toujours l'éclat de sa beauté, par la rénovation continuelle de sa ferveur. Car une âme qui fait état de commencer tous les jours par de nouveaux désirs, ne sait ce que c'est que de vieillir par une lâche tiédeur (3).

III. CONSIDÉRATION.

Mais, après tout, quelque soin qu'elle apporte à s'établir dans cette excellente disposition, il faut avouer qu'elle n'y peut réussir sans le secours de la grâce de Jésus-Christ, dont le propre est de changer le cœur, et de renouveler l'esprit. *J'ai dit : Je m'en vais commencer ; ce changement* ne vient pas de moi, *mais de la droite du Très-Haut* (4). C'est lui qui en est le premier et le principal auteur : il n'appartient qu'à lui de dire : *C'est moi qui renouvelle toutes choses* (5). « Il y a trois » espèces de vétustés, dit saint Bernard, et aussi trois » sortes de nouveautés. En effet la vétusté est dans le » cœur, dans la bouche, dans le corps..... Cette réno- » vation est faite par le Christ habitant en nous par la » foi, comme il le dit lui-même : Voilà que je re-

(1) Scit hoc tempus esse militiæ, non triumphi ; atque ideò nunquàm torpet, et semper in actu est : semper quasi nunc incipiens accingitur. *Petrarch. lib.* 1. *Dialog.* 10.

(2) Nisi lassescere ab inchoatis volumus, valdè necesse est ut inchoare nos quotidiè credamus. *S. Greg. lib.* 2. *Mor. c.* 4.

(3) Animus noster dùm igne amoris excoquitur, semper in se servat claritatem pulchritudinis quotidianâ innovatione fervoris : nescit enim mens per torporem veterascere, quæ studet per desiderium semper inchoare. *Ibidem.*

(4) Dixi : Nunc cœpi : hæc mutatio dexteræ Excelsi. *Ps.* 76. 11.

(5) Ecce nova facio omnia. *Apoc.* 21. 5.

» nouvelle toutes choses. De là il dit à l'Épouse dans » les Cantiques : Placez-moi comme un sceau sur » votre cœur, comme un sceau sur votre bras. C'est » pourquoi la sagesse habite dans votre cœur; la vérité, » dans votre bouche; la justice, dans votre corps (1). » C'est pourquoi nous devons recourir à sa bonté, et lui dire avec David : *O Dieu, créez en moi un cœur pur, et renouvelez l'esprit droit au fond de mon âme* (2). Otez-moi ce cœur du vieil homme, qui est la source de tous les vices, et donnez-moi un cœur nouveau, qui se porte avec ferveur à tout ce que vous demandez de moi. Nos prières ne seront pas sans fruit, il est trop bon pour ne les pas écouter : il nous les inspire lui-même, il nous prévient par sa libéralité, et nous promet de nous donner un cœur nouveau, et de l'animer de son esprit. Il veut bien même nous associer à cet ouvrage, afin que nous en ayons le mérite. Défrichez la terre de votre cœur, ne semez pas sur les épines, retranchez ces désirs déréglés, ces soins épineux, ces affections terrestres; renouvelez en vous l'amour de la prière, de la pauvreté, de l'humilité, du silence, du recueillement, de la pureté, de l'obéissance, et du zèle des âmes (3). Il nous en presse par le prophète Ézéchiel : *Convertissez-vous et faites pénitence de toutes vos iniquités, et votre iniquité ne vous sera pas imputée à ruine. Faites-vous un cœur nouveau et un esprit nouveau; et pourquoi mourriez-*

(1) Est triplex vetustas, et è contrario triplex novitas. Est enim vetustas in corde, in ore, in corpore..... Hanc renovationem facit. Christus habitans in nobis per fidem, sicut ipse ait : Ecce nova facio omnia. Undè et ad Sponsam loquitur in Canticis : Pone me ut signaculum super cor tuum, ut signaculum super brachium tuum. Habitans igitur in corde est sapientia; habitans in ore veritas; habitans in corpore justitia. *Serm.* 30. *ex parvis.*

(2) Cor mundum crea in me, Deus, et spiritum rectum innova in visceribus meis. *Ps.* 50. 12.

(3) Novate vobis novale, et nolite serere super spinas; circumcidimini Domino, et auferte præputia cordium vestrorum.

vous, enfants d'Israël ? Puisque je ne veux pas la mort du mourant, dit le Seigneur, convertissez-vous et vivez (1).

(1) Convertimini et agite pœnitentiam ab omnibus iniquitatibus vestris, et non erit vobis in ruinam iniquitas. Facite vobis cor novum, et spiritum novum; et quarè moriemini, filii Israel ? Quia nolo mortem morientis, dicit Dominus Deus, convertimini, et vivite. *Ezech.* 18. 30, 31, 32.

ENTRETIEN

POUR LE LUNDI DE LA TROISIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

XVII. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce.

DE L'ACCORD DU LIBRE ARBITRE AVEC LA GRACE.

Que c'est la grâce de Jésus-Christ qui distingue les enfants de lumière d'avec les enfants de ténèbres, et comment on peut dire qu'ils se distinguent eux-mêmes.

Quis te discernit ? Quid autem habes, quod non accepisti ? Si autem accepisti, quid gloriaris, quasi non acceperis ? Qui vous distingue des autres ? Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu ? Et si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous, comme si vous ne l'aviez pas reçu ? 1. Cor. 4. 7.

I. CONSIDÉRATION.

Qui vous distingue ? Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu ?

Saint Paul fait cette demande aux fidèles, et on la peut faire avec raison aux plus grands saints. Car ils n'ont rien qu'ils n'aient reçu de Dieu : c'est la grâce qui les distingue. Dans ce pèlerinage, dit saint Augustin, pendant lequel nous ne sommes encore sauvés que par l'espérance, nous avons reçu le gage et la faveur d'être déjà lumière, enfants du jour, enfants de la

lumière, et non pas enfants des ténèbres et de la nuit, desquels nous avons néanmoins été autrefois. Mais c'est vous seul, mon Sauveur, qui, dans cette incertitude des connaissances humaines, faites la distinction entre nous et eux, vous qui pénétrez le fond de nos cœurs, et qui donnez à la lumière le nom de jour, et aux ténèbres, celui de nuit. Car qui est-ce qui nous distingue, sinon vous? Qu'avons-nous que nous n'ayons reçu de vous, nous qui avons été choisis pour être des vases d'honneur, et tirés de la même masse d'où sont sortis les autres, qui sont devenus des vases d'ignominie (1)?

II. CONSIDÉRATION.

Qui vous distingue? Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu? Saint Anselme dit qu'on peut faire cette demande aux plus sublimes intelligences aussi bien qu'aux plus grands saints, parce que nulle créature, pour noble qu'elle soit, n'a rien de soi. Par conséquent c'est la grâce de Dieu qui la distingue. Il n'y a, dit ce Père, aucune créature qui ait quelque chose de soi. Car comment pourrait-elle avoir quelque chose de soi, puisqu'elle n'est pas elle-même de soi, mais de Dieu, qui est le seul être indépendant, de qui tous les êtres dépendent (2). Il est donc seul qui a de soi tout ce

(1) In hâc peregrinatione pignus accepimus, ut jam simus lux, dùm adhuc spe salvi facti sumus, et filii lucis, et filii diei, et non filii noctis, neque tenebrarum, quod tamen fuimus : inter quos et nos in isto adhuc incerto humanæ notitiæ, tu solus dividis, qui probas corda nostra, et vocas lucem, diem; et tenebras, noctem. Quis enim nos discernit, nisi tu? Quid autem habemus, quod non accepimus à te, ex eâdem massâ vasa in honorem, ex quâ sunt et alia facta in contumeliam? *S. Aug. l.* 13. *Conf. c.* 14.

(2) Nulla creatura habet aliquid à se. Quod enim seipsum à se non habet, quomodò à se aliquid habet? *S. Ansel. lib. de casu diaboli, c.* 1. *ubi id ex professo probat.*

qu'il a. Tous les autres qui ont quelque chose, l'ont de lui, et comme ils n'ont d'eux que le rien, aussi ils n'ont de lui que ce qui est quelque chose (1). Cet excellent disciple de saint Augustin ne fait que suivre les sentiments de son maître, qui conclut de là qu'il faut avouer, à la louange qui est due au Créateur, que la charité a été répandue dans les anges aussi bien que dans les saints par le Saint-Esprit, qui leur a été donné (2). Que ce n'est point seulement du bien des hommes, mais premièrement et principalement des anges, qu'il est écrit : Mon bien est de me tenir uni à Dieu (3) ; que ceux à qui ce bien est commun, ont entre eux une sainte alliance, et ne font qu'une cité de Dieu, un sacrifice, et un temple vivant qui lui est consacré (4) ; que c'est ce même bien qui a mis la distinction entre les bons et les mauvais anges ; parce que ceux-là se sont toujours tenus unis à celui qui les avait créés, par le même amour par lequel ils avaient été créés ; au lieu que ceux-ci s'en sont séparés, et sont déchus par leur faute de la bonne volonté que Dieu leur avait donnée, et dans laquelle ils pouvaient persévérer s'ils eussent voulu (5).

(1) Ille igitur solus à se habet, quidquid habet, et alia omnia non nisi ab illo habent aliquid. Et sicut à se non nisi nihil habent ; ità ab illo, non nisi aliquid habent. *S. Anselm. lib. de casu diaboli, c.* 1. *ubi id ex professo probat.*

(2) Confitendum est igitur cum debità laude Creatoris, non ad solos sanctos homines pertinere, verùm etiam de sanctis posse dici quòd charitas Dei diffusa sit in eis per Spiritum Sanctum, qui datus est eis. *L.* 11. *de C. D. c.* 19.

(3) Nec tantùm hominum, sed primitùs præcipuèque Angelorum bonum esse quod scriptum est : Mihi autem adhærere Deo bonum est. Inter hos ergò et illos, Deum vel præscientiâ vel opere divisisse quis dubitet, etc. ? *S. Aug. lib.* 11. *c.* 33. *Vide et l.* 11. *de Genesi ad litteram, c.* 8.

(4) Hoc bonum quibus commune est, habent et cum eo, cui adhærent, et inter se societatem sanctam, et sunt una civitas Dei, eademque vivum sacrificium ejus, vivumque templum ejus.

(5) Eoque sunt isti ab illorum societate discreti, quòd hi in eâ-

III. CONSIDÉRATION.

Qui vous distingue ? Qu'avez-vous que n'ayez reçu ? Soit qu'on interroge les anges, soit qu'on interroge les hommes, chacun d'entre eux, quel qu'il soit, doit répondre avec l'Apôtre : *Ce n'est pas moi, mais la grâce de Dieu avec moi* (1). L'ange doit dire : *Ce n'est pas moi*, parce que, comme dit saint Augustin, les cieux aussi bien que la terre ont besoin de Dieu (2). Les cieux ont été affermis par la parole du Seigneur, et toute leur force vient du souffle de sa bouche (3). Il ne faut pas penser qu'ils aient eu quelque chose d'eux-mêmes, et qu'ils n'aient reçu qu'un supplément du Seigneur. Toute leur force vient de son inspiration et de sa grâce : je dis toute, et non seulement une partie (4). C'est de tous les esprits bienheureux, dit ce même Père, qu'il faut entendre ces paroles : Dieu divisa la lumière d'avec les ténèbres, et il appela la lumière, jour ; et les ténèbres, nuit (5). Car nul n'a pu faire ce discernement, sinon celui qui a pu, même avant leur chute, prévoir ceux qui tomberaient, et qui demeureraient dans les ténèbres de leur orgueil, privés de la lumière de Dieu (6).

dem voluntate bonâ manserunt, illi ab eâ deficiendo mutati sunt, malâ scilicet voluntate, hoc ipso quòd à bono defecerunt, à quo non defecissent, si utique voluissent.

(1) Non ego, sed gratia Dei mecum. 1. *Cor.* 15. 10.

(2) Domino et cœli indigent.

(3) Verbo Domini cœli firmati sunt, et spiritu oris ejus omnis virtus eorum. *Ibid.*

(4) Non habuerunt aliquid ex se, et tanquàm supplementum à Domino perceperunt. Spiritu enim oris ejus non pars, sed omnis virtus eorum. *Ibid.*

(5) Et divisit Deus inter lucem et tenebras : et vocavit Deus lucem, diem ; et tenebras vocavit noctem. *S. August. l.* 12. *de C D. c.* 9.

(6) Solus quippè ista discernere potuit, qui potuit etiam priusquàm caderent, præscire casuros, et lumine privatos veritatis in tenebrosâ superbiâ remansuros.

L'homme, par la même raison, doit aussi dire : *Ce n'est pas moi*, parce qu'il n'y a que Dieu qui distingue l'homme de la masse de perdition, qui est venue d'Adam, pour en faire un vase d'honneur, et non pas d'ignominie (1). Que personne ne dise que la grâce lui a été donnée par les mérites de ses bonnes œuvres, ou de ses prières, ou de sa foi; et ne croie comme vrai ce que disent les hérétiques, *que la grâce nous est donnée selon nos mérites ;* comme si les hommes pouvaient mériter la première grâce, et par là se distinguer eux-mêmes; ce qui est très-faux (2). Ce ne sont point leurs mérites qui les distinguent, mais la grâce du Médiateur (3). Ce n'est pas qu'il n'y ait point de mérites, ou que les justes ne fassent aucun bien, ni les pécheurs aucun mal : autrement, comment est-ce que Dieu jugera le monde? Mais c'est que la miséricorde et la grâce de Dieu convertit l'homme, selon ces paroles du Psaume : Il est mon Dieu, sa miséricorde me préviendra (4). Pourquoi? afin que l'impie soit justifié : c'est-à-dire que d'impie il devienne juste, et qu'il commence à acquérir du mérite, que Dieu couronnera lorsqu'il jugera le monde (5).

(1) Quia de massâ illius perditionis, quæ facta est ex Adam, non discernit hominem, ut eum faciat vas in honorem, non in contumeliam, nisi Deus. *S. Aug. ep.* 46. *quæ est ad Valentinum.*

(2) Nec quisquam dicat meritis operum suorum, vel meritis orationum suarum, vel meritis fidei suæ sibi traditam Dei gratiam, nec putetur verum esse quod hæretici dicunt, gratiam Dei secundùm merita dari : quod omninò falsissimum est. *Ibid.*

(3) Quod falsissimum est. Discernuntur non meritis suis, sed per gratiam Mediatoris. *S. Aug. l. de correp. et grat. c.* 7.

(4) Non quia nullum est meritum, vel bonum piorum, vel malum impiorum ; alioquin, quomodò judicabit Deus mundum? Sed misericordia et gratia Dei convertit hominem, de quâ Psalmus dicit : Deus meus, misericordia ejus præveniet me. *S. Aug. epist. ad Valent. jam citata.*

(5) Ut justificetur impius : hoc est, ut ex impio fiat justus, et incipiat habere meritum bonum, quod Deus coronabit, quandò judicabitur mundus. *Ibidem.*

Que faut-il donc dire, pour accorder le mérite de l'homme avec la grâce de Dieu? *Ce n'est pas moi qui me distingue; mais c'est la grâce de Dieu avec moi* (1). Je ne puis me distinguer sans la grâce; mais la grâce ne me distingue qu'avec moi. A la vérité, elle distingue les enfants qui meurent après leur baptême, sans attendre leurs mérites (2); mais il n'en est pas ainsi des adultes: elle agit de concert avec eux; elle les prévient; mais il faut qu'ils agissent par elle et avec elle, autrement elle ne les distingue pas. Peut-on donc aussi dire qu'ils se distinguent par elle et avec elle? Saint Augustin le dit souvent, et même il les exhorte à le faire. Brûlez du feu de la charité, afin de vous distinguer des démons. Cette ardeur vous ravira, vous enlèvera, vous élèvera dans le ciel (3). Prenez garde à vous, enfants de lumière, enfants de la paix. Prenez garde à vous, enfants de l'Église, membres de Jésus-Christ. *Distinguez-vous :* gardez-vous de croire que le bonheur que des hommes faibles ou méchants souhaitent pour eux, soit solide et véritable (4). Voyez la vanité de leurs pensées et de leurs paroles, et gardez-vous de tenir de tels discours (5). *Le juste,* dit-il ailleurs, *se réjouira lorsqu'il verra la vengeance que Dieu tire des pécheurs* (6). Car en la voyant, il voit en même temps la différence qu'il y a entre les ténèbres d'un cœur aveugle, et la lumière

(1) Non ego, sed gratia Dei mecum. 1. *Cor.* 15. 10.

(2) Nec illi ullis bonis præcedentibus meritis discernuntur à cæteris, ut pertineant ad liberatorem Dominum. *S. August. lib. de Præd. Sanct. c.* 12.

(3) Ardete igne charitatis, ut à dæmonibus vos discernatis. Ardor iste sursùm vos rapit, sursùm tollit, in cœlum levat. *S. Aug. serm.* 81. *de diversis.*

(4) Attendite, filii lucis, filii pacis. Attendite, filii Ecclesiæ, membra Christi.... Attendite, ut discernatis vos, attendite, ne putetis veram felicitatem esse, quam sibi optant homines, aut infirmi, aut maligni. *S. Aug. in Psal.* 143. *circa finem.*

(5) Videte vanitatem, et cavete ne talia loquamini.

(6) Lætabitur justus cùm viderit vindictam. *Psalm.* 57.

d'un esprit éclairé. Voyant cela, qu'il se distingue, qu'il lave ses mains dans le sang de l'homme pécheur. Qu'il profite de cette comparaison, et qu'il dise : Il y a donc une récompense pour le juste, il y a donc un Dieu qui juge les impies (1).

Voilà comme le sage se distingue, mais c'est à Jésus-Christ qu'il en rapporte toute la gloire ; et quand on lui demande : *Qui te distingue* (2) ? il ne dit pas : C'est ma foi qui me distingue, et qui prévient la grâce ; c'est ma prière qui me distingue ; c'est ma justice qui me distingue (3) ; car il sait qu'on lui repartirait aussitôt : *Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu* (4)? Que dit-il donc? *O Seigneur, je me souviendrai de votre seule justice* (5). Pourquoi, je vous prie, ajoute-t-il ce mot de *seule?* ne suffirait-il pas de dire : Je me souviendrai de votre justice? De votre justice seule, dit-il absolument ; car je ne parle point de la mienne. Je n'en connais point d'autre que celle que je tiens de vous. C'est votre seule justice qui me délivre. Je n'ai rien qui soit à moi seul que le péché (6). Ce n'est donc pas par nos mérites seuls, mais par la grâce, que nous sommes délivrés. Par conséquent rendons-lui toute la gloire : reconnaissons que nous lui sommes redevables de ce que nous sommes, et de ce que nous sommes sauvés (7).

(1) Cùm viderit hoc, discernat se, et lavet manus in sanguine ipsius. Proficiat ex comparatione, et dicat : Ergò est fructus justo : ergò est Deus judicans eos in terrâ.

(2) Quis te dissernit ?

(3) Discernit me fides mea ; discernit me oratio mea ; discernit me justitia mea.

(4) Quid habes, quod non accepisti.

(5) Domine, memorabor justitiæ tuæ solius. *In Psalm.* 70. 1. *in fine. Ibidem canc.* 2. *initio.*

(6) O solius ! Quid addidit *solius* ? rogo vos ; sufficeret : *Memorabor justitiæ tuæ. Solius,* inquit, prorsùs, ubi meam non cogito. Justitia tua sola liberat me : mea sola non sunt nisi peccata.

(7) Quod ergò liberemur, non nostris meritis, sed gratiâ illius est. Illum ergò laudemus. Illi totum quod sumus, et quod salvi umus, debemus.

ENTRETIEN

POUR LE MARDI DE LA TROISIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

XVIII. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce.

Que c'est au Seigneur de conduire les pas de l'homme, en prévenant par la grâce son libre arbitre; et que c'est à l'homme de conduire ses pas, en suivant le mouvement de la grâce.

Dominus dirigat corda vestra in charitate Dei et patientiâ Christi.

Que le Seigneur conduise vos cœurs dans l'amour de Dieu et dans la patience de Jésus-Christ. 2. THESSAL. 3. 5.

I. CONSIDÉRATION.

TOUTE la conduite de l'homme dépend de la grâce de Jésus-Christ, qui est le guide de la bienheureuse éternité (1). C'est son Esprit saint qui nous conduit par le droit chemin dans la terre des vivants (2). Voyez, dit saint Augustin, comme le Prophète-Roi nous recommande la grâce. Ce sera votre bon esprit, et non pas le mien, qui est tout déréglé ; ce sera, dis-je, votre bon esprit qui me conduira dans une terre et dans un che-

(1) Tu dux ad astra, et semita.

(2) Spiritus tuus bonus deducet me in terram rectam. *Ps.* 142.

min droit, car mon mauvais esprit ne m'a conduit qu'en de mauvais chemins et en des routes écartées. En effet, qu'ai-je mérité de moi-même? quelles bonnes œuvres puis-je compter sans votre secours, par lesquelles je pusse obtenir ou mériter la grâce d'être conduit par votre esprit dans le droit chemin? où sont mes bonnes œuvres et mes mérites? C'est par votre pure bonté, et pour votre gloire, que vous me donnerez la vie. Pesez avec toute l'attention possible cette recommandation de la grâce, par laquelle vous avez été gratuitement sauvés (1). O qu'elle vous est nécessaire, si vous voulez tenir le droit chemin du salut! Il ne suffit pas à celui qui veut marcher par cette voie, d'avoir la volonté d'exécuter son dessein, si Dieu ne conduit ses pas (2). Il n'y entrera jamais, et jamais il ne persévèrera, dit saint Cyrille, si le doux Emmanuel n'est avec lui, et s'il ne lui ouvre et aplanit les chemins qui sont inaccessibles aux hommes (3). Car c'est par la grâce de Jésus-Christ, que toutes les hauteurs sont aplanies, que

(1) Spiritus tuus bonus, non meus malus. Spiritus tuus bonus deducet me in terram rectam: quia spiritus meus deduxit me in terram perversam. Et quid ego merui? Quæ mea opera bona sinè adjutorio tuo computantur, undè impetrarem dignusque essem deduci à spiritu tuo in terram rectam? Quæ opera mea, vel quæ merita mea? Propter nomen tuum, Domine, vivificabis me. Attendite ergò quantùm potestis gratiæ commendationem, quâ gratîs salvi facti estis. *S. Aug. in Psal.* 142. A Domino gressus hominis dirigentur, et viam ejus volet. Ipse homo, ut velit viam Domini, ab ipso Domino diriguntur gressus ejus. Nam si Dominus non dirigeret gressus hominis, tàm pravi erant, ut semper per prava irent et semitas curvas sequendo redire non possent. Venit enim ille, et vocavit, et redemit, et sanguinem fudit, etc. *S. Aug. in Ps.* 36. *conc.* 2. *circà medium.*

(2) Non sufficit homini volenti iter istud incedere, sola propositi sui voluntas, nisi et Dominus direxerit gressus ejus. *Origenes, hom.* 4. *in Psal.* 36.

(3) Nisi illi adsit Emmanuel, et quæ hominibus ardua sunt et inaccessa, pervia reddat et plana. *S. Cyrillus, l.* 10. *de Ador. initio.*

tous les chemins les plus rudes deviennent agréables, et les plus inaccessibles, faciles (1). C'est pourquoi il faut recourir à lui, et lui dire avec David : *O Dieu, sondez-moi et reconnaissez mon cœur; éprouvez-moi, et examinez tous les sentiers par où je marche; voyez s'il y a dans moi quelque injustice, et conduisez-moi par la voie qui mène à l'éternité* (2). Seigneur, conduisez-moi par le chemin de votre justice, à cause des ennemis qui m'environnent : redressez ma voie devant vous. Car c'est vous qui conduisez les pas de l'homme, et qui lui inspirez le désir de marcher dans vos voies. Alors qu'y a-t-il à craindre, quand il marche sur vos pas ? S'il tombe en quelque affliction, il ne se brisera pas; car vous mettrez votre main sous lui pour le soutenir. Que craindrez-vous, ô homme, dont le Fils de Dieu conduit les pas, en vous donnant le désir de suivre son exemple et de marcher dans ses voies ? Que craindrez-vous ? les douleurs ? il a été cruellement fouetté. Craindrez-vous les injures? on lui a reproché qu'il était un démoniaque, lui qui chassait les démons. Vous craindrez peut-être la faction et la conspiration des méchants ? on a conspiré contre lui, et on a machiné sa mort (3). *Heureux ceux qui sont purs dans leur voie, et qui marchent dans la loi du Seigneur* (4) ! O que je souhaite, Seigneur, que vous conduisiez mes pas, et

(1) In Christo enim nobis ardua omnia plana sunt, et aspera pervia, facilia etiam et prona quæ sunt inaccessa. *S. Cyrillus, l. 10. de Ador. initio.*

(2) Proba me, Deus, et scito cor meum; interroga me, et cognosce semitas meas, et vide si via iniquitatis in me est; et deduc me in viâ æternâ. *Ps.* 137. 23, 24.

(3) Quid timebis, ô homo, cujus directi sunt gressus, ut velles viam Domini ? Quid timebis ? dolores ? flagellatus est Christus. Contumelias timebis ? audivit : Dæmonium habes, qui dæmonia excludebat. Fortè factionem et conspirationem malorum ? conspiratum est adversùm illum. *S. Aug. in Ps.* 36.

(4) Beati immaculati in viâ, qui ambulant in lege Domini. *Psal.* 118. 1, 5.

que ma vie soit réglée de telle sorte qu'elle n'ait point d'autre fin, que l'observation de vos lois et l'imitation de vos vertus (1) !

II. CONSIDÉRATION.

Le cœur de l'homme, dit Salomon, *dispose de sa voie;* il est libre dans ses actions; *mais c'est au Seigneur à conduire ses pas* (2). C'est Dieu qui lui inspire le désir de marcher dans la voie de ses commandements, et de s'approcher de lui. C'est lui qui le guide et le conduit par le droit chemin et par la voie sûre; mais il lui laisse toujours la liberté de suivre sa conduite, ou de ne la suivre pas. C'est pourquoi Salomon ne dit pas seulement, que c'est à Dieu de conduire les pas de l'homme, mais encore, que c'est à l'homme de conduire et de régler ses pas selon Dieu. L'insensé se plaît à suivre ses inclinations; mais *sa joie est une pure folie. L'homme prudent dresse ses pas* selon le bon plaisir de Dieu (3). *Dressez le sentier où vous voulez marcher, et tous vos pas seront fermes* (4). Quand vous y serez entré, vous ne le trouverez point étroit : vous y courrez sans vous heurter, et sans danger de tomber. *Ne détournez ni à droite, ni à gauche. Retirez-vous du mal, car le Seigneur connaît d'une science d'approbation les voies qui sont à droite; mais celles qui sont à gauche, sont mauvaises. Au reste, il dressera lui-même votre course, et vous conduira en paix dans votre chemin* (5). Considérez, dit saint Au-

(1) Utinam dirigantur viæ meæ ad custodiendas justificationes tuas!

(2) Cor hominis disponit viam suam; sed Domini est dirigere gressus ejus. *Prov.* 16. 9.

(3) Stultitia gaudium stulto; vir prudens dirigit gressus suos. *Prov. c.* 15. 21.

(4) Dirige semitam pedibus tuis, et omnes viæ tuæ stabilientur. *Prov.* 4. 26.

(5) Ne declines ad dexteram, neque ad sinistram. Averte pedem tuum à malo. Vias enim quæ à dextris sunt, novit Dominus. Perversa verò sunt, quæ à sinistris sunt. Ipse autem rectos faciet cursus tuos. Itinera autem tua in pace producet.

gustin sur ces paroles, l'instruction que le Saint-Esprit nous donne par Salomon. S'il n'y avait point de libre arbitre, on ne vous dirait pas : Dressez votre course; conduisez vos pas; ne détournez ni à droite, ni à gauche. Et cependant si cela se pouvait faire sans la grâce, on ne vous dirait pas ensuite : Il dressera lui-même votre course, et vous conduira en paix dans votre chemin (1). On ne peut pas mieux accorder la grâce avec l'indifférence du libre arbitre, ni trouver des termes plus propres pour exprimer cet admirable concert. Comprenez donc bien, dit ce Père au même lieu, que quiconque présume de ses propres forces, jusqu'à dire : *Pour faire de bonnes œuvres, ma volonté suffit toute seule*, se détourne à droite et s'y perd. Mais aussi ceux qui pensent qu'on peut se dispenser de bien vivre, lorsqu'ils entendent louer la grâce de ce qu'elle redresse les volontés des hommes, et de mauvaises les rend bonnes; et même qu'après les avoir redressées, elle les conserve, disant : *Soyons méchants, pour devenir bons; faisons le mal, afin qu'il nous arrive du bien*, se détournent à gauche, et y trouvent leur perdition. C'est par cette raison que Salomon vous dit : Ne détournez ni à droite ni à gauche : c'est-à-dire, ne prenez pas tellement le parti du libre arbitre, que vous lui attribuiez les bonnes œuvres sans le secours de la grâce : mais aussi, ne prenez pas tellement la défense de la grâce, que vous en preniez occasion d'aimer le mal, comme si vous étiez assurés de la grâce, ce que la grâce même détourne de vous (2). Car l'Apôtre se proposant le

(1) Si non esset liberum arbitrium, non diceretur : Rectos cursus fac pedibus tuis, et vias tuas dirige; ne inclines in dexteram, neque in sinistram. Et tamen sinè gratiâ, si posset hoc fieri, non posteà diceretur: Ipse autem rectos faciet cursus tuos, et itinera tua in pace producet. *S. August. ep.* 2. *ad Valent.*

(2) Non declinetis in dexteram, neque in sinistram : hoc est, non sic defendatis liberum arbitrium, ut ei bona opera sinè Dei gratiâ tribuatis, nec sic defendatis gratiam, quasi de illâ securi mala opera diligatis, quod ipsa gratia Dei avertat à vobis.

sentiment de telles gens, leur fait dire : *Que dirons-nous donc? demeurerons-nous dans le péché, pour donner lieu à cette surabondance de grâce?* Et puis il répond comme il doit à ces esprits abusés, qui ne comprennent pas l'économie de la grâce : *A Dieu ne plaise! car étant une fois morts au péché, comment vivrons-nous encore dans le péché?* On ne pouvait rien dire en moins de paroles, ni mieux (1). Car enfin que nous peut donner la grâce de plus utile que de mourir au péché ? Par conséquent celui-là sera, sans doute, très-méconnaissant de la grâce, qui prend occasion de pécher du bienfait même par lequel nous mourons au péché.

III. CONSIDÉRATION.

C'est donc à Dieu de dresser les pas de l'homme, mais c'est aussi à l'homme de s'appliquer à sa conduite; non pas en prévenant la grâce, mais en la suivant, et se joignant à elle par une fidèle correspondance. C'est par là, comme dit saint Augustin, que l'on se purifie : vous vous purifiez vous-même, en joignant votre volonté avec Dieu (2). Vous vous purifiez, dis-je, non par vous seul, mais par la grâce de celui qui vient habiter en vous (3). C'est pour cela qu'il nous donne son esprit, dit ce Père, afin que celui qui le reçoit, se délivre de la servitude du péché, et qu'étant maître de son corps, et serviteur de son Créateur, il dresse ses pas dans la voie des commandements de Dieu (4). Car la volonté de Dieu est le droit chemin par lequel il faut marcher, et la règle à laquelle il faut s'ajuster pour avoir le cœur

(1) Nihil potuit dici brevius, et melius.

(2) Quòd adjungis voluntatem tuam Deo, castificas teipsum. *Tract. 4. in ep. Joan.*

(3) Castificas, non de te, sed de illo qui venit ut habitet in te. *Ibid.*

(4) Dirigat se in viam præceptorum Dei. *Idem, serm. 44. de divers. c. 1.*

droit. Ceux-là ont le cœur droit, qui suivent la volonté de Dieu en cette vie. Quelquefois Dieu veut que vous soyez sain; quelquefois il veut que vous soyez malade. Si la volonté de Dieu vous est agréable lorsque vous êtes sain, et que vous la trouviez amère lorsque vous êtes malade, vous n'avez pas le cœur droit. Pourquoi? parce que vous ne voulez pas ajuster votre volonté à la volonté de Dieu, mais vous voulez gauchir la volonté de Dieu pour l'ajuster à la vôtre. La volonté de Dieu est droite, et vous ne l'êtes pas. Il faut redresser votre volonté sur celle-là, et non pas courber celle-là pour l'attirer à vous : et alors vous aurez un cœur droit (1). Le malheur de la plupart des hommes est qu'au lieu d'observer cet ordre si juste, ils s'abandonnent à leurs désirs déréglés; et bien loin de vivre selon l'esprit et la volonté de Dieu, qui est toute sainte, ils veulent que Dieu s'accommode à leur vie, qui est corrompue et remplie de vices. *Race corrompue et rebelle; race qui n'a point tenu son cœur droit,* et dont l'esprit n'a point été soumis à Dieu (2); *leur cœur n'était point droit comme le sien : ils n'étaient point fidèles à garder sa loi* (3). Il ne faut pas s'étonner s'ils marchent dans les ténèbres, et s'ils perdent la joie de l'esprit. *La lumière s'est levée sur le juste*, et la joie est pour ceux qui ont le cœur droit (4). Voulez-vous savoir par expérience quelle

(1) Illi sunt recti corde, qui sequuntur in hâc vitâ voluntatem Dei. Voluntas Dei est, aliquandò ut sanus sis, aliquandò ut ægrotes. Si quandò sanus es dulcis est voluntas Dei, et quandò ægrotas, amara est voluntas Dei, non recto corde es. Quarè? quia non vis voluntatem tuam dirigere ad voluntatem Dei; sed Dei vis curvare ad tuam. Illa recta est; sed tu es curvus. Voluntas tua corrigenda est ad illam, non illa curvanda est ad te, et rectum habebis cor. *Idem, in Psal.* 35. *versùs finem.*

(2) Generatio prava et exasperans : generatio, uæ non direxit cor suum, et non est creditus cum Deo spiritus ejus. *Psal.* 77. 11.

(3) Cor autem eorum non erat rectum cum eo : nec fideles habiti sunt in testamento ejus. *Ps.* 77. 41.

(4) Lux orta est justo, et rectis corde lætitia. *Psalm.* 96. 12.

est cette lumière ? redressez votre cœur. Que veut dire cela ? ne détournez point votre cœur de Dieu, en résistant à sa volonté, et tâchant de la faire plier sous la vôtre, au lieu de vous y conformer : alors vous sentirez la joie que tous ceux qui ont le cœur droit expérimentent (1). Souhaitez et priez toujours que la volonté de Dieu s'accomplisse entièrement en vous. Celui qui se gouverne de la sorte, entre aussitôt dans une paix et un repos admirable (2). Il participe en quelque façon à l'état du Fils de Dieu durant sa vie mortelle, qui ne perdit jamais un seul rayon de la lumière de gloire, ni un moment de sa béatitude au milieu de ses tourments. Rien n'attriste le juste, quoi qu'il lui arrive (3). « Le Sage, dit saint Ambroise, ne s'abat point pour les douleurs du corps : les incommodités de la vie ne le chagrinent ni ne l'inquiètent point. Il est heureux au milieu des afflictions, parce que la volonté de Dieu est le centre de son cœur, où il trouve un repos inaltérable (4). » Il est vrai, Seigneur, celui qui vous aime, et qui est reconnaissant de vos bienfaits, ne doit point avoir de plus grande joie, que de voir que vous accomplissez en lui votre sainte volonté, et que vous disposez de lui selon votre bon plaisir (5). Car votre volonté

(1) Vis illam nosse ? esto rectus corde. Quid est recto corde ? noli torto corde esse ad Deum, resistens voluntati ejus, et volens illum curvare ad te, et non te dirigere ad illum, et senties jucunditatem, quam nôrunt omnes qui recto sunt corde. *S. August. hìc.*

(2) Opta semper, et ora, ut voluntas Dei integrè in te fiat. Ecce talis homo ingreditur fines pacis et quietis. *Lib.* 3. *de Imit. Christi, c.* 23. *v.* 1. Hæc est vera pax à Dei voluntate non dividi, et in iis quæ solius Dei sunt, delectari. *S. Leo.*

(3) Non contristabit justum quicquid acciderit ei. *S. Ambr. l.* 1. *de Jacob. c.* 8.

(4) Non frangitur sapiens doloribus corporis, nec vexatur incommodis : etiam in ærumnis beatus manet. *Ibid.*

(5) *Lib.* 3. *de Imit. Christi, c.* 22. *in fine.*

et le zèle de votre honneur doivent être dans son estime au-dessus de tout; et il y doit trouver plus de satisfaction qu'en toutes les grâces qu'il a reçues ou qu'il peut recevoir de vous.

ENTRETIEN

POUR LE MERCREDI DE LA TROISIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

XIX. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce.

Que c'est à l'homme de préparer son cœur au Seigneur, que c'est au Seigneur de préparer le cœur de l'homme pour recevoir ses dons et ses grâces.

Præparate corda vestra Domino.
Préparez vos cœurs au Seigneur. 1. Reg. 7.

I. CONSIDÉRATION.

Est-ce à l'homme à préparer son cœur pour recevoir les dons de Dieu ? n'est-ce pas plutôt à Dieu à préparer le cœur de l'homme ? Salomon dit que la préparation du cœur est l'ouvrage de l'homme (1). Saint Paul dit que c'est l'ouvrage de Dieu : *car c'est Dieu qui opère en vous et le vouloir et le faire, selon son bon plaisir* (2). Le second concile d'Orange (3), suivant la version des Septante, dit, en termes formels, que c'est le Seigneur qui prépare la volonté (4) ; et saint Augustin se sert

(1) Hominis est præparare animam. *Prov.* 16. 1.
(2) Deus est enim qui operatur in vobis et velle et perficere pro bonâ voluntate. *Phil.* 2. 15.
(3) *Can.* 4.
(4) Præparatur voluntas à Domino.

souvent de cet oracle du Saint-Esprit contre les ennemis de la grâce. Puisque l'Écriture sainte approuve tous les deux, il faut dire que l'un et l'autre sont véritables; que c'est à l'homme à préparer son cœur, et réciproquement que c'est à Dieu à préparer le cœur de l'homme. Dieu prépare le cœur de l'homme par sa grâce prévenante : l'homme prépare son cœur par sa correspondance. Dieu dit aux hommes : *Préparez vos cœurs au Seigneur* (1). Et l'homme répond à Dieu : *Mon cœur est prêt, Seigneur, mon cœur est prêt* (2). Si Dieu ne parle le premier, l'homme ne peut rien faire de lui-même, qui serve de préparation pour le salut éternel : il faut donc que Dieu prépare le cœur de l'homme ; et si l'homme ne répond et ne consent, Dieu ne veut rien faire tout seul ; il faut donc que l'homme prépare son cœur. Voulez-vous être le siége de Dieu, préparez-lui un lieu dans votre cœur, où il puisse s'asseoir comme dans son trône (3). Nous devons préparer nos cœurs au Fils de Dieu, afin qu'en nous éclairant et nous gouvernant par la foi, il nous conduise à la claire vue de son éternelle vérité (4). Ce que nous attribuons au Père et au Fils, appartient encore au Saint-Esprit. Nous lui devons dire avec le Psalmiste : *O Dieu, votre trône est préparé* (5). En quel lieu ? dans une âme tranquille et paisible, dans une âme juste (6), et surtout dans une âme humble et timorée. Sur qui reposera mon esprit? sur celui qui est humble et paisible, et qui écoute ma parole avec une crainte respectueuse. Soyez donc humble et paisible, afin que Dieu habite en vous. Dieu

(1) Præparate corda vestra Domino.

(2) Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum. *Ps.* 56. 8.

(3) Vis esse sedes Dei ? para locum in corde tuo, ubi sedeat. *S. Aug. in Psal.* 92.

(4) Debemus corda nostra ipsi filio præparare, ut illuminando et per fidem gubernando, perducat nos ad speciem veritatis suæ *Idem, lib.* 2. *de symb. ad Catech.*

(5) Parata sedes tua, Deus. *Psalm.* 92.

(6) In animâ quietâ, in animâ justâ. *S. Aug. ibid.*

est élevé au-dessus de toutes choses ; mais si vous voulez vous élever, il n'habitera point en vous, car il méprise les superbes (1).

II. CONSIDÉRATION.

Nous devons préparer notre cœur à tout évènement, mais principalement à trois choses : à savoir, aux souffrances, au bon plaisir de Dieu et au salut éternel. Nous devons préparer nos cœurs pour la vie future. Quiconque s'y est bien préparé, n'a que du mépris pour tout ce qui regarde la vie présente. Et ce mépris lui fait attendre avec assurance le jour du jugement, de l'attente duquel notre Seigneur nous menace et nous épouvante (2). Mais si nous voulons nous préparer à la vie future, il faut ensuite nous préparer à faire la volonté de Dieu, et accomplir tout ce qu'il nous commande. Autrefois, dit saint Augustin (3), lorsque je prononçais ces paroles : *Qui est l'homme qui désire la vie et qui veut voir des jours heureux*, nous répondions tous : C'est moi. Sus donc que quelqu'un me réponde : C'est moi ; je lui dirai : Si c'est vous, *gardez votre langue du mal, et vos lèvres de la tromperie.* Répondez maintenant : C'est moi. Quoi donc ? vous voulez voir des jours heureux, vous désirez la vie, et vous ne voulez pas retenir votre langue, de peur qu'elle ne se porte à la médisance, ni garder vos lèvres de la tromperie. Vous êtes prompt à recevoir la récompense, et paresseux à vous porter au travail ? A

(1) Super quem requiescet spiritus meus ? super humilem et quietum, et trementem verba mea. Ecce, humilis esto et quietus, ut et in te habitet Deus. Altus est Deus, non in te habitat, si altus esse volueris.

(2) Futuræ vitæ corda præparare debemus. Quisquis autem cor præparaverit, totam istam vitam contempta ista securum facit exspectare diem, de quo exspectando Dominus terruit. *S. Aug. in Psal.* 47.

(3) *S. Aug. serm.* 39. *de verbis Domini.*

qui donne-t-on la récompense, s'il ne travaille ? Je souhaite que vous récompensiez ceux qui vous rendent service ; mais pour ceux qui ne travaillent point pour vous, je suis certain que vous ne leur donnerez point de récompense. Pourquoi ? parce que vous ne leur devez rien. Or Dieu vous a promis une récompense. Que vous a-t-il promis ? la vie, que nous aimons tous ; et d'heureux jours, auxquels nous tâchons tous de parvenir. La récompense qu'il nous propose est grande. Voyons donc ce qu'il nous commande, et poussés du désir de la récompense, encouragés par la grandeur de ses promesses, préparons toutes nos forces et tous nos efforts pour accomplir ses commandements (1).

Ce n'est pas assez d'être prêts à faire tout ce que Dieu nous commande, il faut encore nous préparer à souffrir tout ce qu'il permettra nous arriver. *Mon fils, lorsque vous commencez à servir Dieu, demeurez ferme dans la justice et dans la crainte, et préparez votre âme à la tentation* (2). La patience des gens de bien fait qu'ils préparent leur cœur à recevoir tout ce qu'il plait à Dieu de leur envoyer, et qu'ils se glorifient dans les afflictions, disant : Mon cœur est préparé, Seigneur, mon cœur est préparé, je chanterai et vous offrirai des cantiques de louange (3). Vous permettez, par un secret jugement de votre providence, que ce pécheur me persécute : je me soumets à vos arrêts, qui sont toujours équitables. Que m'a-t-il fait ? il m'a préparé un piége, et moi j'ai préparé mon cœur ; il m'a préparé un piége pour me tromper, ne préparerai-je pas aussi mon cœur pour l'endurer ? Il m'a préparé un piége

(1) Amore mercedis accensi paremus jussioni ejus, vires nostras, latera, lacertos.

(2) Fili, accedens ad servitutem Dei, sta in justitiâ et timore, et præpara animam tuam ad tentationem. *Eccli.* 2.

(3) Bonorum patientia præparatione cordis excipit voluntatem Dei, et gloriatur in tribulationibus, dicens : Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum : cantabo et psallam. *S. Aug. in Psal.* 56.

pour m'opprimer, ne préparerai-je pas aussi mon cœur pour le souffrir (1)?

III. CONSIDÉRATION.

Ces bons sentiments et ces saintes dispositions de l'âme ne viennent pas de ses seules forces : ce sont des fruits de la grâce de Jésus-Christ, qui prépare la bonne volonté de l'homme, afin de l'aider, et qui l'aide lorsqu'elle est préparée (2). Il est bien vrai que c'est à l'homme à préparer son cœur, comme nous avons déjà dit ; mais il ne le peut faire sans le secours de la grâce. L'homme, dit saint Augustin, prépare son cœur : mais néanmoins ce n'est pas sans le secours de Dieu, qui touche le cœur de l'homme, que l'homme prépare son cœur (3). Autrement, dit ce saint docteur, lorsque Jésus-Christ nous déclare, dans l'Évangile, que sans lui nous ne pouvons rien faire, nous pourrions lui dire : Nous pouvons sans vous préparer notre cœur (4) ; mais à Dieu ne plaise que cette pensée entre jamais dans l'esprit, si ce n'est des superbes défenseurs du libre arbitre et des déserteurs de la foi catholique (5). O mon aimable Sauveur, vous êtes le premier et le principal auteur de tout bien; c'est à vous qu'appartient la gloire : ne permettez pas que mon orgueil vous la dérobe (6).

(1) Quid fecit mihi ? paravit foveam : cor meum paratum est. Ille paravit foveam ad decipiendum : ego cor non parabo ad perpetiendum ? Ille paravit foveam ad opprimendum : ego cor non parabo ad tolerandum ? *S. Aug. in Ps.* 56.

(2) Qui hominis voluntatem bonam et præparat adjuvandam, et adjuvat præparatam. *S. Aug. in Enchir. c.* 32.

(3) Homo præparat cor : non tamen sinè adjutorio Dei, qui tangit cor, homo præparat cor. *Idem, lib.* 2. *ad Bonifac.*

(4) Ecce sinè te possumus præparare cor.

(5) Absit ut sic intelligant nisi superbi sui arbitrii defensores, et fidei catholicæ desertores.

(6) Non veniat mihi pes superbiæ, et manus peccatoris non moveat me. Ibi ceciderunt qui operantur iniquitatem : expulsi sunt, et non poterunt stare. *Psalm.* 35.

ENTRETIEN

POUR LE JEUDI DE LA TROISIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

XX. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce.

DE L'ACCORD DU LIBRE ARBITRE AVEC LA GRACE.

Comment il faut entendre l'Écriture sainte et les Pères, lorsqu'ils disent tantôt que la grâce de Jésus-Christ nous attend, et tantôt que nous devons attendre la grâce.

Exspectat Dominus ut misereatur vestri : et ideò exaltabitur parcens vobis. Quia Deus judicii Dominus : beati omnes qui exspectant eum.

Le Seigneur vous attend, afin de vous faire miséricorde : et en vous pardonnant il fera éclater sa bonté. Car le Seigneur est un Dieu de justice. Heureux tous ceux qui l'attendent. Ps. 30. 18.

I. CONSIDÉRATION.

Qu'attend le Seigneur de ses créatures ? il attend qu'on le prie, et qu'on réclame sa miséricorde; parce qu'étant infiniment bon, son plaisir est de se communiquer; mais il veut qu'on l'en prie, et même il nous donne son divin Esprit pour nous exciter à la prière : et quoique nous tardions souvent à suivre son inspiration, ou que nous y répondions très-mal, il souffre notre négligence, nos évagations, nos irrévé-

rences, et ne se rebute point de nos défauts. Il supporte nos faiblesses, et nonobstant il patiente en attendant de nous une humble requête, une prière bien faite, afin de nous rendre parfaits; et quand nous la lui offrons, il la reçoit avec plaisir, il l'exauce avec bonté ; oubliant tant d'oraisons que nous faisons avec si peu d'attention, il en écoute enfin favorablement une, que nous avons bien de la peine à trouver (1).

Il attend, en second lieu, qu'on fasse de bonnes œuvres. *Qu'ai-je dû faire de plus à ma vigne, que je n'aie point fait? Est-ce que j'ai attendu qu'elle portât de bons raisins, et qu'elle n'en a fait que de mauvais* (2) ? Qui a le tort de nous deux ? *Vous avez oublié Dieu qui est l'auteur de votre salut, et vous ne vous êtes point souvenue de votre protecteur tout-puissant* (3). Qu'en est-il arrivé ? Ce que vous avez planté n'a produit que des fruits sauvages (4); et lorsque le temps de la moisson sera venu, vous ne trouverez rien qu'un triste sujet de repentir et de désespoir (5).

En troisième lieu, il attend qu'on fasse pénitence. On peut dire qu'il se tait et ne se tait pas. Il ne se tait pas, parce qu'il ne cesse d'avertir; il se tait, parce qu'il s'abstient de punir. Il ne se tait pas, lorsqu'il s'agit de commander; il se tait, lorsqu'il est question de juger; il souffre les pécheurs, qui ne font tous les jours que du mal, et qui ne craignent point Dieu, ni dans

(1) Patitur ista nostra, et exspectat tamen à nobis orationem ut perficiat nos, et quandò illi eam dederimus, accipit gratè et exaudit, nec meminit tantas quas inconditè fundimus, et accipit unam quam vix invenimus.

(2) Quid est quod debui ultrà facere vineæ meæ, et non feci ei? an quòd exspectavi ut faceret uvas, et fecit labruscas? *Is.* 5. 4.

(3) Oblita es Dei Salvatoris tui, et fortis adjutoris tui non es recordata. *Is.* 17. 10.

(4) In die plantationis labrusca. *Ibid. v.* 11.

(5) Ablata est messis in die hæreditatis, et dolebit graviter. *Ibid. v.* 11.

leur conscience, ni dans le ciel, ni dans la terre. Il n'ignore pas tout cela, il les avertit tous en général, et quand il en châtie quelques-uns, c'est un avertissement, ce n'est pas encore un arrêt de condamnation. Il se tait donc, parce qu'il ne juge pas encore ; il se cache dans le ciel, et il fait encore l'office de médiateur qui prie pour nous. Il est patient envers les pécheurs ; il n'exerce pas sa colère sur eux, mais il attend leur pénitence (1). Se taira-t-il toujours ? nullement ; il fera à la fin éclater ses vengeances, et leur reprochera l'abus qu'ils ont fait de sa patience. Vous avez commis tous ces crimes, et je me suis tenu dans le silence, pour vous donner lieu de satisfaire à ma justice et de faire pénitence : vous avez cru, méchant, que je vous ressemblerais ; mais je vous accuserai et vous ferai paraître devant vos yeux tel que vous êtes (2). Si vous vouliez maintenant vous voir vous-même, et vous déplaire en vous-même, vous me plairiez et vous me seriez agréable ; mais parce que vous avez de la complaisance en vous-même, faute de vous voir et de vous connaître, vous déplairez un jour et à moi et à vous tout ensemble : à moi, quand je vous jugerai dans ma colère ; à vous, quand vous serez dans les flammes (3). Entendez ceci, vous qui ou-

(1) Non silet et silet : non silet à monendo, silet à vindicando. Non silet præcepto, silet judicio. Patitur enim peccatores quotidiè mala facientes, Deum non curantes, non in conscientia suâ, non in cœlo, non in terrâ. Non eum latent hæc omnia, et universaliter omnes admonet ; et quandò aliquos flagellat in terrâ, admonitio est, non damnatio. Silet ergò judicio, occultus est in cœlo, adhuc interpellat pro nobis. Patiens est super peccatores, non exercens iram, sed exspectans pœnitentiam. *S. Aug. in Psal.* 49. *longè ab initio.*

(2) Hæc fecisti, et tacui. Existimâsti, inique, quod ero tui similis : arguam te, et statuam contrà faciem tuam. *Psal.* 49. 22.

(3) Si videres te et displiceres tibi, placeres mihi. Quia verò te non videns placuisti tibi, displicebis et mihi et tibi : mihi, cum judicaberis ; tibi, cùm ardebis. *S. Aug. ibid.*

bliez Dieu (1), de peur qu'il ne vous entraîne au supplice et que personne ne puisse vous en retirer. Maintenant il est patient ; il attend les pécheurs à pénitence. Il ne veut pas vous damner, il attend que vous changiez de vie ; et par cette attente il vous crie tout haut : Convertissez-vous à moi, et je me convertirai à vous (2). Mais ne vous imaginez pas qu'il patiente toujours. Il partage le temps entre sa miséricorde et sa justice ; et maintenant que sa miséricorde prend son temps, qu'il vous appelle, qu'il vous exhorte, qu'il attend votre conversion, vous tardez et vous différez encore. N'admirez-vous point sa bonté, ne rougissez-vous point de le faire attendre si longtemps ?

II. CONSIDÉRATION.

Quand les saints Pères nous disent que Dieu attend notre pénitence, ce n'est pas à dire qu'il attende que notre volonté fasse le premier pas pour retourner vers lui, afin que sa grâce la suive. Celui qui voudrait s'attacher à cette fausse persuasion, résisterait au Saint-Esprit, qui nous enseigne, comme dit le concile d'Orange (3), que Dieu prépare la volonté, et qu'il opère en nous le vouloir et le faire selon son bon plaisir. Car, en effet, Seigneur, qui trouverez-vous parmi les hommes qui soit juste, si vous le jugez sans avoir égard à votre clémence, si vous ne prévenez le pécheur par votre miséricorde ? il ne se trouvera rien qui rende le juste digne de gloire : car je crois fermement que c'est votre bonté qui m'amène à la pénitence ; vous m'avez fait entendre le doux son de ces paroles, qui sont sorties de votre bouche : Personne ne peut venir à moi, si

(1) Intelligite hæc, qui obliviscimini Deum.

(2) Non damnans, sed exspectans, ipsâ exspectatione clamans : Convertimini ad me, et convertar ad vos. *S. Aug. in Psal.* 144. *circà med.*

(3) *Concil. Arausic. Can.* 4.

mon Père, qui m'a envoyé, ne l'attire (1). A qui Dieu rendrait-il la couronne comme juste juge, si, comme père miséricordieux, il ne lui avait auparavant donné la grâce? Comment serait-elle une couronne de justice, si la grâce, qui justifie le pécheur, ne l'avait précédée (2). Comment rendrait-on celle-là comme une dette, si on ne conférait auparavant celle-ci comme un pardon?

Qu'est-ce donc que Dieu attend de nous, quand il attend notre conversion, puisque c'est lui qui nous recherche le premier, et qui nous prévient par sa grâce, en nous excitant à la pénitence? Il attend notre consentement pour nous y conduire. Car il arrive souvent qu'il sollicite notre volonté, et qu'elle lui résiste, ou qu'elle tarde à se rendre à ses semonces amoureuses. Mais il ne se rebute pas pour nos délais et pour nos ingratitudes. Chacun de nous peut prendre pour lui, comme dit saint Augustin, cette avantageuse promesse qu'il fait en général à tout son peuple : Je ne retirerai point ma miséricorde de dessus lui (3). Voilà, Seigneur, l'unique appui de mon espérance. Car vous ne méprisez personne, vous ne rejetez personne, vous n'avez personne en horreur, si ce n'est peut-être quelque insensé qui vous abhorre le premier (4). Si je

(1) Quem si remotâ pietate judicaveris, justum invenies? et nisi prævideris miserando impium, non est quod glorificet pium. Credo namque, salus mea, quod audivi; quoniam benignitas tua ad pœnitentiam me adducit. Tui oris mihi sonuerunt nectarea verba : Nemo potest venire ad me, nisi Pater meus, qui misit me, traxerit eum. *S. Aug. Medit. c. 4.*

(2) Cui redderet coronam justus judex, si non donàsset gratiam misericors pater? et quomodò esset ista corona justitiæ, nisi præcessisset gratia quæ justificat impium? quomodò ista debita redderetur, nisi priùs illa gratuita donaretur? *Idem, l. de grat. et libero arbitr. c. 6.*

(3) Misericordiam meam non dispergam ab eo. *Lib. Medit. c. 2.*

(4) Nullum enim spernis, neminem abjicis, neminem perhorrescis, nisi qui fortè amens te exhorruerit. *Ibid.*

me repens de vous avoir offensé, vous me pardonnez au même instant; si je retourne vers vous, vous me recevez volontiers; et même si je diffère, vous m'attendez avec une bonté admirable (1). Vous me rappelez lorsque je m'égare; vous m'invitez avec douceur lorsque je témoigne de la répugnance; vous m'attendez avec patience, lorsque je demeure dans ma paresse, et quand je reviens vous m'embrassez tendrement. Vous m'instruisez dans mon ignorance, vous me consolez dans mes douleurs; vous me relevez de mes chutes, vous réparez mes pertes après que je suis tombé; vous m'exaucez quand je vous prie; vous faites que je vous trouve quand je vous cherche, et vous ouvrez quand je frappe à la porte de votre miséricorde. O Seigneur, je ne sais que dire, je ne sais que répondre à tant de grâces et de faveurs.

III. CONSIDÉRATION.

Mais si Dieu m'attend avec une grande bonté, n'est-il pas juste que je l'attende à mon tour? *Attendez le Seigneur, agissez courageusement, que votre cœur se fortifie; demeurez ferme et attendez le Seigneur* (2). Le Seigneur attend qu'on le prie : attendez aussi de sa bonté l'effet de vos prières. Il vous a promis de les écouter et il y a engagé sa parole. Celui que vous attendrez, n'est point un menteur qui vous veuille tromper, ni qui puisse être trompé, ou qui n'ait pas de quoi donner. Celui qui vous a engagé sa promesse est tout-puissant; il est assuré d'accomplir ce qu'il a promis, et sa parole est sincère et véritable : vous devez l'attendre avec une confiance inébranlable (3). Comment

(1) Si pœniteo, parcis; si revertor, suscipis; insuper dùm differo, præstolaris. Revocas errantem, invitas repugnantem, exspectas torpentem, amplexaris redeuntem.

(2) Exspecta Dominum, viriliter age, et confortetur cor tuum, et sustine Dominum. *Ps.* 26. 14.

(3) Non sustinebis mendacem, non eum qui poterit falli, non eum

cela, dit saint Chrysologue au sermon 36? en redoublant vos prières, et attendant que votre bienfaiteur en dispose comme il jugera à propos, souffrant ses délais avec une invincible patience ; parce que celui qui s'indigne, s'il n'est pas exaucé dès sa première demande, n'est pas un humble suppliant, mais un exacteur impérieux (1).

Attendez le Seigneur, agissez courageusement. Le Seigneur attend que vous fassiez de bonnes œuvres, pour avoir lieu de vous récompenser. Attendez donc aussi la récompense de vos services, et cependant travaillez courageusement. Ayez courage, que votre cœur se fortifie, attendez le Seigneur. Qu'est-ce à dire, attendez le Seigneur? votre travail n'est que pour un temps ; votre repos, dans toute l'éternité. Votre peine est courte, votre béatitude sera d'une éternelle durée. Pour une douleur d'un moment, une éternité de joie (2). Attendez le Seigneur, et vous le possèderez : vous le possèderez, si vous l'attendez : la récompense répondra à votre attente. Portez ailleurs vos désirs, si vous trouvez quelque chose de meilleur et de plus doux (3). *Attendez le Seigneur, agissez courageusement, que votre cœur se fortifie, et attendez le Seigneur* (4). Le

qui non inventurus est quod det. Omnipotens promisit, certus promisit, verax promisit : sustine Dominum. *S. Aug. Psal.* 26. *in fine.*

(1) Quemadmodum ? iterando preces et exspectando judicium largitoris, moras dantis patientissimè sustinendo ; quia quicumque, cùm semel pulsaverit, indignatur, mox si non fuerit auditus, iste non est petitor supplex, sed est imperiosus exactor.

(2) Viriliter age, et confortetur cor tuum, et sustine Dominum. Quid est hoc, sustine Dominum ? Ad tempus laboras, in æternum non laborabis. Brevis est molestia tua, æterna erit beatitudo tua. Ad modicum doles, sinè fine gaudebis. *S. Aug. in Psal.* 36. *conc.* 2.

(3) Sustinendo Dominum habebis eum, habebis quem sustinebis : aliud desidera majus, si melius, si suavius inveneris. *Idem, in Psalm.* 26. *enarat.* 2.

(4) Exspecta Dominum, viriliter age, et confortetur cor tuum, et sustine Dominum. *Ps.* 26. 14.

Seigneur attend que vous fassiez des fruits de pénitence, pendant que vous marchez encore sur la terre des mourants; mais pour répondre à son attente, il faut que vous attendiez le mouvement de sa miséricorde et de sa justice, comme les malades attendaient le mouvement de l'eau de la piscine probatique; car sans cela il vous serait impossible de recouvrer une parfaite santé. Il faut que sa miséricorde vous excite à l'amour, et sa justice, à la crainte. Il faut que la première vous détache du vice par l'espérance du pardon, et que la seconde vous attache à la vertu par l'espérance du salut. Voulez-vous entendre ce que vous devez espérer de sa miséricorde? quittez le péché, elle vous pardonnera tous ceux que vous avez commis. Voulez-vous savoir ce que vous promet sa justice? gardez l'équité, elle couronnera vos bonnes œuvres (1). Je n'aurais pas le courage de me convertir, si je n'étais assuré du pardon; et je n'aurais pas assez de constance pour persévérer, si je n'étais assuré de la promesse qu'on me fait. Votre miséricorde, mon Dieu, et votre justice, ont toujours été mon refuge et mon appui. Je considère que vous êtes bon et que vous êtes juste. Je vous aime, parce que vous êtes bon; je vous crains, parce que vous êtes juste. Ainsi votre amour et votre crainte conduisent mes pas par les sentiers étroits de la pénitence, votre miséricorde et votre justice me soutiennent en toutes occasions, et ne m'abandonnent point (2). N'est-ce pas une grande miséricorde d'oublier toutes les fautes passées, et de vous

(1) Vis audire misericordiam Domini? recede à peccatis, donabit peccata. Vis audire veritatem Domini? tene justitiam, coronabitur justitia. *S. Aug. in Psal.* 39. *longè ante finem.*

(2) Non auderem converti, nisi securus de remissione; non durarem perseverare, nisi securus de promissione. Misericordia tua et veritas tua semper susceperunt me. Attendo quia bonus es, attendo quia justus es. Amo bonum, timeo justum. Amor et timor perducunt me, quia misericordia et veritas tua semper susceperunt me. *Ibidem.*

dire : Vous avez mal vécu jusqu'ici; commencez à bien vivre, il est encore temps, employez le reste de votre vie à servir Dieu en esprit de pénitence (1)? La pénitence, dit saint Cyprien, délie tout ce qui est lié, ouvre tout ce qui est fermé, adoucit tout ce qui est pénible, guérit tout ce qui est brisé, et anime tout ce qui est désespéré (2). La justice même n'a pour elle que des couronnes. C'est elle qui fait passer les vrais pénitents à la droite du juge, et qui leur adresse ces douces paroles : Venez, bénis de mon Père, recevez la couronne qui vous est préparée. C'est ce qui encourageait David, et lui faisait dire parmi les larmes, les soupirs et les travaux de sa pénitence : Mon âme, attendez le Seigneur, combattez courageusement, que votre cœur se fortifie. *J'espère que je verrai les biens du Seigneur dans la terre des vivants* (3). O biens du Seigneur, s'écrie saint Augustin, biens délicieux, biens immortels, biens incomparables, éternels et immuables; ô biens du Seigneur, quand vous verrai-je? j'espère de vous voir, mais ce ne sera pas dans la terre des mourants (4). Le Seigneur, qui a bien voulu, pour l'amour de moi, prendre sur soi la terre des mourants et mourir entre les mains des mourants, me tirera de la terre des mourants et m'introduira dans la terre des vivants (5). Heureux tous ceux qui l'attendent et qui mettent toute leur espérance en sa bonté (6)!

(1) Parva-ne misericordia est? non imputabit priora omnia; malè vixisti usque in hodiernam diem, adhuc vivis, benè vive hodiè.

(2) Omnia ligata solvit pœnitentia, omnia clausa reserat, omnia adversa mitigat, omnia contrita sanat, omnia desperata animat. *S. Cyprian.*

(3) Credo videre bona Domini in terrâ viventium. *Ps.* 26. 13.

(4) O bona Domini, dulcia, immortalia, incomparabilia, sempiterna, incommutabilia; et quandò vos videbo, bona Domini? Credo videre, sed non in terrâ morientium.

(5) Eruet me à terrâ morientium qui propter me dignatus est suscipere terram morientium et mori inter manus morientium.

(6) Beati omnes qui exspectant eum.

ENTRETIEN

POUR LE VENDREDI DE LA TROISIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

XXI. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce.

Que la plus grande peine dont Dieu punit le pécheur qui résiste à la grâce en s'abandonnant au péché, c'est le péché même.

Si non credideritis quia ego sum, moriemini in peccato vestro.

Si vous ne croyez pas que je suis ce que je suis, vous mourrez dans votre péché. JOAN. 8. 14.

I. CONSIDÉRATION.

De toutes les peines dont Dieu punit le pécheur qui résiste à la grâce, en s'abandonnant au péché, la plus grande et la plus redoutable est le péché même. Les théologiens en apportent plusieurs raisons, qui méritent une sérieuse réflexion.

La première est que le péché avilit l'homme, et le rend méprisable au dernier point. Cela paraît particulièrement dans le péché d'orgueil, qui prive un esprit superbe de l'excellence qu'il désire avec une passion déréglée. Ainsi l'ange, en voulant, dit saint Fulgence, s'élever contre Dieu, tomba du plus haut degré de l'honneur; son orgueil fut son abaissement (1), et

(1) Adversùs Deum elatus, et ipsâ elatione prostratus. *S. Fulgent. l. 1. ad Monim. c.* 17.

de la plus noble de toutes les créatures, il devint la plus vile et la plus digne de mépris. Il voulut être plus grand qu'il n'était par une ambition démesurée, et par là même il déchut de sa grandeur, et cessa d'être ce qu'il était. Il ne put pas assouvir son désir; mais il en conserva la volonté, n'en pouvant obtenir l'effet. Ainsi il fut lui-même la peine de son crime, afin qu'étant toujours méchant, sa mauvaise volonté fût son supplice éternel, comme l'aveuglement l'est à l'aveugle, et que le désir passionné de pécher fût le tourment inévitable du pécheur (1).

La seconde raison est que le péché souille l'âme de la plus honteuse tache qui puisse être; par conséquent c'est la plus grande peine qu'on se puisse imaginer. Aussi le Fils de Dieu en fait le sujet de ses plus terribles menaces. Que celui qui est souillé, se souille encore (2). Comme, au contraire, le Prophète-Roi fait de la pureté de son âme, le plus grand de ses désirs: *Lavez-moi de plus en plus de mon iniquité* (3). Et le Sauveur du monde, au même lieu, en fait une de ses plus grandes promesses: *Que celui qui est juste, se justifie encore; et que celui qui est saint, se sanctifie encore* (4). Sur quoi saint Isidore dit qu'on commet le péché, qui est la peine du péché, lorsque le pécheur étant délaissé de Dieu, en punition de quelque crime que ce soit, tombe en un autre plus grand, qui le souille encore d'une plus horrible tache, ce qui est épouvantable (5).

(1) Sic ipse sibi factus est pœna, ut supplicium semper esset malo voluntas mala, tanquàm cæco cæcitas sua, et concupiscentia peccandi tormentum fieret peccatori.

(2) Qui in sordibus est, sordescat adhuc.

(3) Ampliùs lava me ab iniquitate meâ. *Ps.* 50. 2.

(4) Qui justus est, justificetur adhuc; et sanctus, sanctificetur adhuc. *Apoc.* 22.

(5) Pœna peccati peccatum admittitur, quandò pro merito cujusque peccati, Deo deserente, in aliud peccatum deterius itur,

La troisième est que le péché est la plus grande faiblesse d'esprit, la plus grande illusion, la plus grande imprudence, la plus grande faute de jugement qu'on puisse commettre, par conséquent la plus grande peine ; car si vous étiez ami de la vérité, dit saint Augustin, vous diriez, en criant et gémissant, que ce n'est pas une peine telle quelle, mais une grande peine. En effet, cet aveuglement fut le grand malheur de l'incrédulité des Juifs, qui fut suivi du déicide, qui est le plus grand de tous les crimes (1)

La quatrième est que le péché est la plus misérable de toutes les servitudes, par conséquent la plus grande peine. Car, comme nous n'avons rien de plus cher que notre liberté, rien n'est plus odieux que l'esclavage. Or, quel esclavage plus odieux que d'être esclave du diable et du péché? et néanmoins c'est la peine de celui qui pèche. Quand on dit qu'un homme est livré comme un esclave à ses passions, ce qui le rend coupable et digne de ce supplice, c'est qu'il y succombe et qu'il y consent. Elles le surmontent, elles le prennent, elles l'entraînent, elles le possèdent. Car quiconque est vaincu, devient esclave de son vainqueur (2).

La cinquième raison est que rien n'est plus contraire à la nature raisonnable que le péché, qui la prive du plus grand de tous les biens de cette vie, à savoir de la vertu et de la sainteté. Craignez le Seigneur, dit David, embrassez la sainteté de la loi, de peur qu'il ne s'irrite contre vous, et que vous ne périssiez en

de quo ampliùs, qui admiserit, sordidetur. *S. Isidor. l.* 2. *Sent. c.* 9. *circà medium.*

(1) Quam, si lucis internæ amator esses, non solùm aliquam, sed valdè magnam pœnam esse clamares. Ista cæcitas fuit Judæis grande incredulitatis malum.

(2) Cùm dicitur homo tradi desideriis suis, indè fit reus ; quia desertus à Deo, cedit eis atque consentit, vincitur, capitur, trahitur, possidetur. A quo enim quis devictus est, huic et servus addictus est. *S. Aug. l.* 5. *contrà Julian. c.* 2.

vous écartant des voies de la justice (1). Oh! que cette peine est grande! elle fait trembler ceux qui ont quelque peu goûté de la douceur de la justice. Car celui qui se perd, et s'écarte du droit chemin de la vertu, ira misérablement errant et s'égarant toujours de plus en plus dans les voies de l'iniquité (2). Faites-leur amasser iniquité sur iniquité, péché sur péché: non en les frappant, mais en ne guérissant pas leurs plaies (3); non en les poussant dans le précipice, mais en permettant qu'ils y tombent, et qu'ils n'entrent jamais dans votre justice.

Voilà le plus grand de tous les supplices dont Dieu menace les pécheurs, sans parler des peines intolérables d'esprit et de corps qu'ils sont obligés de souffrir sous la tyrannie des passions qui les dominent, pour vérifier ce que dit le Sage, *que la peine du péché poursuit toujours les pécheurs* (4).

La dernière raison est que le péché nous fait perdre Dieu, et nous prive de la béatitude, qui est le but de tous nos désirs, que le pécheur se propose même en péchant, et qu'il perd néanmoins, parce qu'il pèche. Car il ne pèche que pour être heureux, ou de peur d'être misérable, et toutefois plus il pèche, comme dit saint Augustin, plus il est malheureux (5). C'est donc la plus grande peine des pécheurs que le péché même, puisque c'est la plus grande de leurs

(1) Apprehendite disciplinam, nequandò irascatur Dominus, et pereatis de viâ justâ. *S. Aug. in Ps.* 2.

(2) Hæc magna pœna est, quæ formidatur ab iis qui aliquid dulcedinis justitiæ perceperunt. Qui enim perit de viâ justitiæ, cum magnâ miseriâ per vias iniquitatis errabit.

(3) Appone iniquitatem super iniquitatem eorum, et non intrent in justitiam tuam, non vulnerando, sed non sanando. *Psalm.* 68. *S. August. ibi.*

(4) Peccantium pœna perambulat semper injustorum prævaricationem. *Sap.* 14. *in fine.*

(5) Ergò ne miser sit, malus est; et ideò miserior est, quia malus est. *S. Aug. in Ps.* 32.

misères. La première et la plus grande peine de ceux qui pèchent, est d'avoir péché (1). C'est la première; car elle est suivie de plusieurs autres. C'est la plus grande; car à quelque excès de rigueur que montent les autres, elles n'ont rien qui lui soit comparable (2). Le grand supplice du péché, c'est lui-même (3).

II. CONSIDÉRATION.

Comme la souveraine bonté et beauté de notre Dieu est l'objet de notre béatitude, dont la vue, l'amour et la jouissance nous rendent formellement bienheureux, et par suite nous tiennent lieu d'une souveraine récompense; de même la souveraine malice et difformité du péché est l'objet d'une souveraine misère, dont la vue, l'horreur et la tristesse rendent les réprouvés souverainement misérables, et leur tiennent lieu d'une peine souveraine, qui ne finira jamais (4). Car Dieu leur mettra continuellement devant les yeux la malice et la laideur de leurs crimes, dont ils ne pourront jamais perdre le souvenir actuel, qui les remplira d'une horrible confusion, d'un chagrin mortel, d'une tristesse et d'un désespoir éternels. Méchant que vous êtes, dit le Seigneur, vous avez cru que je vous ressemblerais: je vous accuserai, je vous confondrai, je vous montrerai vous-même à vous-même tel que vous êtes (5). Parce que vous vous êtes plu en vous-même, ne vous connaissant pas, vous déplairez à moi, et vous à vous-même: à moi, quand vous serez jugé; à vous, quand vous brûlerez dans les flammes. Vous

(1) Prima et maxima peccantium pœna, est peccâsse. Sceleris in scelere supplicium est. *Senec. epist.* 97.

(2) Hanc secundæ pœnæ premunt atque sequuntur, timere semper, et expavescere, et securitati diffidere. *Ibid.*

(3) Sceleris in scelere supplicium est. *Ibid.*

(4) *Vide Ruis. Disput.* 43. *de volunt. Dei. Sect.* 5.

(5) Existimâsti, inique, quòd ero tibi similis : arguam te, et statuam contrà faciem tuam. *Psalm.* 49.

voulez vous cacher en mettant vos crimes derrière le dos : vous vous tenez là, et vous ne vous voyez pas ; et moi, je ferai en sorte que vous vous verrez malgré vous. Je mettrai devant vous ce que vous avez mis derrière le dos : et alors vous verrez votre infâme laideur, non pour en effacer la tache, mais pour en souffrir la honte (1). Vous voyez qu'on ne peut rien ajouter à la confusion des pécheurs qui se souillent de crimes honteux, lorsqu'ils paraîtront comme un spectacle d'horreur et d'abomination aux yeux de Dieu, des anges, des hommes et d'eux-mêmes (2) : car dans cette grande multitude de spectateurs, il n'y a point d'œil qui soit plus fâcheux au pécheur que le sien propre; il n'y a point de regard qu'une conscience ténébreuse puisse moins et désire plus éviter. Les ténèbres ne se peuvent cacher à elles-mêmes; elles se voient, quoiqu'elles soient aveugles. Les œuvres de ténèbres les suivent, et personne ne s'en peut cacher, non pas même dans les ténèbres. Ce souvenir des choses passées est ce qu'on appele le ver qui ne meurt point. Depuis que le péché l'a jeté, ou plutôt l'a fait naître au fond de l'âme, il s'y attache si fortement, qu'on ne l'en peut arracher. Il ne cesse de ronger la conscience (3). Que si c'est un si grand tourment, même dès cette vie, où la pénitence nous peut servir de remède, que sera-ce dans les enfers, où le mal est irrémédiable ?

(1) Quia te non videns placuisti tibi, displicebis mihi et tibi : mihi, cùm judicaberis ; tibi, cùm ardebis. Vis latere teipsum in dorso tuo ? ibi es, non te vides, facio ut te videas. Quod post dorsum posuisti, ante faciem ponam ; videbis fœditatem tuam, non ut corrigas, sed ut erubescas. *S. August. ibid.*

(2) Vides turpibus nihil deesse ad confusionem cùm producentur spectaculum Deo, angelis, hominibus, sibi ipsis. *S. Bern. l. 5. de Consid. sub fin.*

(3) Hic est vermis qui non moritur, memoria præteritorum. Semel injectus, vel potiùs innatus per peccatum, hæret firmiter, nunquàm deinceps evellendus ; nec cessat rodere conscientiam.

ENTRETIEN

POUR LE SAMEDI DE LA TROISIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

I. ATTRAIT D'AMOUR

Jésus souverainement aimable, comme la cause universelle de la prédestination de tous les saints.

Que Jésus-Christ est la cause méritoire de la prédestination de tous les hommes, et même de tous les anges.

Elegit nos in ipso ante mundi constitutionem, ut essemus sancti et immaculati in conspectu ejus in charitate. Qui prædestinavit nos in adoptionem filiorum per Jesum Christum.

Il nous a élus en lui avant la création du monde, afin que nous fussions saints et sans tache devant lui par la charité. Il nous a prédestinés pour être ses enfants adoptifs par Jésus-Christ. EPHES. 1. 4.

I. CONSIDÉRATION.

Il est évident, par le témoignage de la sainte Écriture et des Pères, que Jésus-Christ est la cause méritoire de la prédestination de tous les saints. Saint Paul le dit en plusieurs endroits. *Il nous a bénis en Jésus-Christ de toute bénédiction spirituelle, comme il nous a élus en lui avant la création du monde* (1). *Il nous a rendus agréables à ses yeux en son Fils bien-aimé* (2). *Si par un seul*

(1) Benedixit nos in omni benedictione spirituali in cœlestibus in Christo : sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem. *Ephes.* 1. 3, 4.

(2) Gratificavit nos in dilecto Filio suo. *Ephes.* 1. 6.

homme un péché a fait régner la mort, à plus forte raison ceux qui reçoivent la grâce, le don et la justice avec abondance, règneront dans la vie par un seul homme, qui est Jésus-Christ (1). *Dieu, qui est riche en miséricorde par l'amour extrême dont il nous a aimés, lors même que nous étions morts par nos péchés, nous a fait revivre en Jésus-Christ, par la grâce duquel vous avez été sauvés, et il nous a ressuscités avec Jésus-Christ, et nous a fait asseoir dans le ciel avec Jésus-Christ, et par Jésus-Christ, pour faire éclater dans les siècles à venir les richesses surabondantes de la grâce par la bonté qu'il nous a témoignée en Jésus-Christ* (2). Car c'est en vue de ses mérites, dit saint Jérome, et pour l'amour de lui, qu'il nous a aimés, qu'il nous a élus (3), qu'il nous a bénis, qu'il nous a prédestinés. Il nous a bénis par son Fils, disent les interprètes; il nous a élus par son Fils, il nous a rendus agréables à sa divine majesté par son Fils (4). C'est pourquoi saint Jean dit, *que nous avons tous reçu de sa plénitude grâce pour grâce* (5), parce que, comme dit un savant théologien, en vue de la grâce, par laquelle Jésus-Christ est pleinement et très-parfaitement agréable à son Père, nous avons reçu la grâce par laquelle nous sommes agréables à Dieu, et pour laquelle il nous

(1) Si enim unius delicto mors regnavit per unum; multò magis abundantiam gratiæ, et donationis, et justitiæ accipientes, in vitâ regnabunt per unum Jesum Christum. *Rom.* 5. 17.

(2) Deus autem, qui dives est in misericordiâ, propter nimiam charitatem suam quâ dilexit nos, et cùm essemus mortui peccatis, convivificavit nos in Christo, cujus gratiâ estis salvati; et conresuscitavit, et consedere fecit in cœlestibus in Christo Jesu, ut ostenderet in seculis supervenientibus abundantes divitias gratiæ suæ in bonitate super nos in Christo Jesu. *Ephes.* 2. 4, 5, 6, 7.

(3) Per quem nos benedixit, per eumdem nos elegit.

(4) Benedixit per Filium, elegit per Filium, charos fecit per Filium. *S. Chrysost. hom.* 1. *in epist. ad Ephes. Theoph. et Phot. apud Œcumen.*

(5) Et de plenitudine ejus nos omnes accepimus, et gratiam pro gratiâ. *Joan.* 1. 16.

aime (1). C'est ce que Jésus-Christ dit lui-même à son Père dans la dernière cène : *Vous les avez aimés comme vous m'avez aimé* (2); c'est-à-dire, selon saint Augustin, parce que vous m'avez aimé (3). Et saint Jérome ne l'explique point autrement : Le Père éternel nous aime, parce qu'il a aimé son Fils (4). Pesez et goûtez la douceur de ces dernières paroles de Jésus-Christ avant que d'aller à la mort : *Mon Père, je désire que là où je suis, ceux que vous m'avez donnés y soient aussi avec moi, afin qu'ils contemplent la gloire que vous m'avez donnée, parce que vous m'avez aimé avant la création du monde. Je leur ai fait connaître votre nom, et je le leur ferai connaître, afin que l'amour par lequel vous m'avez aimé soit en eux, et que je sois moi-même en eux* (5). O cœur amoureux de Jésus, que vous êtes aimable!

II. CONSIDÉRATION.

Quelques-uns estiment que Jésus-Christ n'a pas seulement mérité la prédestination des saints, mais que le Père éternel a voulu qu'il les choisît lui-même. Je ne vois pas comment il a pu choisir ceux qui ont précédé sa naissance; pour ceux qui sont venus après lui, cela n'est pas impossible.

Pour moi je dirais volontiers que le Père éternel a

(1) Propter gratiam, quâ Christus est plenissimè gratus, nos accepimus gratiam quâ grati sumus Deo, et propter quam à Deo diligimur. *Ruis. Disp.* 57. *de Præd. sect.* 6.

(2) Dilexisti eos, sicut me dilexisti. *Joan.* 10.

(3) *S. August. tract.* 110. *in Joan.*

(4) Ideò nos diligit, quia Filium dilexit Pater. *S. Hieron. l.* 2. *contrà Jovinian.*

(5) Pater, quos dedisti mihi, volo ut ubi sum ego, et illi sint mecum : ut videant claritatem meam, quam dedisti mihi, quia dilexisti me ante constitutionem mundi. Pater juste, mundus te non cognovit : ego autem te cognovi; et hi cognoverunt quia tu me misisti. Et notum faciam ut dilectio quâ dilexisti me, in ipsis sit, et ego in ipsis *Joan.* 17. 24. 25, 26.

voulu de toute éternité donner les uns et les autres à son Fils, à condition qu'il lui rendrait grâces pour l'élection de ceux qui le précèderaient, en lui offrant sa vie pour reconnaissance et pour le prix de leur rançon; et qu'il lui demanderait nommément tous ceux qui viendraient après lui, suivant ces paroles du Prophète: *Demandez-moi, et je vous donnerai toutes les nations pour votre héritage* (1). Car encore qu'il soit le Sauveur de tous les hommes, et que tous par consequent lui appartiennent, il l'est néanmoins d'une manière plus spéciale de tous les élus, et par suite tous les élus sont plus proprement son héritage. Aussi lui rendent-ils ce juste et légitime hommage devant le trône de sa gloire, que c'est de lui qu'ils tiennent la qualité de rois et de prêtres (2). Si bien que nous pouvons dire que c'est lui qui fait le discernement des rois du ciel, en lui appliquant, avec saint Augustin, ces paroles mystérieuses de David: *Lorsque le Roi du ciel discernera et partagera les rois*, c'est-à-dire, les apôtres, les prophètes, les docteurs et les autres fidèles qu'il distingue par les divers dons du Saint-Esprit qu'il répand dans son Église, *ils deviendront blancs comme la neige dans Selmon* (3). O Seigneur, qui êtes le distributeur des couronnes, rendez-nous dignes d'être votre héritage. *Seigneur, souvenez-vous de nous, selon l'amour que vous avez pour votre peuple: visitez-nous par votre grâce salutaire, afin de voir les biens que vous faites à vos élus, et de prendre part à la joie de votre peuple, pour vous louer à jamais avec ceux qui sont votre héritage* (4).

(1) Postula à me, et dabo tibi gentes hæreditatem tuam. *Psalm.* 2.

(2) Fecisti nos Deo nostro regnum et sacerdotes, et regnabimus super terram. *Apoc.* 5.

(3) Dùm discernit cœlestis reges super eam, nive dealbabuntur in Selmon. *Psalm.* 67. 15.

(4) Memento nostrî, Domine, in beneplacito populi tui: visita nos in salutari tuo, ad videndum in bonitate electorum tuorum, ad lætandum in lætitiâ gentis tuæ, ut lauderis cum hæreditate tuâ. *Psalm.* 105. 4.

III. CONSIDÉRATION.

Il y a une si étroite liaison entre Jésus-Christ et les prédestinés, qu'on peut dire qu'il est tout pour eux, et qu'ils sont tout pour lui. Sa vie mortelle, ses actions, ses souffrances et sa mort sont des effets du grand désir qu'il a de les sauver, et tout ensemble la cause méritoire de leur salut. Le Père éternel le leur a donné à ce dessein, et c'est le premier don, et la première grâce qu'il leur a faite avant tous leurs mérites. *Vous savez la grâce que Jésus-Christ vous a faite de s'être rendu pauvre pour l'amour de vous, étant riche comme il était, afin de vous enrichir par sa pauvreté* (1). Les hommes, dit saint Augustin, ont besoin, dans l'état présent, d'une grâce plus puissante que dans l'état d'innocence (2). Mais quelle grâce plus puissante que le Fils unique de Dieu, qui s'est fait homme pour eux (3)? Voilà le don que le Père éternel a fait à ses élus : *ainsi Dieu a aimé le monde* (4); mais en même temps il a fait un présent à son Fils de tous ses élus. *Père saint, gardez en votre nom ceux que vous m'avez donnés* (5). *Mon Père, je désire que là où je suis, ceux que vous m'avez donnés y soient aussi avec moi* (6). O Jésus, le plus riche et le plus précieux de tous les dons, donnez-vous à moi, et faites que je sois tout à vous. Père éternel, donnez-moi votre Fils : donnez-moi à votre Fils.

(1) Scitis gratiam Domini Jesu Christi, quoniam propter vos egenus factus est, ut illius inopiâ vos divites essetis. 2. *Cor.* 8. 9.

(2) Potentiori gratiâ indigent isti. *S. Aug. de corrept. et grat. c.* 11.

(3) Quæ autem potentior quam Dei unigenitus Filius pro eis factus homo?

(4) Sic Deus dilexit mundum. *Joan.* 17.

(5) Pater sancte, serva eos in nomine tuo quos dedisti mihi. *Joan.* 17. 24.

(6) Pater, quos dedisti mihi, volo ut ubi sum ego, et illi sint mecum. *Joan.* 17. 25.

IV. CONSIDÉRATION.

Le Sauveur du monde n'est pas seulement la cause méritoire de la prédestination des hommes, mais encore de tous les anges, selon le sentiment de plusieurs célèbres théologiens, qui attribuent la grâce et la gloire que les esprits bienheureux possèdent, à ses mérites. La principale raison qui rend cette opinion la plus probable, est fondée sur la qualité de chef que saint Paul donne à Jésus-Christ, à l'égard même des anges. *Toute la plénitude de la divinité habite en lui corporellement, et c'est en lui que vous avez été remplis* de grâce, *lui qui est le chef de toute principauté et de toute puissance* (1). Comme donc Jésus-Christ remplit tous les saints de grâce et de gloire, parce qu'il est leur chef, s'il a la même qualité sur les anges, ne doit-il pas avoir les mêmes influences? La tête ne doit-elle pas par son influence donner la vie à tous les membres? Si donc Jésus-Christ est le chef des anges aussi bien que des hommes, ne doit-il pas leur donner la vie de grâce et de gloire? Et comment a-t-il pu la leur donner avant que de naître, sinon par ses mérites, dont la vue anticipée a ému le Père éternel dans sa prescience infinie, qui lui rend toutes choses présentes, à lui donner une cour florissante composée d'une multitude innombrable de ces sublimes intelligences, qui l'aiment et le révèrent comme la source de leur bonheur, en qui réside la plénitude de la divinité, et par suite, de tous les biens dont il est la cause universelle (2)?

(1) In ipso inhabitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter. Et estis in illo repleti, qui est caput omnis principatûs et potestatis. *Vide Suarem*, 3. *p. disp.* 42. *sect.* 1. *et Carthagenam disc.* 6. *de præd. dubio* 2. *Ruiz. de præd. disp.* 57. *Coloss.* 2. 10.

(2) Ego sum via, veritas et vita. Nemo venit ad Patrem nisi per me. *Joan.* 14. Mea omnia tua sunt, et tua mea sunt. *Idem.* 17. Sciens quia omnia dedit ei Pater in manus. *Idem.* 13.

ENTRETIEN

POUR LE QUATRIÈME DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

II. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme la cause universelle de la prédestination des saints.

Que Jésus-Christ est la cause exemplaire de la prédestination des anges et des hommes.

Quos præscivit, et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui, ut sit ipse primogenitus in multis fratribus.
Ceux qu'il a connus dans sa prescience, il les a aussi prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils, afin qu'il soit l'aîné entre plusieurs frères. Rom. 8. 29.

I. CONSIDÉRATION.

Jésus-Christ comme le chef des prédestinés est la cause exemplaire de la prédestination des anges, qui sont les membres mystiques de son corps. Car encore que Dieu ait prédestiné par un seul acte très-simple le chef et les membres de cet auguste corps de l'Église triomphante ; cet acte néanmoins en vaut deux à notre manière de concevoir les choses, en tant que Dieu a voulu que Jésus-Christ tînt le premier rang dans le décret de la prédestination, et que les membres eussent du rapport et de la subordination à leur chef comme à l'original sur lequel il avait projeté leur élection à la grâce et à la gloire. Et certes il était convenable à la dignité de cet adorable chef, que les anges mêmes le reconnussent comme leur modèle. Car il est seul pré-

destiné Fils de Dieu par nature, et ils ne sont prédestinés qu'à l'adoption des enfants. *Qui est l'Ange à qui Dieu ait jamais dit : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui* (1) ? A qui des anges a-t-il jamais dit: *asseyez-vous à ma droite ?* et ailleurs : *Je serai son Père et il sera mon Fils ?* Ne sont-ils pas tous des esprits qui sont sous lui comme ses ministres, qu'il envoie pour exercer leur ministère en faveur de ceux qui doivent recevoir l'héritage du salut (2). Il est vrai qu'ils sont aussi du nombre des héritiers et *des enfants du royaume* (3), mais ce sont des enfants d'adoption. Or l'adoption est une imitation de la nature, et par conséquent le vrai Fils est l'original des enfants adoptifs. D'ailleurs, si Jésus-Christ est la cause méritoire de la prédestination des anges, comme nous l'avons déjà dit, l'effet ne doit-il pas être semblable à la cause et en porter l'image? Il est donc aussi leur cause exemplaire, non pas à la vérité comme passible et mortel, mais bien comme voyageur et comme compréhenseur, avec cette différence, qu'il a été compréhenseur et voyageur en même temps : comprehenseur, à l'égard de son âme bienheureuse ; voyageur, à l'égard de son corps passible, dont il a acquis la gloire par ses mérites avec celle de son corps mystique; au lieu que les anges ont été obligés de coopérer à leur prédestination par leur obéissance, avant que d'arriver au terme de leur voyage. Cela étant ainsi, je ne m'étonne pas si le Prince des apôtres dit que ces bienheureux esprits désirent de regarder ce cher Fils et de le contempler dans cesse (4), non-seulement pour admirer l'éclat de sa beauté et de ses divines perfections, mais encore pour les imiter. Ce qui me surprend, c'est que nous soyons

(1) Cui enim dixit aliquandò Angelorum : Filius meus es tu, ego hodiè genui te? *Heb.* 1.

(2) Nonne omnes sunt administratorii spiritus in ministerium missi, propter eos qui hæreditatem capiunt salutis?

(3) Filii regni.

(4) In quem desiderant Angeli prospicere. 1. *Petri*, 1. 12.

si peu touchés d'un désir si raisonnable, nous que le Père éternel a aimés jusqu'à ce point que de nous donner cet admirable modèle de toute sainteté, pour retracer son image, que nous avions malheureusement effacée par le péché. Eh! ne craignons-nous point de n'être pas du nombre des prédestinés, si nous n'aimons plus ardemment celui qui en est le plus illustre exemplaire?

II. CONSIDÉRATION.

Il n'y a point de plus illustre exemple de la prédestination que notre médiateur même. Quiconque d'entre les fidèles désire de pénétrer ce mystère et de le bien entendre, qu'il regarde attentivement cet excellent modèle, et qu'il tâche de s'y trouver soi-même (1), en jugeant de sa prédestination par celui qui en est l'original (2). Et pour ne s'y point tromper, qu'il pose pour fondement que Jésus-Christ n'est pas seulement Dieu, ni seulement homme, mais Dieu et homme en une seule personne, et que cet homme a été prédestiné à la filiation divine de toute éternité par une suite si naturelle, que celui qui nie qu'il ait été prédestiné, doit nécessairement nier qu'il ait été Fils de l'homme (3).

Cela présupposé, qu'il considère en quoi la prédestination des saints a du rapport à celle de leur Sauveur. Le premier trait de conformité consiste en ce que du même esprit que Jésus-Christ a été conçu, le chrétien est régénéré, comme dit saint Augustin (4);

(1) Nullum est illustrius prædestinationis exemplum quàm ipse Mediator. Quisquis fidelis vult eam benè intelligere, attendat ipsum, atque in illo inveniat seipsum. *S. Aug. l. 2. ad Prosp. et Hil. de dono Persev. c. ultimo.*

(2) *Hæc ex S. Aug. loco citato, et c. 15. de prædest. sanct.*

(3) Quisquis Dei Filium prædestinatum negat, hunc eumdem Filium hominis negat. *S. Aug. tract. 106. in Joan. Vide S. Iren. lib. 3. c. 33. S. Hil. lib. 7. de Trinit. Concil. Tolet. 11. in Profess. fidei.*

(4) De ipso spiritu et hic renatus, de quo est ille natus. *S. Aug. de prædest. sanct. c. 15.*

ce que saint Fulgence explique en ces termes qui donnent plus de jour à cette pensée : La forme que nous devons reconnaître spirituellement dans notre foi, a précédé dans la chair de Jésus-Christ. Car Jésus-Christ Fils de Dieu a été conçu et est né du Saint-Esprit selon la chair. Or la Vierge n'eût jamais pu ni concevoir ni enfanter cette chair, si le Saint-Esprit n'eût opéré sa naissance. Ainsi la foi ne peut être conçue dans le cœur de l'homme ni recevoir accroissement, si le Saint-Esprit ne l'y répand et ne la nourrit; car nous sommes régénérés du même Esprit que Jésus-Christ est né (1).

Le second trait de conformité est que comme Jésus-Christ, selon sa sainte humanité, a été prédestiné à l'union hypostatique et à la gloire de son âme avant tous ses mérites; aussi le chrétien a été prédestiné à la première grâce sans qu'il l'ait pu mériter. Jésus-Christ même notre Sauveur, l'homme médiateur entre Dieu et les hommes, est une très-éclatante lumière de la prédestination et de la grâce. Car pour être ce qu'il est, qu'a fait la nature humaine qui est en lui, et par quels mérites précédents, soit d'œuvres ou de foi, l'a-t-elle acquis (2)? Découvrons donc la source même de la grâce dans notre chef, d'où elle se répand dans

(1) Forma præcessit in carne Christi, quam in nostrâ fide spiritualiter agnoscamus. Nam Christus filius Dei secundùm carnem de Spiritu sancto conceptus et natus est. Carnem autem illam nec concipere Virgo posset aliquandò nec parere, nisi ejusdem carnis Spiritus sanctus operaretur exortum. Sic ergò in hominis corde, nec concipi fides poterit, nec augeri, nisi eam Spiritus sanctus effundat et nutriat. Ex eodem namque Spiritu renati sumus, ex quo natus est Christus. *S. Fulgent. de Incarn. et grat. Christi, c.* 20. *init.*

(2) Est etiam præclarissimum lumen prædestinationis et gratiæ ipse Salvator, ipse Mediator Dei et hominum homo Christus Jesus, qui hoc ut esset, quibus tandem suis vel operum vel fidei præcedentibus meritis, natura humana, quæ in illo est, comparâvit.

ses membres selon la mesure de chacun d'eux. Tout homme certainement est fait chrétien dès le commencement de sa foi, par la même grâce par laquelle cet homme dès son commencement a été fait Jésus-Christ (1).

Le troisième trait de conformité est que comme Jésus-Christ a été prédestiné à la gloire de son corps par les travaux de sa vie mortelle, et par la mort de la croix; de même le chrétien a été prédestiné à la béatitude de son corps et de son âme, par le mérite de ses bonnes œuvres et de ses souffrances. *Car*, comme dit saint Paul, *si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers de Dieu et cohéritiers de Jésus-Christ; pourvu toutefois que nous souffrions avec lui, afin que nous soyons glorifiés avec lui* (2). Ayons donc toujours devant les yeux Jésus-Christ crucifié que le Père éternel nous propose pour modèle de notre prédestination, sur lequel nous devons nous former, et disons en nous-mêmes, à la vue de ce divin objet : *Si nous souffrons avec lui, nous règnerons avec lui* (3).

III. CONSIDÉRATION.

Cette conformité que saint Augustin établit entre la prédestination des saints et celle de Jésus-Christ, n'ôte point à cet aimable chef l'éminence infinie qu'il a sur tous les élus, qui sont les membres de son corps mystique. Car, comme dit ce même Père, de même que

(1) Appareat itaque nobis in nostro capite ipse fons gratiæ, undè secundùm uniuscujusque mensuram per se cuncta ejus membra diffundit. Eâ gratiâ fit ab initio fidei suæ homo quicumque christianus, quâ gratiâ homo ille ab initio suo factus est Christus.

(2) Si autem filii, et hæredes : hæredes quidem Dei, cohæredes autem Christi, si tamen compatimur, ut et conglorificemur. *Rom.* 8. 17.

(3) Fidelis sermo : nam si commortui sumus, et convivemus; si sustinebimus, et conregnabimus; si negaverimus, et ille negabit nos. 2. *Tim.* 2. 12.

la Divinité n'a pu s'abaisser davantage qu'en prenant la nature de l'homme avec l'infirmité de la chair jusqu'à la mort de la croix : ainsi cette nature humaine a été prédestinée à une si grande, si sublime et souveraine élévation, qu'il n'y a rien de plus éminent où elle puisse monter (1). Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il est seul prédestiné pour être notre chef, par une faveur singulière, et nous avons été prédestinés pour être ses membres, par une grâce qui est commune à tous les autres (2). Aspirons donc de toute l'étendue de nos désirs à sa ressemblance, employons-y toutes nos forces, montons le plus haut que nous pourrons, il y aura toujours une distance infinie entre lui et nous ; faisons en sorte, avec sa grâce, qu'il n'y ait jamais de séparation, ni de divorce.

(1) Prædestinata est ista naturæ humanæ tanta et tàm celsa, et summa subvectio, ut quò attolleretur altiùs non haberet : sicut pro nobis ipsa divinitas quousquè se deponeret humiliùs non habuit, quàm susceptâ naturâ hominis cum infirmitate carnis usque ad mortem crucis. *S. Aug. de præd. sanctorum, c.* 15.

(2) Sicut ergò prædestinatus est ille unus, ut caput nostrum esset, ità multi prædestinati sumus, ut membra ejus essemus.

ENTRETIEN

POUR LE LUNDI DE LA QUATRIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

III. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme la cause universelle de la prédestination de tous les saints.

Que Jésus-Christ est la cause finale de la prédestination des hommes et des anges.

Prædestinavit nos in adoptionem Filiorum per Jesum Christum in ipsum, secundùm propositum voluntatis suæ.
Il nous a prédestinés par un décret de sa volonté à l'adoption des enfants, par Jésus-Christ, et pour Jésus-Christ. EPHES. 1. 5.

I. CONSIDÉRATION.

JÉSUS-CHRIST est la cause finale de la prédestination des anges. Comme ils ont été créés pour sa gloire, ils ont aussi été prédestinés. *Car toutes choses ont été créées en lui dans le ciel et dans la terre, les choses visibles et les invisibles, soit les Trônes, soit les Dominations, soit les Principautés, soit les Puissances; tout a été créé par lui et pour lui. Il est avant toutes choses, et toutes choses subsistent en lui. Il est le chef et la tête du corps de l'Église. Il est le principe, et le premier-né d'entre les morts, afin qu'il ait la primauté en tout, parce qu'il a plu au Père que toute plénitude résidât en lui* (1). Il l'a fait asseoir à sa droite dans le ciel, au-

(1) Quoniam in ipso condita sunt universa in cœlis et in terrâ; visibilia et invisibilia, sive Throni, sive Dominationes, sive Principatus, sive Potestates, omnia per ipsum et in ipso creata sunt; et ipse est ante omnes, et omnia in ipso constant, et ipse est caput corporis Ecclesiæ, qui est principium, primogenitus ex

dessus de toutes les Principautés, et de toutes les Puissances, et de toutes les Vertus, et de toutes les Dominations, et de tous les titres de grandeur, qui peuvent être, non-seulement dans le siècle présent, mais encore dans le futur. *Il a mis toutes choses sous ses pieds, et il l'a donné pour chef à toute l'Église, qui est son corps, et l'entier accomplissement de celui qui accomplit tout en tous* (1). Si les anges lui sont soumis, les serviteurs ne sont-ils pas pour le maître (2) ? S'ils sont membres du corps de l'Église, les membres ne sont-ils pas pour le chef? S'ils sont les princes de la cour céleste, ne sont-ils pas pour le roi ? Il faut dire ceci avec un sentiment de piété, et l'écouter avec respect, que Dieu a créé toutes choses, pour couronner cet homme d'honneur et de gloire (3). On dit avec plus de raison, que l'homme n'a pas été créé pour les anges, mais que les anges ont été créés pour un homme, aussi bien que tout le reste (4).

II. CONSIDÉRATION.

Jésus est la cause finale de la prédestination des hommes. Tous les prédestinés ne sont que des portraits de cet original (5). Or le portrait n'est fait que pour honorer celui qu'il représente. Et puis s'il était

mortuis, ut sit in omnibus ipse primatum tenens, quia in ipso complacuit omnem plenitudinem inhabitare. *Coloss.* 1. 16.

(1) Et omnia subjecit sub pedibus ejus, et ipsum dedit caput suprà omnem Ecclesiam, quæ est corpus ipsius, et plenitudo ejus qui omnia in omnibus adimpletur. *Ephes.* 1. 21.

(2) Accesserunt angeli, et ministrabant ei. *Matth.* 4.

(3) Religiosè dicendum, reverenterque est audiendum : Quia propter hunc hominem glorià et honore coronandum Deus omnia creavit. *Rupert. l.* 13. *de glorià Trinit. c.* 20.

(4) Rectiùs dicitur non hominem propter Angelos, sed propter quemdam hominem Angelos quoque factòs esse, et cætera omnia. *Ibid.*

(5) Quos præscivit, et prædestinavit conformes fieri imaginis filii sui, ut sit ipse primogenitus in multis fratribus. *Rom.* 8. 29.

raisonnable, comme dit saint Paul, que celui pour lequel et par lequel sont toutes choses, et qui avait conduit à la gloire plusieurs enfants, consommât par les souffrances l'auteur de leur salut (1); n'était-il pas aussi raisonnable qu'ils ne fussent prédestinés que pour sa gloire, puisqu'il ne devait souffrir que pour les sauver? *Tout est à vous; vous êtes à Jésus-Christ; et Jésus-Christ est à Dieu* (2). Or nous ne serions point à Jésus-Christ, si notre béatitude n'était ordonnée et destinée à sa gloire, comme toutes choses sont à nous, parce qu'elles sont ordonnées et destinées à notre salut (3).

III. CONSIDÉRATION.

Il est probable, comme dit un célèbre théologien (4), que si Jésus-Christ ne fût point mort, le nombre des prédestinés n'eût pas été si grand qu'il est. Ce sentiment est digne de l'excellence de sa personne et du mérite de sa mort, et même il semble qu'il est fondé sur l'Écriture sainte : *S'il livre son âme pour le péché, il verra une longue suite d'enfant, et la volonté de Dieu s'exécutera heureusement par sa conduite* (5). *Il verra le fruit de ce que son âme aura souffert, et il en sera rassasié. Comme mon serviteur est juste, il justifiera un grand nombre d'hommes par sa doctrine* (6). *Je lui donnerai*

(1) Decebat enim eum propter quem omnia, et per quem omnia, qui multos filios in gloriam adduxerat, auctorem salutis eorum per passionem consummare. *Heb.* 2. 10.

(2) Omnia vestra sunt; vos autem Christi; Christus autem Dei. 1. *Cor.* 3. 23.

(3) Nec essemus Christi, nisi nostra felicitas ad ejus gloriam ordinaretur, quemadmodùm omnia nostra sunt, quoniam ad nostram felicitatem ordinantur. *Ruiz. disp.* 57. *de Prædest. sect.* 1.

(4) *Idem Auctor, disp.* 13. *de Prædest. sect.* 1.

(5) Si posuerit pro peccato animam suam, videbit semen longævum, voluntas Domini in manu ejus dirigetur. *Is.* 53.

(6) Pro eo quòd laboraverit, anima ejus videbit, et saturabitur. In scientiâ suâ justificabit ipse justus servus meus multos. *Ibid.*

pour partage une grande multitude d'élus, et il distribuera les dépouilles des forts, parce qu'il a livré son âme à la mort (1).

IV. CONSIDÉRATION.

Plusieurs ont estimé que si Adam n'eût pas violé le pacte que Dieu avait fait avec lui et le commandement qu'il lui avait donné, il n'y eût eu que des prédestinés dans toute sa postérité. Saint Grégoire semble être dans cette opinion; car il dit en termes exprès, que si Adam ne fût point tombé dans la corruption du péché, il n'eût point engendré de réprouvés, mais qu'il n'y eût eu que ceux qui doivent maintenant être sauvés par les mérites du Rédempteur, qui eussent été du nombre de ses enfants (2). Saint Anselme a suivi saint Grégoire en ce point; car il assure que dans le Paradis il ne fût né que des prédestinés (3); et il le prouve par deux raisons : la première, parce que l'injustice ne doit pas avoir plus de force que la justice. Or l'injustice d'Adam a engagé tous les enfants dans la servitude du péché; donc sa justice et son obéissance les devaient établir et confirmer en grâce (4). La seconde, parce que toute la nature humaine a été vaincue en la personne de nos premiers parents : donc elle eût été toute victorieuse, s'ils n'eussent point été vaincus par le péché (5). L'autorité de ces deux grands saints est assu-

(1) Ideò dispertiam ei plurimos, et fortium dividet spolia, pro eo quòd tradiderit in mortem animam suam.

(2) Si parentem primum nulla putredo peccati corrumperet, nequaquàm ex se filios gehennæ generaret; sed ii qui nunc per Redemptorem salvandi sunt, soli ab illo nascerentur electi. *S. Gregor. l. 4. Mor. c.* 36. *aliàs* 28.

(3) In Paradiso nascerentur tantummodò electi. *S. Anselm. in Elucidario.*

(4) Quis enim audeat dicere plùs valere injustitiam ad alligandum in servitutem hominem, quàm valeret justitia ad confirmandum? *Ibid. lib.* 1. *cur Deus homo, c.* 18.

(5) Nam quemadmodùm in primis parentibus tota natura victa

rément considérable; néanmoins elle n'empêche pas que cette opinion ne soit contestée dans l'école, Mais il est indubitable qu'après le péché d'Adam il n'y eût eu que des réprouvés sur la terre, si Dieu n'eût pris le dessein de glorifier son Fils, en nous le donnant pour Rédempteur de tous les hommes, et pour chef de tous les prédestinés qui doivent composer la cour du roi de gloire. J'ajoute qu'en sa considération il a augmenté le nombre des élus, et qu'il est plus grand maintenant qu'il n'eût été dans l'état d'innocence, supposé qu'il ne fût point venu dans le monde, ou qu'il n'eût point enduré la mort; du moins il est certain qu'il n'y eût pas eu tant de martyrs, ni tant de vertus héroïques, ni de saints si élevés en grâce et en gloire. *Je suis venu*, dit-il lui-même, *afin qu'ils aient la vie, et qu'ils l'aient plus abondamment* (1). Or, s'il est vrai que Dieu, pour gratifier et glorifier son Fils unique, a augmenté la grâce et la gloire des saints, n'est-il pas bien croyable qu'il en a aussi augmenté le nombre? O Père des miséricordes! qui avez envoyé votre Fils pour ramasser vos ouailles égarées et dispersées dans toutes les parties du monde, retirez-moi de mes égarements pour l'amour de lui; faites-moi rentrer dans le bercail de cet aimable pasteur, afin que je le glorifie dans tous les siècles des siècles.

est ut peccaret, ità in eisdem tota vicisset, si non peccàssent. *S. Anselm. in Elucidario, lib.* 1. *cur Deus homo, c.* 18.

(1) Ego veni, ut vitam habeant, et abundantiùs habeant. *Matth.* 5. 37.

ENTRETIEN

POUR LE MARDI DE LA QUATRIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

IV. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme la cause universelle de la prédestination de tous les saints.

Que Dieu, en considération des mérites de son Fils, a mis notre prédestination au pouvoir de notre libre arbitre, et que nous la pouvons assurer par nos bonnes œuvres, avec l'assistance de sa grâce.

Fratres, satagite magis, ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis.

Ayez grand soin, mes frères, d'assurer votre vocation et votre élection par vos bonnes œuvres. 2. PETR. 1. 9.

I. CONSIDÉRATION.

DIEU fait tant d'état de nos services, et de l'obéissance que notre libre arbitre rend à sa grâce, qu'il a mis notre prédestination en son pouvoir : toujours néanmoins avec l'assistance de sa bonté. Nous croyons, selon la foi catholique, que tous ceux qui sont baptisés, ayant reçu la grâce par le baptême, peuvent et doivent, avec l'assistance et la coopération de Jésus-Christ, accomplir tout ce qui regarde le salut (1). L'Écriture sainte nous le déclare ouvertement : *Dieu a mis près de vous l'eau*

(1) Hoc secundùm fidem catholicam credimus, quòd acceptâ per baptismum gratiâ, omnes baptizati Christo auxiliante, quæ ad salutem pertinent, possint et debeant, si fideliter laborare voluerint, adimplere. *Concil. Arausic. can.* 25.

et le feu. Portez la main auquel des deux il vous plaira : vous le pouvez. L'homme a devant soi la vie et la mort, le bien et le mal, on lui accordera lequel il aimera le mieux (1). Dieu, dit saint Chrysostome, ne nous impose point de nécessité ; mais en présentant des remèdes convenables, il laisse tout à la disposition du malade (2). Après que Dieu nous a présenté sa grâce, il laisse tout en notre puissance (3). Les Pères n'en parlent point autrement. Notre salut et notre perte sont en notre puissance et en notre libre arbitre, selon ce qui est écrit : *Dieu a créé l'homme droit dès le commencement, et l'a laissé à sa conduite* (4).

De vrai, les deux principaux ressorts de la prédestination, que Dieu emploie pour procurer notre salut, sont : la première et la dernière grâce, la grâce de vocation et la grâce de la persévérance finale. Or, quoiqu'il ne dépende pas de moi que Dieu me les donne, il dépend de moi de les accepter et d'y consentir. C'est pourquoi le Fils de Dieu nous exhorte si souvent à la persévérance : *Soyez fidèle jusqu'à la mort, et je vous donnerai la couronne de vie* (5). *Demeurez en moi, et moi en vous* (6). *Demeurez dans mon amour* (7). Vous

(1) Apposuit tibi aquam et ignem : ad quod volueris, porrige manum tuam. Ante hominem vita et mors, bonum et malum ; quod placuerit ei, dabitur illi. *Eccli.* 15.

(2) Necessitatem non imponit, sed congruis remediis appositis totum in ægrotantis sententiâ situm esse permittit. *S. Chrysost. hom.* 19. *in Genes. initio.*

(3) Totum in nostrâ potestate post gratiam Dei est relictum. *Idem, hom.* 22. *in Genes.*

(4) Est in nostrâ potestate et libero arbitrio salus nostra et interitus, ut scriptum est : Deus ab initio fecit hominem rectum, et reliquit eum in manu consilii sui. *Anastas. Nicæn. quæst.* 16. *in script.*

(5) Esto fidelis usque ad mortem, et dabo tibi coronam vitæ. *Apoc.* 2. 10.

(6) Manete in me, et ego in vobis. *Joan.* 15. 4.

(7) Manete in dilectione meâ. *Joan.* 15. 9.

le pouvez, dit saint Chrysostome, autrement je ne vous le dirais pas. Mais comment le pourrons-nous? en gardant mes commandements, comme j'ai gardé les commandemens de mon Père (1). *En veillant et en priant* (2). *Priez*, car vous ne pouvez pas mériter la persévérance, mais vous la pouvez obtenir par vos prières. *Veillez*, car vous pouvez tomber au bout de la carrière par votre faute. *Si vous demeurez ferme par votre foi, gardez-vous de vous élever; mais soyez toujours dans la crainte. Car si Dieu n'a point épargné les branches naturelles, vous devez craindre qu'il ne vous épargne pas aussi. Considérez donc la bonté et la sévérité de Dieu: sa sévérité envers ceux qui sont tombés, et sa bonté envers vous, si toutefois vous demeurez ferme dans sa bonté: autrement vous serez aussi retranché. Que si eux-mêmes ne demeurent pas dans leur incrédulité, ils seront de nouveau entés sur leurs tiges; puisque Dieu est tout-puissant pour les y enter encore* (3). C'est donc avec beaucoup de raison que saint Prosper dit que ces paroles devraient toujours retentir à nos oreilles: Veillez et priez, de peur d'entrer dans la tentation (4). Car, comme il dit, Dieu donne de telle manière la volonté de lui obéir, qu'il n'ôte point même à ceux qui persévéreront, ce penchant au changement, par lequel

(1) Hoc in vestrâ potestate est. Quomodò autem erit? si præcepta mea servaveritis, sicut et ego Patris mei præcepta servavi. *S. Chrysost. hom.* 75. *Joan. Is. propè initium.*

(2) Vigilate et orate. *Matth.* 26. 41.

(3) Tu autem fide stas : noli altum sapere, sed time. Si enim Deus naturalibus ramis non pepercit, ne fortè nec tibi parcat. Vide ergò bonitatem et severitatem Dei : in eos qui ceciderunt, severitatem Dei ; in te autem bonitatem, si permanseris in bonitate : alioquin et tu excideris. Sed et illi si non permanserint in incredulitate, inserentur : potens est enim Deus inserere illos. *Rom.* 11. 20. 23.

(4) Nunquam debet in auribus fidelium vox illa Domini non sonare quâ Apostolis dicitur : Vigilate et orate, ne intretis in tentationem. *S. Prosper. lib.* 2. *de vocat. Gent. c.* 28.

ils peuvent ne le vouloir pas : si bien que ceux que Dieu aide à demeurer dans la foi, ne laissent pas toujours d'avoir le pouvoir de sortir, c'est-à-dire de ne pas persévérer (1). Mais s'il est en leur liberté de se retirer, c'est afin qu'ils soient récompensés de ne l'avoir pas fait, et que ce qui ne se peut faire que par la coopération de l'esprit de Dieu, soit imputé aux mérites de ceux qui pouvaient par le mouvement de leur volonté ne le pas faire (2).

II. CONSIDÉRATION.

Quoique d'une part notre prédestination dépende véritablement de nous et de notre libre arbitre, elle dépend néanmoins incomparablement plus de Dieu. Car premièrement il y a plusieurs ressorts de notre prédestination qui n'ont point d'autre cause que sa seule bonté, comme de nous élever à un état surnaturel, de nous donner la première grâce prévenante, sans laquelle rien de ce qui regarde notre salut ne se peut exécuter, de disposer du temps de notre mort, et de nous prendre en état de grâce, plutôt que lorsque nous sommes dans le péché. Et c'est par cette raison que saint Fulgence a pu dire que la seule volonté de Dieu est la cause du salut humain (3). Car, comme dit saint Augustin, qui peut croire, s'il n'est touché par quelque vocation, c'est-à-dire, par quelque déclaration des choses qu'il doit croire? et qui est l'homme qui ait en sa puissance le choix des vues et des lumières qui le peuvent exciter efficacement à faire un acte de foi? qui est l'homme qui soit le maître de sa pre-

(1) Ad obediendum sibi ipsum velle sic donat, ut etiam à perseveraturis, illam mutabilitatem, quæ potest nolle, non auferat. *S. Prosp. l.* 2. *de vocat. Gent. c.* 28.

(2) Ideò liberum est discedere, ut non discessisse sit præmium; et quod non potest nisi cooperante spiritu Dei fieri, eorum meritis deputetur, quorum id potuit voluntate non fieri. *S. Prosper. l.* 2. *de vocat. Gent. c.* 12.

(3) Sola Dei voluntas humanæ salvationis est causa.

mière pensée, et qui en dispose si absolument que, quand il veut, il se présente à son esprit quelque objet qui lui puisse plaire, ou qui lui plaise en effet, lorsqu'il se présente (1)? Il faut donc avouer que lorsqu'il arrive que les choses qui nous portent et nous élèvent à Dieu nous plaisent, elles nous sont inspirées de lui, et que c'est un don de la grâce, et non pas un fruit de notre industrie, ni un effet qui provienne de nos mérites (2).

D'ailleurs nos bonnes œuvres, et nos mérites mêmes, d'où dépend notre prédestination, sont plus, sans comparaison, à Dieu qu'à nous; car il en est la principale cause, et nous ne sommes que de faibles instruments qu'il fait agir. Nous y contribuons si peu par le consentement de notre libre arbitre, qu'on peut dire que ce n'est presque rien, non plus que ce que ferait un enfant qui joindrait ses faibles efforts avec ceux d'un géant, pour porter un fardeau d'une pesanteur excessive. Faites réflexion sur les choses que Dieu demande de nous, pour assurer notre prédestination, vous verrez aussitôt qu'il a la prévention partout, que notre libre arbitre ne peut rien sans la grâce, et, par suite, qu'il couronne ses dons, comme dit saint Augustin, quand il adjuge la couronne à nos mérites.

Pour être prédestiné à la gloire, il faut être du nombre des enfants de Dieu, et pour en pouvoir être, il faut avoir la foi (3). Or la foi est un don de Dieu, comme dit l'Apôtre; il faut, avant que de croire, que Dieu nous en donne le pouvoir; le libre arbitre ne l'a pas de lui-même. Le Fils de Dieu donne donc le pouvoir

(1) Quis habet potestatem, ut vel occurrat, quod delectare possit; vel delectet, cùm occurrerit. *S. Aug. l.* 1. *ad Simpl. quæst.* 2.

(2) Cùm ergò nos ea delectant, quibus proficimus in Deum, inspiratur hoc et præbetur gratiâ Dei, non nutu nostro, et industriâ, aut operum meritis comparatur.

(3) Dedit eis potestatem filios Dei fieri his qui credunt in nomine ejus. *Is.* 1.

d'être faits enfants de Dieu à ceux qui croient en lui, lorsqu'il leur donne le pouvoir même de croire en lui ; pouvoir que le libre arbitre ne peut avoir, si Dieu ne le lui donne (1). Pour être prédestiné à la gloire, il faut quitter le péché et se convertir à Dieu. Car rien n'entrera dans le royaume des cieux, s'il n'est sans tache et sansreproche. Or la conversion est une œuvre de Dieu, et non pas de l'homme, si Dieu ne lui en donne la force. La voix du Seigneur est puissante et magnifique. Il a fait toutes choses de sa seule parole. Il a dit : Enfants des hommes, convertissez-vous; ils ont été convertis. Ainsi la conversion est absolument l'ouvrage d'une force divine, et non pas humaine (2).

Enfin, pour être prédestiné, il faut être fidèle jusqu'à la mort. Qui a pu être ordonné et destiné à la vie éternelle que par le don de la persévérance (3)? Or on ne peut nier que cette heureuse et louable persévérance, cet excellent don, ne vienne de Dieu. Car si nous le pouvions avoir sans lui, en vain, dit saint Augustin, nous le lui demanderions, en vain notre Seigneur aurait prié pour saint Pierre, afin que sa foi fût inébranlable. Car enfin qu'a-t-il demandé pour lui, sinon la persévérance jusqu'à la fin? qu'il ne faudrait pas demander à Dieu, si l'homme l'avait de lui-même, et si elle ne dépendait que de lui. Il est donc évident que notre prédestination est beaucoup plus dans la puissance de Dieu que dans la nôtre, puisque la nôtre

(1) Datur ergò potestas, ut filii Dei fiant qui credunt in eum, cùm hoc ipsum datur ut credant in eum : quæ potestas nisi detur à Deo, nulla esse potest ex libero arbitrio. *S. Aug. l.* 1. *contr. duas epist. Pelag. c.* 3.

(2) Vox Domini in virtute, vox Domini in magnificentiâ. Ipse dixit, et facta sunt. Dixit : Convertimini, Filii hominum, et conversi sunt. Ità planè conversio animarum opus divinæ vocis est, non humanæ. *S. Bern. serm. de convers. ad clericos, c.* 1. *in medio circiter.*

(3) Quis in æternam vitam potuit ordinari, nisi perseverantiæ dono. *S. Aug. lib. de corrept. et grat. c.* 6. *in fine.*

vient de lui. Il sauve donc ceux qu'il veut, comme il vivifie ceux qu'il veut, car il n'a rien voulu qu'il n'ait fait, puisque, selon le témoignage de l'Écriture, il a fait tout ce qu'il a voulu (1). C'est pourquoi saint Jérome nous donne cet important avertissement, que nous devons prier tous les jours, afin de recevoir une chose qui soit en notre pouvoir après l'avoir une fois reçue (2). Ce n'est pas seulement pour nous que nous devons demander à Dieu qu'il nous mette au nombre de ses élus, mais encore pour nos frères. Car peut-être que Dieu les a prédestinés de telle sorte, qu'il a bien voulu les accorder à nos prières, et leur donner la même grâce de vouloir être élus et de le devenir (3). Prions donc les uns pour les autres, et humilions-nous devant Dieu, en lui disant : Que votre volonté soit faite. Il sera en son pouvoir de changer le jugement de notre damnation qui nous est dû, et de nous donner la grâce de la prédestination, qui ne nous est pas due (4). Les réprouvés, dit saint Prosper, n'ont pas été pré-

(1) Quid enim ei rogavit nisi perseverantiam usque in finem ? quæ profectò si ab homine homini esset, à Deo poscenda non esset. Negare non possumus etiam perseverantiam in bono proficientem usque in finem magnum esse Dei munus, nec esse nisi ab illo... Nam si dixerimus istam perseverantiam tàm laudabilem tàmque felicem sic esse homini ut ei non sit ex Deo, illud primitùs evacuatur, quod ait Dominus Petro : Rogavi pro te, ne deficiat fides tua. Sic ergò quos vult salvat, quemadmodùm quos vult vivificat : nihil namque voluit et non fecit, qui, Scripturâ teste, omnia quæcumque voluit, fecit. *S. Aug. l. de corrept. et grat. c.* 6. *sub fine. Vide et c.* 12.

(2) Nos debere orare quotidiè, ut accipiamus quod semel acceptum sit in nostrâ potestate. *S. Hieronym. ep. ad Ctesiphont. col.* 4.

(3) Fortassis enim sic prædestinati sunt, ut nostris orationibus concedantur, et accipiant eamdem gratiam, quâ velint esse et efficiantur electi. *S. Aug. de dons Persev. c.* 22.

(4) Pro invicem oremus, in conspectu Dei nos humiliemus dicentes : Fiat voluntas tua. Ipsius erit potestatis judicium in nobis debitum mutare damnationis, et gratiam prædestinationis indebitam prærogare. *Auct. hypognost. lib.* 6. *sub finem.*

destinés, parce que leur chute future a été prévue de toute éternité; mais ils eussent été prédestinés, si Dieu eût prévu leur futur retour, et ensuite leur persévérance dans la sainteté et dans la vertu (1). Disons-lui donc avec David : *Seigneur, vous avez mis mon salut dans mes mains* (2), en me donnant le pouvoir de me sauver par votre grâce; mais il est bien plus sûrement entre les vôtres, car mon bonheur dépend de vous : *Sauvez-moi, mon Dieu, pour la gloire de votre nom* (3). Joignons-nous au Prêtre, qui dit tous les jours à l'autel, au nom de tous les fidèles: O Seigneur, nous vous prions de recevoir favorablement cette offrande de notre servitude et de toute votre famille, de nous faire jouir de votre paix pendant nos jours, de nous préserver de la damnation éternelle, et de nous faire mettre au nombre de vos élus, par Jésus-Christ notre Seigneur.

III. CONSIDÉRATION.

Ces dernières paroles nous font souvenir de l'obligation que nous avons à notre aimable Sauveur, sans lequel nous serions tous demeurés dans cette masse de perdition où nous avions été engagés par la désobéissance d'Adam. Car le péché originel que nous contractons par le malheur de notre naissance, nous rend indignes de toutes les grâces de Dieu, et surtout de la plus grande de toutes les grâces, qui est celle de la prédestination à la gloire. Il n'y a que le sang du Rédempteur qui puisse effacer cette tache, et nous rendre le pouvoir de procurer notre salut, et d'affermir notre vocation et notre élection par la pratique des bonnes œuvres, que saint Bernard ap-

(1) Quia præsciti sunt casuri, ideò non sunt prædestinati. Essent autem prædestinati si essent reversuri, et in sanctitate ac virtute mansuri. *S. Prosper. l. ad art. falsò impostos. a.* 12.

(2) In manibus tuis sortes meæ. *Ps.* 30. 16.

(3) Deus, in nomine tuo salvum me fac. *Ps.* 11. 2.

pelle les marques de l'élection passée et les présages de la béatitude future (1). C'est au lever du soleil de justice que le mystère de la prédestination et de la glorification des saints, qui avait été caché à tous les siècles, commence à paraître et à sortir, pour ainsi dire, de l'abîme de l'éternité, lorsque chacun de nous étant appelé par la crainte et justifié par l'amour, espère ensuite par les mérites de son Sauveur, qu'il est du nombre des bienheureux ; sachant que ceux que Dieu a justifiés il les a aussi glorifiés (2). « Car, comme dit le concile de Trente, Dieu ne hait » rien dans ceux qui sont régénérés, et il n'y a point » de condamnation pour ceux qui sont véritablement » ensevelis dans la mort avec Jésus-Christ par le bap- » tême; qui ne marchent point selon la chair, mais » qui, dépouillant le vieil homme et se revêtant du » nouveau, sont devenus innocents, purs, sans tache » et sans péché, agréables à Dieu, ses héritiers et » cohéritiers de Jésus-Christ, en sorte qu'il ne leur » reste rien du tout qui leur fasse obstacle pour en- » trer dans le ciel (3). » Voilà le fondement de notre espérance et le sujet de notre consolation. Car enfin celui qui se sent appelé par la crainte et justifié par

(1) Præteritæ electionis indicia, et futuræ beatitudinis præsagia. *S. Bern.*

(2) Ad ortum solis justitiæ sacramentum absconditum à seculo de prædestinatis et beatificandis emergere quodammodò incipit ex abysso æternitatis, dùm quisque vocatur per timorem, justificatur per amorem, præsumit se quoque esse de numero beatorum, sciens nimirùm quia quos justificavit, illos et magnificavit. *S. Bern. ep. ad Tho. Præpo.*

(3) In renatis enim nihil odit Deus : quia nihil est damnationis iis qui verè consepulti sunt cum Christo per baptisma in mortem ; qui non secundùm carnem ambulant, sed, veterem hominem exuentes, et novum, qui secundùm Deum creatus est, induentes; innocentes, immaculati, puri, innoxii, ac Deo dilecti effecti sunt, hæredes quidem Dei, cohæredes autem Christi, ità ut nihil prorsùs eos ab ingressu cœli remoretur, *Conc. Trid. sess. 5, Decreto de pecc. origin.*

l'amour, doit-il entrer en défiance de son salut? Il en a déjà le commencement et le progrès, doit-il désespérer de la consommation (1)? Nous avons été prédestinés avant que de naître, nous avons été appelés, lorsque nous avons embrassé la foi chrétienne. Nous avons donc déjà cet avantage, mais sommes-nous justifiés? oserions-nous dire que nous avons encore reçu cette troisième grâce? A la vérité nous avons quelque partie de la justice, mais nous n'avons pas encore tout. Cherchons donc ce qui nous reste; soyons reconnaissants de ce que nous avons, afin qu'on nous donne encore ce que nous n'avons pas, et que nous ne perdions pas ce que nous avons. Que chacun voie où il en est, qu'il s'approche, qu'il avance et qu'il croisse jusqu'à ce qu'il arrive à la consommation; non pour y trouver sa destruction, mais plutôt sa perfection dans la gloire, qui est la quatrième grâce que les fidèles attendent dans la vie future (2).

(1) Initiatur, provehitur, de solâ consummatione desperabit. *S. Bern. ep. citatâ.*

(2) Videat ergò quisque ubi sit. Accedat, proficiat et crescat, donec consummetur; non ut finiatur, sed ut perficiatur in futurâ glorificatione, quod quartum exspectant in futuro seculo. *S. Aug. serm.* 16. *de verbis Apostoli.*

ENTRETIEN

POUR LE MERCREDI DE LA QUATRIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

Jésus souverainement aimable, comme la cause universelle de la prédestination de tous les saints.

V. ATTRAIT D'AMOUR.

Que la prédestination est un acte de miséricorde et de justice envers les élus, qui ne leur adjuge la couronne qu'en vue de leurs mérites joints aux mérites de Jésus-Christ.

Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi; in reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illum diem justus judex: non solùm autem mihi, sed et iis qui diligunt adventum ejus. J'ai bien combattu, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi. Au reste, la couronne de justice m'est réservée, que le Seigneur, comme juste juge, me rendra en ce jour-là; et non-seulement à moi, mais encore à ceux qui aiment son avènement. 2. Tim. 4. 7.

I. CONSIDÉRATION.

On ne doute point qu'il n'y ait des prédestinés heureux, qui ne sont riches que des mérites de Jésus-Christ, comme les petits enfants qui meurent après le baptême, avant qu'ils aient l'usage de raison : par conséquent la prédestination est à leur égard un acte de pure miséricorde, qui ne rend justice qu'aux mérites de leur Sauveur. Mais à l'égard des adultes je me rends volontiers au sentiment des théologiens, qui tiennent

que leur élection et leur prédestination est un acte de miséricorde et de justice tout ensemble, qui leur adjuge la couronne en vue et à raison des mérites qu'ils ont acquis avec la grâce de Jésus-Christ. Cette opinion m'a toujours semblé plus conforme à l'Écriture sainte expliquée par les saints Pères, dont l'autorité est la première et la plus solide règle de nos jugements : car d'un côté le saint concile de Trente condamne ceux qui croient « que l'Évangile ne consiste qu'en la » simple et absolue promesse de la vie éternelle, » sans aucune condition d'observer les commande- » ments (1). » Or si la promesse que Dieu nous fait de la vie éternelle n'est point absolue, mais conditionnelle et dépendante de nos bonnes œuvres, ne faut-il pas conclure que la prédestination, dont cette promesse n'est qu'une déclaration, n'est point aussi un décret absolu, mais conditionnel; et que Dieu l'a formé de toute éternité, parce qu'il a prévu notre fidélité dans son service et dans la pratique de la vertu?

D'ailleurs, que les anciens Pères de l'Église n'aient point autrement interprété l'Évangile, leurs écrits en rendent un fidèle témoignage, et saint Prosper en tombe d'abord dans l'épître qu'il écrit à saint Augustin sur ce sujet : « En repassant, lui dit-il, sur les opi- » nions de ceux qui nous ont précédés, on trouve qu'ils » ont presque tous d'un commun consentement admis » le décret de la prédestination divine selon la pre- » science : si bien qu'ils estiment que Dieu a fait des uns » des vases d'honneur, et des autres des vases desti- » nés à des services honteux, parce qu'il a prévu la » fin de chacun en particulier, et qu'il a connu, dans sa » prescience, à quoi il se devait porter par sa volonté

(1) Si quis hominem justificatum, et quantumlibet perfectum, dixerit non teneri ad observantiam mandatorum Dei et Ecclesiæ, sed tantùm ad credendum, quasi verò evangelium sit nuda et absoluta promissio vitæ æternæ, sinè conditione observationis mandatorum : anathema sit. *Conc. Trid. sess.* 6. *can.* 20.

« et par son action sous le secours de la grâce (1). »

II. CONSIDÉRATION.

En effet, il est aisé de vérifier par les propres termes des saints Pères la proposition générale de saint Prosper, et il ne sera pas inutile d'en rapporter quelques-uns des plus formels et des plus forts, pour convaincre nos esprits et nous animer à la poursuite de la perfection.

I.

Venez, vous qui etes bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès la création du monde; car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger (2). « O que ces paroles, dit saint Chrysostome, » portent de gloire et de bonheur dans leur significa- » tion! Il ne dit pas simplement : Recevez, mais possé- » dez cela comme votre héritage, comme votre patri- » moine, comme un bien qui vous appartient et qui » vous est dû dès le commencement du monde : car » avant que vous fussiez nés je vous l'ai préparé, parce » que je savais bien que vous deviez être tels que » vous êtes, c'est-à-dire charitables, et portés aux » bonnes œuvres (3). »

(1) Retractatis priorum hâc de re opinionibus, penè omnium par invenitur et una sententia, quâ propositum et prædestinationem Dei secundùm præscientiam receperunt : ut ob hoc Deus alios vasa honoris, alios contumeliæ fecerit, quia finem uniuscujusque præviderit, et sub ipso gratiæ adjutorio in quâ futurus esset voluntate, et actione, præsciverit. *S. Prosper. ep. ad S. Aug. quæ est præfixa l. de prædest. sanct.*

(2) Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum à constitutione mundi. Esurivi enim, et dedistis mihi manducare. *Matth.* 25. *in fine.*

(3) O quantæ gloriæ, quantæ beatitudinis hæc verba sunt! nec dicit : Accipite, sed hæreditate possidete quasi propria, quasi pa-

II.

Le même Sauveur du monde, répondant aux deux fils de Zébédée, qui lui demandaient les deux premières places de son royaume, leur dit : *Pour ce qui est d'être assis à ma droite ou à ma gauche, ce n'est pas à moi à vous le donner : c'est pour ceux à qui mon Père l'a préparé* (1). Pourquoi dit-il : Ce n'est pas à moi? Saint ambroise répond : Ce n'est pas à moi, dit le Sauveur, parce que j'ai égard à la justice et non pas à la faveur. Et puis rapportant ce droit et ce pouvoir à son Père, il ajoute : C'est pour ceux à qui mon Père l'a destiné : pour faire voir que son Père n'a pas non plus coutume de déférer aux demandes, mais aux mérites, parce que Dieu n'a point acception de personnes; d'où vient que saint Paul dit que ceux qu'il a prévus, il les a prédestinés (2). Car il ne les a pas prédestinés avant que de prévoir leurs mérites; mais il a prédestiné des récompenses à ceux dont il a connu les mérites dans sa prescience éternelle. A moins que de donner un sens forcé à ces paroles, on ne peut douter que saint Ambroise n'ait cru de bonne foi que Dieu ne prédestine point ordinairement ses élus avant que d'avoir égard à leurs

terna, quasi vestra, quæ vobis à principio debebantur. Nam antequàm nati sitis, quia sciebam vos hujusmodi futuros, hæc vobis à me præparata fuêre. *S. Chrysost. homil.* 80. *in Matth.*

(1) Sedere ad dexteram meam vel sinistram, non est meum dare vobis : sed quibus paratum est à Patre meo. *Matth.* 20. 23.

(2) Non est meum, qui justitiam servo, non gratiam. Denique ad Patrem referens addidit : Quibus paratum est : ut ostenderet Patrem quoque non petitionibus deferre solere, sed meritis ; quia Deus personarum acceptor non est. Undè et Apostolus ait : Quos præscivit, hos et prædestinavit : quia non antè prædestinavit quàm præscivit : sed quorum merita præscivit, eorum præmia prædestinavit. *S. Ambr. lib.* 5. *de fide, c.* 3. *sub finem.*

mérites. Voyons le sentiment de saint Hilaire et de saint Irénée.

III.

Heureux celui que vous avez choisi et que vous avez pris pour être à vous : il habitera dans vos palais (1). Qui sont ceux que Dieu a choisis et qu'il a prédestinés ? Dieu, qui prévoit toutes choses, dit saint Irénée, parlant des réprouvés et des prédestinés après la chute d'Adam, a préparé des demeures convenables aux uns et aux autres (2). A ceux qui cherchent la lumière incorruptible, il a donné par sa bonté la lumière qu'ils désirent ; mais pour ceux qui la méprisent et qui s'aveuglent eux-mêmes, il leur a destiné les ténèbres comme une demeure convenable à ceux qui sont ennemis de la lumière. Les élus sont ceux qui paraissent avec la robe nuptiale, et qui éclatent par la pureté et l'intégrité du corps d'une nouvelle nativité. C'est pourquoi l'élection n'est pas un acte d'un esprit qui juge sans discernement, par conséquent bienheureux est celui que le Seigneur a choisi; bienheureux, dis-je, par la raison qu'il est digne de son élection. Au reste, il est encore bon de connaître à quoi ce bienheureux est élu ; c'est à savoir à ce qui suit : Il demeurera dans vos palais; car on prépare plusieurs demeures au mérite de ceux qui les habitent. Mais quoique leur mérite soit différent, comme la clarté d'une étoile est différente de l'autre ; toutefois ceux qui seront jugés dignes de ces différentes demeures, possèderont tout le fruit de leur foi et le bonheur de la gloire du ciel (3).

(1) Beatus quem elegisti et assumpsisti : inhabitabit in atriis tuis. *Psalm.* 64. 4.

(2) Deus omnia præsciens utrisque aptas præparavit habitationes. *S. Iren. lib.* 4. *advers. hæres. c.* 76.

(3) Electi sunt nuptiali veste conspicui, puro et integro novæ

Saint Jérome qui a combattu les pélagiens avec saint Augustin, ne parle point autrement que saint Irénée et saint Hilaire de l'élection des saints.

IV.

J'ai aimé Jacob et j'ai haï Ésaü (1). Saint Paul, citant ces paroles du prophète Malachie, ajoute *qu'avant que ces deux frères fussent nés, et avant qu'ils eussent fait aucun bien ni aucun mal, afin que le décret de Dieu demeurât ferme selon son élection, non à cause de leurs œuvres, mais par celui qui appelle, il fut prédit à leur père que l'aîné serait assujetti au plus jeune.* Quelle est donc la cause de l'amour et de la haine de Dieu? L'amour et la haine de Dieu, dit saint Jérome, viennent ou de la prescience des choses futures : ou des œuvres mêmes, autrement nous savons que Dieu aime tous ses ouvrages, et qu'il ne hait rien de ce qu'il a créé (2). Ne vous étonnez donc pas, dit saint Cyrille d'Alexandrie, s'il a aimé Jacob et haï Ésaü, avant qu'ils fussent nés : il avait prévu le bien et le mal qu'ils feraient avant qu'ils l'eussent fait ; et pour ce sujet il aima le meilleur et le plus saint par préférence à l'autre (3). Après l'explication

nativitatis corpore splendidi. Itaque non res indiscreti judicii electio est. Beatus ergò quem elegit Dominus : beatus ob id quòd electione sit dignus. Scire autem nos convenit, hic beatus in quam rem electus fuerit, scilicet ad id quod sequitur : Inhabitabit in tabernaculis tuis. Plures enim inhabitationes dignitati inhabitantium præparantur. Sed licèt diversa sit dignitas, differt enim stella stellæ in glorià, tamen quotquot habitationibus variis licet, digni habebuntur, fidei fructum et honorem cœlestis gloriæ possidebunt. *S. Hil. in Psal.* 64.

(1) Jacob dilexi, Esau autem odio habui. *Ep. ad Rom.* 9. 13. *Malach.* 1.

(2) Dilectio et odium Dei, vel ex præscientiâ nascitur futurorum, vel ex operibus. Alioqui novimus quòd omnia Deus diligat, nec quidquam oderit eorum quæ creavit. *S. Hier. in c.* 1. *Malachiæ ad illa verba :* Jacob dilexi, *etc.*

(3) Cùm tanquàm Deus amborum futuras actiones et utriusque

de ces deux Pères, on ne peut pas rejeter celle de l'auteur des Commentaires sur les Épîtres de saint Paul, qu'on attribue à saint Ambroise : Dieu choisit l'un par sa prescience et méprisa l'autre : et comme le décret qu'il fait en faveur de celui qu'il a choisi, demeure ferme, le decret qu'il fait contre celui qu'il méprise demeure de la même manière, parce qu'il prévoit qu'il se rendra indigne de sa faveur. Il fait ce discernement comme prévoyant l'avenir sans avoir acception de personnes. Car il ne condamne personne avant qu'il pèche ; et il ne couronne personne avant qu'il remporte la victoire (1).

V.

Ceux qu'il a prévus, il les a aussi prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils (2). Que veut dire saint Paul par ces paroles : Ceux que Dieu a prévus, il les a aussi prédestinés ? c'est-à-dire, selon la pensée d'Origène, de saint Ambroise, de saint Chrysostome, de Sédulius, de saint Cyrille et de plusieurs autres, ceux que Dieu a prévus devoir être conformes aux souffrances et aux vertus de Jésus-Christ, il les a aussi prédestinés pour être conformes à son image et à sa gloire. Vous voyez donc que la prescience précède, par laquelle Dieu connaît ceux qui embrasseront les travaux et la pratique des vertus; et que la prédestination la suit, dit Origène (3).

mores prænôsset, meliorem et sanctiorem complexus est. *S. Cyrill. Alex. in c.* 1. *Malachiæ.*

(1) Unum elegit præscientiâ, alterum sprevit, et in illo quem elegit, propositum Dei manet : et in illo similiter quem sprevit, manet propositum Dei de illo, quia indignus erit. Hoc facit Deus quasi præscius, non personarum acceptor. Nam neminem damnat, antequàm peccet : et neminem coronat, antequàm vincat.

(2) Quos præscivit, et prædestinavit conformes fieri imagini Filii sui. *Rom.* 8.

(3) Quos præscivit Deus tales futuros, ut Christo se in passioni-

VI.

Dans une grande maison il y a des vases, non-seulement d'or et d'argent, mais encore de bois et de terre; les uns servent à des usages honnêtes, les autres à des usages honteux. Si quelqu'un donc se purifie de toutes ces choses, il sera un vase d'honneur, sanctifié et utile au service du Seigneur, et préparé pour toutes sortes de bonnes œuvres (1). Il est donc au pouvoir de l'homme, disent les Pères, d'être un vase d'honneur, s'il se conserve pur et exempt de crimes. Ainsi Origène dit que Jacob fut un vase d'honneur, parce qu'il se purifiait; mais parce que Dieu connut par sa prescience qu'Ésaü n'aurait pas l'âme si pure ni si simple, le tirant de la même masse, il en fit un vase destiné à des usages honteux (2).

VII.

Concluons donc avec saint Ignace martyr : Puisque nos actions mêmes ont leur récompense, et que la vie est proposée pour prix à l'obéissance, et la mort à la désobéissance, et que chacun ira au lieu destiné à l'un ou à l'autre, selon le choix qu'il en aura fait, fuyons la mort, et choisissons la vie. Si quelqu'un s'adonne à la pieté, c'est l'homme de Dieu; mais s'il est impie, c'est l'esclave du diable, non par nature, mais

bus conformarent, ipsos etiam conformes ac similes imaginis ejus prædestinavit ac gloriæ. Præcedit ergò præscientia Dei, per quam noscuntur qui in se labores et virtutes habituri sunt, et ità prædestinatio sequitur. *Origenes in* 1. *Rom.*

(1) In magnâ domo non solùm sunt vasa aurea et argentea, sed et lignea et fictilia, et quædam quidem in honorem, quædam autem in contumeliam. Si quis ergò emundaverit se ab istis, erit vas in honorem, sanctificatum et utile Domino, ad omne opus bonum paratum.

(2) Quia se emundavit: Esau verò cujus animam non ità puram nec ità simplicem vidit Deus, ex eâdem massâ fecit vas in contumeliam. *Origen. in c.* 1. *Epist. ad Rom.*

par son libre arbitre (1). Heureux celui qui travaille si constamment à son salut qu'il mérite d'entendre un jour cet éloge magnifique : Cet homme a accompli tout ce que Dieu lui avait ordonné : c'est pourquoi il lui a dit: Entrez dans mon repos, car vous avez paru juste devant mes yeux entre toutes les nations (2). Voilà le sujet de la prédestination des saints : ce le sera de la vôtre, si vous voulez correspondre à la bonne volonté qu'il a pour vous.

III. CONSIDÉRATION.

Plusieurs théologiens ont cru que saint Augustin s'était séparé du sentiment des anciens Pères de l'Église qui l'avaient précédé, sur le sujet de la prédestination des saints à la vie éternelle ; et ce qui a donné sujet à cette créance, c'est que saint Augustin prouvant la prédestination à la grâce, montre qu'elle devance tous nos mérites, contre l'erreur des pélagiens, qui attribuaient le commencement du salut au libre arbitre ; d'où ces savants hommes infèrent qu'il a dû dire le même de la prédestination à la gloire ; et pour montrer qu'il l'a dit en effet, ils allèguent plusieurs textes, dont les uns ne touchent que la prédestination à la grâce, les autres ne parlent de la prédestination complète qu'en tant qu'elle comprend la prédestination à la grâce, qui en fait une partie : mais ils n'en allèguent point qui regarde en particulier la prédestination à

(1) Quandoquidem actiones ipsæ sua habent præmia, et obedientiæ proponitur vita, mors autem inobedientiæ, et singuli qui aut hoc aut illud elegerunt, in ejus quod elegerunt locum abituri sunt, fugiamus mortem, et eligamus vitam. Si quis pietati studet, Dei homo est : si impiè agit, diaboli est, non id factus per naturam sed per animi arbitrium. *S. Ign. epist. ad Magnes.*

(2) Iste homo perfecit omnia quæ locutus est ei Deus, et dixit ad eum : Ingredere in requiem meam, quia te vidi justum coràm me ex omnibus gentibus.

la gloire : car bien loin de l'établir avant tous nos mérites, ce saint docteur n'en parle presque jamais qu'il ne la fonde sur les bonnes œuvres que les justes font avec la grâce, et sur la persévérance qu'ils obtiennent de Dieu parleurs prières. Car pour en faire la preuve, je trouve, en premier lieu, que comme il rejette la cause de la réprobation sur les crimes des pécheurs, de même il assure que les mérites des saints sont la cause de leur prédestination.

Ce n'est pas, dit-il, sans raison qu'on prépare de toute éternité de si grandes récompenses aux martyrs, qui ont combattu pour la vérité jusqu'à répandre leur sang (1). Le monde ne les a point attirés, la crainte ne les a point abattus, les tourments n'ont point surmonté leur courage, les caresses ne les ont point trompés (2). Voilà la cause de leur prédestination (3). Il avait dit auparavant : Que l'homme de Dieu choisisse premièrement un bon motif qui le porte à souffrir, et puis qu'il aille au supplice avec assurance, car s'il souffre pour une bonne cause, après le supplice il recevra la couronne (4). Chacun de nous ressuscitera avec la cause de son bonheur ou de son malheur éternel : car tel qu'il est reçu dans le tombeau, comme dans la prison de son corps, tel il se présentera devant son juge. Maintenant qu'il est encore vivant, il faut qu'il rende sa cause bonne, parce qu'il ne sera plus en son pouvoir, lorsqu'il sera enfermé dans le sépulcre. Ceux donc qui ont une bonne cause, seront reçus au lieu du repos ; et ceux qui ont une

(1) *Préparer* et *prédestiner* sont deux termes qui signifient la même chose dans l'Écriture et dans les saints Pères.

(2) Non sine causâ talia illis præmia præparantur, qui usque ad sanguinem pro veritate certârunt. Non eos mundus illexit, non eos terror fregit, non tormenta vicerunt, non blanditiæ deceperunt. *S. Aug. serm.* 117. *de diversis.*

(3) Non sinè causâ.

(4) Homo Dei priùs sibi eligat causam, et securus accedat ad pœnam. Quia si in bonâ causâ accedat ad pœnam, accipiet et coronam.

mauvaise cause, seront reçus au lieu du supplice (1). Saint Augustin pouvait-il dire plus clairement que chacun de nous en mourant porte avec soi le sujet de sa prédestination ou de sa réprobation, selon qu'il a bien ou mal agi et souffert pendant sa vie ?

Je trouve, en second lieu, dans la doctrine de saint Augustin, que Dieu prépare la béatitude comme une couronne, et qu'il la propose ainsi à tous les hommes comme une récompense; mais qu'il ne l'adjuge qu'à ceux qui s'en rendent dignes par leurs bonnes œuvres, et par leur coopération à la grâce. Lorsqu'on vous confère le baptême, Dieu efface tous vos crimes; mais il ne vous ôte pas la concupiscence, c'est un ennemi qu'il faut combattre. Combattez donc, combattez, celui qui vous a régénéré est votre juge. C'est en cette qualité qu'il vous a proposé le combat, et qu'il vous prépare la couronne (2). Le combat précède la couronne dans son intention : « On ne couronnera que celui qui aura légitimement combattu (3).» C'est au mérite qu'il la destine. Plusieurs veulent savoir pourquoi le Seigneur appelle celui-là, et non pas celui-ci ? pourquoi il assiste l'un, et non pas l'autre ? pourquoi il juge digne celui-là, et celui-ci indigne? pourquoi il donne la gloire à celui-là, et punit celui-ci avec rigueur ? Écoutez, ô homme : il juge celui-là digne de la couronne, à cause de ses bonnes œuvres, et celui-ci indigne, à cause de ses mauvais déportements (4).

(1) Unusquisque enim resurrecturus est cum causâ suâ. Qualis enim, cùm moritur, recipitur in carcerem, talis procedit ad judicem. Modò opus est, ut componat causam suam : inclusus non potest. Qui ergò bonas habent causas, recipiuntur in requiem : qui autem malas habent causas, recipiuntur in pœnas.

(2) Pugna, pugna : quia qui te regeneravit, Judex est : proposuit luctam, parat coronam. *Serm.* 9. *de diver. c.* 9. *sub. finem.*

(3) Non coronabitur, nisi qui legitimè certaverit. *Serm.* 233. *de temp.*

(4) Multi scire volunt, quarè illum vocat Dominus, et illum

Je trouve encore dans ses écrits, qu'il distingue deux sortes d'élections, l'une à la grâce, l'autre à la gloire : la première, avant les bonnes œuvres; la seconde, après les bonnes œuvres et les mérites. Dieu n'a élu personne qui en fût digne ; mais il l'a rendu digne par son élection (1). Voilà l'élection à la grâce qui devance le mérite. Car on peut dire avec raison qu'il choisit en eux ce qu'il prétend faire en eux en les choisissant (2). Mais voici, au contraire, l'élection à la gloire qui présuppose le mérite. Celui qui choisit plutôt d'être vil et abject dans la maison de Dieu, que d'habiter dans les tabernacles des pécheurs, Dieu le choisit pour habiter dans son palais : et celui qui est humble, et ne s'attribue rien, Dieu le prend pour l'élever sur le siége de la béatitude (3). Tel a été le bon plaisir de la Providence, de préparer (c'est-à-dire, prédestiner) aux justes des biens à l'avenir, dont les méchants ne jouiront jamais; et aux impies, des maux dont les justes ne seront jamais affligés (4). Dieu a choisi ceux qu'il lui a plu. Mais, comme dit l'Apôtre, *il les a choisis, et selon sa grâce, et selon leur justice* (5). Car l'élection à la première grâce est un acte de pure misé-

non vocat : uni subvenit, et uni non ; hunc dignum habet, et illum indignum ; illum honorat, et illum cruciat. Audi, ô homo, hunc dignum habet pro bonis operibus suis, illum habet indignum pro suis operibus malis.

(1) Nullum Deus elegit dignum ; sed eligendo effecit dignum. *Lib.* 5. *contrà Julian. c.* 3.

(2) Rectè in eis hoc eligere dicitur, quod ut in eis faciat, eos elegit. *Homil.* 50. *ex lib. quinquag. homil.*

(3) Qui elegit abjici in domo Dei, magis quàm inhabitare in tabernaculis peccatorum, elegit illum Deus, ut inhabitet in atriis ejus : et nihil sibi assumentem ille in sedem beatitudinis assumit.

(4) Placuit Providentiæ præparare in posterum bona justis, quibus non fruentur injusti, et mala impiis quibus non excruciabuntur boni. *Lib.* 1. *de C. D. c.* 8.

(5) Quos voluit, Dominus elegit. Elegit autem, sicut dicit Apostolus, et secundùm suam gratiam, et secundùm illorum justitiam. *Serm.* 7. *de verb. Domini, c.* 2.

ricorde; mais l'élection à la gloire est un acte de miséricorde et de justice tout ensemble : de justice, parce que Dieu, comme juge, ne la donne qu'à raison du mérite; de miséricorde, parce que notre mérite est un fruit de sa grâce, qui prévient notre libre arbitre. Mais pour avoir la prévention dans l'affaire de notre salut, et pour en être la cause principale, cela n'empêche pas que notre volonté n'y contribue de sa part, et que sa fidèle correspondance ne soit un juste sujet de notre élection à la gloire. Servons-nous de l'exemple de Jésus-Christ, que saint Augustin nous propose comme la plus éclatante lumière de la prédestination. Si nous considérons son union hypostatique, dit ce Père, c'est une pure grâce : grâce qui est toute grâce, grâce singulière, grâce parfaite (1), qui ne tombe point sous le mérite. Cependant les souffrances qui tirent leur prix et leur valeur de cette grâce, ne laissent pas d'être la cause méritoire de la prédestination de tous les saints, et même de la prédestination de son corps à la gloire, quoiqu'elle lui fût déjà due par le droit de sa naissance. Pourquoi donc ne dirons-nous pas que les œuvres du juste, qui tirent leur valeur de la grâce sanctifiante et de la grâce efficace du Saint-Esprit, qui les produit par lui et avec lui, sont la cause méritoire de sa prédestination et de son élection à la vie éternelle? Pourquoi ne dirons-nous pas avec saint Augustin : Qu'a mérité le bon Larron à la croix, sinon qu'il a tenu la voie de l'humilité, et de la confession de ses crimes, qui est le sacrifice de louange, où Dieu lui montra la source du salut. Car en s'accusant, il donna louange à Dieu, et par là il rendit sa vie bienheureuse, où Dieu lui montra l'auteur de son salut (2). Pourquoi ne déférons-nous pas à la ré-

(1) Tota gratia, singularis gratia, perfecta gratia. *Serm. 8. de verb. Apost. c. 4.*

(2) Ibi Latro quid meruit, nisi quia illam viam tenuit ubi ostendit illi salutare suum ? In eo enim quòd se accusavit, Deum laudavit, et vitam suam beatam fecit. *Ibid.*

ponse que Dieu fit à Élie, qui croyait être seul qui n'eût point fléchi le genou devant Baal ? Vous pensez être seul qui me servez fidèlement : vous vous trompez. J'en ai d'autres que vous, qui ne sont pas en petit nombre. Car je m'en suis réservé sept mille qui n'ont point fléchi le genou devant Baal. Qu'est-ce à dire, je me les suis réservés ? Je les ai choisis, parce que j'ai vu leurs cœurs qui espéraient en moi, et qui ne présumaient point d'eux-mêmes, ni de Baal (1). Ne vous glorifiez donc pas de cela, comme si vous n'aviez point de compagnon dans mon service. J'en ai choisi d'autres comme vous, à savoir ceux qui mettaient leur confiance en moi (2). C'est donc ainsi, comme dit l'Apôtre, que Dieu a sauvé en ce temps, selon l'élection de sa grâce, un certain nombre qu'il s'est réservé. Car Jésus-Christ est encore maintenant ce qu'il était, lorsqu'il dit à Élie : Je me suis réservé sept mille hommes (3). Mais si ce petit nombre d'élus d'entre les Juifs, dont parle saint Paul, est sauvé par l'élection de la grâce, ce n'est donc pas par les œuvres, me direz-vous ; autrement la grâce ne serait plus grâce (4). Je réponds, avec saint Augustin, que cet Apôtre ne parle que des œuvres qui précèdent la vocation et la justification du pécheur, et qui ne peuvent mériter la première grâce, et beaucoup moins la gloire. Car la grâce précède tout mérite ; et si la miséricorde de

(1) Reliqui mihi septem millia virorum, qui non curvaverunt genua antè Baal. Quid est reliqui mihi ? Ego illos elegi, quia vidi mentes illorum de me præsumentes, non de se, nec de Baal. *Ser. 7. de verb. Domini. c.* 2.

(2) Noli ergò in hoc gloriari, ut putes te in servitio meo non habere conservos. Sunt quos elegi sicut et te, de me scilicet præsumentes. *Ibidem.*

(3) Sic ergò, inquit Apostolus, et in hoc tempore, reliquiæ per electionem gratiæ salvæ factæ sunt. Idem Christus est qui tunc et modò, qui et illic tunc Eliæ dixit : Reliqui mihi. *Ibid.*

(4) Si autem gratiâ, jam non ex operibus : alioquin gratia jam non est gratia.

Dieu ne nous prévient, en nous appelant par la grâce de la vocation, ni personne ne peut croire, pour donner commencement à sa justification, ni ne peut être justifié pour recevoir la puissance de faire de bonnes œuvres (1). Que s'il faut admettre quelque élection à la première grâce, pour l'intelligence de ces paroles : *Un petit nombre des Juifs a été sauvé par l'élection de la grâce*, ce n'est point l'élection qui se fait des justes pour la vie éternelle, mais l'élection qui se fait des pécheurs pour leur justification. Élection si secrète, qu'à peine peut-on voir par quelle raison, étant tous engagés dans la masse du péché, on en choisit quelques-uns plutôt que les autres (2). Il n'en est pas de même de l'élection à la gloire, dit saint Augustin. Car l'élection à la vie éternelle ne précède pas la justification ; mais la justification précède l'élection. Car on ne choisit personne qui ne soit déjà différent de celui qu'on rejette. C'est pourquoi je ne vois pas comment on peut dire que Dieu nous a élus avant la création du monde, si ce n'est par la prescience des bonnes œuvres que feront les justes (3). Pour ce que saint Paul dit ici, que *l'aîné sera assujetti au plus jeune, non à cause des œuvres, mais par celui qui appelle*, il ne veut pas qu'on l'interprète de l'élection des mérites

(1) Nisi ergò vocando præcedat misericordia Dei, nec credere quisquam potest, ut ex hoc incipiat justificari, et accipiat facultatem benè operandi. Ergò ante omne meritum est gratia. *S. Aug. lib.* 1. *ad Simplicianum. q.* 2. *col.* 5. *post init.*

(2) Quòd si hic fuit electio aliqua, ut sic intelligamus quod dictum est : Reliquiæ per electionem gratiæ salvæ factæ sunt ; non ut justificatorum fiat electio ad vitam æternam, sed ut eligantur qui justificentur : certè ità occulta est hæc electio, ut in eâdem conspersione, nobis prorsùs apparere non possit, aut si apparet quibusdam, ego in hâc re infirmitatem meam fateor. *Ibid. sub finem.*

(3) Non enim electio præcedit justificationem, sed electionem justificatio. Nemo enim eligitur, nisi jam distans ab illo qui rejicitur. Undè quod dictum est : Quia elegit nos Deus antè mundi constitutionem, non video quomodò sit dictum, nisi præscientiâ. *Ibid. suprà post initium.*

qui suivent la justification de la grâce, mais de la libéralité des dons de Dieu, afin que personne ne se glorifie de ses œuvres. Car nous avons été sauvés par la grâce de Dieu, et cela ne vient pas de nous, mais c'est un don de Dieu : cela ne vient pas de nos œuvres, afin que nul ne se glorifie (1). Le décret éternel de la justification des hommes ne demeure pas ferme, parce que Dieu a trouvé en eux des œuvres dignes de l'élection à la grâce ; mais parce que le dessein qu'il a pris de justifier ceux qui croiraient en lui, demeure ferme, il trouve en eux des œuvres qu'il choisit ensuite pour le royaume des cieux (2). Ainsi nos bonnes œuvres sont les effets de notre élection à la grâce, et tout ensemble les causes de notre élection à la gloire. La grâce, qui les prévient et les produit avec nous, n'anéantit que notre orgueil, et lorsque nous en rapportons toute la gloire à Dieu, bien loin d'en diminuer le mérite, notre humilité le relève et en augmente le prix. Car c'est des humbles que Dieu dit : Je les ai élus, parce que j'ai vu que leurs cœurs ne présumaient rien d'eux-mêmes, et n'espéraient qu'en moi (3). C'est aux humbles qu'il parle, lorsqu'il dit à Élie : Si vous ne mettiez votre confiance en moi, où en seriez-vous ? Mais vous êtes rempli de ma grâce, parce que vous n'avez rien présumé de votre vertu, et

(1) Hìc autem quod ait, non ex operibus, sed ex vocante dictum est : Major serviet minori, non electione meritorum quæ post justificationem gratiæ proveniunt, sed liberalitate donorum Dei voluit intelligi, ne quis de operibus extollatur. Gratiâ enim Dei salvi facti sumus : et hoc non ex nobis, sed Dei donum est; non ex operibus, ne quis extollatur. *S. Aug. lib.* 1.*ad Simplic. q.* 2. *col.* 5. *post init.*

(2) Non quia invenit Deus opera bona in hominibus quæ eligat, ideò manet propositum justificationis ipsius : sed quia illud manet, ut justificet credentes, ideò invenit opera quæ jam eligat ad regnum cœlorum. *Ibid.*

(3) Ego illos elegi; quia vidi mentes illorum præsumentes de me, non de se.

que vous avez tout attendu de ma grâce (1). Fuyez, ô chrétien, fuyez l'orgueil : et bien que vous soyez imitateur des saints, donnez toujours tout à la grâce. C'est la grâce qui a fait qu'il vous reste quelque ressource, et non pas vos œuvres. Car si vous présumez de vos œuvres, c'est à vous seul qu'on rend la récompense, et l'on ne donne rien à la grâce ; mais si vous en êtes redevable à la grâce, elle vous est donnée gratuitement, parce qu'elle prévient tous vos mérites (2). O pécheur, croyez-vous en Jésus-Christ? Vous me dites que vous croyez en lui? Que croyez-vous? que tous vos péchés vous peuvent être par lui gratuitement remis? vous avez par là tout ce que vous avez cru. O grâce gratuitement donnée! Et vous, juste, que dites-vous? croyez-vous pouvoir garder la justice sans la grâce de Dieu? Si vous ne le croyez pas, donnez donc à sa bonté la gloire de ce que vous êtes juste, et attribuez à votre malice la cause de ce que vous êtes pécheur (3). Perdrez-vous quelque chose en lui donnant tout le bien que vous faites, et vous attribuant tout le mal? nullement. Vous ferez un acte de justice, qui méritera qu'il vous pardonne le mal que vous avez commis, et qu'il vous prépare la récompense de tout le bien que vous faites (4). C'est par cette raison que

(1) Nisi de me præsumeres, ubi esses? Gratiâ meâ plenus es, quia nihil de tuâ virtute, sed totum de meâ gratiâ præsumpsisti.

(2) Cave, ô christiane, cave superbiam. Licèt enim imitator sanctorum sis, totum gratiæ semper reputa; quia ut esset aliquid reliquum, gratia in te Dei, non opus tuum fecit. Si enim de tuo opere præsumis, ergò merces tibi redditur, non gratiæ condonatur. Si autem gratia est, gratìs datur.

(3) Credis, ô peccator, Christo? dicis : Credo. Quid credis? gratìs universa peccata per ipsum tibi posse remitti? Habes quod credidisti. O gratia gratìs data! Quid tu, juste credis? te sinè Deo posse servare justitiam? Ipsius ergò totum reputa quòd justus es, pietati : quòd autem peccator es, tuæ iniquitati ascribe. *S. Aug. ser. 7. de verb. Dom. in fine.*

(4) Esto accusator tuus, et ille erit indultor tuus. Omne enim

saint Augustin dit que saint Paul appelle la vie éternelle du nom de grâce (1) : non qu'elle ne vienne de nos bonnes œuvres, mais parce que nos bonnes œuvres viennent de la grâce. Comment est-ce, dit-il, que la vie éternelle est une grâce, puisque c'est un fruit qu'on retire des bonnes œuvres (2)? il me semble qu'on ne peut en aucune manière résoudre cette question, si nous ne disons que nos bonnes œuvres mêmes, auxquelles on donne la vie éternelle pour récompense, appartiennent à la grâce (3). Il faut donc confesser que la vie éternelle est appelée grâce, parce que c'est la rétribution des bonnes œuvres que la grâce a conférées (4). Et c'est ce que l'évangile appelle, grâce pour grâce; c'est-à-dire, pour les mérites que la grâce a conférés (5). Concluons donc, avec ce saint docteur, que l'élection à la grâce est un acte de pure miséricorde, comme nous avons dit; mais que l'élection à la gloire est un acte de justice et de miséricorde tout ensemble : de justice parce qu'elle rend la gloire au mérite ; de miséricorde, parce que c'est la grâce qui nous confère le mérite. Car ceux qui aiment Dieu, sont élus, parce qu'ils aiment. Mais ceux qui n'aiment pas, quoi qu'ils parlent le langage des hommes et des anges, ne sont que comme un airain qui sonne, et une cymbale qui retentit. L'amour divin discerne les saints d'avec le monde (6). Voilà l'objet

crimen quod facimus vel peccatum, nostræ est negligentiæ : et omnis virtus et sanctitas, Dei est indulgentiæ.

(1) Gratia autem Dei vita æterna. *S. Aug. lib. de grat. et liber. arbitr. c.* 8.

(2) Quomodò est gratia vita æterna, quæ ex operibus sumitur?

(3) Ista quæstio nullo modo mihi videtur posse dissolvi, nisi intelligamus et ipsa bona opera nostra, quibus æterna redditur vita, ad Dei gratiam pertinere.

(4) Sinè dubitatione confitendum, ideò gratiam vitam æternam vocari, quia his meritis redditur, quæ gratia contulit homini. *S. Aug. lib. de corrept. et grat. c.* 13.

(5) Id est pro his meritis quæ contulit gratiâ.

(6) Qui enim diligunt, quia diligunt, eliguntur, qui verò non

de la justice. Cet amour qui discerne les saints, fait qu'ils demeurent bien unis dans une même maison, où le Père et le Fils font aussi leur demeure, et donnent l'amour à ceux auxquels ils communiquent, à la fin, la claire vue de leur essence (1). Voilà l'objet de la miséricorde, qui ne détruit point celui de la justice.

Au reste, que ce soit là le sentiment de saint Augustin, outre que ces paroles sont si claires, qu'on ne les peut détourner, sans leur donner un sens forcé. On le prouve encore par des raisons si fortes tirées de sa doctrine, qu'il y a sujet de s'étonner, que de savants théologiens se soient crus obligés de se départir de ses maximes sur le sujet de la prédestination, comme si c'était une chose si difficile de montrer qu'il l'a établie après la prescience des mérites.

IV. CONSIDÉRATION.

Il ne faut que voir le rang qu'il lui donne dans l'ordre de la prédestination des saints, et la raison pour laquelle il le lui donne. Car il n'en parle presque point, qu'il ne la mette la première avant la prédestination. Dieu a envoyé son Fils pour appeler, justifier et glorifier ceux qu'il a prévus et prédestinés (2). Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui, ceux qu'il a prévus, ceux qu'il a prédestinés. Car c'est de lui qu'il est dit : Ceux qu'il a prévus, il les a aussi prédesti-

diligunt, si linguis loquantur hominum et angelorum, fiunt sicut æramentum sonans et cymbalum tinniens. Dilectio sanctos discernit à mundo.

(1) Dilectio discernit sanctos à mundo, quæ facit unanimes habitare in domo, in quâ domo facit Pater et Filius mansionem, qui donant ipsam dilectionem quibus donent in fine etiam suam manifestationem. *S. Aug. tract. 76. in Joan.*

(2) Misit Deus Filium suum propter præscitos, et prædestinatos, vocandos, justificandos, glorificandos. *S. Aug. ser. 6. de verb. Apost. c. 8. in fine.*

nés (1). Celui qui n'a pas pardonné à son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous, comment ne nous aurait-il pas tout donné avec lui. Mais à qui? à nous, qu'il a prévus, prédestinés, justifiés, glorifiés, et de qui il est dit ensuite : Qui se rendra accusateur contre les élus de Dieu (2)? Partout la prescience est la première. On n'appelle pas ceux qui sont délivrés par la grâce, des vases de leurs propres mérites, mais des vases de la miséricorde. De quelle miséricorde, sinon de celui qui a envoyé son Fils pour sauver les pécheurs, qu'il a prévus, et prédestinés, et appelés, et justifiés, et glorifiés (3)? Tous ceux qui, dans la disposition de la très-sage providence de Dieu, sont prévus, prédestinés, appelés, justifiés, et glorifiés, sont enfants de Dieu, non-seulement avant que d'être régénérés, mais encore avant que d'être nés, et ils ne peuvent périr (4). Certes il me semble que saint Augustin n'affecterait pas si souvent de mettre la prescience divine avant la prédestination, s'il n'était persuadé que Dieu ne prédestine pas ses élus avant que de prévoir leurs mérites; vu même que dans la définition de la prédestination, qui doit être très-exacte selon les règles, il lui donne néanmoins le premier rang. Car voici

(1) Novit Dominus qui sunt ejus. Novit præscitos, novit prædestinatos : de illo quippè dicitur : Quos præscivit et prædestinavit. *S. Aug. tract. 45. in Joan. antè fin.*

(2) Qui proprio Filio non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit eum, quomodò etiam non cum illo omnia nobis donavit? sed quibus nobis? præscitis, prædestinatis justificatis, glorificatis, de quibus sequitur : Quis accusabit adversùs electos Dei ?

(3) Qui per gratiam liberantur, non vasa meritorum suorum, sed vasa misericordiæ nominantur. Cujus misericordiæ, nisi illius, qui Christum Jesum misit in hunc mundum, peccatores salvos facere, quos præscivit et prædestinavit, et vocavit, et justificavit, et glorificavit? *S. Aug. lib. de nat. et grat. c. 5.*

(4) Quicumque in Dei providentissimâ dispositione præsciti, prædestinati, vocati, justificati, glorificati sunt, non dico etiam nondùm renati, sed etiam nondùm nati, jam filii Dei sunt, et omninò perire non possunt.

comme il la définit : La prédestination n'est autre chose que la prescience et la préparation des bénéfices, par lesquels tous ceux qui sont délivrés, sont indubitablement délivrés (1).

Ce qui paraîtra encore plus clairement, si nous considérons par quelle raison saint Augustin s'est trouvé obligé d'en user ainsi, à savoir, pour repousser l'imposture des ennemis de la grâce, qui l'accusaient de détruire le libre arbitre, et lui imposer une fatale nécessité, en lui ôtant le pouvoir de fuir le mal et de faire le bien, sans le secours de la grâce. Car c'est pour cela, qu'en parlant de la prédestination, soit à la foi, soit à la justification, soit à la persévérance finale et à la gloire, il met toujours la prescience la première. Il dit que « Dieu prépare les dons dans » sa prescience; qu'il dispose de ce qu'il doit faire » dans sa prescience; qu'il nous prédestine en secret » dans sa prescience; qu'il nous choisit avant la créa» tion du monde par sa prescience, » c'est-à-dire, par la connaissance qu'il a des choses futures sous certaines conditions; pour montrer que Dieu ne nous prédestine pas sans prévoir auparavant le consentement futur de notre libre arbitre, sans lequel nul ne peut croire, ni être justifié, ni persévérer dans la justice, ni parvenir à la gloire; par conséquent, que la prédestination ne nuit point à la liberté, puisqu'elle présuppose la prescience, qui ne fait pas que les choses futures arrivent, parce qu'elle les prévoit; mais qui les prévoit, parce qu'elles doivent arriver (2). D'où

(1) Prædestinatio sanctorum nihil aliud est, quàm præscientia et præparatio beneficiorum, quibus certissimè liberantur, quicumque liberantur. *S. Aug. de dono persev. c.* 14.

(2) Ista igitur dona sua quibuscumque Deus donat, procul dubio donaturum se esse prescivit, et in suâ præscientiâ præparavit. *L. de dono persev. c.* 17. In suâ quæ falli mutarique non potest præscientiâ opera sua disponere, id omninò nec aliud quidquam est, quàm prædestinare. *Ibid.* Prædestinatio nostra non in nobis facta est, sed in occulto apud ipsum in præscientiâ. *In*

j'infère que, dans la doctrine de saint Augustin, la prescience de bonnes œuvres entre dans l'ordre de la predestination, comme une condition qui la devance, et qui découvre d'un côté le consentement que les élus donneront à la grâce de la vocation et de la justification, qui prévient leurs mérites; et de l'autre, leurs bonnes œuvres, qui sont les fruits de la grâce et de leur volonté jointes ensemble, qui donnent sujet à la bonté et à la justice de Dieu de leur préparer la gloire. Que si ce Père semble quelquefois n'attribuer pour objet à la prescience de Dieu, que ce qu'il doit faire lui-même et non pas les hommes, ce n'est pas comme il dit, que les hommes ne fassent rien de leur part; mais c'est que Dieu leur fait faire le bien qu'ils font avec sa grâce, mais que les hommes ne lui font pas faire ce qu'il promet. Ainsi, parlant de la foi que Dieu avait promis aux enfants d'Abraham, il dit: Dieu promit ce qu'il devait faire, et non pas les hommes; parce qu'encore que les hommes fassent de bonnes œuvres qui regardent le culte divin, néanmoins c'est Dieu qui leur fait faire ce qu'il commande; mais ils ne lui font pas faire ce qu'il promet (1). De là vient, que prenant le contre-pied des Pélagiens, il donne tout à la grâce, au lieu qu'ils donnaient tout au libre arbitre; et par la même raison il appelle les élus des vases de la miséricorde, et non pas de leurs propres mérites; mais il faut dire de lui ce que saint Fulgence dit de saint Paul, de qui il a pris cette manière de parler. L'Apôtre pouvait plutôt appeler des vases de justice, ceux qu'il nomme des vases de miséricorde.

Psalm. 150. Quod dictum est, quia Deus nos elegit antè mundi constitutionem, non video quomodò dictum sit nisi præscientiâ. *S. Aug. l.* 1. *q.* 2. *ad Simpl. Ch.* 10. *de Prædest. Sanct.*

(1) Promisit Deus quod ipse facturus fuerat, non quod homines; quia etsi homines faciunt bona, quæ pertinent ad Deum colendum, ipse facit ut illi faciant quod præcepit, non illi faciunt ut ipse faciat quod promisit.

Mais s'il leur eût donné le nom de vases de justice, on eût peut-être pensé qu'ils avaient la justice d'eux-mêmes, et qu'ils ne la tenaient de personne (1). Ote-t-il pour cela le mérite des élus? et s'ensuit-il pour cela que Dieu n'y ait point d'égard dans leur élection à la gloire? Au contraire, dit saint Augustin, Dieu prépare « à l'amour qu'ils lui portent et à leurs bonnes » œuvres une rétribution éternelle : il leur prépare un » lieu dans le ciel pour y ramasser le bon grain au » temps de la moisson, après l'avoir séparé de la paille » qui est destinée au feu (2). » Jésus-Christ, dit-il, est venu vers le peuple juif, pour être vu, pour être mis à mort, et pour gagner ceux qu'il a prévus. Car il n'a pas damné absolument toute la nation; mais il l'a criblée, pour ainsi dire, en séparant le bon grain du mauvais. Il y avait là beaucoup de paille, mais il y avait aussi de bon grain dont le mérite était caché : il y avait de la paille pour brûler, il y avait aussi de quoi remplir le grenier. Car d'où ont été tirés les apôtres, sinon de là? D'où est sorti saint Pierre? d'où est venu saint Paul, auparavant Saul; c'est-à-dire, orgueilleux auparavant, et puis humble par la grâce de Jésus-Christ (3)?

(1) Potuisset Apostolus quos dixit vasa misericordiæ, potiùs vasa justitiæ nuncupare; sed si vasa justitiæ vocarentur, forsitan ex seipsis justitiam habere putarentur. *S. Fulgent. l.* 2. *ad. Montimum, c.* 26.

(2) Si autem diligendo æterna est ipsa dilectio, eique parata est æterna retributio, etc. *In Psal.* 118. *concion.* 23. *Parata idem est ac prædestinata.* Qui autem secundùm id quod audivit et cordi mandavit, operatur, id est qui surgit in messem, et fructum affert cum tolerantiâ, huic non ignis sicut paleæ, sed horrea sicut frumento præparantur. *S. Aug. serm.* 121. *de diver. sub fine.*

(3) Ibi erat paleæ multitudo, ibi granorum occulta dignitas, ibi quod incenderetur, ibi undè horreum repleretur. Nam undè Apostoli, nisi indè? Undè Petrus, undè ipse Paulus, primò Saulus, hoc est primò superbus, posteà humilis. *Idem, serm.* 74. *de temp. c.* 2.

ENTRETIEN

POUR LE JEUDI DE LA QUATRIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

VI. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, parce qu'il est la cause universelle de la prédestination de tous les saints.

Maximes fondamentales de la prédestination des saints fondée sur les mérites de Jésus-Christ, selon la doctrine de saint Augustin.

Nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus diligentibus se.

L'œil n'a point vu, ni l'oreille n'a point entendu, ni le cœur de l'homme n'a point conçu ce que Dieu a préparé, c'est-à-dire, prédestiné à ceux qui l'aiment. 1. Cor. 2. 9.

I. CONSIDÉRATION.

La prédestination à la première grâce ne tombe point sous nos mérites, nous en sommes uniquement redevables à la bonté de Dieu et aux mérites de Jésus-Christ. La grâce précède tout mérite, parce que Jésus-Christ est mort pour les impies (1). Il n'est point venu appeler les justes, il n'en eût point trouvé : il n'est venu que pour les pécheurs, qui étaient indignes de la grâce, et qui la pouvaient refuser, mais qui ne la pouvaient mériter. C'est pourquoi saint Paul voulant abaisser la présomption des Juifs, qui croyaient que

(1) Ante omne meritum est gratia; etenim Christus pro impiis mortuus est. *S. Aug. quæst.* 2. *lib.* 1. *ad Simplicianum.*

la grâce évangélique était due à leurs mérites, à cause qu'ils observaient la loi de Moïse, et qui voulaient assujettir les Gentils à leurs cérémonies légales et à leurs sacrements avant que de les admettre à leur communion et à la grâce de l'Évangile, leur fait voir leur erreur, et leur montre que la grâce n'est point due à leurs œuvres; que la vocation est un don gratuit; et que si la grâce était une dette, elle ne serait plus une grâce. Et il déclare cette vérité en plusieurs endroits, préférant la grâce de la foi aux œuvres, non pour détruire les œuvres; mais pour montrer que les bonnes œuvres (méritoires du ciel) ne précèdent point la grâce, mais qu'elles la suivent; afin que personne ne pense qu'il a reçu la grâce, parce qu'il a fait de bonnes œuvres, mais plutôt qu'il n'en peut faire qu'après avoir reçu la grâce par le moyen de la foi (1). Les pélagiens étaient dans une erreur semblable, soutenant que l'on pouvait croire et mériter la première grâce par les forces du libre arbitre : et cette erreur est le vrai sujet de leur dispute avec saint Augustin, qui n'emploie contre eux les lumières de son esprit et la solidité de ses raisonnements, que pour établir cette grande maxime de la foi, que la prédestination à la grâce devance tous nos mérites, et que c'est un fruit des seuls mérites de Jésus-Christ, qui est mort pour les pécheurs (2).

II. CONSIDÉRATION.

Dieu pouvait refuser à tous les hommes la prédestination à la première grâce, et les laisser dans la masse

(1) Et multis locis hoc testatur, fidei gratiam præponens operibus non ut opera exstinguat, sed ut ostendat non esse opera præcedentia gratiam, sed consequentia : ut scilicet non se quis arbitretur ideò percepisse gratiam quia benè operatus est, sed benè operari non posse, nisi per fidem perceperit gratiam. *S. Aug. quæst. 2. lib. ad Simplic.*

(2) Gratia ante omne meritum : etenim Christus pro impiis mortuus est.

de perdition sans leur faire injustice ; mais en considération des mérites de son Fils, il a bien voulu relâcher de ses droits et préparer pour tous des moyens suffisants et nécessaires pour parvenir à la justification. Si les adultes les refusent, c'est leur faute : car ils peuvent les acceptter, et le pouvant, ils le doivent indubitablement. S'il permet ce refus, il n'est pas obligé de l'empêcher ni de leur choisir d'autres grâces, qui aient leur effet avec leur libre consentement. S'il en prépare à quelques-uns plutôt qu'aux autres, il est le maître de ses biens, ce n'est pas à nous de lui demander la raison de sa conduite : il nous suffit de savoir qu'il ne fait rien que par les règles d'une souveraine sagesse, qui ne peut faillir ni faire tort à personne. Croyons seulement, dit saint Augustin, bien que nous ne le puissions comprendre, que celui qui a produit toutes les créatures spirituelles et corporelles a disposé de toutes choses avec nombre, avec mesure et avec poids; mais que ses jugements sont impénétrables et ses voies incompréhensibles (1). Au reste, comme le Sauveur du monde n'a point d'autre volonté que le Père des miséricordes, ils ne désirent tous deux avec le Saint-Esprit, par le mouvement de leur commune bonté, que le salut de tous les hommes, et j'ose dire qu'ils ne peuvent désirer autre chose avant que d'avoir prévu, de la part des hommes, quelque obstacle qui empêche l'effet de leur bonne volonté. Mais, comme dit Tertullien, Dieu prend en lui-même et dans les mérites de son Fils, les motifs qui le portent à nous faire miséricorde, et en nous les motifs de sa justice (2). C'est pourquoi si Jésus-Christ a demandé à son Père des grâces suffisantes avec lesquelles tous les hommes se puissent sauver

(1) Credamus tantùm, et si capere non valeamus, quoniam qui universam creaturam et spiritalem et corporalem fecit et condidit, omnia in numero, et pondere, et mensurâ disponit, sed inscrutabilia sunt judicia ejus, et investigabiles viæ ejus.

(2) Perditio tua Israel : salus tua tantummodò ex me. *Tertul.*

c'est un effet de sa pure miséricorde; car le péché originel les en avait tous rendus indignes : mais s'il les laisse et les punit lorsqu'ils les négligent ou qu'ils les rendent inutiles, comme ce lâche serviteur qui enfouit le talent qu'il avait reçu de son maître, c'est un effet de justice. Car encore qu'il connaisse par sa prescience qu'ils les laisseront sans effet, il ne les leur donne pas en cette vue, ni à ce dessein : ce serait leur dresser un piége pour les faire tomber. Il les leur donne avec un désir sincère qu'ils en profitent, parce qu'il les veut sauver, pourvu qu'ils ne mettent point obstacle à sa grâce. Et c'est, à mon sens, ce que dit saint Augustin en tant de lieux de ses écrits, que si Dieu fait miséricorde à quelques-uns, et ne la fait pas aux autres, ce n'est pas sans de très-justes raisons, qui nous sont inconnues (1); qu'ils n'ont pas sujet de se plaindre de lui, mais qu'il a raison de se plaindre d'eux, parce qu'il ne les contraint pas de pécher (2); qu'il n'y a qu'une masse de pécheurs et d'impies qui sont issus d'Adam, et que les Juifs et les Gentils, sans la grâce de Dieu, sont compris dans cette masse; qu'il n'en tire pas tous les Juifs, ni tous les Gentils pour en faire des vases d'honneur; qu'il y en a des uns et des autres qu'il punit, qu'il y en a aussi à qui il pardonne (3); que si la peine qu'il exige de ceux-là n'est pas juste, il ne pardonnera rien à ceux-ci : mais parce que Dieu n'est

(1) Eorum non miseretur, quibus misericordiam non esse præbendam, æquitate occultissimâ, et ab humanis sensibus remotissimâ, judicat. *S. Aug. lib.* 1. *ad Simpl. q.* 2.

(2) Conqueritur autem de peccatoribus, tanquàm de his quos peccare ipse non cogit. *Ibid.*

(3) Una est enim ex Adam massa peccatorum et impiorum, in quâ et Judæi et gentes remotâ gratiâ Dei ad unam pertinent conspersionem. Si enim figulus ex eâdem conspersione facit aliud vas in honorem, aliud vas in contumeliam (manifestum est autem quòd ex Judæis sunt alia vasa in honorem, alia in contumeliam, sicut ex gentibus), sequitur ut ad unam conspersionem pertinere intelligantur.

point injuste dans ses vengeances, qu'on ne peut assez reconnaître sa bonté, lorsqu'il nous remet une dette qu'il pourrait exiger, sans que personne puisse dire qu'il ne la doit pas payer (1); que les saints verront un jour le bien que la grâce de Dieu leur a conféré, pendant que les anges et les hommes réprouvés demeureront engagés dans les peines éternelles; que les choses étant en évidence, on entendra ce qui est écrit dans le Psaume 100 : *Seigneur, je chanterai votre miséricorde et votre justice* (2), parce que personne n'est délivré que par une miséricorde qui ne lui est point due, et personne n'est damné que par un jugement qui lui est dû (3); qu'alors on connaîtra ce qui est maintenant inconnu, par quelle raison de deux petits enfants l'un devait être pris par miséricorde, l'autre laissé par un jugement équitable; pourquoi dans une cause commune l'un a été pris plutôt que l'autre; pourquoi le Fils de Dieu n'a point fait de miracles en des lieux où les pécheurs eussent fait pénitence, et il en a fait, au contraire, en des lieux où les pécheurs devaient demeurer dans leur incrédulité : car il le dit clairement lui-même : Malheur à toi, Corozaïn; malheur à toi, Bethsaïde! car si les miracles qui ont été faits au milieu de vous, eussent été faits dans Tyr et dans Sidon, il y a long-temps qu'elles auraient fait pénitence avec le sac et la cendre. Et certes ce n'est pas injustement qu'il n'a point voulu qu'ils fussent sauvés, vu qu'ils pouvaient l'être s'ils eussent voulu (4). Je sais qu'à la

(1) Si illa quam de aliis exigit, non est justa pœna, nihil donat aliis, à quibus eam non exigit : quia verò illa justa est, et nulla est iniquitas apud Deum vindicantem, quis sufficiat agere gratias ei, qui hoc remittit, quod si vellet exigere, nemo se rectè diceret non debere? *S. Aug. l.* 1. *ad Simplic. q.* 2.

(2) Domine, misericordiam et judicium cantabo. *Ps.* 100. 1.

(3) Quia nisi per indebitam misericordiam nemo liberatur, et nisi per debitum judicium nemo damnatur. *S. Aug. in Enchirid. ad Laurent. c.* 98, 99, 100.

(4) Nec utiquè Deus injustè noluit eos salvos fieri, cùm possent salvi esse, si vellent.

marge il y a, *s'il eût voulu :* mais on ne peut inférer autre chose de là, sinon que Dieu pourrait sauver, s'il voulait, ceux mêmes qui s'en sont rendus indignes, en les convertissant par sa miséricorde; mais qu'il ne le veut pas pour de très-justes raisons. Eh ! qui doute que Dieu ne pût convertir tous les pécheurs, et même empêcher qu'ils ne tombassent dans le péché qui est la cause de leur damnation? On verra quelque jour, (dit saint Augustin, immédiatement après ce que je viens d'alléguer), on verra dans la très-claire lumière de sa sagesse ce que la foi des personnes pieuses croit maintenant, combien la volonté de Dieu est certaine, immuable et efficace; combien il peut de choses qu'il ne veut pas, mais qu'il ne veut rien qui ne soit en sa puissance; et combien est véritable ce qui est dit dans le Ps. 113, que notre Dieu a fait tout ce qu'il a voulu dans le ciel et dans la terre. Ce qui ne serait pas véritable, s'il a voulu quelque chose qu'il n'ait pas fait, et, ce qui est encore plus indigne, s'il ne l'a pas fait parce que la volonté de l'homme a empêché le Tout-Puissant de faire ce qu'il voulait. Il ne se fait donc rien si le Tout-Puissant ne veut qu'il se fasse, soit en le permettant, soit en le faisant lui-même : et il ne faut pas douter que Dieu ne fasse bien en permettant tout ce que les hommes font de mal, car il ne le permet que par un juste jugement (1). Or tout ce qui est juste est assurément bon : et quoique le mal comme mal ne puisse être bon, il est néanmoins bon qu'il le permette, autrement il ne le permettrait pas, lui qui est également bon et tout-puissant, et qui peut aussi facilement empêcher ce qu'il ne veut pas qui se fasse, qu'il peut faire lui-même absolument tout ce qu'il veut. Il faut

(1) Non ergò fit aliquid nisi Omnipotens fieri velit, vel sinendo ut fiat, vel ipse faciendo : nec dubitandum est Deum facere benè, etiam sinendo fieri quæcumque fiunt malè. Non enim hoc nisi justo judicio sinit, et profectò bonum est omne quod justum est. *S. Aug. in Enchir. ad Laurent. c.* 98, 99, 100.

donc voir maintenant comment l'on peut vérifier ce que saint Paul a dit, que Dieu veut sauver tous les hommes, sans détruire ce que dit le Prophète-Roi, que tout ce que Dieu veut se fait dans le ciel et dans la terre; vu que la plupart des hommes se perdent, et par conséquent il semble que tout ce que Dieu veut ne se fait pas, ou qu'il ne veut pas que tous se sauvent : cependant il faut dire que ni l'un ni l'autre ne s'est trompé, parce que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, à condition qu'ils le veuillent et qu'ils y contribuent de leur part; mais s'ils ne le veulent pas, sa volonté est de les punir, et s'il le veut, ils ne peuvent pas éviter leur perte. Ils peuvent bien pécher en s'opposant au désir qu'il a de les sauver : mais s'il les veut punir, ils ne l'en peuvent pas empêcher.

III. CONSIDÉRATION.

Ce sont là, dit saint Augustin, ces grands ouvrages de Dieu qu'il a réglés selon toutes ses volontés, et si sagement réglés, que la nature angélique et humaine ayant péché, c'est-à-dire, ayant fait non ce que lui voulait, mais ce qu'elle-même voulait; néanmoins par cette volonté de la créature qui avait fait ce que le créateur ne voulait pas, il a accompli ce qu'il voulait, en usant bien des méchants, comme il est souverainement bon, et pour la damnation de ceux qu'il a justement prédestinés à la peine, et pour le salut de ceux qu'il a par bonté prédestinés à la grâce (1). D'où

(1) Hæc sunt magna opera Domini exquisita in omnes voluntates ejus, et tàm sapienter exquisita, ut cùm angelica et humana creatura peccâsset, id est non quod ille, sed quod voluit ipsa fecisset, etiam per eamdem creaturæ voluntatem, quâ factum est quod creator noluit, impleret ipse quod voluit, benè utens et malis tanquàm summè bonus, ad eorum damnationem quos justè prædestinavit ad pœnam, et ad eorum salutem quos benignè prædestinavit ad gratiam. *S. Aug. in Enchir. ad Laurent. c.* 100. *Init.*

il suit, en premier lieu, que Dieu ne permet jamais le péché que pour en tirer du bien. Car c'est ainsi que les grands ouvrages du Seigneur sont réglés selon toutes ses volontés, en ce que par une disposition merveilleuse et ineffable, ce qui se fait contre sa volonté ne se fait point sans sa volonté, parce qu'il ne se ferait point s'il ne le permettait : et d'ailleurs il ne le permettrait pas s'il ne voulait. Or jamais il ne permettrait qu'on abusât du bien pour faire le mal, si comme il est tout-puissant il ne pouvait tirer le bien du mal (1).

Il s'ensuit en second lieu, dans la doctrine de ce saint défenseur de la grâce, que Dieu ne prédestine personne à la peine du dam que par justice, soit à cause du seul péché originel, comme les enfants qui meurent sans le baptême; soit à cause du seul péché actuel et personnel, comme les fidèles qui ont reçu la grâce du baptême; soit à cause de tous deux ensemble, comme les adultes infidèles, mais toujours avec justice à l'égard des uns et des autres (2). De là vient que personne ne se peut plaindre, « parce que s'il est ca-» pable de pénétrer dans les jugements de Dieu, il » voit que tout le genre humain a été perdu dans sa » racine, c'est-à-dire en Adam, qui a quitté Dieu et » qui a été condamné par un si juste jugement, que » personne ne peut blâmer la justice de Dieu, quand » même il n'en voudrait délivrer aucun; et que s'il » en délivre quelques-uns en laissant les autres dans » cette masse de perdition, c'est afin de montrer ce

(1) Propterea namque magna opera Domini, exquisita in omnes voluntates ejus, ut miro et ineffabili modo non fiat præter ejus voluntatem, quod etiam contrà ejus fit voluntatem, quia non fieret si non sineret, nec utiquè nolens sinit, sed volens. Nec sineret bono fieri malè, nisi omnipotens etiam de malo facere posset benè. *S. Aug. in Enchir. ad Laurent. c.* 100. *in fine.*

(2) Benè utens et malis, tanquàm summè bonus, ad eorum damnationem, quos prædestinavit ad pœnam, et ad eorum salutem, quos justè prædestinavit ad vitam. *Ibidem, c.* 99. *in fine.*

» que méritait toute la masse, et à quel point la justice » divine pouvait réduire les élus, si sa miséricorde » qui ne leur était point due, ne fût venue au secours » par les mérites de Jésus-Christ, afin de fermer la » bouche à tous ceux qui présument d'eux-mêmes, » et afin que quiconque se glorifie, ne se glorifie qu'en » Dieu. »

D'où il suit, pour troisième maxime, que la vie éternelle, qui est sans aucun doute la récompense des bonnes œuvres, est aussi une grâce de Dieu, selon le témoignage de l'Apôtre : *La mort est la solde et le paiement du péché; mais la vie éternelle est une grâce et un don de Dieu en Jésus-Christ notre Seigneur* (1). Il appelle la mort un paiement, parce qu'elle est due au pécheur par justice ; mais il dit que la vie éternelle, qui est certainement une récompense des bonnes œuvres (2), est néanmoins aussi une grâce, pour nous apprendre que les mérites mêmes de l'homme sont des dons de Dieu ; et que lorsqu'on leur rend la vie éternelle, on leur rend grâce pour grâce (3). L'homme, poursuit saint Augustin, avait été créé droit, en sorte qu'il pouvait persévérer dans la justice, s'il eût voulu, non toutefois sans le secours divin : il pouvait aussi se pervertir lui seul par son franc arbitre. Mais quelque choix qu'il fît soit du bien ou du mal, il ne pouvait empêcher que la volonté divine ne s'exécutât, ou par lui-même, ou de lui-même : par lui, en obéissant ; de lui, en portant la peine de sa désobéissance. Dieu, qui est la bonté même, eût » bien voulu le conserver dans cet heureux état, et le » conduire encore à un autre plus parfait avec toute » sa postérité, sans l'assujettir à la mort, s'il eût prévu » qu'il devait avoir toujours la volonté de persévérer

(1) Stipendia peccati, mors. Gratia autem Dei, vita æterna, in Christo Jesu Domino nostro. *Rom.* 6. 25.

(2) Quæ certè merces est bonorum operum.

(3) Intelligendum est igitur etiam ipsa hominis bona merita esse Dei munera quibus cùm vita æterna redditur, quid nisi gratia pro gratiâ redditur? *S. Aug. Enchirid. c.* 106.

» sans péché dans son innocence : mais parce qu'il pré-
» voyait qu'il ferait un mauvais usage de son libre ar-
» bitre, il prit la résolution de faire du bien d'un pé-
» cheur qui faisait du mal, afin que la bonne volonté
» du Tout-Puissant ne fût point frustrée par la mauvaise
» volonté de l'homme, mais que nonobstant elle fût
» accomplie ! » Ayant donc mieux aimé faire sa volonté que celle de Dieu, Dieu fit sa volonté, de lui, c'est-à-dire qu'il disposa de lui selon sa volonté, faisant des vases d'honneur quelques-uns de ses enfants, qui viennent tous d'une même masse de perdition, et des autres des vases destinés à des usages honteux ; les vases d'honneur par miséricorde, les autres par justice, afin que personne ne se glorifie en l'homme, ni par conséquent en soi-même. Car Jésus-Christ même, qui est le seul médiateur entre Dieu et les hommes, ne nous délivrerait pas s'il n'était Dieu (1). Lorsqu'Adam fut créé dans la justice, il n'avait pas besoin de médiateur passible pour la conserver (2). Car il fallait que l'homme fût premièrement créé avec le pouvoir de vouloir le bien et le mal, non sans récompense pour le bien, ni sans punition pour le mal : et puis il eût été élevé à un état, où il n'eût plus eu le pouvoir de faire le mal sans préjudice du franc-arbitre, qui eût été alors beaucoup plus parfait, comme c'est une moindre immortalité de pouvoir mourir et ne pas mourir, que de ne pouvoir absolument mourir. C'est cette immortalité parfaite, que l'homme a perdue par son libre arbitre, et qu'il recevra maintenant par grâce, au lieu qu'il l'eût reçue par mérites, s'il n'eût point péché, bien qu'alors

(1) Ex eâdem massâ perditionis quæ de illius stirpe profluxit, faciens aliud vas in honorem, aliud in contumeliam : in honorem per misericordiam, in contumeliam per judicium, ut nemo glorietur in homine, ac per hoc nec in se. Nam neque per ipsum liberaremur unum mediatorem Dei et hominum Christum Jesum nisi esset et Deus.

(2) Cùm factus est Adam homo scilicet rectus, mediatore opus non erat.

même il n'était pas possible qu'il y eût aucun mérite sans la grâce de Dieu. Car encore que le péché vienne du libre arbitre seul, il ne suffirait pas lui seul pour conserver la justice, s'il n'était assisté du secours divin par la participation d'un bien immuable; parce que, comme il est au pouvoir de l'homme de s'ôter la vie du corps quand il veut, par exemple, en ne prenant point de nourriture, mais il n'est pas en son pouvoir de la conserver sans le secours des aliments et des autres choses nécessaires pour sa défense, de même l'homme dans le paradis terrestre pouvait par sa seule volonté s'ôter la vie de l'âme en abandonnant la justice : mais pour la maintenir, le vouloir eût été peu de chose, si celui qui l'avait créé ne l'eût aidé. Or, depuis sa chute il a encore eu besoin d'une plus grande miséricorde de Dieu, parce qu'auparavant sa volonté était droite sans aucune rébellion de la partie inférieure, et sans difficulté pour faire le bien : mais maintenant il faut délivrer de la servitude le libre arbitre, qui s'est rendu esclave du péché et de la mort, et qui ne peut pas se délivrer par lui-même, mais par la seule grâce de Dieu, qui consiste en la foi de Jésus-Christ : en sorte que le Seigneur, comme il est écrit, prépare la volonté, par laquelle on reçoit les autres dons de Dieu, au moyen desquels on parvient enfin au don éternel de la béatitude (1). Voilà l'ordre que Dieu tient dans la prédestination à la grâce et à la gloire : à la grâce, avant tous nos mérites; à la gloire, en vue de nos mérites : à la grâce, en vue des mérites de Jésus-Christ, qui seul en a ouvert la source; à la gloire, en vue de nos mérites unis à ceux de Jésus-Christ, qui est la cause principale de tout le bien qui se fait par

(1) Sed post illam ruinam major est misericordia Dei; quandò et ipsum liberum arbitrium liberandum est à servitute, cui dominatur cum morte peccatum. Nec omninò per ipsum, sed per solam Dei gratiam quæ in fide Christi posita est, liberatur, ut voluntas ipsa, sicut scriptum est, à Domino præparetur, quâ cætera Dei munera capiantur, per quæ veniatur ad munus æternum.

les hommes qui suivent l'attrait de sa grâce. Car, il a la prévention, et nous la correspondance : il veut sincèrement que tous les hommes soient sauvés d'une volonté antécédente et conditionnée, c'est-à-dire, pourvu qu'ils n'y mettent point d'empêchement de leur part; mais il ne veut pas les sauver sans eux d'une volonté absolue : le désir qu'il a de leur faire mériter le ciel, fait qu'il leur donne à tous les moyens de coopérer à leur salut, et ne réprouve personne sinon parce qu'il prévoit ceux qui mourront dans leurs péchés personnels et actuels, ou dans le seul péché originel, comme il permet arriver aux enfants morts-nés, soit par la faute de leurs parents, soit par le cours de la nature, dont il ne veut pas toujours dispenser par des miracles; mais pour les adultes qui peuvent user de leur franc-arbitre, nul d'entre eux ne peut se plaindre que la grâce du rédempteur lui manque : il l'a méritée pour tous, parce que nul ne la peut mériter, afin que tous pussent mériter la gloire qu'il voulait leur donner en vue de leurs mérites. D'où vient, comme nous avons déjà dit, que la vie éternelle, qui est, sans doute, la récompense des bonnes œuvres, est aussi un don gratuit; parce que nos bonnes œuvres sont des fruits de la grâce, qui prévient notre libre arbitre, dont la faiblesse est telle, qu'il ne peut rien faire sans elle (1).

(1) Undè et ipsam vitam æternam, quæ certè merces est operum bonorum, gratiam Dei appellat Apostolus, ut intelligatur etiam ipsa hominis bona merita, esse Dei munera, quibus cùm vita æterna redditur, quid nisi gratia pro gratiâ redditur? *Hactenùs S. Aug. in Enchiridio, loco citato.*

ENTRETIEN

POUR LE VENDREDI DE LA QUATRIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

VII. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, parce qu'il est la cause universelle de la prédestination de tous les saints.

Qu'il est glorieux au Fils de Dieu d'avoir des frères, qui peuvent avec le secours de sa grâce se rendre dignes d'être prédestinés à la vie éternelle, à cause de leurs bonnes œuvres.

Habes pauca nomina in Sardis, qui non inquinaverunt vestimenta sua, et ambulabunt mecum in albis, quia digni sunt. Qui vicerit, sic vestietur vestimentis albis, et non delebo nomen ejus de libro vitæ : et confitebor nomen ejus coràm Patre meo, et coràm angelis ejus.

Vous avez à Sarde un petit nombre de personnes qui n'ont point souillé leurs vêtements. Ceux-là marcheront avec moi revêtus d'habits blancs ; car ils en sont dignes. Celui qui sera victorieux sera ainsi vêtu de blanc, et je n'effacerai point son nom du livre de vie ; et je confesserai son nom devant mon Père et devant ses anges. Apoc. 3. 4, 5.

I. CONSIDÉRATION.

Je ne vois pas qu'il y ait raison de douter, que Dieu n'ait pu dans son éternité prédestiner ses élus en vue de leurs mérites, les joignant aux mérites de son Fils comme à la cause principale de la prédestination de tous les saints. Car si les mérites de Jésus-Christ

ont été effectivement la cause méritoire de leur élection et prédestination à la gloire, comme nous l'avons montré, pourquoi Dieu ne pouvait-il pas, s'il eût voulu y joindre encore leurs propres mérites, et faire des uns et des autres le motif total de son décret, aussi bien que de l'exécution? Or s'il l'a pu, certes il faut dire qu'il l'a voulu; parce qu'il est plus glorieux à sa bonté, à sa justice et à sa sagesse d'en avoir usé de la sorte.

Sa bonté y paraît avec plus d'éclat, vu qu'il est bien plus aisé de justifier par là cette sincère volonté qu'il a de sauver tous les hommes. Car s'il avait prédestiné seulement un certain nombre d'élus et laissé tous les autres, avant que de prévoir leurs mérites ou démérites, comme disent quelques-uns, je ne sais comment on pourrait accorder ces deux volontés : Je veux sauver tous les hommes, et je ne veux pas sauver tous les hommes; ni celles-ci : Je veux bien sauver tous les hommes d'une volonté inefficace, mais je ne veux pas les sauver d'une volonté efficace; je veux les sauver d'une volonté qui ne les sauve pas, mais je ne veux pas les sauver d'une volonté qui les sauve en effet. J'ai peine à trouver en cela de la sincérité. J'accorde bien ces deux volontés en Dieu, je veux sauver tous les hommes, pourvu qu'ils coopèrent à la grâce de mon Fils; et je ne veux pas sauver ceux qui n'y coopèreront pas. Il n'y a rien en cela qui choque sa bonté. La première volonté est un acte d'amour, qui est sincère et sans feintise. La seconde est un acte de justice. La première regarde le mérite, la seconde a égard au démérite. Mais avant que d'avoir égard au mérite ni au démérite, dire : Je veux prédestiner ceux-ci, et je ne veux pas prédestiner ceux-là, qui est ce qu'on appelle réprobation négative, et une suite nécessaire de la prédestination avant tous les mérites; c'est ce qui semble entièrement opposé à la volonté sincère de sauver tous les hommes, qui est si digne de la bonté de Dieu et de la douceur de sa providence,

C'est pourquoi saint Chrysostome a dit excellemment, que si notre prédestination ne dépendait que de la charité de Jésus-Christ, il faudrait que nous fussions tous sauvés; et que si elle ne dépendait que de notre vertu, il n'eût point fallu qu'il vînt au monde, ni qu'il fît tout ce qu'il a fait pour nous; mais qu'elle ne dépend pas de notre seule vertu, ni de sa seule charité, mais de toutes les deux ensemble (1).

II. CONSIDÉRATION.

Ce que saint Chrysostome dit de la bonté de Dieu et de sa charité, il le faut dire aussi de sa libéralité. Car s'il n'avait égard qu'à sa magnificence, et au désir qu'il a de se communiquer, il n'aurait pas donné à son Fils un si petit nombre d'élus. Comme ce cher Fils est mort pour tous, son Père les aurait tous donnés à ses mérites et à ses prières; mais si sa mort profite à si peu d'élus, en comparaison du grand nombre des réprouvés, cela ne vient pas du défaut de sa libéralité, c'est notre faute; c'est que nous méprisons ses dons, et que nous nous rendons indignes de recevoir ses bienfaits. Pourquoi pensez-vous que les réprouvés sont privés des récompenses éternelles du ciel? parce, dit saint Grégoire, qu'ils les ont méprisées par leur libre arbitre, lorsqu'ils les pouvaient mériter (2). C'est pourquoi le Docteur subtil laissant libre à chacun de tenir

(1) Non enim nostris ex laboribus vel rectè factis hoc suppetit; sed ex charitate Christi : neque ex charitate solùm, sed etiam ex virtute nostrâ. Nam si id à solâ charitate penderet, salvari omnes oporteret. Sin autem solâ ex virtute nostrâ, supervacaneus fuisset adventus illius, et quæcumque ab eo administrata. Verùm neque ex solâ charitate, neque solâ ex virtute nostrâ illud accidit, sed ex utroque. *S. Chrysost. hom.* 1. *in Ep. ad Ephes. ad illa verba :* Qui prædestinavit nos in adoptionem filiorum.

(2) Idcirco nequaquàm cœlestis patriæ præmia æterna percipiunt, quia ea nunc dum promereri poterant, ex libero arbitrio contempserunt. *S. Gregor. l.* 33. *Moral. c.* 20.

la prédestination avant tous les mérites, ajoute ces deux conditions. La première, pourvu qu'il sauve la liberté divine, et qu'il l'exempte d'injustice (1). Car cela, dit-il, est difficile, et presque impossible dans cette opinion; parce qu'elle impose à Dieu une nécessité antécédente de faire en sorte que ceux qu'il n'a pas élus, ne soient jamais sauvés, quelque bien qu'ils fassent; ce qui est, sans doute, très-dur, répugnant à la liberté, et à la justice de Dieu (2). La seconde est qu'il évite d'autres inconvénients qui choquent la libéralité de Dieu, dans le choix qu'il fait de ses élus (3). On pourrait encore ajouter d'autres inconvénients très-considérables, qui se suivent de la réprobation négative, que ceux qui suivent ce sentiment sont obligés d'admettre, comme l'impossibilité de se perdre, qu'elle promet aux prédestinés, quelque mal qu'ils puissent commettre, ce qui favorise ouvertement le libertinage, et, tout au contraire, l'impossibilité de se sauver, où elle engage tous ceux que Dieu ne veut pas mettre au nombre de ses élus. Car enfin s'il le faisait avant leurs démérites prévus, ce serait un empêchement à leur salut, qu'ils ne pourraient pas éviter, parce qu'il serait antécédent, et qu'il ne dépendrait point de leur liberté. Ce qui les jetterait dans le désespoir, et leur donnerait de l'horreur de la vertu et de Dieu même.

III. CONSIDÉRATION.

Vous me direz que la réprobation négative exclut véritablement les réprouvés du nombre des élus avant

(1) Dùm tamen salvetur libertas divina sinè aliquâ injustitiâ; id enim in hâc sententiâ vix salvari potest. *Scotus, in* 1. *dist.* 41. *q.* 1. *disp.* 58. *c.* 10. *n.* 161.

(2) Quod sanè durissimum est, et libertati justitiæque divinæ importunissimum.

(3) Dùm alia salventur quæ salvanda sunt circà Deum, ut liberaliter eligentem.

leurs démérites, mais qu'elle ne les damne pas positivement qu'après les avoir prévus; par conséquent qu'il n'y a rien qui choque la justice de Dieu, ni sa miséricorde, ni aucun autre de ses attributs; puisqu'il ne doit rien à personne, et qu'il distribue ses faveurs comme il lui plait, sans qu'on y puisse trouver à redire. Cette réponse ne satisfait point absolument. Car on ne dit pas que la dureté et l'injustice de la réprobation négative consiste en ce que Dieu damne les réprouvés avant que de prévoir leurs crimes; mais en ce qu'il les exclut du nombre des élus, et néanmoins il les oblige à se sauver eux-mêmes; ce qu'ils ne peuvent faire, s'il dit, avant que de prévoir leurs crimes : Je ne veux pas les mettre au nombre de mes élus, puisque c'est comme s'il disait : Je n'ai pas la volonté de les sauver. Car de dire qu'il leur donne des grâces suffisantes pour opérer leur salut, je ne vois pas comment cela peut procéder d'une volonté sincère, puisque avant que de voir l'abus qu'ils en feront, il a résolu de ne les pas sauver. Mais il ne l'a pas résolu, me direz-vous, avant que d'avoir prévu le péché originel, qui est un juste sujet de ce funeste abandon. Cette réponse satisfait encore moins que la première, parce qu'il est certain par le témoignage du concile de Trente, que le péché originel ne peut nuire au salut de ceux qui ont reçu la grâce du baptême, et qu'il n'y a point de damnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ. C'est pourquoi quand saint Augustin rejette la cause de la réprobation sur la masse de perdition, ou de plusieurs pécheurs dont la cause est commune, il en laisse quelques-uns par un jugement équitable, et en retire les autres par miséricorde, il n'entend pas seulement parler de ceux qui n'en ont point été délivrés par le baptême, mais encore de ceux qui en ayant été tirés par la grâce du Rédempteur, y sont retombés par leurs péchés personnels, dont la malice est une juste cause de leur

réprobation positive (1). Car pour la réprobation négative, ni lui, ni les Pères qui ont suivi ses sentiments, n'en parlent point, si ce n'est pour la rejeter.

IV. CONSIDÉRATION.

Aussi n'est-elle point convenable à la sagesse de Dieu, ni à sa miséricorde, non plus qu'à ses autres perfections, dont nous avons déjà parlé. Car il est de la gloire de sa sagesse d'ordonner tous les hommes à leur dernière fin, qui est la béatitude, et de les y conduire heureusement, sans en laisser aucun, sinon ceux qu'il prévoit devoir mépriser sa bonne volonté. Car pour lui il ne méprise personne; il a un soin admirable de tous, *il n'en dispose qu'avec un grand respect* (2), comme dit le Sage. Et lorsqu'il jugera les réprouvés dans l'assemblée générale de toutes les nations, il ne leur reprochera autre chose, dit saint Prosper, sinon le mépris qu'ils ont fait de sa grâce et de sa miséricorde (3). Il n'y a donc point de réprobation négative du côté de la sagesse et de la providence de Dieu; autrement les malheureux lui pourraient dire : Si nous vous avons laissé, vous nous avez laissés le premier, vous nous avez méprisés avant que de prévoir si nous vous mépriserions. Il n'y en a point aussi du côté de la miséricorde : car *il a compassion de tous, parce qu'il est tout-puissant.* Il ne tient pas à lui qu'il ne les tire de leurs misères, dit saint Bernard : il prend en soi le sujet et comme le plan de ses miséricordes. Mais s'il nous juge et nous

(1) Ei quippe non redduntur (peccata parentum) qui fuerit mutatus in Christo, et cœperit esse non filius iniquorum... Si ergò Judas teneret illud ad quod vocatus est, nullo modo ad eum, vel sua præterita, vel parentum iniquitas pertinerent. *In Ps.* 108. *Enarratione* 1. *propè finem.*

(2) Cum magnâ reverentiâ disponit nos. *Sap.* 12. 18.

(3) Nihil aliud sinistris objicietur, quàm benevolentiæ misericordiæque neglectus.

condamne, c'est que nous le contraignons de le faire, pour ainsi dire, contre son gré (1). Concluons donc, avec saint Prosper, que ceux qui sont morts dans l'impénitence, ne se sont pas perdus pour n'avoir pas été prédestinés; mais, au contraire, qu'ils n'ont pas été prédestinés, parce que Dieu a prévu qu'ils tomberaient dans ce malheur par leur propre faute (2). Disons avec lui que celui qui soutient que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes, mais seulement un certain nombre de prédestinés, parle avec trop de dureté de la profondeur impénétrable de la grâce de Dieu, qui veut que tout le monde se sauve, et qui accomplit le secret de sa volonté en ceux qu'il a prédestinés, les ayant prévus; qu'il a appelés, les ayant prédestinés; qu'il a justifiés, les ayant appelés; et qu'il a glorifiés, les ayant justifiés (3). Enfin disons avec toute l'Église : O Dieu, qui avez préparé des biens invisibles à ceux qui vous aiment, répandez dans nos cœurs les saintes ardeurs de votre amour, afin que vous aimant en toutes choses, et par-dessus toutes choses, nous jouissions un jour des biens que vous nous avez promis, qui surpassent tous nos désirs.

(1) Ex se sumit materiam, et velut quoddam seminarium miserendi. Nam quod judicat et condemnat, nos eum quodammodò cogimus. *S. Bern. ser. 5. de die natali Domini, circà medium.*

(2) Quod ergò hujusmodi in hæc prolapsi mala sinè correctione pœnitentiæ defecerunt, non ex eo necessitatem pereundi habuerunt, quia prædestinati non sunt : sed ideò prædestinati non sunt, quia tales futuri ex voluntariâ prævaricatione præsciti sunt. *S. Prosper. l. 2. de vocat. Gent. c. 29. in responsione ad capitula Gallorum, c. 3.*

(3) *Ibid. c. 16. n. 8.*

ENTRETIEN

POUR LE SAMEDI DE LA QUATRIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

VIII. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, parce qu'il est la cause méritoire de notre vocation (1).

Que le bénéfice de la vocation est inestimable.

Quos autem prædestinavit, hos et vocavit.
Ceux qu'il a prédestinés, il les a appelés. ROM. 8.

I. CONSIDÉRATION.

Il y a deux sortes de vocations, selon saint Augustin, et selon le sentiment de tous les Pères, fondé sur les saintes Écritures : l'une, qui a tout son effet, pour lequel Dieu la donne ; l'autre, qui ne l'a pas, parce que l'homme y résiste. Car il appelle plusieurs prédestinés qui sont ses enfants, pour les rendre membres de son Fils unique, qui est le premier des prédestinés : et il ne les appelle pas de la même vocation que ceux qui ne voulurent pas venir aux noces. Car cette vocation est commune aux Juifs, à qui Jésus-Christ crucifié est un scandale, et aux Gentils, au sentiment desquels Jésus-Christ crucifié est une folie. Mais il appelle les

(1) *Hic Apostolus non agit* de vocatione communi, sed de speciali quæ fit secundùm propositum : secundùm quam nullus vocatur nisi electus. *Hugo Victor, in quæ* 225. *circà hunc locum.*

prédestinés de cette vocation que l'Apôtre distingue, en disant qu'il prêche Jésus-Christ, qui est la vertu et la sagesse de Dieu, à ceux d'entre les Juifs et les Gentils qui sont appelés : car c'est ainsi qu'il parle : *A ceux qui sont appelés*, pour marquer ceux qui ne sont pas appelés de la même manière ; sachant bien qu'il y a une certaine vocation qui est propre de ceux qui sont appelés selon le décret de Dieu, qui les a prévus et prédestinés, pour être conformes à l'image de son Fils (1). Saint Augustin avait dit le même encore auparavant : La vocation, selon le décret de Dieu, n'est pas commune à tous ceux qui sont appelés : elle n'est que pour les élus (2). Et dans un autre lieu : Il y en a encore d'autres qui sont appelés, mais qui ne sont pas élus; et par là ils ne sont pas appelés selon le décret de Dieu (3).

II. CONSIDÉRATION.

Entre ces deux sortes de vocations, il y a cela de commun, qu'elles sont gratuites, parce qu'elles pré-

(1) Vocat enim Deus prædestinatos multos filios suos, ut eos faciat membra prædestinati unici Filii sui, non eâ vocatione, quâ vocati sunt qui noluerunt venire ad nuptias : illâ quippe vocatione et Judæi vocati sunt, quibus Christus crucifixus scandalum est, et gentes quibus Christus crucifixus stultitia est : sed eâ vocatione prædestinatos vocat, quàm distinxit Apostolus dicens ipsis vocatis, Judæis et Græcis, prædicare se Christum Dei virtutem et Dei sapientiam. Sic enim ait : Ipsis autem vocatis, ut illos ostenderet non vocatos : sciens esse quamdam certam vocationem eorum qui secundùm propositum vocati sunt, quos præscivit et prædestinavit conformes fieri imagini Filii sui. *S. August. l. de Prædest. Sanctorum, c.* 16. *S. Prosper distinguit duas vocationes, quarum unam vocat specialem, aliam generalem. l.* 2. *de vocat. Gent. c.* 33. *Vide S. Gregor. l.* 11. *Mor. c.* 5. Sicut nemo obsistit largitati vocantis, ità nullus obviat justitiæ relinquentis.

(2) Vocatio secundùm propositum Dei, non omnium qui vocantur est, sed tantùm electorum.

(3) Sunt et alii vocati, sed non electi, ac per hoc non secundùm propositum vocati. *Epist.* 106. *ad Bonif.*

viennent le libre arbitre des hommes, sans qu'ils les aient méritées, et qu'elles viennent absolument de la bonne volonté de Dieu, qui désire sincèrement les sauver tous, pourvu qu'ils coopèrent à sa grâce, et qu'ils ne la rejettent point. Voici de quelle manière saint Augustin en parle : Tous ceux qui sont appelés à cette cène, que le Seigneur dans l'Évangile dit avoir été préparée, n'ont pas voulu venir; et ceux qui s'y sont trouvés, n'eussent pu y venir s'ils n'eussent été appelés. C'est pourquoi ni ceux qui s'y sont trouvés, ne peuvent s'attribuer la gloire d'y être venus, parce qu'ils y ont été appelés avant que d'y venir; ni ceux qui n'ont pas voulu venir, n'en peuvent attribuer le blâme qu'à eux-mêmes, puisqu'il leur était libre d'y venir, y ayant été appelés (1). Car ils en sont plus coupables pour n'avoir pas voulu faire ce qu'ils pouvaient; mais ils n'en sont pas moins obligés à celui qui leur en donnait le pouvoir. C'est ainsi qu'il faut entendre ce que dit saint Fulgence, que la volonté de Dieu est la seule cause de notre salut : non que lui seul nous sauve sans nous, mais parce que lui seul nous donne le pouvoir de nous sauver, et qu'il nous le donne par sa seule bonté, sans que nous l'ayons mérité. La seule volonté de Dieu, dit ce Père, est la cause du salut humain. Car sa colère vient de nos péchés, qui lui donnent sujet de s'indigner contre nous : et la vie au contraire vient de sa volonté. Par conséquent sa colère est ce que nos iniquités méritent; mais notre vie est un don gratuit, qui vient de sa bonne volonté (2).

(1) Ad illam cœnam quam Dominus dicit in Evangelio præparatam, nec omnes qui vocati sunt venire voluerunt, neque illi qui venerunt, venire possent, nisi vocarentur. Itaque nec illi debent sibi tribuere, qui venerunt : nec illi qui noluerunt venire, debent alteri tribuere; sed tantùm sibi, quoniam, ut venirent, vocati erant liberâ voluntate. *S. Aug. lib.* 23. *quæst.* 4. 68. *post med.*

(2) Sola Dei voluntas humanæ salvationis est causa. Ira enim in indignatione ejus, et vita in voluntate ejus. Ira igitur ejus nostræ iniquitatis est meritum ; vita verò nostra voluntatis ejus est

Car comme le Père ressuscite les morts et leur rend la vie du corps, ainsi le Fils justifie par sa grâce ceux qu'il lui plaît, et leur rend la vie de l'âme. Or ceux à qui il veut rendre la vie, sont aussi ceux qu'il veut sauver. Donc il sauve ceux qu'il veut, comme il redonne la vie à qui il veut. Car celui qui a fait tout ce qu'il a voulu, selon le témoignage de l'Écriture, n'a rien voulu qu'il n'ait fait (1). Il ne veut donc pas sauver tous les hommes, me direz-vous, puisqu'il ne les sauve pas tous, lui qui fait tout ce qu'il veut. Il est vrai qu'il ne les sauve pas tous ; il est vrai qu'il le pourrait, puisqu'il fait tout ce qu'il veut : et néanmoins il est certain qu'il les veut tous sauver ; mais il ne les veut pas sauver sans eux, ni par d'autres moyens que ceux qu'il leur a préparés par sa sagesse infinie, et qu'il leur offre par sa bonté, et par le désir qu'il a de les sauver : désir sincère, désir ardent, désir si puissant, qu'il lui a fait livrer son âme, pour leur procurer des grâces qui lui ont coûté son sang. Car, enfin, c'est le prix de leur salut, aussi bien que de celui de ses élus ; et si l'amour qu'il porte à ceux-ci est plus grand dans ses effets, il n'est pas pourtant plus sincère. L'un et l'autre sont infinis dans leur source ; l'un et l'autre sont gratuits ; l'un et l'autre nous préviennent : c'est à nous à y répondre, et même à l'imiter selon nos forces, si nous avons un véritable zèle pour le salut de nos frères. C'est ce que saint Cyrille lui fait dire par ces paroles pleines de tendresse et d'amour : Puisque vous êtes obligés de m'imiter, vous devez faire pour les autres ce que j'ai fait moi-même pour vous. Vous ne m'avez pas choisi les premiers ; c'est moi qui vous ai choisis. Je me suis

donum. *S. Fulgent. l. de Incarnat. et grat. Jesu Christi, c.* 31. *fine.*

(1) Sicut enim Pater suscitat mortuos et vivificat, sic et Filius quos vult vivificat. Eosdem autem vivificari vult, quos vult salvos fieri. Sic ergò quos vult salvat, quemadmodùm quos vult vivificat. Nihil namque voluit, et non fecit, qui, Scripturâ teste, omnia quæcumque voluit fecit. *Ibidem.*

manifesté à vous, lorsque vous n'en aviez point de connaissance, et je me suis porté à vous faire cette grâce par le seul mouvement de ma bonté.... Vous ne devez donc pas, vous qui êtes mes disciples, demeurer assis, attendant que les hommes viennent d'eux-mêmes se soumettre à la foi. Il faut tendre la main à ceux qui s'égarent, et prêcher la parole du salut à ceux qui ne la veulent pas écouter (1).

III. CONSIDÉRATION.

Ce qui distingue ces deux sortes de vocation, au sentiment de saint Augustin, c'est que tous les hommes ne sont pas touchés d'une même manière, encore que la vocation soit d'une même nature; d'où vient que ceux-là seulement suivent la vocation, qui se trouvent en état de la recevoir (2). C'est pourquoi, poursuit-il, cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu, qui fait miséricorde et qui appelle d'une manière qui s'accommode mieux à ceux qui suivent l'appel; au lieu que la vocation vient aux autres, à la vérité, mais parce qu'elle ne vient pas d'une manière qui les touche, en sorte qu'ils soient aptes à la recevoir; on peut dire qu'ils sont appelés, mais non pas élus (3). Il est donc vrai que plusieurs sont

(1) Ego me notum vobis ignorantibus feci, humanitate clementiàque commotus. Quarè non debetis, vos, qui mei discipuli estis, sedentes exspectare, ut ultrò ad fidem homines veniant, sed errantibus manus porrigenda, et audire nolentibus salutaris sermo à vobis est prædicandus. *S. Cyrillus*, *l.* 10. *in Joan. c.* 24.

(2) Quamvis multi uno modo vocati sint, tamen quia non omnes uno modo affecti sunt, illi soli sequuntur vocationem, qui ei capiendæ reperiuntur idonei. *S. Aug. l.* 1. *ad Simplic. quæst.* 2. *columna* 7.

(3) Igitur non volentis, neque currentis, sed miserentis est Dei, qui hoc modo vocavit quomodò aptum erat eis qui secuti sunt vocationem. Ad alios autem vocatio quidem pervenit: sed quia talis fuit, quâ moveri non possent, ut eam capere apti essent, vocati quidem dici potuerunt, sed non electi. *Ibidem.*

appelés, mais qu'il y a peu d'élus. Car ceux-là sont élus, qui sont appelés d'une manière qui rencontre le pli de leur volonté ; mais ceux qui ne s'accommodent et ne s'ajustent pas à la vocation, ne sont pas élus, parce qu'ils ne suivent pas, encore qu'ils soient appelés (1). Ils ne sont pas élus, parce qu'ils ne suivent pas, encore qu'ils soient appelés (2) : paroles considérables, directement opposées à la réprobation négative avant tous les démérites : ils ne sont pas élus, voilà la réprobation négative, parce qu'ils n'ont pas suivi, quoiqu'ils aient été appelés ; voilà la cause qui la précède. Elle n'est donc pas avant les démérites ; ni la prédestination, par conséquent, avant les mérites, car la prédestination des élus avant leurs mérites est inséparable de la réprobation négative des autres avant leurs démérites. Il est encore véritable que cela ne dépend pas de celui qui veut ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde ; parce qu'encore que plusieurs soient appelés, néanmoins il fait miséricorde à ceux qu'il appelle d'une manière qui s'ajuste si bien à leur volonté, qu'elle les fait suivre (3). Ne suivent-ils pas la vocation librement avec une pleine indifférence, et ne pourraient-ils pas y résister s'ils voulaient ? Oui, sans doute, le concile de Trente le déclare, et condamne ceux qui tiennent le contraire. Cela dépend donc de celui qui veut et de celui qui court, aussi bien que de Dieu qui fait miséricorde. Il ne s'ensuit pas, parce que si Dieu ne prévient la volonté par la grâce de la vocation, ni celui qui veut ni celui qui court ne peuvent pas suivre : il ne dépend

(1) Illi enim electi, qui congruenter voca..; illi autem qui non congruebant, neque contemperabantur vocationi, non electi, quia non secuti, quamvis vocati. *S. Aug. l.* 1. *ad Simplic. q.* 2. *columna* 7.

(2) Non electi, quia non secuti, quamvis vocati.

(3) Item verum est : non volentis, neque currentis, sed miserentis est Dei : quia etiam si multos vocet, eorum tamen miseretur quos ità vocat, quomodò eis vocari aptum est ut sequantur. *Ibidem.*

que de Dieu de lui faire miséricorde, c'est-à-dire, comme l'explique saint Augustin, de lui choisir une grâce efficace qui ne lui donne pas seulement le pouvoir de suivre, mais qui le fasse suivre infailliblement, et néanmoins très-librement. Ce choix n'est pas au pouvoir de l'homme : il ne peut ni le mériter ni l'empêcher. Car Dieu ne fait point miséricorde en vain et sans effet; mais quand il fait miséricorde à quelqu'un, il l'appelle d'une manière qu'il sait lui être propre pour qu'il ne rejette point celui qui l'appelle (1). Ainsi l'effet de la miséricorde de Dieu n'est point dans la puissance de l'homme, en sorte que Dieu fasse miséricorde en vain, si l'homme ne veut pas; parce que si Dieu voulait faire miséricorde à ceux qui ne suivent pas, il pourrait tellement ajuster sa vocation à leur franc arbitre, qu'ils en seraient touchés; ils l'écouteraient et la suivraient infailliblement, quoique non nécessairement (2). Pourquoi donc ne le fait-il pas? parce que sa sagesse infinie a établi des lois dans l'économie de la grâce aussi bien que dans celles de la nature, et quoiqu'il en puisse dispenser quand il le juge à propos, il ne le fait pas toujours. S'il faisait toujours des miracles soit de grâce ou de nature, il renverserait l'ordre qu'il a établi dans l'une et dans l'autre, et détruirait son ouvrage. Mais si vous me demandez quel est cet ordre, et quelles sont ces lois qu'il garde régulièrement dans la distribution ordinaire de ses grâces, et pourquoi il en donne qui n'auront point leur effet en pouvant donner d'autres, j'avoue que je ne sais pas par quelles raisons il le fait; mais je sais

(1) Quia nullius Deus frustrà miseretur. cujus autem miseretur, sic cum vocat, quomodò scit ei congruere, ut vocantem non respuat. *S. Aug. l.* 1. *ad Simplic. q.* 2. *columna* 7.

(2) Quoniam non potest effectus misericordiæ Dei esse in hominis potestate, ut frustrà ille misereatur, si homo nolit : quia si vellet etiam ipsorum misereri, posset ità vocare, quomodò illis aptum esset, ut et moverentur, et intelligerent, et sequerentur. *Ibid.*

certainement qu'elles sont très-équitables. Si quelqu'un y pense voir plus clair, qu'il prenne garde de se tromper: je me contente de les adorer avec respect, et de dire comme saint Paul: *O altitudo!* Que tout esprit modéré, dévot et ferme dans la foi tienne donc pour maxime incontestable et immuable, qu'il n'y a point d'injustice en Dieu, et qu'il s'attache fortement et invinciblement à cette créance, que ce que dit l'Apôtre, *que Dieu fait miséricorde à qui il lui plaît, et qu'il endurcit qui il lui plaît*, c'est-à-dire, *qu'il ne fait point miséricorde à qui il lui plaît*, c'est l'effet d'une justice secrète et impénétrable à la faiblesse du cœur humain (1).

IV. CONSIDÉRATION.

La vocation des élus, *vocatio secundùm propositum*, c'est-à-dire, qui est suivie de la justification et de la persévérance finale, et ainsi qui a l'effet que Dieu prétend pour les sauver, est une grâce spéciale et un singulier bénéfice dont la grandeur paraît principalement en ce que Dieu ayant prévu que s'il la voulait donner, elle aurait infailliblement son effet, il la donne gratuitement comme le premier ressort de la prédestination des saints à la grâce et à la gloire, qui devance tous les mérites, et qui commence dans le temps l'exécution du projet éternel que sa bonté a formé en leur faveur. La vocation selon le decret de Dieu, dit un célèbre Théologien, est le premier principe de toute la prédestination à la grâce et à la gloire qui est le plus proche de sa source et le plus éloigné de sa fin,

(1) Sit igitur hoc fixum atque immobile in mente sobriâ pietate, atque stabili fide, quòd nulla iniquitas est apud Deum. Atque ità tenacissimè firmissimèque credatur, idipsum quòd Deus cujus vult miseretur, et quem vult obdurat: hoc est, cujus vult miseretur, et cujus non vult non miseretur, esse alicujus occultæ atque ab humano modulo investigabilis æquitatis. *S. Aug. l. 1. ad Simplic. q. 2. columna 7. paulò inferiùs.*

et qu'on ne peut en aucune manière obtenir par les seules forces de la nature (1). C'est pourquoi le second concile d'Orange dit que Dieu nous aime tels que nous devons être par son don, et non pas par notre mérite (2). La raison est parce que la vocation précède la justification, et la justification précède le mérite : la vocation nous appelle et nous dispose à la grâce qui nous fait amis de Dieu, et la grâce nous rend capables de mériter la gloire qui nous rend semblables à Dieu. De là vient que la prédestination des saints est tout ensemble avant et après leurs mérites : elle est avant leurs mérites, à l'égard de la grâce ; mais elle est après, à l'égard de la gloire. Les saints ont donc été élus avant la création du monde par la prédestination dans laquelle Dieu a prévu les œuvres qu'il devait faire, et ils ont été choisis du milieu du monde par la vocation, avec laquelle Dieu a accompli ce qu'il avait prédestiné (3). Remarquez que saint Augustin ne dit pas que Dieu prédestine les élus avant la prescience, mais dans la prescience, ou par la prescience des bonnes œuvres, qu'il appelle les œuvres de Dieu, parce qu'il en est la première et principale cause ; mais qui sont aussi les œuvres des saints, parce que c'est par eux et avec eux qu'il les opère, selon ces paroles de saint Paul : *Ce n'est pas moi, mais la grâce de Dieu avec moi* (4). Il pouvait dire, au sentiment de

(1) Vocatio secundùm propositum est primum et remotissimum principium totius prædestinationis ad gratiam et ad gloriam. Hujus autem vocationis obtinendæ nulla possibilis est ratio procedens ex solis viribus naturæ. *Ruis, disp. 5. de Prædest. sect. 4. n. 8.*

(2) Tales nos amat Deus, quales futuri sumus ipsius dono, non nostro merito. *Can. Conc. Trid. 12.*

(3) Electi sunt itaque ante mundi constitutionem eâ prædestinatione, in quâ Deus sua futura facta præscivit. Electi sunt autem de mundo eâ vocatione, quâ Deus id quod prædestinavit implevit.

(4) Non ego ; sed gratia Dei mecum.

saint Bernard : *Ce n'est pas moi*, c'est la grâce de Dieu par moi ; mais parce que c'était trop peu, il a mieux aimé dire : C'est la grâce de Dieu avec moi ; présumant qu'il n'était pas seulement le ministre de l'œuvre par l'exécution, mais encore le compagnon de l'ouvrier par le consentement qu'il lui donnait : l'œuvre est donc à Dieu et à nous par indivis (1) ; à Dieu en nous appelant, à nous en le suivant (2). Car Dieu prévient notre volonté, à dessein qu'elle opère ensuite avec lui. Mais ce que la grâce a commencé toute seule, s'achève tellement par tous les deux, qu'ils travaillent en commun et non pas séparément ; tous deux ensemble, et non pas l'un après l'autre, à mesure qu'ils avancent leur ouvrage. La grâce n'en fait pas une partie, et le franc arbitre l'autre. Celui-ci fait tout, et celle-là fait tout ; mais il faut toujours attribuer tout à la grâce (3), parce que nous ne pouvons vouloir le bien, si nous ne sommes appelés ; et après que la volonté à suivi la vocation, il ne suffit pas de vouloir et de courir, si Dieu ne donne des forces à ceux qui courent, et ne les conduit là où il les appelle (4). La vocation des élus est donc un don précieux, puisque

(1) Potuit dicere per me : sed quia minùs erat, maluit dicere mecum : præsumens se non solùm operis esse ministrum per effectum, sed operantis quodammodò socium per consensum. *S. Bern. lib. de grat. ni lib. arb. circà finem.*

(2) Dei, vocando ; nostrum, sequendo.

(3) Ad hoc utiquè prævenit voluntatem nostram, ut sibi deinceps cooperetur ; ità tamen quod à solâ gratiâ cœptum est, pariter ab utroque perficitur : ut mixtim, non sigillatim ; simul, non vicissim per singulos profectus operentur. Non partim gratia, partim liberum arbitrium, sed totum singula opere individuo peragunt : totum quidem hoc, et totum illa. *Ibid.*

(4) Quia neque velle possumus, nisi vocemur : et cùm post vocationem voluerimus, non sufficit voluntas nostra, et cursus noster, nisi Deus et vires currentibus præbeat, et perducat quò vocat. *S. Aug. l. Expositionis quarumdam proposit. ex ep. Rom.* 52.

c'est le premier ressort de la prédestination, qui attire tous les autres. Car, comme dit saint Augustin, Dieu appelle ceux qu'il a prédestinés, et non point d'autres et il justifie ceux qu'il a appelés et non point d'autres; et il glorifie ceux qu'il a justifiés, et non point d'autres. Au reste cet enchaînement est infaillible. Car les dons de Dieu et la vocation par où ils commencent, *sont sans repentir*, c'est-à-dire, selon que saint Augustin l'explique, sans changement et sans altération. Tous ceux qui appartiennent à cette vocation sont enseignés de Dieu, et personne ne peut dire : J'ai été appelé, parce que j'ai cru. Car c'est la miséricorde de Dieu qui l'a prévenu, parce qu'il a été ainsi appelé afin qu'il crût. En effet, tous ceux qui sont enseignés de Dieu, viennent au Fils, parce qu'ils ont entendu le Père, et qu'ils ont appris de lui par le Fils, qui le dit très-clairement: *Quiconque a entendu le Père et appris de lui, vient à moi* (1). Or de tous ceux qui sont ainsi appelés et attirés au Fils, nul ne périt; car il ne perdra rien de tout ce que le Père lui a donné. Quiconque donc est de ce nombre ne périt point, et quiconque périt n'en est point (2).

Cette infaillibilité vient de la prescience de Dieu, qui prévoit sans se tromper ce que feront les élus, et ce qu'il fera pour eux et avec eux, depuis la première grâce de la vocation, jusqu'à celle de la persévérance

(1) Sinè pœnitentiâ enim sunt dona et vocatio Dei ; id est stabiliter, et sinè mutatione fixa sunt. Ad hanc vocationem qui pertinent, omnes sunt docibiles Dei : nec potest quisquam dicere : Credidi ut sic vocarer : prævenit eum quippè misericordia Dei, quia sic vocatus est ut crederet. Omnes enim docibiles Dei veniunt ad Filium, quoniam audierunt, et didicerunt à Patre per Filium qui evidentissimè dicit : Omnis qui audivit à Patre et didicit, venit ad me. *S. Aug. lib. de Prædest. sanct. c.* 16. *Vide et* 17.

(2) Istorum autem nemo perit, quia omne quod dedit ei Pater, non perdet ex eo quicquam. Quisquis ergò indè est, omninò non perit : nec erit indè qui perit. *Idem.*

finale, qui sont comme les deux bornes entre lesquelles sont enfermées toutes les bonnes œuvres des saints et tous les secrets ressorts de la providence divine, dont la conduite est admirable à leur égard, soit pour la diversité des grâces et des vocations dont la dispensation dépend de lui (1); soit pour l'adresse dont il use pour faire que celui qu'il appelle et qu'il attire à la foi y consente librement (2); soit enfin pour la force et la douceur de l'amour avec lequel il appelle ses élus. Car, comme dit saint Chrysostome au second sermon du Saint-Esprit, il les caresse comme ses amis, il les inspire, il les attire, il les réjouit, et remplit leur cœur de la douceur et de l'ardeur de son amour. Il les élève de la terre et les appelle aux choses célestes : il fait rentrer l'âme en elle-même et se tourner vers Dieu, et prendre son vol vers lui. Enfin, il sollicite fortement notre esprit, il l'embrase des désirs célestes et l'éclaire de sa lumière divine, afin que nous concevions de saintes pensées et d'éclatantes images des biens qu'il nous prépare dans la gloire. C'est ainsi, dit Origène, que non-seulement Dieu nous invite, mais il nous attire et nous conduit comme par force au salut (3).

(1) Quare enim isti sic, illi aliter, atque alii aliis diversis et innumerabilibus modis vocentur ut reformentur, absit ut dicamus judicium luti esse debere, sed figuli. *S. Aug. lib. de corrept. et grat. c.* 5.

(2) Trahitur enim miris modis ut velit, ab illo qui novit intùs in ipsis cordibus operari, non ut homines, quod fieri non potest, nolentes credant, sed ut volentes ex nolentibus fiant. *S. Aug. lib. contrà duas Epist. Pelag. c.* 19.

(3) Sic ergò non solùm invitamur à Deo, sed et trahimur, et cogimur ad salutem. *Origen. hom.* 20. *in c.* 25. *Numer. col. pen.*

ENTRETIEN

POUR LE CINQUIÈME DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

I. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, parce qu'il est la cause méritoire de notre justification.

Que la justification des élus est un don inestimable.

Quos vocavit, hos et justificavit.
Ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés. ROM. 8. 30.

I. CONSIDÉRATION.

LA grâce de justification, considérée dans son principe et dans sa source, est un effet de la prédestination et un don gratuit de la bonté de Dieu, qui nous veut sauver en considération des mérites de son Fils. *Il nous a prédestinés*, dit saint Paul, *pour être ses enfants par Jésus-Christ et pour Jésus-Christ, selon le décret de sa volonté, à la louange de la gloire de sa grâce, par laquelle il nous a rendus agréables à sa divine majesté, en considération de son Fils bien-aimé* (1). Premièrement la grâce qui nous rend justes, est un effet de la prédestination, pour deux raisons : la première, parce que la justification finale, c'est-à-dire, qui dure jusqu'à la mort, est un effet de la prédestination ab-

(1) Prædestinavit nos in adoptionem filiorum per Jesum Christum in ipsum, secundùm propositum voluntatis suæ, in laudem gloriæ gratiæ suæ, in quâ gratificavit nos in dilecto Filio suo. *Ephes.* 1.

solue, qui n'attend plus comme auparavant la coopération de notre libre arbitre, pour nous adjuger la couronne. La seconde, parce que, faisant abstraction de la grâce finale, la justification en elle-même est toujours un effet de la prédestination conditionnée, c'est-à-dire, du désir sincère que Dieu a de nous sauver, pourvu que nous coopérions à sa grâce, pour nous rendre dignes de la gloire. C'est ainsi qu'il faut entendre ce que saint Prosper dit sans distinction, que, selon le témoignage de l'Apôtre, on peut assurer avec raison que la foi, les œuvres de charité et la persévérance finale dans ces saints exercices, sont des effets de la prédestination aussi bien que la rétribution qui les suit, parce que c'est la grâce de Dieu qui les confère (1). La prédestination fait que d'enfants du diable nous devenons enfants de Dieu (2). Il ne distingue point la prédestination conditionnée de la prédestination absolue; dès que la condition est mise sans autre changement que d'une formalité, qui fait que les mêmes œuvres du juste faites avec la grâce, sont des effets de la prédestination conditionnée, et des motifs de la prédestination absolue à la gloire.

Secondement la grâce sanctifiante, qui rend les hommes justes, est un don gratuit, parce que le pécheur, étant dans la disgrâce de Dieu, ne peut mériter sa justification, quoiqu'il s'y puisse disposer par les actes de foi, de pénitence et de douleur. Il peut bien perdre la grâce de Dieu par sa pure faute, mais il ne la peut réparer par ses seules forces. *Israël, tu es l'auteur de ton malheur; il ne vient point de moi : je suis seulement ton secours* (3); et il n'y a que moi qui te puisse aider

(1) Fides et charitatis opera atque in eis usque in finem perseverantia, quia homini per Dei gratiam conferuntur, rectè et ista, et quæ eis retribuenda sunt, prædestinata dicuntur, ex auctoritate Apostoli. *S. Prosp. ad c.* 14. *Gall. circà medium. Et resp.* 12. *ad object. Vincent.* : Prædestinatio facit, *etc.*

(2) Prædestinatio facit ut ex filiis diaboli, fiant filii Dei.

(3) Perditio tua, Israel : tantummodò in me auxilium tuum. *Ose.* 13.

réparer la perte que tu as faite (1). C'est ainsi que les Pères expliquent ce passage. Personne ne doute de la bonté de Dieu, dit Isidore; il n'y a que la seule malice de ceux qui devraient recevoir le pardon qu'on leur offre, qui y renonce (2). Et la première cause du défaut de la grâce vient de nous, dit saint Thomas; mais la première cause de la collation de la grâce vient de Dieu, selon ces paroles d'Osée : *Tu es la cause de ton malheur* (3); tu es la cause de ta ruine; tu t'es amassé un trésor de perdition en t'éloignant de moi, qui seul avais le pouvoir et la bonté ordinaire de t'aider. Tu ne trouveras nulle part du secours qu'en moi, pourvu que tu fasses pénitence (4). Il est important, dit saint Grégoire, de savoir que les maux que nous commettons, sont purement nôtres; mais le bien que nous faisons, est tout ensemble de Dieu tout-puissant et de nous (5).

Enfin la justification est un fruit des mérites du Rédempteur, parce que c'est en sa considération que Dieu nous la donne, et, comme dit le pape Célestin, les décrets inviolables du siége Apostolique nous ont appris à rapporter le commencement, le progrès et la persévérance des bons désirs et des affections louables à la grâce de Jésus-Christ (6). Saint Prosper dit que

(1) Tantummodò in me auxilium tuum. *Osee* 13.

(2) Nullus de bonitate Dei dubitat : sed sola accipientium pravitas conferri sibi indulgentiam abnegat. *Isid. l. sentent. c.* 13. *circà med.*

(3) Defectus gratiæ causa prima est ex nobis : sed collationis gratiæ prima causa est à Deo, secundùm illud : Perditio tua. *S. Thomas, in Osee* 13.

(4) Tu ipse perditionis tuæ causa es : tu tibi perditionem thesaurizâsti recedendo à me, qui solus tibi poteram et consueveram auxiliari, et nusquàm tibi auxilium est nisi apud me, si pœnitentiam egeris. *Glossa ordin. in c.* 13. *Osee.*

(5) Sciendum quòd mala nostra solummòdo nostra sunt : bona autem nostra, et omnipotentis Dei sunt, et nostra. *S. Greg. homil.* 9. *in Ezech. init.*

(6) Apostolicæ sedis inviolabiles sanctiones, bonæ voluntatis

c'est en cela principalement qu'il la fait éclater, en nous persuadant par ses exhortations de nous convertir, en nous y portant par plusieurs exemples, en nous imprimant de la crainte à la vue des dangers qui nous menacent, en nous excitant par des miracles, en nous donnant l'intelligence des vérités éternelles, en nous inspirant de bons conseils, en éclairant notre cœur et lui donnant de vifs sentiments de la foi (1).

II. CONSIDÉRATION.

Ce qui doit augmenter l'estime de ce bienfait, c'est la fin pour laquelle notre Seigneur le communique. Car enfin c'est pour nous rendre saints et sans reproche devant Dieu, pour nous faire ses amis et ses enfants adoptifs, capables de faire toutes sortes de bonnes œuvres dignes du ciel, pour nous conduire à la vie éternelle, suivant ces paroles de l'Apotre : *Béni soit Dieu, Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a comblés de toutes sortes de bénédictions spirituelles au-dessus du ciel en Jésus-Christ : ainsi qu'il nous a élus en lui avant la création du monde, afin que par la charité nous fussions saints et sans tache devant lui, nous ayant prédestinés selon son bon plaisir, pour être ses enfants adoptifs par Jésus-Christ* (2). Théodoret, expliquant la pensée de saint Paul, dit qu'il nous enseigne première-

exordia, et incrementa probabilium studiorum et in eis perseverantiam ad Christi Domini gratiam referre docuerunt. *Cœlestinus*, 1. *ep.* 1. *c.* 11.

(1) Gratia Dei in omnibus justificationibus principaliter præeminet, suadendo exhortationibus, movendo exemplis, terrendo periculis, incitando miraculis, dando intellectum, inspirando consilium, corque ipsum illuminando, et fidei affectionibus imbuendo. *S. Prosp. l.* 2. *de vocat. Gent. c.* 26.

(2) Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, qui benedixit nos in omni benedictione spirituali in cœlestibus in Christo, sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem, ut essemus sancti et immaculati in conspectu ejus in charitate *Ephes.* 1. 3, 4.

ment la fin de notre élection à la grâce, qui est de nous rendre saints et irrépréhensibles (1). Secondement, la cause méritoire, qui est Jésus-Christ, par lequel nous recevons le don de l'adoption des enfants (2). En troisième lieu, le motif qui le porte à procurer par son Fils notre justification, qui est sa charité, et l'amour infini qu'il a pour nous (3). Et puis admirant l'honneur qu'il a fait à ses élus et l'excès de sa libéralité, il ajoute qu'il en use ainsi parce qu'il lui a plu (4). Saint Athanase appelle pour ce sujet notre Seigneur le fondement sur lequel la vie de notre âme, qui est la grâce sanctifiante, étant puissamment établie, nous pouvons encore obtenir la vie éternelle : ce que Dieu par sa bonté a voulu de toute éternité, sachant bien que la faiblesse de notre nature avait besoin de son secours et de sa protection (5). Par la même raison saint Paul dit que nous sommes l'ouvrage de Jésus-Christ, et que nous avons été créés par lui dans les bonnes œuvres que Dieu a préparées, afin que nous y marchions (6). Car, la justification est une espèce de création qui nous tire du néant, c'est-à-dire du péché, qui nous réduit au néant devant Dieu: c'est pourquoi il faut qu'il nous prévienne par sa bonté,

(1) Ut essemus sancti et immaculati. *Theod. Ephes.* 1.

(2) Ut nos filiorum adoptionis donum reciperemus per Salvatoris nostri dispensationem.

(3) In charitate.

(4) Deindè honoris et liberalitatis magnitudinem admirans subjunxit : Secundùm propositum voluntatis suæ : hoc enim, inquit, voluit, hoc ei placuit.

(5) Quia vita nostra fundata fuit, et præparata in Christo; ideò fit, ut vitâ nostrâ in eo nitente et constabilitâ, possimus et nos quoque vitam æternam obtinere. Deus enim, utpotè bonus, semper hoc voluit, cognoscens nostram infirmam naturam egere suo auxilio et conservatione. *S. Athan. serm. 3. contrà Arian. paulò ante finem.*

(6) Ipsius enim sumus factura, creati in Christo Jesu, in operibus bonis quæ præparavit Deus, ut in illis ambulemus. *Ephes.* 2. 10.

et qu'il nous rende la vie de la grâce, avant que nous puissions faire de bonnes œuvres méritoires du ciel. Car sa grâce précède nos mérites : sans elle nous ne pouvons rien mériter. *C'est la grâce qui vous a sauvés par la foi, et cela ne vient point de vous, mais c'est un don de Dieu : ce n'est point par vos œuvres, afin que personne ne se glorifie* (1). O homme, dit saint Basile, il ne vous reste rien depuis le naufrage du péché originel, dont vous puissiez vous glorifier en ce qui regarde votre salut : toute votre gloire et votre espérance consiste à mortifier tout ce qui est de vous, et à chercher en Jésus-Christ la vie future, dont les prémices étant dans nous, nous font vivre totalement à présent de la grâce et du don de Dieu (2). « C'est » Dieu qui opère en nous le vouloir et le faire de bonne » volonté : c'est Dieu qui nous révèle, par son Esprit, » ce qu'il a prédéterminé par sa sagesse pour notre » gloire. C'est Dieu qui nous donne de la force dans » nos travaux, et c'est avec justice que saint Paul » dit : *J'ai plus travaillé que les autres ; mais ce n'est pas* » *moi, c'est la grâce de Dieu avec moi. C'est Dieu qui, nous* » *éclairant de sa lumière, nous a rendus dignes d'avoir* » *part au sort et à l'héritage des saints, qui nous a ar-* » *rachés de la puissance des ténèbres, et nous a transférés* » *dans le royaume de son Fils bien-aimé* (3). » Les rois de la terre peuvent bien élever leurs favoris aux charges honorables de leur empire, mais ils ne leur donnent pas le mérite ni les qualités requises pour s'acquitter dignement de leur ministère : mais Jésus-Christ fait l'un et l'autre, car il nous élève à la dignité des en-

(1) Gratiâ enim estis salvati per fidem, et hoc non ex vobis, Dei enim donum est : non ex operibus, ne quis glorietur. *Ephes.* 2. 8, 9.

(2) Nihil tibi relictum est, ô homo, de quo gloriari possis, cujus gloriatio et spes in eo sita est, ut omnia tua mortifices, et futuram in Christo vitam quæras, cujus primitias habentes in his nunc sumus per universum in gratiâ ac Dei dono viventes. *S. Basil. homil.* 22. *de humilitate, circà medium.*

(3) *S. Basil. ibid. Colossens.* 1. 12.

fants de Dieu par la grâce sanctifiante, et nous rend en même temps capables de faire des œuvres dignes de Dieu, dignes de notre noblesse, dignes de la gloire éternelle ; ce qui est un double bienfait dont il nous honore, comme dit Théophilacte après saint Chrysostome (1). C'est pourquoi les Pères disent qu'il faut attribuer tout le bien que nous faisons à la grâce de Jésus-Christ, et que le royaume des cieux n'est pas tant une récompense de nos œuvres, qu'une grâce du Seigneur qu'il prépare à ses fidèles serviteurs, grâce pour grâce, parce que nos bonnes œuvres mêmes sont des dons de Dieu et de Jésus-Christ son Fils unique. C'est le sens qu'il faut donner à ces paroles de Marc l'ermite. Il ne veut pas nier absolument que la gloire ne soit une récompense des bonnes œuvres, c'est une erreur grossière ; mais il veut dire que nous devons regarder le royaume du ciel comme une grâce plutôt qu'une récompense, quoiqu'il soit l'un et l'autre, parce que la miséricorde l'emporte sur la justice (2). Car, comme dit saint Grégoire, personne n'a jamais rien donné le premier à Dieu, en sorte que la grâce divine n'ait fait que le suivre (3). Personne ne prévient la bonté de Dieu par ses mérites pour le rendre son débiteur : mais comme créateur équitable envers tous, par une admirable manière de conduite, il en choisit quelques-uns avant tous les siècles, et il laisse justement les autres dans leurs mauvais déportements. Et néanmoins il ne fait point miséricorde à ses élus sans y joindre la justice : car il les afflige ici

(1) Deus autem nos et honoravit, et sufficientes fecit ut acciperemus honorem. Duplicatio autem honoris est, quòd etiam nos parârit, ac fecerit idoneos in partem sortis sanctorum. *Theophil. in c. 1. Coloss.*

(2) Regnum cœlorum non est merces operum, sed gratia Domini fidelibus servis præparata. *Marcus eremita, lib. de Paradiso, tit. 2. c. 2.*

(3) Nemo, ut divina illum gratia subsequatur, priùs aliquid contulit Deo.

par de grandes souffrances ; ni il ne fait point aussi justice aux réprouvés sans miséricorde, parce qu'il tolère ici, avec une grande patience, ceux qu'il damne quelquefois pour jamais (1). Si donc, conclut ce Père, les élus suivent la grâce qui les prévient, et les réprouvés au contraire reçoivent la peine qu'ils méritent, les élus ont sujet de louer la miséricorde de Dieu ; mais les réprouvés ne peuvent pas accuser sa justice. C'est pourquoi ces paroles sont très-bien dites : Qui m'a donné le premier, afin que je lui rende (2) ? comme s'il disait ouvertement : Nulle raison ne m'oblige à pardonner aux réprouvés, je n'y suis point tenu, ils n'ont rien fait qui me rende leur débiteur : s'ils ne reçoivent point les récompenses éternelles du ciel, c'est parce qu'ils les ont méprisées par leur libre arbitre, lorsqu'ils les pouvaient mériter : mais pour les élus, leur libre arbitre est formé et préparé pour le bien, lorsque leur cœur est détaché des désirs de la terre par le secours de la grâce. Que veut donc dire ce saint docteur, et après lui saint Isidore, lorsqu'ils assurent que nul ne peut se repentir, s'il est délaissé de Dieu (3)? qu'il en méprise quelques-uns, de telle sorte qu'ils ne peuvent déplorer leurs péchés, quoiqu'ils le veulent; que les uns veulent aspirer au moyen de bien vivre et le peuvent, les autres ne le veulent ni ne le peuvent, les autres le veulent et ne peuvent, les autres le peuvent et ne le veulent, disent encore saint

(1) Nemo Deum meritis prævenit, ut tenere eum quasi debitorem possit : sed miro modo æquus omnibus conditor, et quosdam præeligit, et in suis pravis moribus justè derelinquit. Nec tamene lectis quosdam suis pietatem sinè justitiâ exhibet, quia hic eos duris afflictionibus premit; nec rursùm reprobis justitiam sinè misericordiâ exercet, quia hic æquanimiter tolerat, quos quandoque in perpetuum damnat. *S. Gregor. l.* 33. *Mor. c.* 20. *Idem paulò infra.*

(2) Quis antè dedit mihi ut reddam ei ?

(3) Nonnulli ità despiciuntur à Deo ut deplorare mala sua non possint, etiam si velint. *Isidorus de summo bono, lib.* 2. *c.* 15. Deserente Deo nullum pœnitere. *Ibid.*

Grégoire et saint Isidore(1). Croient-ils donc que la grâce manque à ceux qui veulent se convertir, ou accomplir les autres commandements de Dieu lorsqu'ils y sont obligés ? nullement : ils se contrediraient eux-mêmes, et tomberaient dans un erreur condamnée par les décrets des souverains Pontifes ; mais ils enseignent que les pécheurs contractent souvent par leur libre arbitre de si mauvaises habitudes, que la grâce qui frappe à la porte de leur cœur, n'y entre point : elle ne produit en eux que des désirs inefficaces, qui les laissent, par un juste jugement de Dieu, dans une impossibilité morale de leur conversion, soit parce qu'ils ne veulent pas se faire violence pour ôter les obstacles qu'ils mettent à la grâce ; soit parce qu'ils n'ont pas recours à la prière, si la grâce prochaine leur manque. Car, saint Grégoire lui-même remarque très-bien qu'on ne peut obtenir ce que Dieu n'a pas prédestiné ni résolu de donner avant tous les siècles ; mais aussi qu'il a prédestiné que tout ce qu'on obtient jusque même à la vie éternelle, s'obtienne par les prières et par les œuvres (2). Par les œuvres, parce qu'il ne donne la gloire qu'à nos mérites ; par les prières, parce qu'il veut qu'on reconnaisse qu'il est le père des lumières, et que tout don parfait vient de lui comme de sa source (3). C'est donc à nous d'avoir recours à sa bonté, et de lui offrir souvent cette prière que saint Basile a mise dans sa liturgie, et dont l'usage est fort fréquent presque dans tout l'Orient : Seigneur, faites, s'il vous

(1) Alius solsitudinem benè vivendi appetere et vult et valet : alius nec vult, nec valet ; alius vult, et non valet ; alius valet, et non vult. *S. Gregor. l.* 29. *Mor. c.* 25. *aliàs* 21. Vult aliquis esse bonus, et non valet ; vult alter esse malus et non permittitur interire. Datur ei quòd sit malus, qui vult esse bonus : alius neque vult, neque datur ei ut sit bonus. *Isidorus, de summo bono l.* 2. *c.* 6.

(2) *S. Greg. l.* 1. *Dialog. c.* 8.

(3) Obtineri non posse, quæ prædestinata non sunt : et quæcumque obtinentur, etiam ipsam æternam gloriam, prædestinata esse ut orationibus et operibus obtineantur.

plaît, que les méchants deviennent bons, et conservez ceux qui sont bons dans leur bonté. Car vous pouvez tout, et vous sauvez quand vous voulez; personne ne résiste à votre volonté (1). Dieu, dit saint Ambroise, appelle qui bon lui semble, et donne à qui il lui plaît des sentiments de religion : et s'il eût voulu, tout indévots qu'étaient les Samaritains, il les eût rendus dévots (2). Sur quoi saint Augustin s'écrie par admiration : O pensée vraiment d'un homme de Dieu, puisée dans la source même de la grâce de Dieu !

III. CONSIDÉRATION.

Comme Jésus-Christ est la source de la grâce qui nous fait enfants de Dieu, et qu'il nous la donne pour nous rendre saints et capables de faire de bonnes œuvres dignes de la vie éternelle, c'est lui qui la conserve par sa bonté; et depuis qu'il nous a justifiés, jamais il ne nous laisse le premier. C'est pourquoi si les réprouvés la perdent, c'est leur faute : mais si les prédestinés la gardent inviolablement toute leur vie, ou la réparent avant que la mort les surprenne, c'est un don inestimable, dont ils lui sont obligés. Car, comme dit saint Cyrille d'Alexandrie, parce que la nature humaine est pusillanime, et qu'elle n'est pas capable de fuir le mal par elle-même, Dieu combat avec nous, pour ainsi dire, et nous fait deux grâces, en nous avertissant de chercher du secours, et en nous le donnant si efficace, que la violence de la tentation ne le

(1) Malos, quæsumus, bonos facito, bonos in bonitate conserva, omnia enim potes : cùm enim volueris salvas, et nullus resistit voluntati tuæ. *Testis est Petrus Diaconus, l. de Incarn. et grat. Christi, c.* 8.

(2) Deus quem dignatur, vocat; et quem vult, religiosum facit; et, si voluisset, Samaritanos de indevotis fecisset devotos. *S. Ambros. l.* 7. *in Lucam, c.* 3.

(3) O sensum hominis Dei ex ipso fonte haustum gratiæ Dei! *S. Aug. lib. de grat. Chr. c.* 46.

peut vaincre (1). Cette grâce invincible, dit saint Isidore, est propre des élus, qui reçoivent le don de leur conversion et la perpétuité du don (2). Quiconque est né de Dieu, dit saint Bernard, ne pèche point, parce que le privilége de sa naissance céleste le conserve; c'est-à-dire, qu'il ne demeure pas dans le péché, parce que cette naissance céleste, qui est infaillible, le conserve afin qu'il ne puisse périr (3). Car, comme il dit ailleurs : La génération céleste n'est autre chose que la prédestination éternelle, par laquelle Dieu a aimé ses élus et les a gratifiés en son Fils bien-aimé avant la création du monde, se présentant dans son sanctuaire pour y voir éclater sa puissance et sa gloire, et par là prendre part à l'héritage de celui dont ils portent la ressemblance (4). La bonne volonté de Dieu, et l'arrêt de réconciliation et de paix, qu'il a prononcé en faveur de ceux qui le craignent, demeurent fermes. Il exécute efficacement ce qu'il a résolu à leur égard, en dissimulant le mal qu'ils commettent, et récompensant le bien qu'ils font, en sorte que non-seulement leurs bonnes œuvres, mais encore les mauvaises, contribuent à leur bien d'une manière admirable (5). Heu-

(1) Quoniam hominis natura non valdè generosa est, neque satis idonea, ut malum effugere queat, simul quodammodò nobiscum certat Deus, et duplex concedere beneficium videtur, persuadens admonitionibus ut subsidium inveniamus, et fortius illud præstans, quàm ut malum præsens et violentum prævalere posit. *S. Cyrill. Alex. lib. de Orat. in spiritu. et verit. versùs medium.*

(2) Electi conversionis dona accipiunt, et perseverantiam doni. *Isidor. l.* 2. *de summo bono, c.* 5. *in fine.*

(3) Servat illum utiquè ut perire non possit, ea quæ falli non potest, generatio cœlestis. *S. Bern. serm.* 1. *in Septuages. initio.*

(4) Generatio cœlestis æterna prædestinatio est, quâ electos suos Deus dilexit, et gratificavit in dilecto Filio suo ante mundi constitutionem, sic in sancto apparentes sibi, ut viderent virtutem suam, et gloriam suam, quò ejus forent consortes hæreditatis, cujus apparerent conformes imagini. *Idem, in Cant. serm.* 23.

(5) Stat propositum Dei, stat sententia pacis super timentes

reux celui qui peut dire : Je suis uni d'affection et de société avec tous ceux qui vous craignent, et qui gardent vos commandements ! O vraiment seul bienheureux celui à qui Dieu n'impute point les péchés qu'il a commis. Car il n'y a personne qui soit exempt de péché. Et néanmoins qui osera accuser ceux que Dieu a élus ? Il me suffit pour toute justice d'avoir celui-là seul favorable, contre qui seul j'ai péché. La justice de Dieu est de ne point pécher : la justice de l'homme est l'indulgence avec laquelle Dieu lui pardonne ses péchés (1).

eum, ipsorum et dissimulans mala, et remunerans bona, ut miro modo eis non modò bona, sed et mala cooperentur in bonum. *S. Bern. in Cant. serm.* 23.

(1) Felix qui dicere potest : Particeps ego sum omnium timentium te et custodientium mandata tua ! O solus verè beatus cui non imputavit Dominus peccatum ! Nam qui non habuerit peccatum ? nemo : omnes enim peccaverunt, et egent gratiâ Dei. Quis accusabit tamen adversùs electos Dei ? Sufficit mihi ad omnem justitiam solum habere propitium cui soli peccavi. Non peccare Dei justitia est : hominis justitia indulgentia Dei. *Ibidem.*

ENTRETIEN

POUR LE LUNDI DE LA CINQUIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

II. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la justification.

Que l'attrition qui naît de la crainte de l'enfer, et qui exclut la volonté de pécher, est un effet de la grâce de Jésus-Christ, qui dispose le pécheur à obtenir la grâce de la justification dans le sacrement de Pénitence.

I. CONSIDÉRATION.

C'EST une erreur de croire que la grâce de Jésus-Christ, prise dans sa propre signification, n'est point nécessaire pour concevoir la crainte de l'enfer, ni l'attrition qui en procède, quoique l'une et l'autre soit utile pour le salut, et nous dispose à obtenir la grâce de la justification; mais que, présupposé la foi, on peut produire ces actes par les forces de la nature. Car le concile d'Orange déclare expressément que celui qui dit qu'on peut, sans l'illustration et l'inspiration du Saint-Esprit, concevoir, comme il est convenable, la pensée ou le choix de quelque bien qui concerne le salut de la vie éternelle, est séduit par l'esprit d'erreur (1). Et le concile de Trente enseigne que le commencement de la justification à l'égard des adultes, se doit prendre de la grâce prévenante de Dieu par

(1) Hæretico fallitur spiritu. *Conc. Arausic. can.* 6.

Jésus-Christ ; que c'est la grâce qui les dispose, en les excitant et les aidant à se convertir pour leur propre justification (1) ; qu'étant excités et aidés par la grâce de Dieu, ils se disposent à la justice en formant des actes de foi, de crainte de la justice de Dieu, de confiance en sa miséricorde, de haine et de détestation de leurs péchés (2) ; et enfin que, sans l'inspition du Saint-Esprit, et sans son secours, un homme ne peut faire des actes de foi, d'espérance, de charité et de repentir, tels qu'il les faut faire pour obtenir la grâce de la justification (3).

II. CONSIDÉRATION.

Ce n'est pas une moindre illusion de s'imaginer que nulle attrition conçue par la crainte de l'enfer, n'est capable d'exclure la volonté de pécher, si cette crainte ne procède du pur amour de Dieu. Car le concile de Trente présuppose manifestement le contraire,

(1) Declarat prætereà ipsius justificationis exordium in adultis à Dei per Christum Jesum præveniente gratiâ sumendum esse, hoc est, ab ejus vocatione, quâ, nullis eorum existentibus meritis, vocantur; ut, qui per peccata à Deo aversi erant, per ejus excitantem atque adjuvantem gratiam ad convertendum se ad suam ipsorum justificationem, eidem gratiæ liberè assentiendo et cooperando, disponantur. *Conc. Trid. sess.* 5. *c.* 6.

(2) Disponuntur autem ad ipsam justitiam, dùm excitati divinâ gratiâ, et adjuti, fidem ex auditu concipientes, liberè moventur in Deum, credentes vera esse, quæ divinitùs revelata et promissa sunt; atque illud in primis, à Deo justificari impium per gratiam ejus, per redemptionem, quæ est in Christo Jesu; et dùm peccatores se esse intelligentes, à divinæ justitiæ timore, quo utiliter concutientur ad considerandam Dei misericordiam se convertendo, in spem eriguntur, fidentes Deum sibi propter Christum propitium fore. *Conc. Trid. sess.* 6. *cap.* 6.

(3) Si quis dixerit sinè præveniente Spiritùs sancti inspiratione, atque ejus adjutorio, hominem credere, sperare, diligere, aut pœnitere posse sicut oportet ut ei justificationis gratia conferatur; anathema sit. *Conc. trid. sess.* 6. *cap.* 5.

lorsqu'il assure « que la contrition imparfaite, qu'on » appelle attrition, parce qu'elle naît ordinairement, » ou de la considération de la honte et de la laideur » du péché, ou de la crainte du châtiment et des pei- » nes, si, avec l'espérance du pardon, elle exclut la vo » lonté de pécher, non-seulement ne rend point » l'homme hypocrite et plus grand pécheur, mais en- » core qu'elle est un don de Dieu, et une impulsion » du Saint-Esprit (qui véritablement n'est pas en- » core habitant dans l'homme pénitent, mais qui le meut » seulement), à l'aide de laquelle le pécheur se prépare » la voie à la justice (1). » Saint Augustin, parlant de cette crainte vertueuse qui exclut le péché, après avoir dit que le feu de l'enfer ne s'éteindra jamais, et que le ver qui tourmente les réprouvés ne mourra point, ajoute ces paroles décisives, qui ne souffrent point de repartie : Les hommes entendent ces choses, et parce qu'elles arriveront effectivement aux impies, ils craignent et s'abstiennent de pécher; ils ont la crainte, et par le moyen de la crainte, ils s'abstiennent du péché (2). Il s'en explique encore clairement dans un autre lieu : Lorsqu'on craint le châtiment dont Dieu nous menace, on apprend à aimer la récompense qu'il nous promet; et ainsi on se maintient dans une bonne vie par le moyen de la crainte; par la bonne vie on se forme une bonne conscience, et par la bonne conscience on se met en état de ne craindre plus aucune

(1) Illam verò contritionem imperfectam, quæ attritio dicitur, quoniam vel ex turpitudinis peccati consideratione, vel ex gehennæ et pœnarum metu communiter concipitur, si voluntatem peccandi excludat, cum spe veniæ; declarat, non solùm non facere hominem hypocritam et magis peccatorem, verùm etiam donum Dei esse, et Spiritûs sancti impulsum, non adhuc quidem inhabitantis, sed tantùm moventis, quo pœnitens adjutus, viam sibi ad justitiam parat. *Conc. Trid. sess.* 14. *cap.* 4.

(2) Audiunt hæc homines, et quia verè futura sunt impiis, timent, et continent se à peccato. Habent timorem, et per timorem continent se à peccato. *S. Aug. in Psal.* 127.

peine. Que celui donc qui veut s'exempter de la crainte, apprenne premièrement à craindre ; qu'il apprenne à veiller sur soi avec soin pour quelque temps, afin d'être toujours en assurance (1). Cette crainte, qui n'est pas encore chaste, c'est-à-dire, qui ne vient pas encore du pur amour, craint les peines, et la présence du Seigneur. Il fait par la crainte tout le bien qu'il fait : non par la crainte de perdre ce bien-là, mais par la crainte de souffrir ce mal. Cette crainte est bonne, elle est utile (2). Maintenant que vous dites : Je crains l'enfer, je crains le feu, je crains l'éternité des peines, que vous répondrai-je? vous dirai-je que votre crainte est mauvaise, ou qu'elle est vaine? je ne l'oserais pas dire (3), vu que notre Seigneur, qui nous défend de craindre les hommes, qui ne peuvent tuer que le corps, nous commande en même temps de craindre celui qui peut perdre le corps et l'âme, et les jeter dans l'abîme. Puis donc que le Seigneur nous a voulu imprimer la crainte, et nous l'imprimer fortement, et qu'en répétant deux fois la même parole, il a redoublé cette menace ; dirai-je, moi, que votre crainte est mauvaise? je n'ai garde de le dire. Craignez absolument, vous ne pouvez rien craindre plus raisonnablement. Il n'y a rien que vous deviez craindre davantage (4). Mais prenez

(1) Cùm timetur pœna, quam Deus minatur, discitur amari præmium quod pollicetur : ac sic per timorem pœnæ bona vita retinetur. Per bonam vitam bona conscientia comparatur, ut per bonam conscientiam nulla pœna timeatur. Quapropter discat timere, qui non vult timere : discat ad tempus esse sollicitus, qui semper vult esse securus. *Serm.* 214. *de temp.*

(2) Ille timor nondùm castus præsentiam Domini et pœnas timet. Timore facit quidquid boni facit : non timore amittendi bonum illud, sed timore patiendi malum illud. Bonus est et iste timor, utilis est. *In Psalm.* 127.

(3) Modò cùm dicis : Gehennam timeo, in æternum puniri timeo : quid dicturus sum? malè times? vanè times? Non audeo. *Serm.* 18. *de verbis Apost. c.* 7.

(4) Cùm ergò Dominus timorem incusserit, et vehementer in-

garde que votre crainte aille jusqu'à exclure la volonté de pécher. Car si vous retenez encore de l'affection au péché, votre crainte est vicieuse : elle ressemble à celle d'un loup affamé, qui s'enfuit par la crainte des pasteurs et des chiens, et ne quitte sa proie qu'à regret. Il vient en loup, et s'en retourne en loup : il vient en frémissant, et s'en retourne en tremblant ; mais il est toujours loup en fremissant et en tremblant (1).

III. CONSIDÉRATION.

Enfin, c'est encore une pareille illusion de dire que l'attrition qui nait de la crainte des peines, et qui exclut la volonté de pécher, ne peut servir de disposition pour obtenir la grâce de Dieu dans le sacrement de pénitence. Car c'est se départir du concile de Trente, qui déclare, au contraire, « qu'encore qu'elle » ne puisse pas par elle-même sans le sacrement de pé- » nitence conduire le pécheur jusqu'à la justifica- » tion, elle le dispose néanmoins à obtenir la grâce de » Dieu dans le sacrement de pénitence (2). Sur quoi les théologiens enseignent communément qu'il faut entendre ces paroles, non-seulement d'une disposition éloignée, mais encore d'une disposition prochaine et suffisante avec le sacrement, pour justifier le pécheur. Car si la contrition parfaite, qui nait du pur amour de Dieu par-dessus toutes choses, et sans aucun intérêt,

cusserit ; et repetendo verbum, comminationem geminaverit, dicturus ego sum : Malè times ? ista non dicam. Planè time : nihil meliùs times : nihil est quod magis timere debeas.

(1) Lupus enim venit, et lupus redit : venit fremens, et redit tremens : lupus est tamen, et fremens, et tremens. *Serm.* 19. *de verb. Apost. c.* 9.

(2) Et quamvis sinè sacramento pœnitentiæ per se ad justificationem perducere peccatorem nequeat ; tamen eum ad Dei gratiam in sacramento pœnitentiæ impetrandam disponit. *Conc. Trid. sess.* 14. *cap.* 4.

était une disposition nécessaire pour le sacrement de pénitence, jamais le sacrement qui est institué pour effacer les péchés, n'aurait son principal effet. Car le Concile enseigne « qu'il arrive quelquefois que la » contrition parfaite par la charité réconcilie l'homme » avec Dieu auparavant qu'il ait reçu le sacrement de » pénitence; mais qu'il ne faut pas attribuer cette ré- » conciliation à la contrition seule, indépendamment » de la volonté de recevoir le sacrement, laquelle y est » renfermée. » Or si la contrition parfaite est une disposition prochaine à la justification, même sans le sacrement, et d'ailleurs une disposition nécessaire au sacrement de pénitence, le pécheur pénitent sera toujours réconcilié avec Dieu avant que d'avoir reçu le sacrement, pourvu qu'il ait la contrition parfaite : et s'il ne l'a point, le sacrement lui sera inutile. Pourquoi donc le Sauveur du monde l'a-t-il institué pour la réconciliation du pécheur, s'il ne la produit jamais? est-ce pour rendre la pénitence plus facile? tout au contraire, c'est y ajouter une nouvelle obligation, qui ne sert qu'à la rendre plus onéreuse. Est-ce pour en augmenter la rigueur? il n'y a pas d'apparence que le Sauveur du monde, qui a daigné mourir pour les pécheurs, ait voulu leur rendre le joug de sa loi plus pesant qu'il n'était auparavant. Il faut donc se tenir à la censure de la faculté de Paris en l'année 1638, dont voici les termes : « La faculté a condamné l'opinion de » ceux qui croient que l'attrition est insuffisante, et » que la contrition provenant de la charité parfaite est » d'une absolue nécessité pour recevoir le sacrement » de pénitence, ajoutant et approuvant que l'absolu- » tion n'est rien autre chose que la déclaration juridi- » que du péché déjà remis (1). »

(1) Quæ de attritionis insufficientiâ, et contritionis ex perfectâ charitate absolutâ necessitate ad recipiendum sacramentum pœnitentiæ; et quæ addit et approbat de absolutione quòd nihil sit aliud quàm declaratio juridica peccati jam remissi. damnavit quoque Facultas et censuit has, etc.

ENTRETIEN

POUR LE MARDI DE LA CINQUIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

III. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, parce qu'il est la cause principale de notre justification et de nos bonnes œuvres.

Que nous devons rapporter toute la gloire de nos bonnes œuvres à Jésus-Christ, qui en est le principal auteur.

Non nobis, Domine, non nobis; sed nomini tuo da gloriam. Ne nous donnez point de gloire, Seigneur, ne nous en donnez point : donnez-en seulement à votre nom. PSALM. 113.

I. CONSIDÉRATION.

QUAND on dit que la gloire est un fruit défendu, et que c'est un attentat criminel devant Dieu d'y vouloir toucher ; ce n'est pas à dire que les bonnes œuvres du juste ne méritent point d'honneur ni de louange, ou qu'il ne puisse aspirer à la solide et véritable gloire. *La gloire, et l'honneur, et la paix, sont le partage de tous ceux qui font le bien* (1). « L'honneur, dit Aristote, » est la récompense de la vertu. Il n'est dû qu'à l'hom- » me de bien, qui se signale par ses belles actions, et » par les services qu'il rend à la république (2). » Car l'on ne doit un bien public qu'à celui qui oblige la

(1) Gloria, et honor, et pax, omni operanti bonum. *Rom.* 2. 10.
(2) Reverà solus bonus et honorabilis. 4. *Eth. c.* 3.

république. Or l'honneur est un bien public (1). Or si la gloire est due à l'homme de bien, si on ne peut rendre assez d'honneur à sa vertu, quand elle est arrivée au comble de la perfection (2), pourquoi ne peut-il pas la rechercher devant Dieu et devant les hommes? Saint Paul ne dit-il pas *que Dieu donnera la vie éternelle à ceux qui, par leur patience dans les bonnes œuvres, cherchent la gloire, l'honneur et l'immortalité* (3)? Non-seulement il peut chercher le vrai honneur qui est dû à la vertu; mais il le doit, et il y est obligé. *Ayez soin, dit le Sage, de votre bonne renommée* (4). *Mon Fils, conservez votre âme dans la douceur, procurez-lui de l'honneur selon son mérite* (5); c'est-à-dire, en pratiquant des actions de vertu, qui soient dignes d'honneur et de gloire. C'est en cela que consiste cette sainte ambition des saints, qui ne mettent point leur gloire dans la prudence humaine, ni dans la force, ni dans les richesses; mais dans la connaissance de Dieu, et dans l'estime de ses grandeurs, qui est le fondement de toutes les vertus et le moyen d'arriver à une sainteté consommée (6). Voilà la vaine et fausse gloire que Dieu défend : que celui qui se glorifie, se glorifie de me connaître (7). Voilà celle qu'il recommande. La vraie

(1) Virtutis et beneficentiæ præmium honor est : non enim is honoratur, qui nihil boni Reipublicæ præstat. Id enim quod est publicum, ei tribuitur, qui beneficia in Rempublicam præstat. At honor, quid publicum est. *Idem*, 8. *Ethic. c.* 14.

(2) Virtuti cumulatæ nullus dignus honor fieri potest. *Idem*, *l.* 4. *ad Ethic. c.* 3.

(3) Qui reddet unicuique secundùm opera ejus : iis qui secundùm patientiam boni operis gloriam, et honorem, et immortalitatem quærunt, vitam æternam. *Rom.* 2. 7.

(4) Curam habe de bono nomine. *Eccli.* 41.

(5) Fili, in mansuetudine serva animam tuam, et da illi honorem secundùm meritum suum. *Eccli.* 31.

(6) Non glorietur sapiens in sapientiâ suâ; et non glorietur fortis in fortitudine suâ; et non glorietur dives in divitiis suis. *Jerem.* 9. 24.

(7) Sed in hoc glorietur, qui gloriatur, scire et nôsse me. *S. Basil. homil. de humilitate, circà medium.*

grandeur de l'homme, dit saint Basile, est de connaître celui qui est grand par excellence; de s'attacher à lui, et de chercher de la gloire auprès du Maître de la gloire (1). C'est par ce motif que saint Paul s'excitait à la conquête des âmes, et aux travaux qu'il embrassait si courageusement pour ce sujet. *Comme Dieu*, dit-il, *nous a choisis pour nous confier son Évangile, nous parlons aussi non pour plaire aux hommes, mais à Dieu qui voit le fond de nos cœurs. Vous vous souvenez, mes frères, de la peine et de la fatigue que nous avons soufferte, et comme nous vous avons prêché l'Évangile de Dieu en travaillant jour et nuit, pour n'être à charge à aucun de vous. Vous êtes témoins vous-mêmes, et Dieu l'est aussi, combien la manière dont je me suis conduit envers vous qui avez embrassé la foi, a été sainte, juste et irréprochable* (2). Notre ministère n'a point servi de prétexte à notre avarice, Dieu m'en est témoin : nous n'avons point aussi recherché aucune gloire de la part des hommes, ni de vous, ni d'aucun autre. Nous n'avons cherché que vos âmes, et la gloire de les avoir acquises à Jésus-Christ. *Car enfin quelle est notre espérance, et la couronne de notre gloire? n'est-ce pas vous qui l'êtes devant notre Seigneur Jésus-Christ au jour de son avènement? car vous êtes notre gloire et notre joie* (3). Car le chef qui conduit les soldats au combat

(1) Hæc est hominis sublimitas, hæc gloria, hæc magnificentia, verè cognoscere hoc quod magnum est, et illi conglutinari, et gloriam à Domino gloriæ quærere.

(2) Sed sicut probati sumus à Deo ut crederetur nobis evangelium, ità loquimur non quasi hominibus placentes, sed Deo, qui probat corda nostra.... Memores enim estis, fratres, laboris nostri, et fatigationis, nocte ac die operantes, ne quem vestrùm gravaremus, prædicavimus in vobis evangelium Dei. Vos testes estis, et Deus, quàm sanctè, et justè, et sinè querelâ, vobis, qui credidistis, fuimus. 1. *Thess.* 2. 4, 10.

(3) Quæ est enim nostra spes, aut gaudium, aut corona gloriæ? nonne vos ante Dominum nostrum Jesum Christum estis in adventu ejus? Vos enim estis gloria nostra, et gaudium. 1. *Thess.* 2. 19.

sera couronné, dit saint Thomas, expliquant la pensée de l'Apôtre : et il est écrit dans l'Ecclésiastique, chapitre 30, que le père qui prend soin d'instruire son fils, en sera loué, et qu'il aura sujet de s'en glorifier au milieu de ses domestiques (1). La vraie gloire est le fruit de la vertu, qui seule mérite les applaudissements et les louanges des hommes. C'est en sa recommandation qu'on peut dire avec le prophète Ézéchiel : *Frappez des mains et des pieds* (2). Il y a un certain applaudissement propre des actions vertueuses, dont le bruit se répand dans l'univers, et d'où résulte la vraie gloire (3). Saint Paul en était si jaloux, qu'il la préférait à sa vie : *J'aimerais mieux mourir, que de souffrir que quelqu'un m'ôte la gloire* (4). De quoi? d'avoir prêché l'Évangile sans intérêt ni de bien, ni de faux honneur; de m'être rendu le serviteur de tous, pour gagner à Dieu plus de personnes; d'avoir vécu avec ceux qui sont sous la loi, comme si j'eusse encore été sous la loi, pour gagner ceux qui sont sous la loi; et avec ceux qui sont sans la loi, comme si j'eusse été sans la loi, quoique j'en eusse une à l'égard de Dieu, ayant celle de Jésus-Christ, pour gagner ceux qui sont sans loi; de m'être rendu faible avec les faibles pour gagner les faibles; et enfin de m'être fait tout à tous, pour les sauver tous. *S'il faut se glorifier, quoiqu'il ne soit pas expédient, je connais un homme en Jésus-Christ, qui fut ravi jusqu'au troisième ciel, où il entendit des paroles ineffables qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter. Je pourrais me glorifier en parlant de cet*

(1) Dux enim qui induxit milites ad pugnam, coronabitur. *Ecclesiastici* 30. Qui docet filium, laudabitur in illo; et in medio domesticorum, in illo gloriabitur. *S. Thom. ibid.*

(2) Plaude manu, percute pede. *Ezech.* 21.

(3) Est sanè, est quidam proprius bonorum actuum factorumque plausus, cujus sonus in orbem exeat, et benè gestorum resultet gloria. *S. Ambr. l.* 6. *in Luc. c.* 2. *in med.*

(4) Bonum est enim mihi magis mori, quàm ut gloriam meam quis evacuet. 2. *Cor*, 9.

homme-là ; mais pour moi, je ne veux me glorifier que dans mes faiblesses. Et quand je voudrais me glorifier, ce ne serait point une imprudence ; pourquoi ? *Parce que je dirais la vérité* (1). Et disant la vérité, je ne me glorifierais pas en moi-même, mais je me glorifierais humblement et sincèrement dans la vérité, qui est au-dessus de moi (2). Il y a donc des occasions où le juste peut se glorifier de sa vertu sans blesser l'humilité ; et le Sage même se sert de ce motif pour s'animer à la poursuite de la perfection, qui est la véritable sagesse et la science des saints. *Elle me rendra illustre parmi les peuples, et elle me fera honorer des vieillards, nonobstant ma jeunesse* (3). *Lorsque je paraîtrai devant les puissances du siècle, ils seront surpris d'étonnement, et les princes témoigneront leur admiration sur leur visage* (4). *De plus, elle me donnera l'immortalité ; et c'est par elle que je rendrai la mémoire de mon nom éternelle, parmi ceux qui viendront après moi* (5). *Ayant ces pensées dans mon esprit, et les méditant dans mon cœur, considérant que je trouverais l'immortalité dans l'union avec la sagesse, j'allais la cherchant de tous côtés, afin de faire alliance avec elle* (6). *Et comme je savais que je ne pouvais avoir la continence, si Dieu ne me la donnait, ce qui était déjà un fruit de la sagesse, de savoir de*

(1) Pro hujusmodi gloriabor, pro me autem nihil gloriabor nisi in infirmitatibus meis. Nam et si voluero gloriari, non ero insipiens : veritatem enim dicam. 2. *Cor.* 12. 9.

(2) Et ideò non in meipso, sed in ipsâ veritate, quæ superior me est, humiliter et veraciter gloriabor. *S. Anselmus, in hunc locum Pauli.*

(3) Habebo propter hanc claritatem ad turbas, et honorem apud seniores juvenis. *Sap.* 8. 10.

(4) In conspectu potentium admirabilis ero, et facies principum admirabuntur me. *Ibid.* 11.

(5) Prætereà habeo per hanc immortalitatem, et memoriam æternam his qui post me futuri sunt, relinquam. *Ibid.* 13.

(6) Hæc cogitans apud me, et commemorans in corde meo, quoniam immortalitas est in cogitatione sapientiæ.... circuibam quærens, ut mihi illam assumerem. *Ibid.* 17. 18.

qui venait ce don, je m'adressai au Seigneur, et je lui fis ma prière (1).

II. CONSIDÉRATION.

C'est donc avec raison que saint Bernard, expliquant ces paroles de l'Apôtre : *Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu? et si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous, comme si vous ne l'aviez pas reçu* (2) ? dit que ce n'est pas une défense qu'il nous fait d'aimer et de rechercher la gloire, mais une instruction qu'il nous donne, pour nous apprendre de quelle manière il la faut aimer et chercher. Car l'Apôtre ne dit pas : Si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous? mais il dit:Si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous, comme si vous ne l'aviez pas reçu? si bien qu'il ne nous défend pas de nous glorifier; mais il nous apprend plutôt à nous glorifier selon Dieu (3). L'Apôtre savait bien que la gloire est un bien qui appartient en propre au Créateur, et non pas à la créature, selon qu'il le déclare par ces paroles : Je ne donnerai point ma gloire à un autre; mais il considéra que la créature raisonnable aimait l'honneur avec tant d'ardeur, qu'il était difficile, ou même impossible, d'arrêter cette inclination qui lui est si naturelle,parce qu'elle est créée à l'image du Créateur (4). C'est pourquoi il jugea, selon

(1) Et ut scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det, et hoc ipsum erat sapientiæ scire cujus esset hoc donum, adii Dominum et deprecatus sum illum. *Sap.* 8. 21.

(2) Quid autem habes quod non accepisti? Si autem accepisti, quid gloriaris quasi non acceperis? 1. *Cor.* 4. 7.

(3) Nec enim ait Apostolus: Si autem accepisti, quid gloriaris? sed, quid gloriaris, inquit, quasi non acceperis? ut non prohibeat, sed doceat gloriari. *S. Bern. serm. de verb. Apost.* Qui gloriatur, in Domino glorietur. *De tripl. glor. circà med.*

(4) Noverat Apostolus gloriam propriam esse Creatoris, non creaturæ, secundùm illud : Gloriam meam alteri non dabo : sed consideravit rationalem creaturam adeò affectare gloriam, ut aut vix, aut nunquàm ab hoc compesci desiderio possit, quippè quæ ad imaginem facta est Creatoris. *Ibid. initio.*

la lumière de la sagesse que Dieu lui avait communiquée, qu'il suffirait de nous donner ce conseil très-salutaire, qu'au moins celui qui se glorifie se glorifie au Seigneur, puisqu'on ne peut nous persuader de ne nous point glorifier (1). Mais pour rendre la pratique d'un avis aussi important qu'est celui-ci, plus sûre et plus utile, il est nécessaire de savoir en quoi elle consiste, et consulter le sentiment des SS. Pères sur ce sujet ; afin de ne rien donner aux recherches de l'amour-propre, ni aux illusions de la prudence des gens du siècle.

Premièrement donc se glorifier au Seigneur, c'est mépriser les louanges et les applaudissements des hommes, et n'attendre la gloire que nos bonnes œuvres méritent, que de la bouche de Jésus-Christ, qui doit mettre au jour ce qui est caché dans les ténèbres, et découvrir les plus secrètes pensées de nos cœurs ; et alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui est due. La vaine gloire, dit saint Jean Damascène, n'est pas mauvaise précisément parce qu'on aime la gloire, mais parce qu'on n'aime pas celle qui vient de Dieu (2). L'ordre naturel veut que nous recherchions la gloire qui vient de Dieu ; mais d'affecter cette vaine gloire que nous recevons les uns des autres, cela répugne à la nature, dit ce Père (3). Que sera-ce donc de se glorifier et de se louer soi-même ? Que celui qui se glorifie, se glorifie au Seigneur. Car ce n'est pas celui qui se donne lui-même de la gloire, qui doit être estimé, mais celui à qui Dieu rend un témoignage hono-

(1) Propterea, secundùm datam sibi à Deo sapientiam, saluberrimum adinvenit consilium, dicens : Quandoquidem persuaderi non potest non gloriari, saltem qui gloriatur, in Domino glorietur.

(2) Inanis gloria non eo mala est, quòd gloria ametur ; sed quòd ea gloria non ametur, quæ à Deo proficiscitur. *S. Joan. Damasc. dial. contr. Manich. post init.*

(3) Naturalis ordo in eo situs est, ut eam gloriam, quæ à Deo proficiscitur, expetemus ; ut autem gloriam alii ab aliis desideremus, hoc verò naturæ repugnat.

rable (1). La gloire qui vient des hommes est ordinairement vaine, souvent fausse, toujours dangereuse ; mais celle qui vient de Dieu est véritable et solide, et c'est la récompense qui est promise aux bonnes œuvres(2). *Quiconque m'honorera, je le glorifierai ; mais ceux qui me méprisent, seront sans gloire et sans honneur* (3). *Si quelqu'un me rend service, mon Père le comblera d'honneur* (4). *Quiconque me confessera et me glorifiera devant les hommes, je le confesserai et le glorifierai devant mon Père céleste* (5). O le glorieux témoignage, ô l'incomparable gloire, d'être loué de la bouche même du roi de gloire devant Dieu et devant l'assemblée générale de tous les hommes ! Eh ! qui de vous ne s'estimera heureux de consommer sa vie dans le service d'un si bon maître ? *afin que cette épreuve de votre foi, qui est plus précieuse que l'or qu'on éprouve par le feu, soit trouvée digne de louange, de gloire et d'honneur, au jour de l'avènement glorieux de Jésus-Christ* (6).

Secondement, *se glorifier au Seigneur*, c'est rentrer en soi-même, lorsque les hommes nous louent, et consulter le témoignage que le Saint-Esprit nous rend au fond de notre propre conscience. *Que chacun fasse une sérieuse réflexion sur sa conduite : et alors il trouvera en*

(1) Qui gloriatur, in Domino glorietur : non enim qui seipsum commendat, ille probatus est, sed quem Deus commendat.

(2) Quæ habetur à Deo non est vana gloria, sed vera, et talis gloria bonis operibus in præmium repromittitur. *S. Thom.* 22. *q.* 132. *a* 1. *ad* 2.

(3) Quicumque honorificaverit me, glorificabo eum ; qui autem contemnunt me, erunt ignobiles. 1. *Reg.* 2.

(4) Si quis mihi ministraverit, honorificabit eum Pater meus. *Joan.* 12.

(5) Qui confitebitur me coràm hominibus, confitebor et ego eum coràm Patre meo qui in cœlis est. *Matth.* 10.

(6) Ut probatio vestræ fidei multò pretiosior auro quod per ignem probatur, inveniatur in laudem et gloriam, et honorem in revelatione Christi. 1. *Petr.* 1. 7.

gloire dans lui-même et non point dans les autres (1). Car, comme dit saint Augustin, la gloire d'une âme vraiment chrétienne n'est point dans les louanges d'autrui, mais en elle-même (2). C'est pourquoi elle dit avec le Prophète : Si j'ai rendu le mal pour le mal, que je succombe honteusement sous mon ennemi, et qu'il réduise ma gloire en poudre ; car elle n'en veut point avoir d'autre que cette gloire solide que lui donne devant Dieu sa propre conscience, où la vaine gloire n'oserait paraître (3). *Le témoignage que notre conscience nous rend, est le sujet de notre véritable gloire* (4). Vous ne devez donc pas écouter les louanges des hommes qui se trompent en vous louant, et vous trompent vous-même (5). Écoutez plutôt le témoignage de votre conscience, que vous connaissez mieux que celui qui vous loue, parce que vous en êtes plus proche ; et s'il vous est favorable, contentez-vous de la gloire que vous en recevez devant Dieu, sans en chercher au-dehors. « Il est vrai, disait un ancien, que toutes les » belles actions cherchent le jour, et méritent d'être » produites dans la lumière ; mais néanmoins il n'y a » point de plus grand ni de plus éclatant théâtre pour » la vertu, que la conscience (6). » Le témoignage qu'elle nous rend est bien plus sincère, et l'approba-

(1) Opus autem suum probet unusquisque, et sic in semetipso tantùm gloriam habebit, et non in altero. *Galat.* 6. 7.

(2) Gloria quidem ejus in ipsâ est, non in laudibus alienis. *S. Aug. ep.* 143. *ad Julianam*, *Demetr. matrem.*

(3) Et gloriam meam in pulverem reducat. Vult enim eam solidam habere in conscientiâ coràm Deo, ubi nulla jactantia est. *Psalm.* 7. 5. *S. Aug. ibid.*

(4) Gloria nostra hæc est : testimonium conscientiæ nostræ. 2. *Cor.* 1.

(5) Qui laudatur ab alio, non debet errorem alienæ laudis attendere ; sed magis unusquisque testimonium conscientiæ suæ quærat, cui plus ipse præsens est quàm qui eum laudat. *S. Isidor. lib.* 2. *sent. c.* 30.

(6) Omnia quidem benefacta in luce se collocari volunt : sed tamen nullum theatrum virtuti majus conscientiâ est. *Tullius.*

tion qu'on y reçoit, plus glorieuse. Car elle a tous les saints pour spectateurs; et pour juge, Dieu même, qui est le seul arbitre et le distributeur de la gloire que nous devons chercher (1).

III. CONSIDÉRATION.

Les Pères donnent encore un autre sens à ces paroles. Se glorifier au Seigneur, disent-ils, c'est recevoir la gloire qui suit nos bonnes œuvres, et toute l'estime qu'on fait de nous, comme un don de Dieu, avec un sentiment d'une amoureuse reconnaissance, et d'un ardent désir de l'employer à son service. Je dis: Avec une amoureuse reconnaissance: car, comme dit saint Basile, se glorifier dans le Seigneur, c'est lui attribuer nos bonnes œuvres, et non pas à nous-mêmes; c'est le reconnaître comme la cause principale de tout le bien que nous faisons, et dire comme saint Paul: Je puis tout et ne puis rien: je puis tout avec celui qui me fortifie, qui est Jésus-Christ (2); *je ne puis rien sans lui* (3). Toute action, dit saint Prosper, se doit rapporter à un seul (4), c'est-à-dire à Jésus-Christ; car il n'y a qu'un seul médiateur, à qui nous devons tout. C'est la pratique propre et singulière des personnes vertueuses, de se glorifier dans le Seigneur, et de ne s'aimer qu'en Dieu seul; car ceux-là s'aiment saintement, qui aiment les œuvres de Dieu en eux (5). *Glorifiez-vous, âmes fidèles, en son saint nom : que le*

(1) Qui gloriatur, in Domino glorietur.

(2) Gloriatio in Domino est, quandocumque quis rectè facta sua non sibi adscribit, sed Domino, ac dicit: Omnia possum in eo qui me confortat Christus. *S. Basil. in regulis brevio interrog.* 247.

(3) Sinè me nihil potestis facere.

(4) Omnis actio refertur ad unum. *S. Prosper. l.* 1. *de vocat. gent. c.* 6. *sub finem.*

(5) Hoc est proprium et præcipuum piorum, ut in Domino glorientur, neque se nisi in Deo diligant. Benè enim se amant, qui in se opera Dei amant. *Ibid. circà med.*

cœur de ceux qui cherchent le Seigneur, soit dans la joie (1). Rendez-vous recommandables par vos bonnes œuvres, en telle sorte que la louange en retourne à Dieu par une amoureuse reconnaissance de votre part, et par la bonne édification du prochain qui le glorifiera en vous et par vous (2). Car comme il est le premier principe de tout bien, il en est aussi la fin; et quelque talent qu'il vous donne, soit pour votre propre perfection, soit pour la sanctification des autres, il ne vous le donne que pour sa plus grande gloire. Vous ne devez donc point l'employer pour une fin plus basse, ni vous arrêter à une vaine estime ou complaisance de vous-même. C'est le péché du premier ange, qui de la plus noble créature, en a fait la plus méchante et la plus misérable. C'est ce qui a perverti le démon; parce qu'il n'a pas recherché les intérêts de Dieu, mais les siens. Or il n'y a point de plus grand désordre, que de se vouloir approprier la gloire, sans la faire remonter à Dieu comme à sa dernière fin (3). Car la gloire de la créature a un rapport essentiel à Dieu. C'est un fruit de la vertu qui vient de lui : elle doit donc retourner à lui. C'est un des talents qu'il nous donne, pour procurer sa gloire et pour lui gagner beaucoup d'âmes : il ne le faut donc pas enfouir. Celui qui le lui rendit sans le faire profiter, fut puni sévèrement : que sera-ce de celui qui le lui dérobe et se le veut approprier ? *Heureux ceux qui gardent les lois de la raison, et qui font en tout temps ce qui est juste. Souvenez-vous de nous, Seigneur, selon l'amour que vous avez pour votre peuple. Visitez-nous par votre grâce salutaire; afin de contempler les biens que vous faites à*

(1) Laudamini in nomine sancto ejus : lætetur cor quærentium Dominum. *Psal.* 104.

(2) In operibus vestris sic estote laudabiles, ut Deus laudetur in vobis. *Idem, ad illa verba Psalm.* 104 : Laudamini.

(3) Malus indè diabolus, quia non quæ Dei, sed quæ sua sunt, requisivit. Nulla autem major iniquitas, quàm, non in Deum, sed in se velle gloriari. *Beda, l. variarum quæst. a.* 9. *de Angelis.*

vos élus, de participer à la joie de votre peuple, et de vous louer et glorifier avec votre héritage (1) ; car on ne peut louer vos élus qu'en vous louant vous-même, puisque c'est vous qui les rendez dignes de louange et de gloire (2).

C'est donc la reconnaissance et le zèle de la gloire de Dieu qui nous apprennent à recevoir, avec action de grâces, la réputation et l'estime des hommes, comme un talent qu'il nous donne pour le faire valoir et l'employer à son service ; mais il y a encore un autre moyen de nous glorifier au Seigneur avec plus de désintéressement, en regardant ce qu'il est et ce qu'il fait pour nous, plutôt que ce qu'il fait par nous et avec nous. Car alors nous ne nous voyons couverts que du seul éclat de sa gloire, et l'humilité, qui nous ôte la vue de nos mérites, nous fait dire avec saint Ambroise : « Je ne vois rien dans mes actions, dont je me puisse » glorifier, je n'ai point sujet de me vanter : c'est pour- » quoi je me glorifierai en Jésus-Christ, Jésus-Christ fera » toute ma gloire. Je ne me glorifierai point parce que » je suis juste, mais parce que j'ai été racheté : je me » glorifierai, non parce que je suis exempt de crime, » mais parce que mes péchés me sont remis. Je ne me » glorifierai point parce que j'ai fait du fruit, mais » parce que Jésus-Christ est mon avocat auprès de son » père, et parce que son sang a été répandu pour moi. » Jésus-Christ est mort pour moi : voilà le sujet de » ma gloire. J'ai tiré par occasion plus d'avantage de » ma faute que de mon innocence. L'innocence m'a- » vait rendu plus superbe et arrogant, mon péché m'a

(1) Beati qui custodiunt judicium, et faciunt justitiam in omni tempore. Memento nostrî, Domine, in beneplacito populi tui : visita nos in salutari tuo : ad videndum in bonitate electorum tuorum, ad lætandum in lætitiâ gentis tuæ : ut lauderis cum hæreditate tuâ. *Psalm.* 105.

(2) Quos enim visitas in salutari tuo, laudari nisi in tuâ laude non possunt, qui eos laudabiles facis. *S. Prosper. ad illa verba Psal.* 105 : Ut lauderis cum hæreditate tuâ.

» rendu plus humble et plus soumis (1). » *Dieu me garde de me glorifier en autre chose qu'en la croix de notre Seigneur Jésus-Christ, par qui le monde est mort et crucifié pour moi, comme je suis mort et crucifié à l'égard du monde* (2). Une chaste épouse de Jésus-Christ, suivant le conseil de saint Augustin, doit dire comme le Prophète-Roi : *Mon âme se glorifiera dans le Seigneur* (3). « Mais à Dieu ne plaise, dit saint Augustin, » qu'elle soit elle-même sa gloire, et non pas celui à » qui seul convient ce cantique de louange : Seigneur, » vous êtes ma gloire et ma couronne, qui faites éclater sur ma tête mille rayons de lumière. Je ne veux » point de gloire qui ne vienne de vous, je n'en veux » point que pour vous, je n'en veux point d'autre » que vous. Car alors elle possède au-dedans de soi » une gloire qui est salutaire, quand Dieu, qui habite » en elle, est lui-même sa gloire; de qui elle tient » tous les biens qui la rendent bonne et tous ceux » qui la rendront meilleure, selon qu'elle peut devenir meilleure en cette vie; et enfin tous ceux qui la » rendront parfaite, lorsqu'elle le fera par la grâce » divine, et non par les louanges humaines (4).

(1) Non habeo undè gloriari in operibus meis possim : non habeo undè me jactem : et ideò gloriabor in Christo. Non gloriabor quia justus sum, sed quia redemptus sum : gloriabor, non quia vacuus peccati sum, sed quia mihi remissa sunt peccata: non gloriabor quia profui, sed quia pro me advocatus apud Patrem Christus est, sed quia pro me Christi sanguis effusus est. Propter me Christus mortem gustavit: fructuosior culpa quàm innocentia. Innocentia arrogantem me fecerat, culpa subjectum reddidit. *S. Amb. de Jacob et vitâ beatâ, l.* 1. *c.* 6. *initio.*

(2) Absit mihi gloriari nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi, per quem mihi mundus crucifixus est, et ego mundo. *Gal.* 6. 14.

(3) In Domino laudabitur anima mea. *Psalm.* 33. 2.

(4) Sed absit ut gloria sua ipsa sit, et non ille cui dicitur : Gloria mea et exaltans caput meum. Ita quippe est in eâ salubriter gloria ejus, cùm Deus, qui in illâ est, ipse est gloria ejus, à quo habet omnia bona quibus est bona, et habebit omnia quibus melior erit, in quantùm in hâc vitâ melior esse poterit, et

IV. CONSIDÉRATION.

Après avoir vu comme l'on peut quelquefois se glorifier en Jésus-Christ, il est bon de savoir en quelles occasions on le peut. Rien ne nous l'apprendra mieux que l'exemple des saints, dont la pratique est assurément la plus raisonnable et la plus sûre qu'on puisse suivre.

David fut obligé de raconter la force et le courage avec lequel il déchirait les ours et les lions, pour obtenir de Saül la permission de combattre Goliath et de soutenir l'honneur du peuple de Dieu. On n'eût pas cru autrement, comme dit saint Chrysostome (1), qu'il eût pu remporter une si glorieuse victoire sans autres armes que la fronde d'un berger. Saint Paul fut contraint de publier ses louanges pour désabuser les fidèles et défendre la vérité. *J'ai passé les règles de la prudence en me louant ; mais vous m'y avez contraint. C'était à vous de me louer, puisque je ne suis en rien inférieur aux plus grands d'entre les apôtres* (2). « Saint Paul a-t-il rien fait contre l'humilité, lorsque, » pour défendre la vérité contre des séducteurs trans» formés en apôtres, son zèle l'a porté à raconter à » ses disciples ses plus éclatantes actions (3) ? Il eût été » ennemi de la vérité, dit saint Grégoire, s'il eût souf» fert que ceux qui semaient des erreurs se fussent » prévalus de son silence. Celui que la nécessité oblige

quibus perfecta erit, quandò fuerit divinâ gratiâ, non humanâ laude perfecta. *S. Aug. ep.* 14. *ad Julianam viduam, matrem Demetriadis, post initium.*

(1) *S. Chrysost. hom.* 24. *in.* 2. *Cor. c.* 11.

(2) Factus sum insipiens, vos me coegistis. Ego enim à vobis debui commendari ; nihil enim minùs fui ab iis qui sunt suprà modum apostoli. 2. *Cor.* 12.

(3) An Paulus humilis non fuit quandò æmulatione veritatis contrà falsos apostolos, tot de se discipulis fortia gesta narravit ? *S. Greg. l.* 26. *Mor. c.* 3.

» à parler avantageusement de soi, est d'autant plus » solidement humble, qu'il est plus zélé pour la vé- » rité (1). »

Saint Augustin se sert de ce moyen pour repousser la calomnie. Pour défendre ma réputation devant les hommes, dit ce Père, j'ai un grand nombre de témoins qui me connaissent : devant Dieu, ma conscience seule me suffit, qui ne craint point vos accusations, bien que je n'ose pas me justifier sous les yeux du Tout-Puissant, et que j'attende plutôt les surabondantes effusions de sa miséricorde, qu'un rigoureux examen de sa souveraine justice (2). Les saints dans leurs afflictions ont eu recours à ce remède, de peur de perdre le courage, et la confiance en Dieu. *Aidez-moi, Seigneur*, disait Esther dans la dernière désolation de son peuple, *car je n'ai aucun secours qu'en vous qui connaissez toutes choses, et qui savez que j'ai en horreur la gloire des impies, et que je déteste l'alliance de tous les étrangers qui ne sont pas circoncis. Vous n'ignorez pas la nécessité à laquelle je suis réduite; et vous voyez bien que ce superbe ornement, qui paraît avec éclat sur ma tête, n'est pour moi qu'un objet d'abomination* (3). Et David, racontant les malheurs de

(1) Qui necessitate cogente vera de se bona loquitur, tantò magis humilitati jungitur, quantò et veritati sociatur. *S. Greg. l.* 26. *Mor. c.* 3.

(2) Ad existimationem hominum, magna testium qui me noverunt, suppetit copia : ad Dei verò conspectum sola conscientia, quam contrà criminationes vestras cùm intrepidam geram, non me tamen sub oculis Omnipotentis justificare audeo, magisque ab eo effluentem misericordiæ largitatem, quàm judicii summum examen exspecto. *S. Aug. l.* 3. *contrà Cresconium, c.* 80. *Esther. c.* 14.

(3) Adjuva me, nullum aliud auxilium habentem, nisi in te, Domine, qui habes omnium scientiam, et nôsti quia oderim gloriam iniquorum, et detester cubile incircumcisorum, et omnis alienigenæ. Tu scis necessitatem meam, quòd abominer signum superbiæ, et gloriæ meæ, quod est super caput meum in die ostensionis meæ. *Esth.* 14. 15, 16.

son royaume : *Tous ces maux*, disait-il, *sont venus sur nous, et néanmoins, Seigneur, nous ne vous avons pas oublié, et nous n'avons point été assez malheureux pour quitter injustement votre alliance : notre cœur ne s'est point retiré de vous, et nos pas ne se sont point égarés de vos sentiers, nonobstant que vous nous ayez humiliés jusqu'au centre de la misère, et que nous soyons environnés de l'ombre de la mort* (1). La nécessité de cette sainte et salutaire pratique paraît particulièrement lorsque l'âme affligée craint de succomber à la violence de son mal, et de tomber dans le désespoir de son salut, surtout aux approches de la mort. Car le démon a coutume, dans ce redoutable moment, d'attaquer avec plus de force les gens de bien, les uns par la présomption, les autres par la défiance de la miséricorde de Dieu, et par la crainte excessive de ses jugements. Alors les premiers doivent oublier leurs mérites, et se souvenir de leurs péchés et de leur néant; mais les seconds, au contraire, doivent modérer leur crainte par le souvenir des grâces qu'ils ont reçues de Dieu, et des bonnes œuvres qu'ils ont faites par sa grande miséricorde (2). C'est de ceux-ci que parle saint Grégoire, lorsqu'il dit que comme durant la vie nous devons éloigner le souvenir de nos mérites, de peur qu'ils ne nous fassent entrer dans une vaine complaisance de nous-mêmes ; ainsi, lorsque la mort s'approche, il est souvent à propos d'en rappeler la mémoire, pour soutenir et fortifier notre espérance, et pour repousser les attaques de la crainte et du

(1) Hæc omnia venerunt super nos, nec obliti sumus te ; et iniquè non egimus in testamento tuo. Et non recessit retrò cor nostrum : et declinâsti semitas nostras à viâ tuâ : quoniam humiliâsti nos in loco afflictionis, et cooperuit nos umbra mortis. *Ps.* 43. 19.

(2) Memento, Domine, quomodò ambulaverim coràm te in veritate, et corde perfecto, et quod bonum est in oculis tuis fecerim. *Ezechias rex apud Isaiam*, *c.* 38.

désespoir (1). Ainsi saint Hilarion, pour s'exciter à la confiance contre la frayeur de la mort, disait à son âme: « Sortez, mon âme, que craignez-vous ? vous avez » servi Jésus-Christ près de soixante et dix ans (2). » *J'ai bien combattu, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi. Au reste, j'attends la couronne de justice qui m'est réservée* (3), disait le grand Apôtre, et après lui saint Paul l'ermite.

Enfin nous apprenons, par l'exemple des saints, qu'on peut quelquefois parler de soi, quand l'utilité ou la nécessité le requiert. La nécessité, pour éviter le scandale, comme lorsque Judith, après avoir délivré Béthulie, protesta solennellement que l'Ange du Seigneur l'avait préservée de tout mal durant tout le temps qu'elle avait été dans le camp d'Holoferne, et qu'il l'avait ramenée pleine de joie de la victoire qu'il avait remportée, du péril d'où il l'avait tirée, et de la délivrance du peuple qu'il avait heureusement procurée (4).

L'utilité, pour encourager les autres, ou pour les instruire, ou pour les consoler dans leurs peines. « Quoique je sois le plus petit de tous, soyez mon » imitateur, et suivez l'exemple de ma conversation, » disait saint Ignace martyr; car je ne me glorifie » pas dans le monde, mais dans le Seigneur. Je donne

(1) Sicut dum vivimus debemus bona nostra à memoriâ repellere, ne extollent : ità appropinquante exitu plerumquè ea ad memoriam justè revocamus, ut videlicet fiduciam præbeant, et desperatum timorem premant.

(2) Egredere, anima mea ; quid times? septuaginta propè annis servîsti Christo.

(3) Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi : in reliquo reposita est mihi corona justitiæ. 2. *Tim.* 4. 7.

(4) Vivit Dominus quoniam custodivit me Angelus ejus, et hinc euntem, et ibi commorantem, et indè huc revertentem, et non permisit me Dominus ancillam suam coinquinari, sed sinè pollutione revocavit me vobis gaudentem in victoriâ suâ, in evasione meâ, et in liberatione vestrâ. *Judith* 13.

» cet avis à mon fils Héron, que celui qui se glorifie, » se glorifie dans le Seigneur (1). » Jamais homme ne fut plus ennemi de la vaine gloire que saint Augustin. Il la décrie dans tous ses ouvrages contre les ennemis de la grâce. Et néanmoins voyez comment il parle dans les livres de ses confessions : « Je n'aurai pas peu profité, » si plusieurs vous rendent grâces du bien que vous » avez mis en moi, et si plusieurs vous prient pour » moi. Que la charité de mes frères aime donc en moi » ce que vous enseignez qu'il faut aimer, et qu'elle » plaigne en moi ce que vous enseignez qu'il faut » plaindre et regretter (2). Je me ferai volontiers con- » naître à ceux qui sont dans ces sentiments. Je suis » bien aise qu'ils se réjouissent de mes biens, et qu'ils » s'affligent de mes maux. Mes biens sont les fruits » de votre grâce : mes maux sont mes propres péchés, » que vous avez permis par vos secrets jugements (3). » Ce grand saint ne s'est-il pas dédit dans ses rétractations (4) ? Bien loin de se dédire, il s'explique encore plus clairement : Les treize livres de mes confessions, où je découvre mes biens et mes maux, donnent louange à Dieu également bon et juste, et élèvent l'esprit vers lui. C'est l'effet qu'ils ont produit en moi, lorsque je les écrivais ; et ils le produisent encore lorsqu'on les lit. C'est ainsi qu'il faut se glorifier pour ne point blesser l'humilité; telle a été la pratique des saints ; mais afin de n'en point abuser, il est besoin

(1) Etsi minimus quidem sum, æmulator meus esto, et imitare conversationem meam. Non enim glorior in mundo, sed in Domino. Heronem filium meum moneo, ut qui gloriatur, in Domino glorietur. *S. Ignat. Mart. ep.* 16. *ad Heron.*

(2) Non parvus est fructus, Domine, Deus meus, ut à multis tibi gratiæ agantur de nobis, et à multis rogeris pro nobis. Amet in me fraternus amor, quod amandum doces, et doleat in me quod dolendum doces. *S. Aug. liber confess.*

(3) Indicabo me talibus : respirent in bonis meis, suspirent in malis meis. Bona mea instituta tua sunt : mala mea delicta mea sunt, et judicia tua sunt. *Ibid.*

(4) *Ibidem, l.* 2. *Retr. c.* 6.

d'une grande modération et d'une prudence bien éclairée. Saint Paul même ne l'ose faire qu'avec beaucoup de réserve : *Je vous le dis encore une fois, que personne ne me juge imprudent, ou si vous me prenez pour un imprudent, souffrez que je me glorifie un peu* (1). *Mais je me retiens, de peur que quelqu'un ne m'estime au-dessus de ce qu'il voit en moi* (2). « Cet excellent » docteur a fait deux choses, dit saint Grégoire ; car » en parlant de soi il instruit ses disciples, et en se » retenant, il demeure dans les bornes de l'humi- » lité par son silence. En effet, s'il n'eût rien dit de » soi à ses disciples pour leur édification, il eût été » trop ingrat; et s'il eût tout dit, même à ses disci- » ples, il eût été peut-être trop indiscret (3).

V. CONSIDÉRATION.

Après tout, comme il n'est pas aisé de garder de si justes mesures, et que d'ailleurs nous n'avons ni la lumière ni la vertu des saints, j'estime qu'il est plus sûr pour nous de renvoyer toute la gloire à Jésus-Christ, et de nous contenter du partage qu'il fit à sa naissance, en donnant la paix aux hommes de bonne volonté. Le sentiment de saint Bonaventure sur ce sujet me semble très-considérable. « C'est le propre, des âmes » saintes et vertueuses, dit-il, de ne s'attribuer rien, » mais de donner tout à la grâce. C'est pourquoi lors- » qu'il est question de démêler les droits de la nature » et de la grâce, quelque avantage qu'on donne à

(1) Iterùm dico, ne quis me putet insipientem esse, alioquin velut insipientem accipite me, ut ego modicum quid glorier. 2. *Cor.* 11. 16.

(2) Parco autem, ne quis me existimet suprà id quod videt in me. 2. *Cor.* 12. 6.

(3) Egit utrumque Doctor egregius, ut et loquendo quæ egerat, discipulos instrueret, et tacendo sese intrà humilitatis limites custodiret. Nimis namque esset ingratus, si de se discipulis tota reticeret, et fortassis nimis incautus, si de se tota vel discipulis proderet. *S. Greg. l.* 18. *c.* 7.

» celle-ci en cas de doute, on ne s'éloigne point de » la piété, encore qu'en lui attribuant plusieurs choses, on ne donne pas au libre arbitre toute la part » qu'il y a : mais quand on soustrait quelque chose » à la grâce, et qu'on la donne à la nature, il peut y » avoir bien du danger que la piété et l'humilité n'y » soient intéressées (1). » Si cette règle est importante dans la dispute, elle l'est encore plus dans la pratique, soit qu'on vous loue, soit qu'il soit question de vous louer vous-même; défiez-vous toujours de votre amour-propre, et craignant d'entrer dans une vaine complaisance, dites avec le Prophète : *Loin de moi tous ceux qui me louent, qu'ils se retirent de moi aussitôt couverts de honte* (2). Pourquoi me louent-ils? qu'ils louent Dieu. Que suis-je, moi, pour qu'ils me louent? Ou qu'ai-je fait? que puis-je avoir que je n'aie reçu (3)? Ne jugez point avant le temps, dit l'Apôtre, jusqu'au glorieux avènement du Seigneur, qui produira dans la lumière ce qui est caché dans les ténèbres; car alors la gloire sera parfaite et très-sûre, quand Dieu donnera à chacun la louange qu'il mérite (4). Il est vrai que nous pouvons encore à présent nous glorifier en quelque façon dans le Seigneur, lorsque le saint-esprit rend ce témoignage au nôtre, que nous sommes

(1) Hoc etiam piarum mentium est, ut nihil sibi tribuant, sed totum gratiæ Dei. Undè quantumcumque aliquis det gratiæ Dei à pietate non recedit, etiamsi multa tribuendo gratiæ Dei, etc. *S. Bon. in* 2. *dist.* 26. *a.* 1. *q.* 2.

(2) Avertantur statim erubescentes qui dicunt mihi : Euge, euge. *Psal.* 69.

(3) Quare me laudent? laudent Deum. Quid enim ego sum, ut lauder in me? Aut quid ego feci? quid habeo quòd non acceperi? *S. Aug. ibid.*

(4) Nolite ante tempus judicare, ait Apostolus, donec veniat Dominus, qui et illuminabit abscondita tenebrarum. Ità enim perfecta erit et secura gloriatio, cùm erit unicuique laus à Deo. *S. Bern. serm. de verbis Apost.* : Qui gloriatur, in Domino lorietur.

enfants de Dieu (1). Mais ce n'est pas pleinement, mais ce n'est pas sans crainte et sans beaucoup de souci (2).

1. Car il y a danger de recevoir la gloire de nos mérites, comme si nous n'en étions pas redevables à Jésus-Christ, qui en est la source, soit en présumant trop de nous-mêmes par l'aveuglement de notre esprit, soit en nous l'appropriant par une sotte complaisance de notre volonté, qui s'y attache comme si elle venait d'elle et de sa seule industrie, quoique nous en jugions tout autrement, et que notre entendement soit convaincu du contraire (3).

2. Il y a danger que cette vaine complaisance ne nous porte au relâchement et au mépris, ou à l'envie du prochain.

3. Il y a danger qu'au lieu d'aimer la solide gloire, qui vient de Dieu seul, nous ne devenions amateurs passionnés de la fausse gloire des hommes.

4. Il y a danger qu'enivrés de la douceur de la gloire, nous ne perdions le souvenir du combat continuel où nous sommes pendant le cours de cette vie, dont tous les moments nous peuvent être funestes ; parce que, comme dit saint Jérome, pendant que nous sommes aux prises avec notre ennemi, nous ne sommes point assurés de la victoire.

5. Il y a danger de scandaliser les faibles, qui n'ont

(1) Nunc quoque licèt non plenariè, licèt non sinè timore et sollicitudine multâ, aliquatenùs tamen in Domino gloriamur, testimonium perhibente Spiritu sancto spiritui nostro, quòd sumus filii Dei. *Ibid.*

(2) Non sinè timore, non sinè sollicitudine multâ.

(3) In ipsis bonis quæ ago ad deterius propinquo, quia dùm menti lætitiam pariunt, et quamdam securitatem gignunt, mens mea secura redditur, et in torpore laxatur. Sæpè etiam meipsum, et opera mea laudavi, et ab aliis laudari volui. Plerumquè laus humana mihi oblata placuit, quam non quærebam, et cum ex eâ incautè extollere, subitò multa quæ feceram, ad memoriam venerunt, etc. *S. Bern. de int. domo, c.* 36.

pas assez de discernement pour juger de la pureté de nos intentions.

6. Enfin il y a danger de nous tromper nous-mêmes, croyant être ce que nous ne sommes pas devant Dieu, qui nous regarde peut-être comme un objet de sa colère, lorsque nous pensons nous glorifier en sa bonté; car *qui sait s'il est digne d'amour ou de haine* (1)? Je ne puis porter un jugement certain de moi-même : je ne me fie pas entièrement à ma propre conscience, parce qu'elle ne peut elle-même me connaître parfaitement, dit saint Bernard (2). Voulez-vous donc éviter cet écueil, dites avec saint Ignace martyr : « Je me me» sure moi-même, de peur de me perdre en me glo» rifiant. Car il est bon de ne se glorifier qu'au Seigneur ; » et encore que mon salut soit assuré devant Dieu, je » dois redoubler ma crainte, et n'écouter pas ceux qui » me donnent de grands éloges. Ce sont plutôt des » coups de fouet que des louanges (3). »

(1) Et tamen nescit homo utrùm amore an odio dignus sit. *Eccles.* 9. 1.

(2) Non possum ratam vel ipse de me ferre sententiam : ego enim nihil mihi conscius sum, non tamen in hoc justificatus sum. Non ex toto credo vel ipsi me conscientiæ meæ, quippè cùm ne ipsa quidem queat me comprehendere totum.

(3) Melior meipsum ne glorificatione meâ peream; bonum est enim in Domino gloriari. Et si salvatus sum apud Deum plùs me oportet timere, et non attendere ad eos qui magnificant me. Mi verò qui laudant potiùs flagellant. *S. Ign. ep.* 2. *ad Trall. initio.*

ENTRETIEN

POUR LE MERCREDI DE LA CINQUIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

IV. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, parce qu'il est la cause principale de notre justification.

Qu'il ménage notre conversion avec une très-sage et très-amoureuse providence.

Quos præscivit et prædestinavit.
Ceux qu'il a prévus, il les a aussi prédestinés à la grâce. Rom. 8. 30.

I. CONSIDÉRATION.

La prescience, par laquelle Dieu connaît ce qu'il doit faire et ce qui doit arriver, est un acte d'entendement qui précède le décret de la prédestination tant à la grâce qu'à la gloire, parce qu'il lui sert de direction, et le rend infaillible et invariable. Saint Augustin même, dit un célèbre théologien, met souvent la prescience la première, comme la cause ou la raison de la prédestination (1); c'est-à-dire, comme la lumière qui la dirige, et sans laquelle, comme dit saint Thomas, Dieu ne pouvait pas prédestiner ses élus (2). La raison est

(1) Augustinus ipse variis in locis præscientiam præmittit, ut rationem prædestinationis. *Ruiz, de Præd. disp.* 11. *sect.* 6. *in.* 2.

(2) Eos prædestinare non poterat, nisi præsciret. *S. Thom. in Rom.* 8. *lect.* 6. *post medium.*

parce que Dieu, sans la prescience du bon usage de sa grâce, comme de la fin qu'il prétend, et de l'effet qu'il doit faire avec nous, ne pourrait le prédestiner certainement, mais seulement à l'aventure (1). De là vient que saint Augustin semble confondre la prédestination avec la prescience du consentement que nous devons donner à la grâce, et du bon usage que nous en devons faire avec son secours, lorsqu'en expliquant ces paroles de l'Apôtre : *Dieu n'a point réprouvé son peuple qu'il a prévu* (2), il dit que saint Paul par la prescience a voulu signifier la prédestination; que prédestiner à l'égard de Dieu, est le même que prévoir ce qu'il doit faire (3); que lorsqu'il s'agit de la vocation des élus, les Pères qui l'ont devancé, parlant de la prescience, entendent par ce terme la prédestination à la grâce; qu'ils en ont usé plus volontiers, parce qu'on l'entend plus facilement, et qu'il convient fort bien à la véritable prédestination à la grâce (4); et enfin que personne ne peut combattre sans erreur la prédestination qu'il défend selon les saintes Écritures (5). Il parle de l'erreur des pélagiens, qui soutenaient que les mérites du libre arbitre précédaient la première grâce, et par conséquent que Dieu ne nous prédestinait à la grâce qu'en vue de quelques bonnes œuvres, et de quelques mérites acquis par les seules forces de la nature; au lieu que l'Écriture, les conciles et les Pères nous dé-

(1) Quia præsupponitur præscientia boni usûs gratiæ tanquàm finis, et effectus à Deo causandus, quem Deus sinè prædictâ præscientiâ non posset intendere, nisi dubio et ancipiti eventu. *Ruiz, loco jam citato, n.* 11.

(2) Non repulit Deus plebem suam, quam præscivit. *Rom.* 11. 2.

(3) Prædestinâsse est hoc præscisse quod fuerat ipse facturus.

(4) Magis autem voluerunt fortassè hoc verbo in eâ re uti, quod et faciliùs intelligitur, et non repugnat, imò et congruit veritati quæ de prædestinatione gratiæ prædicatur.

(5) Hoc scio neminem contrà istam prædestinationem quam secundùm Scripturas defendimus, nisi errando disputare potuisse. *S. August. hæc omnia habet lib. de Persever. c.* 18. *in fine.*

clarent ouvertement que nous ne pouvons rien faire pour le salut, si la grâce ne prévient le libre arbitre, et qu'elle ne serait plus grâce, si elle était due à nos mérites. C'est pourquoi lorsque Dieu nous prédestine à la grâce, il peut bien prévoir le bon usage que nous en devons faire, mais il ne peut prévoir aucun mérite qui la devance. C'est ainsi qu'il faut entendre les Pères, lorsqu'ils disent *que le décret de la justification n'est pas une dette, mais une grâce;* et que Dieu ne trouve pas ses élus dignes d'être choisis, mais qu'il les rend dignes de son choix, parce qu'il leur fait faire des œuvres qu'il puisse choisir : c'est-à-dire, qu'il ne les trouve pas dignes de son élection à la grâce ni à la gloire, avant que d'être justifiés ; mais que par la grâce de la justification il leur fait faire des œuvres dignes de son élection à la gloire (1). C'est par la même raison qu'ils disent qu'on ne peut douter que l'Apôtre n'ait voulu signifier la prédestination par le mot de prescience, lorsqu'il écrit aux Romains que Dieu n'a point rejeté son peuple qu'il a connu dans sa prescience (2) ; parce, disent-ils, qu'il *a prévu ceux qu'il devait se réserver pour les sauver selon l'élection de la grâce ; c'est-à-dire, qu'il a prédestinés* (3). Car il est évident que saint Paul n'exclut en cet endroit que les œuvres de la loi, que les Juifs avaient faites avant que de recevoir la foi et la grâce de la justification à laquelle tous les justes sont gratuitement

(1) Propositum justificationis manet, non secundùm debiti, sed secundùm gratiæ electionem, quâ eligendos facit Deus, non invenit ; quia Deus facit ut homines faciant opera quæ Deus possit eligere. *S. Anselmus, ad illud Rom.* 8 : Antequàm quidquam boni egissent.

(2) Sic ergò et in hoc tempore reliquiæ secundùm electionem gratiæ salvæ factæ sunt : hi autem gratiâ, jam non ex operibus, alioquin gratia jam non est gratia. *Post S. Aug. Vener. Beda et S. Anselmus, ad illud Rom.* 11 : Reliquiæ, *etc.*

(3) Præscivit enim reliquias quas secundùm electionem gratiæ fuerat ipse facturus, hoc est, prædestinavit. *Rom.* 11. 3. *et* 6.

prédestinés. Et c'est peut-être ce que saint Laurent-Justinien a voulu dire par ces paroles : Ceux qui sont élevés à la gloire, ont été prédestinés avant leur création, sans aucuns mérites précédents de leur part (1). Ce qui est véritable, si l'on prend la prédestination dans toute son étendue, en tant qu'elle enferme la prédestination à la grâce qui précède nos bonnes œuvres et nos mérites, jointe à celle de la gloire qui les présuppose. Car, comme dit ce même Père, « que quelqu'un » soit élu à la vie, qu'il soit gratifié du pardon de ses » péchés, et qu'il persiste jusqu'à la fin dans l'unité, » cela dépend du bon plaisir de Dieu. » En voici la raison qui suit immédiatement après : « Car celui qu'il a pré» destiné à la gloire, il le justifie en l'appelant par la » grâce (2). » La prédestination est donc un effet de sa miséricorde à l'égard de la grâce, quoiqu'à l'égard de la gloire, ce soit aussi un effet de sa justice qui récompense et couronne nos mérites.

II. CONSIDÉRATION.

Pour donner plus de jour à cette vérité, il faut remarquer que la prescience de Dieu, qui règle la prédestination à la grâce, est différente de celle qui dirige la prédestination à la gloire ; en ce que la première est une connaissance des choses qui doivent arriver sous condition, par laquelle Dieu, avant que de rien déterminer, voit, par exemple, que s'il donne telle ou telle grâce, en telles ou telles circonstances, elle aura un tel ou tel effet. Mais la seconde, qui règle la prédestination à la gloire, est une connaissance des choses absolument futures, par laquelle Dieu prévoit

(1) Qui ad gloriam provehuntur, priusquàm fierent, prædestinati sunt, eorum nullis præcedentibus meritis. *S. Laur. Just. in fasciculo amoris, c.* 10. *ante finem.*

(2) Ut quisque eligatur ad vitam, gratificetur ad veniam, et in unitate persistat, in Dei pendet arbitrio. Quem enim prædestinavit ad gloriam, per gratiam vocando justificat. *Ibidem, paulò suprà.*

les mérites futurs de ses élus, avant que de les prédestiner à la gloire par un décret absolu. La raison de la première est que la science qui présuppose que Dieu a déterminé quelque chose, et qu'il l'a faite librement, ne peut régler et diriger sa providence, comme un motif et une raison pour laquelle Dieu la veut, et se détermine à la faire plutôt qu'une autre. Or nos mérites n'ont pu être prévus comme absolument futurs, avant que Dieu eût arrêté et résolu de donner telles grâces efficaces : cette prescience absolue ne peut donc pas régler la prédestination à la grâce efficace, ni la résolution que Dieu a prise de toute éternité de la donner plutôt à l'un qu'à l'autre, et dans cette circonstance plutôt qu'en une autre. Cette distribution des grâces si différente envers des hommes également indignes, n'ayant encore nul mérite qui les discerne les uns des autres, est un secret de sa sagesse, que nous devons adorer, mais que nous ne pouvons pénétrer. Ne soyons point trop curieux, dit saint Chrysostome, mais donnez cela à la providence incompréhensible de Dieu, qu'elle ordonne le salut des hommes dans les temps convenables, qui ne lui sont pas inconnus. Car l'Apôtre dit de lui même : Lorsqu'il a plu à celui qui m'a séparé dès le ventre de ma mère, il m'a délivré par la grâce (1). Cet appel efficace à la foi et à la justification, est un effet de la prédestination à la grâce, qui précède tous nos mérites, mais qui présuppose néanmoins la prescience, par laquelle Dieu prévoit le bon effet qu'aura sa grâce dans le cœur de l'homme, s'il veut la lui donner. Si bien que c'est sa sagesse qui lui fournit des moyens infaillibles de fléchir la volonté de l'homme, et de la porter où il lui plaît, sans lui impo-

(1) Ne velis esse curiosior, sed concede incomprehensibili Dei providentiæ salutes hominum notis sibi temporum opportunitatibus ordinari. Sic enim fatebatur ipse dicens : Cùm autem placuit ei qui me segregavit ex utero matris meæ, vocavit per gratiam suam. *S. Chrysost.*

ser aucune nécessité : et de là vient ce grand empire qu'il a sur les volontés humaines, dont il fait ce qu'il lui plaît. *Car*, comme dit saint Paul, *il peut faire des enfants d'Abraham de ces pierres* (1), c'est-à-dire de ces pécheurs dont le cœur est plus dur que les pierres. *Il peut répandre sur vous toutes ses grâces avec abondance, afin qu'étant toujours pourvus de tous les biens qui suffisent pour votre subsistance, vous ayez abondamment de quoi faire toutes sortes de bonnes œuvres* (2). *Il peut vous conserver sans péché, et vous établir purs et sans tache en sa glorieuse présence* (3). *Il peut faire tout ce qu'il a promis* (4), soit par lui ou par d'autres. *Comme il est aisé de partager en divers canaux une source d'eau vive, et de lui donner tel cours qu'on veut, ainsi le cœur des rois est dans la main du Seigneur ;* et quoiqu'ils soient plus indépendants, plus absolus, et plus propriétaires de leurs volontés que tous les autres, *néanmoins il les fait tourner de quelque côté qu'il lui plaît* (5). Mais il ne le pourrait pas sans sa prescience, qui lui montre ce qu'il peut faire, et ce qu'il fera infailliblement, s'il veut, sans que le cœur de l'homme y résiste, encore qu'il ait toujours le pouvoir d'y résister. La prédestination est la préparation de la grâce, qui ne peut être sans la prescience ; mais la prescience peut être sans la prédestination, dit saint Anselme (6), parce que la pré-

(1) Potens est enim Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ. *Matth.* 3.

(2) Potens est Deus omnem gratiam abundare facere in vobis, ut in omnibus semper omnem sufficientiam habentes, abundetis in omne opus bonum. 2. *Cor.* 9. 8.

(3) Potens est vos conservare sinè peccato, et constituere ante conspectum gloriæ suæ immaculatos. *Epist. Judæ. cap. ultimo, in fine.*

(4) Quæcumque promisit Deus, potens est facere. *Rom.* 4.

(5) Sicut divisiones aquarum, ità cor Regis in manu Domini : quocumquè voluerit, inclinabit illud. *Prov.* 21.

(6) Prædestinatio est gratiæ præparatio, quæ sinè præscientiâ non potest esse ; potest autem sinè prædestinatione præscient *D. Anselm. ad Rom.* 8.

destination à la grâce est un don gratuit, qui est le principe, et non pas l'effet de nos mérites.

III. CONSIDÉRATION.

Il n'en est pas ainsi de la prédestination à la gloire, qui présuppose la prédestination à la grâce; et par suite, la prescience des mérites futurs, non conditionnée, mais absolue.

Cette distinction est fondée sur la doctrine de saint Augustin, qui se sert de l'exemple de Jacob et d'Ésaü, pour expliquer la prédestination, tantôt par rapport à la grâce, tantôt par rapport à la gloire; et quand il parle de ceux qui sont prédestinés à la grâce, sous la figure de Jacob, et de ceux qui en sont exclus, sous la figure d'Ésaü, il dit que Dieu fait miséricorde aux siens, sans avoir égard à leurs mérites, parce qu'ils n'en peuvent avoir avant sa grâce, et qu'il fait justice aux autres, parce qu'il les trouve dans la masse de perdition (1). Mais quand il traite sous la même figure de ceux qui sont prédestinés à la gloire et de ceux qui en sont exclus, alors il fait mention de la vertu des uns et de la malice des autres. Ésaü signifie tous les hommes charnels; Jacob, tous les hommes spirituels. Les plus jeunes sont les élus; les aînés sont les réprouvés (2). L'aîné, dit-il dans un autre lieu, se trouve parmi toutes les nations, et le plus jeune aussi. Mais le

(1) Quis porrò tam impiè desipiat, ut dicat Deum malas hominum voluntates quas voluerit, quandò voluerit, in bonum non posse convertere? Sed cùm facit, per misericordiam facit; cùm non facit, per judicium non facit, quoniam cujus vult miseretur, et quem vult indurat: quod cùm diceret Apostolus, gratiam commendabat, ad cujus commendationem de illis in Rebeccæ utero geminis fuerat jam locutus, etc. *S. Aug. in Enchirid. ad Laur, c.* 98, *Vide ep.* 105. *quæ est contrà Pelag.*

plus jeune se trouve en la personne des bons chrétiens, élus, dévots et fidèles : l'aîné, dans les orgueilleux, indignes, pécheurs et réfractaires, qui défendent leurs crimes (1). Le peuple juif, qui a été réprouvé, a vendu son droit d'aînesse pour un plaisir sensuel, et pour ce sujet il appartient plutôt à Ésaü qu'à Jacob (2). Les Pères les plus éclairés ne s'en expliquent pas autrement. J'ai haï Ésaü, à cause de ses mauvaises mœurs : et j'ai aimé Jacob, à cause qu'il s'adonnait à la vertu (3). Car l'élection divine n'est point injuste, elle considère la volonté des hommes (4). Dieu n'attendit pas l'expérience des choses qu'ils devaient faire ; mais avant qu'ils fussent nés, il prédit la différence qui serait entre eux deux, et il la prédit, ayant connu dans sa prescience où leur volonté se porterait. Car son élection n'est point injuste, elle examine la volonté des hommes pour en faire le discernement (5).

Dieu n'est point injuste, ni ne porte point d'arrêt contre qui que ce soit d'entre les mortels, qui soit injuste, ou douteux et variable ; mais ayant connu dans sa prescience, comme étant Dieu, les actions futures

(1) Per omnes gentes major : per omnes gentes minor. Sed minor in bonis Christianis, electis, piis, fidelibus : major in superbis, indignis, peccatoribus, contumacibus, sua peccata defendentibus. *S. Aug. in Ps.* 46. *initio.*

(2) Turba Judæorum, quæ merito superbiæ reprobata est, voluptate carnali vendidit primogenita sua, ut non ad Jacob, sed ad Esau potiùs pertineret. *Idem, in Psalm.* 113. *Conc.* 1. *paulò post init.*

(3) Esau quidem odio prosecutus sum propter malitiam morum : dilexi verò Jacob, quòd virtutis studiosus esset. *Theodoret. ad illud Malach.* 1 : Jacob dilexi.

(4) Non est enim injusta electio, sed quæ hominum propositum convenit. *Idem.*

(5) Non exspectavit Deus rerum experientiam, sed dùm adhuc utero gererentur, eorum differentiam prædixit : prædixit autem cùm eorum propositum præscivisset : non est enim injusta electio, sed hominum propositum convenit. *Idem, ad illud Rom. c.* 9 : Cùm nondùm nati fuissent.

d'Ésaü et de Jacob, et les mœurs de l'un et de l'autre, il a pris en affection le meilleur et le plus saint (1).

Ceux que Dieu a prévus, il les a aussi prédestinés, parce qu'il a prévu où doit se porter leur volonté; et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés, parce qu'il a prévu quelle doit être leur volonté. Et il ne faut pas trouver à redire, s'il fait du bien à quelques-uns qu'il ne fait pas aux autres; parce que la vertu de ceux qui ont cru, Selon le mouvement de leur libre arbitre, est établie par ces paroles : Selon qu'ils se sont eux-mêmes déterminés. Et ainsi il n'y a point en Dieu acception de personnes (2).

Nous disons que saint Paul n'a point été élu fortuitement, ni à raison de quelque qualité naturelle qui le distinguât des autres; mais il a donné le sujet de son élection à celui qui sait toutes choses avant qu'elles se fassent, par les vertus qu'il a trouvées en lui. Car il a prévu qu'il souffrirait de plus grands travaux que les autres dans la prédication de l'Évangile; qu'il endurerait la faim, la soif et le froid dans ce saint emploi. Jésus prévoyant donc cela, et choses semblables, qui étaient recommandables en sa personne, il le sépara pour ce sujet comme un vase d'élection, pour porter la lumière de l'Évangile à toutes les nations du

(1) Non est injustus Deus, nec iniquam aut ancipitem, ceu variabilem fert sententiam in unumquemque mortalem : sed cùm tanquàm Deus amborum futuras actiones, et utriusque mores prænôsset, meliorem et sanctiorem complexus est. *S. Cyrillus Alexand. in duodecim Proph. ad illud Malach.* 1 : Cùm nonlùm nati fuissent.

(2) Quos præscivit, hos etiam prædestinavit, quia secundùm propositum sunt : quos autem prædefinivit, hos et vocavit; quia secundùm propositum sunt. Et nihil absurdi occurrat, si quibusdam Deus benefaciat, quibusdam verò non. Cùm enim subditur : Secundùm propositum, statuitur illorum virtus, qui secundùm propositum crediderunt, et sic à personarum respectu Deus liberatur. *Œcumen. ad illud Rom.* 8 : Quos præscivit hos et prædestinavit.

monde (1). Et c'est ainsi que Dieu choisit tous ses élus; parce que ceux qu'il a prévus, il les a aussi prédestinés pour être rendus conformes à l'image de son Fils, comme dit saint Paul, montrant évidemment, par là, que ceux que Dieu a connus par sa prescience devoir se conformer à Jésus- Christ dans ses souffrances, il les a aussi prédestinés pour lui être semblables dans la gloire (2).

Ceux que Dieu a prévus devoir être conformes à son Fils dans la vie, il a voulu aussi qu'ils lui fussent rendus conformes dans la gloire (3).

L'amour et la haine de Dieu naît de la prescience des choses futures, ou des œuvres mêmes. Car autrement nous savons que Dieu aime toutes ses créatures, et qu'il n'en hait aucune, mais que sa charité s'étend proprement sur ceux qui sont ennemis des vices, et qui secouent le joug de leur tyrannie (4). Dieu n'a point acception de personnes; d'où vient que saint Paul dit: Ceux que Dieu a prévus, il les a prédestinés. Car il ne les a pas prédestinés avant qu'il les eût prévus;

(1) Nos dicimus quòd neque Paulus fortuitò, aut naturali differentiâ electus est : sed electionis causas in semetipso dedit ei, qui scit omnia. Prævidit enim quòd abundantiùs quàm cæteri omnes laboraturus esset in Evangelio; quòd in fame, et siti, et frigore prædicaturus esset Evangelium Christi..... Hæc ergò et his similia in eo prævidens Jesus pro his segregavit eum in Evangelium. *Origen. in ep. ad Rom. l.* 1. *Col.* 3.

(2) Quia quos præscivit, et prædestinavit conformes fieri imaginis filii sui, evidenter ostendens quòd eos quos præscivit Deus tales futuros, ut Christo se in passionibus conformarent, ipsos etiam conformes et similes imaginis ejus prædestinavit et gloriæ. *Idem.*

(3) Quos prævidit conformes futuros in vitâ, voluit ut fierent conformes in glorià. *Creditus Hiero. in ep. ad Rom.*

(4) Dilectio et odium Dei vel ex præscientiâ nascitur futurorum, vel ex operibus. Alioquin novimus quòd omnia Deus diligat, nec quicquam eorum oderit quæ creavit : sed propriè eos suæ vindicet charitati qui vitiorum hostes sunt, et rebelles. *S. Hieron. in* 1. *c. Malach.*

mais il a prédestiné la récompense de ceux dont il a prévu le mérite (1).

Ceux qu'il a prévus se devoir dévouer à son service, il les a élus pour avoir la récompense qu'il a promise (2).

Notre volonté dépravée a présenté devant Dieu de toute éternité le mal qu'elle commet par sa malice ; et Dieu l'a destinée à la mort. Quoi donc ? Dieu nous a-t-il contraints de toute éternité d'être méchants devant lui ? à Dieu ne plaise. C'est nous plutôt qui l'avons contraint de nous voir méchants (3).

Comme donc la prédestination à la mort n'a point imposé aux méchants la nécessité de périr, ainsi la prédestination à la vie n'a point imposé aux bons la nécessité d'être sauvés. Mais lorsque le Seigneur les a prédestinés, il les a prédestinés de telle sorte, que nous obtenons la prédestination même par nos mérites et par nos prières (4).

Comme la prescience, qui ne se trompe point, ne prévoit que ce qui est vrai, et que ce qu'elle prévoit sera ou nécessaire, ou volontaire ; de même la prédestination, qui ne change point, *ne prédestine rien que*

(1) Deus personarum acceptor non est. Undè Apostolus ait : Quos præscivit, et prædestinavit. Non enim antè prædestinavit quàm præsciret : sed quorum merita præscivit, eorum præmia prædestinavit. *S. Ambr. l.* 5. *de fide, c.* 2. *vers. finem.*

(2) Quos præscivit futuros devotos sibi, ipsos elegit ad promissa præmia capessenda. *Sedulius, in collect. ep. ad Rom. ad illud :* His qui secundùm propositum vocati sunt.

(3) Pravitas nostra ab æterno mala in conspectu Dei ex suâ nequitiâ præsentavit ; Deus illam ad mortem destinavit. Quid ergò ? coegit nos Deus, ut mali sibi videremur ab æterno ? absit. Nam potiùs nos coegimus eum, ut nos malos videret.

(4) Sicut prædestinatio ad mortem non coegit malos ut pereant, ità etiam prædestinatio ad vitam non coegit bonos ut salvarentur. Sed cùm Dominus bonos ad vitam prædestinavit, ità eos prædestinavit ut ipsa sua prædestinatio meritis et precibus nostris obtineatur. *Beda, lib. variar. quæst. q.* 13. *post med. tom.* 8. *col.* 406.

selon qu'il est dans la prescience. Et comme ce qui est connu dans la prescience peut changer, et n'être pas quelque moment du temps avant que d'être, quoiqu'il soit immuable dans l'éternité (parce que la prescience le voit dans son existence future qu'elle regarde comme son objet), il en est de même de la prédestination à la gloire généralement en toutes choses; parce qu'elle a pour motif ce que la prescience a pour objet, à savoir les bonnes œuvres que nous ferons avec le secours de la grâce : par conséquent elle les présuppose dans leur existence future (1).

Comme le Fils de Dieu est le principe du Saint-Esprit, encore que l'un et l'autre soit éternel; de même, selon quelques-uns, la prescience est un acte de connaissance, et par là elle appartient au Fils : mais la prédestination appartient à l'élection, et l'élection, à la volonté; ainsi elle est appropriée au Saint-Esprit. Comme donc le Fils de Dieu est le principe du Saint-Esprit, de même la prescience est la cause de la prédestination, qu'elle précède, non de temps, mais par nature (2). Il y a cette différence, que le Fils est un principe nécessaire à l'égard du Saint-Esprit ; mais la prédestination à la gloire ne suit pas la prescience de nos mérites comme un principe nécessaire, qui oblige Dieu, par une néces-

(1) Sicut præscientia, quæ non fallitur, non præscit nisi verum ; sed erit aut necessarium aut spontaneum : ità prædestinatio, quæ non mutatur, non prædestinat nisi sicut est in præscientiâ. Et quemadmodùm quod præscitur, licèt in æternitate sit immutabile, tamen in tempore aliquandò antequàm sit, mutari potest, ità est per omnia de prædestinatione. *S. Anselm. l. de concor. prædest. et grat. c. 2. post. med.*

(2) Sicut Filius et Spiritus sanctus, cùm uterque sit æternus, tamen Filius causa est Spiritûs sancti : sic secundùm quosdam præscientia pertinet ad scientiam, et sic ad Filium : prædestinatio ad electionem, electio ad voluntatem, quæ pertinet ad proprietatem Spiritûs sancti. Ideòque sicut Filius est causa Spiritûs sancti, sic et præscientia est causa prædestinationis, quam naturaliter, non tempore præcurrit. *Hugo Victor, ad Rom. q. 214.*

sité inévitable, à récompenser nos bonnes œuvres, parce qu'il pourrait les laisser sans récompense, n'étant redevable à personne ; mais néanmoins, par une admirable bonté, il veut que notre béatitude dépende de nous : il nous la met, pour ainsi dire, entre les mains, il donne à tous les moyens de l'acquérir, il la promet à tous, pourvu qu'ils ne rejettent point sa grâce, et qu'ils en fassent un bon usage. Qui ne louera donc à jamais sa miséricorde, qui a répandu si libéralement ses grâces sur les bons et sur les méchants, depuis la création du monde, souffrant les méchants, qui sont les vases de sa colère, avec une extrême patience, *pour faire paraître les richesses de sa gloire sur les bons, qui sont les vases de sa miséricorde qu'il a préparés pour la gloire* (1).

(1) Ut ostenderet divitias gloriæ suæ in vasa misericordiæ, quæ præparavit in gloriam. *Rom.* 9. 23.

ENTRETIEN

POUR LE JEUDI DE LA CINQUIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

V. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, parce qu'il est la cause principale de notre justification.

Que Jésus-Christ veut que nous travaillions avec lui à notre justification, et qu'il fait en cela éclater sa bonté.

Dabo eis cor novum, ut sciant me, quia ego sum Dominus : et erunt mihi in populum, et ego ero eis in Deum, quia revertentur ad me in toto corde suo.

Je leur donnerai un cœur nouveau, afin qu'ils me connaissent, et qu'ils sachent que je suis leur Seigneur. Et ils seront mon peuple, et je serai leur Dieu, parce qu'ils retourneront vers moi de tout leur cœur. JEREM. 24.

I. CONSIDÉRATION.

Lorsqu'il s'agit de faire quelque acte de vertu qui contribue à notre conversion et à la sanctification de nos âmes, il est nécessaire que la grâce du Rédempteur nous prévienne par de bonnes pensées, et par de saintes affections auxquelles notre libre arbitre n'a point de part, parce que ce sont des mouvements indélibérés que Dieu produit en nous, c'est-à-dire, sans qu'il attende, pour les produire, notre libre consentement. Cette vérité n'a pas besoin de preuve, elle est reçue de tous les défenseurs de la grâce; le témoignage de saint Au-

gustin suffira pour tous. Lorsqu'il est dit dans les Écritures saintes : *Ouvrez votre bouche, et je la remplirai*, deux choses semblent nous être marquées, l'une qui appartient à l'homme, l'autre qui appartient à Dieu. Mais lorsqu'il est dit : *J'ouvrirai votre bouche et je vous instruirai*, l'un et l'autre regardent Dieu. Pourquoi, sinon que dans l'un des deux, Dieu coopère à l'homme qui agit avec lui : et dans l'autre, Dieu agit tout seul. C'est pourquoi il fait plusieurs biens dans l'homme, que l'homme ne fait pas ; mais l'homme ne fait rien que Dieu ne lui fasse faire (1). Car Dieu nous garde de tomber dans cet égarement d'esprit, de prétendre d'avoir la prévention sur lui dans ses propres dons, et de lui donner le dernier lieu ; car il est écrit : *Sa miséricorde me préviendra :* et c'est à lui qu'on donne cette véritable louange : *Vous l'avez prévenu par la bénédiction de votre douceur* (2).

II. CONSIDÉRATION.

Il n'est pas de la grâce que les théologiens appellent *concomitante et coopérante*, parce qu'elle nous accompagne et produit avec nous les actes libres, qui nous disposent à la justification, ou qui contribuent à notre sanctification, comme de la grâce qu'on appelle *prévenante*, parce qu'elle prévient notre volonté, et la réveille, pour ainsi dire, la touchant, l'excitant et la portant à

(1) In sententiâ illâ ubi dicitur : Aperi os, et adimplebo illud, quasi unum videtur ad hominem pertinere, alterum ad Deum. In hâc autem ubi dicitur : Ego aperiam os tuum, et instruam te : utrumque ad Dominum. Quare hoc ? nisi quia in uno istorum cooperatur homini facienti, alterum solus facit. Quapropter multa bona in homine facit quæ non facit homo ; nulla verò facit homo, quæ non facit Deus ut faciat homo. *S. Aug. lib. 2. contrà duas ep. Pelag. ad Bonif. c. 9.*

(2) Avertat enim Deus hanc amentiam ut in donis ejus nos priores faciamus, posteriorem ipsum ; quoniam misericordia ejus præveniet me, et ipse est cui veraciter cantatur : Quoniam prævenisti eum in benedictione dulcedinis. *Ibidem.*

recevoir le mouvement du Saint-Esprit, qui l'appelle. Car au lieu que celle-ci agit en nous sans nous, comme nous avons dit, celle-là agit en nous et avec nous, se joignant à notre libre arbitre pour produire l'effet que Dieu prétend. En quoi il fait éclater sa bonté; s'associant, comme dit saint Chrysologue, à ses fidèles serviteurs, pour travailler de concert à leur salut. Seigneur, vous nous assistez dans les choses que vous nous commandez de faire, en opérant avec nous, et vous daignez par votre bonté nous associer à votre ouvrage (1). Ce n'est point par manque de force et de puissance qu'il en use ainsi, dit saint Thomas, mais par une surabondance de sa bonté, qui veut communiquer à ses créatures l'honneur d'agir avec lui comme causes secondes subordonnées à la première (2). Ce n'est pas qu'il soit faible, dit saint Jérome; c'est qu'il veut aider notre faiblesse, et fortifier notre libre arbitre, qui ne pourrait, sans lui, faire le bien ni le vouloir. Si le diable, qui vient attaquer l'homme, est plus fort que lui, l'homme demeurera toujours ferme, et Jésus-Christ prendra le parti de son serviteur, et combattra pour lui comme pour son compagnon qu'il associe au combat : non que la force de Jésus-Christ soit faible quand il est seul contre le diable, mais parce qu'on laisse à l'homme son libre arbitre, et qu'il agit avec plus de force dans le combat, quand nous y joignons nos efforts (3). Enfin, c'est pour ne laisser pas oisive la

(1) Tu in his quæ nobis facienda præcipis, ipse operator assistis : nos operis tui facis pro tuâ dignatione consortes. *S. Chrysol. serm.* 91. *circa med.*

(2) Non propter defectum suæ virtutis, sed propter abundantiam suæ bonitatis, ut dignitatem suæ causalitatis etiam creaturis communicet. 1. *p. q.* 22. *a.* 3. *in corp.*

(3) Si adversùs hominem robustior in expugnando diabolus exstiterit, stabit homo, stabit et Christus pro homine suo, pro sodali suo : non quòd solius Christi adversùs diabolum virtus infirma sit, sed quòd liberum homini relinquatur arbitrium et annitentibus nobis ipse in prælio fortior fiat. *S. Hieron. in Ecclesiasten, c.* 4. *ad illa :* Si ceciderit unus.

puissance, qui est essentielle au libre arbitre, de consentir à la grâce de Jésus-Christ, et de recevoir le mouvement du divin Esprit ou de le rejeter. Dieu agit en nous, dit le pape Célestin I, afin que nous voulions et que nous fassions ce qu'il veut : et il ne souffre pas que ce qu'il nous a donné pour en faire usage, et non pas pour le négliger, demeure oisif; afin que nous soyons aussi coopérateurs de la grâce de Dieu (1). C'est pourquoi les Pères distinguent avec tant de soin ce que Dieu fait sans nous et ce qu'il fait avec nous, afin de conserver les droits du libre arbitre et de la grâce, et les accorder ensemble. Ainsi saint Grégoire expliquant ces paroles de saint Paul : *Ce n'est pas moi, mais la grâce de Dieu avec moi*, dit excellemment : « J'ai travaillé dans les bonnes œuvres; ce n'est » pas moi, et pourtant c'est moi. Car à l'égard du don » par lequel le Seigneur m'a prévenu, ce n'est pas » moi, je n'y ai point de part (voilà la grâce préve- » nante); mais en tant que j'ai suivi le don par ma » volonté, c'est aussi moi (2) » (voilà le consentement du libre arbitre). Nos bonnes œuvres, dit ce même Père, sont les œuvres de Dieu tout-puissant et les nôtres; parce qu'il nous prévient par son inspiration afin de nous faire vouloir, et il nous suit par son secours, afin que ce vouloir ne soit pas inutile, mais que nous puissions accomplir ce que nous voulons (3). Saint Augustin ne parle pas autrement que saint Grégoire :

(1) Agit quippè in nobis, ut quod vult, et velimus, et agamus, nec otiosa esse patitur quæ exercenda, non negligenda donavit ut et nos cooperatores simus gratiæ Dei. *Cœlest.* 1. *ep.* 1. *ad Episc. Galliæ*, *c.* 12.

(2) In bono opere laboravi non ego, sed et ego. In hoc enim quod solo Domini dono prævenius sum, non ego : in hoc autem quod donum voluntate subsecutus sum, et ego. *S. Greg. homil.* 9. *in Ezech.*

(3) Bona nostra et omnipotentis Dei sunt, et nostra ; quia ipse aspirando nos prævenit ut velimus, qui adjuvando subsequitur, ne inaniter velimus, sed possimus implere quod volumus. *Ibidem, paulò super.*

Dieu a voulu que l'acte de volonté que nous formons dans nous, fût à lui et à nous : à lui, en nous appelant ; à nous, en suivant son appel et sa vocation (1). Ce n'est pas moi, dit-il dans un autre endroit après saint Paul, mais la grâce de Dieu : c'est-à-dire, avec moi ce n'est pas moi seul, mais la grâce de Dieu avec moi. Par conséquent ce n'est pas la grâce de Dieu seule, ni lui seul, mais la grâce de Dieu avec lui (2). Et derechef : Afin donc que nous ayons le vouloir, c'est lui seul qui opère (voilà la grâce prévenante, qui est un désir subit, une complaisance dans le bien, un commencement de volonté, un vouloir indélibéré et imparfait, par lequel l'esprit de Jésus prévient notre libre arbitre, et que ce Père appelle, *une petite volonté, une petite charité*) ; mais lorsque nous voulons, et que nous voulons de telle sorte que nous en venons à l'effet, il opère avec nous (3) : voilà notre consentement avec la grâce coopérante). De là vient qu'au livre *de l'esprit et de la lettre*, il distingue le désir de croire, du consentement : prenant le désir de croire, pour ce mouvement indélibéré que Jésus-Christ nous inspire par miséricorde, et le consentement, pour l'acte de volonté par lequel notre libre arbitre, fortifié par la grâce concomitante, se soumet à la lumière de la foi. Lorsque Dieu agit de cette manière avec l'âme afin qu'elle croie (car elle ne peut croire par quelque franc arbitre que ce soit, s'il n'y a point de persuasion ou de vocation à laquelle elle croie), certes, Dieu opère dans l'homme la volonté et le désir même de croire, et sa miséricorde nous prévient en toutes choses : mais

(1) Ut velimus, suum esse voluit et nostrum : suum vocando, nostrum sequendo. *S. Aug. lib. ad simpl. quæst. 2. circà med.*

(2) Non ego, sed gratia Dei mecum : id est, non solus, sed gratia Dei mecum : ac per hoc nec gratia Dei sola, nec ipse solus, sed gratia Dei cum illo. *S. Aug. lib. de gratiâ et libero arbitrio, c. 5. infrà medium.*

(3) Ut ergò velimus, sinè nobis operatur : cùm autem volumus, et sic volumus ut faciamus, nobiscum operatur.

pour consentir à la vocation ou n'y consentir pas, cela dépend du choix de notre volonté (1).

III. CONSIDÉRATION.

Il y a trois choses considérables dans la justification, dans lesquelles Dieu demande le concours de notre libre arbitre, savoir, ce qui la précède, ce qui la suit, et la justification même. Ce qui précède, ce sont les actes de foi, d'espérance, de crainte, de douleur, et des autres vertus, qui servent de disposition à la grâce. Ce qui suit, ce sont les bonnes œuvres et la persévérance finale qui méritent la gloire. L'acte de foi, que les Pères appellent *le commencement de notre justification*, demande notre coopération à la grâce (2). C'est à notre bonne volonté de croire au commencement, et d'obéir à celui qui nous appelle. (Voilà la grâce prévenante qui précède notre libre arbitre, selon saint Chrysostome (3), même pour le premier acte de foi). Mais après qu'on a jeté les fondements de la foi, alors nous avons encore besoin du secours de l'Esprit, afin qu'elle demeure en nous inébranlable et immuable. Car Dieu ni la grâce de l'Esprit ne prévient pas notre bonne résolution; mais encore qu'il appelle, il attend néanmoins que nous nous approchions de notre franche volonté (voilà le consentement qu'il exige de nous), et alors il nous donne son secours (4).

(1) His autem modis quandò Deus agit cum animâ ut credat (neque enim credere potest quolibet libero arbitrio, si nulla sit suasio, vel vocatio cui credat), profectò et ipsum velle credere Deus operatur in homine, et in omnibus misericordia ejus præveniet nos: consentire autem vocationi Dei, vel ab illâ dissentire, nostræ voluntatis est. *S. Aug. lib. de spiritu et litt. c.* 34.

(2) *Vide Ruiz, tom. de Provid. disp.* 59. *sect.* 3.

(3) *Voyez son homélie* 17. *sur S. Jean.*

(4) Initio credere et parere vocanti nostræ est bonæ mentis, at postquàm jacta fuerint fidei fundamenta, jam opus est auxilio

Il en est de même de la prière, par laquelle nous demandons notre conversion, et des autres actes qui nous y disposent. C'est en ce sens que saint Hilaire dit que, lorsque nous prions, le commencement est de nous, afin que Dieu nous donne ce que nous lui demandons (1). « C'est à nous à commencer, dit saint » Jérome, et c'est à Dieu d'achever (2). » Il veut dire que c'est à nous, par exemple, à nous disposer avec son secours à la justification, et puis que Dieu nous confère la grâce sanctifiante qui nous rend justes; ou bien qu'étant justifiés, c'est à nous à commencer par faire de bonnes œuvres, toujours avec son assistance, et puis qu'il achève en nous élevant à la gloire (3). *Faites en sorte que vous soyez sauvés*, dit l'Écriture (4). *Faites que votre conduite et vos intentions soient droites* (5). *Levez la pierre* (6) qui ferme le tombeau, afin que le mort en sorte. Le Fils de Dieu ne la lèvera pas tout seul, dit saint Chrysologue. Jésus-Christ demande le secours, ou, pour mieux dire, le concours des hommes, lors même qu'il s'agit de faire des miracles en leur faveur. Il ne suffit pas, c'est-à-dire, il ne veut pas tout seul lever la pierre du sépulcre, lui qui suffit et qui peut seul chasser la mort (7). Il avait dit au-

Spiritûs, ut in nobis maneat inconcussa et insubvertibilis. Neque enim Deus, neque Spiritûs gratia nostrum prævenit propositum. Sed tametsi vocet, exspectat tamen ut spontè, et propriâ voluntate accedamus, ac tùm demùm nobis suum exhibet auxilium. *S. Chrysost. serm. de verbis Apostoli :* Habentes eumdem spiritum fidei.

(1) Cùm oramus à nobis exordium esse, ut munus à Deo sit. *S. Hilarius in Psal.* 118. *ad illud :* Inclina cor meum, Deus

(2) Nostrum sit incipere, illius perficere. *S. Hieronyn. Dial.* 3. *contr. Pelag.*

(3) Ut initia voluntatis à nobis sint, et perfectionem beatitudinis à Domino consequamur. *Idem, in Ezech.* 3. *propè initium.*

(4) Sic facite ut salvi sitis. *Eccli.* 3.

(5) Bonas facite vias vestras, et studia vestra. *Jerem.* 7.

(6) Tollite lapidem. *Joan.* 11. 39.

(7) Inter divinas virtutes humanum Christus requirit auxilium.

paravant par son Prophète : *Je leur ôterai du sein ce cœur de pierre, et je leur donnerai un cœur de chair* (1), et maintenant il leur commande de l'ôter eux-mêmes ; afin que leurs âmes, qui étaient mortes par leur incrédulité, sortent du tombeau de leurs crimes.

De là vient que l'Écriture et les Pères attribuent la conversion du pécheur, tantôt à Dieu, tantôt au pécheur même. Tantôt ils allèguent ces paroles de saint Paul : *Votre persuasion ne vient point de celui qui vous appelle* (2), et disent que ce n'est point Dieu qui est la cause du sentiment dont le pécheur se laisse persuader, lorsqu'il se convertit ; mais que c'est le pécheur qui consent ou ne consent pas à celui qui l'appelle (3). Tantôt ils apportent ce texte du même Apôtre : *Il ne dépend pas de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde* (4) ; pour donner tout à Dieu, qui prépare la bonne volonté de l'homme, afin de l'aider, et qui l'aide après qu'il l'a préparée (5). Que veut dire cela, sinon que notre conversion ne dépend pas de nous seuls ni de Dieu seul ; que l'homme ne peut se convertir tout seul sans la grâce de Dieu ; que Dieu ne veut pas convertir l'homme sans son consentement ? De là viennent ces manières de parler de l'Écriture, qui semblent se contredire,

Non sufficit amovere lapidem, qui mortem sufficit effugare. *S. Chrysol. serm.* 65. *qui est* 3. *de Lazaro posi init.*

(1) Et auferam cor lapideum de carne eorum, et dabo eis cor carneum. *Ezech.* 11. 19.

(2) Persuasio vestra non est ex eo qui vocavit vos. *Galat.* 5. 8.

(3) Sive in bonam, sive in malam partem, nec Deus nec diabolus in causâ est ; quia persuasio nostra, non est ex eo qui vocavit nos, sed ex nobis qui vel consentimus, vel non consentimus vocanti. *S. Hieronym. Ad illa verba Gal.* 5 : Persuasio vestra non est ex eo qui vocavit vos.

(4) Non est volentis neque currentis, sed miserentis Dei. *Rom.* 9. 16.

(5) Ut totum Deo detur, qui hominis voluntatem bonam et præparat adjuvandam, et adjuvat præparatam. *S. Aug. in Ench.* c. 32.

mais qui sont néanmoins véritables chacune dans son sens, et qui s'accordent parfaitement.

Que c'est Dieu qui change le cœur de l'homme (1). *Que c'est l'homme qui change son cœur : J'ai résolu au fond de mon cœur, de m'abstenir du vin, afin de porter mon esprit à la sagesse* (2).

Que c'est Dieu qui ouvre le cœur de l'homme : *Que Dieu ouvre votre cœur pour aimer sa loi et garder ses commandements* (3). Que c'est l'homme qui ouvre son cœur à Dieu : *Si quelqu'un écoute ma voix, et m'ouvre sa porte, j'entrerai chez lui* (4).

Que c'est Dieu qui renouvelle le cœur de l'homme : *Je vous donnerai un cœur nouveau, et je vous ferai marcher dans les sentiers de mes commandements* (5). Que c'est l'homme qui renouvelle son cœur : *Faites-vous un cœur nouveau* (6).

Que c'est Dieu qui grave sa loi dans le cœur de l'homme : *Je mettrai la loi dans leurs entrailles, et je l'écrirai dans leurs cœurs* (7). Que c'est l'homme qui la lie autour de ses doigts, et qui l'écrit dans son cœur (8).

Que c'est Dieu qui brise les liens qui captivent le cœur de l'homme (9). Que c'est l'homme qui brise ses liens et qui rompt ses chaînes : *Brisez les liens de vo-*

(1) Immutavit ei Deus cor aliud. 1. *Reg.* 10.

(2) Cogitavi in corde meo abstrahere à vino carnem meam, ut animum meum transferrem ad sapientiam. *Eccles.* 2. 3.

(3) Adaperiat cor vestrum in lege suâ et in præceptis suis. 2. *Mach.* 1.

(4) Si quis audierit vocem meam, et aperuerit mihi januam, intrabo ad illum. *Luc.* 12.

(5) Dabo vobis cor novum, et faciam ut in præceptis ambuletis. *Ezech.* 36.

(6) Facite vobis cor novum. *Ezech.* 18.

(7) Dabo legem in visceribus eorum, et in corde eorum scribam eam. *Jerem.* 31.

(8) Liga eam in digitis tuis, scribe illam in tabulis cordis tui. *Prov.* 7. 3.

(9) Conteram virgam ejus de dorso tuo, et vincula tua disrumpam. *Nahum.* 1.

tre cœur, esclave, fille de Sion. Rompez les chaînes de l'impiété, déchargez-vous de ces fardeaux qui vous accablent (1).

Que c'est Dieu qui délivre le pécheur de la mort. *Les douleurs de la mort m'ont environné, je suis en danger de tomber dans l'enfer. O Seigneur, délivrez mon âme* (2). Que c'est le pécheur qui délivre son âme de la perdition. *Il dira : J'ai péché, il est vrai ; j'ai failli, je l'avoue, et je n'ai pas été puni comme je le méritais ; et il délivrera son âme de la perdition où elle allait s'engager* (3).

Que c'est Dieu qui purifie l'âme du pécheur et la rend plus blanche que la neige (4). Que c'est le pécheur qui purifie son âme : *Lavez-vous, purifiez-vous ; ôtez de devant mes yeux le dérèglement de vos pensées* (5).

Ne voyez-vous pas que notre conversion dépend de Dieu et de nous ? dit saint Chrysostome (6). Ne voyez-vous pas qu'il faut nous purifier les premiers, et alors Dieu nous purifie ? car ayant dit premièrement : Lavez-vous, purifiez-vous, il ajoute aussitôt : Je vous rendrai blancs comme la neige (7). Lavez-vous les premiers, pleurez vos péchés, disposez-vous par les actes d'une véritable conversion, en suivant l'esprit

(1) Solve vincula colli tui, captiva, filia Sion.... Dissolve colligationes impietatis, solve fasciculos deprimentes. *Isa.* 52. 58.

(2) Exspecta Dominum, et liberabit te. *Prov.* 20. 22. Circumdederunt me dolores mortis, pericula inferni invenerunt me. O Domine, libera animam meam. *Psal.* 114. 3. 5.

(3) Dicet : Peccavi, et verè deliqui, et ut eram dignus non recepi : liberavit animam suam ne pergeret in interitum. *Job.* 33.

(4) Lavabis me, et super nivem dealbabor. *Psal.* 50.

(5) Lavamini, mundi estote, auferte malum cogitationum vestrarum ab oculis meis. *Is.* 1. 16.

(6) Vides, quòd est et nostrum et Dei. *S. Chrysost.*

(7) Vides quòd priores nos ipsos oportet mundare, et tùm Deus mundat. Cùm enim priùs dixisset : Lavamini, et mundi estote, tùm subdidit : Ego dealbabo.

de Jésus, qui vous appelle à la pénitence (1). Car il faut auparavant « que la volonté humaine, soutenue » par le secours de la miséricorde divine, qui la pré- » vient, et touchée par le souffle intérieur et oc- » culte d'une inspiration secrète, se convertisse vers » Dieu (2), » pour me servir des termes d'un concile. Et puis Dieu se tourne vers elle par l'infusion de la grâce sanctifiante, qui rend l'âme blanche comme la neige et la laine la plus blanche, quand elle serait plus rouge que l'écarlate et le vermillon, à cause de ses actions sanguinaires et inhumaines. Si vous vous convertissez en consentant à mon inspiration, et écoutant la voix qui vous avertit de retourner vers moi, je vous convertirai en vous donnant ma grâce, et vous jouirez de ma présence; et si vous séparez ce qui est précieux d'avec ce qui est vil, en quittant le péché, vous serez comme ma bouche (3). *Faites donc pénitence, et convertissez-vous, afin que vos péchés soient effacés* (4).

IV. CONSIDÉRATION.

Il en est de même de ce qui suit la justification : l'Écriture-Sainte s'en explique de la même manière que de ce qui la précède.

Elle nous dit que c'est Dieu qui nous donne des yeux qui voient, et des oreilles qui entendent (5). Mais

(1) Si fuerint peccata vestra ut coccinum, quasi nix dealbabuntur. *Is.* 1.

(2) Ut voluntas humana misericordiæ prævenientis auxilio suffulta, et interiori quodam et occulto secretioris inspirationis afflatu contacta sese convertat in Deum. *Conc. Senon. c.* 15.

(3) Si converteris, convertam te, et ante faciem meam stabis : et si separaveris pretiosum à vili, quasi os meum eris. *Jerem.* 15.

(4) Pœnitemini igitur, et convertimini, ut deleantur peccata vestra. *Act.* 3. 19.

(5) Aurem audientem, et oculum videntem, Dominus fecit utrumque. *Prov.* 20.

elle nous dit aussi qu'il ne les donne qu'à ceux qui veulent voir et qui veulent ouïr. *Écoutez. Voyez. Appliquez un collyre sur vos yeux, afin de voir clair. Écoutez, fille du Prince, et ouvrez les yeux* (1).

Elle nous dit que la sagesse est un don de Dieu. *Le Seigneur donne la sagesse; la prudence et la science sortent de sa bouche* (2). Mais elle dit aussi qu'il y faut coopérer. *Travaillez à acquérir la sagesse; appliquez-vous à acquérir la prudence. N'abandonnez point la sagesse, et elle vous gardera; aimez-la, et elle vous conservera. Tâchez d'acquérir la sagesse. Faites état d'acquérir la prudence, quand vous devriez y employer tout ce que vous pouvez posséder* (3).

Elle nous dit que le commencement des bonnes pensées vient de Dieu. *Nous ne sommes pas capables de former de nous-mêmes une bonne pensée comme de nous-mêmes; mais notre capacité vient de Dieu* (4). Elle nous dit aussi que le fruit des bonnes pensées et le consentement que nous leur donnons, dépend de nous, et que nous les devons entretenir. *Pensez continuellement à ce que Dieu vous commande* (5). *Pensez à Dieu dans toutes vos voies, et il conduira lui-même vos pas* (6).

Elle nous dit que c'est Dieu qui gouverne notre langue, et qui nous fait parler avec sagesse et avec

(1) Audite. Videte. Collyrio inunge oculos tuos, ut videas. Audi, filia, et vide. *Prov.* 18. *et* 4. 1. *et* 5. 7. *Matth.* 18. 11. *Apoc.* 3. *et Ps.* 44. 12.

(2) Dominus dat sapientiam, et ex ore ejus prudentia et scientia. *Prov.* 2.

(3) Posside sapientiam, posside prudentiam. Ne dimittas eam, et conservabit te. Principium sapientiæ : Posside sapientiam, et in omni possessione tuâ acquire prudentiam. *Prov.* 4. *Ibid. v.* 6. 7.

(4) Non sumus sufficientes cogitare aliquid à nobis quasi ex nobis : sed sufficientia nostra ex Deo est. 2. *Cor.* 3. 5.

(5) Quæ præcipit tibi Deus, illa cogita semper. *Eccli.* 3. 22.

(6) In omnibus viis tuis cogita illum, et ipse diriget gressus tuos. *Prov.* 3.

succès. *C'est à l'homme à préparer son âme, et à penser à ce qu'il doit dire ; mais c'est au Seigneur a gouverner sa langue, et répandre sa grâce sur ses lèvres* (1). *J'ouvrirai votre bouche, et je vous enseignerai ce que vous devez dire* (2). Mais elle dit aussi que le bon effet de nos paroles, qui dépend de Dieu seul, comme de la cause qui le produit, ne laisse pas de dépendre encore de notre libre arbitre : parce que nous pouvons y apporter, avec la grâce divine, les dispositions nécessaires ; nous pouvons l'impétrer par nos prières, et nous pourrions l'empêcher par notre silence, si nous voulions (3). *Le cœur du sage instruit sa bouche, et l'esprit qui l'anime rendra ses paroles plus agréables* (4).

Elle nous dit que la voie de l'homme n'est pas en son pouvoir, qu'il n'est pas le maître de ses actions, quant à l'exécution ; qu'il ne dépend pas de lui de les faire réussir, qu'il n'en peut connaître le succès, que c'est à Dieu à dresser ses pas et à les conduire à une heureuse fin (5). Mais elle nous dit aussi que l'homme sage conduit ses pas (6) ; que c'est à lui à conduire ses pas par des voies droites, de peur qu'il ne s'égare (7) ; qu'il doit préparer la voie du Seigneur, et redresser dans la solitude les sentiers de notre Dieu (8),

(1) Hominis est animam præparare, et Domini gubernare linguam. *Prov.* 16.

(2) Ego aperiam os tuum, et instruam te quæ debeas loqui. *Exod.* 4.

(3) Tribue sermonem compositum in ore meo in conspectu leonis, et transfer cor illius. *Esth.* 14.

(4) Cor sapientis erudiet os ejus, et labiis ejus addet gratiam. *Prov.* 16.

(5) Scio, Domine, quia non est hominis via ejus, neque viri est ut ambulet, et dirigat gressus suos. *Jerem.* 10. A Domino diriguntur gressus viri, quis autem hominum intelligere potest viam suam? *Prov.* 20. 24.

(6) Vir prudens dirigit gressus suos. *Prov.* 15.

(7) Gressus rectos facite semitis vestris, ut non claudicans quis erret. *Hebr.* 12. 13.

(8) Parate viam Domini : rectas facite in solitudine semitas Dei nostri. *Is.* 20. 3.

et enfin, qu'il est en sa liberté de conduire son âme, et dresser les mouvements de son cœur vers la sagesse (1). Y a-t-il de la contradiction dans ces paroles, si contraires en apparence ? nullement. La voie de l'homme ne dépend pas de lui, quant à l'exécution de ses bonnes résolutions, parce qu'il en peut être empêché malgré lui : mais l'élection dépend de nous, supposé le secours divin, avec lequel nous pouvons choisir la voie droite, et former de louables desseins (2). Ne m'alléguez point, dit Némésius, ces paroles du prophète Jérémie : *Les voies de l'homme ne sont point en son pouvoir* (3). Ne dites point : Comment l'homme serait-il maître de lui-même ? sa voie est hors de son pouvoir ; les pensées des hommes sont vaines, nous ne pouvons pas les mettre en exécution. Ce raisonnement est fautif et sujet à l'illusion. Il est vrai qu'il ne dépend pas de nous d'être riches, ou d'avoir de la santé, ou de faire fortune, ou de disposer des choses dont l'évènement dépend de la providence divine ; mais il est en notre pouvoir de nous porter aux actions de la vertu ou du vice : nos élections, nos mouvements interieurs, et toutes les choses que nous pouvons également faire ou ne pas faire, dépendent de notre libre arbitre (4). Il faut donc bien distinguer l'exécution d'avec l'élection, et reconnaître, avec saint Damascène, que l'é-

(1) Animam meam direxi ad illam. *Eccli. ultim. cap.*

(2) Non est in homine via ejus quantùm ad exsecutionem electionum in quibus homo impediri potest, velit, nolit. Electiones autem ipsæ sunt in nobis supposito divino auxilio. *S. Thom.* 1. *p. q.* 83. *a.* 1. *ad* 4.

(3) Non sunt in homine viæ ejus. *Jerem.* 10. 23.

(4) Non enim ut divites simus aut pauperes, aut perpetuò sani... aut eorum quorum exitus à providentiâ pendet, nostra potestas est, sed actionum ad virtutem et vitium, et electionum, et motuum, et quorum æquè etiam opposita agere possumus. *Nemes. libro* de naturâ hominis, *c.* 40. *in med.; aliàs de Philos. l.* 7. *c.* 2. *citatur à sancto Thom. sub nomine Gregorii Nyss. q.* 24. *de verit. a.* 1. *ad* 1.

lection des choses qu'on projette de faire, est toujours en notre pouvoir ; mais que l'exécution est souvent empêchée par quelque ressort de la Providence (1). Quand je dis que l'élection est toujours en notre pouvoir, je présuppose le secours de la grâce, sans lequel nous ne pouvons ni vouloir, ni faire le bien. C'est ce que veut dire saint Fulgence par ces paroles : La voie que l'homme tient de Dieu, n'est pas en son pouvoir, et il ne dépend pas de l'homme de corriger sa voie qu'il tient de soi-même. Il n'a donc pas sa voie en son pouvoir, et il ne corrige point sa vie, s'il ne reçoit avec la droiture du cœur le don de la grâce spirituelle (2), sans laquelle il ne peut rien tout seul (3). Mais il ne s'ensuit pas pour cela qu'il ne soit besoin d'employer que des vœux, sans y ajouter, pour bien vivre, l'efficace de notre volonté. Car Dieu est appelé notre aide, et personne ne peut être aidé s'il ne s'efforce lui-même de faire quelque chose de son propre mouvement (4).

V. CONSIDÉRATION.

C'est la première conclusion que nous devons tirer de tout ce que nous venons de dire : savoir, que toute

(1) Est autem operæ pretium agnoscere electionem agendorum semper in nostrâ potestate esse, actionem verò plerùmque quodam providentiæ modo præpediri. *S. Damasc.* 2. *fidei*, *c.* 26. *sub finem.*

(2) Non est in homine via ejus quam habet ex Deo : neque viri est ut corrigat viam suam quam habet ex seipso. Viam ergò suam non habet ipse, nec vitam suam corrigit, nisi cum rectitudine cordis donum gratiæ spiritualis acceperit. *S. Fulg. l. de Incarnat. et grat. c.* 20. *post med. Vide etiam l.* 1. *ad Monimum*, *c.* 28.

(3) Sinè me nihil potestis facere. *Joan.* 15. 5.

(4) Non ideò de hâc re solis votis agendum est, ut non subinferatur ad benè vivendum etiam nostræ efficacia voluntatis. Adjutor enim noster dicitur : nec adjuvari potest, nisi qui aliquid sponte conatur. *S. August. l.* 2. *de peccat. merit. et remiss.*

notre justification vient de Jésus-Christ; mais que nous ne la recevons pas comme en dormant, ni demeurant oisifs, sans vouloir rien faire de notre part. Tenons donc, mes frères, cette justification, si nous l'avons (il parle de celle de Jésus-Christ, et non pas de la loi); augmentons-la, si nous en avons encore peu, et tâchons de parvenir à la perfection, lorsque nous serons arrivés au lieu où l'on dit : O mort, où est ta victoire? Tout cela vient de Dieu; mais il ne nous vient pas comme en dormant, ou comme si nous ne voulions rien faire. Vous n'aurez point dans vous la justice de Dieu sans votre volonté. La volonté est de vous; la justice, de Dieu. La justice de Dieu peut subsister sans votre volonté; mais elle ne peut être dans vous que par votre volonté. On vous a montré ce que vous devez faire (1). La loi dit : Ne faites pas ceci, ne faites pas cela; faites ceci et cela. On vous l'a fait entendre, on vous l'a commandé, on vous l'a déclaré : si vous avez de l'esprit, vous avez compris ce que vous devez faire : recourez à la prière, afin que vous le fassiez, si vous connaissez la force de la résurrection de Jésus-Christ (2). Il a été livré pour nos péchés, il est ressuscité pour notre justification, c'est-à-dire, pour nous rendre justes.

(1) Hanc ergò justificationem, fratres mei, et habeamus in quantum habemus, et augeamus in quantum minores sumus, et perficiamus, cùm illuc venerimus, ubi dicetur : Ubi est, mors, victoria tua? Totum ex Deo; non tamen quasi dormientes, non quasi ut non conemur, non quasi ut non velimus. Sinè voluntate tuâ non erit in te justitia Dei : voluntas quidem non est nisi tua, justitia non est nisi Dei. Esse potest justitia Dei sinè voluntate tuâ : sed in te esse non potest, nisi per voluntatem tuam. Demonstratum est quid agere debeas. *S. Aug. serm.* 15. *de verb. Apost. circà medium, et ad illa verba :* Ut inveniat in illo non habens meam justitiam quæ ex lege est; sed eam quæ est per fidem Christi.

(2) Jussit lex : Non facias illud, non illud : fac hoc atque illud : demonstratum est tibi, jussum est tibi, apertum est tibi : si tibi est cor, intellexisti quid facias : roga ut facias, si cognoscis virtutem resurrectionis Christi. *Ibid.*

Vous êtes son ouvrage, non-seulement parce que vous êtes homme, mais encore parce que vous êtes juste. Comme homme, il vous a créé sans vous; mais comme juste, il ne vous justifie pas sans vous (1). Plusieurs diront, au jour du jugement: Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom? Mais il ne leur servira de rien d'avoir fait des miracles: il faut de bonnes œuvres, dit saint Hilaire: les miracles sont de Dieu; les bonnes œuvres de nous, avec sa grâce. Il faut donc contribuer du nôtre, pour mériter l'éternité bienheureuse: il faut donner du propre, aimant le bien, fuyant le mal, et obéissant aux préceptes célestes de toute l'étendue de notre affection (2). Car, comme dit saint Paulin, quel gré nous saura-t-on d'être seulement fidèles, en donnant des biens qui ne nous appartiennent pas, si nous ne nous servons du nôtre, c'est-à-dire, du libre arbitre de notre volonté (3). Notre amour est un bien qui est à nous: donnons-le à Jésus-Christ, nous avons payé nos dettes (4). On n'exige de nous que ce qui est à nous et ce qui est notre bien; on ne demande, sinon que nous fassions, que nous aimions et estimions en nous ce qui est notre propre bien, comme Dieu l'aime et l'approuve en nous, afin que nous lui soyons semblables en aimant le bien, et le pratiquant (5). C'est pour cela que le libre arbitre a

(1) Qui ergò fecit te sinè te, non justificat te sinè te. Ergò fecit nescientem, justificat volentem. *Ibid.*

(2) De nostro igitur est beata illa æternitas promerenda, præstandumque est aliquid ex proprio, ut bonum velimus, et malum vitemus. Totoque affectu præceptis cœlestibus obtemperemus. *S. Hilar. in Matth. c. 7. ad hæc verba:* Nonne in nomine tuo prophetavimus?

(3) Quæ nobis est gratia, si in alieno tantùm fideles fuerimus, nisi de proprio serviamus voluntatis, id est, de libero arbitrio? *S. Paulin. ep. 2. ad Sever.*

(4) Res potestatis nostræ, noster est affectus: hunc Domino impendamus, et solvimus. *Idem. ep. 4. in fine.*

(5) Non exigitur à nobis nisi quod nostrum est, et quod bonum

été donné à tout âge et à toute personne capable de raison. Si vous voulez être parfait, dit notre Seigneur, je ne vous contrains point, je n'use point d'un empire absolu ; je vous propose le prix, je vous montre la récompense. C'est à vous à choisir, si vous voulez être couronné dans le combat (1).

La seconde conclusion que nous devons tirer, regarde l'obligation que nous avons à la singulière bonté de Jésus-Christ, qui a bien voulu faire par sa grâce, dit saint Grégoire de Nazianze, que ses dons soient nos mérites, et que nous ayons quelque droit à la vertu qu'il nous fait pratiquer (2). Car c'est par la providence de Jésus-Christ, qui opère tout en nous, que nous faisons des œuvres divines (3). Il faut que ce bon pasteur nous cherche le premier. Jamais, dit saint Fulgence, la brebis égarée ne voudrait revenir, s'il ne la prévenait, et ne la portait sur ses épaules. Elle ne peut chercher son pasteur, avant qu'il la cherche ; mais elle est prévenue, afin qu'elle le cherche. Au reste le pasteur la chercherait en vain, si, étant cherchée, elle ne pouvait aussi chercher le pasteur ; mais la bonté du pasteur qui la cherche, lui inspire aussi la volonté de le chercher pendant qu'elle est ici-bas. Or il la cherche afin qu'elle le cherche elle-même, quand il l'éclaire afin qu'elle

nostrum est : tantùm ut faciamus, approbemus, et diligamus in nobis, sicut et Deus diligit, et approbat bonum nostrum in nobis, ut ei similes simus diligendo et faciendo bona. *Hugo Victorin. l.* 1. *de Sacram. p.* 3. *c.* 23. *in. med.*

(1) In hoc omni ætati omnique personæ libertas arbitrii relicta est. Si vis, inquit, esse perfectus, non cogo, non impero, sed propono palmam, ostendo præmia. Tuum est eligere, si velis in agone atque certamine coronari. *S. Hieron. ep.* 8. *ad Demetr. circà med.*

(2) Ut nostra quoque aliquâ ex parte sit virtus. *S. Greg. Naz. in Apolog.*

(3) Divinâ pro virili parte perficimus Jesu Christi providentiâ, qui omnia operatur in nobis. *S. Dionys. de div. nominib. c.* 11. *in medio.*

croie (1). Jésus, le roi des siècles, opérant le salut du monde au milieu de la terre, a partagé les dons qu'il a faits aux hommes en mérites et en récompenses : en sorte que ceux qu'il nous fait durant la vie présente, deviennent nos mérites par nos souffrances volontaires; et ceux qu'il nous doit faire dans la vie future, nous les attendons de sa bonté comme un bien qu'il nous a promis gratuitement, et même nous les lui demandons comme une dette, suivant ce que dit l'Apôtre : A présent étant affranchis de la domination du péché et devenus esclaves de Dieu, vous avez pour fruit votre sanctification, et pour fin la vie éternelle (2). Nous savons, dit saint Jean, que lorsque Jésus-Christ se montrera dans sa gloire, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est (voilà la récompense qu'il donne à nos mérites), et quiconque a cette espérance en lui, se purifie comme lui-même est pur (voilà le mérite qu'il laisse à notre libre arbitre). Voyez, dit saint Augustin, comme il n'ôte point le libre arbitre, en disant qu'il se purifie. Qui est-ce qui nous purifie, sinon Dieu ? Mais Dieu ne vous purifie pas si vous ne le voulez (3). Vous vous purifiez donc, parce

(1) Pastorem suum quærere non potest priusquàm ab eo quæratur, sed à quærente prævenitur ut quærat. Pastor autem eam frustrà quæreret, si quærere ipsa pastorem quæsita non posset : sed hìc ei quærentis bonitas pastoris donat, ut etiam ipsa quærendi pastoris habeat voluntatem. Quæritur autem ut quærat, quandò illuminatur ut credat. *S. Fulg. lib. de Incar. Chr. et grat. c.* 22. *à medio.*

(2) Rex noster ante secula, cùm operatus est salutem in medio terræ, dona sua quæ dedit hominibus, in merita divisit et præmia, ut præsentia per liberam passionem nostra interim fierent merita, et futura per gratuitam sponsionem exspectaremus, imò expeteremus ut debita. Quæ utraque Paulus commemorans : Habetis, inquit, fructum vestrum in sanctificationem ; finem verò vitam æternam. *S. Bernardus, l. de grat. et lib. arbit ante finem.*

(3) Videte, quemadmodùm non abstulit liberum arbitrium, ut

que vous unissez à Dieu votre volonté. Vous vous purifiez, dis-je, non de vous-même, mais par la grâce de celui qui vient habiter en vous. Néanmoins parce que vous y faites quelque chose, il est raisonnable de vous en attribuer quelque chose, afin que vous disiez : Seigneur, aidez-moi, ne m'abandonnez pas. Si vous dites : Aidez-moi, vous faites donc quelque chose? car si vous ne faites rien, comment vous aide-t-il (1)?

diceret, castificat semetipsum. Quis nos castificat, nisi Deus? Sed Deus te nolentem non castificat. *S. Aug. tract. 4. in ep. Joan. post init.*

(1) Ergò quòd adjungis voluntatem tuam Deo, castificas teipsum : castificas te non de te, sed de illo qui venit ut habitet in te; tamen quia agis ibi aliquid, ideò et tibi aliquid tribuendum est. Ideò autem tibi tribuendum est, ut dicas : Adjutor meus esto, ne derelinquas me. Si dicis : Adjutor meus esto, aliquid agis; nam si nihil agis, quomodò ille adjuvat?

ENTRETIEN

POUR LE VENDREDI DE LA CINQUIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

VI. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la justification.

Qu'il n'y a point de pécheur si endurci, qu'il ne lui reste toujours quelque moyen de se convertir avant sa mort, s'il veut suivre la grâce de Jésus-Christ, qui ne lui manque point au besoin.

Cujus vult miseretur, et quem vult indurat.
Il fait miséricorde à qui il lui plaît, et il endurcit qui il lui plaît. ROM. 9. 8.

I. CONSIDÉRATION.

IL y a cette différence entre l'endurcissement des pécheurs qui vivent encore ici-bas, et celui des réprouvés qui sont déjà dans les enfers, que ceux-ci ne peuvent plus absolument se convertir, parce qu'ils sont privés de tout secours et de toute grâce; mais ceux-là ne sont pas encore dans un total abandon, il leur reste toujours quelque ressource et quelque moyen de salut, dont ils peuvent se servir pour rentrer en grâce avec Dieu. Cette vérité est fondée premièrement sur la bonté de Dieu, qui *ne veut pas que personne périsse, mais que tous retournent à lui par la pénitence* (1). Il faut poser ce principe que Dieu veut

(1) Nolens aliquos perire, sed omnes ad pœnitentiam reverti. 2. *Petr.* 3. 9.

tellement que tous les hommes se sauvent, qu'il ne soustrait sa grâce à personne (1). Dieu, dit saint Prosper, n'ôte à personne le moyen de se corriger; il est si bon, qu'il ne dépouille personne du pouvoir de faire le bien (2). L'enfer est plein de la colère de Dieu; on y punit tous les crimes, on n'y pardonne rien. Mais la terre est pleine de sa miséricorde, parce qu'on propose à tous la rémission des péchés (3). Car il ne faut désespérer de personne, pendant que la patience de Dieu amène les pécheurs à la pénitence, et qu'il n'enlève pas l'impie de cette vie; lui qui ne veut point qu'il meure, mais qu'il retourne et qu'il vive. Il est aujourd'hui païen : que savez-vous si demain il ne sera pas chrétien? C'est aujourd'hui un juif infidèle : que direz-vous s'il croit demain en Jésus-Christ? Aujourd'hui c'est un hérétique, et si demain il suit la vérité catholique? C'est aujourd'hui un schismatique, demain ne peut-il pas embrasser la paix de l'Église catholique? Que direz-vous si tous ceux que vous taxez de quelque erreur que ce soit, et que vous condamnez comme des hommes dont le salut est tout-à-fait désespéré, font pénitence avant la fin de cette vie, et trouvent la vraie vie dans l'autre monde (4)?

(1) Statuendum est quòd Deus adeò vult omnes homines salvos fieri, ut nemini quantumlibet scelerato gratiam suam subtrahat. *Concil. Coloniense in Ench. c. de Sacram. Pœnit.*

(2) Nemini Deus correctionis adimit viam, nec quemquam boni possibilitate dispoliat. *S. Prosper. lib. Respons. ad obj. Vincent. c.* 15. 2. *Petr.* 3. 9.

(3) Plena est terra misericordiâ Domini, quia omnibus est data remissio peccatorum. *S. Amb. serm.* 8. *in Psal.* 118.

(4) De nullo enim desperandum est, quandiù patientia Dei ad pœnitentiam adducit : nec de hâc vitâ rapit impium qui non mortem vult impii, tantùm ut revertatur, et vivat. Paganus est hodiè, undè scis utrùm sit futurus crastino christianus? Judæus infidelis est hodiè : quid, si cras credat in Christum? Hæreticus est hodiè : quid, si cras sequatur catholicam veritatem? Schismaticus est hodiè : quid, si cras amplectatur catholicam pacem? Quid,

II. CONSIDÉRATION.

Secondement cette vérité est fondée sur les mérites de Jésus-Christ, qui *s'est donné lui-même, pour être le prix et la rédemption de tous* (1). C'est par là, dit un des plus excellents disciples de saint Augustin, qu'il paraît combien Dieu aime les hommes, et avec quelle sincérité il veut que tous se sauvent, pourvu que leur malice n'y mette point d'obstacle; puisque le médiateur qu'il a mis entre lui et nous, a souffert la mort pour la rédemption de tous. Et par conséquent ceux qui ne sont pas sauvés, n'ont pas sujet de se plaindre de Dieu, ni de leur médiateur; mais d'eux-mêmes qui n'ont voulu recevoir ni la rédemption que le médiateur leur a donnée, ni le salut que Dieu leur a offert (2). Bien loin de se plaindre de sa bonté, il n'y a point de pécheur si endurci qui ne puisse et ne doive y mettre sa confiance, et qui ne soit obligé de l'aimer et de l'adorer comme son Sauveur. Car les préceptes de la foi, de l'espérance et de la charité s'étendent à tous; et il dit lui-même qu'il est venu répandre le feu de la charité sur la terre. Que désiré-je, ajoute-

si isti, quos in quocumque genere erroris notas, et tanquàm desperatissimos damnas, antequàm finiant istam vitam, agant pœnitentiam et inveniant veram vitam in futuro? *S. Aug. de verbis Dom. serm.* 11. *c.* 13. Semper ejus gratia nostra corda visitat, sed si cor immundum offenderit, illicò recedit : rursùsque Deus misericordiâ tactus cogit eam ad nos peccatores invisendos venire. Nequit enim penitùs nos gratia deserere. A propriâ enim ipsius benignitate eò adigitur, ut omnium nostrùm misereatur. *S. Ephrem. serm.* 1. *de compunct.*

(1) Qui dedit redemptionem semetipsum pro omnibus, testimonium temporibus suis. 1. *Tim.* 2. 6.

(2) Et ideò qui non salvantur, non est quòd de Deo, vel de mediatore possint conqueri, sed de seipsis, qui nec redemptionem quam mediator dedit, nec salutem quam Deus obtulit, voluerunt. *S. Anselm. in illum locum.*

t-il, sinon qu'il brûle? Ce commandement est commun à tous. Tous y sont obligés; et s'ils y manquent, on n'admet point d'excuse (1); car il les a tous aimés, jusqu'à donner sa vie pour tous. Chacun peut dire avec saint Paul: *Il m'a aimé, et s'est livré à la mort pour moi* (2). Ce qui montre, comme dit saint Chrysostome, que chacun lui en est autant obligé, et lui en doit être aussi reconnaissant, que s'il n'était mort que pour lui. Car il n'eût pas refusé de s'exposer à une mort si cruelle pour un seul: tant il est vrai qu'il aime chaque particulier de la même manière que tout l'univers ensemble (3). Et ne pensez pas que cela ne regarde que les élus, puisque, comme dit saint Prosper, le sang de Jésus-Christ est la rançon de tout le monde, et que personne n'en est exclu, sinon ceux qui, se plaisant dans leur captivité, n'ont point voulu être rachetés, ou qui sont retournés dans la même servitude, après en avoir été délivrés (4). Le Fils de Dieu en est-il moins leur Sauveur? nullement. Il a payé leur rançon; mais ils n'en ont point voulu profiter. Il a été la victime, non d'une partie du monde, ni pour un petit espace de temps; mais une victime universelle de tous les siècles, de tous les peuples et de toutes les parties du monde (5). Mais les peuples, dit

(1) Hoc nempè commune mandatum est: hoc est quod exigitur ab universis. Nec ulla, si deesse contigerit, admittitur excusatio. *S. Bern. in Nat. S. Joann. Bapt. circà init.*

(2) Qui dilexit me, et tradidit semetipsum pro me. *Galat.* 2. 20.

(3) Neque enim recusaturus erat, vel ob unum tantam exhibere dispensationem, adeò singulum quemque hominem pari charitatis modo diligit, quo diligit orbem universum. *S. Chrysost. ad Galat.* 2.

(4) Cùm sanguis Domini nostri pretium totius mundi sit à quo pretio extranei sunt, qui aut delectati captivitate, redimi noluerunt, aut post redemptionem ad eamdem sunt servitutem reversi. *S. Prosper. ad capit. Gallo. sent.* 9.

(5) *S. Greg. Naz. orat.* 2. *in Pascha. in Med.*

saint Augustin, méprisant par orgueil l'humilité d'un Dieu, ont crucifié leur Sauveur, et en ont fait leur juge, qui les a condamnés (1). Il est donc mort pour eux, puisqu'il est leur Sauveur et leur Rédempteur; et s'il est mort pour eux, il leur a procuré les moyens nécessaires pour le salut, et il n'a pas tenu à lui qu'ils n'aient été sauvés. S'ils se sont perdus, c'est leur faute (2).

III. CONSIDÉRATION.

Cette vérité est établie, en troisième lieu, sur l'état dans lequel Dieu nous a mis en ce monde pendant cette vie mortelle, qui est un état de probation, ou, comme parlent les théologiens, un état de voyageurs. Car, comme dit saint Thomas, avec le commun consentement des docteurs, il est au pouvoir des hommes de se convertir à la foi et à la charité, pendant le cours de leur vie; parce que les hommes ne sont pas en cette vie confirmés dans le bien ni dans le mal, comme ils le sont après qu'ils sont sortis de ce monde (3). En effet, s'ils ne pouvaient plus se convertir, ils ne pourraient plus marcher dans la voie du salut; et par suite, ils seraient à la fin de leur voyage avant la fin de leur vie. Ils ne seraient donc plus obligés à garder les préceptes divins, ni les commandements de l'Église, s'ils étaient entièrement abandonnés, et destitués de tout secours de la grâce, sans laquelle il n'est pas en leur pouvoir de travailler utilement à

(1) Populi autem spernentes propter superbiam suam humilitatem Dei, crucifixerunt Salvatorem suum, et fecerunt damnatorem suum. *S. Aug. tract. 4. in Joan.*

(2) Non debebant desperare, pro quibus Dominus in cruce pendens, dignatus est orare. *S. Aug. tract.* 31. *in Joan. jam citato.*

(3) Homines, quandiù vivunt, possunt ad fidem et caritatem converti: quia in hâc vitâ non sunt homines confirmati in bono vel malo, sicut post exitum ex hâc vitâ. 3. *p. q.* 62. *a.* 6. *ad* 3.

leur salut. Car, comme dit saint Augustin, Dieu ne commande point ce qui est impossible, mais il nous avertit de faire ce que nous pouvons avec sa grâce, et de lui demander ce que nous ne pouvons pas encore (1).

Je sais bien qu'il n'est pas obligé de frapper sans cesse à la porte, et de nous offrir sa grâce à tout moment; et que souvent il permet que le pécheur est surpris de la mort au milieu de son crime, ou qu'il tombe dans un état auquel il n'est plus capable de recevoir aucune grâce. Mais quand le précepte presse, ou qu'il est nécessaire de résister à la tentation, je dis que Dieu ne refuse jamais son secours, ou, du moins, la grâce de recourir à la prière, pour l'obtenir de sa bonté. Ainsi dans le besoin il y a toujours un secours prochain, c'est-à-dire, qui donne au libre arbitre un pouvoir entier pour accomplir le précepte, et pour se réconcilier avec Dieu lorsqu'on y est obligé, ou du moins un secours éloigné, c'est-à-dire une grâce pour prier et demander le secours prochain. D'où il suit qu'il n'y a point d'autre mesure qui limite le nombre des grâces, à l'égard de ceux qui ont l'usage du libre arbitre, que la mort, qui est la fin de leur voyage; et qu'un pécheur, pour endurci qu'il soit, n'est jamais tellement abandonné de Dieu, qu'il soit entièrement privé de toute grâce : autrement tous les péchés qu'il commettrait en cet état ne lui seraient plus imputés. C'est pourquoi saint Augustin, parlant de l'aveuglement des pécheurs qui sont tombés dans un sens réprouvé, dit ces remarquables paroles : Il les a abandonnés à un sens réprouvé. C'est là qu'on appelle l'aveuglement de l'esprit, où quiconque se trouve engagé est exclu de la lumière intérieure de Dieu. Mais il ne l'est pas entièrement en cette vie, car il y a des ténèbres extérieures qu'on sait appartenir plus proprement au

(1) Deus enim jubendo admonet, et facere quod possis, et petere quod non possis. *S. August. l. de nat. et grat. c.* 43. *Vide etiam c.* 22. *et l.* 3. *de lib arbit. c.* 19.

jour du jugement, auquel celui qui n'a pas voulu se corriger lorsqu'il était temps, est tout-à-fait hors de Dieu (1). Alors il n'y a plus aucun rayon de lumière, plus de grâce, plus de miséricorde; la mesure des péchés est comblée; la porte du ciel est fermée; l'endurcissement est parfait; la colère de Dieu est à jamais inexorable (2). Ce que souffre chaque pécheur en cette vie, n'est qu'un commencement de cette colère (3). Ce n'est point un endurcissement entier ni achevé : ce n'est qu'une soustraction de grâces plus abondantes, et, comme dit saint Thomas, l'obstination où l'homme peut être dans l'état de voyageur, est une obstination imparfaite, qui arrive lorsque sa volonté est si affermie dans le mal, qu'il ne s'élève plus dans son âme que de faibles mouvements au bien. De là vient qu'il ne peut pas facilement coopérer à la grâce pour sortir du péché; mais enfin il le pourrait, s'il voulait se faire violence (4). Car nous croyons, avec saint Prosper, que jamais la grâce n'a été entièrement soustraite à personne (5), et que Dieu n'a jamais permis qu'aucun homme mor-

(1) Dedit eos in reprobum sensum. Hæc est cæcitas mentis. In eam quisquis datus fuerit ab interiori Dei luce secluditur; sed nondùm penitùs in hâc vitâ. Sunt enim tenebræ exteriores quæ magis ad diem judicii pertinere intelliguntur ut penitùs extra Deum sit, quisquis, dùm tempus est, corrigi noluerit. *S. Aug. in Ps.* 6.

(2) Quoniam non est in morte qui memor sit tuî. Intelligit quoque nunc esse tempus conversionis ; quia cùm ista vita transierit, non restat nisi retributio meritorum : in inferno autem quis confitebitur tibi ? *Ibid.*

(3) Hujus iræ inchoatio est, quam in hâc vitâ patitur quisque peccator.

(4) Hæc est obstinatio imperfecta, quâ aliquis potest esse obstinatus in statu viæ, dùm scilicet habet aliquis ità firmatam voluntatem in peccato, quòd non surgunt motus ad bonum, nisi debiles. *S. Thom. q.* 24. *de verit. a.* 11. *in corp.*

(5) Credimus nullis hominibus opem gratiæ in totum fuisse substractam. *S. Prosper, l.* 1 *de vocat. Gent. c.* 21.

tel, comme dit saint Augustin, se pût excuser d'avoir été enveloppé dans l'ombre de la mort, parce que la chaleur du Verbe l'a pénétrée (1).

(1) Non permisit ullum mortalium excusare se de umbrâ mortis : et ipsam enim penetravit Verbi calor. *S. Aug. enarr.* 1. *in Ps.* 18.

ENTRETIEN

POUR LE SAMEDI DE LA CINQUIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

VII. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la justification.

Comment il faut entendre ce que dit l'Écriture sainte, que Dieu endurcit les pécheurs.

Cujus vult miseretur, et quem vult indurat.
Il fait miséricorde à qui il lui plaît, et il endurcit qui il lui plaît. Rom. 9. 18.

1. CONSIDÉRATION.

A proprement parler il n'y a que le pécheur qui soit la cause de son endurcissement, par la résistance opiniâtre qu'il fait à la grâce, et par l'attachement qu'il a à son crime. On dit néanmoins que Dieu nous endurcit, par une manière de parler figurée, comme dit Origène, telle que pourrait être celle d'un bon maître, qui dirait en se plaignant d'un méchant serviteur qui abuse de sa bonté : C'est moi qui t'ai perdu, méchant serviteur, ma patience est cause de ton insolence, parce que je ne te punis pas sur-le-champ comme tu mérites, à chaque faute que tu commets (1). Est-ce à dire

(1) Ego te talem, serve, feci, ego te perdidi, patientia mea insolentiæ tuæ causa exstitit, qui te non statim per singulas culpas punio pro meritis delictorum. *Origenes*, 3. *Periarchon. c.* 1. *sub init.*

pour cela que la bonté du maître excuse la malice du serviteur, ou qu'elle en soit proprement la cause ? nullement : il en est de même de l'endurcissement. Quand vous lisez ce que Dieu dit dans plusieurs endroits, qu'il endurcira le cœur de Pharaon, ne vous imaginez pas, dit saint Augustin, que Pharaon ne fût point libre. Car Pharaon ne laissa pas pour cela d'endurcir son cœur, puisque l'Écriture dit en termes exprès : Pharaon appesantit son cœur en ce temps-là, et ne voulut point congédier le peuple. Ainsi Dieu l'endurcit par un juste jugement, et Pharaon s'endurcit lui-même par le mouvement de son libre arbitre (1). Dieu l'endurcit par sa patience, en différant le châtiment de son orgueil; en permettant qu'il abusât de sa bonté, et qu'il étouffât en son cœur toutes les lumières du ciel et tous les mouvements de la grâce. Mais Pharaon s'endurcit lui-même, *en combattant contre Dieu par son libre arbitre*, avec une malice inexorable (2); car, comme dit saint Augustin, ne pouvait-il pas, en croyant aux miracles, reconnaître la puissance souveraine de Dieu, aussi bien qu'il chassa le peuple, en cédant aux fléaux de sa justice pour en éviter la rigueur (3)? S'il le pouvait, il avait donc une grâce suffisante pour croire et pour se reconnaître; et si elle n'eut pas son effet, il n'en faut donner le blâme qu'à sa mauvaise volonté (4).

(1) Neque ideò auferatis à Pharaone liberum arbitrium, quia multis locis dicit Deus : Ego indurabo cor Pharaonis. Non enim propterea ipse Pharao non induravit cor suum, dicente Scripturâ, et ingravavit Pharao cor suum in isto tempore, et noluit dimittere populum : ac per hoc Deus induravit per justum judicium, et Pharao per liberum arbitrium. *S. Aug. lib. de grat. et lib. arbit. c.* 23.

(2) *Vide S. Aug. l.* 83. *quæst.* 9. 68. *sub finem; et lib. de prædest. et grat. c.* 14. *et* 15.

(3) Numquid non potuit, sicut flagellis cedens expulit populum, ità miraculis credens Deum tantæ virtutis agnoscere ?

(4) Quia libero contrà Deum pugnavit arbitrio. *Lib. de prædest. et gratiâ, c.* 15.

II. CONSIDÉRATION.

C'est pourquoi quand ce saint docteur, écrivant contre Julien, prouve par le témoignage de l'Écriture que Dieu n'endurcit pas seulement les pécheurs par sa patience, mais encore par sa puissance ; « opérant, comme » il dit ailleurs, intérieurement dans leurs cœurs, pour » porter leurs volontés partout où il lui plaît, soit au » bien, selon sa miséricorde, soit au mal, selon qu'ils » méritent, par un arrêt de sa justice quelquefois ma- » nifeste, quelquefois secret, mais toujours juste (1), » il ne veut pas dire que Dieu pousse proprement et directement les hommes à faire le mal; il a des sentiments bien contraires. Saint Prosper, qui ne les ignorait pas, condamne ouvertement cette erreur. Celui-là mérite répréhension, qui assure que Dieu par sa puissance porte les hommes au péché : car il ne faut pas croire que Dieu, qui est l'auteur de la justice et de la bonté, contraigne personne à pécher, ou qu'il le précipite de l'innocence dans le crime (2). Sa prescience éternelle n'impose à qui que ce soit aucune nécessité, ni ne lui inspire aucune volonté de pécher (3). Quand donc on dit qu'un homme est livré et abandonné à ses désirs, il est coupable en ce qu'il s'y laisse aller étant abandonné de Dieu, il y consent, il est vaincu, il est pris, il est entraîné et possédé (4). Est-il poussé de Dieu ? non, mais

(1) *Lib. de grat. et liber. arbitr. c.* 21.

(2) Qui dicit quòd per potentiam Deus homines ad peccata compellat, meritò reprehenditur. Neque enim Deus, qui justitiæ & bonitatis auctor est, quemquam ad peccata cogere, et ab innocentiâ in facinora præcipitare credendus est. *Respons. ad cap. Gallo. sent.* 11.

(3) Æterna præscientia nemini necessitatem aut voluntatem intulit delinquendi. *S. Prosper, ad* 13. *object. Vincent.*

(4) Cùm ergò dicitur homo tradi desideriis suis, indè fit reus, quia desertus à Deo cedit eis, atque consentit, vincitur, capitur, trahitur, possidetur. *S. Aug. lib.* 5. *contrà Julianum. c.* 3.

il est délaissé par un juste jugement en punition de son péché. Car jamais Dieu ne nous laisse le premier : et s'il permet que quelqu'un soit séduit ou endurci, il faut croire qu'il s'est lui-même attiré ce malheur par ses démérites (1). Quand Dieu prédit par Isaie l'incrédulité des Juifs, il n'en fut pas pour cela la cause (2); il prévit leurs péchés, et non pas les siens, dit très-bien saint Augustin. Les Juifs péchèrent d'eux-mêmes : Dieu ne les y poussa pas, parce que le péché lui déplaît, mais il prédit qu'ils pècheraient, parce que le péché ne se peut cacher à ses yeux ni tromper sa prévoyance. C'est pourquoi s'ils eussent voulu faire le bien au lieu du mal qu'ils firent, ils n'en eussent pas été empêchés; et en ce cas il eût prévu le bien qu'ils devaient faire, lui qui connaît de toute éternité ce que chacun fera, et la récompense qu'il lui rendra pour le bien qu'il aura fait (3).

III. CONSIDÉRATION.

Comment est-ce donc qu'il faut entendre ce que dit saint Augustin, que Dieu endurcit le pécheur, non-seulement par sa patience, comme prétendait Julien, mais encore par sa puissance ?

Je réponds, en premier lieu, que Dieu aveugle et endurcit le pécheur, en le laissant et ne l'aidant pas; ce qu'il peut faire par un jugement qui nous est inconnu, mais non pas injuste (4). La piété veut que nous te-

(1) In eo quem seduci permittit vel obdurari, mala ejus merita credite. *S. Aug. Idem, l. de grat. et lib arbitr. c.* 23.

(2) Ipsorum enim præscivit peccata, non sua.

(3) Fecerunt peccatum Judæi, quod eos non compulit facere, cui peccatum non placet : sed facturos esse prædixit quem nihil latet : et ideò si non malum sed bonum facere voluissent, non prohiberentur, et hoc facturi præviderentur ab eo qui novit quid sit quisque facturus, et quid ei sit pro ejus opere redditurus.

(4) Sic enim excæcat, sic obdurat Deus deserendo, et non adjuvando, quod occulto judicio facere potest, iniquo non potest. *Tract. 53. in Joan. in med.*

nions ce principe inviolable. Car, comme dit saint Paul, y a-t-il en Dieu de l'injustice? Dieu nous garde d'avoir cette pensée. Si donc Dieu est éloigné de toute injustice, soit qu'il nous aide, il le fait par miséricorde; soit qu'il nous laisse sans secours, il le fait avec justice (1).

Je dis, en second lieu, qu'il nous laisse en deux manières, selon saint Augustin : la première, en ne nous châtiant pas, et c'est ainsi que Dieu endurcit Pharaon, non tant par sa puissance que par sa patience, en différant de le punir, parce qu'il prit de là occasion de se roidir contre la volonté de Dieu (2). Cette patience de Dieu est plus redoutable que sa colère, ce bénéfice est un grand supplice. Car lorsque Dieu veut faire miséricorde à quelqu'un et se montrer vraiment favorable, non-seulement il lui pardonne ses péchés, de peur qu'ils ne ruinent son salut éternel, mais encore il le punit de peur qu'il ne prenne toujours plaisir à pécher (3).

La seconde manière de délaissement est encore plus à craindre que la première, lorsqu'il ne nous épargne pas seulement le châtiment, mais qu'il nous épargne ses grâces, nous privant de son secours et nous laissant dans les ténèbres que nous avons choisies nous-mêmes, et préférées à la lumière. Car, comme dit saint Cyrille, la malice volontaire est un obstacle à la grâce partout où elle se trouve. On donnera à celui

(1) Si ergò absit ut sit iniquitas apud Deum, sive quandò adjuvat, misericorditer facit, sive quandò non adjuvat, justè facit. *S. Aug. tract.* 58. *in Joan.*

(2) Pharaonem non divina potentia, sed divina patientia credenda est obdurâsse : hoc sinè aliquâ dubitatione credamus, quòd eum non tàm Dei potentia quàm Dei patientia fecerit obdurari. *S. Aug. serm.* 88. *de tempore circà med.*

(3) Illi Deus irascitur, quem peccantem non flagellat. Nam cui verè propitius est, non solùm donat peccata, ne noceant ad futurum seculum, sed etiam castigat, ne semper peccare delectet. *Idem, in Psalm.* 58.

qui a déjà, et il recevra une plus grande abondance de grâces : et à celui qui n'a rien, on lui ôtera même ce qu'il semblait avoir (1). C'est ainsi que Dieu aveugle et qu'il endurcit, en délaissant et retirant son secours (2). Ainsi l'on dit qu'il fait ce qu'il permet qu'on fasse, et qu'il donne ce qu'il permet qu'on vole(3). Ainsi l'on dit qu'il tente, lorsqu'il permet que les pécheurs vont eux-mêmes se jeter témérairement dans les filets de la tentation (4). Ainsi l'on dit qu'il envoie l'esprit d'erreur aux incrédules, afin qu'ils croient aux mensonges, parce qu'il permet qu'ils demeurent dans l'erreur par leur opiniâtreté, et que l'ennemi du genre humain les y pousse (5).Car bien loin d'envoyer l'esprit d'erreur, il le détruit par sa parole (6). Ainsi pour laisser une infinité de semblables manières de parler, on dit qu'il livre l'âme au malin esprit, parce qu'il permet que le malin esprit s'en empare lorsqu'il trouve la place vide et sans défense (7).

Je dis, en dernier lieu, que Dieu endurcit les pécheurs, non-seulement en cessant d'agir par un excès de pa-

(1) Ubi enim spontanea pravitas, ibi et impedimentum gratiæ. Habenti enim dabitur, et abundabit ; et qui non habet, et hoc quod videtur habere, auferetur ab eo. *S. Cyrill. Hieros. catech.* 6.

(2) Sic excæcat, sic indurat Deus deserendo et non adjuvando. *S. Aug. tract.* 53. *in Joan.*

(3) Sicut dicitur Deus facere quod permittit fieri, ità dicitur dare quod permittit rapi. *S. Ansel. de casu diabol. c. ultimo.*

(4) Tentare dicitur, cùm contumaciter euntes ad tentationum laqueos derelinquit. *S. Chrysolog. ser.* 70.

(5) Deus enim mittet, quia diabolum facere ista permittet, justo ipsius judicio, quamvis faciat ille iniquo malignoque consilio. *S. Aug. lib.* 20. *de C. D. c.* 19.

(6) Ipse enim non eum mittet, sed ipse eum sermone oris sui consumet. *Theodoret. in* 2. *Thess.* 2. *ad illa verba :* Mittet ei Deus operationem erroris.

(7) Tradita dicitur ex eo quòd Deo vacua invenitur, et invaditur à spiritu nequam. *Orig. in c.* 2. *Judic. hom.* 2. *in fine.*

tience, mais encore en agissant par sa puissance d'une manière dominante et admirable : non-seulement en les abandonnant à leurs désirs déréglés, mais encore en exécutant les arrêts de sa justice et sur leurs corps et dans leurs cœurs : non qu'il soit la cause de leur mauvaise volonté, mais parce qu'il en dispose comme il lui plaît (1). Il les punit par leurs propres péchés, il en tire du bien, soit pour eux, soit pour les autres ; il leur prescrit des bornes, et comme ils abusent des biens qu'il leur fait, il sait tourner le mal qu'ils font au bien qu'il prétend, soit par sa miséricorde, soit par sa justice. C'est ainsi que le Docteur angélique explique cette maxime de saint Augustin, que Dieu opère dans le cœur des hommes pour donner à leur volonté tel penchant qu'il lui plaît, soit en les portant au bien par sa miséricorde, ou au mal selon leurs mérites (2). Il ne les porte pas néanmoins d'une même manière au bien et au mal, dit saint Thomas. Car il les porte au bien directement, et par son propre mouvement, comme étant l'auteur de tous les biens : mais on dit qu'il porte les hommes au mal, ou qu'il les suscite à ce dessein, seulement par occasion, en tant que Dieu propose quelque chose à l'homme extérieurement ou intérieurement qui de soi porte au bien, et dont l'homme abuse par sa malice pour faire le mal, comme il arrive, par exemple, lorsqu'il porte un prince à défendre ses sujets, ou à punir les rebelles, et que le prince use mal de cet instinct pour satisfaire à sa passion.

(1) Facit hæc miris et ineffabilibus modis, qui novit justa judicia sua non solùm in corporibus hominum, sed in ipsis cordibus operari ; qui non facit voluntates malas, sed utitur eis ut voluerit. *S. Aug. l.* 5. 8. *contr. Julianum, c.* 3. *sub finem.*

(2) Aliter tamen ad bona, aliter ad mala. S. *Thomas, ad Rom.* 9. *lect.* 1. *circà finem. Vide plura apud Ruiz. de voluntate Dei, disp.* 44. *sect.* 2. *et* 4.

ENTRETIEN

POUR LE SIXIÈME DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

VIII. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme la cause principale de notre sanctification.

De la douceur merveilleuse avec laquelle Jésus-Christ fait agir le libre arbitre de l'homme comme de concert avec sa grâce, dans toutes les bonnes œuvres.

Deus pacis qui eduxit de mortuis pastorem magnum ovium in sanguine Testamenti æterni Dominum nostrum Jesum Christum, aptet vos in omni bono, ut faciatis ejus voluntatem, faciens in vobis quod placeat coràm se per Jesum Christum, cui est gloria in secula seculorum. Amen.

Que le Dieu de paix qui a ressuscité Jésus-Christ notre Seigneur, le grand pasteur des brebis, par le sang du Testament éternel, vous prépare et applique à tout bien, afin que vous fassiez sa volonté, lui-même faisant en vous ce qui lui est agréable par Jesus-Christ, auquel soit donnée gloire dans les siècles des siècles. Amen. HEBR. 13.

I. CONSIDÉRATION.

On demande comment on peut accorder cette célèbre maxime des Pères, que saint Augustin a tant louée, qu'*il ne se faut glorifier de rien, parce qu'il n'y a rien qui soit à nous* (1), avec cette autre, que *le bien*

(1) In nullo gloriandum, quandò nostrum nihil est. *S. Cypr. S. ad Quir. c.* 10.

que nous faisons est tout de Dieu, et tout du libre arbitre de l'homme (1).

Le premier moyen d'accord est celui que les saints Pères enseignent d'un commun consentement, à savoir, que la grâce du Rédempteur a la prévention sur le libre arbitre, et que le commencement de toute bonne œuvre vient de l'inspiration divine. Il m'a sauvé, parce qu'il m'a aimé, dit le Prophète-Roi, et le Seigneur me rendra selon ma justice. Il me rendra selon la pureté de mes mains; car j'ai gardé les voies du Seigneur (2). Il m'a aimé avant que je l'aimasse (3). Il me rendra selon la justice de ma bonne volonté, lui qui m'a fait le premier miséricorde avant que jeusse la bonne volonté (4). Il me rendra selon la pureté de mes mains, c'est-à-dire, de mes actions, lui qui m'a donné auparavant la grâce de les bien faire, en me mettant au large de la foi (5). Si quelqu'un dit : C'est à moi de vouloir croire, et à la grâce de Dieu de m'aider, qu'il change l'ordre de ses paroles, ou plutôt, qu'il ne le change pas, mais qu'il le garde, et qu'il ne mette pas au premier lieu ce qui est le dernier; ni ce qui est le premier, au dernier lieu. C'est à tort qu'il postpose la grâce à sa volonté, puisque celle-ci ne peut être bonne sans celle-là. Car il ne faut pas qu'il dise : C'est à moi de vouloir croire, et à la

(1) Bona nostra omnipotentis Dei sunt, et nostra. *S. Greg. homil.* 9. *in Ezech.*

(2) Salvum me fecit, quoniam voluit me, et retribuet mihi Dominus secundùm justitiam meam, et secundùm puritatem manuum mearum retribuet mihi; quia custodivi vias Domini. *Psalm.* 17. 23.

(3) Voluit me, antequàm illum vellem. *S. Aug. in Ps.* 17.

(4) Retribuet mihi Dominus secundùm justitiam bonæ voluntatis, qui prior præbuit misericordiam, antequàm haberem bonam voluntatem. *Ibid.*

(5) Et retribuet mihi secundùm puritatem manuum mearum, secundùm puritatem factorum meorum retribuet mihi, qui tribuit mihi ut benè facerem, educendo me in latitudinem fidei.

grâce de m'aider; mais il doit dire : C'est à la grâce de Dieu de m'aider, et puis ce sera à moi de vouloir croire. Car alors il est vrai que c'est à lui de croire, quand la grâce prévenante a commencé à l'aider (1). L'Écriture sainte dit que l'homme juste et innocent sera sauvé, et qu'il sera sauvé par la pureté de ses mains (2). Mais, comme dit saint Grégoire, c'est une erreur de croire que chacun peut devenir juste et innocent par ses seules forces; parce que si la grâce céleste ne prévient le coupable, jamais elle ne trouvera le juste et l'innocent qu'elle puisse récompenser (3). C'est par cette raison que l'Apôtre, comme dit saint Chrysostome, attribue tout à Dieu, lorsqu'il assure les Thessaloniciens qu'il se sent obligé de rendre pour eux à Dieu de continuelles actions de grâces de ce qu'il les a choisis comme les premiers fruits du salut par la sanctification de l'esprit et par la créance de la vérité, les appelant à cet état par son évangile, pour leur faire acquérir la gloire de notre Seigneur Jésus-Christ (4). Ne voyez-vous pas, dit ce Père, de quelle manière saint Paul déclare que rien ne leur appar-

(1) Si quis dicit : Meum est velle, Dei autem gratiæ est adjuvare, mutet dictorum ordinem : imò non mutet, sed servet; nec quod posterius est, in primo loco; nec quod est prius, in loco posteriori constituat. Malè gratiam Dei suæ voluntati postponit, cùm ista bona esse non possit, si illa defuerit. Non enim dicat : Meum est velle credere, Dei autem gratiæ est adjuvare ; sed dicat : Gratiæ Dei est adjuvare, ut sit meum velle credere. Tunc enim verè rectè ait ejus esse hoc velle cùm eum gratia præveniens cœperit adjuvare. *S. Fulgent. l. de Incarn. et Grat. Jesu Christi, c.* 17. *post med.*

(2) Salvabitur innocens : salvabitur autem in munditiâ manuum suarum. *S. Greg. in c.* 22. *Job, ad illa verba :* Salvabitur innocens.

(3) Quia si superna gratia nocentem non prævenit, nunquàm inveniet quem remuneret innocentem.

(4) Vides quomodò declaraverit nihil eorum, sed totum esse Dei? Ad quod, inquit, vocavit vos per Evangelium nostrum in acquisitionem gloriæ Domini nostri Jesu Christi. 2. *Thess.* 2.

tient, mais que tout vient de Dieu originairement? Pourquoi? parce qu'il les a prévenus en les appelant par son évangile à l'acquisition de la gloire de Jésus-Christ. Car encore que tous les bons mouvements des âmes qui sont éclairées de Dieu, dit saint Prosper, appartiennent par un droit inaliénable à la volonté de l'homme qui les produit, parce qu'il ne ferait aucun bien, s'il ne le faisait de son plein gré et de sa bonne volonté; néanmoins, afin que son intention se porte à ce qui est utile, il faut qu'elle soit conçue par l'inspiration de l'éternelle volonté de Dieu (1). Il est des yeux de l'âme comme de ceux du corps, qui par quelque indisposition ne peuvent rien voir, si le médecin ne les guérit auparavant; et quoique ce soient les yeux qui voient, néanmoins on attribue toute la gloire à celui qui les a guéris. Je veux le bien, dites-vous, ma volonté est bonne. Elle est vôtre, je l'avoue; mais qui vous l'a donnée, mais qui l'a excitée et portée au bien (2)? n'est-ce pas la grâce de Jésus-Christ et l'inspiration divine? Ce ne sont pas vos mérites qui ont prévenu la grâce, c'est la grâce qui a prévenu vos mérites; et bien que vous ayez la foi, c'est de la vocation que vous l'avez reçue (3). Car Dieu a renfermé tous les hommes dans l'incrédulité, afin de faire miséricorde à tous, et que la grâce ne dépendît point de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de celui qui fait miséricorde; de peur que vous ne présumiez de votre justice comme si vous ne l'aviez point reçue, mais

(1) Omnis illuminatarum mentium pius motus, alienari quidem non potest à propriâ hominis voluntate: siquidem nihil rectè faciet, nisi quod volens egerit; sed ut ad id quod utile est, animi tendat intentio, de illius æternæ voluntatis inspiratione concipitur. *S. Prosp. ep.* 84. *ad Demetriad. Coloss.*

(2) Voluntas, inquis, mea bona est: fateor tua; sed ipsa à quo data, à quo excitata? *S. Aug. serm.* 94. *de temp. versùs medium.*

(3) Non merita tua hæc sunt, sed gratia, quamvis fidem adducas, à vocatione eam accepisti. *S. Chrysost. hom.* 12. *in* 1. *Cor.* 4.

que vous rapportiez tout à Dieu, qui vous a appelé (1). Vous ne devez pas pourtant vous servir de ce prétexte, pour différer votre conversion, disant qu'il faut qu'il vous prévienne, et que vous attendez l'heureux moment de sa vocation; mais il faut vous efforcer d'attirer sa miséricorde, et d'obtenir par vos bons désirs, et par une prompte soumission à la foi, la grâce de vous convertir, et de vous exercer dans la pratique des vertus (2). Car enfin Dieu n'a pas voulu, dit saint Chrysostome, que tout ce qui est nécessaire pour notre salut, fût de lui à l'exclusion de notre libre arbitre, de peur qu'il semble nous couronner sans raison; mais il n'a pas aussi voulu que tout fût de nous à l'exclusion de la grâce, de peur que nous ne tombions dans la présomption (3). Saint Basile est de même sentiment. J'ai cet avantage, dit-il, dès le point de ma création, d'être à l'image de Dieu; mais par mon propre choix, et par mon libre arbitre, je m'élève jusqu'à la ressemblance de Dieu (4). D'où il tire cette conséquence : Vous avez donc quelque part à la grâce, à raison de laquelle vous entrez couronné dans le ciel (5). Pourquoi? car si votre créateur vous eût tout donné par avance, en vertu de quoi, n'ayant rien mé-

(1) Conclusit enim Deus omnia in incredulitate, ut omnium misereretur : ut non volentis neque currentis, sed miserentis Dei esset gratia ; ne teipsum justificares, sed omnia tribueres Deo qui te vocavit. *S. Ambr. l.* 2. *de Abrah. c.* 10. *circa med.*

(2) Talem te præbe bonis studiis, et promptâ fide, ut Deus tui misereatur, et vocet te. *Ibid. paulò infr.*

(3) Nec enim totum Deus suum esse voluit, ne sinè causâ nos coronare videatur ; neque rursùs nostrum, ne in arrogantiam delaberemur. *S. Chrysost. hom.* 42. *ad pop. Ant.*

(4) Ab ipsâ mox creatione obtinui ut essem ad imaginem Dei : destinato autem ac liberiori animi proposito ad id provehor ut sim ad similitudinem Dei. *S. Basil. homil.* 10. *in Hexa. sub finem.*

(5) Tua igitur aliquâ ex parte est gratia, quarè meritò ingrederis coronatus.

rité, vous eût-on ouvert le royaume des cieux (1)? Mais il vous a donné une partie par pure grâce, et il vous a laissé l'autre pour l'achever; afin que l'ayant en vous-même conduite à la perfection, on déclarât que vous n'étiez pas indigne de recevoir de Dieu, votre rémunérateur, la récompense du travail et de la peine que vous avez prise (2).

II CONSIDÉRATION.

Le second moyen d'accord est pris de ce que les saints Pères disent que l'esprit de Jésus préside à toutes nos bonnes œuvres, qu'il les conduit, qu'il les règle et qu'il les ordonne. Comme donc on attribue la victoire au général de l'armée, et non pas aux soldats, quoiqu'ils y contribuent de leur valeur et de leur courage, parce que c'est lui qui commande et qui préside au combat; et comme on attribue la structure d'un superbe édifice à l'architecte, et non pas aux manœuvres qui y ont travaillé, parce que c'est lui qui en a formé le dessein, dressé le plan, et conduit tout l'ouvrage par les règles de son art : de même on attribue à Dieu la conquête du ciel, la victoire des tentations, l'exercice des vertus, la pratique des bonnes œuvres, la structure de l'édifice spirituel, et toute l'économie du salut, parce que c'est lui qui la règle et la gouverne (3). Ce qui n'empêche pas que la vo-

(1) Totum enim si tuus prærogâsset opifex, quâ tandem gratiâ tibi nihil commerito cœlestis regni fores reseratæ essent?

(2) Nunc verò quiddam contulit, quiddam reliquit perficiendum, ut id in teipso cùm ad perfectionem promoveris, pronuntiere non indignus qui mercedem insumptæ operæ Deo repignorante recipias. *Ibidem.*

(3) Videmus domum ædificatam, et dicimus quia artificis est : et tamen non omne opus ejus est, sed etiam operariorum. *S. Chrysost. Heb.* 7. *hom.* 12. *in Mor. sub finem. Vide Theoph. ad Rom.* 9. *ad illa :* Non est volentis. Videtur hic liberum arbi-

lonté n'y agisse et n'y travaille avec une pleine liberté. La grâce de Dieu ne met point en danger le libre arbitre : on ne nous ôte pas la volonté, en lui faisant vouloir le bien. Car s'il fallait croire que la volonté n'est point nôtre, parce que la grâce la forme, la régit, la conduit, la règle, l'instruit et lui donne le goût du bien, on dépouillerait de la liberté les enfants de Dieu, qui sont poussés par l'esprit de Dieu; ils perdraient la vigueur de l'âme raisonnable, et ils seraient privés de la louange que mérite la dévotion qui est libre et volontaire (1). Quiconque est attaché au bien par nécessité, n'est pas bon absolument, parce que ce qu'il est n'est pas sien (2). Le bien que nous faisons, pour être nôtre, présuppose une parfaite indifférence du libre arbitre exempte de nécessité. C'est pourquoi saint Denis dit excellemment que la perfection consiste en ce que chacun s'efforce, autant qu'il est en lui, de tendre à l'imitation de Dieu, et (ce qui est si saint, qu'il n'y a rien de plus divin) qu'il devienne l'aide et le coopérateur de Dieu, représentant de tout son pouvoir l'opération divine dans la conduite de ses

trium tollere Apostolus; at istud non agit. Nam quemadmodùm de domo dicimus totum esse artificis, cùm interim opus habeat cooperatoribus ipsum adjuvantibus, etc. — Quandò contrà tentationes concupiscentiasque dimicamus, quamvis et hìc habemus propriam voluntatem, non tamen ex illâ, sed ex adjutorio Dei nostram provenire victoriam. *Definit Synod. Palæst. ut refert S. Aug. ep.* 106. *ad Bonif. Col.* 12.

(1) Non est periculum libero arbitrio ex gratiâ Dei, neque voluntas aufertur, cùm in ipsâ benè velle generatur. Nam si ideò non putanda est nostra, quia formatur, regitur, ordinatur, imbuitur, spoliantur libertate filii Dei, qui aguntur Spiritu Dei, perdunt vigorem rationalis animi, et omni voluntariæ devotionis laude privantur.

(2) Qui necessitate retinetur in bono, bonus non est; quia non est suum, quod est. *S. Prosper. contr. Collat c.* 12. *Vox est sancti Petri apud Clement. recognit. l.* 5. *post med.*

actions (1). Pouvons-nous donc aider Dieu ? Qui a jamais aidé l'esprit du Seigneur (2) ? n'est-ce pas lui plutôt qui nous aide ? l'un et l'autre sont véritables : il nous aide, et nous l'aidons. Il nous aide, dit saint Thomas, en tant qu'il nous donne la vigueur et la force qui nous est nécessaire pour agir : et nous l'aidons en tant que nous coopérons à sa grâce, et qu'il se sert de nous, comme un maître de ses serviteurs, pour exécuter ses volontés, car nous sommes les coopérateurs de Dieu. Et cela ne vient pas du défaut de la puissance de Dieu, mais de ce qu'il se sert des causes secondes pour garder la beauté de l'ordre dans ses ouvrages, et pour communiquer aussi à ses créatures la qualité de causes, et l'honneur de pouvoir agir sous lui, et avec lui, et comme lui (3).

C'est le troisième moyen d'accord qui fait voir plus clairement le merveilleux concert de la grâce avec le libre arbitre. Car non-seulement l'esprit de Jésus prévient le pécheur par son inspiration pour le porter à la pénitence, non-seulement il préside aux bonnes œuvres du juste, non-seulement il leur donne à tous la force d'agir et de travailler à leur salut ; mais il concourt encore avec eux, et fait entrer sa grâce dans leur action d'une manière si secrète, si imperceptible et si accommodante, qu'on dirait qu'il n'y a que la volonté qui agisse : et néanmoins il est la cause principale de tout le bien qu'elle fait, et elle n'en est que l'instrument. Il

(1) In eo posita perfectio est, ut pro suâ quisque virili parte ad Dei imitationem contendat, et id quo nihil divinius est Dei, ut Scriptura loquitur, fiat adjutor, divinamque in se actionem, quantùm potest, ostendat. *S. Dyonys. de cœl. Hierar. c.* 3.

(2) Quis adjuvit Spiritum Domini ? *Ibid.* Magis autem mei adjutores estote, hoc est Dei. *S. Ignat. ep.* 12. *ad Rom. post medium.*

(3) Dei enim adjutores sumus. Neque hoc est propter defectum divinæ virtutis ; sed quia utitur causis mediis, ut ordinis pulchritudo servetur in rebus, et ut etiam creaturis dignitatem causalitatis communicet. 1. *p. q.* 23. *a.* 8. *ad* 2.

laisse l'homme à sa volonté, afin qu'il reçoive la récompense ou la peine, selon le choix de sa volonté et son mérite. Et néanmoins il ne s'ensuit pas que tout le bien qui en résultera soit de l'homme, mais de la grâce de celui qui lui a tout donné. Car il faut tellement conserver le libre arbitre, qu'en toutes choses la grâce de son bienfaiteur excelle par-dessus, selon ces paroles du Prophète : Si le Seigneur ne bâtit une maison, en vain travaillent ceux qui la bâtissent (1). Saint Paulin en apporte la raison : Parce que Jésus-Christ s'insinue dans les âmes prédestinées, afin d'avoir la primauté sur tous les peuples (2) ; car c'est lui qui opère en nous le vouloir et le faire. Toute œuvre que nous faisons en Dieu, dit saint Fulgence, c'est Dieu qui la fait en nous ; car toutes choses sont de lui, par lui et en lui. Par conséquent toute bonne volonté et toute bonne œuvre est de lui (3). Si donc le Fils de Dieu a dit lui-même, que *sa doctrine n'est point sa doctrine, mais la doctrine de celui qui l'a envoyé* (4), parce que, comme dit saint Augustin, le Verbe procède du Père, et reçoit tout de lui comme de son principe, quoique sans dépendance ; à plus forte raison pouvons-nous dire que tout ce que nous sommes et tout ce que nous faisons en Jésus-Christ

(1) Dimittit hominem voluntati suæ, ut vel præmia vel pœnas suâ voluntate et suo merito recipiat. Nec statim totum erit hominis quod eveniet, sed ejus gratiæ qui cuncta largitus est. Ità enim libertas arbitrii reservanda est, ut in omnibus excellat gratia largitoris, juxtà illud propheticum : Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam. *S. Hieronym l. 4. in Jerem. c. 18 init.*

(2) Quoniam per electas animas semetipsum immittit, ut in omni gente primatum habeat. *S. Paulinus, ep. 27. post init.*

(3) Omne opus quod à nobis in Deo fit, Deus in nobis facit. Ex ipso enim, et per ipsum, et in ipso sunt omnia. Ex ipso ergò est et voluntas bona, et operatio bona. *S. Fulg. l. 1. ad Monimum c. 9. vers. med.*

(4) Mea doctrina non est mea, sed ejus qui misit me. *Joan. 7. 16.*

n'est point de nous, mais de Jésus-Christ, puisque nous recevons tout de lui, et que nous ne faisons rien sans sa grâce, qui fait tout en nous, quoiqu'elle ne fasse pas tout sans nous. Car, comme disent les théologiens, quand on dit que les mérites de nos bonnes œuvres viennent de la seule grâce de Jésus-Christ, on n'exclut pas le libre arbitre, parce qu'il n'y a point de mérite dans l'homme que par le libre arbitre ; mais on attribue l'origine du mérite à la grâce comme à la cause principale qui excite le franc arbitre, et qui guérit et aide la volonté de l'homme afin qu'elle soit bonne (1). C'est en ce sens qu'il faut entendre ce que dit saint Bernard, que la volonté est de l'homme et la bonne volonté de Dieu, parce qu'il en est la cause principale. C'est ainsi que saint Chrysostome explique ces paroles, que la conversion du pécheur ne dépend pas de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde (2). Peut-on croire, peut-on se convertir, peut-on faire le bien sans le vouloir? nullement. Pourquoi est-ce donc que l'Apôtre attribue tout à Dieu? parce qu'on a coutume, quand plusieurs causes concourent à une même action, de donner tout à celle qui a beaucoup plus contribué. Or Dieu est la première et principale cause de tout le bien qui se fait par notre libre arbitre : tout est du libre arbitre de l'homme, et tout est de la grâce de Dieu, il est vrai (3) ; mais, comme

(1) Bona merita quandò ex solâ gratiâ esse dicuntur, non excluditur liberum arbitrium, quia nullum meritum est in homine, quod non sit per liberum arbitrium : sed in bonis merendis causæ principalitas gratiæ attribuitur, quâ excitatur liberum arbitrium, et sanatur, atque juvatur voluntas hominis, ut sit bona. *Magister*, *in* 2. *dist.* 27. § Cùm ergò.

(2) Non est volentis, neque currentis, sed miserentis Dei. *S. Bern. tract. de grat. et lib. arbitrs*

(3) Quia ergò illius est quod amplius est, ejus dixit esse universum, secundùm hominum consuetudinem. *Ægidius*, *in* 2. *dist.* 28. *q.* 1. *a.* 3 *in fine.*

dit un savant théologien, tout est de Dieu comme de la cause principale, et tout est du franc arbitre, comme de l'instrument qui lui sert (1); tout est de Dieu, comme de celui qui donne le mouvement; tout est du libre arbitre, comme de celui qui le reçoit. Le mouvement de la volonté, dit saint Thomas, ne vient pas de la grâce seule sans le libre arbitre; et néanmoins parce que la grâce est comme ce qu'il y a de principal, à cause qu'elle porte, comme par manière d'une espèce de nature, la volonté de l'homme à produire un tel acte, on dit que c'est elle seule qui le produit, non qu'elle le produise sans le franc arbitre, mais parce qu'elle en est la principale cause, comme la pesanteur est la cause du mouvement qui tend en bas (2), avec cette différence que le mouvement que cause la pesanteur, est nécessaire; mais le mouvement que la grâce produit avec la volonté, ne l'est pas, parce que la grâce du Saint-Esprit est comme une habitude intérieure, qui est infuse en nous, et qui nous porte à fuir le mal, nous laissant la liberté de suivre son attrait, ou d'y résister, si nous voulons, sans nous imposer aucune nécessité. Car les bonnes habitudes qui sont dans la volonté lui donnent bien de la pente vers le bien, mais il est en son choix de la suivre ou de ne la suivre pas (3). C'est pourquoi l'Écriture sainte nous exhorte si souvent à travailler de notre part à notre

(1) Totum est Dei principaliter, et totum est liberi arbitrii instrumentaliter. *Ægidius, in* 2. *dist.* 28. *q.* 1. *a.* 3. *in fine.*

(2) Ipse motus voluntatis, non est gratia sinè libero arbitrio : et tamen quia se habet gratia ut principale, quia inclinat in talem actum per modum cujusdam naturæ, ideò ipsa sola dicitur talem actum operari, non quia sinè libero arbitrio operatur, sed quia est principalis causa, sicut gravitas dicitur operari metum deorsùm. *S. Thom. in* 2. *dist.* 26. *a.* 5. *ad* 3. *Vide Conradum*, 1. 2. *q.* 111. *a.* 2.

(3) Quia igitur gratia Spiritûs sancti est sicut interior habitus in nobis infusus inclinans nos ad rectè operandum, facit nos liberè operari ea quæ conveniunt gratiæ, et vitare ea quæ gratiæ repugnant. *S. Thom* 1. 2. *q.* 108. *a.* 1. *ad* 2.

salut et à correspondre à la grâce : *Opérez votre salut avec crainte et tremblement : car c'est Dieu qui opère en vous le vouloir et le faire* (1). *Efforcez-vous d'avoir la paix avec tout le monde, de vivre dans la sainteté sans laquelle nul ne verra Dieu : ayant l'œil à ce que personne ne manque à la grâce de Dieu* (2). *Chacun recevra sa récompense selon son travail. Car nous sommes les coopérateurs de Dieu* (3). *Faites ce que la parole de Dieu vous enseigne, ne vous contentez pas de l'écouter en vous trompant vous-mêmes* (4). *Si vous dites : Les forces me manquent : celui qui voit le fond du cœur le saura bien. Le Sauveur de votre âme n'ignore rien : et il rendra à l'homme selon ses œuvres* (5). *Travaillez*, vous dit-il lui-même, *non pour la nourriture qui périt, mais pour celle qui demeure pour la vie éternelle, et que le Fils de l'homme vous donnera* (6). Sa grâce est votre pain de tous les jours : ne le dérobez pas, travaillez pour l'avoir : *Vous mangerez votre pain à la sueur de votre visage* (7). Il est à vous, parce que Dieu vous le donne (8), dit saint Isidore; mais il le donne, afin qu'on travaille, et il veut qu'on le lui demande à dessein : *Seigneur, donnez-nous toujours ce pain* (9).

(1) Cum timore et tremore vestram ipsorum salutem operamini: Deus est enim qui operatur in vobis et velle et perficere. *Phil.* 2. 13.

(2) Pacem sequimini cum omnibus, et sanctimoniam, sinè quâ nemo videbit Deum: contemplantes ne quis desit gratiæ Dei. *Hebr.* 12. 15.

(3) Unusquisque propriam mercedem accipiet secundùm suum laborem. Dei enim sumus adjutores. 1. *Cor.* 3.

(4) Estote factores verbi, et non auditores tantùm, fallentes vosnetipsos. *Jacob.* 1. 22.

(5) Si dixeris : Vires non suppetunt : qui inspector est cordis, ipse intelligit, et servatorem animæ tuæ nihil fallit, reddetque homini secundùm opera sua. *Prov.* 24.

(6) Operamini, non cibum qui perit, sed qui permanet in vitam æternam, quem Filius hominis dabit vobis. *Joan.* 6.

(7) In sudore vultûs tui vesceris pane tuo. *Genes.* 3.

(8) Panem nostrum dicimus, quoniam gratia, et dantis Dei, et accipientis est hominis. *S. Isid. lib.* 2. *sent.* 9.

(9) Domine, semper da nobis panem hunc. *Joan.* 6..32

ENTRETIEN

POUR LE LUNDI DE LA SIXIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

I. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la persévérance finale.

Que la persévérance finale est un don spécial, qu'on ne peut obtenir que par la grâce de Jésus-Christ.

Fiat manus tua super virum dexteræ tuæ, et super Filium hominis quem confirmásti tibi : et non discedimus à te. Faites éclater votre puissance sur l'homme de votre droite, sur le Fils de l'homme, que vous avez choisi pour être toujours à vous : et nous ne nous retirerons plus de vous.

I. CONSIDÉRATION.

Saint Augustin dit que la persévérance n'est plus au pouvoir du libre arbitre depuis la chute d'Adam, comme elle y était auparavant (1). Alors, dit ce Père, les anges firent voir ce que pouvait la liberté : les uns demeurant fermes dans l'obéissance, les autres se révoltant par orgueil, et se précipitant dans l'abîme. Mais après la chute d'Adam, Dieu voulut que l'homme ne pût désormais s'approcher de lui, ni demeurer avec lui sans aucun divorce, que par sa grâce (2). Adam

(1) Non est hoc omninò in viribus liberi arbitrii, quales nunc sunt : fuerat in homine antequàm caderet. *S. Aug. l. 2. ad Prosp. et Hilar. de dono persev. c. 7.*

(2) Post casum autem hominis non nisi ad gratiam suam Deus

pouvait-il donc, s'il eût voulu, persévérer dans l'état d'innocence sans le secours de la grâce ? N'a-t-il eu besoin de ce secours qu'après sa chute? Saint Augustin ne dit-il pas lui-même que le secours divin eût été dans cet état, au regard de l'esprit humain, ce que la lumière est aux yeux sains, sans laquelle ils ne peuvetn voir (1) ? Ne dit-il pas encore ailleurs que si la volonté d'Adam fût demeurée ferme dans l'amour du souverain bien, qui l'éclairait de ses lumières, et l'embrasait de son amour, il ne fût pas tombé dans une vaine complaisance de lui-même, qui l'emplit de ténèbres et de froideur (2)

Pour démêler cette contradiction apparente, quelques théologiens disent que ce saint docteur a cru que le premier homme, dans l'état d'innocence, n'avait besoin de la grâce de Dieu que pour éclairer son entendement; et que cela suffisait pour échauffer sa volonté, qui d'ailleurs, étant saine et revêtue d'habitudes surnaturelles, pouvait, sans autre secours, persévérer dans le bien, vu principalement que toutes les autres puissances inférieures étaient sujettes à la raison, et ne lui faisaient aucune résistance. D'autres estiment qu'Adam, dans son premier état, avait besoin de secours et de grâce intérieure dans la volonté aussi bien que dans l'entendement, mais que, n'ayant pas encore perdu la grâce sanctifiante, il ne s'était pas rendu indigne de ces secours actuels qui sont nécessaires pour la conserver ; et par suite que les grâces suffisantes étaient, pour ainsi dire, connaturelles à son

voluit pertinere, ut homo accedat ad eum ; neque nisi ad gratiam suam voluit pertinere, ut homo non recedat ab eo.

(1) Nam et ibi esset adjutorium Dei, et tanquàm lumen sanis oculis, quo adjuti videant, se præberet volentibus. *S. Aug. lib. de nat. et grat. c.* 48. *Idem lib. 4. de C. D. c.* 13.

(2) Si voluntas in amore superioris et immutabilis boni à quo illustrabatur ut videret, et accendebatur ut amaret, stabilis permaneret, non indè ad sibi placendum averteretur, et ex hoc intenebresceret et frigesceret

état : parce que celui qui donne l'être, soit naturel ou surnaturel, donne, par suite, ce qui est nécessaire pour le faire subsister (1). Mais depuis sa désobéissance, ayant perdu avec l'amitié de Dieu la justice originelle, il était déchu de ses droits, et ne pouvait plus espérer de secours que par pure miséricorde, quoiqu'il eût besoin d'une grâce beaucoup plus forte qu'auparavant ; à cause de la révolte des passions, qui n'avaient plus de retenue, et de la malice du démon, qui avait pris empire sur lui. C'est pourquoi saint Augustin regarde les grâces actuelles comme un apanage du libre arbitre de l'homme dans l'état d'innocence ; et il appelle les mérites qui en proviennent, des mérites humains. Mais dans l'état de la nature déchue, il ne donne plus les bonnes œuvres ni les mérites à l'homme, mais à la grâce; et il ne regarde plus la grâce comme un apanage du libre arbitre, mais comme un fruit médicinal de la croix, et le prix du sang de l'Agneau, qui prévient tous les mérites de l'homme, sans avoir égard à ses démérites.

II. CONSIDÉRATION.

C'est donc ainsi qu'il faut entendre ce qu'il dit, que la persévérance n'est plus au pouvoir du libre arbitre de l'homme, comme il était avant sa chute, parce qu'ayant perdu les forces surnaturelles qu'il avait reçues pour persévérer dans la justice, et ses forces naturelles étant fort affaiblies, il n'y avait plus que la grâce du Rédempteur qui pût réparer sa perte, et le rétablir dans son pouvoir. Dieu a mis cette grâce en celui en qui l'héritage nous est échu comme par sort, ayant été prédestinés selon le décret de celui qui fait toutes choses, et par suite qui fait, et que nous nous approchons, et que nous ne nous retirons point (2). C'est

(1) Qui dat esse, dat consequentia ad esse.

(2) Hanc gratiam posuit (Deus) in illo, quo sortem consecut·

pourquoi le prophète lui dit : Faites éclater votre puissance sur l'homme de votre droite, et sur le fils de l'homme, que vous avez uni inséparablement à vous : et nous ne nous retirerons plus de vous. Cet homme de la droite de Dieu n'est point, sans doute, le premier Adam, en qui nous nous sommes retirés de Dieu ; mais le second, sur lequel il fait éclater sa puissance, afin que nous ne nous retirions point de lui. Car c'est là la main de Dieu, parce que c'est par l'opération divine que nous demeurons avec Dieu en Jésus-Christ, sans nous en retirer comme nous avons fait en Adam (1). Car notre persévérance est un fruit de sa mort, et une participation de son union indissoluble avec son Père, et par nature et par amour. C'est donc la main de Dieu, et non pas la nôtre, qui fait que nous ne nous séparons point de Dieu. C'est la main de celui qui a dit : Je mettrai ma crainte dans leur cœur, afin qu'ils ne se retirent point de moi (2). Il n'en faut point d'autre preuve que la prière qu'il nous a prescrite, pour lui demander la persévérance, et la promesse qu'il nous a faite de nous la donner. Je graverai ma crainte au fond de leur cœur, afin qu'ils ne se retirent point de moi : voilà la promesse qu'il a faite. Ne permettez pas que nous succombions à la tentation : voilà la prière qu'il nous a prescrite, et que toute l'Église pratique. Elle prie Dieu que les infidèles croient : c'est donc Dieu qui les convertit à la foi. Elle prie Dieu

sumus, prædestinati secundùm propositum ejus qui universa operatur, ac per hoc, sicut operatur ut accedamus, sic operatur, ne discedamus. *S. Aug. l.* 2. *ad Prosp. et Hilar. de dono persev. c.* 7.

(1) Hoc est enim manus Dei, quoniam opere Dei fit ut simus in Christo permanentes cum Deo, non sicut in Adam discedentes à Deo. *Ibidem.*

(2) Manus igitur Dei est ista, non nostra, ut non discedamus à Deo : manus, inquam, ejus est ista qui dixit : Timorem meum dabo in cor eorum, ut à me non recedant. *Ibid.*

que les fidèles persévèrent : c'est donc Dieu qui donne la persévérance jusqu'à la fin (1).

III. CONSIDÉRATION.

Au reste, si tous les justes ne l'obtiennent pas, c'est leur faute. Celui qui tombe, tombe par sa propre volonté, et celui qui demeure debout, demeure debout par la volonté de Dieu. Car il est assez puissant pour le faire subsister. Ce n'est pas lui qui se soutient, c'est Dieu (2). Mais s'il tombe, c'est lui qui se précipite par sa malice, et qui rejette la grâce que Dieu lui présente pour le soutenir. Car s'il ne veut pas qu'aucun des pécheurs périsse, il veut encore moins qu'aucun des justes tombe : au contraire, il les avertit de prendre garde à eux (3). Il les exhorte tous à la persévérance : Soyez fidèle jusqu'à la mort, et je vous donnerai la couronne de vie (4). Il veut que tous lui demandent la grâce de persévérer jusqu'à la fin (5). Il a donc envie de la leur donner, pourvu qu'ils n'y mettent point d'obstacle. « Tous ceux qui combattent à la course, » dit excellemment saint Jérome, courent dans la carrière ; mais un seul remporte le prix. Pour nous, on » nous dit, au contraire : Courez de telle sorte, que » vous remportiez le prix. L'arbitre de nos combats ne » porte envie à personne, la victoire de l'un n'ôte » point la gloire à l'autre : il souhaite que tous ses » athlètes gagnent la couronne (6). »

(1) Orat ut increduli credant : Deus ergò convertit eos ad fidem. Orat ut credentes perseverent : Deus ergò donat perseverantiam usque in finem. *S. Aug. l. 5. ad Prosp. et Hilar. de dono persev. c. 7.*

(2) Voluntate suâ cadit, qui cadit, et voluntate Dei stat, qui stat, potens est enim Deus statuere illum : non ergò ipse seipsum, sed Deus. *Ibid. c. 8.*

(3) Qui stat, videat ne cadat.

(4) Esto fidelis usque ad mortem, et dabo tibi coronam vitæ. *Apoc. 2. 10.*

(5) Videte, vigilate, et orate.

(6) Qui in stadio currunt, omnes quidem currunt, sed unus

ENTRETIEN

POUR LE MARDI DE LA SIXIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

II. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la persévérance finale.

De l'excellence de ce don.

Ecce venio citò : tene quod habes, ut nemo accipiat coronam tuam. Qui vicerit, faciam illum columnam in templo Dei mei, et foràs non egredietur amplius.

Sachez que je viendrai bientôt. Gardez ce que vous avez, afin que personne ne prenne votre couronne. Quiconque sera victorieux, j'en ferai une colonne dans le temple de mon Dieu : et il ne sortira plus dehors. Apoc. 3. 11.

I. CONSIDÉRATION.

La persévérance est un don spécial, dont la première excellence est que nul ne la peut mériter par un mérite condigne, quoiqu'il puisse se rendre digne de la béatitude, qui est le plus grand de tous les biens. La raison est, parce que Dieu nous a promis la béatitude pour récompense de nos services : mais il n'a promis la persévérance que comme une grâce qu'il n'accorde qu'à nos prières, selon ce témoignage de

accipit bravium. At contrà de nobis dicitur : Sic currite, ut comprehendatis. Non est invidus Agonotheta noster, nec alterius palma alteri parat ignominiam. Omnes athletas suos desiderat coronari. *S. Hieron. ep. ad Lucinium.*

saint Augustin : Il est certain qu'il y a des dons que Dieu a préparés pour ceux mêmes qui ne l'en prient pas, comme le commencement de la foi ; d'autres, qu'il n'a préparés que pour ceux qui les lui demandent, comme la persévérance finale (1). Ce n'est pas qu'il ne la pût donner sans en être prié ; mais il a voulu par la prière nous faire connaître l'auteur d'un si signalé bienfait. Car de qui les recevons-nous, sinon de celui en qui on nous enjoint de le demander (2) ? La persévérance finale est donc une faveur incomparable, puisque les plus grands saints ne l'ont jamais pu mériter ; et une miséricorde nonpareille, puisqu'il n'y a personne si faible qui ne la puisse obtenir par une humble et fervente prière. Vous me direz que chacun quitte la foi par sa faute, lorsqu'il cède et consent à la tentation qui le porte à y renoncer. Qui le nie ? personne n'en disconvient : mais il ne faut pas dire pour cela que la persévérance dans la foi n'est pas un don de Dieu. Car c'est la grâce que demande tous les jours celui qui dit : Ne nous induisez point dans la tentation : et s'il est exaucé, il la reçoit. Et ainsi priant Dieu, tous les jours, qu'il lui fasse la grâce de persévérer, certainement il ne met pas en lui-même l'espérance de sa persévérance, mais en Dieu (3). Se trompe-t-il dans

(1) Constat Deum alia etiam non orantibus, sicut initium fidei; alia nonnisi orantibus præparâsse, sicut usque in finem perseverantiam. *S. Aug. de dono persever. c.* 16.

(2) Poterat nobis etiam non orantibus dari : sed oratione nostrâ nos voluit admoneri à quo accipiamus hæc beneficia. A quo enim, nisi ab illo accipimus, à quo jussum est ut petamus ? *Ibid. c.* 7.

(3) At enim vitio suo quisque deserit fidem, cùm cedit tentationi atque consentit, quâ cum illo agitur ut deserat fidem. Quis negat ? Sed non ideò dicenda est in fide perseverantia non esse donum Dei. Hanc enim quotidiè poscit, qui dicit : Ne nos inferas in tentationem : et si exauditur, hanc accipit, ac per hoc quotidiè ut perseveret petens, profectò perseverantiæ spem non in seipso, sed in Deo ponit. *Ibid. c.* 17.

son attente? nullement. Nous vivons dans une plus grande assurance, en donnant tout à Dieu ; et non pas en nous fiant en partie à lui, en partie à nous-mêes (1); afin qu'en confessant humblement notre faiblesse, et donnant tout à Dieu, sa bonté nous accorde ce que nous lui demandons avec une respectueuse crainte (2).

II. CONSIDÉRATION.

La seconde excellence de ce don est que toutes les autres vertus combattent pour le ciel ; mais il n'y a que la persévérance qui remporte la victoire et qui couronne le vainqueur. Les martyrs lui doivent leurs lauriers ; les vierges, leurs couronnes ; les confesseurs, leur gloire (3). Sans la persévérance, ni celui qui combat ne remporte la victoire, ni le victorieux ne gagne la palme (4). Elle récompense celui qui court dans la carrière, elle couronne celui qui combat, elle conduit les élus au lieu où se donne le prix, elle les fait tous arriver au port (5). Mais il faut remarquer qu'elle les y mène en deux manières différentes : les uns, sans qu'ils y contribuent de leur part, comme les petits enfants qui meurent aussitôt après le baptême; et les adultes que la mort trouve dans la

(1) Tutiores vivimus, si totum Deo damus : non autem nos illi ex parte, et nobis ex parte committimus. *S. Aug. de Dono persev. c.* 6.

(2) Ut dum præcedit humilis et submissa confessio, et datur totum Deo, quidquid suppliciter cum Dei timore petitur, ipsius pietate præstetur. *Ibid. ex S. Cypriano.*

(3) Hæc est perseverantia quâ laureantur Martyres, quâ Virgines coronantur, quâ Sacerdotes sublimantur, et Confessores. *Serm.* 8. *ad fratres in Eremo.*

(4) Prorsùs absque perseverantiâ, nec qui pugnat victoriam, nec palmam victor consequitur. *S. Bern. ep.* 129. *ad Januar.*

(5) Remunerat currentem, coronat pugnantem, ducit ad bravium, conducit cunctos ad portum. *Serm.* 8. *ad fratres in Eremo jam laudato.*

grâce, lorsqu'elle les enlève par une heureuse surprise, qui ne leur laisse aucun usage de leur liberté : et alors la persévérance est un pur don de Dieu, où sa seule providence travaille au salut de ses amis. Elle fait que les autres y coopèrent par leur fidélité, soit en donnant leur vie pour Jésus-Christ, et souffrant constamment le martyre, qui est le don le plus signalé de la persévérance ; soit en le servant jusqu'à la mort, et répondant à la derniere grâce, qui est la consommation de tous leurs mérites et de tous les dons de Dieu. De là vient que le Saint-Esprit nous exhorte si souvent dans les saintes Écritures à la persévérance, parce que notre salut en dépend absolument. *Soyez ferme dans la voie du Seigneur* (1). Si le malin esprit s'élève contre vous, en ayant reçu le pouvoir, ne quittez point votre place ; c'est-à-dire, l'état de grâce où Dieu vous a mis (2). *Soyez fidèle jusqu'à la mort, et je vous donnerai la couronne de vie* (3). *Mes frères bien-aimés, soyez fermes et inébranlables* (4). *Ne nous lassons point de faire le bien : si nous ne perdons point courage, nous en recueillerons le fruit en son temps* (5). *Car nous avons été faits participants de Jésus-Christ*, pourvu que nous conservions inviolablement jusqu'à la fin la grâce que nous avons reçue de lui qui est le commencement de l'Être divin, qu'il a mis en nous, et qu'il consommera dans la gloire (6).

(1) Esto firmus in viâ Domini. *Eccli.* 5. 11.

(2) Si spiritus potestatem habentis ascenderit super te, locum tuum ne dimiseris.

(3) Esto fidelis usque ad mortem, et dabo tibi coronam vitæ. *Apoc.* 2. 10.

(4) Fratres mei dilecti, stabiles estote, et immobiles. 1. *Cor.* 15. 58.

(5) Bonum autem facientes, non deficiamus : tempore enim suo metemus, non deficientes. *Gal.* 6. 9.

(6) Participes enim Christi effecti sumus, si tamen initium sub tantiæ ejus usque ad finem firmum retineamus. *Hebr.* 3. 14.

III. CONSIDÉRATION.

La troisième excellence de ce don est que tous les autres qui le devancent, se peuvent perdre; mais nul ne peut perdre la persévérance finale, sinon celui qui ne l'a pas encore reçue. La chasteté est un don excellent, qui nous égale aux plus nobles intelligences; mais après l'avoir cultivée long-temps, et conservée avec soin, on la peut perdre en moins d'une heure. La charité est la première de toutes les vertus, qui n'a rien au-dessus d'elle, que celui qui la répand dans nos cœurs. Mais quelque ardeur qu'elle ait en cette vie mortelle, cette divine flamme se peut éteindre. La grâce sanctifiante élève l'âme qui la possède au-dessus de toutes les grandeurs du monde; mais elle peut toujours décheoir de ce haut degré de gloire : et à moins que d'être confirmée en grâce, tous les moments de la vie lui peuvent être funestes. Mais pour la persévérance finale, parce que nul ne la possède, s'il ne persévère actuellement jusqu'à la fin, il se peut faire que plusieurs l'obtiennent, mais pas un ne la peut perdre (1). Car il n'y a pas sujet de craindre, qu'ayant perséveré jusqu'à la fin, il soit capable de concevoir un mauvais désir qui lui ôte la persévérance. Par conséquent, comme j'ai déjà dit, on peut obtenir ce don en le demandant avec humilité. Mais quand il a été donné, on ne le peut perdre par une mauvaise volonté (2).

(1) Perseverantiam verò usque in finem quoniam non habet quisquam, nisi qui perseveraverit usque in finem, multi eam possunt habere, nullus amittere. *S. Aug. de dono persever. c.* 6.

(2) Hoc ergò donum suppliciter emereri potest : sed cùm datum fuerit, amitti contumaciter non potest. *Ibid.*

IV. CONSIDÉRATION.

La quatrième excellence de ce don est que non-seulement on n'est jamais en danger de le perdre, mais on ne peut plus même perdre les autres dons. Car la persévérance, comme dit saint Augustin, est un grand don de Dieu, qui met tous les autres à couvert, et qui en assure pour jamais la jouissance (1). De là vient ce que disent les Pères, que le diable ne tend des piéges qu'à la persévérance (2); non qu'il s'endorme jamais, ou qu'il n'épie sans cesse les serviteurs de Dieu, mais parce qu'il ne les tente jamais avec plus de fureur et de violence qu'à la fin de leurs jours; sachant bien que s'ils demeurent victorieux à ce dernier combat, ils gagnent tout, et il n'a plus rien à espérer; mais s'il leur peut ravir la persévérance finale, ils perdent tout sans ressource, et ce qu'ils ont acquis de mérites par une longue suite de bonnes œuvres, ne sert qu'à rendre leur perte plus déplorable. Hélas! qu'a servi à Judas d'avoir été apôtre, d'avoir fait des miracles, d'avoir suivi le Fils de Dieu dans ses voyages, et d'avoir reçu de lui tant de faveurs, sinon pour tomber de plus haut, et rendre sa chute plus effroyable? Saül avait déjà attendu sept jours, et il ne lui restait plus qu'une heure jusqu'au retour de Samuel. S'il eût persévéré encore un peu de temps, il assurait son sceptre et sa couronne pour lui et pour sa postérité : et pour n'avoir pu attendre un moment, Dieu l'abandonne, l'esprit malin s'en empare, il tombe de précipice en précipice; et pour comble de son malheur, il perd avec la patience, et le royaume de la terre, et le royaume du ciel. Eh! qui ne serait saisi de douleur au souvenir de la chute d'un des quarante mar-

(1) Magnum Dei donum, quo cætera dona ejus conservantur. *S. Aug. de dono persev. c.* 2.

(2) Soli perseverantiæ insidias parat.

tyrs dont parle saint Basile, qui, n'ayant pas le courage de souffrir le froid d'un étang, où il était entré avec les autres, en sortit lâchement, pour entrer dans un bain chaud où il expira bientôt ? Pitoyable spectacle! un soldat transfuge, un fort athlète qui se rend, une ouaille de Jésus-Christ déchirée des loups; et, ce qui est plus misérable, qui perd la vie éternelle, et qui ne jouit pas long-temps de la vie présente (1). O bienheureuse persévérance, qui change les moments de nos peines en une éternité de délices! ô malheureuse inconstance, qui change des délices d'un moment en une éternité de tourments!

(1) Miserabile prorsùs spectaculum ! miles transfuga, vir fortissimus captus, Christi ovis à lupo direpta; et quod miserabilius, à vitâ perpetuâ cœlesti excidens : sed nec præsenti vitâ diù gaudens. *S. Basil. hom.* 10. *in* 40, *martyr.*

ENTRETIEN

POUR LE MERCREDI DE LA SIXIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

III. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la persévérance finale.

Que Jésus-Christ ne laisse point ses amis, s'ils ne le quittent les premiers.

Dominus amat judicium, et non derelinquet Sanctos suos: in æternum conservabuntur.
Le Seigneur aime la justice: il n'abandonnera point ses Saints: ils seront conservés éternellement. PSALM. 36. 29.

I. CONSIDÉRATION.

CETTE maxime est infiniment avantageuse pour nous, parce que, comme dit saint Cyprien, puisque toutes choses appartiennent à Dieu, celui qui a Dieu pour soi, ne manquera de rien, s'il ne manque lui-même à Dieu (1). Et d'ailleurs elle est indubitable, parce que c'est un des plus anciens dogmes de l'Église, reçu et approuvé par les conciles et par les saints Pères: « Car » notre Dieu n'abandonne point ceux qui sont justifiés » par sa grâce, s'ils ne l'abandonnent les premiers (2).

(1) Cùm Dei sint omnia, habenti Deum nihil deerit, si Deo ipse non desit. *S. Cypr. lib. de orat. Dom.*

(2) Deus namque suâ gratiâ justificatos non deserit, nisi priù ab eis deseratur. *Conc. Trid. sess.* 6. *c.* 11.

» C'est pourquoi tous doivent mettre et établir une » très-ferme confiance dans le secours du Seigneur, » qui achèvera et perfectionnera le bon ouvrage qu'il » a commencé, opérant le vouloir et le faire; si ce n'est » qu'ils manquent eux-mêmes à sa grâce (1). » Que faut-il faire, pour obtenir la persévérance et assurer votre salut? Il faut, dit saint Augustin, que vous ne vous retiriez point de celui qui ne se retire jamais. Il faut que vous ne l'abandonniez point, et vous ne serez point abandonné. Ne tombez point, il ne vous cachera point sa lumière : si vous tombez, il vous laissera dans les ténèbres; mais si vous demeurez ferme, il sera toujours près de vous (2). Mais si vous ne vous êtes pas tenu debout, souvenez-vous d'où vous êtes tombé, et d'où vous a fait choir celui qui est tombé avant vous. Car il ne vous a pas abattu par force ni par impulsion; mais par votre volonté, parce que vous l'avez bien voulu. Car si vous n'aviez point consenti au mal, vous seriez encore debout, et vous jouiriez de la clarté du jour (3). Ne dites point que vous n'avez pas reçu le don de la persévérance : car on peut vous répondre : O homme, vous eussiez persévéré, si vous eussiez voulu, dans ce que vous aviez appris et ce que vous aviez possédé (4). Prenez exemple sur le

(1) Tametsi in Dei auxilio firmissimam spem collocare et reponere omnes debent, Deus enim, nisi ipsi illius gratiæ defuerint, sicut cœpit opus bonum, ità perficiet, operans velle et perficere. *Conc. Trid. sess.* 6. *c.* 13.

(2) Opus est ut non recedas ab eo qui nusquàm recedit. Opus est ut tu non deseras, et non desereris. Noli cadere, et non tibi occidet. Si tu feceris casum, ille tibi facit occasum. Si autem tu stas, præsens est tibi. *S. Aug. tract.* 1. *in Joan.*

(3) Sed non stetisti : recordare undè cecideris, undè te dejecit, qui prior te cecidit. Dejecit enim te, non vi, non impulsu, sed voluntate tuâ. Si enim malo non consentires, stares, illuminatus maneres.

(4) Homo, in eo quod audieras, et tenueras, in eo perseverares, si velles. *S. August. l. de corrept. et grat. c.* 7.

malheur du premier homme. S'il n'eût point quitté de son bon gré le secours qu'il avait reçu de Dieu, il eût toujours été bon; mais il l'abandonna, et il fut abandonné (1). Il en est de même de tous ceux qui abandonnent la piété et la religion : Dieu n'est point la cause de leur changement, dit saint Prosper, mais leur mauvaise volonté. On ne les pousse pas pour les faire tomber dans le précipice, on ne les chasse pas dehors pour en faire des déserteurs (2). Il ne faut nullement s'imaginer que ces misérables soient tombés dans un aussi grand désespoir par la volonté de Dieu; puisque c'est lui, au contraire, qui soutient ceux qui tombent, et qui relève ceux qui sont brisés. Car personne ne se relève que par sa grâce; personne ne s'établit dans le bien que par sa grâce. C'est donc son désir qu'on persévère dans l'amour de la justice, vu qu'avant qu'il ait été abandonné, il n'abandonne personne, et qu'il convertit souvent plusieurs de ceux qui l'abandonnent (3). Car s'il nous donne des remèdes pour nous guérir lorsque nous sommes malades, à combien plus forte raison nous donnera-t-il des préservatifs pour nous conserver en santé (4) ?

II. CONSIDÉRATION.

Ce procédé est fondé sur l'amour qu'il nous porte,

(1) Quod adjutorium si homo ille per liberum non deseruisset arbitrium semper esset bonus : sed deseruit, et desertus est. *S. Aug. l. de correp. et gratiâ, c.* 11.

(2) Hi cùm à pietate deficiunt, non ex Dei opere, sed ex suâ voluntate deficiunt : nec impelluntur ut cadant, nec ejiciuntur ut deserant. *S. Prosp. ad* 16. *object. Vincent.*

(3) Nemo enim nisi illius gratiâ erigitur : nemo nisi illius gratiâ stabilitur. Dei ergò voluntas est ut in bonâ voluntate maneatur, qui et priusquàm deseratur, neminem deserit, et multos desertores sæpè convertit. *Idem, resp. ad* 7. *object Vincent.*

(4) Si enim medicinam exhibet, quâ sanemur infirmi, quantò magis eam quâ custodiamur sani ! *S. Aug. in Ps.* 7.

et comme roi, et comme époux, et comme père. Il est juste, dit Aristote, que les rois aiment leurs sujets, et cet amour consiste à les protéger, à leur procurer une vie heureuse, et à leur faire de grands biens selon le mérite et la capacité de chacun. Cette loi est digne de la grandeur royale, mais surtout de celle du Roi des rois, qui, étant infiniment bon, ne peut abandonner ni oublier ceux qui le servent (1). Il faudrait, dit un grand évêque, qu'il fût le plus cruel et le plus infidèle de tous les maîtres, s'il laissait sans secours celui qui combat pour son service. Car il ne se trouve point d'homme, pour cruel et déloyal qu'il puisse être, qui soit capable d'une telle perfidie et inhumanité (2). Craignez le Seigneur, vous tous qui êtes ses saints; car rien ne manque à ceux qui le craignent. Les anges du Seigneur se campent autour de ceux qui le craignent pour les mettre en sûreté. *Le Seigneur tient ses yeux sur ceux qui le craignent, et sur ceux qui espèrent en sa miséricorde pour sauver leurs âmes de la mort* (3). C'est le meilleur de tous les maîtres, qui aime la justice : il n'abandonnera point ses amis, il les conservera éternellement (4).

C'est l'époux de leurs âmes. La raison veut qu'il en prenne un soin spécial. L'alliance qu'il contracte avec elles, doit être indissoluble de part et d'autre ; et elle l'est effectivement de sa part. Le divorce ne commence jamais par lui : *Je ferai une alliance éternelle avec vous :*

(1) Regis amicitia ad eos qui reguntur, consistit in excellentiâ beneficii. Confert enim in eos beneficia qui ab ipso reguntur. Siquidem cùm sit bonus, curam ipsorum habet, ut benè sese habeant. *Lib.* 8. *Eth.* c. 11.

(2) In nullo enim hominum quantumcumque infideli ac sævo, ista infidelitas atque crudelitas invenitur. *Guillel. Paris. de Sacram. Pœnit. c.* 3.

(3) Ecce oculi Domini super metuentes eum : et in eis, qui sperant super misericordiâ ejus, ut eruat à morte animas eorum. *Ps.* 32. 18.

(4) Justi autem hæreditabunt terram : et inhabitabunt in seculum seculi super eam. *Ps.* 36. 29.

et je la garderai inviolablement de ma part ; parce que je suis juste et plein de miséricorde (1). *Par quel divorce*, dit le Fils de Dieu, parlant aux Juifs par Isaïe, *ai-je répudié votre mère la synagogue? et quel est le créancier auquel je vous ai vendus? sachez que c'est à cause de vos péchés que vous avez été vendus, et que ce sont vos crimes qui m'ont fait répudier votre mère. Car je suis venu vers vous, et je n'ai point trouvé d'homme qui m'ait reçu; j'ai appelé, et personne ne m'a voulu écouter* (2). Pensez-vous que ce soit par dureté que j'aie rejeté votre mère, la Jérusalem terrestre, et que je l'aie répudiée, parce que je suis porté à la rigueur ? ne voyez-vous pas bien, ce qui est vrai, que c'est plutôt elle qui m'a quitté par sa malice (3)? car lorsque je lui disais : Cessez de faire le mal; apprenez à faire le bien, elle n'a point voulu m'écouter, mais elle m'a tourné le dos (4). Et afin que vous sachiez que ce n'est pas moi qui l'ai répudiée, mais qu'elle s'est retirée de sa propre volonté, après une infinité de bienfaits, je me suis fait homme pour la sauver (5). Pouvait-il faire davantage pour son épouse?

(1) Sponsabo te mihi in sempiternum : et sponsabo te mihi in justitiâ et judicio, et in misericordiâ et miserationibus. *Ose.* 2.

(2) Quis est hic liber repudii matris vestræ quo dimisi eam? aut quis est creditor meus, cui vendidi vos ? ecce iniquitatibus vestris venditi estis, et in sceleribus vestris dimisi matrem vestram. Quia veni, et non erat vir : vocavi, et non erat qui audiret. *Is.* 50. 1.

(3) Putatis meâ duritiâ matrem vestram terrenam Jerusalem esse projectam, et quod ego mentis rigidæ dederim ei libellum repudii, et non potiùs, quod verum est, intelligitis illam suo à me vitio recessisse.

(4) Dicente enim me ad eam : Quiescite iniquè agere; discite bonum facere, audire me noluit; sed vertit contrà me scapulam recedentem.

(5) Ut autem sciatis non à me repudiatam esse matrem vestram, sed voluntate propriâ recessisse, post multa beneficia humanum corpus assumpsi.

Peut-on voir un plus fidèle époux ? Mais peut-on voir un meilleur père ?

Qui est l'homme d'entre vous, dit notre Seigneur, *qui donne une pierre à son fils, lorsqu'il lui demande du pain : ou, s'il lui demande du poisson, lui donnera-t-il un serpent ? Si donc étant méchants comme vous êtes, vous savez bien donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison votre Père céleste, qui est la bonté infinie, donnera-t-il les vrais biens à ceux qui les lui demandent* (1). Quand un de ses enfants lui dira avec un amoureuse confiance : Mon Père, ne m'abandonnez point; donnez-moi le pain de vie, qui est la force du cœur de l'homme juste, et l'appui de sa persévérance; pensez-vous qu'il le rebute, et qu'il le laisse mourir de faim ? *Sion a dit* dans sa douleur : *Le Seigneur m'a abandonnée, le Seigneur m'a mise en oubli* (2). Que répond ce bon père à une plainte si déraisonnable ? Une mère peut-elle oublier son enfant, et n'avoir point compassion du fils qu'elle a porté dans ses entrailles ? Mais quand elle l'oublierait, pour moi, je ne vous oublierai jamais. Je vous porte gravée dans mes mains : vos murailles sont sans cesse devant mes yeux. On vous portera à la mamelle, et on vous caressera sur les genoux. Comme une mère caresse son petit enfant, ainsi je vous consolerai (3). O bonté incompréhensible ! ô cœur plus tendre que celui des mères ! pourriez-vous bien manquer au besoin à vos enfants ? Justes, persévérez dans le service de Dieu, ne vous lassez point de souffrir

(1) Aut quis est ex vobis homo, quem si petierit filius suus panem, numquid lapidem porriget ei ? Aut si piscem petierit, numquid serpentem porriget ei ? Si ergò vos, cùm sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris, quantò magis Pater vester, qui in cœlis est, dabit bona petentibus se ! *Matth.* 7. 9, 10, 11.

(2) Dixit Sion : Dereliquit me Dominus, et Dominus oblitus est mei. *Is.* 49. 14.

(3) Quomodò si cui mater blandiatur, ità ego consolabor vos *Is.* 66. 13.

pour son honneur : il vous traite comme ses enfants; il n'a garde de vous abandonner : son secours ne vous manquera jamais dans vos besoins (1).

III. CONSIDÉRATION.

Sa justice n'y est pas moins intéressée que sa bonté. *J'attends un juste secours du Seigneur, qui sauve ceux qui ont le cœur droit*, dit le Prophète-Roi (2). Le secours que Dieu donne aux pécheurs pour se relever de leur chute, est un secours de miséricorde; car ils ne le méritent pas (3). Mais le secours qu'il donne à ses amis, est un secours de justice (4). Le pécheur qui demande secours doit dire à Dieu : *Seigneur, je suis malade, sauvez-moi la vie par votre miséricorde* (5); mais l'ami peut dire : J'attends un juste secours du Seigneur (6); car l'ami doit secours à son ami. Je sais bien que ce n'est pas une dette de justice rigoureuse, mais une dette de bienséance et d'honneur, comme dit saint Thomas (7), que l'ami ne doit pas tant à son ami, qu'à soi-même et à sa propre vertu, qui l'oblige à faire tout ce qui est bienséant pour un ami. Ce qui a lieu particulièrement en Dieu, qui ne doit rien à personne, et ne peut rien devoir, à parler proprement : mais aussi moins il est redevable à sa créature, plus il est redevable, non-seulement à sa bonté, mais encore à sa fidélité, vu la promesse qu'il a faite à tous ses amis, de ne

(1) In disciplinâ perseverate. Tanquàm filiis, vobis offert se Deus.

(2) Justum adjutorium meum à Domino, qui salvos facit rectos corde. *Psal.* 7.

(3) Ibi misericors auxilium est, quia nullum habet meritum peccator. *S. Aug. ibid. Vide S. Thom.* 22. *q.* 114. *a.* 2.

(4) Hìc autem justum auxilium est quod jam tribuitur justo.

(5) Infirmus sum,.... salvum me fac propter misericordiam tuam. *Ps.* 6.

(6) Justum auxilium meum à Domino.

(7) Debitum honestatis.

les abandonner jamais (1). Voilà le bouclier qui les couvre de toutes parts, comme dit David, et les met en sûreté au milieu des plus grands dangers de la vie. *La vérité* de ses promesses *vous environnera comme un bouclier impénétrable* (2). C'est un fidèle ami, dit saint Bernard, qui accompagne tous ceux qui espèrent en lui, et ne les abandonne point, s'il n'est le premier abandonné (3). Gardez-vous donc de le quitter; soyez-lui fidèle comme il l'est en votre endroit, et n'oubliez jamais ces paroles, qui regardent tous les vrais Israélites : *Le Seigneur est avec vous, parce que vous avez été avec lui. Si vous le cherchez, vous le trouverez.* Voilà ce que vous devez faire; *mais si vous le quittez, il vous abandonnera* (4). C'est ce que vous devez craindre, pour juste que vous soyez.

(1) Ipse enim dixit : Non te deseram neque derelinquam.

(2) Scuto circumdabit te veritas ejus. *Ps.* 90. 5.

(3) Fidelis socius est, et non deserit sperantes in se, nisi ipse deseratur. *S. Bern. lib. de animâ, c.* 7.

(4) Dominus vobiscum, quia fuistis cum eo. Si quæsieritis eum, invenietis : si autem dereliqueritis eum, derelinquet vos. 2. *Paralip. c.* 15.

ENTRETIEN

POUR LE JEUDI DE LA SIXIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

IV. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la persévérance.

Que notre Seigneur nous a enseigné trois excellents moyens de persévérer dans la grâce.

Videte, vigilate, et orate.
Voyez, veillez et priez. MARC. 13. 33.

I. CONSIDÉRATION.

Il est bon, dit saint Paul, *d'affermir son cœur par la grâce* (1). Notre cœur est sujet à quatre faiblesses considérables, qui combattent notre persévérance dans le bien. La première est une certaine tendresse qui produit dans nos esprits les mêmes effets que la délicatesse fait dans nos corps. Car comme celle-ci nous rend sensibles à toutes les impressions de l'air et aux plus légers accidents; de même celle-là fait que nous recevons du changement et de l'altération de toutes choses. Tout nous blesse, tout nous étonne, tout nous abat sans résistance (2). La seconde est une légèreté volage, qui nous fait quitter le bien avec la même fa-

(1) Optimum est gratiâ stabilire cor. *Heb.* 13. 3.
(2) Si vitrei essemus, minùs casus timeremus.

cilité que nous l'avons commencé. Saint Paul nous la dépeint naïvement par ces paroles : *Ne soyons point comme des enfants, comme des vaisseaux flottants au gré des vagues, comme des girouettes qui tournent à tous vents* (1). La troisième est une lâcheté de cœur, une petitesse d'esprit, une pusillanimité qui trouve des difficultés où il n'y en a point, qui fait paraître grandes les plus légères, et qui se rend au premier assaut du mal qui l'attaque. La quatrième est une humeur prompte, impatiente, qui a beaucoup de feu, mais peu de durée. Il y a des esprits si prompts qu'ils ne peuvent souffrir aucun retardement dans les affaires ; ils voudraient que la chose fût faite aussitôt qu'elle est commencée. Un savant évêque (2) les compare au laboureur, qui voudrait que le grain qu'il a semé prît racine aussitôt qu'il l'a jeté en terre, que tout d'un coup il crût en herbe, il montât en épi, il mûrît et fût prêt à moissonner, et que tout cela se fît en un instant. Il y en a d'autres qui se chagrinent et se dégoûtent de tout, et particulièrement des bonnes choses, dont l'importance et la nécessité les attirent parfois, et les obligent à se contraindre quelque temps pour suivre à toute force quelque sainte inspiration : mais comme il est malaisé de ramer toujours contre le fil de l'eau, on les voit bientôt céder au dégoût, et se laisser emporter au courant de leur passion mélancolique. Voilà ce que nous sommes de nous-mêmes, et le pitoyable état où le péché nous a réduits. Mais l'unique remède à toutes ces faiblesses est de recourir à la grâce de Jésus-Christ, à qui rien n'est impossible, et d'y mettre tout son appui. *Il est bon d'affermir son cœur par la grâce* (3). C'est elle qui oppose à la tendresse et à la délicatesse d'esprit une liqueur céleste qui affermit l'âme, et la rend comme

(1) Non simus parvuli fluctuantes, et circumferamur omni vento. *Ephes.* 4. 14.

(2) *Guillel. Arver. Ep. Paris. tract. de virt. c.* 11.

(3) Optimum est gratiâ stabilire cor. *Heb.* 13. 9.

insensible aux atteintes qui lui eussent été auparavant insupportables. C'est elle qui remédie au chagrin et au dégoût par sa douceur, et qui nous fait goûter les fruits d'une dévotion solide à l'ombre de la protection divine (1). L'ombre du divin Époux c'est la grâce, dit un grand cardinal (2). L'ombre est toujours unie au corps, et l'accompagne partout où il va : et la grâce est inséparablement unie à la bonté divine comme au principe qui la produit. L'ombre n'est pas le corps, mais elle lui ressemble et en représente la figure. La grâce ne fait pas des dieux, mais elle nous imprime l'image de la divinité, et nous en fait porter tous les traits. L'ombre nous rafraîchit, et nous défend des cuisantes ardeurs du soleil : et la grâce éteint l'ardeur de la concupiscence, et la chaleur des désirs désordonnés. O Dieu ! qu'il est délicieux et utile de s'asseoir à l'ombre de celui qui est tout désirable; et de se reposer à la fraîcheur de sa grâce, qui modère l'ardeur violente de nos désirs sensuels (3) ! Qu'il est délicieux, puisque c'est elle qui nous fait goûter les consolations divines ! Qu'il est utile, puisque c'est elle qui fortifie le cœur contre la pusillanimité, qui le tient ferme dans le bien avec une invincible persévérance, qui arrête la légèreté de ses mouvements, qui l'empêche de s'ennuyer dans l'exercice de la vertu, et qui lui donne tout le secours nécessaire pour conduire jusqu'à la fin l'entreprise de la perfection ! *Il est bon d'affermir son cœur par la grâce ;* mais pour obtenir cette grâce, que faut-il faire de notre part ?

(1) Sub umbrâ illius quem desideraveram sedi, et fructus illius dulcis gutturi meo. *Cant.* 2.

(2) Umbra Christi ipsius est gratia. *Card. Bertrand. serm. in die ciner.*

(3) O Deus, quàm deliciosum et quàm utile est sedere sub umbrâ illius qui est desiderabilis totus, et sub refrigerio gratiæ suæ ab æstu desideriorum carnalium requiescere ! *Ibidem.*

II. CONSIDÉRATION.

Notre Seigneur, qui en est l'auteur et le distributeur, nous l'a bien voulu apprendre lui-même. *Voyez, veillez et prèez* (1).

Voyez les malheurs où tombent ceux qui quittent le bien qu'ils ont commencé. Faute de persévérance, Salomon a perdu sa sagesse; Samson, ses forces; Saül, le royaume et la vie (2). Malheur à ceux qui ont perdu la patience et qui ont quitté le bon chemin, pour se jeter à l'écart en de mauvaises voies! Que ferez-vous lorsque Dieu commencera à revoir vos comptes (3)? Si le juste se dément et se détourne du droit chemin, sa justice passée ne l'exemptera pas de la peine qu'il mérite (4), Dieu n'aura point d'égard aux bonnes œuvres qu'il a faites. Tout est perdu pour lui, si la persévérance lui manque.

Voyez l'état que Dieu fait de cette vertu. Il y a cinq mille ans qu'il persévère dans le gouvernement du monde, et dans la conduite particulière des hommes, sans se lasser de leur faire du bien, et de pourvoir à leurs besoins. Pourquoi ne serez-vous pas aussi constant à le servir, que lui à vous combler de ses bienfaits? Pourquoi manquerez-vous de persévérance dans la pratique des bonnes œuvres que vous entreprenez pour son honneur, puisqu'il ne quitte jamais de sa part ce qu'il a commencé pour votre bien?

(1) Videte, vigilate et orate.

(2) Saul cùm esset parvulus in oculis suis, rex est super Israel constitutus : non perseverans in humilitate, et regnum amisit, et vitam. Si cautela Samson, si Salomonis devotio perseverantiam retinuissent, nec is profectò privaretur sapientiâ, nec ille viribus. *S. Bernard. ep.* 115.

(3) Væ his qui perdiderunt sustinentiam, et qui declinaverunt vias rectas, et diverterunt in vias pravas. Quid facietis cùm inspicere cœperit Deus? *Eccli.* 2. 16.

(4) Justitia justi non liberabit eum, in quâcumque die peccaverit. *Ezech.* 33. 12

Voyez l'exemple que son cher Fils, et votre fidèle ami, vous a donné d'une constance inébranlable dans l'ouvrage de votre rédemption, qui lui a coûté si cher, et qu'il n'a jamais abandonné jusqu'à la fin. Il n'y a point d'action dans tout le cours de sa vie, ni de vertu dont il ne pût dire en particulier aussi bien qu'en général : *J'ai consommé l'ouvrage que vous m'avez donné à faire* (1). Sa patience a été à l'épreuve de toutes les contradictions et de toutes les souffrances jusqu'à la mort de la croix. *C'est un ouvrage achevé* (2). Son obéissance n'a pas moins d'étendue que sa vie passible, il n'a pas laissé un seul point de la loi qu'il n'ait parfaitement accompli. *C'est une vertu consommée.* Son amour ne s'est jamais refroidi. *Il aima les siens jusqu'à la fin* (3); et pour donner plus d'éclat à sa persévérance, il permit au Prince des ténèbres de le tenter par la bouche des Scribes et des Pharisiens, qui lui promettaient de croire en lui s'il descendait de la croix : mais il souffrit leurs insultes avec une patience admirable, pour achever l'ouvrage de notre rédemption, et nous dire en mourant : *Tout est consommé* (4). Voyez s'il manque rien à cet excellent modèle : *Pensez bien à celui qui a souffert une telle contradiction des pécheurs contre lui-même, afin que vous ne perdiez point courage, et que vous ne vous laissiez point abattre* (5). Comparez vos travaux avec les siens, vos souffrances avec ses souffrances, vos contradictions avec celles qu'il a endurées, et jugez s'il n'est pas raisonnable que vous soyez constant dans son amour et dans son service, puisqu'il vous a si constamment aimé et obligé jusqu'à la mort.

(1) Opus consummavi quod dedisti mihi ut facerem. *Joan.* 17 4.

(2) Opus consummatum.

(3) Cùm dilexisset suos, in finem dilexit eos. *Joan.* 13. 2.

(4) Consummatum est. *Joan.* 19. 30.

(5) Recogitate enim qui talem sustinuit à peccatoribus adversùs emetipsum contradictionem, ut non fatigemini animis vestris eficientes. *Heb.* 12. 3.

Voyez. Jetez les yeux sur la peine dont Dieu punit l'inconstance des pécheurs, qui abandonnent lâchement le bien qu'ils avaient entrepris, et la récompense qu'il promet à la persévérance des justes. L'une et l'autre est éternelle. Si votre constance vous ouvre le ciel, vous y serez à jamais heureux; si votre légèreté vous précipite dans les enfers, vous n'en sortirez jamais; et pour n'avoir pas voulu persévérer un moment dans la croix, vous persévèrerez malgré vous éternellement dans les flammes, sans pouvoir obtenir une goutte d'eau pour les éteindre (1). O si ces pensées entraient souvent dans notre esprit, qu'elles arrêteraient de désordres! O soleil de justice, qui avez continué votre course depuis l'orient jusqu'au couchant, sans jamais vous arrêter ni retourner en arrière; éclairez-moi de vos lumières, afin que j'achève la mienne avec une semblable ferveur; croissant sans cesse dans votre amour, et surmontant, d'un cœur ferme et généreux, tous les empêchements qui se rencontreront jusqu'au bout de ma carrière. *Seigneur, ouvrez mes yeux afin que je voie* (2), car mon inconsidération est la cause de mes infidélités; ouvrez-les, afin que je veille; car si je ne veille sur moi, ma perte est inévitable.

III. CONSIDÉRATION.

Veillez et priez. Il faut veiller sur nos défauts et sur les maladies de notre âme, afin d'y apporter du remède; et ne nous étonner pas si le mal est opiniâtre, car il n'y a point d'habitude si forte et si enracinée que la persévérance n'emporte. Quelque ascendant qu'ait pris sur vous l'esprit d'orgueil, par exemple, ou de colère, ou d'envie, ou de quelque autre passion déréglée, ne quittez point votre place; l'assiduité que

(1) Ignis eorum non exstinguetur: et vermis eorum non morietur. *Luc.* 16.

(2) Domine, ut videam. *Luc.* 18. 41.

vous apporterez à y remédier, arrêtera à la fin le cours des plus grands vices (1). L'inconstance perd tout, le relâchement d'un jour ruinera le travail de plusieurs mois, le changement même des remèdes est dangereux. Le fréquent changement des remèdes, dit saint Bernard, renverse la complexion naturelle, et fait mourir le malade (2).

Il faut veiller sur nos bonnes œuvres et sur nos pratiques de vertu, nous gardant de les quitter par légèreté, ou de les changer par indiscrétion, comme font ceux qui, par une ferveur inconsidérée ou par humeur et par caprice, veulent tout entreprendre et n'achèvent jamais rien (3). Tantôt ils se retirent pour un temps dans la solitude, et puis ils se répandent au-dehors comme un torrent qui charrie beaucoup de terre. Tantôt ils s'accablent de jeûnes, de veilles et de mortifications excessives; et puis ils prennent une vie molle et délicate, et deviennent si amoureux de leurs corps, qu'on ne les peut contenter, quelque traitement qu'on leur fasse; tantôt ils prennent un livre spirituel avec avidité, et puis ils s'en dégoûtent aussitôt; tantôt ils prennent une méthode de méditer, puis ils s'appliquent à une autre; tantôt ils veulent de l'emploi, et puis incontinent ils s'ennuient : semblables à ceux qui démolissent durant la nuit ce qu'ils ont bâti durant le jour, ou bien à un voyageur qui n'a pas plus tôt pris un chemin, qu'il le quitte pour en prendre un autre, et, marchant toujours sans repos, n'arrive jamais à son terme, parce que son égaremen.

(1) Si spiritus potestatem habentis ascenderit super te, locum tuum ne dimiseris; quia curatio faciet cessare peccata maxima. *Eccli.* 10.

(2) Remedia crebrò mutata naturam disturbant, ægrum exterminant. *S. Bernard.*

(3) Leves sunt et inconstantes, qui circumferuntur omni vento doctrinæ, quibus quod paulò antè placuit nunc displicet, et quod nunc eligunt, post paululùm reprobant. *S. Bern. serm. 5. de Assumpt.*

recommence toujours (1). C'est pourquoi Cassien dit très-sagement : Il est utile et convenable à chacun de s'efforcer avec toute l'affection et la diligence possible de parvenir au plus tôt à la perfection de l'œuvre qu'il a entreprise selon le dessein qu'il en a formé, ou selon la grâce qu'il en a reçue ; et que, louant et admirant les vertus des autres, il ne se départe point pour cela de la profession qu'il a choisie, sachant bien ce que dit l'Apôtre, que l'Église ne fait qu'un corps, mais que ce corps est composé de plusieurs membres, dont chacun a ses fonctions et ses perfections différentes, selon la grâce qui nous a été donnée (2). Le soin que nous apporterons de notre part pour nous affermir dans le service de Dieu, et arrêter notre inconstance, sera une excellente disposition pour obtenir par nos prières la persévérance finale, qui dépend absolument de la miséricorde divine. C'est pourquoi ce n'est pas assez de veiller, il faut encore prier. *Veillez et priez ;* car, *si le Seigneur ne garde la ville, c'est en vain que veille celui qui la garde* (3). Il faut donc recourir à la prière, et il n'y a rien que nous devions demander plus souvent que la persévérance, et que Dieu désire plus de nous donner ; puisque le Sauveur du monde l'a enfermée dans toutes les demandes de l'Oraison dominicale, comme remarque saint Augustin, et que les justes ne demandent presque autre chose, lorsqu'ils la récitent tous les jours (4). Car lorsqu'ils disent : *Que votre nom soit*

(1) Sicut qui aliquò tendit, citò perveniet, si unam viam certam tenuerit ; si multas aggreditur, errat, nec laboris finem facit, quia error finem non habet.

(2) Unicuique utile atque conveniens est, ut secundùm propositum quod elegit, sive gratiam quam accepit, summo studio ac diligentiâ ad operis arrepti perfectionem pervenire festinet, et aliorum quidem laudans admiransque virtutes, nequaquàm à suâ quam elegit professione discedat. *Cassian. Coll.* 14. *c.* 5.

(3) Nisi Dominus custodierit civitatem, frustrà vigilat qui custodit eam. *Ps.* 126. 2.

(4) An verò quisquam eorum est, qui non sibi poscat à Deo

sanctifié, ils demandent la persévérance dans la sainteté qu'ils ont déjà reçue ; et lorsqu'ils ajoutent : *Que votre royaume arrive*, ils demandent la persévérance finale, sans laquelle personne n'entre dans la gloire. Lorsqu'ils passent à la troisième demande : *Votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel*, ils demandent une persévérance si ferme et si inébranlable dans l'accomplissement de la volonté de Dieu, qu'elle égale celle du ciel. Lorsqu'ils disent : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain de tous les jours*, ils demandent une si fidèle persévérance dans la grâce et dans la charité, qu'ils ne commettent jamais rien qui mérite qu'on les retranche du corps de Jésus-Christ. Enfin lorsqu'ils disent : *Ne nous induisez point dans la tentation, mais délivrez-nous du mal*, ils demandent une si généreuse persévérance dans le combat contre leurs ennemis invisibles, qu'ils ne succombent jamais à la tentation ; et véritablement ils ont raison. Car qui a jamais pu être destiné à la vie éternelle, sinon par le don de la persévérance (1) ? Et comment pouvons-nous obtenir un don si précieux, sinon par la prière que nous a apprise celui qui seul nous l'a mérité, et qui seul nous le peut donner (2) ?

ut perseveret in eo, cum ipsâ oratione quæ Dominica nuncupatur, quia eamdem Dominus docuit, quando oratur à sanctis, nihil penè aliud quàm perseverantia posci intelligatur. *S. Aug. de dono persever. c.* 2.

(1) Quis enim in æternam vitam potuit ordinari, nisi perseverantiæ dono ?

(2) Qui potens est conservare vos sinè peccato, et constituere ante conspectum gloriæ suæ immaculatos in exsultatione. *Ep. Judæ.* 76. 24.

ENTRETIEN

POUR LE VENDREDI DE LA SIXIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

V. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la persévérance et de la consommation du salut.

Comment on doit entendre ce que l'Écriture sainte dit de l'impossibilité du salut à l'égard des réprouvés, et de la perdition à l'égard des prédestinés.

Contendite intrare per angustam portam ; quia multi, dico vobis, quærent intrare, et non poterunt.

Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite ; car je vous dis que plusieurs chercheront le moyen d'y entrer, et ne le pourront. Luc. 13.

I. CONSIDÉRATION.

C'est une maxime indubitable, selon les Pères, que l'impossibilité du salut ne vient que de la mauvaise volonté des hommes, qu'ils pourraient changer s'ils voulaient. Saint Chrysostome, expliquant ces paroles de saint Jean au sujet de l'incrédulité des Juifs : Ils ne pouvaient pas croire, parce qu'Isaïe a dit que Dieu a aveuglé leurs yeux et endurci leurs cœurs (1), saint Chrysostome dit ces paroles considérables : Ils n'ont

(1) Propterea non poterant credere, quia dixit Isaias : Excæcavit oculos eorum, et induravit cor eorum. *Joan.* 12.

pu, c'est-à-dire, ils n'ont pas voulu (1). Ce qu'il confirme par ce témoignage d'un prophète : Si un Éthiopien peut changer de peau, ce peuple pourra faire le bien, ayant appris à faire le mal (2). Il ne dit pas, remarque ce Père, qu'il leur est impossible de faire le bien; mais ils ne peuvent, parce qu'ils ne veulent pas (3). Saint Augustin n'en parle pas autrement : Si vous me demandez pourquoi ils ne pouvaient croire, je ne tarderai point à vous répondre : C'est parce qu'ils ne voulaient point (4). Vous m'objecterez que le prophète apporte une autre raison : Parce, dit-il, que Dieu les a aveuglés et endurcis; mais je réponds encore que leur volonté a mérité cette punition (5).

II. CONSIDÉRATION.

Cela étant incontestable, il importe de voir comment il faut entendre cette impossibilité, et de quelle manière la volonté du pécheur rend son salut impossible.

Ce mal vient, en premier lieu, de l'attache excessive qu'il a au bien sensible, comme à l'honneur, aux plaisirs des sens, aux richesses, à son sens et à ses désirs déréglés, qu'il voudrait accorder avec les affaires de son salut. Mais cela est impossible, parce que personne, dit notre Seigneur, ne peut servir deux maîtres qui commandent des choses contraires. Car celui qui persévère dans le mal, et qui en est esclave, ne peut entrer dans le parti du bien, pendant qu'il demeure

(1) Non potuerunt, hoc est noluerunt. *S. Chrysost. homil.* 67. *in Joan. in med.*

(2) Si mutabit Æthiops pellem suam, et populus hic poterit benè facere, qui didicit mala. *Ibid.*

(3) Non dicit quod impossibile sit eis benè operari; sed quia nolunt, ideò non possunt.

(4) Quarè non poterant, si à me quæratur, citò respondeo: quia nolebant. *S. Aug. tract.* 53. *in Joan. in med.*

(5) Etiam hoc eorum voluntatem meruisse respondeo.

dans le mal; parce que Dieu, comme nous avons déjà dit, a divisé deux royaumes dès le commencement du monde, et a donné à chacun des hommes le pouvoir de faire partie de celui auquel il voudrait s'assujettir pour lui rendre obéissance. Et parce que Dieu a déterminé qu'un même homme ne peut être sujet des deux royaumes tout ensemble, il doit faire tous ses efforts pour être de la cour et du parti du bon roi (1). Il peut choisir lequel des deux il voudra : l'impossibilité du salut n'est pas là, parce que la grâce de Jésus-Christ met l'élection en notre pouvoir; mais il ne les peut pas avoir tous deux ensemble. Le pécheur les voudrait bien accorder et servir Dieu et le monde, faire son salut et suivre ses convoitises désordonnées; mais cela est impossible : *Vous ne pouvez servir Dieu et être esclave des richesses* (2). Comment pouvez-vous croire, vous qui ambitionnez la gloire que vous vous donnez les uns aux autres, et qui ne cherchez pas la gloire qui vient de Dieu seul (3)? Pour avoir la foi il faut être humble : vous ne pouvez accorder l'humilité et la vanité, ni les unir ensemble, cela est impossible. De là vient, comme par une espèce de nature et de nécessité, dit saint Cyrille, que ceux qui cherchent avec passion la gloire du monde, perdent la gloire qui vient de Dieu et tombent dans sa disgrâce (4).

(1) Nam qui permanet in malo et servus est mali, non potest effici portio boni, donec permanet in malo, quia ab initio, ut antè diximus, duo regna statuit Deus, et potestatem dedit unicuique hominum, ut illius regni fiat portio, cui se ad obediendum subjecerit. Et quia definitum est apud Deum non posse unum hominem utriusque regni esse servum, omni studio debet dare operam in boni Regis aulam, et jura concurrere. *Clement. Rom. ep.* 3. *de officiis sacerdotis, circà med.*

(2) Non potestis Deo servire et mammonæ. *Joan.* 5.

(3) Quomodò vos potestis credere, qui gloriam ab invicem accipitis, et gloriam quæ à solo Deo est, non quæritis?

(4) Quasi enim naturâ necessariòque accidit omnibus qui gloriam hominum venantur, ut gloriam Dei amittant, et à solo Deo decidant. *S. Cyrill.* 3. *in Joan.* 6 *et* 7.

III. CONSIDÉRATION.

Cette impossibilité vient aussi de l'aversion que le pécheur a de la vertu, et des biens spirituels qu'il ne peut goûter pendant qu'il est attaché au bien sensible. Car, comme dit saint Grégoire de Nazianze, ce qui nous déplaît beaucoup nous paraît impossible (1). La raison est que ce qui attire la volonté, c'est le plaisir des sens ou de l'esprit. Si donc la volonté ne goûte pas le plaisir de l'esprit, parce qu'elle a le goût dépravé, elle le rejettera aussitôt, et par suite elle mettra obstacle à la grâce, sans laquelle elle ne peut aimer ni faire le bien. C'est ainsi que le même Père dit qu'il faut entendre ces paroles : *Comment pouvez-vous dire de bonnes paroles, étant méchants comme vous êtes* (2)? Comment cela, dit-il, peut-il être impossible, sinon parce que la volonté y répugne (3)? C'est ainsi que saint Chrysostome explique ce que l'Écriture dit des frères de Joseph, qu'*ils le haïssaient et ne lui pouvaient dire une parole de douceur* (4). Par quelle raison ne le pouvaient-ils pas? parce que la passion les dominait, et leur envie augmentait tous les jours, si bien qu'ils en étaient comme captifs, et en souffraient la tyrannie (5). N'avaient-ils pas leur libre arbitre, et ne pouvaient-ils pas rompre leurs liens s'ils eussent voulu? ils le pouvaient avec la grâce; mais ils la rejetaient. Leur mal n'était donc nécessaire que parce qu'il était

(1) Hoc fieri non posse dicitur, à quo voluntas abhorret. *S. Greg. Naz. orat.* 36. *propè med.*

(2) Quomodò potestis bona loqui, cùm sitis mali. *Matth.* 7. 10.

(3) Quo enim pacto quidquam horum impossibile est, nisi quia voluntas repugnat.

(4) Oderant eum, nec poterant ei quicquam pacificè loqui. *Genes.* 37.

(5) Quia affectio dominabatur eis, et invidia quotidiè crescebat, quasi captivi facti, et tyrannidem hujus mali ferentes. *S. Chrysost. ibid.*

volontaire, comme l'on dit d'un malade qui refuse la nourriture et les remèdes qu'on lui présente : il faut qu'il meure, mais il ne le faut que parce qu'il ne veut rien prendre ; il est impossible qu'il en revienne, mais cette impossibilité ne vient que de sa volonté.

IV. CONSIDÉRATION.

Il y a encore une autre cause qui rend le salut impossible, et qui est la plus ordinaire, comme l'expérience le montre, c'est la difficulté, soit véritable, soit imaginaire, que le pécheur trouve dans le chemin du ciel, et que la lâcheté l'empêche de surmonter. *Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite ; car je vous dis que plusieurs chercheront le moyen d'y entrer, et ne le pourront* (1). Ils chercheront le moyen d'y entrer, y étant attirés par le désir qu'ils ont de leur salut ; mais ils ne le pourront, en étant rebutés par la difficulté du chemin, dit le vénérable Bède (2). C'est ce que saint Anselme répond à ceux qui s'imaginent que le libre arbitre ne peut rien, parce que nous voyons par expérience que plusieurs ont de grands désirs de vivre plus chrétiennement, et font de grands efforts pour sortir du vice ; néanmoins ils se trouvent dans une certaine impossibilité, comme ils disent, de s'en défaire ; ou, s'ils le quittent pour un temps, ils y retombent misérablement. Cela, dit saint Anselme, ne détruit point le pouvoir qu'a le libre arbitre quand il s'accorde avec la grâce. Mais ce qui fait que quelques-uns n'avancent point nonobstant tous leurs efforts, ou qu'ils retournent en arrière après avoir fait quelque progrès, j'estime que c'est la difficulté, qui est souvent grande en effet, ou qui est même quelquefois facile à surmonter. Car nous disons fort souvent qu'une chose nous est

(1) Contendite intrare per angustam portam : quia multi, dico vobis, quærent intrare, et non poterunt. *Luc.* 13.

(2) Quærent intrare salutis amore provocati, neque poterunt itineris asperitate deterriti. *Beda, ibid.*

impossible, quand nous ne la pouvons faire qu'avec peine (1). *Où je vais vous ne pouvez venir* (2), disait le Fils de Dieu aux pharisiens incrédules, qui ne voulaient pas suivre ses conseils ni ses exemples. *Vous ne pouvez pas venir où je m'en vais.* Pourquoi, Seigneur? parce que je m'en vais bientôt à la vie éternelle, et vous au malheur effroyable de la mort éternelle, parce que vous rejetez par votre opiniâtreté la vie que je vous offre (3). Parce donc que vous refusez de me suivre au travail de la vertu, vous ne pourrez aussi me suivre à la récompense, non que je vous dénie le pouvoir de faire le bien; mais parce que la malignité de votre propre esprit refuse de marcher dans le chemin du salut (4).

Remarquez ici trois causes de l'impossibilité du salut à l'égard des réprouvés, opposées à l'impossibilité de la perdition à l'égard des prédestinés. La première est l'attache qu'ils ont au mal, et qu'ils ne veulent pas quitter par leur opiniâtreté. La seconde est l'aversion et le dégoût qu'ils ont du bien, surtout de la prière, et la résistance qu'ils font à la grâce, sans laquelle il est impossible qu'ils se sauvent. La troisième est la lâcheté de leur cœur, qui les empêche de marcher par la voie étroite, pour la difficulté qu'ils y trouvent, ne voulant rien souffrir; et néanmoins sans cela le salut est impossible. D'où naît une quatrième impossibilité

(1) Ut autem nitentes non proficiant, aut post profectum deficiant, non impossibilitate, sed aliquandò gravi, aliquandò facilè superabili difficultate fieri existimo. Sæpissimè namque asserere solemus impossibile nobis esse, quod sinè difficultate perficere non valemus.

(2) Quò ego vado, vos non potestis venire. *Joan.* 13. 33.

(3) Ad vitam enim propero sempiternam : vos autem ad æternum mortis horrorem, quia oblatam vitam vestrâ pervicaciâ rejicitis. *S. Cyrillus, lib. 5. inc. 25. Joan. à medio.*

(4) Cùm igitur me nunc sequi renuitis ad virtutis laborem, non poteritis me sequi ad præmium, non ob negatam benè agendi potestatem, sed ob propriam animi vestri malignitatem, viam salutis amplecti recusantem. *Ibidem.*

qui regarde la prescience de Dieu, qui voit leur mauvaise volonté et leur impénitence finale : car il est impossible qu'il se trompe ; mais pour cela il n'est pas cause de leur malheur éternel. Il n'arrive pas parce qu'il le prévoit ; mais il le prévoit, parce qu'il arrivera par leur faute, puisqu'ils le pouvaient éviter. Usez de la loi des contraires pour entendre ce que saint Augustin dit si souvent, qu'il est impossible que les élus périssent, et que personne ne les peut ravir des mains du Fils de Dieu. Ce n'est pas une impossibilité absolue, indépendante du libre arbitre des justes ; car ils pourraient absolument résister à la grâce, s'ils voulaient, comme dit le concile de Trente : mais Dieu prévoit qu'ils ne le feront pas ; et que l'horreur qu'ils concevront du vice, l'attache qu'ils auront à la vertu, le courage avec lequel ils surmonteront toutes les difficultés, et surtout leur fidélité à suivre les mouvements de la grâce, qui préviendra leur libre arbitre, sans le nécessiter ni le détruire, rendront leur vocation certaine, comme dit saint Paul, et leur salut infaillible. *Heureux ceux qui se conservent sans tache dans la voie, qui marchent dans la loi du Seigneur* (1). Ce sont ceux-là que Dieu choisit, dont il est dit : *Bienheureux ceux que vous avez choisi* (2).

(1) Beati immaculati in viâ, qui ambulant in lege Domini. *Ps.* 118. 1.

(2) Beati quos elegisti.

ENTRETIEN

POUR LE SAMEDI DE LA SIXIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

VI. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de toutes les grâces qui accompagnent les justes jusqu'à la persévérance finale.

De la différence qu'il y a entre les œuvres de la grâce qu'on appelle gratuite, et les œuvres de la grâce sanctifiante.

Æmulamini charismata meliora.
De tous les dons de la grâce, aspirez aux plus parfaits. 1. Cor. 12. 31.

I. CONSIDÉRATION.

Les théologiens, suivant la doctrine des Pères, distinguent deux sortes de bonnes œuvres. Les unes procèdent des dons de la grâce gratuite, comme les miracles, les prophéties, le discernement des esprits; les autres procèdent de la grâce sanctifiante, et des vertus surnaturelles et infuses. Les unes et les autres conviennent en ce point, qu'on ne les peut faire sans le secours du Saint-Esprit; mais elles sont différentes en beaucoup d'autres choses que les saints Pères ont remarquées et qu'il est bon de savoir. La première différence consiste en ce que les grâces gratuites sont pour le salut du prochain, et les autres pour notre propre salut. Le Saint-Esprit se manifeste en chacun pour l'u-

tilité commune. L'un reçoit par le Saint-Esprit le don de parler avec sagesse; un autre, le don de parler avec science par le même Esprit; un autre, le don de la foi par cet Esprit; un autre reçoit par ce même Esprit le don de guérir les malades; un autre, le don de faire des miracles; un autre, le don de prophétie; un autre, le discernement des esprits; un autre, le don de parler diverses langues; un autre, le don de les interpréter (1).

II. CONSIDÉRATION,

La seconde différence est que les grâces gratuites ne se donnent pas à tous. *Tous sont-ils apôtres?* dit saint Paul; *tous sont-ils prophètes? tous font-ils des miracles* (2)? Mais les grâces nécessaires pour faire de bonnes œuvres utiles pour notre propre salut, ne sont déniées à personne. De là vient qu'il n'est pas en notre pouvoir de faire des miracles quand nous voulons, de prédire les choses à venir quand nous voulons, de guérir toutes sortes de maladies quand nous voulons; mais il est en notre pouvoir de faire des actes d'humilité, de patience, de charité fraternelle quand nous voulons, parce que Dieu, pour l'ordinaire, est toujours prêt à nous donner sa grâce pour ces sortes de bonnes œuvres, que saint Grégoire compare pour ce sujet aux boucliers de la tour de David, que les soldats peuvent manier pour se défendre quand bon leur semble. Mais pour les miracles et les

(1) Unicuique datur manifestatio spiritûs ad utilitatem. Alii quidem per Spiritum datur sermo sapientiæ, alii autem sermo scientiæ secundùm eumdem Spiritum; alteri fides in eodem Spiritu; alii gratia sanitatum in uno Spiritu, alii operatio virtutum, alii prophetia, alii discretio spirituum, alii genera linguarum, alii interpretatio sermonum. 1. *Cor.* 12. *init. Vide D. Thom. c.* 2. *q.* 111. *a.* 1.

(2) Numquid omnes apostoli? numquid omnes prophetæ? numquid omnes doctores? numquid omnes virtutes? 1. *Cor.* 12. 29 30.

autres grâces gratuites, il les compare à la tour même, et à ses boulevarts, qui servent de défense à la vérité, mais qu'on ne peut ni remuer ni transporter. Que sont donc les miracles des saints, sinon nos forteresses? qui nous peuvent servir de défense; mais néanmoins qui ne sont pas dans la main, *c'est-à-dire dans la disposition* de notre libre arbitre, parce que nous n'en pouvons pas faire de semblables. Mais le bouclier est dans notre main et sert tout ensemble à notre défense, parce que la vertu de patience et la vertu de miséricorde sont au pouvoir du libre arbitre prévenu de la grâce, et nous protége contre les adversités qui nous peuvent arriver (1).

III. CONSIDÉRATION.

La troisième différence, qui n'est qu'une suite de la précédente, consiste en ce que pour faire notre salut nous ne sommes pas obligés de faire des miracles, ni de savoir parler plusieurs langues, ni de les pouvoir interpréter, ni d'avoir les autres grâces gratuites, que Dieu donne à qui il lui plaît, et dont nous pouvons être privés sans notre faute : aussi ne nous en blâme-t-on pas, et même nous ne nous en devons pas affliger. Mais pour les bonnes œuvres, que le Saint-Esprit nous inspire pour notre propre salut; c'est notre faute si nous y manquons, nous sommes dignes de blâme, et nous devons en avoir de la douleur. Pourquoi vous fâchez-vous de n'avoir pas le don de guérir les maladies? pensez que vous en avez un plus petit, à la vérité, mais néanmoins que n'a pas celui qui en a un plus grand (2). Ce

(1) Quid ergò sunt sanctorum miracula nisi nostra propugnacula? quia et muniri per illa possumus, et tamen hæc in manu nostri arbitrii non tenemus, nam talia facere non valemus. Clypeus verò in manu est, et defendit : quia virtus patientiæ, virtus misericordiæ, præcedente nos gratiâ, et in potestate arbitrii est, et à periculo protegit adversitatis. *S. Greg. hom.* 15. *in Ezech. explicans illa verba cant.* 4. : Sicut Turris David.

(2) Quid enim doles quòd non habes donum curationum? Co-

ne sont pas les prophéties ni les miracles qui nous sanctifient et qui nous sauvent. Plusieurs diront au jour du jugement : Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom? qui ne seront pas pour cela reçus au nombre des élus. Ce n'est pas au prix de ces grâces qu'on appelle gratuites qu'il faut acheter le paradis. Ce sont des œuvres de la toute-puissance de Dieu, qui ne nous appartiennent pas. Il faut contribuer du nôtre, dit saint Hilaire, pour mériter l'éternité bienheureuse : il faut faire quelque chose de notre part, pour vouloir le bien et fuir le mal, et pour obéir de tout notre cœur aux commandements de Dieu (1). Car pour ces dons extraordinaires, ils ne nous sont pas nécessaires; et bien loin de craindre que Dieu nous en prive, il faut plutôt craindre qu'il ne nous les donne.

IV. CONSIDÉRATION.

C'est la dernière différence qui les distingue des œuvres méritoires, et des vertus que nous devons désirer et demander à Dieu avec instance. Il y a des hommes, dit saint Augustin, qui se plaisent aux choses extraordinaires, comme à faire des miracles, et qui pensent ne pouvoir parvenir à Dieu sans cela; mais ce n'est pas ce que le Fils de Dieu demande d'eux. Quiconque étant du corps mystique de Jésus-Christ, ne peut ressusciter les morts, qu'il ne le recherche point; mais qu'il ait soin de ne point troubler la paix du corps. Comme si l'oreille voulait voir, elle pourrait causer de la discorde, car elle ne peut faire une chose dont elle n'a pas reçu la faculté (2). Ceux à qui Dieu ne fait pas

gita quòd id quod tu habes, etiamsi sit minus, sæpè non habet qui majus habet. *S. Chrys. homil.* 32. *in* 1. *Cor.* 12. *ad illa :* Numquid omnes Apostoli?

(1) De nostro est beata illa æternitas promerenda, præstandumque est aliquid ex proprio, ut bonum velimus et malum vitemus, totoque affectu præceptis cœlestibus obtemperemus.

(2) Quisquis in corpore Christi non potest suscitare mortuum,

cette faveur, doivent-ils pour cela perdre l'espérance, et dire qu'ils ne peuvent parvenir à lui, parce qu'ils n'ont pas mérité de recevoir ces dons (1)? Il y a dans un corps divers membres dont l'un peut faire une chose, l'autre une autre. Dieu, qui l'a formé, n'a pas donné à l'oreille la faculté de voir, ni à l'œil la faculté d'ouïr; mais il a donné la vie et la santé également à tous les membres. De même il a donné à l'un de ressusciter les morts, à l'autre le don de science, pour soutenir la religion par la dispute. Mais cependant qu'a-t-il donné à tous? Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur (2). Ne craignez point, je ne vous charge pas d'un pesant fardeau. Apprenez de moi ce que j'ai voulu être pour l'amour de vous (3). Je ne dis pas : Apprenez de moi à ressusciter les morts, à faire marcher les boiteux, à rendre la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds et la parole aux muets : n'en ayez pas même le désir, comme si c'était une chose fort importante. Car je distribue ces grâces à qui je veux; mais je ne les donne pas à tous (4). Faites donc bien ce qui est en votre pouvoir, n'enviez point le bonheur de ceux qui ont plus reçu que vous : témoignez-leur plutôt la joie que vous en avez comme membre d'un même corps. Alors, dit saint

non illud quærat, sed quærat ne discordet in corpore. Quomodò si auris quærat videre, discordare potest; nam quod non accepit, non potest facere. *S. Aug. in Psal.* 130.

(1) Numquid quibus hoc non dedit, desperare debent et dicere se non pervenire ad Deum, quia hæc dona accipere non meruerunt? *Idem, l.* 50. *hom.* 34. *post. med.*

(2) Si ergò dedit cuidam mortuos suscitare, alii dedit disputare: omnibus tamen quid dedit? Discite à me quia mitis sum et humilis corde. *Ibid.*

(3) Noli timere, non te onero; hoc à me disce quod propter te factus sum. *Ibid.*

(4) Nec illa quidem dico discatis, quia quibusdam donavi quibus volui, non omnibus, suscitare mortuos, illuminare cæcos, aperire aures surdorum : nec ista pro magno velitis discere à me. *Ibidem.*

Augustin, ces paroles du Prophète-Roi vous conviendront fort bien : « Seigneur, mon cœur ne s'est point enflé, et mes yeux ne se sont point élevés. Je ne me suis » point porté aux choses grandes et éclatantes, qui » étaient au-dessus de moi. Je n'ai point recherché » ce qui était par-dessus mes forces, je n'ai point donné » une si vaste étendue à mes désirs, je n'ai point prétendu par là m'attirer la gloire du monde (1). »

(1) Domine, non est exaltatum cor meum, nec in altum elati sunt oculi mei, nec ingressus sum in magnis nec mirabilibus super me. Quod enim excessit vires meas, ait, non quæsivi, non bi me extendi, nolui ibi magnificari. *S. Aug. in Psal.* 130.

AUTRE ENTRETIEN

POUR LE SAMEDI DE LA SIXIÈME SEMAINE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

VI. ATTRAIT D'AMOUR.

Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de toutes les grâces qui accompagnent les justes jusques à la consommation de la gloire.

Que sa sagesse divine a établi des lois dans l'état de la grâce, qui nous sont inconnues, et qu'elle y garde une conduite admirable, que l'esprit humain ne doit ni ne peut pénétrer.

O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei! quàm incomprehensibilia sunt judicia ejus, et investigabiles viæ ejus! Quis enim cognovit sensum Domini, aut quis consiliarius ejus fuit? aut quis prior dedit ei, et retribuetur ei?
O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu! que ses jugements sont impénétrables, et ses voies incompréhensibles! Car qui a connu les pensées de Dieu, ou qui est entré dans son conseil, pour en connaître les secrets? Qui lui a donné quelque chose le premier, pour en prétendre récompense? Tout est de lui, tout est par lui, et tout est en lui: à lui soit gloire dans tous les siècles. ROM. 11. 33.

I. CONSIDÉRATION.

ON ne peut douter qu'il n'y ait des lois dans l'état de la grâce aussi bien que dans l'état de la nature; et que la sagesse divine, qui les a établies, ne les observe dans la distribution de ses dons. Dieu ne fait rien sans raison. S'il n'y avait point de lois dans sa grâce,

sa conduite ne serait point raisonnable ; et s'il ne les gardait pas, il détruirait son ouvrage, puisque c'est lui-même qui les a faites. Je sais qu'il est au-dessus, et qu'il en peut dispenser quand il lui plaît et qu'il le juge à propos. Il y a des miracles de grâce aussi bien que de nature : comme la conversion du bon larron sur la croix, et celle de saint Paul sur le chemin de Damas. Mais les miracles sont rares, et les saints Pères nous avertissent que, pour nous convertir, il ne faut point attendre que Dieu nous donne des grâces extraordinaires, et qu'il interrompe en notre faveur le cours ordinaire de sa providence. Cette espérance serait trop téméraire et trop dangereuse. Si chacun prétendait des priviléges et des dispenses, il n'y aurait plus de lois, ni de bon gouvernement : tout serait en confusion et en désordre.

II. CONSIDÉRATION.

Ce n'est pas une moindre témérité de vouloir savoir quelles sont les lois que Dieu garde dans la distribution de ses grâces, et pourquoi il en dispose si diversement; vu qu'il nous trouve tous dans une même masse de perdition, et qu'il ne voit rien en nous qui nous distingue à l'égard de la première et de la dernière grâce, d'où dépend notre salut. Tous les hommes, dit saint Augustin, ne sont qu'une masse de péché, qui est redevable d'une peine éternelle à la souveraine justice de Dieu. Or, soit qu'il l'exige, ou qu'il la remette, il ne fait rien contre l'équité. Mais de dire de qui il la doit exiger, et à qui il la doit remettre, les débiteurs n'en jugent qu'avec présomption et orgueil (1), parce que

(1) Sunt omnes homines una quædam massa peccati supplicium debens divinæ summæque justitiæ, quod sive exigatur, sive donetur, nulla est iniquitas. A quibus autem exigendum, et quibus donandum sit, superbè judicant debitores. *S. Aug. l.* 1. *ad Simplic. q.* 2.

Dieu ne refuse le pardon qu'à ceux à qui il juge ne devoir pas faire miséricorde par une juste raison très-secrète et très-élevée au-dessus du sens humain (1).

Vous demandez, par exemple, pourquoi il délivre celui-ci, ou pourquoi il ne le délivre pas ? Je réponds, avec cet excellent docteur de la grâce : Sonde qui pourra ce profond abîme, mais qu'il se garde du précipice. Car y a-t-il de l'injustice en Dieu ? cela est impossible ; mais ses jugements sont impénétrables (2). Vous demandez pourquoi Dieu en appelle à soi quelques-uns, lorsqu'ils sont en sa grâce ; et il permet que d'autres qui y étaient aussi, prolongeant leur vie, retombent dans le péché, et meurent dans sa disgrâce ? Je réponds avec ce Père : Qui sait pourquoi Dieu le fait et quelle raison il a d'en user ainsi (3) ? Vous demandez pourquoi il donne à quelques-uns des oreilles pour entendre ; c'est-à-dire, pourquoi Dieu leur fait la grâce de venir à son Fils, et il ne la fait pas à d'autres ? Je réponds avec ce Père : O homme, qui êtes-vous pour contester avec Dieu ? faut-il nier ce qui est évident, parce que ce qui est caché est incompréhensible (4) ? Vous demandez pourquoi de deux enfants qui sont également criminels par le malheur de leur naissance, Dieu permet que l'un soit privé du baptême avant sa mort, nonobstant tout le soin et la prévoyance de ses parents ; et en même temps il fait, si vous voulez, un miracle

(1) Eorum autem non miseretur, quibus misericordiam non esse præbendam, æquitate occultissimâ et ab humanis sensibus remotissimâ judicat. *S. Aug. l.* 1. *ad Simplic. q.* 2.

(2) Scrutetur qui potest tàm magnum profundum ; sed caveat præcipitium. Numquid enim est iniquitas apud Deum ? absit : sed inscrutabilia sunt judicia ejus. *S. Aug. ep.* 105. *ad Sixtum. Col.* 8.

(3) Quis cognovit sensum Domini ? *Idem, l. de Prædest. Sanct. c.* 14.

(4) Tu quis es, homo, qui respondeas Deo ? Numquid ideò negandum est quod apertum est, quia comprehendi non potest quod occultum est. *Ibid.*

pour procurer cette grâce à l'autre, nonobstant tous les obstacles que l'infidélité d'un père et d'une mère idolâtres y apporte ? Je réponds avec le même Père, que *les jugements de Dieu sont impénétrables.* Pourquoi de deux impies il en touche un d'une manière si favorable, qu'il se convertit parfaitement, et cependant, ou, il n'appelle pas l'autre, ou s'il l'appelle, ce n'est pas d'une manière qui le fasse suivre la voix qui l'appelle ? Je réponds encore avec lui, que *les jugements de Dieu sont impénétrables* (1). Pourquoi de deux justes il donne à l'un la persévérance finale, et ne la donne pas à l'autre ? Je réponds encore une fois, que *les jugements de Dieu sont impénétrables.* Ne m'en demandez pas davantage, ne me dites point : Pourquoi celui-ci, pourquoi celui-là ? Pourquoi non celui-ci et celui-là ? Je ne suis qu'un homme : cela me passe. Ses voies sont incompréhensibles (2). J'avoue que je ne sais que vous dire, si vous demandez, pourquoi ? Je n'en sais point les raisons (3). Et si vous me demandez encore, pourquoi cela ? C'est parce qu'en cette matière, comme la colère de Dieu est juste, et sa miséricorde grande, aussi ses jugements sont impénétrables (4).

III. CONSIDÉRATION.

Quand on dit que les jugements de Dieu sont incompréhensibles, et qu'on n'en peut donner de raisons : ce n'est pas qu'il n'y en ait point. La conduite de Dieu n'est point aveugle : il fait tout avec poids, avec nom-

(1) Inscrutabilia sunt judicia Dei. *S. Aug. c.* 8. *de dono persev.*

(2) Quarè illum, et quarè illum, quarè non illum, atque illum ? Nolo à me quæras. Homo sum : investigabiles sunt viæ ejus. *Idem S. Aug. serm.* 7. *de verb. Apost. propè fin.*

(3) Hoc non dico, si quæris, quarè ? quia fateor me non invenire quid dicam.

(4) Si et hoc quæris, quarè ? quia in hâc re sicut justa est ira ejus, et magna misericordia ejus, ità inscrutabilia judicia ejus.

bre, et avec mesure, par les règles d'une sagesse infinie. Et quand saint Paul dit : *O homme, qui êtes-vous, pour contester avec Dieu ?* ce n'est pas faute de raison, comme dit la glose ordinaire ; mais c'est pour faire rentrer l'homme en soi-même, par le souvenir de sa bassesse (1) ; c'est pour réprimer sa témérité : parce que, comme dit saint Augustin, l'ignorance qui se soumet à la foi vaut mieux qu'une science téméraire (2). C'est pour lui imposer silence, et lui dire : O homme, qui n'es que terre et que cendre, oses-tu contester avec Dieu ? Garde donc un silence éternel, reconnais ta faiblesse, et ne sois pas si insolent que d'entrer en contestation avec Dieu, et lui demander raison de ce qu'il fait (3). C'est pour le faire tenir dans l'humilité, dit saint Prosper, et lui prescrire les règles qu'il doit observer lorsqu'il médite sur les ordres secrets de la Providence, en sorte qu'il ne s'élève point contre Dieu par un orgueil présomptueux, et qu'il ne cesse point d'employer son industrie, par la crainte du danger (4). Quand il sera dans le ciel, dit saint Augustin, alors il verra clairement ce qui lui est inconnu en cette vie mortelle touchant le mystère de la prédestination à la grâce et à la gloire (5), et cette découverte sera le sujet de sa joie, de ses transports et de ses ravis-

(1) Hoc non ex inopiâ rationis reddendæ : sed hominem ad se revocat. *Idem. c.* 8. *de bono persev. vers. med. Vide eumdem l. de corrept. et grat. c.* 8. *et tract.* 53. *in Joan. in med. et l. de spir. et lit. c.* 34. *in fine.*

(2) Melior est fidelis ignorantia, quàm temeraria scientia. *S. Aug. serm.* 22. *de verbis Apost.*

(3) O homo, qui terra et cinis es, audes facere quæstionem Deo ? Æterno igitur silentio conticesce, et scito fragilitatem tuam, et Deo ne moveas quæstionem. *S. Hieronym. ep.* 150. *a. Hebid. quæst.* 10. *sub finem*

(4) Ut neque contrà Deum elevetur superbia, neque contrà periculum cesset industria. *S. Prosper. l. de vocat. Gent. c.* 24. *in fine.*

(5) Tunc non latebit quod nunc latet. *S. Aug. in. Enchirid c.* 95.

sements. Mais pendant qu'il est ici-bas, il faut qu'il se contente de soumettre sa raison aux simples raisons de la foi, et d'adorer les secrets jugements de Dieu sans les connaître (1). Que personne donc ne présume de sonder par une curieuse recherche le profond abîme de la prédestination, et des raisons par lesquelles Dieu prédestine ses élus. Il n'y a que la sagesse éternelle qui les connaisse d'une science certaine et sans erreur. Que s'il survient quelque doute, qui donne de l'inquiétude, chacun doit s'affermir sur cette créance inébranlable, que les jugements de Dieu sont très-véritables et très-raisonnables, quoiqu'ils nous soient inconnus. Car le Sage nous avertit qu'on ne doit pas désirer de savoir ce qui surpasse la portée de nos esprits (2).

(1) Nemo igitur prædestinationis altitudinem, et prædestinatorum causas curiosâ perscrutatione præsumat inquirere, quæ in solâ æternæ sapientiæ cognitione absque errore sunt posita. Quisque in dubio fateatur verissima, et rationabilia esse Dei judicia, quamvis occulta. *S. Laur. Justin. in fasciculo amoris, c.* 17. *post initium.*

(2) Altiora te ne quæsieris. *Eccli.* 3.

FIN DU TOME SECOND

TABLE

DES ENTRETIENS

CONTENUS DANS CE VOLUME.

ENTRETIENS

POUR LE JOUR DE LA CIRCONCISION ET POUR LES JOURS SUIVANTS, JUSQU'APRÈS L'OCTAVE DES ROIS.

LES ATTRAITS TOUT-PUISSANTS DE L'AIMABLE JÉSUS.

Jésus souverainement aimable sous le nom de Jésus ; c'est-à-dire, selon les Pères, Sauveur, Médecin, Libérateur du genre humain.

ENTRETIEN POUR LE JOUR DE LA CIRCONCISION.

I. ATTRAIT D'AMOUR. Jesus souverainement aimable, comme Sauveur du genre humain. — Que Jésus est le Sauveur de tous les hommes en général, sans en excepter un seul. *page* 3

ENTRETIEN POUR LE II. JOUR DE JANVIER.

II. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable comme Sauveur du genre humain. — Que Jésus-Christ est le Sauveur de tous les fidèles en particulier.

ENTRETIEN POUR LE III. JOUR.

III. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme Sauveur du genre humain. — Que Jésus-Christ n'est pas seulement le Sauveur de tous les fidèles, mais encore de tous les infidèles.

ENTRETIEN POUR LE IV. JOUR.

IV. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable sous la qualité de Sauveur. — Que Jésus-Christ est le Sauveur de tous les enfants qui meurent avant l'usage de la raison. 34

ENTRETIEN POUR LE V. JOUR.

V. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable sous la qualité de Sauveur. — Que Jésus-Christ a mérité non-seulement à tous ceux qui vivent sous la loi de grâce, mais encore à tous ceux qui ont vécu sous la loi de nature et sous la loi écrite, des moyens suffisants pour se sauver. 41

ENTRETIEN POUR LE JOUR DES ROIS.

VI. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme Sauveur du genre humain. — Que la faveur de Jésus est la bonne fortune des chrétiens, et l'étoile qui les conduit au salut. 48

ENTRETIEN POUR LE II. JOUR DE L'OCTAVE DES ROIS.

VII. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme médecin du genre humain. — Que Jésus-Christ est le médecin universel de la nature malade; que sa charité est incomparable, et qu'il ne tient pas à lui que tous les membres de ce grand corps ne guérissent. 57

ENTRETIEN POUR LE III. JOUR.

VIII. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme médecin du genre humain. — Que Jésus-Christ est le seul médecin de la nature malade; que sa puissance est infinie, et qu'il ne tient pas à la force de ses remèdes, que tous les membres de ce grand corps ne guérissent. 65

ENTRETIEN POUR LE IV. JOUR.

IX. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable comme médecin du genre humain. — Que Jésus est le souverain médecin de la nature malade; que sa science est égale à son pouvoir et à sa bonne volonté; par conséquent qu'il ne tient pas à lui qu'il ne guérisse tous ses malades. 75

ENTRETIEN POUR LE V. JOUR.

Jésus souverainement aimable, sous la qualité de médecin des âmes. — Du besoin que nous avons de Jésus-Christ et de sa grâce médicinale. *page* 84

ENTRETIEN POUR LE VI JOUR.

X. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme libérateur du genre humain. — Que nous sommes redevables à Jésus-Christ de notre liberté. 98

ENTRETIEN POUR LE II. JOUR.

XI. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, sous la qualité de libérateur du genre humain. — Des priviléges du libre arbitre que Jésus-Christ a retablis. 106

ENTRETIEN POUR LE VII. JOUR.

XII. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable comme libérateur du genre humain. — De la nature du libre arbitre, et de quelle manière Jésus-Christ est son libérateur. 112

ENTRETIEN POUR LE VII. JOUR.

XIII. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, sous la qualité de libérateur du genre humain. — Que Jésus-Christ a délivré le libre arbitre de l'homme, en lui rendant le pouvoir de fuir le mal et de faire le bien. 126

ENTRETIEN POUR LE VII. JOUR.

XIV. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, sous la qualité de libérateur du genre humain. — Que Jésus-Christ a délivré le libre arbitre de l'homme en lui rendant le pouvoir de résister à ses passions déréglées, et à tous les mouvements de la concupiscence. 137

ENTRETIEN POUR LE VII. JOUR.

XV. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable sous la qualité de libérateur du genre humain. — Que Jésus-Christ a délivré le libre arbitre de l'homme, en lui rendant le pouvoir de résister aux tentations du diable. 145

ENTRETIEN POUR L'OCTAVE DES ROIS.

XVI. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable sous la qualité de libérateur du genre humain. — Que Jésus-Christ a délivré le libre arbitre de l'homme, en lui rendant le pouvoir de se défaire de ses mauvaises habitudes. 151

ENTRETIEN POUR L'OCTAVE DES ROIS.

XVI. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de notre liberté. — Explication plus ample de la nécessité de pécher, qui est un effet de la mauvaise habitude, et comment la grâce nous en délivre. *page* 152

ENTRETIENS

POUR TOUS LES JOURS, DEPUIS L'OCTAVE DES ROIS JUSQU'A LA SEPTUAGÉSIME.

Les attraits tout-puissants de l'amour de Jésus, considéré comme auteur de la grâce.

ENTRETIEN POUR LE PREMIER DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

I. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, parce qu'il est l'auteur de la grâce. — Quelle est proprement la grâce de Jésus-Christ. 165

ENTRETIEN POUR LE LUNDI.

II. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce. — De la nécessité de la grâce. Que l'homme tout seul peut tomber dans le péché, mais qu'il ne peut se relever sans la grâce de Jésus-Christ. 176

ENTRETIEN POUR LE MARDI.

III. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce. — De la nécessité de la prière, pour obtenir l'attrait de la grâce, soit pour agir, ou pour souffrir. 183

ENTRETIEN POUR LE MERCREDI.

IV. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus-Christ souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce. — Ce que c'est, selon les saints Pères, qu'aimer Dieu comme il faut, croire en Dieu comme il faut, se repentir comme il faut; ce que l'on ne peut faire sans la grâce de Jésus-Christ. 190

ENTRETIEN POUR LE JEUDI.

V. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce. — De la grâce victorieuse, et de ses admirables effets. 196

ENTRETIEN POUR LE VENDREDI.

VI. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce. — De la force de la grâce, et du pouvoir qu'elle a sur le cœur de l'homme sans blesser sa liberté. *p.* 204

ENTRETIEN POUR LE SAMEDI.

VII. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce. — DE LA FORCE DE LA GRACE. Qu'il ne tient pas à la grâce de Jésus-Christ que les pécheurs les plus endurcis ne se convertissent; qu'elle s'offre à eux, et que c'est leur faute, s'ils la rejettent. 211

ENTRETIEN POUR LE DEUXIÈME DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

VIII. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable comme l'auteur de la grâce. — Comment il faut entendre ce que dit saint Jean, que celui qui est demeuré en Jésus-Christ ne pèche point. 219

ENTRETIEN POUR LE LUNDI.

IX. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable comme l'auteur de la grâce. — De la douceur de la grâce. 227

ENTRETIEN POUR LE MARDI.

X. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable comme l'auteur de la grâce. — DE LA DOUCEUR DE LA GRACE. Que Dieu ne nous commande rien par-dessus nos forces; mais que nos forces viennent de la grâce de Jésus-Christ. 240

ENTRETIEN POUR LE MERCREDI.

XI. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce. — Éclaircissement de trois maximes de saint Augustin sur la douceur et la force de la grâce. 247

AUTRE ENTRETIEN POUR LE MERCREDI.

XII. ATTRAIT D'AMOUR. Sur le plaisir victorieux de la grâce de Jésus-Christ. 253

ENTRETIEN POUR LE JEUDI.

XIII. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce. — DE L'ACCORD DU LIBRE ARBITRE AVEC LA GRACE. Que Dieu par sa bonté veut bien que ses dons soient

nos mérites, et que sa grâce agisse de concert avec notre libre arbitre. *page* 260

ENTRETIEN POUR LE VENDREDI.

XIV. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce.—DE L'ACCORD DU LIBRE ARBITRE AVEC LA GRACE. Comment le libre arbitre agit; et comment la grâce de Jésus-Christ le fait agir. 267

ENTRETIEN POUR LE SAMEDI.

XV. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce. — DE L'ACCORD DU LIBRE ARBITRE AVEC LA GRACE. Que personne ne peut venir au Fils de Dieu, si le Père éternel ne l'attire; et toutefois en l'attirant il lui laisse le choix de venir ou de ne venir pas. 273

ENTRETIEN POUR LE TROISIÈME DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

XVI. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable comme l'auteur de la grâce. — DE L'ACCORD DU LIBRE ARBITRE AVEC LA GRACE. Que le Fils de Dieu nous promet dans l'Écriture de nous donner un cœur nouveau, et néanmoins il nous commande de nous faire nous-mêmes un cœur nouveau. Que l'un montre ce qui fait la grâce, et l'autre montre ce que fait le libre arbitre avec la grâce. 279

ENTRETIEN POUR LE LUNDI.

XVII. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable comme l'auteur de la grâce. — DE L'ACCORD DU LIBRE ARBITRE AVEC LA GRACE. Que c'est la grâce de Jésus-Christ qui distingue les enfants de lumière d'avec les enfants de ténèbres, et comment on peut dire qu'ils se distinguent eux-mêmes. 290

ENTRETIEN POUR LE MARDI.

XVIII. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce. — Que c'est au Seigneur de conduire les pas de l'homme en prévenant par la grâce son libre arbitre, et que c'est à l'homme de conduire ses pas, en suivant le mouvement de la grâce. 297

ENTRETIEN POUR LE MERCREDI.

XIX. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme

l'auteur de la grâce. — Que c'est à l'homme de préparer son cœur au Seigneur, que c'est au Seigneur de préparer le cœur de l'homme pour recevoir ses dons et ses grâces. *page* 306

ENTRETIEN POUR LE JEUDI

XX. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce. — DE L'ACCORD DU LIBRE ARBITRE AVEC LA GRACE. Comment il faut entendre l'Écriture sainte et les Pères, lorsqu'ils disent tantôt que la grâce de Jésus-Christ nous attend, et tantôt que nous devons attendre la grâce. 311

ENTRETIEN POUR LE VENDREDI.

XI. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la grâce. — Que la plus grande peine dont Dieu punit le pécheur qui résiste à la grâce en s'abandonnant au péché, c'est le péché. 320

ENTRETIEN POUR LE SAMEDI.

I. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme la cause universelle de la prédestination de tous les saints. — Que Jésus-Christ est la cause méritoire de la prédestination de tous les hommes, et même de tous les anges. 326

ENTRETIEN POUR LE QUATRIÈME DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

II. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme la cause universelle de la prédestination des saints. — Que Jésus-Christ est la cause exemplaire de la prédestination des anges et des hommes. 332

ENTRETIEN POUR LE LUNDI.

III. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme la cause universelle de la prédestination de tous les saints. — Que Jésus-Christ est la cause finale de la prédestination des hommes et des anges. 338

ENTRETIEN POUR LE MARDI.

IV. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme la cause universelle de la prédestination de tous les saints. — Que Dieu, en considération des mérites de son Fils, a mis notre prédestination au pouvoir de notre libre arbi-

tre, et que nous la pouvons assurer par nos bonnes œuvres, avec l'assistance de sa grâce. *page* 343

ENTRETIEN POUR LE MERCREDI.

V. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme la cause universelle de la prédestination de tous les saints. — Que la prédestination est un acte de miséricorde et de justice envers les élus, qui ne leur adjuge la couronne qu'en vue de leurs mérites joints aux mérites de Jésus-Christ. 353

ENTRETIEN POUR LE JEUDI.

VI. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, parce qu'il est la cause universelle de la prédestination de tous les saints. — MAXIMES FONDAMENTALES. De la prédestination des saints fondée sur les mérites de Jésus-Christ, selon la doctrine de saint Augustin. 376

ENTRETIEN POUR LE VENDREDI.

VII. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, parce qu'il est la cause universelle de la prédestination de tous les saints. — Qu'il est glorieux au Fils de Dieu d'avoir des frères, qui peuvent avec le secours de sa grâce se rendre dignes d'être prédestinés à la vie éternelle, à cause de leurs bonnes œuvres. 389

ENTRETIEN POUR LE SAMEDI.

ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, parce qu'il est la cause méritoire de notre vocation. — Que le bénéfice de la vocation est inestimable. 395

ENTRETIEN POUR LE CINQUIÈME DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

I. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, parce qu'il est la cause méritoire de notre justification. — Que la justice des élus est un don inestimable. 407

ENTRETIEN POUR LE LUNDI.

II. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la justification. — Que l'attrition qui naît de la crainte de l'enfer, et qui exclut la volonté de pécher, est un effet de la grâce de Jésus-Christ, qui dispose le pé-

cheur à obtenir la grâce de la justification dans le sacrement de pénitence. *page* 419

ENTRETIEN POUR LE MARDI.

III. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, parce qu'il est la cause principale de notre justification et de nos bonnes œuvres. — Que nous devons rapporter toute la gloire de nos bonnes œuvres à Jésus-Christ, qui en est le principal auteur. 425

ENTRETIEN POUR LE MERCREDI.

IV. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, parce qu'il est la cause de notre principale justification. — Qu'il ménage notre conversion avec une très-sage et très-amoureuse providence. 447

ENTRETIEN POUR LE JEUDI.

V. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, parce qu'il est la cause principale de notre justification. — Que Jésus veut que nous travaillions avec lui à notre justification, et qu'il fait en cela éclater sa bonté. 460

ENTRETIEN POUR LE VENDREDI.

VI. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la justification. — Qu'il n'y a point de pécheur si endurci, qu'il ne lui reste toujours quelque moyen de se convertir avant sa mort, s'il veut suivre la grâce de Jésus-Christ, qui ne lui manque point au besoin. 480

ENTRETIEN POUR LE SAMEDI.

VII. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la justification. — Comment il faut entendre ce que dit l'Écriture sainte, que Dieu endurcit les pécheurs. 488

ENTRETIEN POUR LE SIXIÈME DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

VIII. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme la cause principale de notre sanctification. — De la douceur merveilleuse avec laquelle Jésus-Christ fait agir le libre arbitre de l'homme comme de concert avec sa grâce, dans toutes les bonnes œuvres. 495

ENTRETIEN POUR LE LUNDI.

I. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la persévérance finale. — Que la persévérance finale est un don spécial, qu'on ne peut obtenir que par la grâce de Jésus-Christ. *page* 507

ENTRETIEN POUR LE MARDI.

II. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la persévérance finale. — De l'excellence de ce don. 512

ENTRETIEN POUR LE MERCREDI.

III. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable comme l'auteur de la persévérance finale. — Que Jésus-Christ ne laisse point ses amis, s'ils ne le quittent les premiers. 519

ENTRETIEN POUR LE JEUDI.

IV. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la persévérance. — Que notre Seigneur nous a enseigné trois excellents moyens de persévérer dans la grâce. 527

ENTRETIEN POUR LE VENDREDI.

V. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de la persévérance et de la consommation du salut. — Comment on doit entendre ce que l'Écriture sainte dit de l'impossibilité du salut à l'égard des réprouvés, et de la perdition à l'égard des prédestinés. 536

ENTRETIEN POUR LE SAMEDI.

VI. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable, comme l'auteur de toutes les grâces qui accompagnent les justes jusqu'à la persévérance finale. — De la différence qu'il y a entre les œuvres de la grâce qu'on appelle gratuites, et les œuvres de la grâce sanctifiante. 543

AUTRE ENTRETIEN POUR LE SAMEDI.

II. ATTRAIT D'AMOUR. Jésus souverainement aimable comme l'auteur de toutes les grâces qui accompagnent les justes jusqu'à la consommation de la gloire. — Que sa sagesse divine a établi des lois dans l'état de la grâce, qui nous sont inconnues, et qu'elle y garde une conduite admirable, que l'esprit humain ne doit ni ne peut pénétrer. 549

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

240.83
N851
NOUET, J.
44239

AUTHOR
L'Homme D'Orainson, II

TITLE

DATE LOANED	BORROWER'S NAME	ROOM NUMBER
	Talbott	
	STORAGE - CBPL	

44239